

# HESPÉRIS

TOME XVIII

# HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT  
DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES



ANNÉE 1934

TOME XVIII

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS

11, RUE VICTOR-COUSIN, V°

—  
MDCCCXXXIV

# HESPÉRIS

## TOME XVIII

1<sup>er</sup> Trimestre 1934.

Fascicule I.

### SOMMAIRE

	Pages
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Hispano-arabica : La « Mora Zaida », femme d'Alphonse VI de Castille, et leur fils l'Infant D. Sancho.</i>	1
H. PÉRÈS. — <i>La poésie à Fès sous les Atmoravides et les Almohades.</i>	9
R. BLACHÈRE. — <i>Fès chez les géographes arabes du Moyen-Âge.</i>	41
I. S. ALLOUCHE. — <i>Un plan des canalisations de Fès au temps de Mawlây Ismâ'il d'après un texte inédit, avec une étude succincte sur la corporation des « kwâdstiya » . . . . .</i>	49
P. GROS. — <i>Deux ḡanouns marocains du début du XVI<sup>e</sup> siècle .</i>	64
H.-P.-J. RENAUD. — <i>Un prétendu catalogue de la bibliothèque de la grande mosquée de Fès, daté de 1268 Hég./1851-1852 J.-C.</i>	76

\*  
\* \*

#### BIBLIOGRAPHIE :

- AL-ANDALUS, *Revista de la Escuela de Estudios Árabes de Madrid y Granada*, volume I (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 100. — E. GARCÍA GÓMEZ, *Elogio del Islam español de al-Šaqundi* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 105. — R. REVILLA VIELVA, *Catálogo de las Antigüedades que se conservan en el Patio árabe del Museo Arqueológico Nacional* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 106. — H.-P.-J. RENAUD et G. S. COLIN, *Tuḡfat al-aḡbâb, glossaire de la matière médicale marocaine* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 106.

**HISPANO-ARABICA :**  
**LA "MORA ZAIDA", FEMME D'ALPHONSE VI DE CASTILLE,**  
**ET LEUR FILS L'INFANT D. SANCHO.**

---

Le long règne d'Alphonse VI de Castille, le conquérant de Tolède, puis le vaincu de Sacrajas (az-Zallāka), dont on trouve des relations assez détaillées dans l'historiographie espagnole moderne, a été, en dernier lieu, retracé de manière complète et très suggestive par l'éminent médiéviste D. Ramón Menéndez Pidal dans sa magistrale *España del Cid*(1). Deux ans après la publication de cet ouvrage, la découverte d'un chapitre inédit de la *Dahira* d'Ibn Bassam, relatif à la dynastie tolédane des Banu Dī'n-nun et à la reconquête de l'ancienne capitale wisigothe par Alphonse VI, me permettait de présenter sous un jour nouveau les épisodes de cette reconquête(2), et décidait ensuite M. Menéndez Pidal à en tirer de son côté parti, pour corriger certaines imprécisions de son précédent récit, dans une étude intitulée *Adefonsus, imperator toletanus, magnificus triumphator*(3). Il se trouve qu'aujourd'hui encore, une donnée nouvelle, apportée par un passage inédit d'un chroniqueur musulman, vient me fournir le moyen d'identifier la personnalité, jusqu'ici présentée à travers une trame assez épaisse d'incertitudes, de la « mora Zaida » des historiens de l'Espagne chrétienne, c'est-à-dire de la femme d'origine musulmane qui aurait été une concubine d'Alphonse VI et dont il aurait eu son unique fils, l'Infant D. Sancho, qui, tout jeune encore, périt sous les coups des Almoravides,

(1) 2 vol., Madrid, Editorial Plutarco, 1929.

(2) *Alphonse VI et la prise de Tolède (1085)*, extrait d'*Hespéris*, 1931, p. 33-49.

(3) Extrait du *Boletín de la Academia de la Historia*, Madrid, 1932.



le 30 mai 1108, à la bataille d'Uclès, l'une des dernières déroutes infligées par l'Islam à la Chrétienté dans la Péninsule ibérique (1).

\*  
\* \*

Se basant sur des déductions dont il serait difficile de ne pas reconnaître le caractère trop souvent hasardeux et qui, d'ailleurs, ont cours depuis longtemps chez les historiens de l'Espagne médiévale (2), M. Menéndez Pidal couvre de son autorité les conclusions suivantes : Dans les années qui suivent la bataille d'az-Zallaka (1086), la situation des dynastes musulmans ne tarde pas à devenir critique, et le principal d'entre eux, al-Mu'tamid, le roi 'abbâdide de Séville, conclut, pour faire face aux ambitions non cachées d'extension territoriale des Almoravides en Espagne, une alliance avec son ancien ennemi, Alphonse VI. Pour renforcer cette alliance, il propose au roi de Castille, en 1090 ou 1091, de lui envoyer sa propre fille Zaida comme concubine, en lui donnant en dot une partie de l'ancien royaume musulman de Tolède, dont il s'était rendu maître, à savoir les régions de Consuegra, Huete et Cuenca. Ce projet est accepté par Alphonse VI, et de son union avec la « mora Zaida » naît bientôt son premier fils, l'Infant D. Sancho. La princesse sévillane, qui s'était convertie au catholicisme et avait été baptisée sous le nom d'Isabelle, meurt en mettant l'Infant au monde et est enterrée au monastère de Sahagún, à une date qu'il y a lieu de fixer en 1099. Quand l'Infant atteint l'âge d'environ neuf ans, son père l'envoie participer avec ses troupes à une expédition contre les Almoravides, en 1108. Il trouve la mort à la bataille d'Uclès. Alphonse VI, à la nouvelle de sa perte, conçoit un chagrin si vif qu'il ne lui survit qu'une année; il meurt à son tour, le 30 juin 1109 (3).

Pour bâtir cet ensemble d'hypothèses aboutissant à un seul fait précis et incontestable, la mort de Sancho en 1108, M. Menéndez Pidal, comme

(1) Sur l'expédition d'Uclès et le désastre qui s'ensuivit pour les troupes castillanes, cf. F. Codera, *Decadencia y desaparición de los Almoravides en España*, Saragosse, 1899, pp. 8-10 et 239-242; R. Menéndez Pidal, *La España del Cid*, pp. 627-629. Parmi les sources arabes, la seule un peu détaillée sur cette expédition était le *Rawd al-hirās* d'Ibn Abī Zar', éd. Tornberg, Upsala, pp. 103-104. On trouvera les récits fournis par le *Bayān* d'Ibn 'Idārī et le *Nazm al-ġumān* d'Ibn al-Kaṭṭān dans mes *Documents inédits d'histoire almoravide*, qui paraîtront en 1935.

(2) Cf. ainsi A. Prieto y Vives, *Los reyes de taifas, Estudio histórico-numismático de los Musulmanes españoles en el siglo V de la hégira (XI de J.-C.)*, Madrid, 1926, p. 75. Des le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire du mariage de la « mora Zaida » a fait l'objet de discussions en Espagne : cf. Flórez, *Reinas católicas*, Madrid, 1790, t. I, pp. 208-216, 228.

(3) Cf. *La España del Cid*, pp. 423, 629 et surtout 777-779.

ses prédécesseurs, n'a pu évidemment qu'utiliser des sources non arabes. Il s'appuie, avant tout, sur les données que fournit la chronique intitulée *De rebus Hispaniæ*, composée en 1243 par un historien officiel de l'époque du roi saint Ferdinand, l'archevêque Rodrigue de Tolède; c'est donc un écrivain assez postérieur aux événements en question; M. Menéndez Pidal reconnaît au reste dans son ouvrage, à plusieurs reprises, que son récit est fréquemment sujet à caution: la fable et l'histoire véritable s'y mêlent trop souvent (1). Le seul renseignement qui soit à son avis véritablement digne de foi est fourni par un contemporain d'Alphonse VI, Pélage d'Oviedo: celui-ci se borne à dire — et cette indication est répétée par l'évêque de Tuy dans son *Chronicon mundi*, qui date de 1236 — que Zaida fut l'une des deux concubines qu'Alphonse VI eut au cours de son règne (2). Rodrigue de Tolède, influencé sans doute — M. Menéndez Pidal le soupçonne d'ailleurs à juste titre — par le *Cantar de la mora Zaida* qu'il connaissait probablement, apporte sur l'union du roi de Castille et de la musulmane des détails que rien n'autorise à ne pas considérer, pour leur plus grande part, comme une pure fiction. Telles sont, entre autres, sa supposition que Zaida s'unit à Alphonse VI à la mort de la quatrième femme de ce dernier, Isabelle, par conséquent en 1107, juste un an avant la bataille d'Uclès (3); son indication du nom de baptême de la « mora Zaida », Marie et non Isabelle, qui paraît « de origen juglaresco » (4); sa « relation confuse, de source poétique », dans laquelle il déclare qu'à l'un de leurs passages en Espagne — le troisième —, les Almoravides combattirent le roi musulman de Séville, parce qu'il avait donné sa fille comme femme à Alphonse VI (5). Une seule précision paraît digne d'être retenue dans le récit de Rodrigue de Tolède: c'est qu'à la bataille d'Uclès, l'Infant D. Sancho était encore tout jeune — *adhuc parvulo* — mais déjà en âge de monter à cheval (6).

Les conclusions auxquelles M. Menéndez Pidal est arrivé en soumettant ces diverses données à un examen critique paraissent donc assez peu étayées dans leur ensemble sur des bases historiques suffisamment sûres; et, il faut l'avouer, elles sont peu convaincantes. Que le sensuel Alphonse VI, sur le

(1) Cf. *La España del Cid*, p. 9.

(2) Dans *l'España sagrada*, t. XIV, p. 490 (cf. *Esp. del Cid*, p. 777).

(3) *De rebus Hispaniæ*, VI, 20 (*Esp. del Cid*, p. 777).

(4) *Esp. del Cid*, p. 779.

(5) *De rebus Hispaniæ*, VI, 30 (*Esp. del Cid*, p. 778).

(6) *Ibid.*, VI, 32 (*Esp. del Cid*, p. 779).

tard de sa vie, ait contracté une union, régulière ou non, avec une femme musulmane, qu'il en ait eu son fils D. Sancho, cela pouvait sans doute paraître jusqu'ici fort vraisemblable, même tout à fait conforme aux usages du temps, où les mariages mixtes étaient fréquents en Espagne, où le genre de vie des Musulmans apparaissait aux princes chrétiens de la Péninsule comme au moins autant évolué et raffiné que celui de leurs sujets. Un roi espagnol qui, dans Tolède reconquise, faisait frapper des monnaies à légendes arabes, vivait au milieu d'une nombreuse population demeurée musulmane, pouvait fort bien prendre une musulmane pour femme. Mais de là à considérer comme possible la remise par al-Mu'tamid, dans des conditions fort humiliantes, d'une de ses filles au roi chrétien qui avait été son plus cruel ennemi et qui lui imposait la remise annuelle d'un lourd tribut, il y avait, on le conçoit, très loin. C'eût été, d'ailleurs, en admettant que le roi de Séville ait pu prendre cette extraordinaire initiative, une pure folie de sa part, au moment précis où le parti dévot musulman de sa capitale épiait ses moindres gestes et ceux de sa femme l'timād ar-Rumaikīya, leur faisait grief de leur tiédeur religieuse, au moment même où tous deux s'employaient, lui, par son exactitude à remplir ses devoirs de bon musulman, elle, par son souci d'ériger à son nom des fondations pieuses, à démontrer l'inanité de ces soupçons. Et quel parti les historiens officiels des Almoravides eussent tiré de cette offre pour flétrir ensuite la mémoire du malheureux exilé d'Agmat, alors que tous, au contraire, ne manquent pas de s'attrister sur son sort lamentable ? Pourquoi, enfin, la « mora Zaida » aurait-elle, tout comme une princesse chrétienne de sang royal de siècles plus récents, apporté à son nouveau maître une « dot » considérable, tout le pays jalonné au Sud de Tolède par les châteaux-forts — c'est encore Rodrigue de Tolède qui en donne la liste (1) — de Caracuey, Alarcos, Consuegra, Mora, Ocaña, Oreja, Uclès, Amasatrigo et Cuenca ? Geste pouvant assurément être interprété comme un symbole, mais sentant si fort le roman et, au demeurant si complètement contraire aux usages musulmans dans tous les pays, à tous les siècles ! D'autant plus qu'Alphonse VI se trouvait, à cette époque, marié légitimement à une princesse chrétienne, il ne pouvait s'agir d'épousailles régulières, mais d'un simple concubinage.

Il paraît tellement plus simple et plus rationnel, si tant est qu'al-

(1) *De Rebus Hispania*, VI, 30 (*Esp. del Cid*, p. 778-79).

Mu'tamid ait fait l'abandon de tous ces châteaux-forts à Alphonse VI — car les historiens arabes n'apportent point le témoignage formel qu'il les ait d'abord possédés, puis livrés — de supposer que ce fut en exécution d'une clause du traité d'alliance que le roi de Séville dut demander au roi de Castille quand les Almoravides décidèrent de le détrôner et d'annexer ses possessions, sans mettre cet abandon en rapport avec l'offre d'une princesse musulmane, à quoi al-Mu'tamid, malgré sa situation critique, n'eût pu consentir, même si son entourage l'y avait poussé, et qui eût sans doute bien étonné Alphonse VI lui-même, dont les prétentions n'allaient certainement point jusque-là.

\*  
\* \*

Telle était donc jusqu'ici la position du problème concernant l'histoire — ou la légende — de la « mora Zaida », et semblant devoir demeurer longtemps en suspens, car il paraissait peu probable qu'une nouvelle source latine ou castillane, encore moins une source arabe, fût trouvée qui en fournit la clef. C'est pourtant un passage d'un auteur musulman qui vient, en dépit d'une petite lacune malencontreuse, mais facilement restituable, de me l'apporter très fortuitement.

Au cours du travail entrepris depuis quelques mois à la bibliothèque de la grande mosquée d'al-Ķarawīyīn, à Fès, pour tenter le classement d'une masse de feuillets couverts d'écriture et jusqu'ici conservés pêle-mêle, en un incroyable entassement, dans une soupente où l'on soupçonnait à peine leur existence, on a pu réunir une assez grande partie des pages d'un manuscrit ancien qui, à l'examen, s'est révélé comme un fragment du tome troisième de la chronique écrite en 706 (1306) (1) par Ibn 'Idarī al-Marrakūšī, *al-Bayān al-muǧrib fī ahbār muluk al-Andalus wa-l-Maǧrib*. Ce fragment, qui présente des vides importants, renferme une portion assez étendue du texte que j'ai publié en 1930, d'après le manuscrit d'une bibliothèque privée de Fès (2), et la relation, jusqu'ici considérée comme perdue, d'une partie de la dynastie des Almoravides au Maroc et en Espagne, dont je compte prochainement faire figurer le texte dans des *Documents inédits d'histoire almoravide*.

(1) La date de composition du *Bayān*, que l'on ignorait jusqu'ici, est fournie par Ibn 'Idarī lui-même, sous l'année 462, à propos de la fondation de Marrakech.

(2) *Al-Bayān al-muǧrib*, tome III, *Histoire de l'Espagne musulmane au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Geuthner, 1930 (*Textes arabes relatifs à l'histoire de l'Occident musulman*, volume II).

Dans cette relation de l'histoire des Almoravides, il est question, sous l'année 501 de l'hégire (1108 de J.-C.), de l'expédition envoyée par Alphonse VI contre les troupes d'Abu 't-Tahir Tamīm, frère du souverain 'Alī b. Yusuf, qui étaient en train d'assiéger le château-fort d'Uclès. Sous les murs de cette place, dit en propres termes le chroniqueur, « arriva le fils d'Alphonse, Sancho, qu'il avait eu de l'épouse d'al-Ma'mūn Ibn [‘Abbād], laquelle s'était convertie au catholicisme, avec environ sept mille cavaliers » (1). Cette indication, dont on ne saurait, sous la plume d'un chroniqueur musulman, suspecter la véracité, apporte, on le voit, à la fois, une confirmation de l'existence, comme concubine d'Alphonse VI, d'une femme d'origine musulmane, qui fut la mère de l'Infant, mais en même temps la preuve que cette femme n'était pas une fille d'al-Mu'tamid, mais sa belle-fille, l'ancienne épouse de son fils al-Ma'mūn.

Le surnom honorifique al-Ma'mūn n'a été en effet porté, parmi les princes 'abbāvides de Séville, que par l'un des fils d'al-Mu'tamid, le second, qui se prénommaient 'Abbād ou Faṭḥ (2). Son père lui avait confié le gouvernement de Cordoue, et quand les Almoravides, sous les ordres du général Sīr b. Abī Bakr, envahirent l'Espagne à la fin de 1090, une armée fut détachée avec mission d'aller assiéger l'ancienne capitale des califes umayyades. Les Cordouans n'opposèrent qu'une faible résistance aux troupes almoravides qui firent leur entrée dans la ville le 3 safar 484 (26 mars 1091); le prince al-Ma'mūn périt lors de l'assaut, les armes à la main (3). La prise de Séville devait suivre quelques mois plus tard.

(1) Voici le texte arabe correspondant : [ إلى حصن اقلش ] وفي خلال ذلك وصل اليه ولد اذفونش شانجه من زوج المأمون بن [عباد التي كانت تنصرت بنحو سبعة آلاف فارس. Après le mot المأمون, on distingue assez nettement le mot بن; puis se présente une déchirure sur l'espace d'environ trois lettres et, immédiatement après, un د isolé: il faut donc à coup sûr restituer [عباد]. Mais, sans la présence de ce dāl final, la restitution n'aurait pas été certaine, la déchirure pouvant aussi bien avoir affecté la graphie عباد que la graphie ذبي التون. La mère de Sancho aurait pu être alors, soit une ancienne femme d'al-Ma'mūn Ibn 'Abbād, soit une ancienne femme du célèbre roi de Tolède al-Ma'mūn Yahya Ibn Dī 'n-nun, mort en 467 (1075). Et cette seconde hypothèse aurait été très défendable. Mais il n'y a aucunement lieu de s'y arrêter, le témoignage graphique du manuscrit écartant le moindre doute à cet égard.

(2) Cf. sur ces quatre fils d'al-Mu'tamid, ar-Rašid, al-Ma'mūn, ar-Raḍī et al-Mu'tamin (al-Mu'tadd) billah, les références citées dans mes *Inscriptions arabes d'Espagne*, Leyde-Paris 1931, p. 41, note 5.

(3) Cf. principalement R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, nouvelle édition, Leyde, 1932, t. III, p. 148, et les références citées à la note 2.

On peut, dès lors, concevoir que, pleine de ressentiment contre les meurtriers de son mari et bientôt les géoliers de son beau-père, la veuve d'al-Ma'mūn se soit réfugiée dans les possessions d'Alphonse VI, à travers la Sierra Morena, et que, là, elle soit devenue, après avoir abjuré l'Islam et embrassé la religion chrétienne, l'épouse illégitime du roi de Castille. Et il est permis, sans grand risque d'erreur, de fixer cette union à une date assez rapprochée de celle de la prise de Cordoue et de Séville, à la fin de 1091 ou au début de 1092 (1).

Et l'on comprend du même coup comment a pu prendre naissance la légende de la « mora Zaida », soi-disant fille d'al-Mu'tamid, offerte par ce dernier au lit nuptial du roi castillan comme un « gage de sa politique anti-almoravide » (2). Considérer la princesse musulmane devenue veuve et libre, répudiant de son gré l'Islam et liant sa vie à celle d'Alphonse VI, comme la propre fille du monarque sévillan, rien n'était plus facile, ni plus tentant pour l'imagination des sujets du roi de Tolède et celle des historiographes des siècles suivants. Le légende de la « dot » n'a certainement pas, de son côté, d'autre origine. Tout cela n'est qu'une affabulation postérieure d'un épisode de la « petite histoire » castillane.

Signalons enfin, pour terminer, que la naissance de l'Infant D. Sancho ne dut pas être très postérieure à l'union contractée par le roi Alphonse VI

(1) Il y a en effet peu de chances pour que la femme musulmane d'Alphonse VI ait contracté son union avec lui du vivant de son premier mari, après avoir été répudiée par lui. D'autre part, cette union n'a pu être légitime, Alphonse VI se trouvant marié à cette époque, depuis 1080 et en secondes noces, avec la reine Constance, veuve du comte de Chalon-sur-Saône, fille de Robert, duc de Bourgogne, et nièce du roi de France Robert le Pieux. Constance, dont il eut sa fille Urraca, qui fut mariée successivement à Raymond de Bourgogne et à Alphonse le Batailleur, mourut au début de 1093 et fut enterrée à Sahagún. La même année, après un court veuvage, Alphonse VI épousa la reine Berthe, qui devait mourir en 1100. Cf. R. Menéndez Pidal, *La España del Cid*, pp. 272, 448, 778. — C'est de cette même reine Constance — appelée par le chroniqueur *القبطية*, c'est à-dire « la comtesse » [l'ancienne épouse du comte de Chalon] — qu'il est question incidemment au début du long récit de la bataille de Sacrajas et des causes qui la provoquèrent, incorporé par Ibn 'Abd al-Mun'im al-Ĥimyarī dans son répertoire historico-géographique intitulé *ar-Rawḍ al-miṣṭar fī 'aḡā'ib al-aḡṭār* : cf. E. Lévi-Provençal, *L'Espagne du Moyen-Age d'après le répertoire... d'Ibn 'Abd al-Mun'im al-Ĥimyarī*, [sous presse], n° 78; cf. aussi Maḡkari, *Analectes*, II, 676 (ce passage a été traduit et sans doute trop librement glosé par Simonet, *Historia de los Mozárabes de España*, Madrid, 1903, p. 649-50); Naṣīm, *Istikṣā'*, I, 113 (trad. G. S. Colin, in *Archives Marocaines*, XXXI, Paris, 1925, p. 162). Alphonse VI aurait envoyé à al-Mu'tamid son vizir juif pour lui demander l'autorisation de laisser sa femme enceinte venir accoucher à Madinat az-Zahra', à cause du climat particulièrement propice de cet endroit, et pour qu'elle pût en même temps, pour demander son heureuse délivrance, aller faire des visites pieuses à l'ancienne église de Cordoue, devenue la grande mosquée. Al-Mu'tamid, non seulement refusa, mais s'emporta contre l'ambassadeur juif et le fit clouer sur une croix.

(2) Cf. *La España del Cid*, p. 422 (titre).

avec la veuve d'al-Ma'mūn. Celle-ci mourut en couches, si l'on croit son épitaphe qui existait au monastère de Sahagún, et qui, lorsqu'elle fut relevée par l'évêque Sandoval, était incomplète et ne fournissait pour l'époque de la mort de la concubine qu'une date dépourvue d'indication d'année, un 12 septembre, et la férie, un jeudi, suivant la lecture de Sandoval, un lundi, suivant une copie que possédait Flórez (1). M. Menéndez Pidal, en se basant sur les possibilités chronologiques offertes par ces éléments de datation, opte pour le lundi 12 septembre 1099. Pourquoi plutôt ne pas proposer une date plus reculée, celle du lundi 12 septembre 1093? Ce qui permettrait d'attribuer à l'Infant D. Sancho, lors de la bataille d'Uclès, dans laquelle il trouva la mort, l'âge d'environ quinze ans, et non celui de neuf ans, et rendrait ainsi plus plausible sa malheureuse participation, en 1108, à la campagne des troupes castillanes contre les Almoravides.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

(1) Cf. *La España del Cid*, p. 779.

---

# LA POÉSIE A FÈS

## SOUS LES ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES<sup>(1)</sup>

Quand des historiens ou des géographes comme Ibn Sa'ïd al-Mağribî (2), Ibn Abî Zar' al-Fasî (3) et al-Ġazna'î (4) nous disent que « les habitants de Fès sont des gens lettrés, studieux et intelligents... », que « Fès est un vrai arsenal où l'on trouve plus de docteurs, de lettrés, de gens instruits... que dans nulle autre ville » (5), que c'est « un grand centre où se réunissent en nombre les sages, les docteurs, les légistes, les littérateurs, les poètes, les médecins et autres savants » (6), ils n'ont en vue que la période dans laquelle ils vivent, c'est-à-dire, les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, et encore est-on obligé d'observer qu'ils ont manifestement exagéré leur pensée dans le dessein incontestable d'encenser un prince ou une dynastie.

Il n'est pas douteux pourtant que Fès, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, ait été, grâce à sa mosquée-université d'al-Ķarawiyyin, « la demeure de la science et de la sagesse » (6), comme l'avait prédit son fondateur ; mais il importe

(1) Communication présentée au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, avril 1933, section II.

(2) Sur Ibn Sa'ïd al-Mağribî († 673 = 1274 ou 685 = 1286), cf. *Encycl. Isl.*, II, 439. Les extraits de ses œuvres géographiques relatives au Maghrib ont été traduits par E. Fagnan, dans *Extraits inédits relatifs au Maghreb (Géographie et Histoire)*, Alger, 1924, pp. 6-26. La liste la plus complète des œuvres de cet historien-géographe se trouve dans Ibn Rušaid († 721 = 1321), *Rihla*, ms. de l'Escorial, Catalogue H. Derenbourg et E. Lévi-Provençal, III, p. 248, n<sup>o</sup> 1737, f<sup>o</sup> 101 a (cf. P. Melchor M. Antuña, *El tradicionista Abenrušaid de Ceuta en la Real Biblioteca del Escorial*, in *Ciudad de Dios*, t. 143 (1925), pp. 51-60). La liste donnée par Ibn Rušaid comprend vingt et un titres. On la complètera par quelques références fournies par Ibn Tağri-Bardî, *al-Manhal as-sāfi*, ms. de la Bib. Nat. de Paris, Cat. de Slane, n<sup>o</sup> 2071, f<sup>o</sup> 166 b, et at-Tiğani, *Tuhfat al-'arūs*, ms. de la Bib. Nat. d'Alger, Cat. Fagnan, n<sup>o</sup> 1784, f<sup>o</sup>s 49 b, 102 b, 143 b, 145 b et 146 a.

(3) Sur Ibn Abî Zar' al-Fasî († vers 726 = 1326), l'auteur de l'*Ans al-muṭrib bi-Rawḍ al-Ķirtās* ou plus brièvement *Rawḍ al-Ķirtās*, cf. *Encycl. Isl.*, II, 380, art. de R. Basset ; W. Marçais, *Un siècle de recherches sur le passé de l'Algérie musulmane*, in *Collection du Centenaire de l'Algérie, Histoire et historiens de l'Algérie*, Paris, 1931, p. 156 ; E.-F. Gautier, *L'islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, pp. 35-52.

(4) Sur al-Ġazna'î (Abu'l-Ĥasan 'Alî), qui écrit vers 766 = 1365, cf. A. Bel, Préface à *Zahrat al-Ĥs* (*La fleur de myrte*), Alger, 1923, pp. 5-14.

(5) Ibn Sa'ïd, in Fagnan, *Extraits inédits*, p. 13.

(6) Ibn Abî Zar', *Rawḍ al-Ķirtās*, texte de Tornberg, Upsal, 1843, I, p. 18 ; trad. latine de Tornberg, Upsal, 1846, II, 26 ; trad. française de Beaumier, Paris, 1860, p. 41.



de remarquer que, dès la fondation d'al-Ḳarawiyyin, presque toute l'activité intellectuelle des habitants de Fès se tourne vers les disciplines purement islamiques, c'est-à-dire, vers les sciences qui dérivent directement du *Ḳur'ān* ou de la *sunna* (1). Les centres de vraie culture littéraire ne se trouvent pas tout de suite au Maroc, où l'islamisation et l'arabisation ne sont pas très accentuées, mais en Espagne, d'abord à Cordoue et à Séville, puis à Almería, Grenade, Tolède, Valence et Saragosse. On se rend fort bien compte que jusqu'aux Mérinides, et plus tard encore, c'est de l'autre côté du détroit que les lettres sont cultivées et quand les souverains du Maroc voudront des secrétaires vraiment rompus à toutes les finesses de la langue arabe, c'est de l'Espagne qu'ils les feront venir. On ne s'étonnera donc pas si la contribution du Mağrib et de Fès en particulier au mouvement littéraire en Occident musulman ait été si faible; mais, en raison même de leur rareté, les quelques manifestations de l'activité poétique au Maroc peuvent retenir notre attention; c'est ce que nous allons essayer de montrer dans les pages qui suivent.

Au V<sup>e</sup> = XI<sup>e</sup> siècle, le nom de Fès commence à apparaître dans les ouvrages d'*adab* et les anthologies littéraires ou historico-littéraires dont le nombre, assez restreint malheureusement, est resté en grande partie en manuscrit jusqu'à nos jours.

Al-Faṭḥ ibn Ḥaḳān (2), qui vivait sous les *Mulūk at-tawā'if* et les Almoravides, fait allusion, dans ses *Ḳalā'id al-Iḳyān* (3), à Fès et aux Fāsis. On sait que cet écrivain, qui mourut mystérieusement dans un

(1) Sur les raisons de cette préférence, cf. E. Lévi-Provençal, *La vie intellectuelle [au Maroc]*, dans *Initiation au Maroc*, Rabat, 1932, p. 128.

(2) Sur Abu Naṣr al-Faṭḥ ibn Ḥaḳān († 528, 529 ou 535 = 1134, 1140 ou 1141), cf. *Encycl. Isl.*, I, 87-88, art. de M. Ben Cheneb; Yaḳut, *Irsād*, éd. D. S. Margoliouth, VI, 124-127; 'Imād ad-Dīn al-Iṣfahānī, *Ḥarīdat al-Ḳaṣr*, ms. de la Bib. Nat. de Paris, n° 3331, f° 191 a-198 a; Ibn Zāfir al-Azdī, *Badā'i' al-badā'i'h*, Bulaḳ, 1278, pp. 62, 69, 135, 169, 193, 201, 208, 209, 210, 211, 213; Ibn Dilhāya, *al-muṭrib*, ms. du British Museum, n° 1631 (or. 77), f° 160 a; Dozy, *Abbād.*, III, 2-3; as-Sa'īh, *al-Muntaḥabāt al-'abḳariyya*, Rabat, 1920 (1921), pp. 170-172; E. J. Sarkis, *Dictionnaire encyclopédique de bibliographie arabe*, le Caire, 1346-1349 = 1928-1930, col. 1434-1435; A. Cour, *De l'opinion d'Ibn al-Ḥaṭīb sur les ouvrages d'Ibn Ḥāqān considérés comme source historique*, in *Mélanges René Basset (Pub. de l'Inst. des Hautes Études marocaines, XI)*, Paris, II, 1925, pp. 17-32.

(3) Les éditions des *Ḳalā'id*, nombreuses, mais toutes basées sur celle du comte Ruṣāid ad-Daḥdāḥ, corrigée par Sulaiman al-Ḥara'iri (Marseille-Paris, 1277 = 1860), présentent des lectures fautives et de fréquentes lacunes, surtout dans les vers. Une édition critique, sur de nouveaux manuscrits et sur le commentaire d'Ibn Zākur († 1120 = 1708, sur lequel, cf. E. Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfa*, Paris, 1922, pp. 287-290), mériterait d'être entreprise. Dans notre étude, nous désignerons l'édition de Marseille-Paris par la lettre A, et celle de Bulaḳ, 1283 H., par la lettre B.

*fundak* de Marrakech (1), parcourait l'Espagne et le Maroc à la recherche de pièces de vers et d'épîtres en prose rimée qu'il insérait dans ses *Colliers d'Or natif* selon que leur auteur était plus ou moins généreux à son égard (2). Les pièces élogieuses que lui adressaient des poètes en quête d'une renommée bien illusoire ont trouvé naturellement place dans son anthologie. L'une d'elles mérite d'être signalée pour les quelques détails qu'elle nous fournit sur l'atmosphère dans laquelle les lettrés fasis pouvaient vivre à l'époque des Almoravides.

Elle a pour auteur Abu 'Âmir Ibn 'Aišun. Ce lettré, qui fit un voyage en Orient dont il n'eut pas à se réjouir, ne nous est connu que par les *Ķalā'id* (3). Dans ses vers, on sent percer une mélancolie à peine résignée. La vie ne devait pas être gaie dans la capitale déchue, supplantée, provisoirement il est vrai, par Marrakech. Voici la pièce d'Ibn 'Aišun (4) :

1. O toi qui accueilles mes plaintes! A t'en faire la confiance, je calme mes souhaits lointains (5) qui fuient sans cesse devant moi [pour aller vers toi]!

2. O parterre de belles-lettres que l'intelligence soigne avec tant de sollicitude et dont les fleurs sont cueillies une par une ou deux par deux!

3. Les esprits sont passionnément épris de ta grandeur pour la majesté [qui en émane] et envient à cause de cet amour les âmes qui te portent envie.

4. Les pensées [qui me préoccupent] m'ont ravi la joie des réunions intimes et je n'ai pas de main [assez puissante] pour repousser une seule de ces pensées.

5. Elles me suggèrent (6) des projets sataniques, si bien que je suis assailli par elles, à chaque instant, comme par de grands serpents noirs.

(1) Cf. Dozy, *Abbād.*, III, 2-3.

(2) A Avenpace (en arabe Ibn Bağža ou plus communément Ibn aš-Ša'ig, mort en 533 = 1138), qui n'avait pas daigné lui envoyer de vers, il consacra une notice injurieuse (insérée dans les *Ķalā'id*) qu'il remplaça par un article des plus élogieux (paru dans le *Maṭmah*) dès que le philosophe-poète lui eût adressé des vers accompagnés d'un riche cadeau en argent. Sur cette histoire qui en dit long sur les procédés de chantage d'Ibn Hakan, voir Yakut, *Irsād*, VI, 124-127; Ibn al-Haṭīb, *Marḥaz al-ihāta*, ms. de la Bib. Nat. de Paris, n° 3347, f° 215 a; Ibn Zākūr, Commentaire des *Ķalā'id*, ms., f° 174 a-b.

(3) *Ķalā'id*, A, pp. 332-334; B, pp. 288-290. L'article des *Ķalā'id* est reproduit en entier ou en partie par la *Uvridat al-Ḳasr*, 185 b-186 b; Ibn Faḍl Allah al-'Umari, *Masālik al-abṣār*, ms. de la Bib. Nat. de Paris, n° 2327, f° 142 a-b et par al-Maḳḳari, *Nafh at-Tib* = *Analectes*, I, 797. Cf. aussi Ibn Zākūr, *op. cit.*, f° 166 a-167 b.

(4) *Ķalā'id*, A, p. 332; B, p. 288; Ibn Zākūr, *op. cit.*, f° 166 b-167 a.

(5) Nous lisons عواذب (au lieu de غوارب) avec Ibn Zākūr.

(6) Nous lisons, avec Ibn Zākūr : يطارحني au lieu de تطارحني, en donnant comme sujet à ce verbe : الافكار du vers précédent.

6. [Cette inquiétude ne peut disparaître] que par ta venue auprès de moi, si le Destin avare, bien que marqué pour être généreux, veut bien le permettre.

7. Alors je redonnerai de l'éclat, par la contemplation de ta vue splendide, à mes yeux qui, malgré la gloire, passent la nuit accablés par la chassie et l'insomnie.

8. Viens donc à cette source agréable de plaisir intime que les belles-lettres ombragent comme des rameaux recourbés qui se balancent [mollement à la brise].

9. [Elles produisent] des fruits dont la saveur a la délicatesse de la sagesse et de l'éloquence et elles agencent avec art leurs courtes pièces de vers et leurs longs poèmes.

10. Lorsque ces poèmes sont appelés à la rescousse (1) [dans les cas graves], ils sont comme des lances et des escadrons, et s'ils s'abandonnent (2) [aux loisirs de la paix], ils sont comme des cous et des colliers [de femmes].

11. Ils provoqueraient contre la Fortune une guerre qui, peut-être, nous procurera un jour un avantage sur la séparation.

12. Ils couronneront alors de coupes pleines tes doigts devant lesquels se prosternerait la couronne du Fils de Sasan (3).

13. Si je suis gravement importun [en vous priant si instamment de venir], c'est bien malgré moi : seul l'amour que je porte à vos qualités éminentes m'a fait commettre un acte aussi répréhensible.

L'invitation pouvait paraître peu alléchante pour le viveur et fin lettré qu'était Ibn Ḥaḡan et il y a tout lieu de croire qu'il dut la décliner. Aussi bien semble-t-il que Fès ait été, du moins au début du VI<sup>e</sup> = XII<sup>e</sup> siècle, le lieu d'exil de tous les personnages qui n'avaient plus l'heur de plaire aux princes almoravides. Abu Muḡammad Ibn Ḳasim al-Fihri (4), dernier représentant de la famille médinoise des Banu Ḳasim (5) dont l'ancêtre était

(1) Ibn Zakur lit : إِذَا أَسَدَتْ إِذَا آتَتْ دَيْتٌ ou إِذَا آتَتْ دَيْتٌ et commente par ces mots : *من أسد الرجل إذا صار كالأسد في أخلاقه*.

(2) Ibn Zakur lit : *وإن عزأت* au lieu de *وإن عزأت* et commente par : *والمراء بأسديتها مقابل : عزلتها أي رقتها واطافتها*.

(3) On peut voir dans ce vers une allusion à la coutume qu'avaient les ciseleurs de représenter sur les coupes l'image de Kisra Anuširwan. Cf. à ce sujet le curieux chapitre d'an-Nawaḡi, dans la *Ḥalbat al-ḡumait*, le Caire, 1299, pp. 169-171 (d'après un Commentaire d'Ibn Badrun sur le poème d'Ibn 'Abdun que nous ne retrouvons pas dans l'édition de Dozy, Leyde, 1816), et Abu Nuwas, *Diwān*, éd. I. 'Asaf, le Caire, 1898, p. 295, vers 6-7.

(4) Sur cet Ibn Ḳasim, cf. *Ḳalā'id*, A, 144-150; B, 127-132; Ibn Zakur, f<sup>o</sup>s 90 b-94 a; Ibn Bassam, *al-Daḡira*, t. III, ms. de Gotha, f<sup>o</sup> 220 a (à propos d'Ibn Abi'l-Ḥiṣal); Al-Ṣbahani, *Ḥaridat al-Ḳasr*, f<sup>o</sup>s 122 a-126 a (reproduit les *Ḳalā'id*); Ibn Diḡya, *al-maṭrib*, f<sup>o</sup>s 131 b-132 a.

(5) Sur les Banu Ḳasim, cf. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, 2<sup>e</sup> édition, par E. Lévi-Provençal, Leyde, 1932, t. II, p. 169; t. III, p. 240.

passé en Andalousie à la suite de la bataille d'al-Ḥarra, et qui, après bien des vicissitudes avait réussi à se tailler un lief indépendant à al-Bunt (Alpuente), tomba en disgrâce après la conquête de l'Andalousie par Yūsuf ibn Tašfin. Il fixa d'abord sa résidence à Salé, puis dut se retirer à Fès, qui pouvait lui être une prison moins désagréable que celle d'Aḡmāt à l'infortuné roi de Séville al-Mu'tamid ibn 'Abbād. C'est là que viennent le voir le kādi Abu Umayya (1) et son inséparable secrétaire, le lettré Abu'l-Ḥasan Baḳi ibn Aḥmad (2).

Sans trop pousser au noir le tableau de la vie littéraire sous les Almoravides, comme l'a fait Dozy (3), on ne peut cependant nier l'état précaire dans lequel vivaient les lettrés à la fin du XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup> siècle. En faisant la part des exagérations dont sont familiers les poètes, de quelque pays et de quelque temps qu'ils soient, il reste un certain nombre de faits qu'on ne peut révoquer en doute et qui attestent pour le moins des froissements d'amour-propre inconnus ou presque sous les *Mulūk at-tawā'if*.

Le Maroc, plus encore que l'Espagne, devait être inhospitalier. On n'a pour s'en convaincre qu'à lire les vers d'Abu Bakr Ibn Baḳi (4). Ibn Ḥakān les a recueillis dans les *Kalā'id* (5) en les faisant précéder de ces mots : « Ibn Baḳi a dit dans ses attaques contre les Magribins (6), *منجياً على أهل* »

(1) Son nom complet est Abū Umayya Ibrahim ibn 'Iṣam. Sur ce kādi, cf. *Kalā'id*, A, 232-235 ; B, 203-205 ; Ibn Zakūr, f<sup>o</sup>s 125 b-126 a ; al-Maḳḳārī, *Analectes*, II, 513 ; *Haridat al-Ḳaṣr*, f<sup>o</sup>s 163 b-164 b (reproduit les *Kalā'id*) ; Ibn Dihya, *al-muṭrib*, f<sup>o</sup> 134 a.

(2) Sur Baḳi ibn Aḥmad, cf. *Kalā'id*, A, 342 ; B, 204, 297 ; Ibn Zakūr, f<sup>o</sup>s 171 b-172 b ; *Haridat al-Ḳaṣr*, f<sup>o</sup> 189 a-b.

(3) *Hist. des Mus. d'Esp.*, 2<sup>e</sup> édition, III, 135, 155-157 ; *Recherches*<sup>2</sup>, pp. 265, 278

(4) Sur ce poète († 540 = 1145), connu aussi comme auteur de *muwašṣah-s*, cf. *Kalā'id*, A, pp. 322-326 ; B, pp. 279-283 ; Ibn Zakūr, 161 b-163 a ; Ibn Bassam, *ad-Daḡira*, t. II, ms. d'Oxford, f<sup>o</sup>s 159-164 ; copie de Paris, n<sup>o</sup> 3322, 190 b-197 a ; copie de Madrid (sur Tunis), 186 a-217 a ; *Haridat al-Ḳaṣr*, 40 b-46 a ; Ibn Sa'īd, *Unwān al-murkīṣāt wa'l-muṭribāt*, Bulāq, 1286, p. 68 ; Ibn Ḥallikān, *Wafayāt*, le Caire, 1310, II, 236, trad. de Slane, IV, 88 ; al-Umari, *Masālik al-ubsār*, ms. de Paris, n<sup>o</sup> 2327, f<sup>o</sup>s 69 b-73 b ; Ibn al-Abbar, *Takmila*, n<sup>o</sup> 2042 ; Ibn Zāfir, *Badā'ic al-badā'ih*, p. 135 ; Ibn Dihya, *al-muṭrib*, f<sup>o</sup> 147 a ; Ibn Ḥaldun, *Prolegomènes*, trad. de Slane, III, 425-426 ; al-Maḳḳārī, *Analectes*, I, 307, 384 ; II, 141, 234, 35, 275, 297, 307, 423, 527, 590, 591 ; Schack-Valera, *Poesia y Arte*, 3<sup>e</sup> éd., Séville, 1887, p. 140 ; 4<sup>e</sup> éd., Madrid, 1930, pp. 125-126 ; Dugat, Introduction aux *Analectes* d'al-Maḳḳārī, I, p. LXXIX ; E. Garcia Gómez, *Poemas arábigoandaluces*, Madrid, 1930, p. 80, n<sup>o</sup> 34 ; *Poetas musulmanes cordobeses*, Cordoue, 1929, pp. 27-28 ; M. Hartmann, *Das arabische Strophengedichte. I. Das Muwašṣah*, Weimar, 1907, p. 31, n<sup>o</sup> 43 et *passim*.

(5) A, 325 ; B, 281-282 ; Ibn Zakūr, 162 b.

(6) Dozy, qui n'a eu sous les yeux que les quatre vers de cette pièce (1, 3, 5, 8), cités dans les *Analectes*, II, 303, a cru qu'Ibn Baḳi ne s'adressait qu'aux Andalous. Cf. *Hist. Mus. Esp.*, 2<sup>e</sup> éd., III, 156.

(المغرب), après avoir eu à se plaindre de leur hospitalité et être revenu de chez eux les mains vides de tout présent » :

1. Je suis parmi vous (1) malgré la misère et le dénuement; si j'avais été un homme libre, à l'âme fière, je ne serais pas resté.
2. Je me suis torturé (2) à vous trouver une excuse [dans l'espoir que] peut-être vous vous éveilleriez, mais vous étiez bien endormis à la générosité.
3. Dans votre verger, on ne cueille pas de fruits et sous votre ciel les pluies [même] fines et légères ne tombent pas.
4. Il n'y a pas de moyens de subsistance chez vous; j'irai donc les chercher à travers le monde si les biens sont équitablement répartis.
5. Si, homme [comme je suis, après avoir repassé le détroit,] l'Andalousie me rejette, j'irai en 'Irâk et là tout le monde se lèvera pour me recevoir.
6. Quel espoir, quelle noblesse trouver en un [prince] déterminé et d'esprit vif qui fait des expéditions contre ses ennemis pendant les mois sacrés!
7. Si c'est une flèche [qu'il a en main], le gibier [qu'il vise] disparaît sans être atteint, et si c'est un sabre, il le dégaîne pour tuer des braves.
8. (3) Vivre de son savoir n'est qu'un expédient qui a perdu toute force et c'est une profession qu'embrassent seuls les gens de basse extraction et de mœurs viles (4).
9. Dieu ne brise pas la hampe de la lance, car c'est par elle qu'on obtient la grandeur; mais il a décrété que le *calame* [des intellectuels] devait être brisé.
10. Il n'a pas versé le sang du [guerrier] courageux et héroïque, mais il a mis à mort tout lettré dans la fleur de l'âge en répandant tout son sang.
11. Je me suis enfoncé très loin dans le Maroc (5) sans réussir à obtenir de dons importants, si bien que je suis revenu avec le regret [d'avoir entrepris ce voyage].

(1) Dozy a rendu le *فيكم* du texte par : « auprès de vous, mes compatriotes ».

(2) Les éditions imprimées donnent : *ابكي* qui me paraît inacceptable ici. Je lis avec Ibn Zakûr : *وطلت ابي بكم عذرا اي النمسه اطيب به . أنلي .* Voici d'ailleurs son commentaire : *تفسى من ناحيتكم والابلا . والابتلاء . الاختبار فكانه يجتبر العذر هل يجد منه معنى .*

(3) Ce vers manque dans l'édition de Marseille-Paris.

(4) Dozy traduit : « Ici ce serait une folie que de vouloir subsister par ses talents, car ici on ne trouve que de stupides et avarés parvenus. » Voici comment Ibn Zakûr commente le dernier mot du vers : *البرم : يحتمل ان يكون بكسر الباء (السراء lire) اي ذو البرم اي السامة والملل وهو البخيل وهو المناسب للقعدد اي الضعيف وهو الظاهر . ويحتمل ان يكون بفتح الراء . وهو البخيل وأصله الذي لا يدخل مع القوص في الميسر وذلك من اقوى امارات البخل عندهم .*

Cette dernière explication est empruntée au *Lisân al-'Arab*. XIV, 309, sv. برم.

(5) Dans le texte, il y a bien : al-Magrib al-aqṣā.

Dans cette pièce, Ibn Baḳī parle à mots à peine couverts des faḳīh-s, car c'est bien eux qu'il désigne par cette expression : « Gens de basse extraction et de mœurs viles », ce qui n'est pas très nouveau, car on les avait satirisés avant lui, ainsi que nous le verrons plus bas ; mais ce qui peut conférer à ces vers un intérêt particulier, c'est qu'on y voit apparaître pour la première fois dans la littérature hispano-musulmane la critique d'une classe qui jusqu'alors avait échappé aux traits des poètes : nous voulons parler de l'armée dont les chefs, tous berbères, et en majorité membres de la famille régnante, constituaient, en cette époque de guerres et de luttes incessantes contre les hérétiques musulmans ou contre les Chrétiens, une sorte de caste dont la puissance était au moins égale à celle des juristes ; le lettré andalou, qui, dans l'oisiveté relative de sa noble profession, gardait la tradition de raffinement des *Mulūk at-tawā'if*, pouvait paraître bien méprisable aux côtés d'un général ou d'un simple guerrier ; il lui était pénible de constater que le *calame* était chose bien fragile en comparaison du sabre ; et la joute oratoire imaginée moins d'un siècle auparavant par Ibn Burd al-Asḡar (1) entre l'un et l'autre et qui se terminait par la victoire du *calame* aurait eu une conclusion toute différente au début du VI<sup>e</sup> = XII<sup>e</sup> siècle.

Poursuivis sans merci comme suspects d'hérésie ou d'irrégion, rabroués parce qu'inutiles, les poètes, dans leur fière indépendance d'esprit, ne veulent pas se plier aux habitudes dévotes instaurées par les princes du *litām* (2) ;

(1) Sur Abū Ḥafṣ Ibn Burd le Junior († 445 = 1053), que l'on confond parfois avec son aïeul Abū Ḥafṣ Ibn Burd le Senior (al-akbar), cf. Ibn Bassām, *ad-Dahira*, t. I, ms. de Paris, n° 3321, f°s 129 a-142 b ; *Ḥaridat al-Ḳaṣr*, f° 28 a ; Ibn Sa'īd, *Unwān*, p. 59 ; Yāqūt, *Irsād*, II, 106-107 ; Ibn Zāfir, *Badā'ī'*, p. 43 ; Ibn Dihya, *al-muṭrib*, f°s 95 b-96 b ; an-Nuwairi, *Nihāyat al-'arab*, le Caire, éd. nationale, VII, 306-308 ; al-Ḳalkāṣandī, *Ṣubḥ al-a'sā*, I, 95 ; IX, 366 ; *Analectes*, I, 277 ; II, 54, 133, 198, 367, 368, 413 ; Aḥmad Daif, *Balāḡat al-'arab fi'l-Andalus*, le Caire, 1342 = 1924, pp. 148-159 ; E. Garcíá Gómez, *Poemas*, n° 24, p. 70. La *risāla* à laquelle nous faisons allusion se trouve dans Ibn Bassām, *op. cit.*, f°s 137 b-140 a.

(2) Quelques lettrés pourtant surent allier à de sérieuses connaissances en théologie musulmane une solide culture littéraire, ce qui n'était pas pour les mettre à l'aise au milieu des poètes indévots et des faḳīh-s grossiers : témoin cet Abu' l-Faḳl Ibn an-Naḥwi at-Tawzari († 513 = 1119) qui composa, alors qu'il séjournait à la Kal'a des Banū Ḥammād, le distique suivant (Basīṭ) :

أَصْبَحْتُ فِيْمَنْ أَلْهَمَ دِيْنَ بِلَا أَدَبٍ \* وَمَنْ لَهْ أَدَبٌ عَارٍ مِّنَ الدِّيْنِ  
أَصْبَحْتُ فِيْمَهُمْ فَقِيْدَ الشَّكْلِ مُنْفَرِدًا \* كَبَيْتَ حَسَّانِي فِي دِيْوَانِ سَحْنُونِ

1. — Je me trouve au milieu de gens dont les uns ont de la religion, mais manquent d'éducation et dont les autres ont de l'éducation, mais sont dépourvus de religion.

2. — Je me trouve perdu au milieu d'eux et aussi isolé qu'un vers de Ḥassān [ibn Ṭābit] dans le diwān de Saḥnūn.

(Cf. Ibn Maryam, *al-bustān*, éd. Ben Cheneb, Alger, 1326 = 1908, p. 331 ; trad. Provenzali, Alger, 1910, p. 332.)

pour vivre, ils se trouvent dans la nécessité d'aller mendier de ville en ville ; vagabonds, ils l'avaient toujours été ; maintenant, ils deviennent errants. Ils ne peuvent plus se contenter de parcourir l'Espagne ; ils poussent leurs pérégrinations jusqu'au Maroc : Ceuta, Tanger, Salé, Fès, Marrakech reçoivent leurs visites, et il y a tout lieu de supposer que Tlemcen, la *Ḳal'a* des Banū Hammād, Bougie et Mahdiyya les attirent aussi, sans jamais les retenir d'ailleurs (1).

Une anecdote rapportée par Ibn Dihya vient illustrer ce que nous avançons ici : elle met en présence, dans les environs de Fès, deux poètes andalous qui ont laissé tous deux une réputation de satiriques : Ibn Sahl al-Yaḳḳī et Ibn al-Binnī. D'al-Yaḳḳī, il sera parlé longuement plus bas.

Quant à Ibn al-Binnī (2), son portrait nous a été tracé par Ibn Ḥaḳān et Ibn Dihya. Poète et quelque peu médecin et philosophe (3), il avait une langue qui n'épargnait personne ; indésirable pour son esprit caustique, qui ne ménagea même pas le célèbre ḳādhī de Cordoue Ibn Ḥamdīn, et pour son impiété qui allait jusqu'à la négation de la résurrection et au mépris à peine déguisé du *Ḳur'ān* et de la *sunna*, il fut chassé d'Andalousie et se réfugia quelque temps à Majorque auprès de Naṣīr ad-Dawla Mubaṣṣīr ; puis il se rendit au Maroc pour y chercher fortune.

« Une des plus belles anecdotes qui soient rapportées sur lui, dit Ibn Dihya (4), et que nos maîtres ont entendu de lui-même, est celle où on le voit conduit par le Destin, au cours d'un de ses voyages, dans une hôtellerie à Maḡla (5), dans les environs de Fès. C'était à la chute du jour. Ibn al-

(1) C'est sans doute par Tlemcen, après avoir débarqué à Hunāin, qu'Ibn Ḥafāḡa, le poète d'Alcira, se rendit, dans sa jeunesse, auprès de Tamīm ibn al-Mu'izz, à Mahdiyya. Cf. Ibn al-Abbār, *al-ḥullat as-siyarā'*, in M. J. Müller, *Beiträge zur Geschichte der westlichen Araber*, Munich, 1866-1878, t. II, p. 308 ; ms. de l'Escurial, n° 1654, f° 141 b. Dans notre manuscrit de la recension complète du *Durān* d'Ibn Ḥafāḡa, f° 50 b, on trouve une *nāniyya* composée par le poète à Mahdiyya, en l'honneur d'Abū'l-Ḥasan Ibn al-Ḥaddād.

(2) Sur Ibn al-Binnī, originaire de Jaén, cf. *Ḳalā'id*, A, 343-346 ; B, 298-300 ; Ibn Zakur, f° 172 b-174 a ; *Maṭmah*, éd. de Constantinople, 1302, pp. 91-93 (reproduit, avec des fautes et des lacunes, l'art. des *Ḳalā'id*) ; éd. du Caire, 1325, pp. 103-106 ; *Ḥurūdat al-Ḳaṣr*, f° 189 b-190 b (d'après les *Ḳalā'id*) ; Abū Baḥr Ṣafwān ibn Idrīs al-Mursī, *Zād al-musāfir*, ms. de l'Escurial, n° 355, f° 21 a-b ; al-'Umārī, *op. cit.*, f° 141 b ; Ibn Ḥallikan, *Wafayāt al-A'yān*, II, 373 = trad. de Slane, IV, 472, 478 ; II, 415 = trad. de Slane, IV, 583, 584 ; 'Abd al-Wahīd al-Marrakūṣī, *Histoire des Almohades*, texte de Dozy, p. 123 ; trad. Fagnan, p. 147 ; Ibn Dihya, *al-muṭrib*, f° 93 b-95 a ; Ibn Zaḳīr al-Azdi, *Baḳā'is*, pp. 53-54 ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 327, 583 (reproduit le *Maṭmah*) ; Dozy, *Hist. Mus. Esp.*, 2<sup>e</sup> éd., III, 156.

(3) « Il se livrait, dit Ibn Dihya, à l'étude presque exclusive des livres d'Ibn Sinā » (*al-muṭrib*, f° 94 a).

(4) *Al-muṭrib*, f° 94 a-95 a.

(5) Localité à mi-distance de Fès à Meknès. Cf. al-Bakrī, *Description de l'Afrique septen-*

Binnî s'installa dans une chambre des plus exigües, des plus minables et des plus sordides. . . Alors qu'il était assis dans sa chambre, les ténèbres de la nuit s'étendirent sur la terre et comme des nuages déversaient de grosses gouttes telles des larmes, un homme entra brusquement pour se mettre à l'abri.

Ayant salué, l'étranger s'assit. L'hôtelier vint ranimer la lampe à huile et l'étranger dit alors :

C'est un *kindil*, dont la lumière ressemble au visage de ma bien-aimée quand elle se dévoile.

« A quoi Ibn al-Binnî répondit par ce vers :

Elle pointa vers les ténèbres une langue de vipère; [alors l'intrus] de peur, releva le pan de son manteau et s'enfuit.

« — Tu es Ibn al-Binnî ! s'écria l'étranger.

« — Et toi, al-Yağki ! repartit Ibn al-Binnî. Et ils se donnèrent l'accolade. Ils passèrent la nuit à cueillir les fruits de la veillée jusqu'au moment où les étoiles se couchèrent et le disque de la lune disparut. »

Deux poètes satiriques qui s'embrassent, voilà qui peut paraître étrange ! Mais nous n'avons aucune raison de suspecter l'authenticité de cette anecdote, car nous la retrouvons, racontée dans un style plus simple et avec une mise en scène moins mélo-dramatique, chez un auteur contemporain d'Ibn Dihya, Ibn Zâfir al-Azdi (1), sans qu'on puisse accuser l'un d'avoir démarqué l'autre.

\*  
\* \*

Jusqu'ici le nom de Fès ne nous a permis d'évoquer que des amateurs de poésie comme Ibn 'Aišun, ou des poètes de passage comme Ibn Baği et Ibn al-Binnî. Il faut attendre le milieu du VI<sup>e</sup> = XII<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître le premier poète fasi, Abu 'Abd Allah Muḥammad ibn Ḥusain

*trionale*, 2<sup>e</sup> éd., trad. de Slane, Alger, 1913, pp. 159, 164, 218, 221, 228, 230, 274, 294 ; al-Idrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. et trad. de Dozy et Gœje, Leyde, 1866, texte, pp. 56, 57, 76, 77, 78 ; trad., pp. 65, 66, 87, 88, 89 ; L. Massignon, *Le Maroc au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 218 ; E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, p. 104, n. 2.

(1) Dans les *Badā'ih al-badā'ih*, éd. de Bülak, pp. 53-54. Ibn Zâfir al-Azdi, littérateur égyptien, mourut en 623 = 1226. Sur cet auteur, cf. *Encycl. Isl.*, I, 293, art. de C. Brockelmann. Une édition des extraits de cet ouvrage relatifs à l'Occident musulman, avec traduction française annotée, est en préparation, dans la *Bibliotheca arabica* de la Faculté des Lettres d'Alger, par M. Rouvier, professeur à la Médersa de Tlemcen.



ibn 'Abd Allah Ibn Ḥabūs, désigné habituellement sous le nom d'Ibn Ḥabūs (1).

C'est Abū Baḥr Ṣafwān ibn Idrīs at-Tuġībī al-Mursī (2) qui, le premier chronologiquement, nous le fait connaître dans son anthologie des poètes espagnols et maġribins du VI<sup>e</sup> = XII<sup>e</sup> siècle, intitulée *Zād al-musāfir wa-ġurraṭ muḥayyā al-adab as-sāfir* (3). Malheureusement, ses citations ne sont accompagnées d'aucun commentaire et si nous voulons savoir quelque chose sur le poète lui-même, il nous faut recourir à d'autres auteurs. Ibn Dihya († 633 = 1235), dans *al-muṭrib*, nous dit qu'Ibn Ḥabūs, « le poète du Maġrib al-aḡṣā », était un mawlā (esclave affranchi ou client) des Banū Abī l-'Āfiya qui avaient régné sur le Maroc à l'époque des Omeyyades d'Espagne et dont l'origine était de Tasul (4). De son côté, 'Abd al-Wahīd

(1) C'est bien ainsi qu'il faut lire son nom. Ibn Ḥallikān est tout à fait explicite à ce sujet quand il dit qu'Ibn Ḥayyūs, poète syrien, ne doit pas être confondu avec Ibn Ḥabūs, (بأبي الموحدة المحففة), poète maġribin (cf. *Wafayāt al-a'yan*, éd. du Caire, 1310, t. II, p. 12, l. 7 bas, et aussi Ibn Dihya, *al-muṭrib*, f<sup>o</sup> 148 a). On le confond également avec Ibn Ḥanūn et Ibn Ḥayyūn. Nous avons puisé les éléments de notre notice dans Ṣafwān ibn Idrīs, *Zād al-musāfir*, ms. 355, f<sup>o</sup> 1 b-4 a; 28 a-b; Ibn Dihya, *al-muṭrib*, f<sup>o</sup> 87 a, 147 b-148 a; Ibn Ṣāfir, *Badā'ir*, p. 39; al-'Umari, *Musālik*, ms. 2327, f<sup>o</sup> 74 a; 'Abd al-Wahīd al-Marrakūṣī, *al-Mu'ġib* = *Histoire des Abnahades*, texte Dozy, pp. 151-153; trad. Fagnan, pp. 183-185.

(2) Sur cet auteur qui mourut à peine âgé de quarante ans en 598 = 1202, cf. : Ibn al-Abbār, *al-takmila*, éd. Codera, n<sup>o</sup> 1231; *Talḥif al-ḥādīm*, ms. de l'Escorial, n<sup>o</sup> 356, f<sup>o</sup> 58 b-60 a; al-Kalaṣī, *al-iktifā*, éd. H. Massé (in *Bibliotheca arabica* de la Faculté des Lettres d'Alger, t. VI), Alger-Paris, 1931, pp. 13, 38; Ibn Ṣāfir al-Azdi, *Bulā'ir*, p. 45; Ibn al-Ḥaṭīb, *al-ihāṭa*, ms. de l'Escorial, art. reproduit avec quelques coupures par al-Maḡḡarī, *Naḥḥ at-Tib*, éd. du Caire, 1302, t. III, pp. 33-39; *Markaz al-ihāṭa*, ms. de Paris, n<sup>o</sup> 3347, f<sup>o</sup> 12 b; al-Ġuzūlī, *Muṭālī' al-bulūr*, Bulak, 1299, t. I, p. 118; t. II, pp. 49, 298-300; al-Maḡḡarī, *Analectes*, I, 63, 105-108; II, 124, 183, 220, 262, 311, 407, 481, 770; t. III, le Caire, 1302, pp. 31-39; Ḥaġġī Ḥalifa, *Lexicon*, II, 216; III, 527; as-Sa'īḥ, *ab-muntaḥabāt al-'abḡariyya*, pp. 197-199; Casiri, II, 97; Gayangos, *Hist. of the Moh. Dynasties*, I, 195, 476; Pons Boigues, *Ensayo*, n<sup>o</sup> 210, p. 256; Brockelmann, *G.A.L.*, I, 273; E. García Gómez, *Poemas*, n<sup>o</sup> 49, pp. 102-103. Dans son anthologie, le *zād al-musāfir*, on trouve quelques spécimens de ses vers (ms. 355 : f<sup>o</sup> 9 b-10 b, 30 a, 36 b, 33 b, 47 b, 51 a).

(3) Il en existe deux manuscrits à l'Escorial, n<sup>o</sup> 355 et 356, de recension légèrement différente, le premier plus ancien et plus correct que le second. Une édition est en préparation, dans la *Bibliotheca arabica* de la Faculté des Lettres d'Alger, par M. Mahdad.

(4) *Al-muṭrib*, ms. du British Museum, f<sup>o</sup> 148 a. Ṣafwān ibn Idrīs, tout au début des extraits du diwān d'Ibn Ḥabūs, mss. de l'Escorial : n<sup>o</sup> 355, f<sup>o</sup> 1 b et n<sup>o</sup> 356, f<sup>o</sup> 1 b, dit que le poète est

من قطر بجانة او من نظر بجاية

cette note : هومن فارس وفيها مات رحمه الله. — Sur les Banū Abī l-'Āfiya. cf. *Kirtās*, texte Tornberg, pp. 50-53; trad. latine Tornberg, pp. 70-73; trad. Beaumier, pp. 111-117; Ibn 'Idāri, *al-Bayān*, éd. Dozy, VII, *passim*; trad. Fagnan, I et II, à l'index; Ibn Ḥaldūn, *Berbères*, trad. de Slane, I, 265-272; al-Ḳalkasandī, *Ṣubḥ al-a'sā*, V, 182-184; Ibn 'Abd al-Ḥalīm (?) *Mafāḡir al-Barbar*, éd. Lévi-Provençal, Rabat, 1934, pp. 47-48; *Initiation au Maroc*, p. 59.

al-Marrākušī († 621 = 1224), dans son *kitāb al-mu'ǧib fi talḥiṣ aḥbār al-Maǧrib* (1), consacre une page à raconter la vie du poète sous les Almoravides. Le passage tout entier mérite d'être reproduit ici. L'anecdote en elle-même est insignifiante : elle serait tout à fait à sa place au milieu des mille historiettes recueillies dans les ouvrages d'*alab*. Mais on ne saurait lui dénier tout intérêt. Elle prouverait sans doute que sous les princes du *litām* la vie des poètes de cour n'était pas sans danger et que la poésie ne nourrissait que misérablement son homme ; mais elle attesterait aussi que si les poètes se lamentaient de manquer de mécènes, les mécènes eux-mêmes se plaignaient de ne pas trouver de thuriféraires pour chanter leurs vertus.

« Sous les princes de Lamtūna (2), dit al-Marrākušī (3), Ibn Ḥabūs était un des poètes les plus en vue ; mais, à la suite d'inconséquences (*humākāt*) qui parvinrent à leur connaissance, il dut s'enfuir en Espagne, où il resta caché, sans se fixer nulle part, jusqu'à la chute de cette dynastie. Son fils 'Abd Allāh m'a lu l'anecdote suivante, sur l'autographe de son père : « J'entrai un jour à Silves, en Espagne, n'ayant pas mangé depuis trois jours. Je demandai à qui l'on pouvait s'adresser en cet endroit et un habitant m'indiqua Ibn al-Millḥ (4). Je me rendis alors chez un relieur-papetier (*warrāk*) qui, sur ma demande, me donna une peau très mince (*siḥā'a*) (5) et un encrier, et j'écrivis des vers à la louange de celui dont on m'avait dit le nom ; puis je me rendis chez lui. Je trouvai cet homme dans le vestibule, et il répondit des plus gracieusement à mon salut, m'accueillant de la façon la plus aimable : « Je suppose, me dit-il, que tu es étranger ? — En effet, répondis-je. — Et à quelle classe d'hommes appar-

(1) Édité par Dozy, Leyde, 1847, et trad. en français par Fagnan, dans la *Revue africaine*, années 1891-1893, et à part, Alger, 1893. Le texte arabe a été édité aussi au Caire, Imprimerie as-sa'āda, 1324 = 1906.

(2) Les Almoravides.

(3) Texte de Dozy, p. 152 ; le Caire, p. 137 ; trad. Fagnan, p. 184. Nous suivons Fagnan, sauf sur quelques points de détail.

(4) Peut-être est-ce Abu Bakr Ibn al-Mallāḥ, de Silves, contemporain des faits rapportés par al-Marrākušī, sur lequel, cf. al-Maḥḥārī, *Analectes*, II, 350. En tout cas, on ne saurait le confondre avec l'Abū Bakr Ibn al-Millḥ qui a sa notice dans les *Ḳalā'id*, A, pp. 214-215 ; B, pp. 187-188 ; *ad-Daḥira*, t. II, ms. d'Oxford, f° 118 sq. ; copie de Paris, f° 143 a-150 a ; *Ḥaridat al-Ḳaṣr*, f° 153 b-154 a ; *Bulā'īc*, pp. 212-213, car il mourut en ramāḍān 500 = avril-mai 1107.

(5) Fagnan traduit par « bout de papier ». Le papier était, certes, connu en Espagne, et cela, au moins depuis la fin du IV<sup>e</sup> = X<sup>e</sup> siècle (cf. E. Lévi-Provençal, *L'Espagne musulmane au X<sup>e</sup> siècle. Institutions et vie sociale*, Paris, 1932, p. 185) ; mais ici, le mot *siḥā'a* ne saurait se traduire par papier ; c'est proprement « une peau très mince de parchemin employé ordinairement dans la reliure des livres ».

tiens-tu ? — Je suis, dis-je, littérateur, je veux dire poète », et je me mis à lui réciter les vers que je venais d'écrire. Il les reçut très bien, me fit entrer chez lui, et, me faisant servir de quoi manger, il déploya dans sa conversation plus d'amabilité que je n'ai jamais vu. Le moment étant venu pour moi de prendre congé, il sortit et rentra bientôt, suivi de deux serveurs porteurs d'un coffre qu'il leur fit déposer devant moi. Il l'ouvrit et en sortit sept cents dinârs almoravides qu'il me donna. « Voilà ton bien », dit-il; puis, me remettant une bourse contenant quarante mitkâls : « Voici ce dont je te fais cadeau. » Tout surpris de ces paroles, qui étaient pour moi une vraie énigme, je demandai d'où venait « mon bien ». — « Sache, reprit-il, que j'ai immobilisé une terre provenant de mes biens et dont la récolte annuelle est de cent dinârs, au profit des poètes. Or, pas un n'est venu me trouver depuis sept ans, à cause des troubles incessants qui désolent la contrée, et ainsi s'est accumulée la somme qui t'est remise. Quant aux quarante autres dinârs, ils proviennent de mes revenus personnels. » — C'est ainsi qu'entré chez lui affamé et misérable, j'en sortis rassasié et riche. »

Al-Marrâkuši ne nous rapporte pas de vers d'Ibn Habus remontant à la période almoravide ; mais il est à présumer que c'est de cette époque que date la satire recueillie dans le *Zād al-musāfir* par Šafwān ibn Idris et dirigée, selon toute vraisemblance, contre les envieux qui le desservirent auprès de la famille régnante et qui furent cause de son exil (1) :

1. Prépare pour tes aboyeurs une trique et broie comme de menus graviers ceux qui te mâchent.
2. Mêle pour les hommes un breuvage qui les suffoque ou les étouffe au fur et à mesure que les heures s'écouleront.
3. Sois un lion fauve, robuste, qui cherche constamment à prendre par la ruse une proie parmi eux.
4. Traite trompeusement ceux que tu rencontres et profite des occasions dès qu'elles se présentent.
5. Ferme tes grands yeux de telle sorte qu'on les qualifie de bridés.
6. Brandis pour les uns un sabre, pour les autres, une trique.
7. Montre les dents à celui qui se glisse vers toi sous le couvert de fourrés épais (2) et sois avide dans la mesure où il l'est,

(1) Vers cités dans le *Zād al-musāfir* de Šafwān b. Idris, mss. de l'Escurial, n° 355, f° 3 a-3 b ; n° 356, f° 2 b-3 a.

(2) C'est le proverbe : ... *يَدْبُ لَهُ الصَّرَاءُ [وَيَمْشِي لَهُ الْحَمْرَاءُ]* « Il se glisse vers lui sous le

8. et ne le blâme pas [s'il n'arrive pas à ses fins], [car] si tu t'emparais de lui, tu ferais en sorte qu'il ne t'échappe pas.
9. Pense mal de tout compatriote qui partage avec toi les compliments comme des quotes-parts [qui lui reviennent de droit].
10. Ne te soucie pas d'un pique-assiette qui est assez sot pour croire que le morceau de graisse est de la lèpre (1).
11. Ne sois pas avide; souvent un jeune homme est perdu quand il est poussé par l'avidité.
12. Par son avidité l'oiseau qui tombe [dans un piège] a changé pour une cage l'air libre [dont il jouissait].
13. Parfois ce qui est cher devient bon marché; les bijoux les plus méprisables sont ceux qui se déprécient.
14. La fidélité a disparu et celui qui cherche à tromper ne dit [même] pas qu'elle a diminué (2).
15. Ne reste pas dans les endroits ombragés où, en arrivant, l'ombre s'en va.
16. Chante avec le Temps quand il est pris d'ébriété et joue de la flûte (*mizmār*) lorsqu'il danse.
17. Celui qui a été mêlé aux événements graves et a vécu à ma façon commente des histoires (3).

C'est probablement aussi à cette époque difficile où les déboires ne lui furent pas ménagés qu'appartiennent les vers qui suivent (4) où l'on voit, avec étonnement, le poète comparer la poésie à un corbeau. Quel devait être son dégoût pour songer à incarner la Muse en un oiseau qui passe aux yeux des Arabes pour être du plus funeste augure (5).

1. O corbeau de la poésie, puisses-tu ne pas voler! Puisses-tu rester longtemps posé sur une branche (6)!

couvert de fourrés épais et il marche vers lui sous le couvert d'accidents naturels de terrain ». Cf. al-Maidāni, *Maǧma' al-amṭāl*, Būlak, 1284, t. II, p. 312; *Lisān*, XIX, 219, sv., ضراً.

(1) Sans doute faut-il comprendre : « qui s'imagine [tant il est avide,] que la lèpre est un morceau de graisse ».

(2) Le ms. 356 donne une meilleure leçon quant au sens, mais inacceptable du point de vue syntaxique et prosodique (Wāfir) :

وقد ذهب الرفاء فلا \* تقول مغالطاً نقصاً

« La fidélité a disparu; ne dis donc pas, en te trompant, qu'elle a diminué », car il faudrait lire : فلا تَقُلْ et le vers serait boiteux.

(3) C'est-à-dire s'occupe de vétilles qui ne risquent pas de le compromettre.

(4) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 3 a; 356, f° 2 b.

(5) Cf. al-Gāhiz, *Kitāb al-ḥayawān*, le Caire, 1323, t. III, pp. 127-144; ad-Damiri, *Ḥayāt al-ḥayawān al-kubrā*, le Caire, 1310, t. I, pp. 297-311; an-Nuwairi, *Nihāyat al-'arab*, le Caire, édition nationale, t. X (1351 = 1933), pp. 209-213.

(6) Il est curieux de remarquer ici que le poète a oublié, peut-être intentionnellement, le

2. Puisses-tu, lorsqu'un homme plein de vivacité et d'avidité s'éveille, prolonger ton sommeil !

3. Reconnais qu'à la chasse tu ne prends pas de l'honneur; pourquoi as-tu chassé comme gibier l'humilité ?

4. En voulant t'élever rapidement, tu es tombé dans un gouffre où tu gis misérablement.

5. Il arrive souvent que le passereau (1) s'empare de proies qui rassasient; toi, tu ne rapportes de la chasse que la faim.

6. C'est par toi qu'a péri [Abū Tammām] Ḥabīb [ibn Aws] comme avait déjà péri [Muslim ibn al-Walid] Ṣarī '[al-Gawānī] (2).

7. Le passereau étend les ailes de telle sorte qu'il empêche les [vrais] oiseaux de se poser.

8. Il écornifle [sans vergogne] le vieillard chargé d'ans et l'enfant à la mamelle.

9. Il prépare, pour [abattre] la science, des vers qui sont [comme] des sabres et des cottes de mailles.

C'est l'éternelle plainte du talent contre la médiocrité.

Le poète allait avoir sa revanche. Quand les Almohades se furent substitués définitivement aux Almoravides, après la prise de Fès (en 540 = 1146/7) et de Marrākech (en šawwal 541 = 1147), il entra tout de suite en faveur auprès des nouveaux maîtres du Maroc. « Ibn Ḥabūs, dit al-Marrākuṣī (3), jouissait de considération auprès de 'Abd al-Mu'min, sous lequel il arriva à l'opulence, ainsi qu'auprès de son fils Abu Ya'qub. »

sens ancien des expressions : هو واقم الغراب et لا يطير غرابه, qui est attesté par al-Maidānī, *Mağma' al-amtāl*, Būlāq, 1284, t. II, p. 292. La première s'employait pour indiquer l'abondance كما يقال ساكن الریح, la seconde pour qualifier un homme grave, vénérable : كثرة الخصب والخير اي هو وقور وودوع. Il est vrai que la première, d'après certains commentateurs, pouvait exprimer aussi la calamité : الشدة.

(1) Par « passereau » le poète désigne les poèteaux et rimailleurs qui arrivent à supplanter les vrais poètes par leur habileté à flatter les faḳīh-s et les hommes de guerre. Peut-être le poète se rappelait-il, en écrivant ce dernier vers, le proverbe : *إِنَّ الْبُعَاثَ بِأَرْضِنَا نَسْتَنْسِرُ* : « Les menus oiseaux, dans notre pays, se font passer pour des vautours ». Cf. *Lisān al-'arab*, VII, 59, sv. نسر; al-Maidānī, *Mağma' al-amtāl*, Būlāq, 1284, t. I, p. 8.

(2) Poètes arabes de la période 'abbasside morts dans le premier tiers du III<sup>e</sup> siècle de l'hégire = IX<sup>e</sup> siècle de J.-C.. Sur le premier, cf. *Encycl. Isl.*, I, 111-112 (art. de D. S. Margolionth), et sur le second, Barbier de Meynard, *Un poète arabe du II<sup>e</sup> siècle de l'hégire*, communication faite au XII<sup>e</sup> Congrès des orientalistes, 1899; Muḥammad Gamīl Sulṭān, *Ṣarī' al-gawānī*, Damas, 1351 = 1933; *Encycl. Isl.*, III, 810-811, art. d'I. Kratschkowsky.

(3) *Histoire des Almohades*, texte Dozy, p. 153; le Caire, p. 137; trad. Fagnan, pp. 183-184.

Ibn Ḥabūs devient en quelque sorte le poète officiel de la nouvelle dynastie : *sā'ir al-ḥilāfa al-mahdiyya* (1), et à ce titre il va suivre partout le nouveau conquérant ; il est à sa façon son historiographe en vers, comme al-Bidaḳ s'est institué son mémorialiste en prose. On regrettera que les anthologistes ne nous aient conservé que si peu de vers de ce chantre des Almohades, et l'on reprochera au seul parmi eux qui nous ait transmis quelques fragments de ses poèmes, Ṣafwān ibn Idrīs at-Tuġibi al-Mursī, d'avoir été si sec sur les circonstances qui avaient amené la composition de ces vers. Al Faṭḥ ibn Ḥākān, que Ṣafwān ibn Idrīs prétendait continuer, avait été moins avare de renseignements ; il est rare, en effet, de rencontrer chez lui une pièce faisant allusion à un fait historique qui ne soit précédée de quelques lignes pour en préciser la date ou pour indiquer les personnages qui y sont visés (2).

Sur les grands faits du « Flambeau des Almohades » antérieurs à 545 = 1150/1, comme la prise de Fès et de Marrākech, sur lesquels les historiens qui suivront donneront de si longs détails — sans réussir d'ailleurs à se mettre d'accord sur les dates —, Ibn Ḥabūs ne nous dit rien. Il y a tout lieu de croire que, jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, il vit caché dans la crainte de quelque représaille et peut-être reste-t-il dans l'expectative, parce qu'il ne croit pas encore au succès des « unitaires ». Un fait est certain : quand 'Abd al-Mu'min, après avoir concentré ses troupes à Salé, se dirige vers Bougie en prenant toutes sortes de précautions pour ne pas ébruiter son dessein, il est accompagné d'Ibn Ḥabūs, qui, mieux qu'al-Bidaḳ, saura perpétuer dans ses vers le souvenir des exploits qu'on allait accomplir dans cette expédition lointaine. Le calife entre à Bougie après avoir mis en déroute un corps de Ṣanhāġa envoyé à sa rencontre. Le prince Yahyā ibn 'Abd al-'Aziz, arrière-petit-fils d'an-Nāṣir le Hammadide, fondateur de Bougie, s'enfuit par mer pour se rendre à Bône et de là à Constantine (546 = 1151/2) (3). Voici comment Ibn Ḥabūs relate ces événements (4) :

(1) Ṣafwān ibn Idrīs, *op. cit.*, f° 1 b.

(2) Loin de prétendre que les *Ḳalā'id* et le *Maṭmah* soient des œuvres « historiques », on ne saurait cependant nier que ces anthologies renferment bon nombre de données ou d'allusions historiques. Un index des noms propres de personnes et des toponymes permettrait de noter bien des faits qui compléteraient ou corroboreraient ceux de la *Dahira* d'Ibn Bassām et de la *Hullat as-siyarā'* d'Ibn al-Abbār.

(3) Cf. al-Bidaḳ, *Mémoires*, in Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, texte, pp. 113-114 ; trad., pp. 186-187, et les références citées ; G. Marçais, *Les arabes en Berbérie du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Constantine-Paris, 1913, p. 147.

(4) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 4 a ; 356, f° 3 a.

1. Quels sont ces hommes établis en Occident, vers qui se tournent les oreilles de l'Orient pour écouter leurs propos?
2. Ils ont rivalisé avec les destins dans une course vers un but et ils ne sont pas arrivés à se devancer les uns les autres.
3. Dans leurs mains, le feu est allumé; quand ils trouvent une hérésie, ils la brûlent (1).
4. Ils sont conduits par un roi qui saisit d'admiration et qui est sans égal dans l'exercice de l'autorité absolue.
5. Dieu l'a choisi dans la lignée qui descend d'Adam; mais, en descendant [cet arbre généalogique], le prince n'a cessé de s'élever [en noblesse et en dignité] (2).
6. Nous nous sommes mis en route, ensemble, vers an-Nâşiriyya (3), et alors que nous ne l'avions pas encore atteinte, nous étions sûrs qu'elle ne nous échapperait pas.
7. [En fuyant] vers une [citadelle (4), telle une] femme exhibant ses attraits au sommet d'une montagne si escarpée qu'elle dédaignait rempart et fossé,
8. les ennemis cherchaient un refuge contre nous auprès de leur maître, et leur maître cherchait un refuge dans une barque.
9. La frayeur lui avait donné une telle légèreté que, s'il avait plongé dans la mer, il ne se serait pas noyé.

(1) On voit que les auto-da-fé de livres contraires à la doctrine almohade ne datent pas seulement du troisième prince de la dynastie, comme on pourrait le croire d'après al-Marrâkuşî, *Hist. des Almohades*, texte, pp. 201-203; trad., pp. 241-243; Goldzicher, *Introduction au Livre de Mohammed Ibn Toumert, Mahdi des Almohades*, Alger, 1903, pp. 40-43.

(2) Réminiscence du ḥadiṯ :

قال رسول الله صلعم : لم تلتق أبوي قط على سفاح لم يزل الله ينقلني من الاصلاب الطيبة الى الارحام الطاهرة مصفى مهذباً لا تشعب شعبتان إلا كنت في خيرهما (عن ابن عباس).

ou de celui-ci :

خرخت من تكاح ولم أخرج من سفاح من لدن آدم الى ان وكذنى ابي وأمي لم يصبني من سفاح أهل جاهلية شي (عن علي).

Cf. Muḥammad ibn Aḥmad 'Iliş al-Māliki, *al-Ḳawl al-munġi 'alā Mawlid al-Barzanġi*, le Caire, Imp. al-Wahbiyya, 1923, p. 14.

(3) Bougie est désignée ainsi du nom de son fondateur, le hammādid an-Nāşir ibn 'Alannās, qui abandonna la Ḳal'a des Banū Ḥammād pour échapper aux Arabes hilaliens. Cf. *Encycl. Isl.*, I, 785-786, sv. *Bougie*, art. de G. Yver.

(4) Nous ignorons la véritable signification du mot بركة qui se trouve dans le vers; nous avons pensé d'abord à un nom propre de lieu, mais tous les dictionnaires géographiques et index de toponymes que nous avons consultés ne nous ont révélé l'existence d'aucun lieu de ce nom. Serait-ce une altération de Zar'a? (Cf. Ibn Ḥaldun, *Berbères*, texte, I, 219; trad. II, 40-41), ou de Būna = Bône?



Au retour de cette expédition dans l'est du Magrib qui soumit aux Almohades toute l'Afrique du Nord jusqu'à Tripoli, Ibn Ḥabūs s'aperçut qu'un personnage nouveau, jusqu'alors effacé, avait pris une place importante dans l'entourage du calife. C'était le vizir Abu Ġa'far Ibn 'Aṭīyya al-Ḳuḏā'i (1).

Secrétaire des Almoravides, il avait été épargné lors de la prise de Marrākech en 541 = 1147, et, pour qu'on l'oubliât, il s'était enrôlé aussitôt dans le corps des archers chrétiens qu'Abu Ḥafṣ 'Umar Inti avait joint à ses troupes pour aller, dans le cours de cette même année, soumettre le rebelle de Wādī Massa. Après la victoire, on chercha quelqu'un qui pût annoncer dans un message bien tourné l'heureuse issue de la campagne à 'Abd al-Mu'min. On désigna Ibn 'Aṭīyya. L'archer reprit son calame et il se tira si bien d'affaire que le calife voulut voir ce secrétaire improvisé, qui maniait avec tant d'habileté la langue arabe (2). Ce fut là l'origine de sa fortune. Il devint vizir, dignité qui fut créée pour lui (3). Au bout de quelques années, le secrétaire fut grisé d'une ascension aussi rapide. « Ibn 'Aṭīyya, dit Ibn Ḥaldun (4), fit alors sentir son autorité jusqu'aux bornes de l'empire ; il commanda à des corps d'armée ; il amassa des trésors qu'il répandit ensuite avec profusion, et parvint, enfin, à un degré de faveur auprès du sultan que personne, sous cette dynastie, n'atteignit jamais depuis ».

Ibn Ḥabūs, comme beaucoup d'autres, dut trembler devant ce premier ministre. Ibn 'Aṭīyya eut-il à sévir contre le poète officiel ? C'est ce que laisserait supposer la pièce de vers suivante (5) :

(1) Sur Abū Ġa'far Ibn 'Aṭīyya († 553 = 1158), cf. 'Abd al-Wāḥid al-Marrākuṣī, *Histoire des Almohades*, texte Dozy, pp. 143-144 ; le Caire, pp. 128-129 ; trad. Fagnan, pp. 173-174 ; *Kirjās*, texte Tornberg, pp. 125-129 ; trad. Tornberg, p. 168-174 ; trad. Beaumier, 273-379 ; Ibn al-Abbar, *al-ḥullat as-siyarā'*, in Dozy, *Notices*, pp. 198, 215-216, 222, 234 ; in M. J. Müller, *Beiträge*, p. 316, et in Lévi-Provençal, *Documents*, texte, p. 147 ; trad., pp. 228-229 ; *ʿItāb al-kuttāb*, ms. de Rabat, n° 409, f° 49 b-51 b ; ms. de l'Escurial, n° 1731, f° 65 b-66 b ; Ibn al-Ḥaṭīb, *Markaz al-iḥāṭa*, le Caire, I, 132-139 ; Ibn Ḥaldun, *Berbères*, texte, I, 306, 309, 315-316 ; trad., II, 178, 181-183, 193 ; al-Maḳḳari, *Analectes*, II, 341-342 ; an-Nāṣiri as-Salāwī, *al-istiḳṣā*, texte, III, 144, 148, 149, 150, 152 sq. ; 159 ; trad. I. Hamet, p. 51, 62, 66, 67, 75-82, 97 ; E. Lévi-Provençal, *Documents*, pp. 21 n. 1, 197, n. 4, 198, 228-229 ; Dozy, *Abbād.*, II, 112 et note 121.

(2) Le texte complet de la *risāla* ne nous a pas été conservé, mais on en trouve deux longs fragments dans Ibn al-Abbar, *ʿItāb al-kuttāb*, ms. de Rabat, f° 50 a-51 a ; ms. de l'Escurial, f° 65 b-66 b, reproduits par Ibn al-Ḥaṭīb, dans le *Markaz al-iḥāṭa*, le Caire, I, 136-138, et par as-Salawī, dans l'*istiḳṣā*, texte, III, 144 ; trad. I. Hamet, pp. 51-53.

(3) Cf. Ibn Ḥaldun, *Prolegomènes*, trad. de Slane, II, 14.

(4) *Berbères*, trad. de Slane, II, 182.

(5) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 2 b ; 356, f° 2 a.



1. Or çà, le fantôme d'Umin al-Hušaiif [m']a fait visite alors qu'elle était séparée de moi par un désert dont le mirage palpitait.

2. Dans mon cœur s'est allumée une braise dont la lueur apparaît sur le noir de mes joues (1).

3. J'ai reçu une leçon du destin : aux autres, il a accordé la paix et les séductions du monde ; à moi, il a réservé la lutte.

4. Porterait-il envie à ma façon de vivre au point qu'on pourrait croire que c'est seulement quand ma situation empire que la sienne devient prospère ?

5. Ne craint-il pas que pour me secourir se dresse vivement un [vizir] puissant qui, s'il veut le ciel, l'obtient ?

6. Qu'est-ce donc qui serait trop loin de lui ? Il est pourvu d'un pied dont la la voie lactée est la sandale.

7. O vizir de la grandeur, il me reste encore beaucoup de choses à dire à votre éloge, que je les compose après mûre réflexion ou que je les improvise.

8. Se peut-il que je craigne jamais de me voir entraîné par le monde [dans une chute fatale] quand vous êtes ses montagnes !

« Ce vizir puissant qui, s'il avait voulu le ciel, l'aurait obtenu » vit un jour pâlir son étoile. Alors que, dirigeant en Andalousie des opérations contre les Chrétiens et les rebelles, il paraissait au comble de la puissance, il fut rappelé brusquement à Marrakech, emprisonné, exécuté et mis en croix (553 = 1158). Il n'avait alors que trente-six ans (2) ; sa faveur n'avait duré qu'une douzaine d'années.

Cette disgrâce qui rappellerait, toute proportion gardée, la chute des Barmékides en Orient par sa soudaineté, sa cruauté et aussi son mystère, est diversement expliquée par les historiens arabes (3). La thèse de 'Abd al-Walīd al-Marrakūšī, pour romanesque qu'elle soit, doit être bien près de la vérité : Ibn 'Aṭīyya fut mis à mort pour avoir prévenu son beau-frère, un prince almoravide rallié à la cause almohade, Yaḥya as-Saḥrāwī, qu'on allait l'arrêter par ordre de 'Abd al-Mu'min, et pour l'avoir engagé instamment à mettre sa personne en sécurité en se réfugiant aux Baléares (4).

Les exécutions sommaires et inattendues ne manquent pas dans la carrière de 'Abd al-Mu'min. Le souci de sauvegarder à tout prix la doctrine

(1) Le poète veut dire que la douleur d'être séparé de son amante a fait grisonner ses tempes.

(2) Cf. Ibn al-Abbar, *al-Ḥullat as-siyarā'*, in Lévi-Provençal, *Documents*, texte, p. 147 ; trad., p. 229 et in Dozy, *Abbād.*, II, 112.

(3) Al-Baidak, dans ses *Mémoires*, ne parle pas de cet événement.

(4) *Histoire des Almohades*, texte, pp. 113-114 ; trad., p. 174 ; Lévi-Provençal, *Documents*, p. 197, n. 4.

« unitaire » dictait une politique aussi sévère. Les actes les plus barbares revêtent ainsi un caractère de grandeur impressionnant : parents (1), amis, favoris, à la moindre défaillance, sont exécutés. Un Berbère seul était capable d'allier une telle insensibilité à un idéalisme religieux aussi exalté.

Aussitôt après l'exécution d'Ibn 'Aṭiyya, 'Abd al-Mu'min aurait mis à l'épreuve les poètes en les invitant à faire la critique du vizir (2). Seul un fragment de la poésie composée par un de ces poètes, Ibn Ḥabus, nous est parvenu, et c'est à Ṣafwān ibn Idrīs que nous le devons (3) :

1. C'est un Andalou, il n'est pas du nombre des Berbères, il cherche à s'emparer furtivement de la royauté au détriment des Berbères.

2. Les Berbères ne livrent pas l'édifice de gloire élevé par le roi ḳāsite (4).

On voit qu'Ibn Ḥabus donne une explication différente de celle de 'Abd al-Wahīd al-Marrakūṣi; d'après lui, en effet, il y aurait eu complot pour renverser l'état almohade. Au profit de qui ? C'est ce qu'il ne nous dit pas. Mais quel crédit peut-on accorder à une accusation de poète à gages invité expressément, il y a tout lieu de le croire, à justifier l'acte du calife (5) ? Le réquisitoire débute par une inexactitude : Ibn 'Aṭiyya n'est pas un Andalou ; il descend de Ḳudā'a, ancêtre de race arabe yéménite ; qu'il ait du sang « andalous » dans les veines, c'est ce que l'on peut admettre sans grande chance d'erreur, car les mariages avec des chrétiennes étaient fréquents en Espagne musulmane ; mais, pour un poète arabe, c'est l'ascendance paternelle seule qui compte. Peut-être Ibn Ḥabus veut-il marquer ici l'antagonisme qui opposait si fortement l'Andalous raffiné, à quelque race qu'il appartint, au Berbère rude, de mœurs bédouines, qui constituait alors l'élément le plus ferme du pouvoir almohade. A travers l'« Andalous », il pouvait fort bien viser Ibn 'Aṭiyya ou, ce qui est plus vraisem-

(1) Un allié de 'Abd al-Mu'min, 'Abd as-Salam al-Kumī, succéda à Ibn 'Aṭiyya dans la charge de vizir ; quoique appelé *al-muḳarrab* « le proche », « le favori », il fut, par ordre du calife, étranglé, empoisonné ou tué à coups de pieds à Tlemcen en 555 = 1160. Cf. al-Marrakūṣi, *Hist. des Almoh.*, texte, p. 142 ; trad., p. 173 ; *Ḳirtās*, texte Tornberg, p. 130, trad. Beaumier, p. 283 ; *Berbères*, II, 196 ; Lévi-Provençal, *Documents*, p. 198 en note et p. 229.

(2) Cf. an-Naṣiri al-Sakawī, *al-Istīḳsā*, texte arabe, III, 154 ; trad. I. Hamet, *Archives marocaines*, t. XXXII, p. 81.

(3) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f<sup>o</sup> 2 b-3 a ; 356, f<sup>o</sup> 2 a.

(4) La tribu berbère à laquelle appartenait 'Abd al-Mu'min prétendait descendre de la tribu arabe de Ḳais-Ailan. Cf. Lévi-Provençal, *Documents*, p. 32, note 1, et les références citées. Ibn Ḥaldūn seul contestait cette généalogie.

(5) Cette immixtion du poète dans la vie politique est chose courante dans l'histoire des Arabes ; pour ne pas remonter à la *ḡāhiliyya*, qu'on se rappelle le rôle joué par Ḥassān ibn Ṭābit auprès du Prophète ; al-Farazdak, Garir, al-Aḥṭal, Kutayyir-'Azza, auprès des Omeyyades de la branche marwanide ; al-Buḥturi, Abū Tammām et tant d'autres, à la cour des 'Abbāsides.

blable, son beau-frère, l'almoravide Yahyā aṣ-Ṣaḥrāwī, qui s'était affiné, comme la plupart des princes du *litām*, au contact de la civilisation andalouse et qui songeait peut-être, à la faveur des troubles du sud de la Péninsule, à secouer la tutelle almohade en Espagne et à s'ériger en prince indépendant (1).

Quand 'Abd al-Mu'min eut entendu les épigrammes et les traits satiriques des lettrés de son entourage, il s'écria, manifestant ainsi le regret d'avoir perdu son meilleur secrétaire : « Ibn 'Aṭīyya, en disparaissant, a emporté avec lui la haute culture de l'esprit. » (2)

Ibn Ḥabūs, après la mort du vizir, garda sa charge de poète officiel. Il n'allait pas tarder à avoir l'occasion de louer son royal protecteur. En 556 = 1161, 'Abd al-Mu'min passa pour la première fois le détroit pour séjourner pendant deux mois à Gibraltar. Il convoqua à cette occasion les personnages et les lettrés des *Deux-'Idwa*. Les poètes durent se sentir touchés par cette invitation, car, jusqu'alors, le calife ne les avait reçus que sur leur demande. Al-Marrakūṣī (3) prétend qu'Ibn Ḥabus fut le poète qui aurait fait, ce jour-là, la meilleure impression sur 'Abd al-Mu'min; il le peint comme un imitateur d'Ibn Ḥānī' al-Andalusī (4), mais ce ne peut être

(1) Les vers d'Abū 'Abd al-Malik Marwān ibn 'Abd al-'Azīz, rapportés par Ibn al-Abbar, *Halla*, in *Notices*, p. 214, et Ibn al-Ḥaṭīb, *Markas al-ihāta*, le Caire, I, 134, viennent confirmer cette hypothèse. On remarquera que, dans ces vers, les Almoravides sont désignés par le mot :

الزَّرَاجِين (var. : الزَّرَاحِين) (Mètre Basīṭ) :

إِنَّ الزَّرَاجِينَ قَوْمٌ قَدْ وَتَرْتَهُمْ \* وَطَالِبُ الثَّأْرِ لَمْ تُؤْمِنْ بِوَأْنَتِهِ

« Les Zarāḡīn sont des gens que tu as molestés ; on ne peut être à l'abri des attentats de celui qui cherche à se venger. »

Nous le retrouverons dans une satire d'al-Yakki contre les Almoravides (*infra*, p. 36, n. 2). M. E. Lévi-Provençal avait déjà relevé ce terme, qui parait bien impliquer une idée de mépris, sous la forme : الزَّرَاجِنَةُ (cf. *Documents inédits d'histoire almohade*, p. ١٢, l. 3 ; \* ٨, l. 4 a, f ; ٤٠, l. 13 ; \* ٤, l. 10, et le *Glossaire*, p. 237). [D'après le *Naẓm al-ḡumān* d'Ibn al-Ḥaṭīb, ce surnom fut donné aux Almoravides en manière de dérision par les Almohades. C'est le pl. de زَرَجُون, nom d'un petit oiseau de proie « au corps blanc, mais au cœur noir » (Note communiquée par M. E. Lévi-Provençal)].

(2) Cf. an-Naṣīrī as-Salawī, *al-Istīlāsā*, texte, III, 154 ; trad. J. Hamet, p. 81.

(3) *Hist. des Almohades*, texte, p. 151 ; trad., p. 183.

(4) Sur Abū'l-Ḥasim (ou Abū'l-Ḥasan) Muḥammad ibn Ḥanī' al-Azdī al-Andalusī († 362 = 973), confondu quelquefois, aussi incroyable que cela puisse paraître, avec Abū Nuwās (al-Ḥasan ibn Ḥanī' al-Ḥakamī, mort entre 190 et 198 = 806 et 813), cf. *Encycl. Isl.*, II, 406, art. de M. Ben Cheheb. Al-Marrakūṣī juge Ibn Ḥabus de la façon suivante : « Il employait dans ses vers à peu près le même procédé que Muḥammad ibn Ḥanī' al-Andalusī, c'est-à-dire qu'il recherchait les expressions ronflantes, les mots pompeux et tragiques, mais vides ; seulement, ce dernier avait plus de talent naturel et plus de douceur dans son style. » (*Hist. des Almohades*, texte,

que par oui-dire, car il ne peut citer de lui qu'un seul distique. Šafwān ibn Idris, dans le *Zād al-musāfir*, est plus riche en citations poétiques. De la *kašida*, récitée devant 'Abd al-Mu'min, il nous donne quatre fragments détachés, formant un total de dix vers, qui, s'ils justifient l'opinion de 'Abd al-Wahid al-Marrakuši, ne nous apprennent rien de nouveau sur le premier calife almohade. Cependant, au milieu de phrases ronflantes et de mots pompeux, d'images forcées et de métaphores à peine intelligibles (1), on trouve pour la première fois, exprimé en vers, l'essentiel de la doctrine du Mahdi almohade (2) :

1. La Fortune a atteint, grâce à votre direction, ce qu'elle espérait et ses jours ont appris à être équitables.

2. Il lui suffit, par le fait qu'elle est arrivée à un moment favorable, d'avoir trouvé l'image [d'un gouvernement imprégné des principes] de la bonne direction et de s'être façonnée sur elle.

3. Vous êtes la Vérité (3) dont on ne saurait douter (4) et qu'il n'est pas permis d'ignorer.

p. 151 ; trad., p. 183). Sur l'influence d'Ibn Hāni' sur les poètes andalous et les jugements qui ont été portés sur lui, tant en Orient qu'en Occident, cf. Saādeddine Bencheneb, *Abu'l-Kāsim Muḥammad ibn Hāni' as-šā'ir al-Andalusī wa-ahkām al-udabā' 'alaihi*, Communication faite en arabe au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes Études marocaines, avril 1933, publiée dans *as-Šihāb*, revue mensuelle arabe de Constantine, t. VIII, année 1933, fasc. 9, pp. 309-315.

(1) Nous sommes déjà loin d'Ibn Hāni'. Il semble que les hyperboles obscures qui marquent une décadence indéniable de la poésie arabe, tant en Orient qu'en Occident, aient été l'apanage des panégyristes almohades. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire le poème récité à la même audience par ar-Rušāfi al-Balansi († 572 = 1177) et qui est donné intégralement par al-Marrakuši, *Hist. des Almoh.*, texte Dozy, pp. 154-157 ; trad. Fagnan, pp. 186-189. Dozy s'exprime ainsi au sujet de ce poème : « Je pense que Roçafi lui-même... aurait été assez embarrassé pour expliquer plusieurs des vers qui y figurent. »

(2) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f<sup>o</sup> 2 a-b ; 356, f<sup>o</sup> 1 b. Les premiers vers se trouvent aussi dans al-Marrakuši, *Hist. des Almoh.*, texte Dozy, p. 152 ; trad. Fagnan, p. 183. L'exposé le plus clair de la doctrine almohade a été fait par I. Goldziher, dans son *Introduction au Livre de Mohammed Ibn Toumert, Mahdi des Almohades* (publié par J.-D. Luciani), trad. française de M. Gaudetroy-Demombynes, Alger, 1903. On le complétera par les données nouvelles fournies par les *Lettres d'Ibn Tūmart et de 'Abd al-Mu'min*, publiées et traduites avec des notes par E. Lévi-Provençal, dans *Documents inédits*, texte, pp. 1-17 ; trad., pp. 1-24, et par *La Profession de Foi ('aqida) et les guides spirituels (marchida) du Mahdi Ibn Toumert*, trad. par H. Massé, in *Mémorial Henri Basset*, Paris, 1928, t. II, pp. 105-121. Sur les derniers travaux relatifs aux Almohades, cf. A. Bel, *Documents récents sur l'histoire des Almohades*, in *Revue Africaine*, tome LXXI, nos 342-343, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 1930, pp. 113-128.

(3) Voilà une affirmation qui pouvait paraître entachée d'hérésie pour les mystiques, car « Dieu seul est la Vérité ». Cf. L. Massignon, *La passion d'al-Hallāj*, Paris, 1922, à l'index, sv. Haqq ; *Essai sur les origines du langage technique de la mystique musulmane*, Paris, 1922, à l'index, sv. Haqq.

(4) « al-hakk... lā yumtarā » : réminiscence du *Qur'an*, II, 142 ; III, 53 ; VI, 114 ; X, 94 ; XV, 63-64 ; XIX, 35.

4. Vous êtes le Secret de Dieu (1) et votre commandement, dans ses moindres comme dans ses plus grandes manifestations, a rempli les mondes.

5. Ceux qui peuvent comprendre la beauté ont été mis dans l'impossibilité de Le percevoir. Il est le *Pur* (munazzah); il lui suffit d'être saisi par l'intelligence.

6. Vous avez rivalisé en nombre avec les brillantes étoiles à l'aide de vos fers de lance, et vous avez fait tourner autour d'elles, comme un firmament, des nuages de poussière.

7. Vous avez brisé la force de l'ouragan en lui opposant des cottes de mailles à double tissu, rigides comme des montagnes.

8. Et les vents ont reculé; s'ils s'étaient engagés au milieu de vos lances, ils seraient devenus pareils à des cribles.

9. Si le vent qui fait palpiter [toute chose] gémit à travers les prairies en fleurs, la tige perd sa position verticale et chancelle.

10. La vigueur qu'elle puise dans le sol est comme un vin généreux qu'elle boit jusqu'à se replier sur elle-même; si ce vin lui était défendu, elle trouverait une interprétation figurée (2) [qui lui permettrait d'en boire].

'Abd al-Mu'min, après un court séjour à Gibraltar, repassa le détroit pour rentrer à Marrakech. A son passage à Salé, il voulut contempler ses troupes (3); il franchit le premier l'embouchure du Bou-Regreg et sur la rive qui faisait face à la ville, peut-être sur le haut de la falaise où venait d'être créée la Mahdiyya des Almohades — aujourd'hui les Oudaia — ou de l'emplacement de la future Mosquée d'al-Hasan, près du Ribāṭ du Bou-Regreg (4), il fit dresser une tente d'où il pouvait embrasser du regard l'estuaire et l'Océan. C'est sans doute à cette occasion qu'Ibn Ḥabūs composa le panégyrique suivant, où il s'est ingénié à comparer l'Océan

(1) Sur le sens mystique de cette expression, cf. L. Massignon, *La passion d'al-Ḥallāj*, pp. 405, 526, 852; *Essai*, p. 268.

(2) L'image est si outrée qu'elle confine au *kufr*. Cependant 'Abd al-Mu'min, bien qu'abhorrant comme le Mahdi Ibn Tūmart le *ra'y* et l'*ijtihād*, admettait fort bien le *ta'wil* ou interprétation anthropomorphique qu'avaient adoptée les Almoravides, selon la doctrine de Mālik. Cf. J. Goldziher, *Introduction au Livre de Mohammed Ibn Toumert*, pp. 11, 56. Le poète fait ici, sur le vin, une application assez malencontreuse du *ta'wil* almohade.

(3) 'Abd al-Mu'min parait avoir été sensible aux déploiements de forces militaires. Cf. al-Marrākūsi, *Hist. des Almoh.*, texte, pp. 145, 151; trad., pp. 176, 194; E. Lévi-Provençal, *Documents inédits*, pp. 147, 189, 202, n. 2; *Notes d'histoire almohade*. III. *Un nouveau fragment de chronique anonyme*, in *Hespéris*, 1930, t. X, p. 81.

(4) Sur la Mahdiyya des Almohades, cf. H. Terrasse, *L'art hispano-mauresque des origines au XIII<sup>e</sup> siècle* (*Publ. de l'Inst. des Hautes Études marocaines*, t. XXV), Paris, 1932, pp. 280-281, 287-288. Sur le Ribāṭ du Bou-Regreg, cf. H. Terrasse, *op. cit.*, pp. 265, 280, 281, 287.

(baħr) à cet autre océan qu'était le calife, symbole de toutes les troupes campées sur le rivage (1) :

1. Or çà, ô Mer, l'océan a été ton voisin et sur tes bords, les choses utiles et nuisibles (2) ont dressé leurs tentes.
2. Sur tes ondes ont bouillonné la science et l'intelligence et sur tes rivages ont débordé l'ordre et la défense (3).
3. Le continent s'est déversé sur toi sous forme de chevaux dont les cavaliers, armés de pied en cap, lorsqu'ils entreprennent des expéditions, sont nécessairement victorieux.
4. Le fait d'avoir appris que tu portais le même nom [que le prince] te fait peut-être bouillonner de colère, mais celui-là est une mer à nulle autre pareille.
5. Tu es le serviteur du soleil et de la lune (4), par force ; et lui, c'est par le soleil et la lune qu'il est servi dans ses ordres (5).
6. Sa générosité et sa bravoure sont aussi vastes que la durée de ses jours ; ce que tu apportes, toi, n'a aucune valeur à ses yeux.
7. Tu n'as pas d'autre trait commun avec lui qu'une homonymie trompeuse que la poésie a revêtue de faux ornements.
8. Tu n'as pas d'autres moyens pour exprimer ta pensée que la faconde et le bavardage (6).
9. Ce n'est pas parce que tu portes le même nom qu'on doit t'adresser nécessairement des louanges ; une chose [ne mérite un éloge] que si, à l'expérience, elle se trouve avoir une valeur conforme à l'idée qu'on se faisait d'elle.

On aura remarqué au vers 5 le parti assez inattendu qu'a tiré le poète du phénomène de la marée. Dans les vers que nous allons citer, c'est l'idée de la

(1) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 2 a-b ; 356, f° 2 a. Toute cette pièce paraît être l'amplification d'un vers d'Ibn Darrāğ al-Ķastallī († 421 = 1030) à l'adresse d'al-Manşūr ibn Abī 'Āmir préparant une expédition contre Ziri ibn 'Afiyya (Tawil) :

تَحْمَلُ مِنْهُ الْبَحْرُ بَحْرًا مِنَ الْقَنَا \* يَرُوعُ بِهَا أَمْوَاجُهُ وَيَهْوُلُ

« La mer a emporté de lui une mer de lances avec lesquelles cette mer a frappé d'épouvante et jeté dans la terreur les vagues de l'autre mer. » (Cf. *Maṣāḥir al-Barbar*, éd. Lévi-Provençal, p. 33, l. 5 ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, 480 ; R. Blachère, *La vie et l'œuvre du poète-épistolier andalou Ibn Darrāğ al-Ķastallī*, dans *Hespéris*, t. XVI (1933), p. 104).

(2) « Utiles » aux Musulmans almohades, « nuisibles » aux Almoravides et aux Infidèles.

(3) *Al-amr wa'n-nahy*. On sait l'importance que les Almohades attachaient au *amr bi'l-ma'rūf* et au *nahy 'an al-munkar*, c'est-à-dire, à l'ordre de faire les choses reconnues bonnes et à la défense de faire celles qui sont condamnables. Ibn Tūmart brisait les amphores de vin et les instruments de musique, et ne craignait pas d'insulter la sœur du prince almoravide 'Alī ibn Yūsuf quand il la rencontrait, non voilée, dans une rue de Marrākech. Cf. I. Goldziher, *l. c.*, chap. vi, pp. 85-102.

(4) Allusion à la marée.

(5) Peut-être, en exagérant sa pensée, le poète exprime-t-il un *kufr*.

(6) Allusion au bruit continu et assourdissant de la mer.

rotondité de la terre qui amène une suite d'images pour exprimer l'immensité (relative) des territoires soumis au calife almohade (1) :

1. Prince des Croyants, le temps éclaire et illumine grâce à la lumière de ton équité.
2. Vous possédez l'Orient et l'Occident (2) et votre autorité fait le tour de la terre en même temps que la sphère céleste.
3. Il va vers vous celui qui s'est éloigné de vous et il se tourne vers vous de quelque lieu qu'il se tourne.
4. Celui d'entre vos ennemis qui a fui loin de vous cherche donc la fuite dans votre direction.
5. Si vous effrayiez les pics de Raḍwā (3), ils ne resteraient pas tranquilles et ne trouveraient pas de stabilité.

Il est difficile de dire à quel prince almohade cette pièce a été dédiée, les hyperboles peuvent tout aussi bien s'appliquer à 'Abd al-Mu'min, mort en 558 = 1163, qu'à son successeur, Abū Ya'qūb Yūsuf, mort en 580 = 1184. Le même doute plane sur un distique en *ġim* recueilli par Saḫwān ibn Idrīs. Il paraît invraisemblable que l'auteur du *Zād al-musāfir* n'ait retenu, pour les transmettre à la postérité, que des vers se rapportant au premier calife almohade. Le distique auquel nous faisons allusion se trouve en tête des extraits du *Diwān* d'Ibn Ḥabūs, et nous inclinons à croire que c'est à Abū Ya'qūb Yūsuf qu'il a été adressé : ce sont, sans doute, les derniers vers composés par le poète fāsi, et l'auteur aura tenu à les inscrire tout au début de son anthologie, parce qu'il leur trouvait sans doute une beauté impressionnante.

1. A ta prière, dit Ibn Ḥabūs (4), les vents impétueux ont soufflé, et, à ton commandement, les [lances] minces et les [lances] aux nœuds solides ont abordé impétueusement [l'ennemi].
2. [Dans ta marche] vers l'ennemi, tu as été précédé par une terreur qui aurait accablé misérablement Yağūğ derrière sa muraille (5).

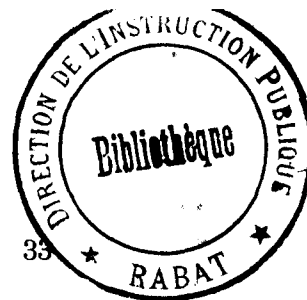
(1) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 3 b ; 356, f° 3 a.

(2) L'Orient, pour l'empire almohade, c'est la Tripolitaine. 'Abd al-Mu'min avait conquis Tunis en 553 = 1158, Maḥdiyya en 554 = 1159 et Tripoli en 555 = 1160.

(3) Cliché poétique qui date de l'islām. Pour les poètes arabes, les montagnes de Raḍwā, entre Médine et la mer Rouge, dont l'altitude est de 1800 mètres environ, passent pour être hautes et massives, et le comble de la majesté pour un prince, c'est de pouvoir les « effrayer ». Chez les poètes de la *ġāhiliyya*, l'énigmatique mont 'Asīb servait à exprimer la même image.

(4) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 1 b ; 356, f° 1 b.

(5) Allusion à la légende d'Alexandre le Grand et de Gog et Magog, et réminiscence du *Kur'ān*, XVIII, 93-94. La muraille de fer ou digue dressée par Alexandre le Grand pour arrêter les incursions de Gog et Magog porte, dans les légendes musulmanes et le *Kur'ān*, le nom de *sadd*



Ibn Ḥabus resta en faveur auprès de Abū Ya'qūb Yūsuf, partageant son temps entre Marrākech et Fès. Un lettré originaire de Valence, qui parcourait à cette époque le Mağrib « à la recherche de la science », Ibn Dihya, nous raconte (1) qu'il rencontra Ibn Ḥabus à Marrākech en 564 [= 1168/9] et qu'il lui rendit visite à Fès, dans sa maison située dans le *Darb as-Sarrāġin*; en quittant la capitale, il emporta un *divān* du poète, qu'il fut heureux d'offrir au prince ayyubide d'Égypte Al-Malik al-Kāmil an-Nāṣiri (2).

C'est probablement peu de temps après le passage d'Ibn Dihya à Fès qu'Ibn Ḥabus dut mourir.

\*  
\* \*

Si Ibn Ḥabus a conservé la réputation du meilleur poète fāsi ayant chanté les Almohades, un autre poète, qui lui est contemporain, s'est acquis un renom aussi vif aux yeux des Fāsīs, mais pour des raisons bien différentes : c'est Ibn Sahl al-Yakki (3). Originaire de Yecla, au nord de Murcie, il vint se fixer à Fès vers la fin de la dynastie almoravide et il ne semble plus avoir quitté cette ville, jusqu'à sa mort. En histoire littéraire, il est inséparable de son émule en satire, Ibn al-Binni : on les a vus, dans l'anecdote rapportée plus haut, échanger quelques vers, au cours d'une rencontre fortuite dans les environs de Fès. Dans les annales mağribines, il passe pour l'enfant terrible des Fāsīs.

ou de *radm*. Cf. at-Ta'ālībī, *'Arā'is al-maġālīs = Kīṣaṣ al-anbiyā'*, le Caire, 1311, pp. 234-236 (passage reproduit par al-Ḳazwīnī, dans sa *Cosmographie*, éd. Wüstenfeld, II, 401 sq., et traduit par Carra de Vaux dans les *Penseurs de l'Islām*, t. II, pp. 44-47); *Encycl. Isl.*, IV, 1204-1205, sv. Yādūdī wa-Mādūdī, art. de A. J. Zetterstéen.

(1) Dans *al-Muṭrib*, f° 148 a.

(2) Sur ce prince, né en 576 = 1180 et mort en 635 = 1238, cf. *Encycl. Isl.*, III, pp. 217-218, art. de K. V. Zetterstéen.

(3) Sur Abū Bakr Yaḥyā ibn Sahl al-Yakki (et quelquefois, par erreur, Abū Yaḥyā ibn Sahl et Abū 'Abd Allah), cf. aḏ-Ḍabbi, *Buġyat al-muṭtamīs*, éd. Codera, n° 1479; Ṣafwan ibn Idrīs, *Zād al-muṣāfir*, mss. de Escorial, n° 355, f° 4 b, 40 a-41 a; n° 356, f° 23 b-24 b; *Ḥarīdat al-Ḳaṣr*, f° 212 b-513 a; Ibn Dihya, *al-muṭrib*, f° 94 b, 100 b-101 a; Ibn Zāfir, *op. cit.*, pp. 53-54; Ibn al-Abbār, *al-hullat as-siyarā'*, in M. J. Müller, *Beiträge*, p. 316; in Lévi-Provençal, *Documents*, p. 102, n. 3, et p. 228, n. 2; *Kitāb al-istibṣār*, texte Kremer, p. 71; trad. Fagnan, pp. 125-126; Yāqūt, *Mu'jam al-buldān*, III, 843-844; IV, 1024; al-Maḳkārī, *Analectes*, II, 139, 219, 233.

L'ethnique de ce poète est souvent altéré en al-Bakki et al-Bakkā'. Ibn Dihya dit expressément dans *al-muṭrib*, f° 100 b, l. 1 sq. : « Yākka, avec un *yā'*, est un *ḥiṣn* au nord de Murcie, à 45 milles. Il prête à équivoque avec Bakka, avec un *bā'*, qui est à proximité de Ġazirat Ṭarīf, sur le littoral de l'Océan, et que j'ai eu l'occasion de voir plusieurs fois. » D'après ces précisions, Yākka ne peut être que la Yecla actuelle de la province de Murcie (il existe une autre Yecla dans la province de Salamanque). Quant à Bakka, disparue aujourd'hui, elle se trouvait entre Veger de la Frontera et Conil (cf. Dozy, *Recherches*, I, 305-307; Asin Palacios, *Islam cristianizado*, p. 72). Yāqūt, dans le *Mu'jam al-buldān* (IV, 1024), parle d'une localité : *Yakk*, qu'il situe dans le Mağrib, mais qui n'a existé que dans son imagination.



Si Ibn-Dihya (1) se borne à nous dire qu'Abu Bakr al-Yakki « s'adonnait comme Ibn al-Binnî à la calomnie et à la satire et se tenait au premier rang des cavaliers de ce combat », ou qu'il « composait des vers tels des perles et les façonnait tels de l'or, mais qu'il exagérait ses traits dans la satire et que pour cela on le fuyait ». Ibn Zāfir al-Azdi (2), par contre, se montre plus proluxe en nous rapportant une anecdote dont la scène se passe à Fès sous le règne de l'Amir *al-muslimin* 'Alī ibn Yūsuf (500-537 = 1106-1143). Nous jugeons à propos de la reproduire intégralement (3) :

« Lorsque Abu [Bakr] Yaḥyā al-Yakki eut dépassé les bornes dans ses satires des gens de Fès, ceux-ci se liguèrent contre lui ; et ils furent secondés dans ce dessein par leur gouverneur, Muẓaffar l'eunuque (4), représentant dans leur ville l'autorité de l'émir des Musulmans 'Alī ibn Yūsuf, et le k̄ā'id 'Abd Allāh Ibn Ḥiyār al-Ġayyānī (5), qui était chargé à Fès de certaines affaires gouvernementales. Aussi mirent-ils en avant un personnage qui prétendit être le créancier d'al-Yakki ; et deux šaiḥ-s de la ville, le faḳīḥ connu sous le nom d'az-Zanāti (6) et un autre homme portant la *kunya* d'Abu'l-Ḥusain, témoignèrent contre lui en faveur du prétendu créancier. Dans ses conditions, ses torts furent établis et on le condamna à la prison. Arrivé à la porte, il demanda au secrétaire de la prison une feuille de papier sur laquelle il traça quelques lignes, et il l'envoya à Muẓaffar par le sbire qui l'avait amené en prison. Voici ce qu'il avait écrit :

1. Donnez un œuf comme gratification à az-Zanāti le faḳīḥ, il témoignera que Muẓaffar a deux œufs !

(1) *Al-muṭrib*, f° 94 b.

(2) Dans le *Badā'is al-badā'ih*, p. 220. Al-Maḳḳarī a reproduit cette historiette dans le *Naḥḥ at-tib* = *Analectes*, t. II, 219, d'après les *Badā'is*.

(3) M. E. Lévi-Provençal l'a traduite dans ses *Documents inédits d'histoire almohade*, p. 102, n. 3, d'après les *Analectes* d'Al-Maḳḳarī. C'est lui que nous suivons ici.

(4) L'existence de ce gouverneur est attestée aussi par les *Mémoires* d'al-Baidāḳ (in Lévi-Provençal, *Documents*, p. 102). Le témoignage d'Ibn Zāfir al-Azdi est légèrement postérieur à celui d'al-Baidāḳ.

(5) Sur ce k̄ā'id, cf. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 103, n. 1, et pp. 227-230, avec les références qui y sont citées ; *Notes d'histoire almohade*. III. *Un nouveau fragment de chronique anonyme*, in *Hesperis*, 1930, t. X, pp. 81-82, 85. Šafwān ibn Idris, dans le *Zād al-musāfir* (ms. 355, f° 41 a ; ms. 356, f° 24 b), l'appelle par erreur Ibn Ziyād.

(6) Les faḳīḥ-s portant l'ethnique de Zanāti paraissent avoir été nombreux à Fès à l'époque des Almoravides et des Almohades. Ibn Dihya, dans *al-muṭrib* (f° 34 b-35 a), parle longuement du faḳīḥ Abū Mūsā 'Isā ibn 'Imrān ibn Dānāl az-Zanāti al-Miknāsī, descendant des Banū Abī'l-'Aḥya, mais il était *k̄āfi al-ġamā'a* ; et d'Abū Yūsuf az-Zanāti, surnommé « le Moulin » à cause du nombre considérable de livres de droit qu'il avait appris par cœur. Ce dernier pourrait bien être le faḳīḥ de notre anecdote.

2. Offrez-lui en cadeau une poule, il jurera devant vous que 'Abd Allāh [c'est-à-dire Al-Ġayyānī] n'a pas obtenu les faveurs (1) de l'épouse d'Abu'l-Ḥusain.

On peut juger par ces deux vers de la grossièreté des satires d'al-Yakkī; un rhétoricien arabe admirerait sans doute le tour de force littéraire réalisé par le poète qui a réussi à couvrir de ridicule et de déshonneur cinq personnes en deux vers. Ils ont le mérite, à nos yeux, de dénoncer d'une façon saisissante la vénalité des fonctionnaires de cette époque et en particulier celle des juristes. L'accusation portée contre les faḳīh-s ne devait pas être dénuée de fondement, car al-Abyaḍ (2), lui aussi, les avait stigmatisés dans ces vers où on le voit jouer sur les noms des plus fameux docteurs musulmans du rite malékite (3) :

1. Hypocrites ! vous vous êtes affublés de la considération dont on vous entoure à la façon du loup qui va cauteleusement (4) dans les ténèbres de la nuit commençante.

2. Vous avez possédé les biens de ce monde grâce à la doctrine du Possesseur (Mālik) et vous avez partagé les biens [des musulmans] au nom du Fils du Partageur (Ibn al-Kāsim).

3. Vous êtes montés sur de blanches mules (5) grâce au Blanc (Ašhab) et par la vertu du nom du Teinturier (Ašbaġ), elles ont été teintes pour vous servir dans le monde d'ici-bas (6).

L'histoire ne nous dit pas ce qu'il advint du poète à la suite de son

(1) L'édition des *Badā'ir*, imprimée à Bulāḡ, donne *نال* qui devrait se construire avec *من*

(نال من عرسه). Les éditeurs des *Analectes* ont lu *نالك* qui est plus conforme à la grammaire et... au genre licencieux du poète.

(2) Sur al-Abyaḍ (Abū Bakr Muḥammad ibn Aḥmad ibn Muḥammad al-Anṣārī al-Išbili), mort en 537 = 1142/3, cf. Ṣafwān ibn Idrīs, *Zād al-musāfir*, ms. 355, f<sup>o</sup> 38 a-39 b; ms. 356, f<sup>o</sup> 20 a-22 b; Ibn Dihya, *al-muṭrib*, 60 a; 'Imād ad-Dīn al-Išbāhānī, *Ḥarīdat al-qaṣr*, f<sup>o</sup> 48 b; al-Maḳḳārī, *Analectes*, II, 195, 275, 303, 311, 329.

(3) Cf. Ṣafwān ibn Idrīs, *op. cit.*, ms. 356, f<sup>o</sup> 21 b; al-Maḳḳārī, *Analectes*, II, 303-304; al-Marrākuṣī, *Hist. des Almohades*, texte, p. 123; trad., pp. 147-148 (les vers sont attribués à tort à Ibn al-Binnī). Dozy, dans son *Hist. Mus. Esp.*, 2<sup>e</sup> éd., III, 157, ne traduit que quelques mots sans dire de qui ils sont.

(4) Al-Maḳḳārī et al-Marrākuṣī ont *يدلج* et *أدلج* au lieu de *يختل*.

(5) Al-Marrākuṣī a *الدواب* au lieu de *النعال*.

(6) Ibn Ḥafāġa disait aussi au début du VI<sup>e</sup> = XII<sup>e</sup> siècle (cf. *Diwān*, Bulāḡ, 1286, p. 78,

rimes *وكنانس* et *ومجالس* :

1. Ils ont appris les sciences [religieuses] pour posséder, par leurs controverses sur elles, les premières fonctions et les meilleures places dans les conseils.

2. Ils se sont détachés des biens de ce monde jusqu'au moment où ils ont trouvé une occasion propice pour s'emparer des biens des mosquées et des églises.

incarcération. Il est probable que la verve de ses satires devait lui faire pardonner bien des hardiesses. Mais il est difficile d'admettre que les représentants du pouvoir almoravide, à Fès, aient laissé passer cette épigramme, usée, il est vrai, mais toujours actuelle, pourvu qu'on en modifiât quelques mots (1) :

1. J'ai vu en songe Adam. — Père des hommes, lui ai-je dit, les gens affirment
2. que les Zarāğin (2) sont une tribu qui descend de toi. — Ève est répudiée, me répondit Adam, si ce qu'ils prétendent est vrai.

Ou cette satire (3) :

1. En tous ces hommes qui fixent le liām [sur leur face], il y a une bassesse [dont ils n'arriveront jamais à se défaire] même s'ils s'élevaient au-dessus de Saturne.
2. Ils font remonter leur généalogie à Ĥimyar (4), mais ils ont mis des cornes à la place des couronnes !

Nous retrouvons cependant al-Yakki sous les Almohades. Son esprit sarcastique allait avoir l'occasion de se donner libre cours lors de la disgrâce du vizir Abū Ġa'far Ibn 'Aṭiyya, dont nous avons parlé plus haut. Al-Yakki avait-il quelque rancune à assouvir contre ce puissant personnage ? C'est ce que pourraient nous faire croire les trois vers suivants (5) :

1. Tes qualités éminentes avaient prescrit que tu mourusses dans une situation élevée et tu t'es placé au sommet d'un gibet quand le trépas t'a abattu.
2. Tu as voulu être l'émule des Barmékides (6) jusque dans leur action de se placer au sommet des gibets au moment de leur mort.

(1) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 40 a ; 356, f° 23 b. On trouvera des variantes de cette plaisanterie dans al-Ta'alibi, *Laṭā'if al-ma'ārif*, éd. de Jong, Leyde, 1867, p. 32, l. 9-11 ; Yaḳūt, *Irsād*, éd. D. S. Margoliouth, I, 307 ; al-Maḳḳari, *Analectes*, I, 630 ; Dozy, *Recherches*<sup>3</sup>, II, 260.

(2) Les Almoravides. Cf. *supra*, p. 28, n. 1.

(3) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 40 a ; 356, f° 24 a. On trouvera deux autres distiques contre les Almoravides dans la *Risāla* d'aš-Šaḳundī, in al-Maḳḳari, *Analectes*, II, 139.

(4) « Muḥammad ibn al-Ḥasan ibn Aḥmad ibn Ya'qūb al-Ḥamdāni, auteur du Livre intitulé *Al-Iklil fī d-dawla al-ḥimyarīyya*, raconte que les Lamtūna sont une sous-tribu (faḥd) des Šanhāğa, lesquels descendent de 'Abd aš-Šams ibn Wātil ibn Ĥimyar. » Ibn Abi Zar', *Rawd al-Ḳirātā*, texte de Tornberg, p. 75 ; trad. Beaumier, p. 162.

(5) Vers cités dans le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 40 a ; 356, f° 24 a.

(6) Al-Maḳḳari, dans les *Analectes*, II, 341-342, raconte que le secrétaire particulier d'Ibn 'Aṭiyya, Abū Bakr Ibn Naṣr al-Awsi, dit un jour à son maître (l'awil) :

أبا جعفر نلت آآذي نال جعفر \* ولازأت بالعليا شراً وقجبر

« Abū Ġa'far, puisses-tu obtenir ce que Ġa'far [le Barmékide] a obtenu, et puisses-tu ne jamais cesser d'être content et heureux dans ta haute situation. » Ibn 'Aṭiyya, qui pressentait déjà sa disgrâce, pâlit en entendant ce vers ; il ne pouvait s'empêcher de penser que Ġa'far ibn Yaḥyā le Barmékide avait été mis en croix après sa mort. Il fut fait de lui comme de son illustre devancier à qui on le comparait.

3. Plût à Dieu qu'ils [les Almohades] t'eussent mis en croix dans ma poitrine ; j'aurais alors, par compassion pour toi, resserré mes côtes [pour t'étouffer plus vite].

Ce dernier trait est atroce, mais il pourrait bien n'être qu'une métaphore. Al-Yakkī prendra plaisir, pour rabaisser la superbe des nouveaux parvenus — et ils semblent avoir été nombreux sous 'Abd al-Mu'min — à leur rappeler le cas d'Abu Ġa'far Ibn 'Aṭīyya et aussi de son successeur immédiat 'Abd as-Salām al-Kumī (1).

A Ibn Ḥiyār al-Ġayyānī (2), qui, après avoir trahi les Almoravides à Fès, s'était rallié au parti des Almohades et avait acquis une grande autorité auprès de la nouvelle dynastie, il adressa ce distique (3) :

1. O Ibn Ḥiyār, tu es parvenu au bout de ta longue carrière : la pleine lune s'éclipse quand elle arrive à sa perfection.

2. Où est le vizir Abū Ġa'far, où est 'Abd as-Salām, le « proche » [du souverain] ?

Al-Yakkī, avec son caractère indépendant et son esprit caustique, semble bien avoir joué, au milieu de la société mêlée qui se pressait dans les deux principaux quartiers de Fès, le rôle d'un censeur sévère dont la vision avait une singulière pénétration. On retrouve en lui quelques-unes des caractéristiques qui confèrent à Abu Nuwas un rang à part dans la littérature de l'Orient musulman : esprit toujours en éveil, curiosité sans cesse sollicitée par les mille gestes, souvent les moins beaux, de ses contemporains, sincérité qui va jusqu'au cynisme et qui s'exerce contre lui-même avec la même implacabilité que contre ceux qui l'entourent. Les turpitudes de ses coreligionnaires, comme les siennes propres, s'étalent dans ses vers, avec cet esprit ailé qui sauve de toutes les audaces ; les quelques fragments qui nous sont parvenus de lui laissent supposer que le *nahy 'an al-munkar* qui constituait une des bases de la campagne morale entreprise par les Almohades n'a pas eu, sur l'ensemble de la population musulmane, les effets qu'escomptaient les disciples du Mahdī (4).

(1) Cf. *supra*, p. 27, n. 1.

(2) Cf. *supra*, p. 34, n. 5.

(3) Vers cités par le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 41 a ; 356, f° 24 b ; Ibn al-Abbār, *al-Hullat as-siyarā'*, in M. J. Müller, *Beiträge*, p. 316 ; in Lévi-Provençal, *Documents inédits d'hist. almohade*, texte, p. 147 ; trad., p. 228.

(4) Ibn Ḥiyār al-Ġayyānī, mettant à exécution à Fès, en 544 = 1149/1150, l'*istirāf* de 'Abd al-Mu'min, « qui fut un second *tamyiz*, aussi brutal et aussi féroce », fait périr « quatre-vingts personnes, parmi les gens efféminés et la populace » (من المؤنثين والسوقة). Cf. E. Lévi-

Les vers faisant allusion à des amours du genre de ceux du célèbre Mudrik pour 'Amr ibn Yuhanna (1) constituent la majeure partie des *excerpta* conservés par les anthologistes ; mais leur réalisme est loin d'avoir la crudité des *ġazal al-mudakkar* d'Abu Nuwas. Une tendresse voilée s'y pare de grâces anacréontiques. Qu'on en juge par ces quelques vers (2) :

1. Un gazelon a prié à mon côté ; de son collet émergeait le croissant de la lune ;
2. Sa beauté m'a fait tourner vers lui et ainsi ma *kibla* a été cette beauté.

Ou ceux-ci où il décrit un de ses mignons mis en croix (3) :

1. Il m'est pénible de savoir que mes ennemis peuvent voir mon « ami » mis en croix sur un gibet.
2. Les traits décomposés, il étend les bras, malgré lui, tel celui qui, de joie, fend le haut de sa chemise.
3. Dépouillé de tout vêtement, le voilà exposé à la violence du froid, de l'aiglon et de la bise.

Enfant adoptif de Fès, c'est pourtant par ses satires contre sa nouvelle patrie qu'il s'est rendu célèbre (4) :

1. O habitants de Fès, vos pensées les plus intimes sont bien laides ! Tous les avis sont d'accord à ce sujet.
2. Chacun de vous s'est emparé d'un défaut et l'a accaparé comme le blanc de l'œil, la prune.
3. Il arrive que chez certains de vos nobles personnages (*sadat*) se trouvent groupés des défauts qui sont dispersés parmi les autres gens.

(Puis, dans les vers 4-5-6, il énumère ces défauts et donne quelques détails crus sur le plus répugnant d'entre eux ; ensuite, il dit :)

7. Puisse Dieu ne pas déverser sur Fès les pluies des ondées matinales et puisse une feuille ne jamais verdoyer dans ses parages !

Mais est-il bien sincère ? Il a beau dire (5) :

Provençal, *Documents*, p. 181. On remarquera les euphémismes de l'anonyme du *Kitāb al-istibṣār* pour parler des « turpitudes » des gens de Fès (Texte de Kremer, pp. 71-72 ; trad. Fagnan, pp. 125-128).

(1) Al-Gazna'ī, quelque deux cents ans plus tard — il écrivait vers 766 = 1365 —, rapportera, lui aussi, à propos des Fasis, une longue *qaṣida* d'Abu'l-Ḥasan Ibn Sab' faisant allusion à la même histoire. Cf. *Zahrat al-Ās*, éd. Bel, texte, pp. 76-78 ; trad., pp. 163-166.

(2) Vers cités par le *Zād al-musāfir*, ms. 355, f° 40 a ; ms. 356, f° 23 b.

(3) Vers cités *ibid.*, ms. 355, f° 40 a ; 356, f° 24 a. Le vers 3 manque dans le ms. 356.

(4) Vers cités *ibid.*, ms. 355, f° 40 b ; 356, f° 23 b. Le vers 5 manque dans le ms. 355 ; les vers 2, 3, 4, dans le ms. 356.

(5) Vers cités par Yaḳūt, *Mu'jam al-buldān*, III, 843.

1. C'est en sortant de Fès qu'on peut se débarrasser de tout souci et se garder de toute calamité et de tout malheur !
2. Pour ce qui est de sa terre, c'est la plus illustre ; quant à ses habitants, ce sont les plus vils qui puissent exister.
3. Pays qui n'a pu être la patrie d'aucun homme libre et qui n'a jamais renfermé d'homme généreux.

Il ne se décidera jamais à quitter cette ville, et nous nous refuserons à croire que c'est seulement le climat agréable et le site enchanteur de Fès qui ont pu le retenir. Dans sa jeunesse, notre poète vagabond ne s'était fixé nulle part ; Fès, par ses lettrés et ses savants, peut être fière d'avoir su retenir pour toujours ce pérégrinant des Muses.

\*  
\* \*

A la chute des Almohades, Fès redevient, avec les Mérinides, la capitale politique et intellectuelle qu'elle avait été sous les Idrisides ; mais l'activité littéraire n'y prend pas pour cela un plus grand développement. Ibn al-Abbār († 658 = 1260) (1), qui est contemporain de l'avènement des Mérinides et des Haf̄sides, ne nous apporte que de bien maigres renseignements sur la poésie à cette époque. Dans sa *Tuḥfat al-kādim* (2), un certain Ibn al-Ġannān (3), originaire de Jaën, va se fixer à Fès ; pour tout bagage littéraire, il a un distique. Dans le *I'tāb al-kuttāb* (4), nous ne trouvons rien sur Fès, mais nous sommes largement dédommagés par une notice importante, dont Ibn al-Ḥaṭīb tirera parti dans son *Iḥāṭa*, sur le vizir Abū Ġa'far Ibn 'Aṭīyya.

\*  
\* \*

D'après les notes qui précèdent, puisées à des sources hispano-magribines, on voit que la poésie n'a été que faiblement cultivée à Fès du V<sup>e</sup> au

(1) Sur Ibn al-Abbār, cf. *Encycl. Isl.*, II, 374-375, art. de M. Ben Cheneb.

(2) Ms. de l'Escurial, n° 356, (f° 39 b-79 a), recension abrégée d'Abū Ishāq Ibrāhīm ibn Muḥammad ibn Ibrāhīm al-Balfiḳi.

(3) Les Ibn al-Ġannān sont nombreux. Celui de la *Tuḥfat al-kādim* (f° 56 b) est Abū Bakr Muḥammad ibn al-Ġannān. Sur ce personnage, cf. aussi Ṣafwān ibn Idris, *Zād al-musāfir*, ms. 356, f° 22 b-23 a.

(4) Il en existe trois manuscrits catalogués jusqu'à ce jour : à l'Escurial, n° 1731 ; au British Museum, catalogue A. G. Ellis et Ed. Edwards, n° 6641 ; à Rabat, Bibliothèque du Protectorat, catalogue E. Lévi-Provençal, n° 409.

VII<sup>e</sup> siècle = XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles (1). Deux noms à peine sont à retenir, ceux d'Ibn Habûs et d'Ibn Sahl al-Yakki. On peut faire des réserves sur la valeur strictement littéraire de leurs vers ; mais, on l'a vu, ils méritent de retenir notre attention, car ils projettent quelque lumière sur la vie intellectuelle et morale au Maroc, et à Fès en particulier, sous les Almoravides et les Almohades, et illustrent à leur façon certains faits politiques de ces deux dynasties. Ils sont le complément précieux des histoires officielles contemporaines ou postérieures qui, entreprises dans un but franchement laudatif, ont laissé délibérément dans l'ombre certaines taches que les poètes, par tempérament, ont retenues, au contraire, avec empressement.

Deux noms en deux cents ans, voilà qui est loin de témoigner en faveur de la fécondité du génie poétique à Fès. La capitale idriside a pu être une cité que sa mosquée d'al-Karawiyyin a élevée à la dignité spirituelle de métropole de l'Islam ; elle a pu avoir le privilège de posséder une population stable que séduisait un climat incomparablement riche ; pour avoir manqué de cette ambiance littéraire créée par un milieu arabe ou profondément arabisé dans une atmosphère de large liberté spirituelle, elle n'a pu voir fleurir en ses murs que des jurisconsultes et des théologiens qui, avec les grammairiens, sont les plus détestables rimeurs de la littérature arabe.

Mais quand elle ne pourrait revendiquer d'autre titre de gloire que d'avoir su accueillir les émigrés andalous chassés d'Espagne par la *reconquista*, attirer les juristes de l'est du Magrib comme de l'Orient et rester ainsi l'asile des penseurs, des écrivains et des artistes au milieu de toutes les vicissitudes de l'histoire de l'Occident musulman pendant le Moyen-Âge, Fès mériterait bien les éloges que lui décernaient les historiens et les géographes cités au début de cette étude.

Henri PÉRÈS,

Chargé de Cours à la Faculté des Lettres  
de l'Université d'Alger.

(1) Ce qui n'implique nullement l'idée que les Almoravides et les Almohades ont manqué de poètes. Les premiers ont hérité des lettrés des « Reyes de Taïfas » sans se montrer toujours bien disposés à leur égard ; quant aux Almohades, ils ont été, sans nul doute, des mécènes avisés, sans cesse entourés de poètes et de philosophes.

---

## F È S

### CHEZ LES GÉOGRAPHES ARABES DU MOYEN-AGE<sup>(1)</sup>

---

Les sources essentielles, en arabe, pouvant servir à l'histoire de Fès, au Moyen-Âge, demeurent : le *Rawḍ al-kirṭās* d'Ibn Abi Zar' (mort après 725/1324), le *Ġanā zahrāt al-'ās* d'al-Ġaznā'i (seconde moitié du VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle) et l'introduction de la *Ġadwat al-iḳtibās* d'Ibn al-Ḳādi, écrite en 1003/1594.

A côté toutefois de ces ouvrages, il est une série de compilations très capables de compléter nos informations sur Fès à l'époque médiévale. Ce sont les écrits des géographes arabes.

A vrai dire, c'est seulement assez tard que ces auteurs s'intéressent à la ville de Fès. Ibn Ḥurdaḍbeh (mort vers 272/885) (2), le père de la géographie descriptive, en Islam, Ibn al-Faḳih (mort après 290/903) (3) et Kudāma (mort après 320/932) (4), qui, tous deux, travaillent sur la même source qu'Ibn Ḥurdaḍbeh (à moins qu'ils ne plagient celui-ci), mentionnent simplement Fès comme capitale du royaume idriside, à leur époque.

Il faut arriver au *Kitāb al-buldān* d'al-Ya'ḳūbi (mort après 287-891) (5), pour rencontrer enfin quelques détails sur cette ville. Ce savant oriental écrit : « *La cité nommée Ifriḳiya (sic) se trouve sur un grand fleuve appelé Fās, un des plus grands du monde, et c'est là que réside Yahyā ibn Yahyā* », petit-fils d'Idris I<sup>er</sup>. Cependant « *la ville (le quartier) nommée Ville des Andalous est occupée par Dawoūd ibn Idrīs* », et, entre ces deux émirs, les

(1) Communication présentée au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines, avril 1933, section II.

(2) *Al-Masālik wa al-mamālik* (éd. de Goeje, Leyde, 1889), 88.

(3) *Kitāb al-buldān* (Leyde, 1885), 80. Il est à remarquer qu'Ibn Rosteh (mort après 290/903) ne mentionne même pas Fès dans son *K. al-'alāk an-naḥṣa*.

(4) *Kitāb al-ḥarāj* (éd. de Goeje, Leyde, 1889), 266.

(5) Éd. de Goeje, Leyde, 1892, 357-8; cf. de Goeje, *Descriptio al-Maghrībi* (Leyde, 1860), 127.



conflits sont continuels. La cité, ajoute al-Ya'kûbî, « est considérable et très peuplée. Sur la rive occidentale du fleuve Fâs, il y a trois mille moulins qui travaillent et toute la région est constituée par des agglomérations, des propriétés et des terres cultivées arrosées par ce cours d'eau dont le débit est constant. »

D'un intérêt moindre est le passage consacré à Fès par le persan al-Iṣṭahri (mort après 340/951) (1), qui écrit : « *Tanger est une immense province (kūra) comprenant des villes, des villages et de nombreuses campagnes (bawâdi) peuplées de Berbères. La ville principale de cette province, qui en est aussi le chef-lieu (kaṣaba) se nomme Fès. C'est la ville où réside Yahyâ le Fâtimide.* » Comme on peut voir, ce géographe oriental étend au Maghrib Extrême une division ancienne propre à l'Orient 'abbâside (2).

Un autre géographe, continuateur d'al-Iṣṭahri, Ibn Hawḳal (mort après 367/977), qui visita l'Occident musulman vers 340/951, donne, au contraire, des renseignements plus précis (3). Il note, lui aussi, que Fès est « une ville importante qu'un cours d'eau partage en deux parties que gouvernent deux émirs différents. Entre la population des deux parties se produisent des rixes continuelles, des conflits sanglants et perpétuels ». Ailleurs (p. 59), il signale, en passant, le caractère mercantile de la population qui, sans scrupule, entretient des relations commerciales avec les hérétiques Bargawâta, occupant la Tâmasnâ. Il rappelle aussi la richesse de cette cité où « les fruits, les céréales, les denrées alimentaires, les marchandises, le produit des taxes et des impôts surpassent en quantité ce qui se trouve » dans les autres agglomérations urbaines du pays. Il note aussi que les rues de la ville sont dallées. Surtout, comme tous les Orientaux, il insiste sur la répartition idéale des eaux de l'oued Fès, qui actionnent de nombreux moulins et font de la ville un centre privilégié où « chaque jour en été, on lâche dans les marchés [l'eau de] la rivière qui lave le sol et rafraîchit les dalles ».

A cette notice intéressante, celle fournie par un autre géographe d'Orient, al-Muḳaddasî (mort après 378/988), ajoute fort peu de chose. Cet auteur, il est vrai, n'est pas venu en Occident et ses informations sont tirées, soit

(1) *Al-Masâlik wa l-mamâlik* (éd. de Goeje, Leyde, 1870), 39.

(2) Au IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle, les géographes divisent le monde musulman en un certain nombre d'*iklîm* (régions) subdivisées en *kūra* (provinces), dont le chef-lieu porte le nom de *kaṣaba*.

(3) *Al-Masâlik wa l-mamâlik* (éd. de Goeje, Leyde, 1873), 57, 65; de Slane, *Description de l'Afrique septentrionale* (dans le *Journal Asiatique*, 1842, 236 sv.).

de sources livresques, soit de récits de voyageurs. Ainsi qu'al-Iṣṭahri, al-Muḳaddasi (1) considère Fès comme le chef-lieu d'un vaste pays où il fait rentrer toutes les régions du Rif, de Taza, de l'Wargā, du Sebou et de la Tâmasnâ, en un mot tout le pays désigné sous le nom de « Sous Antérieur » (*as-Sûs al-Adnâ*) (2). « Fès, dit-il ailleurs (p. 229), est constituée par deux grandes villes dont chacune est fortifiée et qui sont séparées par un cours d'eau tumultueux arrosant des jardins et actionnant des moulins. L'une des villes (= quartier) est sous l'autorité du Fâtimide, l'autre sous celle de l'Omayyade. De là, que de guerres, de meurtres et de conflits ! Les deux villes sont construites en terre et leurs fortifications en pisé. Là se trouve la forteresse de Samît, édiflée par Ibn al-Bârî (3). Une autre, sur le cours d'eau, a été construite par Ibn Aḥmad (4). » Ce géographe dit encore un mot sur les produits des jardins de la ville à l'époque où il écrit, mais il remarque (5) que « les habitants de Fès, vous le voyez, du fait des guerres, sont dans la détresse ; ils sont lourds et grossiers et ils ont peu de savants, mais beaucoup de séditieux ! »

A l'Andalou al-Bakri (= Bekri, mort en 487/1094), revient le mérite d'avoir le premier, comme géographe, donné de Fès une description vraiment digne de ce nom. Dans son *Kitâb al-masâlik wa l-mamâlik* (6), il ne consigne d'ailleurs pas des observations ou des renseignements personnels (car il n'est pas venu en Afrique du Nord), mais, au travers des documents d'archives omayyades qu'il utilise, il met bien en lumière l'importance économique et politique de Fès. Il note d'abord, avec infiniment plus de détails et d'exactitude que ses devanciers, la position de la cité sur les grandes voies de passage qui convergent vers elle d'Oujda (p. 88, trad. 205), de Tanger (p. 109, trad. 249), de Ceuta (p. 88, trad. 258) ou la relie à Sijilmâsa (p. 146, trad. 326) et au Maroc central (p. 154, trad. 241). Surtout (p. 262-66, trad. 115-7), il condense tous les renseignements importants qu'il possède sur la ville en son temps. Chacun des deux quartiers com-

(1) *Aḥsan at-taḳâsim* (éd. de Goeje, Leyde, 1906), 57, 219, 229.

(2) Cet auteur distingue dans le Maghrib six grandes provinces (*kûra*) : le pays de Barka, l'Ifrîkiya, le pays de Tahert, de Siġilmâsa, de Fès, et le Sûs-Extrême.

(3) Ismâ'il ibn al-Bârî ibn Mûsâ ibn Abi l-'Afiya.

(4) Ḥalûf ibn Aḥmad.

(5) Lire avec la variante :

غدير انهم كما ترى من الحروب في بلاء، وفيهم ثقل وغباء، قليل العلماء، كثير الغوغاء.

(6) Éd. de Slane, Paris, 1911. Trad. du même, *Description de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1859.

posant la cité, le quartier des Andalous et celui des *Ḳarawiyîn*, est séparé de l'autre par l'oued Fès et entouré d'une muraille percée de portes. Pour le premier, ce sont les portes de :

- Bâb Futûḥ, au sud, d'où part la route d'Oujda.
- al-Hawḍ, à l'ouest, en face du quartier des *Ḳarawiyîn*.
- al-Kanisa, à l'est, conduisant au Rabaḍ al-Murḍâ.
- Abi Ḥallûf, à l'est.
- Ḥiṣn Sa'dûn, au nord.
- al-Fawwâra.

Pour le second, ce sont :

- Bâb al-Ḥiṣn al-Ġadid, au sud, d'où part la route des Zuwâga.
- as-Silsila, à l'est, faisant face au quartier des Andalous.
- al-Ḳanâṭir, à l'est.
- Siyâġ, au nord, d'où part la route des Maġila.
- Sûḳ al-Ḥad, à l'ouest.

Chaque quartier a sa mosquée. Celle des *Ḳarawiyîn* a six nefs et celle des Andalous trois. La cour de l'une et de l'autre est ombragée par de beaux arbres. La répartition des eaux de l'oued Fès fixe naturellement l'attention de ce compilateur. Il signale que « dans le quartier des *Ḳarawiyîn*, chaque habitant a devant sa porte un moulin à lui, un jardin rempli d'arbres fruitiers, coupé par des rigoles, et il a aussi sa maison traversée par une canalisation d'eau vive ». La ville a trois cents moulins et vingt bains publics. Les jardins donnent des fruits en abondance, mais chaque quartier a sa spécialité. Ainsi celui des *Ḳarawiyîn* donne des pommes dites de Tripoli, absentes dans l'autre quartier qui, en revanche, produit d'excellents citrons. Al-Bakri, enfin, rappelle les aptitudes commerciales de la population qui compte beaucoup d'Israélites et fait du négoce avec toute l'Afrique du Nord.

La notice d'un autre géographe occidental, al-Idrisi (Edrisi, mort en 560/1166) (1), n'ajoute que fort peu de chose à celle d'al-Bakri. Cet auteur signale aussi que les eaux de l'oued Fès, venues des sources des *Ṣanhâga*, font marcher des moulins nombreux, travaillant à bas prix, et servent au

(1) *Description de l'Afrique et de l'Espagne* (éd. Dozy et de Goeje, Leyde, 1864-6), 80 sv. / trad. 92 sv. ; il est à remarquer que le texte édité est moins développé que celui offert, au Moyen-Âge, par certains manuscrits. C'est ainsi qu'Ibn Faḍl Allah a utilisé, au VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle, une version légèrement plus détaillée, pour Fès, que celle que nous possédons aujourd'hui. Cf. Gaudefroy-Demombynes, *Masâlik al-abṣâr*, 160 et la note 1.

lavage de la ville, la nuit, dans le quartier des *Ḳarawiyîn*, tandis que, plus rares dans celui des Andalous, elles ne sont amenées là que par une canalisation unique. A remarquer aussi qu'al-Idrisî parle pour la première fois de la beauté des édifices : mosquées, fontaines monumentales, etc., dont le nombre est au surplus fort grand.

Après cet auteur, il faut arriver à un autre compilateur oriental, *Yākūt* (mort en 626/1229), pour trouver dans la littérature géographique un nouveau texte relatif à Fès. Voici le début de l'article consacré à cette ville par ce polygraphe, dans son dictionnaire des noms de pays (1) : « *Fès est une cité célèbre et considérable du continent occidental, dans le pays des Berbères. Elle était la capitale de la mer (Ḥāḍirat al-Baḥr) (sic) et la ville la plus importante avant la fondation de Marrakech. Elle fut tracée entre deux collines élevées. Les habitations ont escaladé le flanc de celles-ci jusqu'à atteindre le plateau qui les couronne. La ville entière laisse jaillir des sources qui coulent au fond de la vallée, vers un cours d'eau de moyenne importance, décalant sur le sol, venu de sources situées à l'ouest de Fès, à deux tiers de parasange, dans la Ḡazīrat Dawī, décrivant ensuite des méandres parmi de vertes prairies. A son entrée dans la ville, dévalant vers la partie basse, ce cours d'eau se ramifie en huit ruisseaux qui traversent la cité et actionne environ six cents moulins qui tournent sans arrêt, nuit et jour. De ces ruisseaux se détache une canalisation dans chaque maison, grande ou petite. Il n'est pas, en Occident, d'autre ville ainsi traversée par les eaux, sauf Grenade, en Espagne. A Fès, on teint des étoffes de pourpre et des vêtements passés au kermès. La citadelle de la ville est sur le point le plus élevé et elle est traversée par un ruisseau nommé al-Ma' al-mafrûs (l'Eau épandue) qui, aussitôt la citadelle dépassée, actionne un moulin situé là. Fès possède trois mosquées-cathédrales où est célébrée la Prière du Vendredi.* » La fin de l'article ne nous apprend rien de nouveau : c'est un extrait d'al-Bakrî (2).

Un autre compilateur d'origine espagnole, Ibn Sa'îd (mort vers 685/1286), dans un ouvrage sur la géographie universelle (3), se borne à

(1) *Mu'jam al-buldân* (Caire, 1906), VI, 329-331; *Jacut's geographisches Wörterbuch* (éd. Wüstenfeld, Leipzig, 1924, 2<sup>e</sup> éd.), III, 842 sv.

(2) L'abrégé du dictionnaire de *Yākūt*, intitulé *Marâsid al-iṭṭilâ'* (éd. Juynboll, Leyde, 1851-64), II, 332-3, composé par 'Abd al-Mu'min ibn 'Abd al-Ḥaḳḳ (mort en 735/1339) (4), reproduit ce texte exactement jusqu'à « 600 moulins ». La suite manque et le développement d'al-Bakrî est résumé en trois lignes.

(3) *Basṭ al-ard*, mss. de la Bibliot. nationale, n° 2234.

reproduire al-Idrisi, à la description duquel il ajoute seulement la latitude et la longitude de la ville et quelques détails sans importance tirés d'al-Bakrî, al-Ya'kûbî, etc.

De même, le célèbre Abu l-Fidâ, (mort en 732/1331) (1), comme à son habitude, borne sa tâche à reproduire Ibn Sa'îd, dont il rectifie seulement les données touchant la position de Fès, 8° de long., 32° de lat., selon l'ouvrage anonyme *al-Afwâl* (2), ou 8° de long., 35° 35' de lat. selon al-Bîroûni, contre 10° 50' de long., 33° de lat., d'après Ibn Sa'îd.

Il n'y a rien à tirer du *Mi'yâr al-ihtiyâr* d'Ibn al-Haïtib (mort en 783/1374) (3), dont le passage prétendant décrire Fès est un pathos en prose rimée aussi imprécis que pédantesque et maniéré (4).

Tout au contraire, la vaste encyclopédie écrite, peu d'années auparavant, en Syrie, par Ibn Faql Allah al-'Umarî (mort en 749/1349) (5), donne dans le chapitre 13 traitant du Magrib, des détails curieux et abondants sur Fès à cette époque. La documentation d'al-'Umarî, comme celle de presque tous ses prédécesseurs orientaux, est soit orale, soit livresque. Le début de la notice — la partie d'ailleurs la plus intéressante — provient d'un informateur maghrîbin, as-Salalǧî (6), et se rapporte à la ville mérinide, dans la première moitié du VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle. La cité (p. 153-158) se compose alors, d'une part, d'al-Madînat al-baiḍâ' (la Ville-Blanche) appelée encore Fâs al-Ġadîd (Fès-la-Neuve = Fès-Jdid), de Homs (= le Mellah ou Ghetto), du Faubourg des Chrétiens; d'autre part, de la ville ancienne divisée elle-même en quartier des Andalous et quartier des Ķarawiyîn. Al-'Umarî définit ainsi la situation réciproque de ces agglomérations : « *Le Faubourg des Chrétiens est situé à distance de la rivière, en face de Fes-l'Ancienne, sans en être exactement symétrique. La Ville-Blanche, qu'on appelle aussi Fes-la-Neuve, s'étend du nord du Faubourg des Chrétiens jusqu'à la rive du fleuve; les premières constructions de Fes-la-Neuve sont en face des*

(1) *Géographie*, éd. Reinaud et de Slane (Paris, 1840), p. 97; trad. Reinaud (Paris, 1848), I, 171.

(2) Sur cet ouvrage, probablement écrit au IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle, cf. Reinaud, *Introd. à la Géog. d'Abu l-Fida'*, I, LXXXIX.

(3) Éd. de Fès, 1325, p. 47-9.

(4) Voici un échantillon de ce morceau : « Quel bel antre pour les lions mérinidines ! Fès est une ville à laquelle la colombe a prêté [les plumes] de sa gorge et que le paon a revêtu des plumes de son aile » et tout est écrit de cette encre.

(5) Traduit et annoté par Gaudefroy-Demombynes, t. I, *L'Afrique moins l'Égypte* (Paris, 1927), Gaudefroy-Demombynes a signalé déjà l'importance de ces textes dans le *Mémorial Henri Basset* (Paris, 1928), I, 270.

(6) Sur ce personnage, voir Gaudefroy-Demombynes, p. 138, note 2.

dernières de Fez-l'Ancienne. Homs est à cheval sur le fleuve, au nord, sur le flanc de Fez-la-Neuve, en allant vers le Faubourg des Chrétiens; au-dessus du fleuve, des arcades se courbent, et Homs est construite sur les deux rives. Elle domine l'ensemble, car, de là, la rivière descend vers ses deux cités de Fez [c.-à-d., le quartier des Andaloux et celui des *Karawiyîn*]. »

Al-'Umarî décrit ensuite les murailles de la ville, passe rapidement sur les monuments, parle de quatre médersas, d'un couvent de mystiques (voir aussi p. 138), donne des précisions sur les matériaux de construction utilisés, sur la disposition des habitations édifiées « suivant un plan uniforme : deux salles se faisant vis-à-vis, dressées sur des piliers de pierre ou de brique ; des chambres surplombant la cour de la maison ; devant elles, des vasques, dans lesquelles l'eau court ; puis cette eau sort dans un bassin situé au milieu de la cour ». Ailleurs (p. 139), il décrit avec une complaisance non dénuée d'admiration, le palais du sultan, situé à Fès-la-Neuve, « construction majestueuse, couverte de coupes élevées », constituant un ensemble remarquable avec ses pavillons se mirant dans un double « bassin si large et si profond qu'il peut porter une barque », avec ses jardins « où se mêlent toutes les espèces d'arbres et de fleurs ». Al-'Umarî termine sa notice sur Fès (p. 159-161), par des renseignements tirés d'Ibn Sa'id, d'al-Idrisi et d'une relation de voyage écrite par l'ambassadeur Ibn Munqid, envoyé par Saladin, au Magrib, en 586/1190. Ce passage de pure compilation n'ajoute rien à nos connaissances, ou précise seulement des détails d'un intérêt tout à fait secondaire (1).

Une autre encyclopédie, le *Šubh al-a'sâ* (2), composée par l'égyptien al-Ḳalkāšandî (mort en 821/1418), offre aussi des renseignements sur la capitale du royaume mérinide. Chez cet auteur on retrouve des citations d'Ibn Sa'id, d'Abu l-Fidâ', du *Rawḍ al-mi'târ* d'al-Ḥimiari (3), des fragments d'al-'Umarî. Certains de ces extraits proviennent-ils de la consultation d'originaux ou bien sont-ils tirés de compilations antérieures ? Il est difficile de le savoir. Constatons seulement que cette nouvelle notice sur Fès ne

(1) C'est ainsi, par exemple, qu'al-'Umarî compte 400 moulins à cette époque et non 3.000, comme l'affirme Ibn Sa'id. Celui-ci toutefois reproduit seulement al-Ya'qûbî.

(2) Éd. du Caire, 1333/1915, V, 153-7.

(3) Sur cet ouvrage et cet auteur, voir Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mameluk* (Paris, 1923), p. xi. Le passage cité par al-Ḳalkāšandî est traduit par Gaudefroy-Demombynes, *Masâlik*, I, 159, note 3. Ce morceau, simple parallèle entre les deux quartiers composant Fès-l'Ancienne, est un exercice littéraire qui ne nous apprend rien sur la ville.

contient absolument rien d'original et qu'elle peut tout au plus servir à fixer certains points douteux du texte de ses prédécesseurs.

Avec ce compilateur doit s'arrêter la liste des auteurs géographiques susceptibles d'apporter quelque contribution à l'histoire de Fès, au cours du Moyen-Âge (1).

Il ne faut d'ailleurs pas exagérer l'importance de l'apport fourni par les ouvrages énumérés plus haut. Il convient pourtant de remarquer qu'ils permettent un certain nombre de recoupements intéressants et qu'ils situent, beaucoup mieux que les écrits historiques, l'importance économique et politique de Fès, en Orient et en Occident, à diverses époques de l'histoire. Enfin, on ne peut, sans injustice, refuser à quelques-uns de ces textes le mérite de présenter une description brève mais générale de la métropole maghribine, à une date voisine de celle où l'auteur écrit.

R. BLACHÈRE.

---

(1) A cette liste devrait s'ajouter Léon l'Africain, mais l'œuvre de ce dernier est assez connue pour qu'il soit nécessaire d'en reparler ici.

**UN PLAN DES CANALISATIONS DE FÈS**  
**AU TEMPS DE MAWLĀY ISMĀ'ĪL**  
**D'APRÈS UN TEXTE INÉDIT, AVEC UNE ÉTUDE SUCCINCTE SUR**  
**LA CORPORATION DES « KWĀDSĪYA »<sup>(1)</sup>**

---

Bien que Fès soit une ville très riche en eau, ses habitants ont toujours éprouvé la crainte d'en manquer. Il est facile de constater, en effet, aussi loin qu'on remonte dans son histoire, que des plaintes se sont élevées chaque fois que l'on a voulu apporter un changement dans les modalités de répartition de l'eau entre les différents quartiers, ou que des prélèvements clandestins ont été découverts par des usagers attentifs à ne pas se laisser frustrer. Peut-être faut-il attribuer cette inquiétude perpétuelle au souvenir d'années de sécheresse exceptionnelle où des quartiers entiers ont souffert de la pénurie d'eau. Celle-ci est, en effet, aussi nécessaire à leur boisson qu'au nettoyage et à la désinfection du réseau si riche de leurs égouts qui, sans elle, dégagent rapidement une odeur nauséabonde insupportable.

Nous devons à cet état d'esprit un assez grand nombre de documents relatifs à cette question de l'eau. Soucieux d'établir leurs droits sur des preuves authentiques, des Fâsis ont rédigé eux-mêmes ou fait rédiger par des notaires, *'udūl*, des actes où, en même temps qu'ils signalaient les abus dont ils étaient victimes, ils consignaient ces droits, jusque-là sauvegardés seulement par l'usage et la notoriété publique. Le texte arabe dont la traduction va suivre appartient à cette catégorie. Il est inclus, avec un certain nombre d'autres actes similaires dont il est le troisième, dans un recueil factice de manuscrits de la Bibliothèque générale du Protectorat à Rabat, qui figure sous le n° 504-VII du catalogue de M. Lévi-Provençal (2). Il est daté du mois de raġab 1127 (1715). C'est une sorte de déclaration où le

(1) Communication présentée au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, avril 1933, section II.

(2) Le deuxième de ces actes a été résumé par l'éminent orientaliste, M. Massignon, dans son *Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc*, p. 226 et ss., où l'on trouve également la traduction par M. J. Raymond d'un document du même genre de l'époque de Mawlāy al-Ĥasan.



rédacteur, Muḥammad al-ʿArabi b. ʿAbd as-Salām b. Ibrāhīm, homme de bonne volonté, a voulu, d'une part, signaler tous les abus de ce genre qu'il avait constatés à son époque, qui est celle de Mawlāy Ismāʿil, et, d'autre part, indiquer d'une façon précise les droits des différents quartiers, pour couper court aux conflits que la question de la répartition de l'eau ne cessait de soulever, périodiquement, entre leurs habitants. En outre, et c'est la partie la plus importante du texte, pour éviter les détournements clandestins, il a donné un plan des canalisations qui sillonnent la ville.

Ce document, qui est d'un intérêt certain pour l'histoire de ces canalisations et des différents quartiers de la ville, apporte aussi une petite contribution à l'histoire des techniques. On y trouve, en effet, la description détaillée d'un système de barrage en bois, très ancien, qui servait à la fois de dispositif d'accumulation, de répartition et de trop-plein (1).

Au point de vue philologique, il est intéressant de relever, entre autres choses, l'emploi, à cette époque, comme unité de mesure de l'eau, d'un mot berbère, *agmez*, pl. *igmāz*, qui signifie « pouce ». On ne le trouve plus aujourd'hui, mais il est remplacé par le terme équivalent d'arabe dialectal, *belgāda* (2), qui signifie également « pouce » dans l'expression *sād jih belgāda*, « il lui a ajouté un pouce », c'est-à-dire il a exagéré son importance (un événement, par exemple). Le terme technique signifie ouverture, d'un diamètre de trois grains d'orge mis bout à bout, par où l'eau coule.

On signalera également l'origine d'un autre mot employé fréquemment par les esclaves chrétiens au Maroc et signalé par Dozy dans son *Supplément aux dictionnaires arabes* : c'est le mot *canot* que Dozy croyait être la corruption de *hānūt*, qui, dit-il, « semble avoir eu le sens d'arche. On lit dans la *Miss. hist.*, 650 a, que la prison des esclaves chrétiens à Mequinez se composait des vingt-quatre arches du pont, qu'on appelait *canutos*. De là vient que cette prison s'appelait *canot* ». D'autre part, le R. P. Kœhler, à qui j'ai fait part de ces observations, explique aussi, dans son ouvrage intitulé *La pénétration chrétienne au Maroc*, le mot *canut* par une corruption de *hānūt* qui aurait été prononcé d'abord par des Espagnols *hānūt*, et ensuite par des Français *kānūt*, pour désigner les cellules qui correspondaient au nombre des arches du pont et qui auraient porté le nom de *hānūt*, parce qu'elles ressemblaient à de petites boutiques.

(1) Voir ci-dessous, p. 55-56.

(2) De l'espagnol *pulgada*, pouce, douzième partie du pied.

Ni l'une ni l'autre de ces explications ne semblent satisfaisantes. On ne voit pas, en effet, d'abord pourquoi Dozy rapproche *canot* de *hānūt*, en donnant à ce dernier le sens possible d'arche de pont. Ensuite, si *canot* était la corruption de *hānūt*, comme le pense le R. P. Kœhler, le P. de el Puerto (1) aurait écrit *janutos* et non pas *canutos*. D'autre part, quelques lignes plus loin, il emploie pour désigner une cellule, une chambre, le mot *vite*, de l'arabe *bit*, que les esclaves chrétiens employaient couramment et que l'on retrouve chez Mouëtte (2) sous la forme *bitte*. Il faut donc rejeter l'hypothèse que *canot* soit une forme corrompue de *hānūt*. Mais il est établi que *canot* signifie bien arche de pont. Le P. de el Puerto, poursuivant la description de la prison, dit en effet : « Tenia cada canuto, ó arco, por la porte interior diez y seis varas de largo... » « Chaque canut ou arche a intérieurement dix vares de long. » Reste à savoir de quel mot arabe il faut rapprocher *canot*. Il y a dans le texte qui nous occupe, un passage qui, je crois, permet d'établir à coup sûr que *canot* correspond au mot arabe *kannūt*. Nous y lisons en effet : « ويدخل الماء لغاس العليا من اربعة اقواس قنايط », « l'eau entre à Fès la haute par quatre passages voûtés ». Les orifices de ces passages que l'on peut voir encore aujourd'hui entre Bab Dekāken et Bab al-Mahzen sont des demi-cercles juxtaposés qui forment quatre voûtes en plein cintre et sont semblables, en tous points, à des arches de pont. Dans l'esprit de l'auteur, le mot *kannūt* désigne sans aucun doute une arche de pont en arc en plein cintre ou outrepassé, que l'on peut rapprocher du sens premier de ce mot : tube, tuyau. Si l'on se rappelle que le document qui nous occupe a été rédigé au temps de Mawlāy Ismā'il et que cette prison avait été assignée aux esclaves chrétiens par ce même prince, on peut en conclure que *kannūt* désignait à cette époque une arche de pont en arc en plein cintre ou outrepassé. Enfin, sur l'emplacement présumé de ce pont ou à proximité de la prison dont le P. de el Puerto donne la description, le quartier porte encore aujourd'hui le nom de *derb al-kannūt*.

Il semble, d'après le plan des canalisations donné par l'auteur, qu'il existait déjà, à l'époque où il vivait, un réseau complet qui, à l'origine bien étudié et bien établi, était à ce moment en mauvais état et souffrait de la mauvaise disposition des ouvrages de répartition. Il s'élève en termes véhém-

(1) *Mission historial de Marruecos*, Séville, 1708, p. 650.

(2) *Relation de la captivité du sieur Mouëtte dans les royaumes de Fez et de Maroc, où il a demeuré pendant onze ans.*

ments contre l'incurie des préposés à l'entretien des canalisations, qu'il accuse non seulement de fermer les yeux sur les agissements de certains chefs de l'armée, de ceux, dit-il, « dont on ne pouvait contrecarrer les desseins », mais aussi de laisser à l'abandon un service indispensable à la vie même de la ville. « Il appartient, dit-il, à ceux qui ont le souci de l'intérêt général et dont l'influence est grande de s'occuper de la réfection du réseau des canalisations et d'en faire l'objet le plus important de leur sollicitude, dans l'espoir d'une belle récompense au jour du jugement dernier. »

La charge de l'entretien du réseau des canalisations incombait, probablement, avant l'établissement du Protectorat, à l'administration des habous. A l'heure actuelle, celle-ci a abandonné la jouissance des eaux aux Services municipaux, qui ont entrepris la révision par étapes de tout le réseau. Une grande partie de la tâche a déjà été accomplie. L'ingénieur qui assure l'exécution de ce vaste programme est aidé dans ce travail si délicat, à cause d'une part de la susceptibilité de la population, et, d'autre part, de l'enchevêtrement des conduites qui se superposent les unes aux autres, par l'*amin* des eaux. Ce personnage est le chef théorique de la corporation des *kwādsiya*, qui tirent leur nom de *kwādes*, pluriel de *kādūs*, « buse, tuyau en poterie », et sont des ouvriers qui se chargent de poser, de réparer et de curer les tuyaux des canalisations. Comme toutes les autres corporations, celle des *kwādsiya* comprend des *m'allemin* ou maîtres-ouvriers, des *ṣonnā'* ou apprentis et des *heddāma* ou manœuvres. Les maîtres-ouvriers se recrutent parmi les apprentis et ceux-ci parmi les manœuvres. Il n'y a, pour entrer dans la corporation, aucune formalité à remplir. Se fait *kwādsi* qui veut, probablement à cause de leur petit nombre et de ce que le métier est assez décrié. Pour franchir les trois degrés, il suffit pour le manœuvre d'avoir été remarqué par un maître-ouvrier qui en fait son apprenti, et pour celui-ci d'être inscrit par l'*amin* sur la liste des patentes au titre de maître-ouvrier. Ni cérémonie préalable, ni sacrifice propitiatoire, comme c'est l'usage dans beaucoup d'autres corporations. Les *kwādsiya* sont trop pauvres pour se permettre de telles fantaisies. Trente francs par journée de travail pour le maître-ouvrier, dix pour l'apprenti et quatre pour le manœuvre, telle est, en effet, la rémunération misérable d'un travail pénible et rebutant. Encore faut-il pouvoir en trouver tous les jours ? Aussi doivent-ils, chaque matin, se rendre à l'un des deux *mawkiḥ* (1) sis, l'un au quartier d'al-Kaṭṭānin et

(1) Place où se tiennent les salariés en quête de travail.

l'autre à celui d'aš-Šrabliyīn, et, attendre là l'employeur qui ne vient pas toujours. C'est pourquoi, seuls, les étrangers à la ville s'adonnent à cette profession. Ce sont pour la plupart des Berbères originaires du Rif ou du Tafilalet. Deux parmi eux, cependant, sont de Tlemcen et sont des descendants de ces Tlemceniens qui quittèrent l'Algérie au moment de l'occupation française et vinrent s'établir à Fès.

Le nombre des maîtres-ouvriers est de vingt-cinq environ. Chacun d'eux emploie en général un apprenti et un ou deux manœuvres. Contrairement aux usages anciens, les patrons peuvent recevoir aujourd'hui, sans l'entremise de l'*amin*, des demandes d'ouvrages. Le rôle de ce dernier qui s'appelle *amin al-mā' al-ḥlu*, l'amin de l'eau potable, pour le distinguer de l'*amin el-mā' el-muḍāf*, l'amin des eaux d'égout, vulgairement appelé *bū ḥrāreb*, est réduit de nos jours à peu de choses. C'est un maître-ouvrier, qui ne se distingue des autres que parce que c'est à lui que les autorités font appel en cas de procès entre les employeurs et les maîtres-ouvriers, et qu'il est chargé de l'entretien des canalisations du Palais Impérial, travail pour lequel il reçoit une somme mensuelle de six cents francs. En cas de conflit entre maîtres-ouvriers, son rôle se borne à donner son avis au pacha, si celui-ci le lui demande, et à condamner la malfaçon. Il reçoit, en général, une somme de dix francs par déplacement et par expertise. L'amin actuel, Si Aḥmad ben Muḥammad az-Zarḥunī ar-Rifī, succéda, il y a environ treize ans, à son père qui, avant d'occuper ce poste, était attaché à Mawlay al-Ḥasan en qualité de maître-ouvrier *ḳwādsi* du Palais Impérial de Marrakech. En dehors des maigres ressources que lui procurent ses honoraires d'expert, il est le chef du groupe rifain dont le *maḳīf* se trouve au quartier d'aš-Šrabliyīn. Les maîtres-ouvriers de ce groupe ne reçoivent pas directement d'ouvrage, non qu'ils y soient obligés, mais par respect pour leur doyen. L'autre groupe, dont le *maḳīf* est al-Ḳaṭṭānīn, échappe complètement à sa surveillance.

Les instruments de travail des *ḳwādsiya* sont rudimentaires et ne leur sont pas particuliers. Ce sont : la pioche (*fas*); la curette (*mġerfa*); la truelle (*mellāsa*); une sorte de marteau (*menkaša*) aux deux extrémités effilées et qui est l'outil principal des mosaïqueurs; la chaîne (*selsla*) pour chaîner le *ḳadūs* et le débarrasser du dépôt (*tefkra*), que l'eau y a laissé; la corde pour attacher la chaîne se nomme *ṭwāl*. Pour réparer les tuyaux et boucher leurs fissures, les *ḳwādsiya* emploient une sorte de mastic,

*slaka* (1), fait de chaux éteinte légèrement imbibée d'eau, d'huile et d'étope de chanvre, *steb*, le tout brassé énergiquement. Ce mastic est appliqué sur la fissure et battu avec le pied. Les tuyaux sont fabriqués par des potiers. Ils portent différents noms suivant leur diamètre : *el-buherz* a environ 45 cm. de diamètre; *el-mdebdeb*, 30 cm.; *el-ferb*, 25 cm.; *el-fruyih*, 15 cm.; *el-fehti*, 10 cm.; *el-fehti l-megzul*, 7 cm.; enfin, *ez-znibri*, 5 cm.

\*  
\* \* \*

Voici maintenant la traduction du document qui figure à la Bibliothèque de Rabat :

L'auteur du présent acte déclare :

Je n'ai pas cessé, depuis l'époque où je suis parvenu à l'âge de raison, de chercher à savoir si quelqu'un a parlé de cette rivière bénie qui passe à Fès, ou a consigné par écrit ses poches d'eau, ses ruisseaux et ses ramifications. Je n'ai rien trouvé qui puisse servir de document sur lequel on se baserait pour couper court aux discussions et aux querelles. Il résulte d'une minutieuse enquête que j'ai faite auprès des spécialistes et du public, après avoir pris connaissance des textes des historiens et des chroniqueurs relatifs à cette ville idrisite, que des innovations ont modifié la répartition des eaux de cet oued béni sur lequel Notre Seigneur Idris a bâti sa ville. J'ai pu établir que, contrairement aux usages anciens, on innova il y a environ quinze ans des prises d'eau à la hauteur du jardin de Sidi Aḥmad al-Bahlul, à proximité de la Noria, en face du Burg al-Ḳaṭa'if. A cet endroit, le lit de la rivière étant resserré et embarrassé, des infiltrations se produisirent et l'eau coula en dehors du lit de la rivière, le long du rempart de Fès supérieur jusqu'aux ruines du Bastiyun (Bastion) et la 'Adwat al-Andalus. Par la suite, des chefs et des notables de l'armée, parmi ceux dont on ne peut contrecarrer les desseins, vinrent s'établir à Fès la haute. N'ayant en vue que leur intérêt personnel et désireux d'augmenter leurs revenus, ils pratiquèrent à cet endroit une ouverture, d'où ils firent jaillir l'eau qui coula le long du rempart jusqu'au Mallah des Juifs et installèrent sur ce nouveau canal un moulin à deux pivots. Cet état de chose se prolongea pendant plusieurs années et causa un dommage considérable à la 'Adwat al-Ḳarawiyin jusqu'au moment où une plainte fut adressée au Prince des croyants, Mawlāy Ismā'il, fils de

(1) Pour لصقة de لصق, coller.

Mawlāy aš-Šarīf al-Hasanī. A la suite de cette plainte, il donna l'ordre de démolir le moulin et de faire rentrer l'eau dans le lit de la rivière. Puissent ceux qui ont fait exécuter cet ordre recevoir une large rétribution dans la vie future !

Actuellement, toute l'eau de la rivière pénètre dans Fès la haute par quatre voûtes, en forme d'arches de pont, au-dessous du passage qui se trouve entre Bab as-Sab' et la porte qui lui fait vis-à-vis, en face de la fontaine d'Ibn Hilāl, et sort au-dessous de cette dernière par quatre voûtes également, vers le vaste espace libre qui est à proximité du mausolée du saint Sidi Mağbar. L'eau des deux voûtes, qui font face au rempart de la ville, coule vers la 'Adwat al-Andalus et celle des deux autres qui sont placées devant le mausolée, va vers la 'Adwat al-Ḳarawiyin. Les deux premières sont séparées des deux secondes par un mur qui pénètre jusqu'au fond du lit de la rivière. Cependant, le côté dont l'eau coule vers la 'Adwat al-Andalus est resserré et son cours est embarrassé du fait du moulin qui se trouve à Wādī'l-'Izām à l'intérieur de la ville et dont on dit qu'il est de construction récente. Le côté de la 'Adwat al-Ḳarawiyin est au contraire libre et bien en pente. Les discussions et les querelles n'ont pas cessé, depuis plusieurs années jusqu'à nos jours, entre les habitants des deux rives, ceux de chaque rive prétendant avoir été lésés et ne pas recevoir la part qui leur revient. Que Dieu fasse cesser l'injustice, qu'il soutienne la vérité et guide tout le monde dans le bon chemin !

La part qui revient aux habitants de la 'Adwat al-Andalus entre à Fès la haute et en sort par Bāb al-Ḥadīd. Deux moulins sont installés sur cette partie, celui de Bariġa et celui de 'Abd Marzuḳ, qui se trouve au-dessous de Bab al-Ġiyād. Les gens de la 'Adwat al-Ḳarawiyin n'y ont aucun droit. De Bāb al-Ḥadīd, cette eau descend jusqu'au barrage d'al-Bāb al-Ġadīd, de là à Wādī'z-Zaytūn et enfin à la 'Adwat al-Andalus, où elle est répartie entre les différents quartiers.

Quant à la part de la 'Adwat al-Ḳarawiyin, elle descend des deux voûtes qui se trouvent à proximité du mausolée du saint déjà nommé vers le Minḡar. Ce Minḡar est actuellement un barrage fait, sur toute sa longueur, qui est de plus de soixante coudées, de pierres superposées, de piquets surmontés de jubahiers sauvages, d'herbes folles, de morceaux de bois et de plantes. Il en résulte des infiltrations et des pertes d'eau de la mesure de deux gouttières. La rivière est d'ailleurs, à cet endroit, resserrée et son

cours embarrassé, si bien que si l'on ôtait deux ou trois pierres, toute l'eau irait à la 'Adwat al-Andalus et la 'Adwat al-Ḳarawiyin en serait entièrement privée. Ce barrage était autrefois constitué par un large mur en maçonnerie qui allait jusqu'au fond de la rivière et avait, à son extrémité supérieure, un dispositif de trop-plein en maçonnerie ayant deux ouvertures dont le diamètre était de cinq emfans et séparées par un autre mur perpendiculaire au premier. Ce mur servait de séparation entre les parts d'eau revenant à chacune des deux rives. C'est pour cette raison qu'on lui a donné le nom de *minḥar* (nez), à cause des deux ouvertures et du mur de séparation qui rappellent le nez de l'homme. Ce dispositif servait à dégager la rivière en temps de crue, après des pluies persistantes. Le trop-plein s'écoulait alors du côté de la 'Adwat al-Andalus et pouvait sans danger s'ajouter à la part qui revient aux habitants de cette rive et qui coule dans un espace libre, dispose de nombreuses vannes et aboutit au grand canal d'Abu-Ṭuba. Ses conduites sont, d'autre part, en bon état. L'eau de la 'Adwat al-Ḳarawiyin, par contre, coule sous des maisons, des moulins, des ateliers de tissage, des établissements de bains, dans des conduites étroites qui ne peuvent contenir plus que leur mesure. Si l'eau y arrive en trop grande quantité, elle met en danger les maisons et les mosquées et ceux qui s'y trouvent.

Le mur de séparation des deux ouvertures du *Minḥar* est tombé en ruine sur sa plus grande partie. Le laisser dans l'état où il est actuellement, constitue un grave danger pour les habitants de la rive d'al-Ḳarawiyin. Il appartient à ceux qui ont le souci de l'intérêt général et dont l'influence est grande, de s'occuper de sa réfection et d'en faire l'objet le plus important de leur sollicitude, dans l'espoir d'une large rétribution et d'une belle récompense au jour du jugement dernier.

Lorsque ce mur sera reconstruit et que la part des habitants de la rive d'al-Ḳarawiyin sera entière, elle coulera vers la noria d'al-Maflas (?), puis de là, au grand étang qui se trouve dans la rue d'al-Mars, où aboutit également la part d'eau d'as-Sab'at al-Aḳdām. Elle se divise en cet endroit en deux parties, dont une va du côté est, côté d'al-Andalus par rapport à la rive d'al-Ḳarawiyin, et l'autre, du côté nord, côté d'aṭ-Ṭali'a, d'al-Lamṭiyin et d'ad-Duḥ. Nous donnerons bientôt les détails de répartition de chacune des deux parties d'eau et le plan des conduites. L'ouverture par où passe l'une d'elles est égale, quant aux dimensions, à celle de l'autre et mesure trente-quatre emfans. Néanmoins, la partie est plus affaissée et plus en

pente que l'autre, de sorte que l'on a dû y établir un barrage, afin que l'eau s'y amasse et que son niveau s'élève pour pouvoir également alimenter la partie nord qui est plus élevée. Ce barrage est d'une forme ancienne, très peu connue, et n'est pas actuellement en usage. Il est constitué par une poutre, d'une seule pièce, d'une longueur de trente-quatre emfans, placée au fond de la rivière et fixée à ces deux extrémités aux parois du lit de l'oued. Une autre poutre de la même longueur est placée, parallèlement à la première, à la partie supérieure de l'ouverture. Sur cette longueur de trente-quatre emfans, on prend une partie de vingt-cinq emfans sur laquelle on fixe verticalement des poutrelles au nombre de vingt-cinq, séparées les unes des autres par un intervalle de huit pouces. Les extrémités inférieures des poutrelles pénètrent en tenons dans la pièce de bois horizontale inférieure. Leurs extrémités supérieures sont clouées à la poutre supérieure. On fixe ensuite aux poutrelles, horizontalement, cinq planches de l'épaisseur dite *bawwābi* (1), les unes au-dessus des autres, de telle sorte que l'eau ne puisse pas couler par-dessus la pièce de bois horizontale supérieure. Mais ces planches sont séparées, les unes des autres, par un intervalle d'un pouce environ, sur toute la longueur de la partie à laquelle sont fixées les poutrelles, c'est-à-dire vingt-cinq emfans. On donne à chacun de ces intervalles le nom d'*agmes* (pouce). Il y a donc quatre *igmās* pour cinq planches. L'eau coule par trois *igmās* en temps normal et par la quatrième quand elle est abondante seulement. A l'extrémité de cette partie de la pièce de bois, il y a une sorte d'ouverture pratiquée dans le bois, d'un emfan deux doigts de diamètre, qui donne naissance à une conduite que l'on appelle *Ḳādūs Mawlāy Idrīs*.

Il reste de la longueur de la poutre, laquelle est de trente-quatre emfans, après en avoir utilisé vingt-cinq pour le dispositif décrit ci-dessus, neuf emfans où on ne fixe pas de poutrelles, où il n'y a pas d'*igmās*, mais qui sont purement et simplement bouchés par des planches clouées dans le sens de la longueur, de sorte que l'eau se déverse par-dessus la pièce de bois supérieure. C'est cette partie de neuf emfans par-dessus laquelle l'eau coule que l'on appelle *as-Sab'at al-Aḳdām*. Les meuniers lui donnent le nom de *Delḡa*. C'est elle qui doit recevoir une quantité d'eau égale à celle qui va

(1) Les planches que les menuisiers trouvent dans le commerce portent différents noms suivant leur épaisseur. Les plus épaisses sont dites *bawwābi*, les moyennes *ḡarā'int* et les plus minces *ḡalk*.



du côté nord, à l'endroit qui portait autrefois le nom de Ğanān Ibn Gandūz et est connu aujourd'hui sous le nom Ğanān Ğazī al-Ĥāra du côté d'al-Lamṭiyin. Ces deux parts doivent couler dans des conduites de diamètre égal, l'une ne devant pas être plus abondante que l'autre.

En résumé, la part qui se dirige vers l'est du côté d'al-Andalus est constitué par la quantité d'eau qui sort des quatre *igmāz*, celle qui passe par-dessus la pièce de bois sur la longueur de neuf empans et enfin celle qui sort par le *ḥadus* de Mawlay Idrīs. Toute l'eau qui reste constitue l'autre part. Il ne fait aucun doute que celle-ci n'est pas déterminée et que l'on ignore dans quelle proportion l'eau doit être partagée entre les deux côtés, le côté est et le côté nord. Les deux parties doivent-elles être égales? L'une doit-elle, au contraire, être supérieure à l'autre? En outre, dans le cas où le débit de la rivière diminuerait au point qu'il n'en resterait que la mesure de deux ou trois déversoirs, toute l'eau passerait par les *igmāz* et l'autre côté en serait complètement privé. Il va de soi qu'une part ne porte ce nom que si elle augmente ou diminue dans les mêmes proportions que les autres. Là est la cause du désaccord qui divise les habitants des quartiers qui reçoivent respectivement l'eau des deux parts. Il n'y a d'autre base, pour la détermination de la quantité d'eau qui revient à chacun, que le nombre de pivots de moulins installés sur les canalisations. La vérité, qui ne comporte aucun doute, est que la part qui se dirige du côté est se compose de six parties, et celle qui va du côté nord vers at-Talī'a et al-Lamṭiyin de cinq parties. Les adversaires sont actuellement d'accord sur ces chiffres. Mais ils désirent qu'ils soient officiellement enregistrés et que deux bassins en maçonnerie soient installés au même niveau pour recevoir chacune des deux parts d'eau, à savoir : six parties pour la première et cinq pour la seconde. On mettra ainsi fin aux querelles et aux disputes et demandera aux usagers une contribution, une fois pour toutes. Quant à laisser les choses dans l'état où elles sont actuellement, c'est vouloir manifestement causer du tort aux usagers et faire preuve d'une ignorance qui sera funeste aux deux parties adverses. Il faut d'ailleurs ajouter, à cela, que le fait que le dispositif de distribution de l'eau est en bois, constitue une cause d'ennuis; car le bois pourrit rapidement et occasionne ainsi des dépenses continuelles aux meuniers et aux usagers, parmi lesquels il y a des pauvres, des orphelins, des interdits et des détenteurs de biens *ḥubs*.

Quant aux détails des deux parts d'eau, de leur distribution, de leurs

canaux d'adduction et de leurs conduites dans la 'Adwat al-Ḳarawīyin et ses environs, les eaux de la première, celle qui, comme nous l'avons déjà vu, se dirige du côté est et va vers al-Andalus, se réunissent comme il a été dit plus haut à as-Sab'at al-Aḳdām et descendent jusqu'à proximité du mur de Bab al-Ḥadīd. Là elles se divisent. Un tiers, au-dessus duquel a été bâti le petit pont qui fait face à Bab al-Ḥadīd coule par deux déversoirs et se rend à al-Adrağ, puis à Bab 'Arsat at-Taṛā'ifi, puis à 'Uyun Abi Ḥazr, au moulin qui se trouve à la partie inférieure de Ras al-Ġanān, puis au moulin de Wādī's-šurafā, de là au regard qui se trouve à Bab Zawiyat al-Ḳalkaliyin, de là au moulin de la rue Ibn al-Aḳḍar, puis il se jette dans le Wādī Abi-Ṭubā. Là finit ce premier tiers.

Revenons maintenant aux deux autres tiers qui, à proximité du rempart de Bāb al-Ḥadīd, coulent par quatre déversoirs. Ceux-ci passent à travers le rempart et en sortent à l'intérieur de la 'Arṣat al-Mu'addīnin as-Salawīyin aš-Šuğrā. De là l'eau se rend au moulin d'al-Ḥaṭīb à al-Mawḳif, puis à az-Zayyāt al-a'lā, sort à l'extrémité d'al-Mariğ, va de là au moulin de Biṭān al-Malf, où sont installés les 'Uluğ (renégats), à proximité de Darb az-Zayyāt, va de là à Wādī'l-Ḥāmya à l'extrémité de la rue Šiša. A cet endroit, le canal se subdivise, derrière Ḳubbat 'Arṣat Ibn Wadda, en deux parties égales. L'une d'elles, celle qui se dirige vers la droite, descend vers 'Arsat Alwat, puis à Wādī's-Šawwāfin, passe par l'extrémité de la rue ar-Raṭl, traverse le quartier de Sīdī Abu Ḍiāb, celui d'al-'Uyun, va au moulin d'al-Andalusī au bas de Ġaza' Ibn 'Āmir, puis à celui d'al-Ḥayyāt, lequel a trois pivots, et aboutit enfin au Wādī Abi-Ṭubā.

Quant à l'autre partie, elle traverse la 'Arṣa susmentionnée, se déverse dans le bassin d'irrigation qui s'y trouve et en sort pour se rendre au moulin qu'il y a vis-à-vis de l'extrémité du Darb 'Azzuz, au marché au grain des Bani Yaznātan, de là au moulin des Mu'addīnin à proximité du Darb al-'Azafī, puis elle traverse ce darb et va de là au moulin d'al-Kusūr, qui est en haut de la rue ar-Raṭl, au bout de la rue transversale, puis au moulin de Sīdī Aḳmad aš-Šāwī à la hauteur de la rue ar-Raṭl, va de là à Wādī Ibn Bayḍa, à al-Ma'adī, entre à la maison de Ḥağiğ, à celles d'as-Saḳkaṭ et Ġassus au Dard ar-Raṭawna, de là à ar-Rad'a, qui se trouve entre la rue Ġa'da et Wādī Ša'in Mliḥ et qui a de nombreuses conduites qui distribuent l'eau dans différentes directions. Parmi ces conduites, il y a le *ḳādus* de la mosquée d'al-Ḳarawīyin, le *ḳādus* de Mawlāy Idris, celui de la nouvelle

madrassa d'aš-Šarrāṭin, qui a été élevée par Mawlāy ar-Rašid (que Dieu sanctifie son âme). Ce canal, dont on a dit qu'il aboutit à ar-Rad'a, est constitué par deux déversoirs, dont l'un alimente les conduites qu'il y a à cet endroit. L'eau ne va dans le second que lorsqu'elle est abondante et que toutes les conduites reçoivent leur quantité maxima. Ce surplus se déverse à la surface d'ar-Rad'a et descend au moulin de Wādī Ša'in Mlḥ, puis de là au moulin d'ar-Rabb, situé vis-à-vis de Msid al-Kaf, puis au moulin d'al-Ḥuḥāt, qui fait face au Ḥammām al-Ḳal'a, puis à celui d'al-Ḳaṭṭānīn, puis à celui de la rue al-A'nāk à al-'Aḵba az-Zarḳa', puis de là descend au moulin qui se trouve à l'extrémité de la rue Farnaḵ Ḥammām al-Ḳabbabīn à celui d'al-Ġazzārīn de Bab as-Silsila, puis à celui d'al-Barda'īyīn et aboutit enfin également à Wādī Abi-Ṭubā. Toute cette eau constitue, comme nous l'avons vu, la part du côté est qui, sortant d'as-Sab'at al-Aḳdam, va de la 'Adwat al-Ḳarawīyīn vers al-Andalus.

Revenons maintenant à la part d'eau qui va au nord du côté d'al-Lamṭīyīn, d'aṭ-Ṭali'a et d'ad-Duḥ. Nous dirons que cette part, comme cela a été déjà mentionné, est composée de cinq déversoirs inégalement répartis au jardin d'al-Ġāzī d'Abū Ġulud, à savoir que trois cinquièmes de cette part vont à l'ancienne conduite, puis au moulin à trois pivots qui s'y trouve, puis à celui d'as-Sarraġīn. Quand l'eau sort de ce dernier moulin, elle est distribuée à Raḥbat as-Sarraġīn, à proximité de la salle d'ablution de la mosquée d'al-Lazzāzīn. Un déversoir, parmi les trois autres, est pris à Ġazzārīn al-Lazzazīn, en face du Darb at-Tabbān. Il descend de cet endroit à la rue Sidi Fatīḥ du marché d'al-Ḳaṣr, de là jusqu'à l'extrémité de la rue d'al-Magana du même marché, puis au Darb al-Lamiḳī, puis au moulin d'as-Simaṭ à proximité du Darb Ḥaġġ, au-dessous du Darb Ibn Salīm, puis au moulin, sis au bout de la rue d'al-Farn. L'eau sort ensuite derrière le fondouḳ de 'Ašīša, se rend au Ġanan Kuḥayla, puis à Banī Sirwal, puis à l'extrémité du Darb ad-Durra, puis au Darb Abi'l-Ḥaġġ, actionne les deux moulins supérieur et inférieur qui se trouvent dans ce darb, puis le moulin d'ad-Duraigat, qui fait face à la rue Rayḥana. A la sortie de ce dernier moulin, une partie de l'eau alimente le canal qui arrose les jardins de Bab 'Aġisa, tandis que l'autre se dirige vers aš-Šaršur, puis au moulin de Bahamut, qui fait face à la mosquée Sidi'l-Abbār, plus connue sous le nom de Bab aš-Šamġi, passe ensuite derrière le Ḥammām Ziāna, arrose le verger d'al-Marīni et va se déverser dans Wādī Bir Fatsāna, où elle se mélange à

une autre part d'eau, dont nous parlerons et que nous suivrons jusqu'à Wādī'z-Zaḥūl.

Revenons maintenant aux deux déversoirs qui restaient à as-Sarrāḡin et qui constituaient les deux tiers de l'eau du canal d'as-Sarrāḡin. Cette eau passe sous la mosquée d'al-Lazzāzin et sort vers le moulin d'az-Mazdaḡ, entre à la Madrasa al-Mutawakkiliya al-'Ināniya, va au moulin de Ṭaryāna, séjourne sous la cour de la mosquée al-Mahdiyya et se divise à cet endroit en deux parties. La première, de la mesure d'un déversoir, entre dans la salle d'ablution de la dite mosquée, en sort pour aller à Ṭaryāna al-Kubrā, fait tourner le moulin du Šarīf at-Tunusi, qui est à l'intérieur de Ṭaryāna, descend vers la prison de cette dernière où aboutissent également d'autres canaux qui amènent les eaux polluées de la salle d'ablution de la madrasa et de la mosquée d'al-Lazzāzin. Toutes ces eaux réunies fournissent un débit de la mesure de deux déversoirs et descendent au moulin à deux pivots qui se trouve à l'extrémité du Darb Ruḡaybat al-Ḳandil. En sortant de ce moulin, l'eau se divise en deux parties. L'une d'elles prend la direction du Darb al-Hurra et passe au moulin qui est à proximité de la porte de ce darb, celle qui est du côté de la Suwaikat Ibn Šafi. Trois canaux traversent ce darb. L'un d'eux est celui que nous venons de citer. Le deuxième le traverse vers sa moitié. Nous en reparlerons. Le troisième est à proximité de la porte qui est du côté d'ad-Darrākin. Nous y reviendrons également.

Du moulin du Darb al-Hurra, l'eau va aux moulins qui sont situés à la rue d'ar-Rawāḡ et aboutit au moulin qui est près de la porte de la petite rue en pente qui se trouve là et qui aboutit à al-Masruka.

Nous nous arrêterons à cet endroit, pour cette part d'eau, jusqu'à ce qu'elle soit grossie d'une autre qui provient du moulin Hallābu. Nous les suivrons ensuite toutes deux jusqu'à ce qu'elles parviennent à Wādī'z-Zaḥūl.

Revenons maintenant à l'autre part qui est de la mesure d'un déversoir et qui provient du moulin de Raḡibat Ḳandil. De ce dernier endroit, l'eau va au Darb al-Hurra, où se trouve le canal principal que nous avons déjà mentionné, puis au moulin qui est à proximité de celui qui se trouve à l'extrémité du Darb Mina al-'Ulyā, de là à Zuḡaḡ al-Mā', au moulin qui est près de Farnāḡ Hammām Zuḡaḡ al-Mā' de la rue du Moulin, puis de là l'eau coule vers le moulin de Hallābu, qui est à l'extrémité de cette dernière rue, puis rejoint, en sortant de ce dernier moulin, l'eau de Zuḡaḡ ar-Rawāḡ, dont nous avons dit que nous suivrons le cours après sa réunion avec cette

dernière. La quantité d'eau ainsi obtenue est de la mesure de deux déversoirs qui se dirigent vers le moulin d'al-Masruka, puis au moulin d'al-Hanna à l'extrémité inférieure de Zukāk al-Haġar, puis à la bouche d'égout d'an-Naġġarin, puis au Darb Ibn Wadā'a, puis à la salle d'ablution d'al-Mallāhin. En sortant de là, l'eau se rencontre avec celle de Wadi'l-Ġubuḷ que nous mentionnerons ci-après. Toutes ces eaux réunies vont au pont Lili et se jettent en définitive à Wadi'z-Zaḥul.

Revenons maintenant à la part d'eau qui restait du canal et qui s'était subdivisée sous la cour de la mosquée d'al-Mahdiya. Cette eau se dirige de son lieu de répartition vers le canal de Wadi Fakrun, de là va au Darb Wadi Ibn 'Azzāhum, puis au Darb Hārat aš-Šams, puis au Darb al-Hurra. C'est le canal qui est contigu à la porte de ce darb, celle qui est du côté d'ad-Darrākīn. Ce canal est un de ceux dont nous avons dit qu'ils étaient à l'intérieur de ce darb. Cette eau va ensuite au pont supérieur d'Abū-Ru'us, puis au pont inférieur, puis au four de Kuwayša, au moulin d'aš-Šaġara, puis aux maisons de Banī 'Āmir, à la fontaine publique d'ad-Damnāti. Elle se joint, à cet endroit, à l'eau de nombreux ruisseaux, et passe de la mesure d'un déversoir à celle de deux déversoirs dont l'un prend la direction de la partie supérieure en face du Darb Sidi Ḥiyār, passe à Sidi 'Ukda, puis au moulin d'at-Taiyālīn, puis à celui de 'Ain al-ḥail et est rejointe à cet endroit par une autre part d'eau, dont nous reparlerons. Nous les suivrons toutes ensuite, jusqu'à Wadi'z-Zaḥul.

Revenons maintenant à la part d'eau qui restait la fontaine publique d'ad-Damnāti et qui est également de la mesure d'un déversoir. Elle descend vers le moulin de Bir Fatšana, où elle est grossie de l'eau du Wadi's-Šamġi, qui vient du moulin d'al-Bahamut, que nous avons déjà mentionné. Ces eaux réunies descendent vers le moulin d'al-Ġarīb, qui est à 'Aḳbat Ibn Dabbus, vont ensuite à 'Ain al-ḥail, où elles sont grossies de l'eau qui vient du moulin de 'Ain al-ḥail, déjà nommé, puis passent au *farnāk* (1) de l'établissement de bains de 'Ain 'Allu, puis au pont de Lili, et aboutissent à Wadi'z-Zaḥul, C'est là que finit la fraction qui comprend les trois cinquièmes de la part qui va au nord et dont nous avons parlé tout au début. Cette fraction pénètre dans la vieille ḳašba. Il reste deux autres parts qui vont au jardin Ġāzi et qui sont constituées par les deux autres cinquièmes. C'est le canal qui porte le

(1) Chambre qui précède l'étuve d'un bain maure et où l'on entasse le fumier destiné à servir de combustible.

nom de Wādī'ġ-Ġabūḥ. Cette eau sort du jardin de Ġāzī, déjà nommé, va au moulin de Abu'l-Ġulūd, puis à ar-Ra' 'āda, puis à Wādī'l-Faġġālin, ensuite à Wādī Sīdī 'Abd Allāh al-Ḥayyāt, puis au moulin d'al-Baṭṭān, qui se trouve au jardin d'at-Tumazī, puis au moulin d'al-Maġlāwī à az-Zarbṭāna, puis à 'Aḳabat as-Sabu', puis à as-Siyāġ, puis à Ġarnīz, puis au Darb al-Bawwāk, puis à la rue Faṭīma, puis à la rue al-Wādī à Mawlāy Idrīs, puis au moulin d'al-Ḳaššāšin. A cet endroit, elle rencontre le canal qui vient du côté d'an-Naġġārīn, va au pont de Līlī et se jette dans le Wādī'l-Zaḥūl, comme nous l'avons déjà dit. En résumé, la part d'eau d'as-Sab'at al-Aḳdam, qui comprend six parties, aboutit en totalité à Wādī Abī Ṭubā, tandis que celle qui va vers al-Lamṭiyīn, aṭ-Ṭālī'a et ad-Duḥ se jette en totalité à Wādī'z-Zaḥūl.

Voilà ce que nous avons pu savoir d'une façon certaine, non pas en faisant des conjectures et en se basant sur des hypothèses. Dieu est d'ailleurs plus savant et plus grand. Salut.

*N. B.* — Il reste, à notre connaissance certaine, des choses qui sont établies, connues, dont on a besoin, sur lesquelles se basent l'élite et la foule et que nous ne pouvons publier et répandre sans une autorisation totale à cause de ce qui pourrait être occasionné par la manifestation des passions et le manque de bonne foi. Dieu ne dit que la vérité et dirige dans la bonne voie ! Il serait préférable néanmoins que ces choses fussent publiées et parussent. Dieu nous suffit, il est le meilleur mandataire ! Écrit pendant le mois de raġab l'unique, le sacré, et en l'an 1127 (1715).

I. S. ALLOUCHE.

## DEUX KANOUNS MAROCAINS DU DÉBUT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

L'étude du droit coutumier berbère présente un intérêt, tant historique qu'actuel, trop évident pour qu'il soit nécessaire d'y insister. La revue *Hespéris* a déjà publié, à plusieurs reprises, des textes juridiques berbères (*kānūn*, *'orf*, *lūh*), apportant une utile contribution à cette étude (1).

Il a donc paru intéressant de publier ici deux documents trouvés à Lisbonne, par la Section historique du Maroc, dans les pièces arabes de l'Arquivo Nacional da Torre do Tombo (Casa dos Tratados) (2), qui fournissent, à notre connaissance, l'exemple le plus ancien de codification du droit pénal dans des tribus marocaines. En effet, les textes publiés dans les articles cités d'*Hespéris* sont relativement récents, à l'exception des *'orf* des Ida Ou Tanan (3), dont le plus ancien remonte à 1102/1691, alors que nos deux *kanouns* sont, l'un avec certitude et l'autre, probablement, de 1512.

Ils émanent tous deux du caïd Abou Zakariya Yahya ben Moḥammed Ou-Ta'fouft, qui fut jusqu'en février 1518, date à laquelle il fut assassiné, le principal auxiliaire indigène (4) des Portugais au Maroc. Le roi Emmanuel I<sup>er</sup> lui confia le caïdat des tribus de la région de Safi soumises à la

(1) V. *Hespéris*, 3<sup>e</sup> trimestre 1922 : *Le Qānūn des M'âtqā*, publié en fac-similé et traduit par M. LOUIS MILLIOT ; 4<sup>e</sup> trimestre 1924 : *Recueil du droit coutumier de Massat*, traduit par M. BEN DAUD ; 4<sup>e</sup> trimestre 1926 : *Les nouveaux Qānūn Kabyles*, publiés par M. LOUIS MILLIOT ; 4<sup>e</sup> trimestre 1927 : *Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud-Marocain*, par MM. MONTAGNE et BEN DAUD ; enfin, 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> trimestres 1929 : *Un magasin collectif de l'Anti-Atlas : l'Agadir des Ikounka (Annexes)*, par M. MONTAGNE.

(2) Ces documents paraîtront prochainement dans la collection des *Sources inédites de l'Histoire du Maroc* (série Portugal, tome I). Le *kanoun* pour la tribu d'El-Harit a été publié et traduit par JOAS DE SAUSA dans ses *Documentos Arabicos para a Historia portuguesa* (Lisbonne, 1790), Doc. XII, pp. 53-58, avec l'habituelle fantaisie de cet auteur, qui a défiguré tous les textes de son recueil, pratiquement inutilisable. La traduction portugaise de nos deux documents se trouve dans une « Carta de Nuno Fernandes d'Athaide a elrei dando conta de muitos factos que provam nās ser Bem Tafufa servidor leal e fiel », publiée par M. D. LOPES, *Textos em Aljamia Portuguesa (Suplemento)*, pp. 132 *in fine* à 135. Une autre rédaction de cette traduction se trouve à la Torre do Tombo ( *gaveta 13, maço 10, n° 13*) : dans quelques passages, elle fournit des leçons meilleures que le texte publié par M. D. LOPES.

(3) *Hespéris*, 4<sup>e</sup> trimestre 1927, *op. cit.*

(4) C'était un berbère — bien que caïd de tribus arabes — comme cela est attesté par une lettre d'Estevão Rodrigues Berrio à Emmanuel I<sup>er</sup>, en date du 19 mai 1514, où il est dit que « este Mouro é barbarro » (BAIAO, *Documentos do Corpo Chronologico*, p. 91).

domination portugaise, que Yahya s'employa à étendre. C'est dans un dossier, réuni contre lui par une cabale qui l'accusait de trahison auprès du Roi, que se trouvaient nos textes : ils devaient servir à prouver que Yahya exerçait en réalité son commandement en son nom propre et non en celui du Roi (1).

Il n'entre pas dans nos intentions d'étudier et de commenter ici les textes qui vont suivre. Nous nous bornerons à faire une remarque qui semble importante : c'est que le premier applique à une tribu arabe, et non berbère, des dispositions qui sont évidemment tirées du droit coutumier pénal berbère, après avoir, dans le préambule qui précède les articles proprement dits, associé d'une façon assez inattendue « les coutumes des ancêtres et des anciens de la tribu » avec les « versets positifs de la Révélation » et la *Sounna* (2).

\*  
\* \*

### I. KANOUN DE LA TRIBU D'EL-HARIT

Actuellement, la tribu d'el-Harit (el-Härt) fait partie de la grande confédération des Chiadma, fixée au sud du Tensift dans la région qui porte son nom. Les Ahl el-Härt occupent le nord-est de la région, en bordure du fleuve (Blad el-Hart).

On trouve également un douar de Härit parmi les Chiadma (fraction des Soualal), qui, à une époque indéterminée, se sont détachés du gros de leur tribu pour se fixer dans l'enclave que forment les Doukkala, au nord de l'ouad Oumm Rabi', en pays Chaouiya. Les Chiadma prétendent être de pure race arabe.

Anciennement, Léon l'Africain, suivi par Marmol, signale les el-Harit (« Elcherit », « Uled el Querid »), parmi les tribus hilaliennes, comme habitant, en compagnie des Chiadma, la région des Haħa et « se faisant

(1) Pour une plus ample information sur Yahya Ou-Ta'fouft et ses relations avec le Portugal, le lecteur voudra bien se reporter au volume cité des *Sources Inédites*, actuellement à l'impression.

(2) Le respect, par des souverains musulmans, des traditions berbères est un fait connu (sur la question des rapports réciproques de la *charī'a*, ou *char'*, avec le droit coutumier, cf. notamment R. MONTAGNE, *Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud-Marocain* (l'introduction) et surtout *Le régime juridique des tribus du Sud-Marocain* (*Hespéris*, 3<sup>e</sup> trimestre 1924). Mais ce qui est étrange ici, c'est que ce soit à une tribu qui serait de pure race arabe (cf. plus loin les indications rapides que nous donnons sur la tribu d'El-Harit) que s'appliquent des coutumes berbères.



rendre tribut du peuple de Heha » (1). Ibn Khaldoun les mentionne également, mais en les rattachant aux Djoucham par les Soufyan, comme nomadisant avec les « Kelabia » dans le Sous et dans « les plaines du pays des Heha » (2).

Diverses hypothèses peuvent être formulées sur la manière dont s'est effectué le changement d'habitat des Chyaḍma, qui ont passé du sud au nord de l'Oumm Rabi', auxquelles nous nous bornerons à renvoyer le lecteur (3).

### Texte

الحمد لله وحده      بسم الله الرحمن الرحيم صلّ الله  
على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم كثيرا  
بيمن الله وتوفيقه وبإذن من له الأمر والاحكام السلطانية  
بمدينة . اسب الشيخ الاجل الافضل الاكل الافضل الاغز الاربع  
الاجمل الاكل المؤيد المنصور ابو زكريا يحيى بن محمد ادم  
الله عزه وتمتع المسلمين بحياته وابسح لنا في دولته وايده  
بالضبر والنصر واعلا . ناره والهمه الى طريف رثده التيف (4) رايه  
الرشيد الميمون السعيد على ان قدم على فييلة الحارث الشاب  
المكرم ابو عبد الله محمد بن حجاج وبوض له الامر في احكامهم  
بعد رضائه بدالك واستعان بالله طالبا للاعانة على توفيقه  
الى ما فد قدم عليه الى ان طلب له في تعيين رجالا وشطارا  
من يرضا الشاب المكرم يستعين [بهم] (5) على ابعاله وافواله وما يحتاج

(1) LÉON L'AFRICAIN, édit. SCHEFER, vol. I, p. 57 (où la leçon fautive de l'édition originale — « Helin » au lieu de « Helia » —, reproduite par Marmol, est corrigée); MARMOL, I, chap. 30 (p. 82).

(2) IBN KHÁLDOUN, *Histoire des Berbères* (trad. de SLANE) t. I, p. 63 *ibid.* et 64.

(3) Cf. *Villes et Tribus du Maroc*, vol. XI : *Région des Doukkala*, t. II, *Asemmour et sa banlieue*, pp. 186-192, où l'on trouvera une bonne documentation sur les Chyaḍma.

(4) *Sic*, pour *أترف*. On n'a pas relevé en note les légères incorrections du texte que le lecteur corrigera lui-même (ذ pour ض, ظ etc...).

(5) Original déchiré; le *mim* est encore visible. (V. un *fac-similé* de ce document dans le volume cité des *Sources inédites*.)

اليه من كافة شانه ووال امره ووضع الامير المذكور جميع شانه  
واموره بيد محمد المذكور وافامه مقام نفسه ولا حرج عليه في  
ما فعل بفعله ماض وجايز بمن عصاه وخالف امره يعاقب  
عقوبة شديدة بمن استخف من العصاة ضربا ضرب والله يتولا  
امورنا وامور المسلمين اجمعين بعد التفسير لما جرت به العوايد  
من اسلابهم وابراطهم جعل على من فدر الله عليه بقتل  
اخ مسلم ما سبف في محكم التنزيل وما جاءت به السنة عن  
سيد البشر صل الله عليه وسلم فإن كان القتل قتل عمدا  
يحكم فيه بما قال الله تبارك وتعالى في كتابه العزيز وكتبنا  
عليهم فيها ان النبس بالنبس والعين بالعين والانف بالانف  
والاذن بالاذن والسن بالسن والجروح فصاص وقال تعالى والسارق  
والسارقة بافطعوا ايديهما بمن فعل فعلة يستخف بها العقوبة  
ويحكم عليه بقول الله تعالى وسنة نبيه صل الله عليه وسلم  
جعلنا الله واياكم ممن اطاع مولاه وخالف هواه وسلك بنا  
وبكم طريق الهدى بجاه نبيه محمد المصطفى صل الله عليه  
وسلم وبهذا شهد من حضر ذلك ووعاه وحيضه كما يجب (1)  
مائة عرفنا الله خيره وخير ما بعده

الحمد لله وحده

وبعد بهذا دية من سرف عشرة اواف او مائة دينار دراهم او تفتطع يده  
دية من جرح اخيه المسلم وفيتين او عشرون دينارا والسكبش يعطيه للمجروح  
دية من ضرب بعضا او حجر وفيه واحدة او عشرة دنانير

(1) Le texte a يجب, qui est inacceptable.

ومن ذكر ما سلب من العار بين الناس بعليه وفيتين او عشرون دينارا او ثور  
وان شتمت المرأة رجلا ضالمتا له بعليها نصب وفيه او خمسة دنانير او كبش  
ومن وجد في بيت غير بيته على وجه العيب والخيانة بعليه عشرة اواف او مائة  
دنانير

ومن طلب عند رجل ماله او دينه يرفع امره الى المقدم يحكم فيهم بحكمه يوجب  
له ميجالا واذا لم يعطيه بعد الميجال يحكم فيه بما شاء  
ومن غوثت عليه المرأة كلب عليه الشهود والا عليه اليمين وان تبين بعليه خسون  
دينار او خمسة اواف

ومن ظهرت منه نفرة بعليه عشرون دينا[ارا(1) او وفيتين او دبتهم  
ومن قدر الله عليه بهتك حرمة اخيه بعليه مائة دينار المخزن وياخذ صاحب الحرم  
حرمته

ومن حكم عليه الشرع بالحكم ثم رجع للخصام بعد الحكم بعليه عشرون دينارا  
او ثور

ومن هرب بالمُخصَّصة يוכל ماله وتجرف بيته وينبى من بلده ومن حكم  
السلطان وتأخذ دية المرأة من ماله وان وجد قتل وليس على من قتله دية او يجبس الى  
يد السلطان

ومن جعل يده في مال رجل بالغصب بعليه خمسون دينارا لسبب تعديته في مال  
المسلمين هاذا اذا كان له عليه دين واما ان كان سارقا مائة دينار

#### Signatures (2) :

الشب المكرم محمد بن منصور\* وعلي بن عمر  
علي بن عمر بن حنبل\* وجعوب بن موسى

(1) Le texte a دارا, lapsus évident.

(2) Ces signatures sont disposées de manière à encadrer le texte des articles qui précèdent (v. le fac-similé, loc. cit.). Ce ne sont pas d'ailleurs, à proprement parler, des signatures, mais une simple énumération des noms des témoins de l'acte (qui probablement ne savaient pas écrire). Ces noms, à l'exception de ceux marqués d'un astérisque, sont d'une écriture différente de celle du texte.

علي بن محمد بن فه\* وعمران بن عب  
علي بن عياد\* وزينون والبوصر وعلي بن فتوح  
وعمر بن كنابر ورح بن بجود ورح بن سعيد وعلي بن عريب ومسعود وبن حنين  
وحم بن عمر ومحمد بن عمار وعلي بن حمد وعلي بن محمد الفاسمي بن سعدان ومحمد بن  
الحابط ومبارك بن راهيم ومن طلب عند رجل ماله او دينه يرفع امره الى الحاكم (1) واحمد  
بن العلوب ومبارك بن عيسى وبو فليح وحماد وعلي بن سعيد وكار وعلي بن جابر والتلول  
وحمد وبريح ومبارك بن عمر(2)  
ومن الديخ وزيد بن ساس وغانم بن علي  
والسكح والكراش

#### Traduction

Louange à Dieu seul ! Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux.  
Que Dieu répande largement sur notre seigneur Moḥammed, sa famille et  
ses compagnons ses bénédictions et son salut !

Par la grâce de Dieu et son assistance et par ordre de celui à qui appar-  
tiennent l'autorité et les décrets souverains dans la ville de Safi, le cheikh  
très illustre, très excellent, très parfait, très glorieux, très élevé, très accom-  
pli, l'assisté et le secouru de Dieu, Abou Zakariya Yaḥya ben Moḥammed —  
que Dieu perpétue sa gloire, fasse jouir les Musulmans de son existence,  
nous fasse demeurer longtemps sous son gouvernement, l'aide par le succès  
et la victoire, élève bien haut son flambeau et le dirige dans la voie droite !

(1) Cette phrase, intercalée au milieu de cette liste de noms, et de la même main, doit être  
une correction de l'article ci-dessus où il est dit que « celui qui revendique à un homme son bien  
ou sa dette portera son affaire devant le *mohaddem* » (c'est-à-dire devant Moḥammed ben  
Hadjjadj). Ici il est dit que le demandeur « portera son affaire devant le *hakem*, c'est-à-dire,  
probablement, devant le gouverneur portugais de Safi (de même, de nos jours, les Marocains  
appellent couramment *hakem* le contrôleur civil de leur région).

(2) Pour lire les noms qui suivent la phrase, objet de la note ci-dessus (dans l'angle inférieur  
droit de l'original arabe; cf. *fac-similé, loc. cit.*), on a cru devoir les découper en colonnes au  
lieu de les lire normalement en suivant les lignes de droite à gauche. Ce dernier procédé aboutit  
en effet à une accumulation de و très invraisemblable. Il est très difficile, dans de semblables  
énumérations de noms, de déterminer quand و est la conjonction arabe « et » et quand cette  
lettre représente le *Ou* de la filiation berbère. Le dernier nom (مبارك بن عمر) est indiscutable-  
ment écrit sur deux lignes, formant une colonne à part, ce qui autorise à étendre cette  
disposition à ces voisins.

— Son esprit droit, heureux et fortuné s'est résolu à placer à la tête de la tribu d'el-Harit l'honoré jeune homme Abou 'Abd Allah Moḥammed ben Hadjdadj, auquel il donne pleins pouvoirs pour les décisions concernant ses membres, après que ce dernier y ait consenti.

Moḥammed ben Hadjdadj a imploré le secours de Dieu, lui demandant de l'aider à se montrer apte à exercer le commandement qui lui était conféré. Il lui (1) a demandé en outre de lui désigner des hommes et des gens experts auxquels l'honoré jeune homme consente à demander leur assistance dans ses actes, ses paroles et dans ce dont il aurait besoin touchant tout ce qui le concerne et l'exercice de son pouvoir.

Ledit prince (2) a remis tout ce qui est de son ressort et toutes ses affaires aux mains dudit Moḥammed et l'a placé à la place de sa propre personne, sans apporter aucune restriction à ce que celui-ci accomplira : ses actes seront exécutoires et valables. Quiconque lui désobéira ou enfreindra ses ordres, subira un châtement sévère ; celui qui aura mérité des coups de bâton sera frappé. — Que Dieu ait soin de nos affaires et de celles de tous les Musulmans !

Après avoir bien pesé les errements suivis par les coutumes des ancêtres et des anciens de la tribu, il a appliqué à celui que Dieu a prédestiné au meurtre de son frère musulman ce qui s'est trouvé antérieurement dans les versets positifs de la Révélation et ce qu'a apporté la tradition du seigneur de l'humanité (3) — que Dieu le bénisse et lui accorde le salut ! — : si le meurtre a été prémédité, il sera jugé conformément à ce que Dieu Très Haut a dit dans son livre respecté : « Nous leur y avons prescrit (4) : l'âme pour l'âme, l'œil pour l'œil, le nez pour le nez, l'oreille pour l'oreille, la dent pour la dent ; pour les blessures, la loi du talion » (5). Dieu Très Haut a dit encore : « Le voleur et la voleuse, coupez-leur les mains » (6). Quiconque aura commis une action par laquelle il aura mérité un châtement sera jugé conformément aux paroles de Dieu et à la tradition de son prophète — que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !

Puisse Dieu nous placer ainsi que vous au nombre de ceux qui obéissent

(1) Au cheikh Yaḥya.

(2) Le cheikh Yaḥya.

(3) Le prophète Moḥammed.

(4) Aux Juifs, dans le Pentateuque.

(5) *Kor'an*, V, 49.

(6) *Ibid.*, V, 42.

à leur Seigneur et qui résistent à leurs passions ; qu'Il nous guide ainsi que vous dans la voie droite par les mérites de son prophète Moḥammed l'Élu — que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !

De ce qui précède ont témoigné ceux qui y ont assisté et en ont gardé la mémoire et le souvenir, comme il est de rigueur [légalement]. Le témoignage relatif à cet acte a été reçu dans la première décade de rabi' II de l'année 918 (1) — que Dieu nous la fasse vivre heureuse ainsi que celles qui suivront !

\*  
\* \* \*

Louange à Dieu seul !

Ceci est la « diya » de celui qui aura volé : dix ouḳiyyas ou cent dinars d'argent (2), ou bien sa main sera coupée ;

« Diya » de celui qui aura blessé son frère musulman : deux ouḳiyyas ou vingt dinars ; et il donnera un mouton au blessé ;

« Diya » de celui qui aura frappé avec un bâton ou une pierre : une ouḳiyya ou dix dinars ;

Celui qui aura rappelé le déshonneur passé [de quelqu'un] parmi les gens devra deux ouḳiyyas ou vingt dinars ou un bœuf ;

Si la femme insulte un homme auquel elle fait ainsi du tort, elle devra une demi-ouḳiyya ou cinq dinars ou un mouton ;

Celui qui sera trouvé dans une maison autre que la sienne, ayant en vue le vice et l'adultère, devra dix ouḳiyyas ou cent dinars ;

Celui qui revendique à un homme son bien ou sa dette portera son affaire devant le « moḳaddem » qui, jugeant leur cas selon son jugement, donnera un délai au débiteur. Si celui-ci ne paye pas son dû au créancier à l'expiration du délai, il jugera comme il l'entendra ;

Celui contre qui la femme aura porté plainte (3), il lui sera imposé [de

(1) Équivalent aux 16-25 juin 1512.

(2) Voici le tableau des monnaies dont il est question dans nos textes :

1<sup>o</sup> l'oukiyya ou once.

2<sup>o</sup> le *dinar* d'argent (*dinar darahim*, cf. Dozy, *Supplément*, I, 464), valant un dixième de l'once (portugais « dobra »).

3<sup>o</sup> le quart de *dinar* ou *robo* (portugais « real »).

4<sup>o</sup> le *toumn*, huitième du *dinar* (cf. Dozy, I, 164), et moitié du *robo* (portugais « tomin »).

(3) Entendez : « pour tentative de viol exercée sur elle ».

produire] des témoins, ou il devra prêter serment. Si sa culpabilité est démontrée, il devra cinquante dinars ou cinq oukiyyas ;

Celui par le fait de qui aura éclaté une bagarre aura vingt dinars, ou deux oukiyyas, ou leur « diya » (1) ;

Celui que Dieu aura prédestiné à déshonorer la femme de son frère (2), devra cent dinars au Makhzen ; l'individu lésé reprendra sa femme ;

Celui que la justice aura condamné par jugement et qui recommencera le procès après le jugement devra vingt dinars ou un bœuf ;

Celui qui aura pris la fuite avec une femme mariée, ses biens seront « mangés », sa maison brûlée ; lui-même sera banni de son pays et de la juridiction du Sultan ; la « diya » [à payer au mari en compensation] de la femme sera prise sur ses biens. Si on le retrouve, qu'on le tue et son meurtrier ne devra pas de « diya » ; ou bien il sera arrêté [et remis] entre les mains du Sultan ;

Celui qui mettra la main sur les biens d'un homme par la force devra cinquante dinars, pour le motif de sa violation de la propriété des Musulmans : cela dans le cas où il avait une créance sur cet homme. Mais s'il est un voleur, il devra cent dinars.

#### *Signatures :*

L'honoré jeune homme Moḥammed ben Maṣṣour et 'Ali ben 'Omar ; 'Ali ben 'Omar bou Khsb (?) (3) et Dja'boub beṣ Mousa ; 'Ali ben Moḥammed ben Kaḥ (?) et 'Amran ben 'Abbou ; 'Ali ben 'Ayad, Zaynouḥ Ou el-Bousser et 'Ali ben Ftouḥ ; 'Omar ben Knaber, Raḥḥou ben Bjoud (?), Raḥḥou ben Sa'id, 'Ali ben 'Arif Ou Maṣ'oud, Ben Hanin, Hammou ben 'Omar, Moḥammed ben 'Ammar, 'Ali ben Hamd, 'Ali ben Moḥammed el-Kasmi, ben Sa'dan, Moḥammed ben el-Hatid, Mbarek ben Brahim ; — et celui qui revendique à un homme son bien ou sa dette portera son affaire devant le « ḥakem » (4) — Aḥmed ben el-Hallouf, Mbarek ben 'Isa, Bou Flidj Ou Hammad, 'Ali ben Sa'id Ou Kar, 'Ali ben Djaber Ou et-Telloul, Hamd Ou Briḥ (?), Mbarek ben 'Omar ; Manou ed-Dikh (?), Zeyd ben Sasi Ghanem ben 'Ali ; El-Kamḥ Ou el-Krach (?).

(1) Ce mot doit avoir ici le sens d'« équivalent en nature ».

(2) Entendez : « son frère en islam » et non son frère proprement dit selon le sang.

(3) On a marqué d'un point d'interrogation les noms dont la vocalisation est incertaine.

(4) Cf. *supra*, p. 69, n. 1.

## II. KANOUN DE LA TRIBU DE 'AMR AKROUCH

'Amr Akrouch est le nom (1) du personnage qui est nommé par Yahya Ou-Ta'fouft *mokaddem* de « sa tribu » : on ne sait donc pas quelle est cette tribu, qui n'est pas autrement désignée.

## Texte

الحمد لله وحد قدم ابوا زكريا يحيى بن محمد اتعبوت اصلح الله حاله بمنه وكرمه  
 اعمر اكروش على فيلته بي كل ما يليف بهم وهم عند امره ونهيه وحفوفهم ومن عصاه  
 ولا يلوم الا نفسه والله الموفى للخير والمعين عليه بامر اكروش وجماعته  
 قدم السلطان بان من انحبس بي الدار تلزمه خمسين (2) دينار ومن سرف اتن عشر  
 ديناراً ومن جرح عشرة دنانر ومن نعر خمسة دنانر ومن شتم وعير اتن عشر دينار ومن ضرب  
 امرأة عليه عشرة دنانر والمرأة التي تشتم الرجل تعط دزر وربع وكلما رضا اعمر اكروش يقدمه  
 بامر سيد يحيى نصره الله من كل ما ضمته اضوارهم (3) من العرب والبرابر والسلام

(1) La forme même de ce nom est incertaine, puisque celui-ci n'est pas vocalisé dans le texte. Peut-être faudrait-il supposer une forme berbère *أكروش*, Akerrouch ?

(2) La fin du mot est très effacée ; il n'y a sûrement pas *خمسون* ; on lirait normalement « خمسة », mais : 1° les traductions portugaises contemporaines portent « cimcoenta dobras » (*loc. cit.*) ; 2° le chiffre est curieux en rapport avec la gravité du délit (comp. le Kanoun des Harit, où le même délit est puni d'une amende de 100 dinars) : on concevrait mal que l'adultère soit puni plus légèrement que les coups, les injures et le vol ; 3° du point de vue grammatical, il serait surprenant qu'il y ait ici une faute d'accord (si on lit « خمسة », puisque دينار est au singulier) alors que la règle est respectée partout ailleurs. C'est donc logiquement *خمين* qu'il faut rétablir.

(3) Le texte à *اصوارهم*, qui, tel quel, est inacceptable. Il faut, ou bien le considérer comme équivalent à *اسوارهم* (avec emphatisation du *sin*, normale au Maghreb dans ce mot), ou bien ajouter un point sur le *sad* et lire *اضوارهم = ادوارهم* (l'emphatisation du *dal* étant également courante au Maghreb pour tous les dérivés de la racine *دور*) : On a préféré la deuxième solution beaucoup plus satisfaisante quant au sens et, de plus, conforme aux traductions portugaises contemporaines (... « as aldeas »...).



*Signatures :*

حُسين ابن ابراهيم رك عمر احمد (1) عمرن الزناتي حسن بن تطلبت عل ابن بلقاسم  
يحي بن محمد و تعيبت (2)

*Et au verso :*

عل حد. حد بن بوسد (?) (3). سلمن بن بصيبت. مسعود بن اسعد. ونعلمك  
بان من اشترى كبشا ياخذ ربع دينار ومن اخطا يعطي خمسة (4) اشمان.

*Traduction*

Louange à Dieu seul !

Abou Zakariya Yahya ben Moḥammed Ou-Ta'fouft — que Dieu rende sa situation prospère par sa grâce et sa générosité ! — a placé 'Amr Akrouch à la tête de sa tribu pour tout ce qui convient à ses membres. Ceux-ci sont soumis à ses ordres et à ses prohibitions [sous la garantie de] leurs droits. Quiconque lui désobéira ne s'en prendra qu'à lui-même [du châtement qu'il subira].

Et c'est Dieu qui donne l'assistance [qui conduit] au bien et dont le secours y fera parvenir Akrouch et sa communauté !

Le Sultan ordonne que :

- Celui qui aura été pris dans la maison (5) devra cinquante dinars ;
- Celui qui aura volé, douze dinars ;
- Celui qui aura blessé, dix dinars ;
- Celui qui aura provoqué une bagarre, cinq dinars ;
- Celui qui aura injurié et insulté, douze dinars ;

(1) On a cru préférable de séparer l'alif du mot احمد et de le considérer comme représentant le Ou-berbère (comme dans أتعبروت ci-dessus) ; sinon, on obtient une suite de trois noms accolés (عمر احمد عمرن), très invraisemblable.

(2) Ce dernier nom, qui est suivi dans le texte d'une 'alāma qui se retrouve dans d'autres lettres de Yahya Ou-Ta'fouft, est d'une main différente de celle du texte, probablement celle de Yahya lui-même. Tous les autres noms, comme dans l'autre Kanoun, constituent une simple énumération de témoins, et non des signatures autographes.

(3) Lecture incertaine.

(4) Le texte a خمسة, lapsus évident.

(5) Entendez : « dans une maison autre que la sienne, en flagrant délit d'adultère ». Ce passage est expliqué par une clause analogue dans le document précédent (*supra*, p. 72).

Celui qui aura frappé une femme devra dix dinars ;

La femme qui aura injurié l'homme donnera un dinar et quart.

Tout ce que 'Amr Akrouch jugera convenable, il l'exigera par ordre de Sidi Yahya — que Dieu le rende victorieux ! — de tous les Arabes et Berbères que renferment leurs douars.

Et le salut !

*Signatures :*

Housein ben Ibrahim Rekkó (?), 'Omar Ou-Hmed, 'Amran ez-Zenati, Lahsen ben Taçlobt, 'Ali ben Belkasem ;

Yahya ben Moçammed Ou-Ta'fouft [*'alāma*],

*et au verso :* 'Ali Haddou ; Haddad ben Bousid (?); Selman ben Beçba't (?); Mas'oud ben As'ad.

Et nous faisons savoir que celui qui aura acheté un mouton, il [lui] prendra (1) un quart de dinar et celui qui manquera [de le payer] donnera cinq tomins [d'amende].

P. GROS.

(1) On est obligé de donner, pour que cette phrase ait un sens, un sujet sous-entendu au verbe يأخذ, probablement « le percepteur des droits de marché ». C'est bien ainsi que l'a entendu le traducteur portugais : « Celui qui achètera un mouton paiera deux tomins [de droit de marché] et, s'il ne les paie pas, il en donnera cinq [d'amende]. »

## UN PRÉTENDU CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE FÈS

DATE DE 1268 HÉG. / 1851-52 J.-C. (1)

En publiant, il y a cinquante ans (2), le mince catalogue des manuscrits arabes des deux bibliothèques de Fès (al-Qarawiyin et ar-Rašif), qu'il avait obtenu par l'entremise du ministre de France à Tanger, René Bassét expliquait qu'il n'avait pas cru devoir en faire la base d'un travail bibliographique, ayant peine à croire que 240 volumes pussent constituer la totalité des livres conservés dans ces deux mosquées, alors que les Algériens qui avaient fait leurs études à Qarawiyin parlaient de 8.000 ouvrages, rien que pour ce seul établissement.

« Le jour, peu éloigné sans doute, continuait-il, où l'influence française se fera sentir directement à Fès, soit par les armes, soit autrement, on pourra procéder à l'inventaire complet des richesses bibliographiques du Maroc. »

On sait combien il a fallu en rabattre, une fois cette prédiction réalisée, et « quelle déception pour les orientalistes » (3) fut la publication, en 1918, du *Catalogue des livres arabes de la bibliothèque de la Mosquée d'al-Qarawiyine à Fès*, par M. Alfred Bel, avec la collaboration du chérif Sidi 'Abd al-Haiy al-Kattani. Sur 1.640 numéros (1.542 manuscrits et 98 imprimés), les sciences sont représentées tout juste par douze ouvrages, dont les trois quarts sont des livres de médecine ! Je relève, parmi ces derniers : le

(1) Communication présentée au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines, avril 1933, section II.

(2) *Bulletin de Correspondance africaine*, 1883, p. 366.

(3) E. Lévi-Provençal, *Les historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 10, n° 1. M. Alf. Bel donne, dans la préface de son catalogue, des détails sur l'état pitoyable dans lequel la commission nommée, en 1915, pour examiner ce qui restait de la bibliothèque, trouva les manuscrits.

*Kitāb 'amal man ṭabba li-man ḥabba* d'Ibn al-Ḥatib (1), deux tomes du *Ġāmi'* (Traité des simples) d'Ibn al-Baitār (2), le *Kitāb al-mīya* d'Abū Sahl al-Masiḥi [al-Ġurgāni] (3), un *Kāmil aṣ-ṣinā'a*, donné comme d'auteur inconnu, mais qui n'est autre qu'une partie du célèbre *Malakī* de 'Alī ibn al-'Abbās al-Maġūsi (4), enfin, pour terminer la liste des manuscrits, un *K. al-istiṣā' wa l-ibrām fi 'ilāġ al-ġirāhāt wa l-awrām*, traité sur les inflammations, blessures et fractures, par Muḥammad b. Farāġ al-Fihri, surnommé aṣ-Ṣanfarā (*sic*), que je viens seulement d'identifier (5).

Les rubriques « Mathématiques » et « Astronomie » sont encore plus déficientes, puisqu'elles ne renferment que deux ouvrages, l'un et l'autre imprimés à Fès : la recension arabe des *Éléments* d'Euclide faite par Naṣir ad-din aṭ-Ṭusi, et le grand commentaire du *Muqni'* d'Ibn Sa'īd as-Sūsi [al-Margīti], dont j'ai parlé dans une précédente publication (6).

Il m'a semblé qu'on avait tendance au Maroc à faire remonter surtout à la période troublée qui précéda immédiatement l'occupation européenne, l'appauvrissement dont souffrit la bibliothèque d'al-Qarawiyyin, et il est courant d'entendre incriminer notamment l'ancien sultan Moulay Ḥafīd, qui aurait enrichi aux dépens de cette collection sa bibliothèque personnelle.

Pour ce qui est du moins des livres scientifiques, le mal est apparemment plus ancien. L'inventaire de 1883, publié par René Basset, n'est pas plus riche à ce point de vue que celui de 1918, bien au contraire, puisqu'Euclide forme à lui seul la section « Mathématiques », et qu'aucun

(1) Voir sa description ap. Leclerc, *Hist. de la médec. arabe*, Paris, 1876, t. II, p. 287, sous la réserve d'une erreur dans le sens du titre, que j'ai signalée in *Hespéris*, t. X, fasc. 2, p. 142, n° 1.

(2) Un seul est mentionné, mais l'ouvrage cité un peu plus loin avec l'indication « fait partie d'un livre précieux sur la médecine, mutilé du commencement et de la fin », est, sans aucun doute, un autre tome du même exemplaire du *Ġāmi'*.

(3) Cf. Leclerc, *op. cit.*, I, 356; Brockelmann, *Gesch. d. Arab. Literatur*, I, 238. Le catalogue porte à tort *الماء*; la copie est du XIV<sup>e</sup> s. J.-C.

(4) Leclerc, I, 381, sq.; Brockelmann, I, 237; Edw. Browne, *Arabian Medicine*, Cambridge, 1921, pp. 53-55 et pp. 59-63 de ma récente traduction, Paris, Larose, 1933.

(5) Le f° 1 a été refait; le ms. renferme 132 f° à 14 l.; il est divisé en 3 *maqālāt*; la copie est du début du XVIII<sup>e</sup> s. Un fragment anonyme de 57 f°, 155 × 215, à 18-19 l. par p., existe à l'Institut des Hautes-Études marocaines. Enfin un troisième ms., provenant de la bibliothèque de Merebbi Rebbo, vient d'entrer à la Section sociologique des Affaires Indigènes. Le surnom de l'auteur est correctement écrit : aṣ-Safra, ce qui a permis à M. E. Lévi-Provençal de nous indiquer sa biographie dans la partie encore inédite de l'*Ihāṭa* d'Ibn al-Ḥatib, ms. 1673 de l'Escurial, p. 147.

(6) *L'enseignement des sciences exactes et l'édition d'ouvrages scientifiques au Maroc avant l'occupation européenne*, in *Archeion*, vol. XIII (1931), pp. 328-336, reproduit in *Hespéris*, t. XIV, fasc. 1, pp. 78-79.

livre de médecine n'est même mentionné. Si tant est que les bibliothèques des palais chérifiens se soient accrues d'ouvrages de ce genre, ce doit être sous Moulay al-Hasan (1873-94), en raison de son goût pour les sciences, l'alchimie notamment.

Quoi qu'il en soit, cette discordance entre le contenu des catalogues Bel et Basset, non seulement comme nombre, mais aussi comme nature des ouvrages, rien que dans le domaine scientifique, a de quoi surprendre. Aussi, lorsque j'ai su l'existence à la Bibliothèque Nationale de Paris d'un catalogue manuscrit, daté du milieu du siècle dernier, des « livres de la grande mosquée de Fez », je n'ai pas manqué de rechercher, dès que j'ai pu le faire, ce que renfermaient les sections relatives aux sciences. Ayant eu la surprise de les trouver assez bien pourvues, j'en ai fait prendre la copie photographique pour pouvoir les étudier à loisir.

Le manuscrit en question figure sous le n<sup>o</sup> 4725 du fonds arabe au catalogue des nouvelles acquisitions (1884-1924) de la Bibliothèque Nationale, dû à M. E. Blochet (1), qui a bien voulu faire des recherches sur le registre des entrées (dons) et m'a confirmé l'exactitude de la mention portée sur la page de garde du manuscrit : « Catalogue des livres de la bibliothèque de la grande mosquée de Fez, transmis par M. le Ministre de la République française à Tanger (Lettre du Ministre de l'Instruction publique en date du 29 juillet 1885). »

J'ai recherché sans succès, dans la correspondance diplomatique de la légation de Tanger, actuellement conservée aux Archives du Protectorat français, des éclaircissements sur cet envoi. Toutefois, la coïncidence est frappante entre la date à laquelle il fut fait et le voyage en France de notre ministre à cette époque, l'érudit arabisant qu'était M. Féraud. A l'issue d'un séjour fructueux à Fès, où il avait pu régler avec Moulay al-Hasan, directement, et dans une atmosphère de confiance mutuelle, tout un arriéré de questions litigieuses, il s'était embarqué à Tanger, le 24 juin 1885, accompagnant l'ambassade envoyée en France par le sultan. Tout laisse penser que c'est pendant sa mission à Fès qu'il put se procurer cette copie, comme M. Ordéga, son prédécesseur, avait obtenu, deux ans auparavant, par l'intermédiaire de l'agent du gouvernement français à Fès, celle qu'il transmet à René Basset.

Remontant plus avant dans la correspondance consulaire, je n'ai trouvé,

(1) Paris, Imprimerie Nationale, 1925, p. 10.

se rapportant aux bibliothèques marocaines, que le récit assez curieux des démarches du baron Aymé d'Aquin, ministre de France à Tanger sous le second Empire, pour faire rechercher les fameuses « Décades » de Tite Live, traduites en arabe, et qui, d'après une légende tenace, auraient été conservées à Fès (1). Le sultan Sidi Muḥammad b. 'Abd ar-Raḥmān convoqua tous les « ulémas » et fit extraire des bibliothèques des mosquées « tous les ouvrages qui ne traitaient pas de sujets religieux ». « Tous, écrit notre ministre, ont été consultés chez moi. » Il était alors en ambassade à Fès, au printemps de 1866, et avait emmené avec lui le premier drogman de sa légation, M. Destrées, et « le *taleb* Si Mohammed Mes-saouri, qui employèrent tout leur temps à ces pénibles recherches ». Il n'est pas question, dans cette correspondance, d'ouvrages scientifiques. Ce n'est d'ailleurs pas d'eux qu'on se préoccupait alors.

\*  
\* \*  
\*

Le catalogue de la Bibliothèque Nationale porte les indications suivantes : « *Neskhī* maghrībin copié vers 1885, 36 pp., 23,5 × 18 cm. », mais la date à laquelle fut dressée cette liste d'ouvrages (*taqyīd zamām al-kutub*) est indiquée en tête, en toutes lettres, de la même écriture que le reste du manuscrit : 1268 Hég. (27 octobre 1851 au 14 octobre 1852), par conséquent sous le règne du sultan Moulay 'Abd ar-Raḥmān, antérieurement au recensement des bibliothèques de Fès dont il vient d'être question. Les sections sont au nombre de 23, non numérotées (au lieu de 16 et 12 respectivement dans les catalogues Bel et Basset). En voici la liste :

(p. 2) المصاحف — Le *Qur'ān*.

» كتب التفسير — Commentaires du *Qur'ān*.

(p. 3) كتب احكام القرآن — Préceptes coraniques.

(p. 4) التصوف — Soufisme.

(p. 6) الحديث — Traditions islamiques.

(1) Lettres n<sup>os</sup> 11 et 19, des 16 avril et 10 juillet 1866, au Ministre des Affaires étrangères. 'Ali Bey el-'Abbāsi (Domingo Badia y Leblich), *Voyage en Afrique et en Asie*, Paris, Didot, 1814, t. 1, p. 117, raconte déjà qu'il les chercha sans succès. La légende renait de ses cendres, de temps à autre, et on se souvient de la polémique à laquelle elle donna lieu en Italie, en 1924. M. E. Lévi-Provençal (*Revue Archéol.*, 1<sup>er</sup> trim. 1925) et moi-même avons dû répondre à des demandes de renseignements à ce sujet.

- (p. 7) صحيح البخاري وشرحاه — Le *Ṣaḥiḥ* d'al-Buḥārī et ses commentaires.  
 » الجوامع — Autres recueils fondamentaux de traditions.
- (p. 8) كتب اصطلاح الحديث — Technologie des *ḥadīth*.  
 » السير — Vie du Prophète.  
 » الفقه — Droit.
- (p. 11) شرح الرسالة — Commentaires de la *Risāla* d'Ibn Abi Zaid.
- (p. 12) كتب النحو — Morphologie grammaticale.
- (p. 14) التصريف — Syntaxe.  
 » البيان — Rhétorique.
- (p. 15) اللغة — Linguistique arabe.
- (p. 16) الدواوين — Recueils de poèmes.
- (p. 17) المقامات — Séances.  
 » كتب الاصول والتوحيد وما في معناه — Methodologie du droit, théologie et sciences connexes.
- (p. 19) كتب التوحيد والمنطق — Théologie et logique.  
 » الجامع — Recueils factices.
- (p. 30) كتب التعديل والتوقيت والهندسة والحساب — Astronomie (1), géométrie et calcul.
- (p. 33) كتاب الطب — Médecine.
- (p. 34) كتب التاريخ والطبقات والرحلات — Histoire, biographies et relations de voyages.

La section des sciences exactes m'a paru contenir 26 volumes, autant qu'on peut en juger d'après les indications du copiste qui sépare par le mot « ensuite », les recueils factices, très nombreux dans cette section, et comprenant parfois jusqu'à 13 opuscules. La section « Médecine » renferme 15 volumes seulement. C'est, en tout cas, beaucoup plus que les catalogues de 1883 et de 1918 ne l'indiquent, et la dissemblance de tous ces inventaires de la bibliothèque de Qarawiyin n'a fait que s'accuser à mesure

(1) Exactement : détermination des positions des astres par les tables astronomiques, et calcul astronomique de l'heure.

que je poursuivais l'identification des ouvrages scientifiques indiqués dans le manuscrit parisien.

C'est alors que mon collègue et ami, M. Georges S. Colin, qui soupçonnait depuis longtemps que l'inscription en français portée sur la page de garde n'était pas exacte, signala le manuscrit au chérif Sidi 'Abd al-Haiy al-Kattâni, le lettré qui connaît peut-être le mieux les bibliothèques marocaines, à son dernier passage à Paris. Ce bibliophile reconnut, grâce à la mention de certains ouvrages caractéristiques, qu'il s'agissait là, en réalité, d'un catalogue des livres de la *sâwiya* de Sidi Hamza, située sur le versant saharien du Haut Atlas central, au pied du « Djebel el-'Ayâchi », au Nord du Tafilelt, où il s'était rendu récemment.

Or, une heureuse fortune avait voulu que je prisse moi-même copie des titres des ouvrages scientifiques figurant dans une liste des livres de cette *sâwiya*, rapportée à l'Institut des Hautes Études marocaines par le capitaine De la Chapelle, il y a deux ans, quand l'« apprivoisement » des *chorfa* permit d'obtenir communication de l'inventaire qui en avait été dressé. Pour être depuis plusieurs années dans la zone soumise et en relation avec le bureau des Affaires indigènes du cercle de Rich, la *sâwiya* est restée jusqu'à ces derniers temps aux limites des régions dissidentes (elle est voisine des postes d'el-Bordj et des Ait-Yacoub, théâtre des événements dont on se souvient, en mai 1929), et beaucoup de prudence et de doigté étaient nécessaires aux officiers dans leur rapports avec les Oulâd Sidi Hamza. La comparaison de ma liste avec les photocopies du manuscrit parisien fut absolument concluante. Ce sont les mêmes ouvrages, répertoriés dans le même ordre, et aucun doute ne peut subsister sur l'attribution à la *sâwiya* du Haut Atlas du soi-disant « Catalogue des livres de la grande mosquée de Fez », qui existe au fonds arabe de la Bibliothèque Nationale de Paris, sous le n° 4725.

\*  
\* \*

C'est par un des manuscrits conservés à la *sâwiya* que nous sommes renseignés sur son histoire, la date de sa fondation, la succession de ses *muqaddamin* et leur généalogie de *chorfa idrisides* (1). Le nom qu'elle

(1) La plupart des renseignements qui suivent proviennent des archives de la Section sociologique des Affaires indigènes et de celles de la Bibliothèque générale du Protectorat. Je remercie M. le lieutenant-colonel Justinard, chef de cette section, et M. Christian Funck-Brentano, conservateur de la Bibliothèque, des documents qu'ils ont bien voulu me communiquer. Ils sont tirés en grande partie d'études faites par le capitaine Lesur et l'officier interprète lieutenant Lézé.



porte est celui de Sidi Ḥamza, fils d'Abū Sālīm 'Abd Allāh al-'Ayyāsi, lequel n'est autre que le grand voyageur, l'auteur de la célèbre relation ou *riḥla*, plusieurs fois imprimée, et traduite en français par A. Berbrugger dans la collection de l'*Exploration scientifique de l'Algérie* (1). Le manuscrit en question est intitulé : *al-Ḥayā' wa l-inti'ās fi tarāḡim sādāt sāwiya Ait 'Ayyās* (2). Tel était, en effet, l'ancien nom de la *sāwiya*, bâtie en 1044/1634-35 J.-C., près du village de Tazrouft, dans la vallée d'un des affluents de gauche de l'Oued Ziz, par le père du voyageur, Maḥammad b. Abī Bakr b. Yusuf, descendant de la famille d'Iḍris, réfugiée dans les confins sahariens lors de la chute de la dynastie. La *sāwiya* de Sidi Ḥamza est comptée au nombre de celles des « Tidjāniya », mais c'est de date assez récente, puisque c'est Aḥmad, fils d'un second Ḥamza — lui-même arrière-petit-fils du premier — qui aurait introduit, au milieu du siècle dernier, l'« ouerd » de Sidi Aḥmad Tiḡāni, et qu'il y a également dans l'agglomération une *sāwiya qādiriya* (certainement la plus ancienne) et une autre *'isāwiya*.

Le manuscrit ne donne pas de renseignements sur la constitution de la bibliothèque. Il indique quelques dates intéressantes de l'histoire de la *sāwiya*, entre autres l'exil, en 1082/1671-72 J.-C., à Fès — ou plusieurs moururent et sont enterrés — des *chorfa*, dont la popularité portait ombrage au nouveau sultan, le chérif filalien Moulay ar-Rašīd, leur libération, l'année suivante, à l'avènement de Moulay Isma'īl, et donne une liste copieuse des maîtres et des œuvres d'Abū Sālīm, l'auteur de la *riḥla*, qui vécut, comme on sait, de 1037/1628 à 1090/1679 J.-C., l'année de la grande épidémie de peste, dont il mourut. Je n'ai pas relevé, dans cette liste, d'ouvrage relatif aux sciences, à part un poème (*manẓūma*) sur les carrés magiques (*awfāq*, sing. *wifq*), mais al-'Ayyāsi avait, comme la plupart des savants de son époque, étudié les œuvres alors classiques sur le calcul et la détermination astronomique de l'heure. C'est ainsi qu'il « lut », sous la direction de 'Abd ar-Raḥmān b. 'Abd al-Qādir al-Fāsi, qui lui délivra une *iḡāza* (3), la *Rawḍa* et la *Dādisiya* (c.-à-d. les *urḡūzāt* d'al-Ġādari et

(1) Paris, Imprimerie Nationale (t. IX de la section des Sciences histor. et géograph.). Sur al-'Ayyāsi, sa vie et ses œuvres, cf. E. Lévi-Provençal, *Les historiens de Chorfa*, op. cit., pp. 262-264.

(2) Par le *fqḥ* 'Abd Allāh b. 'Umar b. Abd al-Karīm b. Muḥ b. Abī Bakr.

(3) Cf. Moḥammed b. Cheneb, *Étude sur les personnages mentionnés dans l'idjāza du cheikh 'Abd el-Qādir el-Fāsy*, extr. du t. IV des Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès internat. des orientalistes, Alger, 1905, § 4.

d'ad-Dādisi sur le *tauqit*), ainsi que l'arrangement fait par son maître du poème d'Abū Muqri'. Il étudia sous ad-Dādisi lui-même l'ouvrage intitulé *al-Yawāqit* (1). Enfin, au cours de son voyage en Égypte, al-'Ayyāsi signale, au nombre des savants dont il suivit les leçons, Šihāb ad-dīn al-Qalyubi, le médecin, auteur du *Kitāb al-maṣābiḥ* (2). Pourtant, il ne paraît pas que ce fût un enseignement médical, puisqu'al-'Ayyāsi raconte, dans sa *riḥla*, qu'étant à Médine, « malgré l'insistance d'étudiants soudanais qui suivaient ses cours, il refusa de leur enseigner l'anatomie (*at-tašriḥ*) et la médecine (*aṭ-ṭibb*), parce qu'il ne les connaissait pas, ne les ayant jamais étudiées avec aucun *ṣayḥ*, et l'interprétation ne suffisant pas pour expliquer une science (3) ».

C'est dire que le petit recueil de recettes médicales populaires, assez répandu, et même plusieurs fois imprimé (4) sous le nom d'al-'Ayyāsi, n'est pas de lui — et n'en serait d'ailleurs pas digne —, mais d'un Abū 'Abd Allāh Muḥammad al-'Ayyāsi al-Maġribi, d'époque inconnue, et dont il n'est pas possible de dire s'il appartient ou non à la famille des Oulād Sidi Ḥamza (5).

\* \* \*

Qui est responsable de l'inscription fautive de la page de garde du manuscrit 4725 de Paris? Le ministre de France à Tanger, en 1885, M. Féraud, était un arabisant très averti. Il dit même, dans une de ses lettres, être affilié à la confrérie des Tidjāniya, et ceci pourrait expliquer comment il se serait procuré la liste des livres d'une *ṣāciya* de cette obédience, à une époque où, au Maroc, il n'était pas facile à un étranger d'acquérir le moindre document arabe par l'entremise d'un libraire ou d'un étudiant (6). On serait donc tenté de l'innocenter de l'erreur d'attribution du « Catalogue des livres de la grande mosquée de Fez ». Mais la bonne foi de plus érudits s'est laissée surprendre, et il faut reconnaître qu'on était

(1) Sur tous ces ouvrages, cf. mes *Additions et corrections à Suter « Die Mathematiker u. Astronom. d. Araber »*, parues dans la revue *Isis*, n° 52, t. XVIII (juillet 1932).

(2) † 1069/1658 J.-C.; cf. Leclerc, II, 303; Brockelmann, II, 364.

(3) Muḥ. al-Qādiri, *Naṣr al-Matānt*, éd. Fès, t. II, p. 54, et trad. Michaux-Bellaire, *Archives marocaines*, t. XXIV, p. 303.

(4) Le Caire, 1296 et 1302 Hég., s. t. *كتاب مجموع فيه فوائد وبعض خصائص اشيا*. cf. *Diction. encycl. de bibliogr. arabe* de Sarkis, le Caire, 1930, p. 1396.

(5) Par contre on peut attribuer au petit-fils d'al-'Ayyāsi, Sidi 'Abd Allāh b. Ḥamza († 1163/1749-50), le commentaire du *Muqni'* (d'al-Maġīṭi), qui figure au catalogue; cf. *infra*, n° 7 a.

(6) Cf. mon étude, *L'enseignement des sciences exactes...*, *op. cit.*, p. 79.

alors à peu près dépourvu de moyens de vérification. La discordance frappante entre cet inventaire et celui de René Basset, paru en 1883, eut dû pourtant attirer l'attention. Il est vrai que, de l'aveu même de ce dernier, la liste qu'il publiait était notoirement incomplète.

Dès lors, il y a lieu de se demander si cette liste est elle-même authentique, quand on y constate l'absence totale des « chefs de file » parmi les manuscrits de la bibliothèque d'al-Qarawiyim : le *Kitāb al-'ibar* d'Ibn Haldun, déjà signalé il y a un siècle par Gråberg de Hemsö (1), la *Rihla* d'Ibn Baṭṭuta, la *Raiḥānat al-kuttāb* d'Ibn al-Ḥaṭīb, la suite à la *Takmila* d'Ibn al-Abbār, et bien d'autres. Il y aurait là une confrontation à poursuivre, mais qui sortirait du cadre de cette étude consacrée aux seuls manuscrits scientifiques, et ceux-ci font défaut, comme on l'a vu, dans le catalogue de 1883.

Quoi qu'il en soit, des erreurs de ce genre sont, si l'on peut dire, le pain quotidien de tous ceux qui fouillent les répertoires de manuscrits et les manuscrits eux-mêmes pour faire l'histoire des littératures (2). Le plus clair de leur temps se passe à suppléer par de longues recherches à la carence des copistes, qui omettent — quand ils ne les falsifient pas — les titres et toutes les indications pouvant servir à identifier les ouvrages. La seule façon de réduire ces erreurs au minimum, c'est d'avoir à sa disposition non seulement tous les catalogues déjà parus des grandes bibliothèques publiques, mais en outre le plus grand nombre possible d'inventaires de collections particulières. Ainsi, c'est la publication par G. Salmon, en 1905 (3), du catalogue succinct — et souvent fautif — d'une bibliothèque privée de Tanger, qui m'a permis d'identifier toute une série de petits traités scientifiques, la plupart mutilés, d'auteurs marocains presque tous ignorés des manuels de littérature. C'est pourquoi j'ai cru utile de publier ici, en appendice, la liste des manuscrits relatifs aux sciences exactes et à la médecine, conservés à la *zāwiya* de Sidi Hamza, en m'appuyant sur la double copie du catalogue de 1851-52 que j'ai en ma possession (4). Les insuffisances en sont notoires, en particulier pour les noms des auteurs, qui

(1) Cf. E. Lévi-Provençal, *Note sur l'exemplaire du Kitāb al-'ibar offert par Ibn Haldūn à la Bibliothèque d'al-Qarawiyim à Fès*.

(2) J'en donne un exemple typique dans mon étude sur le *Taqwīm al-adwiyā*, parue dans *Hesperis*, t. XVI, fasc. 1 (1933).

(3) *Archives Marocaines*, t. V, pp. 134-146.

(4) Les variantes, provenant de l'inventaire rapporté par le capitaine De la Chapelle, sont marquées B.

font très souvent défaut. J'ai donné les identifications, certaines ou probables, sous une forme analogue à celle que M. R. Blachère et moi avons adoptée pour l'*Inventaire sommaire des nouvelles acquisitions en manuscrits arabes de la Bibliothèque générale du Protectorat* (1), en plaçant entre crochets les restitutions que je propose, et entre parenthèses les explications et références que je donne, celles-ci réduites au strict minimum.

J'espère pouvoir publier ensuite d'autres listes de manuscrits scientifiques faisant partie de diverses collections marocaines. Ainsi seront amenés à pied d'œuvre nombre de matériaux utiles à ceux qui entreprendront d'écrire une histoire complète et exacte de la littérature arabe dans ce pays.

Rabat, 26 mars 1933.

H.-P.-J. RENAUD.

(1) *Hespéris*, t. XII (1931), fasc. 1, pp. 106-133.

## APPENDICE

Inventaire sommaire des manuscrits relatifs aux sciences  
de la bibliothèque de la *Zāwiya* de Sidi Ḥamza.

## SCIENCES EXACTES

N° 1. — Recueil factice contenant :

a) كتاب التمهيد في شرح التلخيص

Commentaire du *Talḥiṣ* [*a'māl al-ḥisāb* d'Ibn al-Bannā', sur lequel, cf. Suter, § 399, n° 1], par Abu l-Ḥasan 'Alī [b. Musā al-Bağā'i] Ibn Haidur, † 816/1413 J.-C. (cf. *Add.*, § 532). Cet ouvrage correspond au commentaire indiqué par Aḥmad Bābā, *Nail*, 197, sans citer le titre exact.

b) منهاج الطالب في تعديل الكواكب

Sur la détermination des équations des étoiles (planètes), par Abu l-'Abbās Aḥmad b. Uṭman [al-Azdi] Ibn al-Bannā', † ca. 740/1339-40 J.-C. Cf. Suter, § 399, n° 6.

c) Arguments et tables ; حصص وجداويل (sic)

cf., sur le sens de ces mots, C. A. Nallino, *Al-Battani Opus astronomicum*, Milan, 1907, Glossaire, s. v.

N° 2. — Recueil factice contenant :

a) Ouvrage sur l'astrolabe d'Ibn aṣ-Ṣalt (sic) (certainement la *risāla fi l-'amal bi-l-uṣṭurlāb* d'Abu ṣ-Ṣalt Umayya de Denia, † 529/1134 J.-C. ; cf. Suter, § 272, n° 4).

ABRÉVIATIONS. — Suter = *Die Mathematiker und Astronomen der Araber*, par H. Suter, Leipzig, 1900. — *Add.* = *Additions et corrections à Suter*, par H.-P.-J. Renaud, *Isis*, n° 52 (vol. XVIII, 1), 1932. — *G. A. L.* = *Geschichte der arabischen Literatur*, par C. Brockelmann, 2 vol., Weimar et Berlin, 1898 et 1902. — *Chorfa* = *Les historiens de Chorfa*, par E. Lévi-Provençal, Paris, Larose, 1922. — Leclerc = *Histoire de la médecine arabe*, par L. Leclerc, Paris, 1877, 2 vol. — *Idjāsa* = *Étude sur les personnages mentionnés dans l'idjāsa du cheikh 'Abd el-Qādir el-Fāsy*, par M. Ben Cheneb, extrait du t. IV des *Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès international des orientalistes*, Alger, 1905, § 4. — Ḥ. Ḥ. = Ḥağğī Ḥalifa *Kaṣf az-Zunūn*, édit. Fluegel, Leipzig et Londres, 1835-1858, 7 vol. — Muḥ. = Muḥammad ; b. = ben ; ca. = circa ; s. v. = *sub verbo* ; ap. = *apud* ; l. c. = *loco citato* ; d<sup>o</sup> = *dito*.

- b) Tables de détermination des positions des astres. جداول في التعديل
- c) Opuscule anonyme sur les mouvements du soleil. كلام على حركات الشمس
- d) — — — Pléiades. [الثريا] كلام في الثريا
- e) — — — tremblements du [corps de l'homme. انسان] في اختلاج اعضاء الانسان
- f) Ouvrage sur la science des heures علم الاوقات d'Ibn al-Bannā' (cf. *supra*, n° 1 b; peut-être les *Qānūnāt fi ma'rifat al-awqāt*, Suter, § 399, n° 7).
- g) تاليف في ترحيل الدراري الى غير ذلك مما هو في علم التوقيت مما يطول  
Ouvrage anonyme sur le déplacement des étoiles de première grandeur et autres questions de la science de la détermination astronomique des heures.

## N° 3. —

## زهة الانظار في روضة الازهار

par Aḥmad b. Ya'qub الراجي (sic) [B. الواج, peut-être : « celui qui implore le pardon de son Dieu », formule courante. Ce serait un commentaire du *Muqni'* [de Muḥ. b. Sa'id al-Margīṭi as-Sūsī, † 1089/1678 J.-C., cf. *Add.*, § 540]. A noter cependant que le titre de *Rawdat al-azhār* s'applique généralement au poème d'al-Ġadārī, sur lequel, cf. Suter, § 424 a; *Add.*, d°.

N° 4. — Recueil factice contenant : *مدلولهم في التوفيق*

a) Commentaire de la *manṣūmiya* de 'Abd ar-Raḥmān al-Fāsi par al-Bannāni (il y a plusieurs écrivains de ce nom, et les poèmes du grand polygraphe 'Abd ar-Raḥmān b. 'Abd al-Qādir al-Fihri al-Fāsi, † 1096/1685 J.-C., sont très nombreux; ceux relatifs aux sciences qui nous sont connus sont indiqués in *Add.*, § 541).

- b) تسهيل المطالب في تعديل الكواكب و (1) السيارة  
Sur la détermination de la position des étoiles [fixes] et des planètes par les tables. Le nom de l'auteur n'est pas cité.
- c) Tables astronomiques (*azyāġ*).
- d) Opuscule sur le demi-cercle, *niṣf ad-dā'ir* [B. *dā'ira*].
- e) رسالة على الصحيفة [الصفحة] الزرقالية

(1) Manque dans B.

Épître sur la tablette d'Azarquiel (sur lequel, cf. Suter, § 255), c.-à-d. la tablette universelle de l'astrolabe plan. Pas de nom d'auteur cité.

f)

المقاصد العوالي

par Sidi Muḥammad [b. Muḥ.] b. Sulaymān ar-Rudānī, † 1095/1683 J.-C. (sur lequel, cf. *Add.*, § 527), commentaire sur sa *manẓuma* — certainement sur son poème qui traite de l'observation de l'heure, cité par les biographes.

N° 5. — Recueil factice contenant :

a)

البارع في احكام النجوم

Ouvrage astrologique de 'Alī b. abi r-Riḡāl (XI<sup>e</sup> s. J.-C.); cf. Suter, § 219.

b) Le traité d'astronomie (*ilm al-hai'a*) d'al-Farḡānī (IX<sup>e</sup> s. J.-C.);

cf. Suter, § 39.

c)

المدخل على علم الهيئة

Introduction à l'étude de l'astronomie, mise ici sous le nom d'Abu l-Ḥasan (*sic*) Ḥunāin b. Ishāq, erreur d'attribution probable, le *Madḥal* du grand traducteur (qui s'appelle en réalité Abu Zaid) étant une introduction à la médecine — à moins qu'il ne s'agisse d'une de ses traductions d'ouvrages astronomiques.

d)

رسالة محصلة المطاوب في ربع افي العمل بربع B. الجيوب

Épître sur le quart de cercle (ou quadrant) à sinus. Pas de nom d'auteur cité.

e)

تذكرة الناسي في الربع الآسي

Memento sur le quart de cercle dit *al-āsi*, « à myrte » (un type d'astrolabe porte également ce nom), par [Muh. b. 'Umar b. Muh. b. 'Azam at-Tunisi] at-Tamīmī († 891/1486, cf. *G. A. L.*, II, 173).

f)

التفهيم [التفهيم] لاوائل صناعة التنجيم

Ouvrage de mathématiques, astronomie et astrologie, par Abu r-Raiḥān [Muh. b. Aḥmad al-Bīrūnī, † 440/1048 J.-C. ; cf. Suter, § 218].

g)

وافية المطاوب في ربع الجيوب

Opuscule sur le quart de cercle à sinus, par Abu Zaid ['Abd ar-Raḥmān b. 'Abd al-Qadir] al-Fāsi († 1096/1685 J.-C., cf. *Add.*, § 541, n° 4).

h)

اللؤلؤ المهذب في الربع المجيب

Autre opuscule anonyme sur le même sujet.

i)

النبهة اللامعة فيما يتعلق بالصفحة الجامعة

Sur la tablette universelle (cf. *supra*, n° 4 e) ; pas de nom d'auteur cité.  
Peut-être le même ouvrage qu'*infra*, n° 9 h).

j) الكوكب الدرّي في معرفة الاسطرلاب الكوري

Sur l'astrolabe sphérique, anonyme.

k) إيضاح الأدلة في معرفة سمت القبلة و غير ذلك

Sur l'azimut (ou direction) de la *qibla* ; etc.

N° 6. — Recueil factice contenant :

a) Poème sur l'astrolabe d'Ibn al-Ḥabbāk († 867/1462-63 J.-C., certainement la *Bujyat at-tullāb* ; cf. Suter, § 435).

b) Son commentaire par Abu 'Abd Allah Muḥammad b. Yusuf as-Sanusi († 892/1486 J.-C. ; cf. Suter, p. 221, n. 88 ; *G. A. L.*, II, 256).

c) تحفة الحُساب في عدد السنين والحساب

d'[Ibn] al-Ḥabbāk (cf. ci-dessus), sur le calendrier et le calcul.

d) Poème sur la science de l'astrolabe, par 'Abd ar-Raḥmān al-Faṣī (cf. *supra* ; certainement la *Nuḥbat at-tullāb, Add.*, § 541, n° 2).

e) Commentaire, par Abu l-Qāsim [Aḥmad b. 'Abd Allah] Ibn aṣ-Ṣaffar († 426/1035 J.-C.) d'un ouvrage sur l'astrolabe — apparemment le sien, dont il existe plusieurs recensions ; cf. Suter, § 196.

N° 7. — Recueil contenant :

a) Commentaire du *Muqni'* [d'al-Margīṭī ; cf. *supra*, n° 3], par Sīdī 'Abd Allah b. Ḥamza (probablement le petit-fils d'al-'Ayyāṣī, qui vécut dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle).

b) بُنية المبتدي [المهتدي] و عنية [عُنية] المنتهدي [المنتهي]

Ouvrage sur les héritages par Abu l-Ḥasan ['Alī b. Muḥ.] al-Qalaṣādī al-Andalusī al-Baṣṭī († 891/1486 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 266, § 8, n° 4).

c) بُنية الطلاب في شرح مُنية الحُساب

Commentaire, par l'auteur lui-même, Sīdī Muḥammad b. Aḥmad Ibn Ġāzī [de Meknès, † 919/1513 J.-C., cf. Suter, § 451, et *Add.*, d°], sur son poème *Munyat al-hussāb*, relatif au calcul.

N° 8. — Recueil contenant :

a) Poème sur la hauteur (des astres ?) في الارتفاع  
par Sīdī 'Abd Allah b. Ḥamza (*supra*, n° 7 a).

b) Poème en *lām* traitant des conjugaisons. لامية الافعال



par Ibn Malik [Ġamāl ad-dīn Muḥ. b. ‘Abd Allāh at-Ta’i al-Ġayyāni, † 672/1273 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 300<sub>n</sub>].

c) بداية الطلاب في علم موقت [وقت ب.] اليوم بالحساب  
par Abu l-Qāsim az-Zaġġāġi (sans doute ‘Abd ar-Raḥmān b. Ishāq az-Zaġġāġi, † 337/949 ; cf. *G. A. L.*, I, 110), mais un ouvrage très connu d’un « *muqqit* » marocain, Muḥ. b. abi l-Qāsim ad-Dādīsī (cf. *Add.*, § 537), porte un nom presque identique et pourrait bien être le même.

Suivent d’autres opuscules de *tawqit*, non détaillés.

d) الهداية المرضية لطالب القراءة المكيّة  
par ar-Raḥmān al-Marrakūšī.

e) الفريدة [في النحو والتصريف والخط]  
Traité grammatical par as-Suyūṭī († 911/1505 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 155, n° 247).

f) Poème du *sayḥ* [Muḥammad] al-‘Arbī al-Fāsi († 1052/1642 J.-C.) sur la logique ; sans doute l’ouvrage intitulé : *aṭ-ṭāli ‘al-mušriq min ufuq al-mantiq* ; cf. *Idjāza*, § 65, n° 3).

g) Autre poème du même auteur sur le pentacle (*al-muḥammas*).

h) Épitre sur la logique par [Atīr ad-dīn Mufaḍḍal b. ‘Umar] al-Abhārī († ca. 660/1262 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 464, et ap. Suter, § 364, les œuvres scientifiques de cet auteur).

i) مبلغ الليل لطالب التصريف في الأفعال  
Poème sur la syntaxe par Abu l-Qāsim as-Salmānī.

j) La célèbre *qaṣīda* de [Muḥ. b. Sa’id] al-Buṣīrī الهمزية  
(† 694/1294 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 266<sub>n</sub>).

Etc.

#### N° 9. —

a) Recueil sur la détermination astronomique de l’heure et notes (*fawā’id*) sur l’usage du demi-cercle.

b) Glose (*ḥāsiya*) de Sīdī ‘Abd ar-Raḥmān at-Taġūrī (XVI<sup>e</sup> s., cf. Suter, § 512 ; *Add.*, d’), certainement la glose sur la *risāla* de Sibṭ al-Marīdīnī (cf. Suter, § 445), traitant du quart de cercle à sinus.

c) وافية المطلوب في ربع الجيوب  
par ‘Abd ar-Raḥmān al-Fāsi, autre exemplaire du n° 5 g) ci-dessus.

d) Épitre sur le quart de cercle à parallèles à l’horizon (*rub ‘al-mu-*

*qantarāt*). Pas de nom d'auteur cité; peut-être le '*Iqd al-ğawhar* de l'auteur précédent (cf. *Add.*, § 541, n° 5).

e) Poème sur la boussole de 'Abd ar-Raḥmān al-Fāsi (par conséquent, l'opuscule intitulé *al-ğurra fi l-kalām 'alā bayt al-ibra*; cf. *Add.*, l. c., n° 6).

f) Autre poème du même auteur, intitulé :

المشكاة في علم ما يحتاج من الاوقات

Ouvrage non cité dans les sources mentionnées par l'*Iğāza*, § 3.

g) Épitre sur l'usage du quart de cercle à sinus, par [Aḥmad b. Aḥmad b. 'Abd al-Ḥaqq] as-Sunbatī († ca. 990/1582, cf. Suter, § 470; probablement le commentaire sur le traité de Sibṭ al-Māridīnī, qui est *infra*, n° 10 a).

h) نُذرة فيها بالصحيفة [بالصفيحة] الجامعة  
par [Sulaymān b. Aḥmad] al-Fiṣṭālī († 1208/1794 J.-C., certainement l'opuscule sur la tablette universelle d'Ibn Baṣ; cf. *Add.*, § 543).

i) Procédé de tracé du cadran solaire. صفة تخطيط الرخامة

j) الكوكب الدرّي في معرفة الاسطرلاب [الكوري]

Comme *supra*, n° 5 j). [B Var.

أو ابن الشاطر في الاسطرلاب

Sur Ibn aš-Šaṭīr, cf. Suter, § 416.

k) Épitre anonyme رسالة في اعمال الجبرية والمساحة  
sur les opérations algébriques et l'arpentage.

l) اشكال التأسيس في علم الهندسة  
par Muḥ. b. Ašraf Šams ad-dīn as-Samarqandī (XIII<sup>e</sup> s. J.-C.), compendium de géométrie d'après le 1<sup>er</sup> livre d'Euclide; cf. Suter, § 382; *G. A. L.*, I, 468.

m) Commentaire de l'ouvrage précédent [par Qaḍī Zadeh ar-Rumī (XV<sup>e</sup> s.); cf. Suter, § 430]. Autre exemplaire, *infra*, n° 13 a).

N° 10. — Recueil factice contenant :

a) Autre exemplaire du commentaire d'as-Sunbatī (cf. *supra*, n° 9 g), sur la *risāla fi l-'amal bi r-rub' al-muğayyab* de Sibṭ al-Māridīnī († ca. 900/1494; cf. Suter, § 445, n° 1).

b) تأليف في استخراج الاوقات من غير الآلة

Ouvrage anonyme sur la détermination des heures par le calcul sans le secours d'un instrument.

- c) شي. من التواريخ و الاعمال الفلكية  
Sur les dates et les opérations astronomiques. Anonyme.
- d) Ouvrage sur l'azimut de la *qibla* (cf. *supra*, n° 5 k), par Sīdī 'Abd ar-Raḥmān, sans autre précision.
- e) اليواقيت [طالب معرفة المواقيت]  
le poème sur le calcul astronomique de l'heure, par ['Alī b. Muḥ.] ad-Dadīsī (XVII<sup>e</sup> s.; cf. *Add.*, § 537, n° 1).
- f) المقصد الاسنى في حلّ اشارة ابن البنا  
Pas de nom d'auteur. Les biographes ne citent pas d'ouvrage de ce titre parmi les œuvres d'Ibn al-Banna (cf. *supra*, n° 1 b), à moins qu'il ne faille lire يسارة; cf. *G. A. L.*, II, 255, § 10, n° 6.
- g) Sur le soleil et la lune : Anonyme. كلام في التّيرات
- h) سبك العبارة بالقاظ السيارة  
Anonyme.
- i) تحصيل المناقب  
Anonyme.
- j) Anonyme, sur l'équation des étoiles (planètes). تكميل الثارب على تعديل الكواكب
- j<sup>bis</sup>) B. Anonyme, sur les membres (ou [organes] de l'homme. رسالة في اعضا الانسان
- k) Tracé d'un cadran solaire (cf. *supra*, n° 9 i).
- l) ثُرْجَمَانُ الْقَلْبِ الْخَاشِعِ عَلَى سَمْتِ الْمِخْرَابِ الْبَارِعِ  
Sur l'orientation du *mīhrāb*, par Abū Salīm aṣ-ṣaḡīr (?).
- N° 11. — Recueil factice contenant :
- a) Commentaire de la *raḥbiya*, c.-à-d. du شرح الرجبية [الرحبية]  
poème sur les héritages de Muḥ. b. 'Alī ar-Raḥbī († 579/1183 J.-C.; cf. *G. A. L.*, II, 357, § 14, n° 14).
- b) Commentaire sur l'*Isagogue* (de Porphyre) شرح السكلاكي على ايساغوجي  
par al-Kalaki (?), peut-être faut-il restituer al-Katī; il s'agirait alors d'un commentaire assez répandu de l'arrangement de l'*Isagogue*, fait par al-Abharī; cf. *G. A. L.*, I, I, 464, § 23<sub>n</sub>.
- c) La glose d'ar-Ruhāwī sur le précédent.
- d) Autre glose anonyme sur l'*Isagogue*.
- e) Commentaire sur le même ouvrage par Zakariyyā (*sic*) — sans doute Zakariyyā al-Anṣarī, † 926/1520; cf. *G. A. L.*, *l. c.*).

f) Autre glose anonyme sur l'*Isagogue*.

N° 12. — Recueil contenant :

a) Ouvrage anonyme d'astrologie.

b) Fragment (2<sup>e</sup> *maqāla*) du « Livre des *كتاب الفصول في جمع الاصول* في التنجيم aphorismes pour la réunion des principes » ; pas de nom d'auteur cité.

N° 13. — Recueil contenant :

a) Commentaire de l'*Iškāl at-tā'sis* [d'as-Samarqandī] par Qāḍī Zādeh ar-Rūmī ; même ouvrage que *supra*, n° 9 m).

b) Commentaire de la *Wasīla* de Šihāb ad-dīn [Aḥmad b. Muḥ.] Ibn al-Hā'im († 815/1412 ; cf. Suter, § 423, n° 2), probablement l'*Irsād at-tullāb* de Sibṭ al-Māridīnī (d°, § 445, n° 17).

c) باب في كورة (?) الفلك  
par Quṣṭ[ā] b. Luqā, le grec († ca. 300/912-13 J.-C. ; cf. Suter, § 77 ; Leclerc, I, 157-159), sans doute, faut-il lire *fi šūrat al-falak* « De la figure de la sphère », mais il n'y a pas d'ouvrage du célèbre traducteur qui porte ce nom, parmi ceux cités par ses biographes.

d) Ouvrage anonyme sur la connaissance في معرفة الاوقات  
des heures (un petit traité d'Ibn al-Banna' porte un titre analogue ; cf. *supra*, n° 2 f).

N° 14. — Recueil contenant :

a) شرح القصيدة العينية في معرفة القبلة والاقوات والطوازم  
Commentaire, par Abū 'Abd Allāh Muḥ. b. Hišām al-Lalīmī [an-naḥwī] (XIII<sup>e</sup> s. J.-C. ; cf. II, II, n° 9504), de la *qaṣīdat al-'ainiya*, œuvre d'Abū 'Alī al-Ḥasan b. Hišām (*sic*) al-Baḡdādī, sur la connaissance de la *qibla*, des heures et des ascendants. Il s'agit apparemment de l'ouvrage existant à Alger (613<sub>12</sub>) et Berlin (5745), commentant le poème en '*ain*' attribué au grand mathématicien, astronome et physicien : al-Ḥasan b. al-Ḥasan al-Baṣrī Ibn al-Haitam († ca. 430/1039 ; cf. Suter, § 204, p. 95).

b) فيما يحتاج اليه من مهمات الايام والليالي في السنة  
« Ce qu'il faut savoir sur les jours et les nuits importants dans l'année », par Abū l-'Abbas Aḥmad b. 'Alī as-Sūsī.

N° 15. — Ouvrage intitulé :

المستوعب الكافي والمقتع الشافي فيما يصلح بالطالب المجيد والرجل العريد  
par Abū 'Alī al-Ḥasan al-Qurṭubī.

N<sup>o</sup> 16. — Recueil factice contenant :

a) Commentaire de la *Rawḍa* (probablement la *Rawḍat al-azhār*, le poème astronomique si répandu d'al-Ġadarī, sur lequel, cf. Suter, 424 a, et *Add.*, d<sup>o</sup>), par Abū Zaid 'Abd ar-Raḥmān al-Ġanātī (*sic*), connu sous le nom d'an-Nafārī (?) [B. an-Naqarī].

b) Autre exemplaire du *Mustaw'ab al-kāfi*; cf. *supra*, n<sup>o</sup> 15.

N<sup>o</sup> 17. — Recueil factice contenant :

a) Traité des partages successoraux (*farā'id*), par [Aḥmad b. Muḥ, b. Ḥalaf al-Qala'ī] al-Ḥawfī († 588/1192 J.-C.; cf. *G. A. L.*, I, 384).

b) Sur la science du calcul, par Abū Bakr في علم الحساب  
[Muḥ. b. 'Abd Allāh] b. 'Ayyāš, surnommé al-Ḥaṣṣār (XII<sup>e</sup> s., début du XIII<sup>e</sup> s. J.-C. (?); cf. Suter, § 495).

c) La *Buġyat at-tullāb* d'Ibn Ġāzī (cf. *supra* n<sup>o</sup> 7 c).

N<sup>o</sup> 18. — Recueil factice contenant :

a) Le poème de mille vers sur la vie du Prophète, النية في السير  
de [Zain ad-dīn Abu l-faḍl 'Abd ar-Raḥīm b. al-Ḥusain] al-'Irāqī († 806/1404 J.-C.; cf. *G. A. L.*, II, 66).

b) Poème sur la vie d'al-Ya'marī (c.-à-d. نظم سيرة العمري  
le célèbre jurisconsulte Ibrāhīm b. 'Alī b. Muḥ. Ibn Farḥūn, † 799/1397 J.-C.; cf. *G. A. L.*, II, 175 et 263; *Chorfa*, p. 253), par Muḥ. b. Yusuf at-Tamlī as-Sūsī († 1048/1638-39 J.-C.).

c) Poème sur les carrés magiques, par نظم في الاوقات  
[Umar] al-Ġaznā'ī (sans doute le même ouvrage qu'à Berlin, catal. Ahlwardt, n<sup>o</sup> 4121).

d) Mise en vers d'un *ġumal*, peut-être le résumé نظم الجمل  
de logique d'al-Ḥawingī (*G. A. L.*, I, 463) ou les ouvrages grammaticaux d'az-Zaġġāġī (*supra*, n<sup>o</sup> 8 c) ou d'al-Muġrādī (catal. Rabat, n<sup>o</sup> 497 VII). Ici, le versificateur est appelé Muḥ. b. 'Abd al-Ġabbār.

e) Commentaire du poème précédent. Anonyme.

f) شرح ابن بري السلافي (sic)

(Il faut restituer sans doute : Commentaire sur Ibn Barrī ['Alī b. Muḥ. ar-Ribātī, † 730/1339 J.-C., auteur du poème intitulé *ad-durar al-lawāmi'*; cf. *G. A. L.*, I, 248], par as-Samlālī [Yaḥyā b. Sa'd, ca. 793/1390, *ibid.*].

g) Réponses à des questions de droit. Anonyme. أجوبة في الفقه

h) Sur la vocalisation des mots. Anonyme. في الضبط

N° 19. — Recueil factice sur les partages successoraux :

a) Commentaire de la partie ayant trait شرح فرائض المختصر

aux héritages dans l'Abrégé de Ḥalīl [b. Ishāq al-Ġundī al-Miṣrī, † 767/1365 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 83-84] par as-Sandafārī (?).

b) Autre commentaire (de la même partie du *Muḥtaṣar*), par al-Ḥaraṣī († 1101/1689 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, *loc. cit.*, en réalité gloses d'al-Ḥaraṣī sur le commentaire d'aṭ-Ṭatā'i).

c) Commentaire sur les successions par [Muḥ b. Aḥmad] Ibn Marzūq (de Tlemcen, † 842/1438 J.-C., probablement celui sur le *Muḥtaṣar* ; cf. *G. A. L.*, *loc. cit.*, n° 1 b).

d) Autre commentaire [du *Muḥtaṣar*] par al-Qalaṣādī (cf. *supra*, n° 7 b), ouvrage cité dans l'*Iḡāza*, § 57, n° 35).

e) Poème sur les successions par Abū Ishāq Ibrāhīm b. abī Bakr at-Tilimsānī († 690/1291 J.-C. ; certainement la célèbre *urḡūza* dite *at-Tilimsāniya* ; cf. *Add.*, § 530).

Etc.

N° 20. — Ouvrage intitulé : تحفة الطلاب في شرح تهمة الحساب لابن الملقن (?) على المرشدة في صناعة العباري للقرافي.

Il semble y avoir confusion ici entre deux ouvrages traitant l'un et l'autre du calcul *ḡubārī* (c.-à-d. au moyen des chiffres arabes occidentaux : *hurūf al-ḡubār*) :

1° Un commentaire de la *Nuzhat al-ḥussāb* (d'Ibn al-Hā'im ; cf. *supra*, n° 13 b).

2° Un autre de la *Mursīdat at-ṭalīb*, du même auteur, mais par un commentateur différent.

Le nom du premier commentateur est altéré et il doit y avoir à la suite une lacune.

N° 21. — Recueil factice contenant :

a) Sur la science des successions ; الرائض في علم الفرائض

anonyme. Deux ouvrages de ce titre sont cités ap. H. H., nos 5857-58, l'un de Maḥmūd b. 'Umar az-Zamaḥṣārī, † 538/1148 J.-C., l'autre de Muḥ. b. 'Umar Ibn al-'Adīm al-Ḥalabī, † 695/1295 J.-C.

- b) L'abrégé des opérations du calcul تخليص أعمال الحساب  
d'Ibn al-Bannā' (cf. *supra*, n° 1 a).
- c) Le commentaire du précédent ouvrage intitulé *al-Lubāb*, par al-Ḥaṣrātī (*sic.*, lire al-Miṣrātī, c.-à-d. 'Abd al-'Azīz al-Hawārī, sur lequel, cf. *Add.*, § 415).
- d) شرح الفارسي علم قصيدة في أعمال الحساب  
Commentaire par al-Fārisī d'un poème sur le calcul (peut-être l'ouvrage cité ap. Suter, § 488, d'al-Ḥasan b. 'Ubaid Allāh al-Fārisī ?).
- e) Commentaire « remarquable », mais anonyme, sur la *Tilimsāniya* (cf. *supra*, n° 19 e).
- f) Le commentaire d'al-Qalaṣādī sur le même ouvrage (cf. *Add.*, § 530). Etc.

N° 22. — Ouvrage intitulé : كتاب الفراض المتراض في التنبيه على ما غفله  
جمهور الفراض

« attirant l'attention sur ce qu'ont laissé échapper ceux qui s'occupent de partages successoraux ». Pas de nom d'auteur cité. Comparer le titre du ms. n° 4709 de Berlin, catal. Ahlwardt, t. IV.

N° 23. — Recueil contenant :

- a) رفع العجاب عن وجوه أعمال الحساب  
Le commentaire du *Talḥiṣ* d'Ibn al-Bannā' par l'auteur lui-même (cf. Suter, § 399, n° 2).
- b) Celui d'al-Qalaṣādī (d°, § 444).

N° 24. — Ouvrage intitulé : ادراك الغنية [البغية] في حلّ الناظر المنية  
d'Ibn aṣ-Ṣabbağ († 1076/1665-66 J.-C. ; cf. *Add.*, § 539).

N° 25. — Ouvrage anonyme sur l'arpentage.

N° 26. — Recueil factice contenant :

- a) كشف الرواق عن صرف الجامعة الى الاواق  
[par Aḥmad b. Muḥ. b. Musā al-Fāṣī, dit Ḥamdūn al-Abbār, † 1071/1660-61 J.-C., sur les partages successoraux ; cf. *Add.*, n° 538].

b) Commentaire d'al-Qalaṣādī sur les héritages (*mirāt*), d'après le *Muḥtaṣar* [de Ḥalīl ; cf. *supra*, n° 19 a et d].

c) Commentaire d'Ibn Ġāzī (*supra* n° 7 c), sur le traité des partages successoraux d'al-Ḥawfī (*supra* n° 17 a).

d) بُغْيَةُ الْمَبْتَدِي وَغُنْيَةُ الْمُنْتَهَى  
(Comme *supra* n° 7 b, par al-Qalasādī).

N° 27. — Recueil contenant :

a) Mise en vers de la *Kubrā* (sans doute la célèbre *'Aqīdat al-kubrā* d'as-Sanūsī, † 895/1490 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 250), par Sīdī 'Abd Allāh b. Hamza (*supra*, n° 7 a).

b) Le poème (*manẓūma*) de نَظْمُ الْجَوَائِزِ (sic) فِي التَّوْحِيدِ  
[Ahmad b. 'Abd Allah] al-Ġazā'irī († 898/1497), sur la théologie (*G. A. L.*, II, 252).

c) Anonyme. اسْعَافُ الْمَسَائِلِ فِي تَحْرِيرِ الْمَقَالِ

d) Recueil sur les sources du droit.

e) « Énigmes » (*alġāz*) d'Ibn Farḥūn (*supra*, n° 18 b).

f) Ouvrage anonyme sur les partages successoraux.

g) Divers. •

### MÉDECINE

N° 1. — المنهاج [المنهج] في التداوي من صنف [صنوف] الامراض و الشكاوي  
par Abu Sa'īd al-Maġribī al-'Alā'ī, entièrement en tableaux (*ġadāwil*).  
Sur ce traité synoptique de matière médicale et son auteur (milieu du XII<sup>e</sup> s. J.-C.), cf. mon étude sur le *Taqwīm al-adwiya*, in *Hespéris*, t. XVI (1933), fasc. 1.

N° 2. — Partie du livre III du *Qānūn* (Canon) d'Ibn Sīnā (Avicenne, † 428/1037 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, I, 457, III, 82).

N° 3. → Deux *urġūza* d'Avicenne, sans autre précision.

N° 4. — كتاب ما لا يسم الطيب [جهله]  
par un auteur de l'Iraq (*sic*) (Yusuf b. 'Isma'īl al-Baġdādī Ibn al-Kutubī, ca. 710/1310 J.-C. ; cf. *G. A. L.*, II, 169 ; Leclerc, II, 261).

N° 5. — Recueil contenant :

a) كتاب الوصول لفظ الصحة في الفصول  
par Ibn al-Ḥatīb as-Salmānī († 776/1374 J.-C., à Fès ; cf. *G. A. L.*, II, 263, 19 ; Leclerc, II, 285).

b) حديقة الازهار في شرح ماهية العشب [العشوب B.] و العقار  
[par al-Qāsim b. Muḥ. b. Ibrāhīm al-Wazīr al-Ġassānī (2<sup>e</sup> moitié du



XVI<sup>e</sup> siècle); cf. mon étude intitulée : *Essai de classific. botanique dans l'œuvre d'un médecin marocain... Mémorial Henri Basset*, t. II, pp. 197-206].

N<sup>o</sup> 6. — Commentaire par Ibn an-Nağğār [B. Ibn  
ابن النجار (?) شارح [aš-Sağğār]

(lecture douteuse) d'un ouvrage non mentionné. Deux auteurs de ce nom sont cités ap. *G. A. L.*, I, 360 et II, 281.

N<sup>o</sup> 7. — Commentaire sur la *Manzūma* d'Ibn Sīnā, par [Yusuf b. Muḥ.] Ibn Ṭumlus (de Alcira, † 620/1223; cf. *G. A. L.*, I, 463, et mon étude : *Une suite à l'Urğūza d'Avicenne*, in *Hespéris*, t. XII, (1931), fasc. 2, p. 207).

N<sup>o</sup> 8. — شرح السكلم النبوية في الحكيم الطبية  
par Ibn Hulwān (?) ou Ṣalwān.

N<sup>o</sup> 9. — Dixième partie (*ğuz'*) du *K. at-taṣrif* d'Abu l-Qāsim [Aḥmad b. Ḥalaf az-Zahrāwī] 2<sup>e</sup> moitié du X<sup>e</sup> s. J.-C.; cf. *G. A. L.*, I, 239; Leclerc, I, 437-455).

N<sup>o</sup> 10. — تأليف بن النعميس (sic) [النميس]  
probablement l'ouvrage bien connu de 'Alī b. abī l-Ḥaram al-Qarṣī Ibn an-Nafīs, † 687/1288, le *Muğiz* ou abrégé du « Canon » d'Avicenne; cf. *G. A. L.*, I, 493.

N<sup>o</sup> 11. — Seconde moitié de la *Tadkira* (sans doute, l'ouvrage très répandu de Dāwud b. 'Umar al-Anṭakī, † 1008/1599; cf. *G. A. L.*, II, 364).

N<sup>o</sup> 12. — Abrégé d'une autre *Tadkira* sur la médecine, celle d'[Ibrāhīm b. Muḥ. b. Tarḥān b.] as-Suwaitī († 690/1292 J.-C.), fait par Zain ad-dīn 'Abd al-Walḥab aš-Ša'rānī († 967/1359 J.-C., ouvrage répandu; cf. *G. A. L.*, I, 493).

N<sup>o</sup> 13. — Première partie de l'ouvrage intitulé :

رجوع الشيخ الى صباه في القوة والباوه

« le retour du vieillard à la jeunesse, etc. » [par Šams ad-dīn Muḥ. b. Aḥmad b. Sulaimān b. Kamāl Paša, † 940/1533 J.-C.; cf. *G. A. L.*, II, 452, n<sup>o</sup> 103].

N<sup>o</sup> 14. — تأليف في الاشربة والمجربات والادهان والسفوفات والمراهم والاكحال  
« traité des sirops, conserves médicinales, onguents, etc., par

[Abu l-Faḍl Muḥ. b. Abi l-Qāsim] al-'Aḡlānī (XIV<sup>e</sup> s. J.-C. (?); cf. mes *Trois études d'histoire de la médecine arabe en Occident, Hespéris*, t. XII (1931), pp. 96 et 218).

N<sup>o</sup> 15. — Recueil factice contenant :

- a) Chapitre (*faṣl*) sur les avantages du thé et du café. Anonyme.
  - b) Deux feuillets « sur les grands personnages » (*al-awliyā'*).
  - c) Deux feuillets « sur les noms (de Dieu ?) ».
  - d) Commentaire de la *qaṣida* sur la médecine d'aṣ-Ṣaḡānī. (Deux auteurs de ce nom sont cités ap. *G. A. L.*, I, 129, et II, 175, mais aucun poème de ce genre ne leur est attribué.)
-

# Bibliographie

---

*AL-ANDALUS, Revista de la Escuela de Estudios Árabes de Madrid y Granada*, volume I, Madrid et Grenade, 1933.

Dans son allocution à la séance de clôture du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Fès, en avril 1933, M. Gonzalez Palencia, chef de la délégation espagnole, avait annoncé l'apparition prochaine d'une nouvelle publication périodique, qui, sous le signe du nom arabe de la péninsule ibérique, serait l'organe scientifique commun des deux Écoles d'études arabes fondées, en vertu d'une loi du 27 janvier 1932, à Madrid et à Grenade. Ces deux centres n'ont point tardé à manifester leur activité, non seulement par la publication de deux fascicules de la revue *al-Andalus*, mais aussi par celles de volumes portant les signatures de MM. Miguel Asín, García Gómez, Nykl, et dont il a été ou il sera rendu compte ici même.

C'est M. Miguel Asín qui, depuis la mort du regretté F. Codera et la retraite de M. Julian Ribera (1), a pris la direction des études arabes en Espagne. Il est aujourd'hui à la tête de l'école de Madrid, qui a établi, peu après sa fondation, un programme de travail complet et séduisant. Six sections y sont prévues : histoire des idées et des sciences dans l'Islam (M. Asín); histoire politique des musulmans espagnols (M. Melchor M. Antuña); droit et institutions musulmanes (M. García de Linares); philologie et littérature arabe (M. Gonzalez Palencia); études marocaines et dialectologie (M. Ruiz Orsatti); art et archéologie arabes (M. Prieto y Vives). L'École de Grenade, installée à la Casa del Chapiz, groupe autour de

(1) Au cours de l'impression de ce fascicule, j'ai reçu la triste nouvelle de la mort de D. Julian Ribera y Tarragó, survenue le 2 mai 1934, dans sa résidence de Puebla Larga, bourgade valencienne proche de Carcagente, dans laquelle il s'était retiré quand il abandonna prématurément, il y a quelques années, son enseignement de l'Université Centrale de Madrid. C'est pour moi un devoir que de rendre ici un hommage ému à la mémoire de ce savant, qui m'avait accueilli avec tant de bienveillance et de cordialité lors de mes premiers séjours dans la capitale espagnole, où l'entourait la respectueuse affection de tous ses disciples.

M. García Gómez, son directeur, un certain nombre de professeurs de l'Université de cette ville, et l'étude, sous ses multiples aspects, du passé musulman de l'ancienne capitale des Naşrides lui offre, de son côté, un beau champ d'activité.

Pour la première fois ou à peu près dans une publication espagnole, les collaborateurs d'*al-Andalus* s'astreignent à suivre un système de transcription de l'arabe qui rompt nettement avec celui qui avait prévalu jusqu'ici dans la Péninsule. Ce n'est point encore le système international adopté aujourd'hui à peu près partout, mais il s'en rapproche fortement. Le maintien, pour la transcription du *ḥā'*, de la jota espagnole peut se justifier ; on s'explique moins l'adoption, pour celle du *ǧīm*, d'un *y* coiffé d'un accent circonflexe.

P. 7-79. — M. ASÍN PALACIOS : *Un precursor hispanomusulman de San Juan de la Cruz*. — Il s'agit du célèbre mystique Muḥammad Ibn 'Abbād de Ronda (733-792 = 1323-1390), qui fut, pendant les quinze dernières années de sa vie, *ḥaṭīb* de la grande mosquée d'al-Ḳarawiyīn à Fès, et qui a laissé, entre autres ouvrages, un commentaire des *Hikam* d'Ibn 'Aṭā' Allāh, et des épîtres spirituelles (analysées p. 16-17). M. Asín étudie successivement la vie de ce personnage et sa doctrine du renoncement, qui est représentative de l'école d'aš-Šādīlī. Il trouve, aussi bien dans l'exposé de cette doctrine que dans la terminologie šādīlīte, des analogies ou des coïncidences curieuses avec les théories et le lexique technique de saint Jean de la Croix, et cette constatation, étayée sur des confrontations de textes dans l'étude desquels M. Asín est depuis longtemps passé maître, lui permet de formuler l'hypothèse d'une transmission littéraire par les Morisques des théories mystiques šādīlītes dans la Péninsule après la « reconquista ». — P. 9 : L'année grégorienne correspondant à 733 est 1323 et non 1371 ; p. 16, note 1 : corriger dans le titre de l'opuscule de *ḥadīṭ* d'Ibn 'Abbād, *al-sādifa* en *al-šurfa*.

P. 81-103. — E. GARCÍA GÓMEZ : *Observaciones sobre la « qaṣīda maqṣūra » de Abū-l-Ḥasan Ḥāzīm al-Ḳarṭāyannī*. — Ce poème, œuvre de l'espagnol Abu 'l-Ḥasan Ḥāzīm al-Ḳarṭāyannī, mort à Tunis en 684 (1285), a été composé en l'honneur du ḥaṭside al-Mustansir billāh. C'est un panégyrique à la manière classique, qui offre surtout l'intérêt de contenir plus de trois cents vers dans lesquels le poète rappelle ses années de jeunesse dans le Levant de l'Andalousie. A travers les clichés communs aux poètes arabes andalous de langue littéraire, on y trouve quelques renseignements sociaux que M. García Gómez s'emploie à mettre en œuvre, et un assez grand nombre de toponymes des régions de Murcie, de Carthagène et d'Orihuela, dont malheureusement il n'y a pas à tirer grand parti, si l'on en juge par la liste dressée à la fin de l'article : ce sont en effet plus des noms de lieux de plaisance que des noms géographiques proprement dits. M. García Gómez a utilisé pour son étude le commentaire de la *Maqṣūra* par aš-Šarīf al-Ġarnāṭī, publié au Caire en 1344 H., aux frais du notable marocain al-Ḥāḡḡ at-Tuhāmī [al-Ġlāwī] al-Mazāwri, pacha de Marrakech. Cette édition, dans mon exemplaire, contient en tête, avec une biogra-

phie de Hāzīm d'après diverses sources, celle qu'Ibn al-Ḥaṭīb a consacrée dans son *Ihāṭa* à son maître aš-Šarīf al-Ġarnāṭī. M. García Gómez ne les ayant pas utilisées, je suppose qu'elles font défaut dans l'exemplaire dont il s'est servi. Sur aš-Šarīf al-Ġarnāṭī, on dispose d'autre part d'une biographie étendue dans le *Nafḥ at-ṭīb* d'al-Maḥḥarī (éd. de Būlāḳ, III, p. 104-109), avec une citation des *Wafayāt* d'Ibn Kūnfuld sur le même personnage.

P. 105-154. — P. MELCHOR M. ANTUÑA : *Una versión árabe compendiada de la « Estoria de España » de Alfonso el Sabio*. — Il faut savoir gré à M. Antuña d'avoir publié, avec une traduction castillane, le chapitre de l'histoire d'Ibn al-Ḥaṭīb, intitulée *A'māl al-a'lām*, sur les rois chrétiens de la Péninsule. On avait déjà sur le même objet le chapitre du *Kitāb al-'ibar* d'Ibn Ḥaldūn (éd. du Caire, IV, p. 179-185), édité et traduit par Dozy dans ses *Recherches* (3<sup>e</sup> éd., Paris-Leyde, 1881, I, p. 89 sqq., x-xxiv). Le chapitre d'Ibn al-Ḥaṭīb — dont le texte figurera également à la fin de mon édition de toute la partie espagnole de l'ouvrage, actuellement sous presse, dans la nouvelle collection de textes arabes publiée par l'Institut des Hautes-Études Marocaines — offre l'intérêt d'avoir été dicté à l'auteur par un juif nommé Yūsuf b. Waḥḥār et de provenir ainsi, selon toute vraisemblance, de sources chrétiennes. M. Antuña va plus loin : il estime que la relation d'Ibn Waḥḥār n'est pas sans être apparentée étroitement à la *Estoria de España* d'Alphonse le Savant, publiée par M. Menéndez Pidal (*Primera Cronica General*). J'avoue, malgré les passages de ce dernier texte qu'il confronte dans les notes de sa traduction avec cette traduction elle-même, ne point partager pleinement sa conviction. Ce qu'il y a en tout cas de certain, c'est que le chapitre d'Ibn al-Ḥaṭīb est la traduction littérale en arabe d'un original castillan : les nombreux hispanismes qui l'émaillent, le « décalquage » de la construction permettent très vite de s'en convaincre. — M. Antuña a utilisé, pour l'établissement du texte, trois des manuscrits connus de l'histoire d'Ibn al-Ḥaṭīb : celui de l'Académie d'Histoire de Madrid (n<sup>o</sup> 37), celui de la Bibliothèque Nationale d'Alger (n<sup>o</sup> 1617) et celui de la Bibliothèque de la grande mosquée d'al-Ḳarawīyīn à Fès (n<sup>o</sup> 1286 du catalogue Bel), qui est sans contredit le meilleur. Pourtant, son édition de ces quelques pages et surtout sa traduction offrent encore de trop nombreuses erreurs ; j'en signalerai au moins une, fort importante, tout au début (p. 116, l. 13 du texte arabe) : le membre de phrase *الارض المستاة الآن قريون وفي الزمان القديم قانظابرية*, ce qui veut dire « le territoire appelé aujourd'hui Carrion et anciennement Cantabria », a été lu : *الارض المستاة : قانظابرية* et traduit (p. 129) : « la tierra llamada Arqarium, en tiempos antiguos Cantabria ».

P. 155-187. — J. MILLÁS VALLICROSA : *El literalismo de los traductores de la corte de Alfonso el Sabio*. — L'auteur, qui a publié récemment en langue catalane un important « Essai d'histoire des idées physiques et mathématiques dans la Cata-

logne médiévale », s'attache et arrive aisément à démontrer que les traducteurs de la cour d'Alphonse le Savant, qui, au XII<sup>e</sup> siècle, à Tolède, firent passer de l'arabe au castillan un grand nombre d'ouvrages scientifiques, ont fait preuve, dans leurs versions des originaux, d'une fidélité scrupuleuse : parmi ces traducteurs, les plus nombreux furent des juifs parfaitement versés dans les deux langues, et, grâce à eux, on a pu conserver, en traduction castillane, d'importants ouvrages dont le texte arabe est perdu, dus à la plume de divers savants tels que le célèbre az-Zarkālī, l'Arzarquiel ou Arzachel du Moyen-Âge. Pour illustrer sa réhabilitation des traductions alphonsines, M. Millás publie le texte arabe et la version castillane du XII<sup>e</sup> siècle du préambule, de la table des chapitres et des chapitres I et C du traité d'az-Zarkālī sur l'emploi de la *ṣafīha*, variété d'astrolabe de son invention (lat. méd. *saphaea*, esp. *azafea*; cf. C. A. Nallino, in *Enc. Isl.*, I, 509-10, sub *asturlāb*).

P. 189-190. — A. P[RIETO] V[IVES] : *Dos lápidas halladas recientemente en Almería*. — Texte et traduction de deux épitaphes de 527 et 541 H., sur stèles prismatiques, récemment découvertes à Almeria et qui viennent s'ajouter à la riche collection épigraphique fournie par cette ville. L'ethnique figurant dans la seconde doit se lire, si l'on se reporte à la vocalisation donnée par Ibn al-Ḥaṭīb, *Ihāṭa*, ms. de l'Esc., n<sup>o</sup> 1673, p. 273, *al-Bulluḍūdī*, et la localité correspondante est aujourd'hui Albolodúy, *partido* de Gérgal, province d'Almeria.

P. 191-192. — M. ANTUÑA : *Sobre el « Mustayād » de al-Tanuji*. — Note bibliographique sur le ms. 1727 du fond arabe de l'Escorial.

P. 241-300. — M. ASÍN PALACIOS : *Una descripción nueva del Faro de Alejandria*. — L'auteur, prenant pour point de départ une description d'Ibn aš-Šaiḥ de Malaga dans son *Kitāb Alif Bā'*, non encore utilisée, du phare d'Alexandrie, consacre à ce phare, en mettant à la fois à profit les sources arabes médiévales et les sources classiques, une étude fort intéressante. Il publie à la suite une traduction des textes géographiques arabes relatifs au phare, puis celle de la description d'Ibn aš-Šaiḥ, qui a paru suffisamment précise à l'architecte M. L. OTERO pour lui permettre d'en donner, à la suite de l'article de M. Asín, une « interprétation graphique ». — Comme complément à l'étude de M. Asín, j'ai consacré ma contribution aux *Mélanges Maspero* (actuellement sous presse) à la publication du texte, avec une traduction et un court commentaire, de la description, encore inédite, du phare d'Alexandrie, insérée par Ibn 'Abd al-Mun'im al-Ḥimyarī dans son répertoire historico-géographique, *ar-Rawḍ al-mi'tār fī 'aḡā' ib al-aḡtār*. — Voici une erreur que j'ai relevée dans la traduction du texte d'Ibn aš-Šaiḥ (p. 285 et note 2) ; la phrase كل كدانة منه أطول من لوح البناء وأغليظ من عرضه est traduite : *Cada una de las piedras es más larga que la plancha de la edificación y más gruesa que su anchura*, avec la glose : « Traduzco لوح por « plancha », en el sentido de « el lienzo total del muro », es decir, que cada piedra era tan larga como la fachada ». Il est

inutile d'aller chercher si loin, si l'on se rappelle le sens hispanique de *lawh*, déjà expliqué par Dozy dans son *Suppl.*, la « forme à pisé », et qui correspond exactement au *tapiál* espagnol. Cf. mes *Inscriptions arabes d'Espagne*, p. 102 : une inscription arabe de Murcie, de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, indique la hauteur d'un *burj* en *lawh*, ce qui permet de supposer que ces formes à pisé avaient des dimensions fixes (environ 0<sup>m</sup> 70, aujourd'hui encore au Maroc). Et il faut traduire : « Chacune des pierres de ce mur est plus longue qu'une forme à pisé [de chez nous] et plus épaisse que cette forme n'est large ».

P. 301-305. — A. PRIETO VIVES : *Numismática qarmata*. — A propos d'une pièce de monnaie qui présente deux indications intéressantes pour l'histoire du mouvement qarmate.

P. 307-334. — G. LEVI DELLA VIDA : *Il regno di Granata nel 1465-1466 nei ricordi di un viaggiatore egiziano*. — M. Levi della Vida a découvert dans le fonds arabe de la Bibliothèque Vaticane (Ar. 729) le manuscrit autographe d'une chronique intitulée *ar-Rawḍ al-bāsim fī ḥawādīṯ al-ʿumr wa-l-tarāʾīm*, par l'égyptien ʿAbd al-Basīṯ b. ʿĀlīl b. Šāhīn al-Malaṯī, qui vivait dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Il fit entre 1462 et 1467 un séjour au Magrib et rencontra dans le royaume ḥafside de Tunis un assez grand nombre d'immigrés espagnols, musulmans ou juifs ; d'Oran, en 1465-1466, il alla faire un voyage en Andalousie, et ce sont ses impressions de voyage que M. Levi della Vida a eu la bonne fortune de découvrir et qu'il publie en texte arabe et en traduction italienne, ainsi qu'une relation du même auteur sur les événements politiques du royaume de Grenade, dont il fut le contemporain. Les impressions de voyage présentent quelques détails curieux, mais les descriptions de Grenade et de Malaga sont moins précises qu'on pourrait le souhaiter ; il y aura toutefois à en tirer parti. Quant à la partie historique, elle constitue l'une des trop rares sources arabes que l'on possède sur les derniers souverains naṣrides et constitue, à cet égard, un document fort important, malgré sa brièveté.

P. 335-355. — A. GONZALEZ PALENCIA : *Precedentes islámicos de la leyenda de Garín*. — La légende du moine Barṣīša, fort populaire dans l'Orient musulman du Moyen-Âge (cf. *Enc. Isl.*, I, 684-685), eut également de nombreux échos dans l'Espagne musulmane, où elle fut conservée à la fois par la littérature arabe et la littérature *aljamiada*. Le thème passa dans la littérature française du Moyen-Âge et l'on a conservé un fabliau qui en semble directement inspiré. La traduction donnée par Petis de Lacroix d'une version arabe de la même légende, lui assura en Europe, au XVII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle faveur. Enfin, de l'avis de M. Gonzalez Palencia, cette légende n'est pas sans offrir des relations étroites avec celle de Jean Garín, l'ermite de Montserrat, sur lequel existe en Espagne une littérature étendue.

P. 356-408. — A. R. NYKL : *La poesia a ambos lados del Pireneo hacia el año*

1110. — Traduction espagnole du chapitre IV de l'Introduction placée par M. Nykl en tête de sa traduction anglaise du *Tawḥ al-ḥamāma* d'Ibn Ḥazm (*A book containing the Risāla known as The Dove's neck-ring about love and lovers*, Paris, 1931), par M. A. GÁMIR SANDOVAL.

P. 409-450. — J. OLIVER ASÍN : *Un morisco de Túnez, admirador de Lope*. — M. Oliver Asín consacre une étude détaillée à l'œuvre d'un morisque anonyme, dont un manuscrit est conservé à la bibliothèque de l'Académie d'Histoire de Madrid. Il s'agit, bien entendu, d'un écrit en langue castillane, par un morisque qui dut quitter l'Espagne lors de l'expulsion de 1609 et se réfugia à Tunis. C'était un admirateur fervent de Lope de Vega, et sa culture espagnole se révèle dans la seconde partie de son ouvrage, qui constitue un petit roman, tandis que l'autre forme un traité de morale et de liturgie musulmane. M. Oliver Asín fait précéder son étude d'une introduction pleine de faits sur l'expulsion des Morisques en 1609 et l'établissement d'une grande partie d'entre eux à Tunis et en Tunisie. L'auteur du manuscrit qu'il étudie donne à cet égard quelques renseignements intéressants sur l'accueil réservé aux Morisques par le dey 'Utmān et un saint de Tunis, « Citi Bulgaiz ». Ce dernier personnage aurait été facilement identifié par M. Oliver Asín s'il avait eu sous les yeux une petite étude de Muḥammad aṭ-Ṭāhir Ibn 'Āšūr, intitulée *Maṣīr al-Andalusīyīn (Naṣrat al-ḡam'īyat al-ḥaldūniya*, Tunis, 1930, p. 16 *sqq.*) sur l'installation des Morisques en Tunisie. On conserve en effet à la Bibliothèque de la Mosquée d'az-Zaitūna à Tunis (n° 3883) un manuscrit d'al-Muntaṣir al-Ḳafṣī intitulé *Nawr al-armāš fi manāḳib saiyidī Abi 'l-Ḡaiṭ al-Ḳāšḳāš*; ce Saiyidī Abu 'l-Ḡaiṭ (vulg. Sidī Būlgaiṭ), le « Citi Bulgaiz » de l'écrivain morisque, est signalé à plusieurs endroits de cette biographie, cités par Ibn 'Āšūr, comme s'étant occupé activement du sort des Morisques à leur arrivée en Tunisie.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

AL-ŠAQUNDĪ, *Elogio del Islam español (Risāla fi faḍl al-Andalus)*, traducción española por Emilio GARCÍA GÓMEZ, Publicaciones de las Escuelas de Estudios árabes de Madrid y Granada, série B, num. 2, 1 vol. in-16, 123 p., Madrid, Imp. Maestre, 1934.

C'est une chance pour les hispanisants que de disposer désormais, sous la signature de M. García Gómez, d'une traduction castillane de la célèbre *Risāla fi faḍl al-Andalus*, ou Épitre sur la précellence de l'Andalousie, écrite au début du XIII<sup>e</sup> siècle par Abu 'l-Ḳalīd Ismā'il b. Muḥammad aš-Šaqundī, pour faire pièce à celle qu'avait composée sur les mérites du Maḡrib le lettré Abū Yaḥyā Ibn al-Mu'allim aṭ-Ṭanḡī. On sait que le texte en est fourni par al-Maḳḳarī dans son *Nafḥ at-tīb* et qu'il a été établi scientifiquement par les éditeurs des *Analectes* vers le milieu du siècle dernier. Il en manquait une traduction. M. Luya en a établi, il y a quelques mois, sur mes conseils, une version française, qui était destinée à *Hesperis*,



dans le même temps sans doute que M. García Gómez travaillait à la sienne. De celle-ci, on ne saurait trop louer l'élégance, mais non toujours l'exactitude. Je me bornerai ici à signaler, parmi trop d'autres, deux passages dans lesquels le traducteur s'est visiblement trompé :

P. 98 : « Sus *mujeres*, sus vehiculos (tanto terrestres como marítimos). . . » Dans ce passage, le mot *ḡawārihā*, associé à *marākibuhā*, est à entendre dans le sens de « navires » et non de « femmes ». Ce terme est employé deux fois avec cette signification dans le Coran (XLII, 31 ; LV, 24).

P. 102, *in fine* : « Bien, bien, *buena indole es esa*, por Dios. » L'expression *šinšina 'abšamiya*, dans la bouche d'al-Ḥakam I, est à traduire : « Cette réponse est bien dans la tradition d'un descendant de 'Abd Šams ! », 'Abd Šams étant, on le sait, le père d'Umayya, l'ancêtre des Umayyades de Syrie et d'Espagne.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

Ramón REVILLA VIELVA, *Catálogo de las Antigüedades que se conservan en el Patio árabe del Museo Arqueológico Nacional*, 1 vol. in-8°, 172 p., 25 planches hors texte, Madrid, Imp. Maestre, 1932.

M. Revilla Vielva, qui appartient au corps espagnol des archivistes, des bibliothécaires et des archéologues, est chargé de la conservation des antiquités arabes au Musée Archéologique National de Madrid. A ce titre, il avait publié en 1924 un court mémoire sur *La colección de epigrafes y epitafios árabes del Museo Arqueológico Nacional*, auquel j'ai eu souvent à me référer dans mes *Inscriptions arabes d'Espagne*. Ce nouveau travail forme un catalogue méthodique utile pour les objets d'art musulman exposés ; mais sa plus grande partie, consacrée à l'épigraphie arabe, est franchement mauvaise ; on ne s'improvise plus comme Amador de los Rios lecteur d'inscriptions arabes, et il y a en Espagne assez de bons arabisants pour en convenir. J'aurais été heureux de relever dans ce recueil des variantes rationnelles des lectures que j'ai données dans le mien ; les variantes abondent, mais elles sont toujours erronées et témoignent d'un sentiment de la langue arabe, de sa philologie et de sa paléographie trop souvent en défaut. — L'éditeur futur d'un recueil des inscriptions hébraïques de la Péninsule trouvera par ailleurs dans le travail de M. Revilla Vielva la transcription des six textes originaux ou reproductions qui sont conservés au Musée archéologique de Madrid.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

*TUHFAT AL-AḤBAB*, *Glossaire de la Matière médicale marocaine*, texte publié pour la première fois avec traduction, notes critiques et index, par le Dr H. P. J. RENAUD et Georges S. COLIN. Publications de l'Institut des Hautes Études Marocaines, tome XXIV, Paris, Geuthner, 1934, 1 vol. in-8° de xxxvi, 218 et 75 pp.

Voilà déjà plusieurs années qu'était annoncée la publication de cet ouvrage,

trop longtemps retardée par les difficultés d'impression. Il marque la reprise, dans la France nord-africaine, des études sur la médecine et les sciences naturelles chez les Musulmans occidentaux qui nous ont valu les travaux estimés du D<sup>r</sup> Lucien Leclerc (1816-1893), surtout ses traductions et commentaires d'Ibn al-Baiṭār (XIII<sup>e</sup> siècle) et de 'Abd ar-Razzāq al-Ġazā'iri (XVIII<sup>e</sup>).

C'est à un petit ouvrage du même type que le *Kaṣf ar-rumūz* de ce dernier écrivain, que MM. Renaud et Colin se sont adressés ; ils y ont trouvé l'essentiel du vocabulaire de la matière médicale marocaine, avec la correspondance, en arabe dialectal et souvent en berbère, d'un très grand nombre de noms de plantes et de substances médicales de la pharmacopée arabe classique.

On sait que l'origine de celle-ci est surtout grecque et persane. Mais — abstraction faite de produits importés qui ont conservé leurs noms — les désignations classiques, en passant d'Orient en Occident, se sont naturellement appliquées à des espèces ou même à des genres voisins, voire à des succédanés, quand les espèces d'origine manquaient dans la flore ou la faune marocaines. D'où des difficultés presque à chaque article, et la nécessité s'imposant, pour « résoudre ces énigmes » — c'est le sens de l'expression *kaṣf ar-rumūz*, titre général des vocabulaires synonymiques de matière médicale — de poursuivre une double enquête. D'abord, une enquête sur place, non seulement auprès des 'aṣṣābin et 'aṭṭārin des villes, sources de renseignements souvent suspects, mais aussi auprès des campagnards connaissant par profession les plantes : bergers, jardiniers, et surtout vieilles femmes qui récoltent les simples pour les vendre. Il convenait ensuite, une fois le terme technique bien attesté, de remonter à ses origines, en le suivant si possible à travers les traités successifs de matière médicale, du Maroc à l'Espagne musulmane et chrétienne médiévale, pour passer aux pays de l'Orient musulman, à la Grèce hellénistique, et parfois pousser jusqu'aux sources égyptiennes et sémitiques de la pharmacopée grecque ou aux sources indoues de la pharmacopée persane.

C'était là une œuvre de longue haleine, et il n'est pas surprenant qu'elle ait nécessité, de la part de MM. Renaud et Colin, des recherches s'échelonnant sur une dizaine d'années.

Deux arabisants, Alph. Meyer et G. Salmon, avaient essayé, à trente ans de distance, de tirer de la *Tuhfa*, chacun au moyen d'un unique manuscrit, les éléments d'un vocabulaire botanique marocain ; ils n'avaient guère abouti, faute de préparation suffisante, qu'à enrichir les travaux lexicographiques à venir d'un nombre élevé d'erreurs provenant de termes mal lus ou mal compris. Un exemple typique est celui du mot d'origine persane *ḡundu-bādastār* (*castoreum*), coupé en deux, et dont la dernière syllabe, unie au mot qui suit (*ḡuṣā*), en arriva à former le terme barbare « *sterekhçy*, nom d'un animal marin » !

Les nouveaux éditeurs et traducteurs de la *Tuhfa* ont attendu de pouvoir disposer de quatre manuscrits, à vrai dire encore imparfaits, mais dont ils ont pu vérifier beaucoup de leçons douteuses dans d'autres œuvres marocaines, manuscrites ou

imprimées. Les plus importantes sont la *Ḥadīkat al-azhār* d'al-Wazīr al-Ġassānī, médecin du sultan Aḥmad al-Manṣūr le Sa'dien, et le *Ḍiyā' an-nibrās* de 'Abd as-Salām al-'Alamī, un chérif de Fès que le sultan Mawlāi al-Ḥasan avait envoyé au Caire suivre les cours de l'école de médecine fondée par le français Clot Bey.

Un autre écueil, pour la traduction d'un ouvrage du genre de la *Tuhfa*, résidait dans la méthode de transcription de tous ces noms techniques, les uns appartenant à la langue classique ou venus à l'arabe du grec, du syriaque ou du persan, les autres appartenant aux parlers populaires arabes ou berbères du Maroc. Il était évidemment difficile « de choisir un système et de s'y tenir ». MM. Renaud et Colin nous assurent qu'ils ont fait « pour le mieux », en respectant la transcription classique pour les rubriques, et en adoptant pour les synonymes vulgaires « celle qui leur a semblé le mieux rendre ces mots, quand ils les avaient entendus ou qu'ils avaient été notés par des linguistes éprouvés ».

Tel qu'il se présente et, bien que, par prudence, la restitution ou le sens d'un certain nombre de termes aient été laissés provisoirement en suspens, le travail de MM. Renaud et Colin marque un progrès considérable dans notre connaissance du vocabulaire marocain de la médecine et des sciences naturelles. Il éclaire des questions devenues aujourd'hui fort complexes, à cause des confusions accumulées, et constitue le guide indispensable auquel il faudra nécessairement se référer pour toutes recherches nouvelles. Il faut souhaiter que cette association de deux spécialistes arabisants, qui vient de faire si heureusement ses preuves, nous vaille bientôt d'aussi précieuses éditions de la *Ḥadīka* d'al-Wazīr al-Ġassānī et du glossaire médical d'Ibn al-Ḥaššā', dont Dozy, on le sait, n'a utilisé qu'en partie les rubriques pour l'établissement de son *Supplément aux dictionnaires arabes*.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

Achévé d'imprimer sur les  
presses de l'imprimerie  
Française et Orientale  
à Chalon-sur-Saône,  
le 22 août 1934 997

# HESPÉRIS

## TOME XVIII

3<sup>e</sup> Trimestre 1934.

Fascicule II.

---

### SOMMAIRE

	Pages
E. LAOUST. — <i>L'habitation chez les transhumants du Maroc central</i> (suite et fin) (17 planches hors-texte, 15 fig.) . . . . .	109

\*  
\*\*

#### COMMUNICATIONS :

E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Un nouvel exemplaire des trois premiers tomes de la « Dahira » d'Ibn Bassâm</i> . . . . .	197
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Un manuscrit de la bibliothèque du calife al-Hakam II</i> (une fig.) . . . . .	198
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>La « Mora Zaida », belle-fille d'al-Mu'tamid</i> . . . . .	200
G. S. COLIN. — <i>Une date dans l'histoire de la langue berbère</i> . . . . .	201

\*  
\*\*

#### BIBLIOGRAPHIE :

IBN AL-QĀDĪ, *Durrat al-hijāl*, éd. I. S. ALLOUCHE (G. S. COLIN), p. 203. — AḤMAD AŞ-SUBAIḤĪ, *al-Muqtataf al-yānī* (G. S. COLIN), p. 204. — E. LÉVI-PROVENÇAL, *Le traité d'Ibn 'Abdūn* (L. BRUNOT), p. 205. — M. FEGHALI, *Textes libanais* (L. BRUNOT), p. 207. — T. GARCIA FIGUERAS, *Cuentos de Yeha* (L. BRUNOT), p. 207.

---

# L'HABITATION CHEZ LES TRANSHUMANTS DU MAROC CENTRAL <sup>(1)</sup>

(Suite et Fin)

---

## III

### L'IGERM

#### Examen philologique et aire d'extension du mot

On observe le mot, aux points extrêmes du domaine berbère, avec un son pré-radical *i* ou *a* : la forme *iX* paraît prévaloir au Maroc dans les parlers des Sanhaja montagnards et sahariens, la forme *aX*, dans les parlers Zénètes, Ait-Seghrouchen, Ait-Ouaraïn, Figuig, exceptionnellement Ait-Youssi.

Chez les Irklaouen, l'expression désigne une enceinte carrée, bastionnée aux angles de tours basses, enserrant une grande cour pour les bestiaux et un nombre variable de maisons adossées à la muraille qu'on utilise comme greniers. Ce genre d'établissement, particulier aux transhumants, peut appartenir à un groupe de familles constituant un *ihs*, ou à une seule famille de propriétaires riches ou aisés. Avec ce sens, le mot est également familier aux autres fractions Beni-Mguild comme aux Zayan, Ait-Sgougou, Ichqern, Beni-Mtir, qui l'appliquent encore à toute ville close d'un « rempart », telles que Fès, Meknès, Salé ou Rabat. Mais le mot possède

(1) Voir *Hespéris*, t. X, 1930, fasc. II et t. XIV, 1932, fasc. II.

une aire particulièrement vaste dans les parlers berbères du Sud où il est synonyme de « *qsâr* ». Le pluriel uniformément relevé est *igerman*.

L'idée de lieu « clos » et « fortifié » par une « muraille » est contenue dans le mot. Cependant il désigne un village « ouvert » ou un « hameau » formé de maisons groupées ou éparées du genre *taddart* (Aït-Yahya) ou *tihendâr* (Aït-Hadiddou), et parfois même une maison, comme chez les Aït-Ouirra. Le pluriel désigne alors un village ou un hameau.

La forme diminutive *tigermt*, pluriel *tigermâtin* répond à un type d'habitation que l'image a popularisé depuis longtemps, et qui est, comme son nom l'indique, un *igerm* en réduction. Cette habitation sert de demeure au paysan riche, Aït-Yahya, Aït-Messad, Aït-'Aṭṭa, etc.. Sous des formes réduites, elle est un type courant d'habitation chez les Ntifa, les Inoultan, etc.. Isolée au sommet d'un piton ou d'un lieu difficilement accessible, elle sert de grenier collectif à tout un village bâti au pied ou à une fraction qui transhume.

Ce sens de « grenier » s'observe encore, sous la forme *igerm*, chez les tribus montagnardes du Haut-Atlas à l'Ouest du Tizi n-Tichka : Glaoua, Souktana, Aït-Ouaouzguit, tribus du groupe linguistique chleuh, qui utilise plus communément la forme *agadir* avec la même acception.

Du reste, le vocabulaire de la tachelhit n'ignore pas *igerm*. L'ancienneté même du mot est attestée par de nombreux toponymes. Des villages chez les Guedmioua portent ce nom. Chez les Aït-Ouaouzguit, un toponyme *igerm* désigne cette sorte de vaste cercle tracé par les vallées entourant le Siroua et constituant un refuge naturel bien fait pour justifier son nom de « forteresse ». Pratiquement, le mot se rapporte au « mur de soutènement d'une terrasse cultivée » et par extension à toute « planche de culture » établie sur la pente déclive d'une montagne (Idaou-Zal, Idaou-Zikki). Pour les Haha, c'est une « murette de tir » derrière laquelle le guerrier ou le chasseur se tiennent à l'abri, quoique le mot plus communément connu ailleurs soit *ašbâr* (1).

Le fait à noter est que dans tous les cas *igerm* désigne un « mur » grossier, bâti en pierres sèches, bas et légèrement penché. La preuve que

(1) Sur l'étymologie du mot, cf. Simonet, *Glosario de voces ibericas y latinas usadas entre los Mozarabes*, p. 598. Le mot désigne un « créneau », Rif. une « murette en pierres sèches établie devant l'entrée d'une nouala et servant d'enclos pour quelques chèvres ou moutons » Beni-Sadden ; une « murette de tir » dans le parler arabe de la région de Taza, cf. G. S. Colin.

l'idée de « pierre sèche » se trouve incluse dans le terme, c'est que là, où il désigne une « planche cultivée », le mur de soutènement s'appelle *imiri*, mot qu'on rapprochera de *imiri* « tas de pierres, kerkour » et surtout de *tamri*, Aït-Ouarain *timrit*, Zouaoua « pierre ».

On signale l'existence du mot au-delà des pays marocains. En Algérie, *ajrem* désigne une « ville » dans le parler des Beni-Mzab (1), dont Ghardaïa constitue le meilleur type. En Touareg, le mot a toutes les acceptions déjà rapportées de « cité, ville, bourg, village, château, hameau » (2). Il a disparu en Tripolitaine de l'usage courant devant *gasru* (3) identifié au latin *castrum*, mais son souvenir a prévalu en toponymie (4). De même en Libye, où dans le groupe d'oasis de Siwa, *ajormi* (5) est le nom d'un ksar perché sur le rocher qui abrite les derniers vestiges du Temple de Jupiter-Ammon.

Le mot semble survivre, chez les Zenaga du Sénégal (6), sous la forme *irmi* et le sens de « ville ». Les Guanches des Canaries l'ont connu sans doute aussi. Dans la topographie de la Grande Canarie on relève un mot *roma*, comme étant celui d'une « maison avec d'énormes murailles sur laquelle les Espagnols édifièrent un fort » (7).

Au total, *igerm* et sa variante *agerm* est resté particulièrement vivant dans les régions sahariennes de Siwa à l'Atlantique. Mais c'est au Maroc qu'il possède la plus grande extension, dans les parlers du Sud comme dans ceux du Maroc Central où vivent les dernières grandes tribus transhumantes. Dans les parlers du Nord il a disparu de l'usage courant, mais on

(1) Mercier, *La civilisation urbaine au Mzab*, p. 37.

(2) De Foucauld, *Dict. abrégé touareg-français*, t. II, p. 548.

(3) G. S. Colin, *Etym. magrib*, n° 69.

(4) Des toponymes dérivés de la racine GRM figurent dans le Dictionnaire biographique d'Ech-Chemmâkhi intitulé : *Kitâb es-Siar*. Cet ouvrage se termine par une suite d'appendices dont une liste, probablement rédigée au XVI<sup>e</sup> siècle, des endroits vénérés du Djebel Nefousa, traduite et annotée par R. Basset, sous le titre : *Les Sanctuaires du Djebel Nefousa*, in *Journal Asiatique*, mai-juin et juillet-août 1899. On y relève, p. 24, *tagheremt*, nom d'un ksar signalé par sa mosquée, — p. 35, *Djar igherman* (mosquée), — p. 51, l'église d'*Agherem en Imân*, devant Abdilan, — p. 72, *taghermin*, qui est encore le nom d'un ksar, dans le moudiriât de Fosato; c'est la forme plurielle du diminutif *tageremt* « petit ksar ». On retrouve là le « mot *agerem*, perdu dans le dialecte actuel de Nefousa et qui subsiste chez les Beni Mzab et dans d'autres dialectes berbères avec le sens de ville, château-fort », cf. de Motylinski, *Le Djebel Nefousa*, p. 72.

(5) Cf. E. Laoust, *Siwa*, t. I, *Son parler*, p. 311.

(6) Cf. R. Basset, *Et. sur le dial. berb. de Zenaga*.

(7) Fray de Sosa, « *Topografía de la Isla Afortunada de Gran Canaria*, escrita por el M. R. P. . . . », édit. 1848, du ms. de 1678, livre III, chap. 111, p. 175. (Communication de G. Marcy.)

le relève fréquemment sous la forme de toponymes chez les Jebala (1), les Beni-Iznacen, à Nedroma, dans le Chenoua, en Kabylie.

L'emploi du mot s'avère comme s'étant jadis étendu à tout le Maghreb. Il est étonnant que les géographes Edrissi et El-Bekri ne l'aient pas signalé parmi les noms de bourgs qui jalonnent leurs itinéraires. L'auteur de la chronique almohade El-Baïdaq (2) signale un *iğram n waṭub* dans la vallée du Ziz entre le Tizi n-Telghemt et Sidjilmassa. L'expression est intéressante, car elle laisse supposer que ce ksar était bâti de terre pressée ou de briques crues et non de pierres. Léon l'Africain signale *ag'rom*, connu de son temps, avec le sens de « fort » et de « qsar » (3).

On ne saurait dire si le mot était connu des Africains avant l'arrivée des Musulmans et s'il ne se dissimule parmi les toponymes que nous révèle l'époque romaine et chrétienne. On relève entre autres *Augarmi*, dans le Sud-Tunisien, comme étant le siège d'un évêché aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. Il n'est pas certain qu'on doive rapporter à la même racine *Garama*, le nom de la capitale des Garamantes, dont les ruines gardent aujourd'hui encore le souvenir sous le nom de *Djerma*, capitale actuelle du Fezzan (4).

Il ressort de cet examen que *iğerm* « bourg, ville ceinte d'une muraille » et sa forme diminutive *tiğerm* « château, donjon, maison fortifiée » correspond à une racine renfermant à l'origine l'idée de « muraille » et, plus précisément semble-t-il, de « mur en pierres sèches ». Or, actuellement le mur de l'ighrem, qu'il s'appelle *agadir* ou *şşūr*, est entièrement bâti en pisé, tandis que le mur de soutènement des terrasses cultivées en montagne, est fait de pierres sèches et porte le nom de *iğerm*. Il est logique de croire que le Berbère, à un moment donné de son histoire, a substitué le pisé à la pierre dans l'édification des établissements répondant au nom de *iğerm*.

E.-F. Gautier (5) signale au Sahara, dans la région des Beni-Goumi,

(1) Par exemple chez les Jebala, dans la région de Chechaoun, on relève un village répondant au nom de *iğerman*. Chez les Beni Iznassen, Renisio signale les *ahel ağrem*, *Ét. sur les dial. berb. des Beni Iznassen, du Rif, etc.*, p. 2. Dans la région de Nédroma, R. Basset : *Aïn Ağram* ; *Dar ağrem* ; *Dar tiğermaden* (sans doute pour *tiğermatin*) ; *Haouiça de Sidi Djama' Ağarem*, c'est-à-dire source, maison de la ville, ou tombe de Monseigneur (de) la mosquée de la ville, cf. *Nédromah et les Traras*, pp. 117 et 135. En Kabylie, *tiğerm* (Beni Mansour) ; *iğram* (Commune d'Akbou). Dans le Chenoua, *Tiğarmîn*, nom d'une fraction.

(2) Cf. Lévi-Provençal, *Doc. inédits d'hist. almohade, op. cit.*, p. 146.

(3) Cf. Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 189, n. 2.

(4) S. Gsell, *Hérodote*, p. 148.

(5) *Le Sahara algérien*, tome I, p. 163.



des vieilles ruines éparses dont les plus intéressantes sont perchées au sommet d'une falaise. « Elles sont en pierres sèches, dit il, tandis que les constructions actuelles sont en pisé. Toutes ces ruines ont un nom, et il en est de significatifs ; ainsi celui de *ajrem bu zukket*, le nom de *ajrem* n'a survécu aujourd'hui, dans l'usage courant, que chez les Touaregs ». On sait que le mot possède une aire d'extension plus considérable et que des ruines de ce genre abondent au Maroc au sommet de lieux escarpés. Il existe même encore dans les régions froides et montagneuses de l'Amedghous et des Ait-Messad, des constructions identiques, mais intactes et habitées, entièrement bâties de pierres sèches. Mais il est exact que les constructions actuelles se font en pisé et occupent de préférence le fond des vallées.

On ne saurait situer l'époque à laquelle s'étendit au Maghreb l'emploi du pisé. On sait seulement que le mot qui le désigne : *tabit* et *tabut* en berbère, *tabia* en arabe, correspond à l'espagnol *tapia*, au portugais *taipa*, qu'on a identifié à un mot du bas latin (1). Ibn Khaldoun (2), dans son chapitre relatif à l'art de construire, donne le mot *tabia* et décrit avec minutie la façon de bâtir en utilisant la forme à pisé. Celle-ci est connue en Afrique sous le nom de *luh* « planche » et celui de *tapial* dans la péninsule.

On est donc fondé à croire de l'ensemble de ces considérations que le « mur » de pierres sèches de l'antique emporium berbère, dont le mot *ijerm* perpétue le souvenir avec le sens actuel de « qsar », ait jadis constitué pour les Africains un mode de défense et de protection de leur habitat dispersé.

#### Autres appellations berbères relatives aux « lieux clos »

C'est donc le mot *ijerm* qui désigne l'établissement actuel du transhumant, quelque soit son mode d'agencement. L'étude qui vient d'en être faite sera utilement complétée, croyons-nous, par celle de quelques autres expressions contenant aussi la même idée de « lieu clos » et qui subsistent au Maghreb sous la forme de toponymes. L'une d'elles, *agadir*, est déjà

(1) *Diccionario de la lengua española*, Real Academia española, p. 1150, *tapia* « mur de torchis ; mur de mortier mêlé de paille ; mur de clôture » rapporté à *teppa*, cf. *tepe* « motte de gazon pour construire et renforcer un mur en terre », in *Diccionario español-francés*, de F. Corona Bustamante, p. 1319.

En arabe, *Dict. Beauquier*, p. 600 : *tabia* « enclos, haie, clôture de murs en pisé, de cactus, d'aloès, charmille, bâtisse en pisé, etc. ».

(2) *Les Prolégomènes*, trad. de Slane, t. II, p. 372. L'ouvrier qui fait le pisé est désigné par le nom de *taucāh*.

connue ; les autres le sont moins, *tazeqqa*, *tagraut*, *aqrar*, *agrur*, *asudel*, *tisegdalt*.

### Agadir

En tachelhit (groupe Zenaga-Masmouda), le mot s'est substitué à *ijerm* avec une série sémantique rigoureusement parallèle. On lui trouve, en effet, le sens de « forteresse » (Aksimen) ; de « magasin collectif » (1) (Aït-Baâmran) ; de « village » (Idaou Tanan, Haha) ; de « maison fortifiée » ou de « kasba » de caïd ou de notable, dans la plaine du Sous et le Dir de l'Atlas ; exceptionnellement celui de « chambre » à provisions aménagée dans une tour d'angle de l'habitation (Amanouz) et plus généralement celui de « mur ».

On rappelle qu'avec ce dernier sens, le mot est également familier aux parlers de la tamaziht, qui connaissent *ijerm* pour désigner une « forteresse » ou un lieu habité enclos dans un mur d'enceinte. Il ne leur est pas particulier ; on le signale dans les parlers sahariens touaregs et libyens, parfois avec quelques légères modifications phonétiques :

*agâdir*, Ahaggar (2) « mur, de matière et de dimensions quelconques et servant à n'importe quel usage » ;

*ğadir*, Siwa (3) ; *šadir*, Sokna ; *adağir*, Ghat (4), par métathèse du *g* et du *d*.

Un pluriel de forme *igudar*, *iyudar*, *išudar*, s'observe avec une uniformité remarquable. Le mot répond à l'arabe (5) *ğadr* « muraille » ou « paroi » ; à l'hébreu *gadér* « mur » ; au phénicien *gadir* (6) « lieu clos ». C'était le nom de l'ancienne Cadix, bâtie sur une île voisine de l'embouchure du Guadalquivir, que les Latins appelaient *Gadès* et les Grecs Γάδουλα.

L'onomastique géographique s'est en effet emparée du mot, parfois sous la forme diminutive *tagadirt*. Dans l'Anti-Atlas et le Dir du Haut-

(1) Sur les constructions de ce nom réservées à cet usage, voir de Foucauld, *Reconn. au Maroc*, p. 62, etc.. L' Dupas, *Note sur les magasins collectifs du Haut-Atlas occidental*, in *Hespéris*, 4<sup>e</sup> trim. 1929 et surtout Montagne, *Un magasin collectif de l'Anti-Atlas*.

(2) De Foucauld, *Dict.*, t. I, p. 280.

(3) Laoust, *Siwa*, t. I, p. 264.

(4) Nehlil, *Le dial. de Ghat*, p. 180.

(5) Colin, *Obs. sur un vocab. maritime berbère*, in *Hespéris*, 1924, fasc. II, p. 175.

(6) S. Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 319, n. 9.

Atlas, les emplacements d'anciens magasins collectifs ou de forteresses en ruines juchées sur des falaises portent souvent ce nom. Un quartier de Mogador s'appelle encore *agadir*. Ce fut jadis le nom de Tlemcen, et celui d'une forteresse almohade *alcala de Guadaya*, dans la banlieue de Séville. C'est le même mot qui, sous la forme *ašdir* (1) ou *tašdir*, désigne de petites agglomérations en pays rifain.

Dans le Rif, *ašdir* (2) a aussi le sens de « falaise » ou de « rocher à pic ». De même en Kabylie où *agadir* (3) désigne un « rocher escarpé », un « endroit où s'est produit un éboulement ». Ici, à l'idée de « haut-lieu » se trouve ajouté celle de « ruines » : ce qui est conforme aux lois de la sémantique, puisque les hauts-licux ont été dans le passé les points recherchés pour l'édification des forteresses appelées « guelâa » aujourd'hui en ruines.

Les faits linguistiques actuels se résument ainsi : *agadir* a le sens de « mur » dans les parlers du Sud et du Moyen-Atlas (groupe tamaziht), qui emploient *ijerm* pour désigner un bourg ou le « qsar » saharien et l'établissement du transhumant montagnard et celui de « forteresse » et de « grenier collectif » dans les parlers du groupe tachelhit qui connaissent *ijerm* avec le sens de « mur en pierres sèches ».

### Tazeqqa

Avec la signification de « mur », le mot est connu à Ghdamès et l'essentiel à son sujet a déjà été dit (4). On a pu le ramener à *zeg*, f. h. *zeg* conservé chez les transhumants du Moyen-Atlas dans le sens particulier de « bâtir une tente ». L'ancienneté de la forme est attestée par la présence de *aseca* chez les Guanches des Canaries, également avec le sens de « mur » et utilisé comme toponyme, à l'instar de *tazecca* relevé par El-Bekri dans un itinéraire de Tamdelt à Aoudaghast, mais avec le sens de « maison ». C'est avec cette dernière valeur que le mot est aujourd'hui d'usage courant, en Kabylie notamment. Il a disparu au Maroc devant son

(1) Notamment : *ašdir* « ville de 1.000 feux » signalé par Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, p. 101. *ašdir* et *tašdir*, chez les Beni Ouriaghel ; *ašdir*, chez les Beni Mengouch, signalés par Renisio, *op. cit.*, pp. 6 et 3. *ašdir*, dans la région de Nédroma, signalé par R. Basset, *op. cit.*, p. 135.

(2) Chez les Beni Iznassen, les Beqqoïen, cf. Renisio, *op. cit.*, p. 351.

(3) Cf. Huyghe, *Dict. Kabyle-Français*, p. 17.

(4) Voir *infra*, fasc. II, t. X, p. 183.

concurrent *taddart*, dont l'onomastique géographique s'est également emparée.

### Tagraut

L'expression signalée en Algérie dans les parlers de l'Aurès (1) avec le sens de « mur en pierres sèches », est apparemment étrangère à l'idée de « bâtir ». On la rapportera à une racine *GRU* qui a le sens de « se réunir » et dont un dérivé *agrau* (2) signifie une « assemblée de notables », un « conseil de tribu ». Le mot a généralement disparu devant l'arabe *šema'* que les Berbères, dans leur ensemble, ont aujourd'hui adopté. Il est encore familier aux Rifains. Une forme ancienne *tegruat* avait le sens de « diwan » dans la langue des Kebayles. Le mot *agrau* figurait dans le langage des Masmouda au temps d'Ibn Toumert. El-Baïdaq (3) lui donne le sens de *māles*, qui répond bien à l'idée contenue dans le thème berbère *GRU*.

Sans doute, le conseil ainsi appelé du nom *agrau* tenait-il ses séances dans un lieu clos par une enceinte de pierres sèches comme c'est le cas encore aujourd'hui dans nombre de régions. Le mot s'est appliqué au lieu de réunion, puis à l'enceinte, ce qui expliquerait la forme *tagraut*, qui a survécu dans l'Aurès avec le sens restrictif de « mur en pierres sèches ». Des mots semblant s'apparenter aux précédents figurent parmi des toponymes, tels : *tagara*, *tagero*, *tagoro*, dans les Iles Canaries (4), *tigrau* chez les Traras, *thagora* dans la province de Carthage, bien qu'à l'encontre de l'hypothèse on ait voulu reconnaître dans ce dernier mot le grec *αγορά* (5) qui signifie « marché ».

### Agrur

Il semble que *tagraut* a subi le même sort, quoique en sens inverse, que *agrar*, signalé en Touareg Ahaggar (6) comme le nom d'un « enclos en pierres sèches », mais relevé en Guanche de Ténériffe (7) sous la forme

(1) Huyghe, *Dict.*, p. 434.

(2) Cf. Biarnay, *Étude sur le dial. berb. du Rif*, p. 71.

(3) *Op. cit.*, p. 71.

(4) Cf. Chil y Naranjo, *Estudios históricos, climatológicos y patológicos de las Islas Canarias*, t. I, p. 70.

(5) S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 323, n. 7, et *Revue Tunisienne*, X, 1903, p. 489.

(6) De Foucauld, *Dict.*, t. I, p. 345.

(7) Cf. Alonso de Espinosa ; S. Berthelot ; J. Abercromby, *op. cit.*, p. 102.

*tagoror* et le sens de « lieu du conseil » où l'on rendait la justice. Les recenseurs espagnols rapportent qu'un *tagoror* était établi devant chaque maison, grande ou petite, où le peuple se réunissait pour converser.

On sait que *agrur* est resté familier à la généralité des parlers avec les significations assez variées, quoique très voisines, de « tas de pierres » (1), de « gîte » ou de « niche » (2), d'« enclos servant d'étable ou de bergerie » (3), de petit « réduit » (4), pour les chèvres, aménagé dans la maison kabyle. C'est encore, dans le Chenoua (5), le nom donné à la partie de la maison où se trouve le foyer et où l'on prépare les repas; c'est le nom de la « cuisine » à Ghdamès (6), mais sous une forme quelque peu différente : *ağurir*.

La toponymie s'est également servie du mot. On doit y rapporter le nom de Gourara, qui est la forme arabisée de *tagurera* ou de *tegorarin* signalée par Ibn Khaldoun. Peut-être aussi celui de *tekrur*, qui désigne une série de petits monts qui enserrent les oasis de Siwa du côté Sud. D'autre part, on ne peut être que frappé de la ressemblance de forme et de sens qu'on relève entre *agrur* et *perur* (7), qui est le nom égyptien du « château » : le mot se compose d'une première partie *per*, désignant un « petit enclos percé d'une porte ». Une forme *ahrur*, pl. *iğurar* a encore en tachelhit le sens de « mesure » (8).

### Aqrar et tagrart

Il existe un lien étymologique évident entre *tagrurt* et *tagrart*, comme avec la forme *tagrirt* ou *ağurir* donnée à Ghdamès. Le changement de vocalisation observé dans la dernière syllabe  $a > i > u$  est trop conforme à des règles phonétiques bien établies pour faire obstacle à l'identification. On sait par Ibn Khaldoun (9), que les Almoravides donnaient à leurs « camps fortifiés » le nom de *tagrart*. La cité almoravide, ancêtre de la

(1) Laoust, *Cours de berbère (tachelhit)*, p. 264.

(2) Ntifa. — (3) Haha. — (4) Zouaoua, Huyghe, *Dict.*, p. 298.

(5) Laoust, *Ét. sur le dial. berb. de Chenoua*, p. 12.

(6) De Motylinski, *Le dial. berb. de R'damès*, p. 115.

(7) Cf. Moret, *Le Nil et la civilisation égyptienne*, p. 49.

(8) Destaing, *Vocab. franç-berbère*, p. 176.

(9) Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, II, p. 76.

Tlemcen actuelle, portait ce nom. A une douzaine de kilomètres de Beni-Mellal subsistent les ruines de *Tagraret*(1), qui aurait été construite par Youçof ben Tachfin au VI<sup>e</sup> siècle de l'hégire et aurait été le « cœur de la légendaire et gigantesque Médinat-ou-Daï ». El-Baïdaq donne *tagrart*, comme le nom d'un quartier de Meknès et celui d'une forteresse dans le Tadla et le pays des Masmouda(2).

Le mot n'a pas disparu de l'usage courant. En Kabylie, *taqrart* (3) désigne une « agglomération d'une dizaine de maisons ». Chez les Jbala, où le berbère n'est plus parlé, *aqrar* (4) s'est maintenu et désigne également un « groupe de maisons au toit de chaume ». Ces maisons, édifiées au sommet d'une montagne, ou sur une pente raide et d'accès difficile, servent de magasins *heri*, à un groupe de familles. L'usage de serrer ses réserves dans des établissements de ce nom ne s'observe plus actuellement que dans le voisinage de Chichaouen, à proximité de quelques villages dont l'un, entre autres, porte le nom de *iđerman* qui est le pluriel de *iđer*.

La fréquence de toponymes de ce nom permet d'assigner aux *aqrar* une aire d'extension plus considérable. Un ksar de la vallée du Guir, comprise entre le Jbel Mesrouh et le Jbel Daïet, porte le nom de *airar*, pour *aqrar*; un autre celui de *tagrirt*(5). Le rapport sémantique existant entre *aqrar*, utilisé comme entrepôt, et le mot *heri*, désignant un magasin; est attesté par l'anomastique géographique, par exemple dans le Guir. A côté des toponymes déjà signalés, *tagrirt* et *airar*, on relève en effet le nom de ksour tels *alehri* et *talehrit*, qui sont des formes berbérisées de l'arabe *heri*.

### Asudel

Jusqu'ici le mot n'a été relevé que dans le parler des Beni-Snous(6). Destaing lui donne le sens de « mur. » On le rapportera à une racine *UDL* qui marque l'idée d'être « entouré ou enveloppé ». La forme verbale simple est généralement *ettel*, et la forme factitive *südel* et *ssütel*. On considérera

(1) E.-F. Gautier, *Médinat-ou-Daï*, in *Hespéris*, 1926, 1<sup>er</sup> trim.

(2) Al-Baïdaq, *Chronique almohade*, *op. cit.*, pp. 165, 210, 221, 144.

(3) Huyghe, *Dict.*, *op. cit.*, p. 308.

(4) Montagne, *Un magasin collectif de l'Anti-Atlas*, p. 62.

(5) Al-Baïdaq, p. 116, signale un qsar de ce nom : *tagrirt* des B. Wabut.

(6) Destaing, *Dict. franç-berb.* (B. Snous), p. 234.

*asudel* comme un nom verbal marquant le fait d'entourer. L'idée de « mur » qu'on lui assigne doit se compléter par celle de « mur » bâti pour « enclore. » Le thème *UDL* s'observe plus généralement sous la forme *GDL* qui figure dans des toponymes anciens désignant des « citadelles », c'est-à-dire des lieux clos et protégés par une muraille.

### Tasegdalt

El-Bekri (1) signale des forteresses du nom de *tacegdalt* et de *taseghdalt* dans la région de Mostaganem. La première était bâtie sur une montagne, entourée d'arbres fruitiers et de champs cultivés, au pied d'une rivière appelée le Cirat. On la nommait encore *cala-t-Hoouara*; il faut lire قلعة « forteresse ». La preuve est ainsi faite que le mot berbère et le mot arabe sont bien synonymes. Ibn Khaldoun (2) signale au Sud-Ouest d'Oran un ribat répondant au nom de *taskedelt* : c'était de son temps un lieu de pèlerinage, et sans doute le même que le précédent.

On relève encore dans El-Bekri (3) le nom d'un « château-fort » *tacegdalt* situé à 12 milles de Sijilmassa, et dans Edrissi (4) celui d'une localité *tasegdalt*, occupée par les Sekdal qui forment une des branches des Sedoukich. Le même lieu se lit *tasegdelt* dans Léon l'Africain (5) et son copiste Marmol. C'était une assez grande ville, assise sur une montagne du pays des Haha, contenant environ 800 feux, ceinte et environnée de très hauts et inaccessibles rochers.

De Foucauld (6) signale à son tour un *tisgedelt* dans la région de Ksar es-Souq, un autre chez les Metghara (7), un autre *tasgedlt*, non loin de Tikirt (8), dont il a visité les ruines; une enceinte presque carrée, jadis garnie de tours sur tout son développement. C'est peut-être le même bourg que rapporte El-Baïdaq sous le nom de *tasagdalt*.

On peut ajouter à cette énumération d'autres lieux plus récemment

(1) El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, p. 143.

(2) T. III, p. 374, cité par G. Marçais, dans *Note sur les ribats en Berbérie*.

(3) *Op. cit.*, p. 289.

(4) Edrissi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, tr. Dozy et de Goeje.

(5) *Histoire et description de l'Afrique*, t. I, p. 148.

(6) De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 351.

(7) *Op. cit.*, p. 352.

(8) *Op. cit.*, pp. 93 et 94.

relevés, par exemple *tissigdelt* qui désigne à une dizaine de kilomètres de Mzizel un vaste terrain de forme elliptique, entouré de monts, au centre duquel viennent camper des Ait-Hadiddou à certaines époques de l'année — *tissidilt*, au sud d'Imiter entre le Dads et le Todghout — *tagbalut n-tissudal*, au Sud-Ouest de Tilouggit n-Ait-Isha, dans le Moyen-Atlas. Enfin, voici le mot personnifié sous la forme *lalla Tasegdelt* devenue le nom d'un prétendu marabout chez les Mtouga, perché sur un rocher et entouré d'une enceinte de pierres sèches.

### Agdal

De toute évidence on rapportera à la même racine *GDL* le mot *agdal*, qui désigne au Maroc le terrain enclos d'un mur et contigu aux palais du Sultan à Meknès, Rabat et Marrakech. Le mot figure dans le langage des gens du Makhzen; il est, à n'en point douter, un legs des dynasties berbères.

En tachelhit (1), *ag<sup>u</sup>dal* désigne une « prairie » mise en « réserve », clôturée ou non, frappée d'interdiction pendant un temps donné et ouverte à l'épuisement des autres pâturages. Des réserves identiques s'établissent dans les maquis d'arganiers (2) vers l'époque de la maturité des fruits destinés à la fabrication de l'huile. Des tas de pierres dressés de distance en distance en marquent les limites à l'intérieur desquelles le droit de pâture est supprimé pendant la durée de l'interdiction.

Les tribus du Maroc Central, qui pratiquent plus particulièrement la transhumance d'été, réservent la même appellation aux pâturages permanents des hauts sommets. L'interdiction dont ils sont frappés était levée par l'*amjar n tuga* en période d'insoumission; elle l'est aujourd'hui par quelque marabout.

En pays chleuh, *agdal* désigne encore le *horm* d'un saint, c'est-à-dire le périmètre qui délimite le droit d'asile (3). La forme verbale *g<sup>u</sup>del* signifie « protéger » en parlant d'un personnage influent, tandis que *gdel* signifie

(1) Notamment chez les Idaou Zikki et les Idaou Zal.

(2) Chez les Haha, cf. *Cours de berbère marocain* (Sous), p. 264. Le mot, par ailleurs, est familier à d'autres parlers, notamment à certains parlers algériens. Chez les Beni Snassen, *agdal* est donné comme le synonyme de *lari*, d'un emploi fréquent dans les parlers du Maroc Central avec le sens de « montagne » et de « forêt » ou de « pâturage ».

(3) Cf. *Cours de berbère marocain* (Sous), p. 224.



« interdire un pâturage pour y laisser pousser l'herbe » chez les transhumants; « faire paître du bétail dans une prairie » chez les Beni-Snous (1) de la région de Tlemcen, et « chasser du gibier » chez les Touaregs Ahaggar (2).

On notera que les parlers marocains ignorent ce dernier sens et qu'ils traduisent l'idée de « chasser » à l'aide du mot *g<sup>u</sup>mer*. Mais le rapport sémantique existant en berbère entre l'idée de « chasse » et celle de « prairie » est attesté par la forme *ag<sup>u</sup>mer* qui désigne en tachelhit une « prairie » ou un « terrain herbeux près des cours d'eau » (3). Léon l'Africain (4), qui signale *agdāl* avec le sens de « pré », lui donne *marz̄* pour synonyme. De sorte que *agdāl* peut avoir désigné un territoire de chasse réservé à des tribus de chasseurs, comme il désigne encore un « pâturage » réservé à des tribus pastorales. L'idée contenue dans la racine *GDL* semble bien celle d'un lieu « clos » ou magiquement « réservé ou interdit », c'est-à-dire pratiquement « clos ».

Le nom du « chasseur » *amagdāl*, relevé en Ahaggar (5), peut tout aussi bien s'appliquer au « pasteur » et partant aux « transhumants » actuels qui se disent des *imidulin* ou des *imegdulin* et qui donnent à leur parler le nom de *tamidulit* ou de *tamegdulit*. (6)

Il ne paraît pas déraisonnable non plus de rapporter à la même racine *GDL* ou *IDL* quelques expressions précédemment étudiées, telles que *temidal* « magasin collectif » en Tripolitaine; *tamidult* « grenier, maison, forteresse » au Maroc; *amidul* « chambre » réservée au premier étage; *tegdal* « magasin » en Mauritanie. Ces expressions désignent des « lieux clos » destinés plus particulièrement au logement des « réserves » de grains qui, en raison du caractère sacré des choses qui touchent à la culture, se trouvent en plus être protégés par une sorte de tabou.

De ce qui précède on ne saurait être surpris de la place exceptionnelle qu'a prise le mot *agdāl* et ses variantes (7) dans l'onomastique Nord-Africaine. On signale des lieux-dits et des ksour de ce nom dans les régions

(1) Destaing, *Dict. franç-berb.* (B. Snous), p. 238.

(2) De Foucauld, *Dict.*, t. II, p. 321; cependant *egmer* est connu dans l'Air.

(3) Destaing, *Voc. fr. berbère*, p. 229.

(4) Cf. Massignon, *Le Maroc*, p. 189, n. 2.

(5) De Foucauld, *Dict.*, t. I, p. 227.

(6) Voir *Hespéris*, t. XIV, fasc. II, p. 189.

(7) *aidal*, *igdil*, *tagdilt*, et aussi le pluriel *igudalen* réservé, notamment, pour désigner des « *āzib* », dans le Haut-Atlas.

les plus diverses : Sahara, Oued Saoura, Sud-Marocain, villes impériales du Maroc, tribus du Nord rifaines et kabyles.

\*  
\* \*

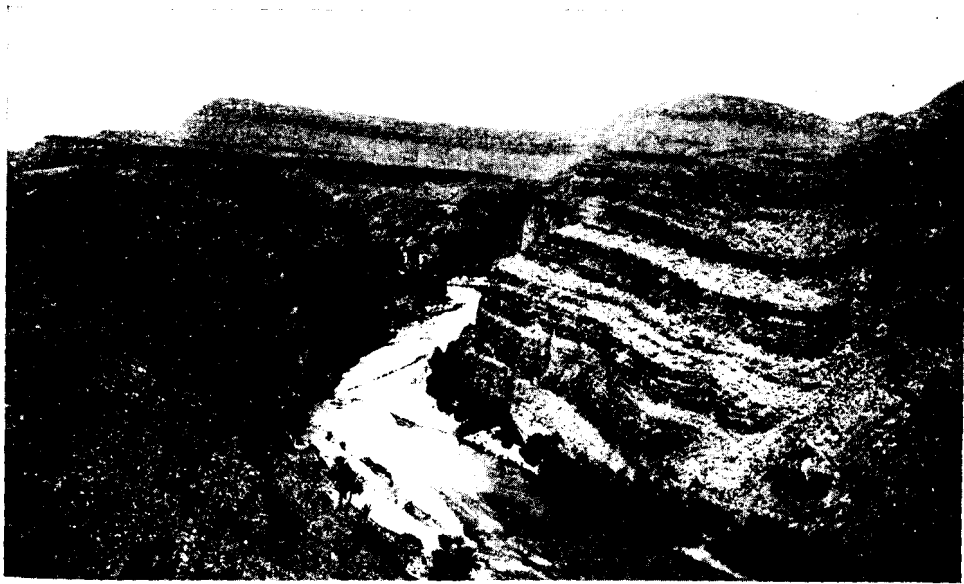
Au total, il appert de ces considérations que le terme *ijerm*, actuellement en usage pour désigner l'établissement des transhumants et des sédentaires des vallées pré-sahariennes, est employé conjointement avec d'autres expressions marquant l'idée de lieu fortifié par une enceinte ou magiquement interdit et protégé. On ne peut être que frappé du nombre élevé de ces expressions qui se rapportent dans leur ensemble à l'habitat dispersé.

Pour être complet, en effet, aux termes étudiés ci-dessus, il conviendrait d'en ajouter d'autres tels que *afrag*, *ifrig*, *afarra* et de signaler en outre les emprunts faits à l'arabe, tels que *qal'a*, *qšar*, *qasba*, *qsabi*, *qsiba*, etc., qui ont fourni à l'onomastique africaine et espagnole — à l'instar de *ijerm* — un nombre imposant de représentants.

Tout *ijerm* possède en plus son appellation particulière. On vient de voir que cette appellation est souvent un doublet. Elle rappelle, dans la plupart des cas, le nom du propriétaire ou celui de la famille ou de l'ikhs qui l'habite. Mais, c'est parfois encore par une particularité géographique qu'on le dénomme. L'étude systématique de cette onomastique présente un intérêt linguistique considérable; on ne peut que le souligner au passage.

Exemple : *Almis* est le nom d'un *ijerm* dans le Moyen-Atlas, près duquel coule le Guigou. On rapprochera le mot de *oulmès*, chez les Aït-Faska, qui est le nom d'un lieu d'où sourd une source importante; de *ougmès*, hameau au bord d'une belle rivière que traverse la piste d'Azrou à Ifran; de *talmest* (1), forme féminine, qui désigne des lieux les plus divers chez les Chiadma et dans le Moyen-Atlas; de *tilmessa*, forme du pluriel, fréquent en pays Saharien pour désigner des points d'eau. On comprend que la toponymie berbère se soit emparée de ce mot en raison même de son importance. Mais, si on le signale ici comme un cas particulier, c'est qu'il permet sans doute d'expliquer l'origine encore énigmatique de *Sijilmassa* qui fut, en son temps, l'igherm berbère le plus fameux dont l'histoire ait consigné le souvenir.

(1) De Foucauld, *Reconn. au Maroc*, p. 266.



... au delà du Tiállalin, le Ziz roule ses eaux limoneuses de hautes crues dans le « kheneg » étroit et profond ...



... il s'en évade vers la hammada à quelques lieues de Ksar es-Souq.

### Les iđerman de la vallée du Ziz. Le Tiállalin

Au-delà de Rich, dans la région du Tiállalin occupée par des Aït-Izdeg, s'égrènent sur les rives du Ziz une série d'iđerman parmi lesquels, près de Kerrando, ceux des Aït-'Ațto, Aït-Brahim, Ijâbouben, Tawahit, Tïđermet n-'Omar et Ighrem Amoqran. On a étudié, par ailleurs, leur type de maison qui s'apparente à la *taddart* des transhumants. Ils sont loin de revêtir la beauté architecturale des grands « qsour » ornementés du Gheris, du Ferkla ou du Dads. Mais en raison même de leur exiguïté et de leur simplicité, ils offrent plus aisément à l'analyse leurs caractéristiques les plus saillantes.

Le Ziz, arrivant de Rich dans le Tiállalin, coule dans une vallée assez large, à 1.200 d'altitude, entre les chaînons dénudés du Bou-Quandel orientés Ouest-Est, avant-derniers plissements du Haut-Atlas oriental. Un peu au-delà, il tourne brusquement vers le Sud en une large courbe et poursuit sa course en roulant ses eaux limoneuses des hautes crues dans le « kheneg » étroit et profond d'où il s'évade vers la hammada, qu'à quelques lieues de Ksar-Es-Souq (Pl. XXXII). Région semi-désertique, au climat sec, brûlant l'été, froid l'hiver, au point de retarder la végétation. Toute vie y est tributaire du fleuve; encore n'y est-elle possible qu'à ses abords immédiats. Au-delà s'étale à l'infini la hammada pierreuse, où, dans les dépressions d'oueds asséchés, poussent l'alfa et quelques touffes buissonneuses dont se nourrissent les troupeaux du Nomade Saharien.

Tout l'effort industriel du ksourien fixé dans la vallée se tourne impérieusement vers l'appropriation de l'eau. A ce travail il se montre particulièrement expert. L'hydraulique agricole, qu'il s'est ingénieusement créée, lui amène l'eau captée du fleuve vers les cultures géométriquement découpées en un damier de verdure aux abords mêmes de son lieu d'habitat — l'ighrem — où derrière de hautes murailles s'abritent la famille, les animaux et les greniers.

L'ighrem édifié dans la vallée même, et non sur quelque sommet de la montagne toute proche, occupe, à la limite des cultures, la partie concave de la courbe du fleuve — là s'étale, en effet, la plus grande superficie de terre utilisable. A ses pieds, coule le grand canal issu du fleuve, où se mirent les hauts peupliers et dont les eaux, par gravitation, vont se perdre dans les carrés de verdure par un enchevêtrement infini de séguia (Pl. XXXIII). Il

est construit de boue pressée, de couleur jaune ou ocre, qui est celle de la terre et du paysage dans lequel il s'intègre, car il en a toute la brutalité. Enclos d'enceintes bastionnées, il a toujours l'aspect rébarbatif d'une place forte. Ses gens, néanmoins, sont de mœurs paisibles et de condition misérable. Mais la crainte de dangers communs les contraint à vivre groupés le plus étroitement possible, protégés par des moyens de défense empruntés à l'architecture militaire. L'ennemi, dans ces régions, est essentiellement le transhumant ou le nomade berbère, c'est-à-dire le pasteur qui ne saurait vivre dans la steppe sans venir périodiquement se procurer, de gré ou de force, les ressources agricoles du sédentaire ksourien.

L'ighrem est par définition un bourg fortifié : « il n'y a pas une seule agglomération qui ne soit une forteresse, on dort chaque nuit sous les verrous, gardé par des sentinelles, ce qui implique à la fois une grande insécurité et quelque prétention à l'autonomie » (1). De sorte que les facteurs déterminants du mode d'habitat du ksourien sont de toute évidence et par ordre d'importance : l'eau et le besoin de sécurité. C'est en vain qu'on chercherait dans la steppe saharienne une habitation isolée, si modeste soit-elle, en dehors des remparts protecteurs du ksar.

Ces conditions d'existence du ksourien, comme celles du nomade, sont du reste par trop familières, pour qu'on puisse y insister autrement. Ce qu'on connaît moins, c'est l'agencement urbain d'un ighrem, l'organisation et la vie sociale de ses gens : on se propose de les étudier ici en décrivant par le détail le petit ighrem des Aït-Aṭṭo. On montrera, par la suite, comment les transhumants du Maroc Central ont introduit dans la montagne conquise par eux les genres d'habitat et de vie des régions pré-sahariennes dont ils sont originaires, et comment, sous l'influence de conditions géographiques différentes, ils les ont modifiées au point que, libérés de l'habitat collectif, ils recherchent aujourd'hui l'isolement, l'éparpillement de leurs habitations, au milieu de leurs terrains de culture.

### **Description de l'ighrem des Aït-Aṭṭo**

L'ENCEINTE. — L'ighrem des Aït-Aṭṭo affecte la forme d'un carré de 70 mètres de côté (fig. 90). Il est clos d'une muraille flanquée aux angles de

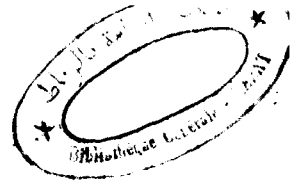
(1) Cf. E-F. Gautier, *op. cit.*, p. 169.



... au pied de l'igerm coule le canal, issu du fleuve, où se mirent de hauts peupliers (Ait-'Aïfo).



... de ce canal, les eaux vont par gravitation se perdre dans les carrés de verdure par un enchevêtrement infini de seguia (Qsar de Tannougalt, Mezgita, Drà).



hautes tours formant saillant sur deux côtés et agrémentée d'une porte bastionnée à la façon des portes des grandes cités.

Le rempart, haut de 5 mètres, épais de 0<sup>m</sup> 80, est de pisé non enduit. Il

*ddur*

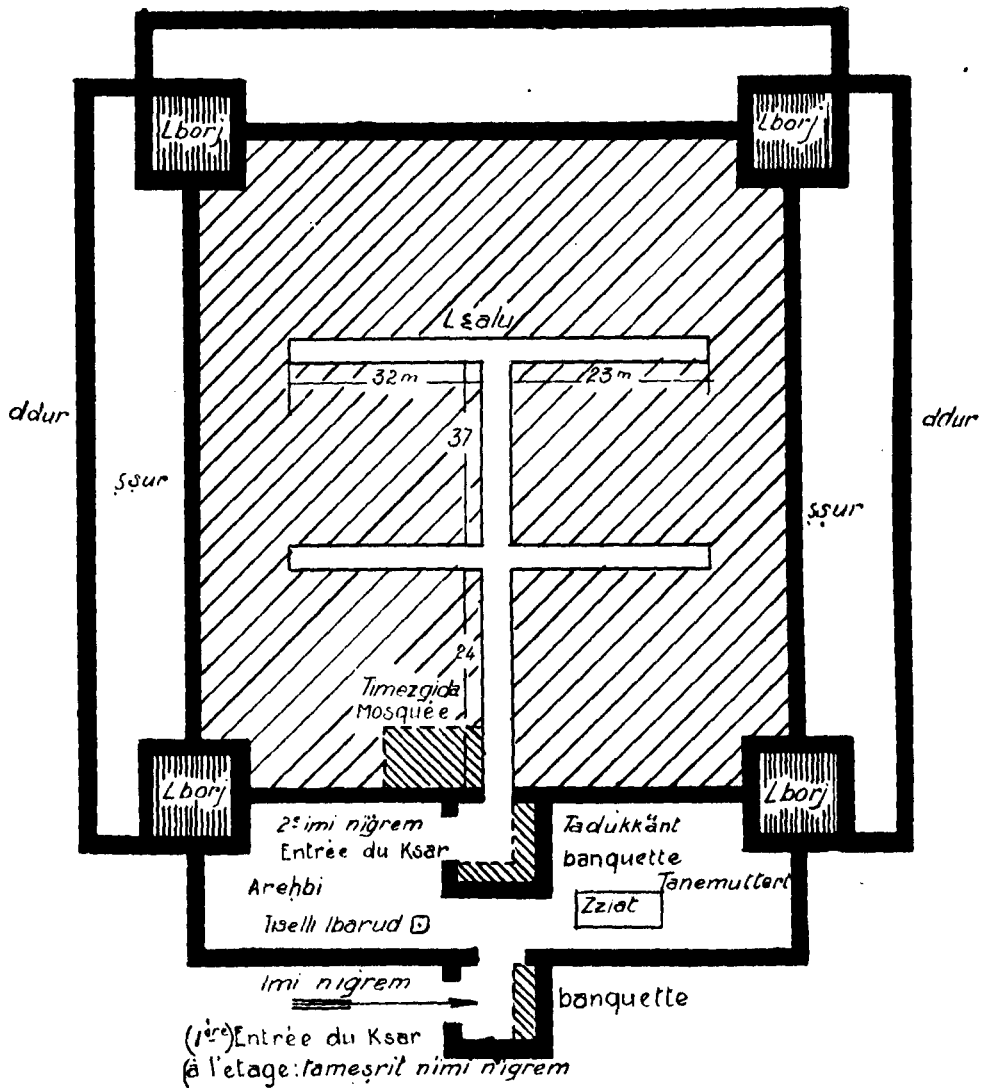


FIG. 90. — Igerm des Ait-<sup>5</sup>AÛo.

à la couleur de la terre qui a servi à son édification et qu'on a extraite sur place dans des excavations que le ksourien utilise comme écuries.

Les tours, à base carrée, au nombre de quatre, se dressent sveltes et

élégantes, jusque vers 12 mètres de haut. Elles s'élèvent en se rétrécissant à la façon d'un tronc de pyramide (Pl. XXXIV). Elles sont couvertes d'une terrasse légèrement débordante et surmontées aux angles d'un ornement en redents (1). Leurs murs sont percés de meurtrières (2) longues et étroites, garnies de trois petits trous carrés disposés en triangle et formant de loin comme des croix. Elles portent le nom de *lborš*, mot parvenu au berbère par l'arabe (3), si l'on en juge par la présence de / préfixée.

Des échauguettes et des postes de vigie complètent le système défensif des tours. Dans le Tiällalin, ces appareils ne survivent qu'à l'état d'ornement. Dans une tour du ksar des Aït-Brahim, on trouve, à dix mètres du sol, une sorte de balcon fermé, dont le fond est garni de rondins à claire-voie et qui ne peut être qu'une échauguette (4) servant à éclairer l'intérieur de la tour dépourvue de toute ouverture. Le poste de vigie — *talemuttert* (5) de *mûter* « surveiller » — est un balcon garni de créneaux et percé de meurtrières; on le trouve établi dans l'angle d'une tour et le faite du rempart.

La porte (6) de l'igherm a accaparé tous les soins du constructeur. Il l'a fait selon les règles d'un art militaire périmé et à la façon des portes monumentales des villes. Elle est en chicane, large, haute, bastionnée, pourvue de deux entrées en arc à fer à cheval, l'une extérieure, s'oriente au Sud, l'autre, face à l'Est, donne accès au ksar. Elle s'agrémente extérieurement de motifs de décors modelés dans l'enduit et visiblement empruntés à l'art arabe. Elle forme à l'intérieur un passage couvert, coudé à angle droit, garni de banquettes (7) dallées où se tiennent le jour les gens désœuvrés et la nuit le portier.

Une deuxième enceinte, à l'image de la première, complète ce système de défense. On l'appelle *ddur*, de l'arabe دد « tourner autour ». Entre les deux s'étalent des parties vides et inutilisées, sauf l'espace compris entre les deux portes — *arehbi* ou *zyatt* — où l'on a bâti des petites maisons

(1) *tašraft*. — (2) *talkiut*.

(3) Cf. l'espagnol *burgo*, l'italien *borgo*, le français *burg*, du latin *burgus*, reçu dans la langue latine dès le IV<sup>e</sup> siècle et qui se rattache à l'ancien haut-allemand *burg*, gothique *burgs* « lieu fortifié ». Il y a aussi, dans le celtique, *borg*, qui est gaélique. Comparez le grec πύργος, « une tour ». *Dict. de la lang. franç.*, Littré. Dans la chronique almohade d'Al-Baïdaq on relève *burj tidaf* « tour de vigie » comme le nom d'un château que Ibn Toumart fit édifier à Tinmallal.

(4) On lui donne généralement le nom de *tahenzirt*.

(5) Et aussi *tanemuttert*.

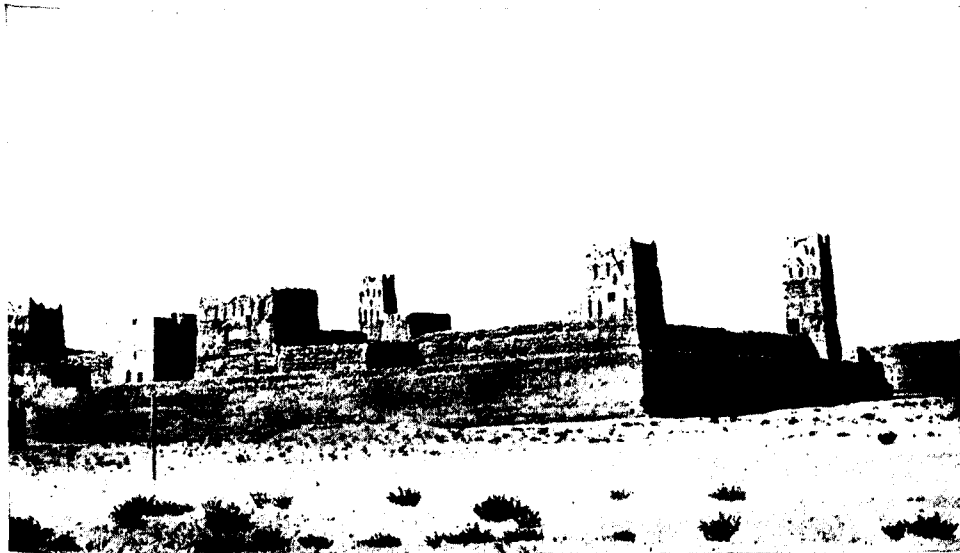
(6) *imi n-igherm*.

(7) *tadukk<sup>u</sup>ant*.





Igherm des Ait-Atto : il est clos d'une double enceinte flanquée aux angles de hautes tours formant saillant sur deux côtés ...



... les tours à base carrée, sveltes et ornementées, s'élèvent en se rétrécissant à la façon d'un tronc de pyramide.

adossées au rempart. La porte de la deuxième muraille reproduit le plan de la première et n'en diffère que par sa décoration bien qu'empruntée, elle aussi, à l'art musulman (Pl. XXXV).

En dépit de ses imperfections, une pareille construction peut s'opposer au premier élan de l'ennemi. Mais elle est hors de proportion avec l'importance du groupement qu'elle est censée abriter : le ksar des Aït-'Atto compte une vingtaine de foyers et il en est de plus petits encore.

LE PLAN INTÉRIEUR. — La première porte franchie, on se trouve dans une cour rectangulaire où sont quelques masures, des écuries, des mangeoires, une fosse où croupissent les eaux usées de la mosquée, le gros mortier de pierre (1) à piler la poudre de guerre. La seconde donne dans le ksar où les maisons du type *taddart* s'alignent en bordure de ruelles sombres. La rue principale s'oriente Est-Ouest; elle est coupée à angle droit par deux traverses orientées Nord-Sud; elle porte le nom de *ḷsalu*. La division géométrique du ksar en un damier régulier, tracé comme au cordeau, à l'instar d'une cité moderne, constitue une autre caractéristique de l'igherm berbère.

La rue axiale est un boyau semi-obscure, large de deux mètres. Elle forme en son milieu une rigole qui sert de passage aux animaux et de collecteur d'égoût pour les eaux pluviales et le purin (Pl. XXXVI). Elle est en partie couverte par des constructions disposées de manière à laisser entre elles des intervalles d'où tombe du ciel, comme dans un puits, une lumière aveuglante. Les rues transverses sont elles-mêmes entièrement couvertes par des constructions analogues.

Ainsi s'observe dans le ksar des Aït-'Atto une autre particularité des villes sahariennes, Ghdamès ou Siwa, pour ne citer que les plus lointaines, où les rigueurs d'un climat brûlant imposent l'usage de ruelles étroites et obscures, à l'abri des ardeurs du soleil. Il est possible que les règles d'un urbanisme traditionnel justifient cette pratique. Le ksar, à l'étroit dans son enceinte, ne peut s'agrandir que dans le sens de la verticale. Les maisons s'augmentent de pièces bâties au-dessus des rues. Mais pour se rendre acquéreur de la colonne d'air et de lumière — propriété collective comme la rue — il faut nécessairement l'assentiment de la djemâa.

Le nom de la « rue » *ḷsalu* est arabe. Il peut être intéressant d'en présenter l'examen philologique.

(1) *iselli n-lbarud*.

On relève le mot (pl. : *lealwan*), dans la plupart des parlers berbères du Sud, Aït-Izdeg, Aït-'Aïssa, Aït-'Aṭṭa, Aït-Merghad, Aït-'Ayyach, Aït-Seghrouchen. Les gens du Gheris le prononcent *neanu*. Il désigne indifféremment la rue « axiale » ou « transversale » du ksar, et encore une « impasse » ou un « boulevard » aménagé à l'intérieur et autour du mur d'enceinte. C'est encore le nom du « couloir » d'entrée de la maison de Tounfit où sont les escaliers et les mangeoires à l'usage du gros bétail, et celui du « vestibule » d'entrée de la maison des ksour du Drâ, de Tlit et des districts voisins de l'Anti-Atlas. La forme diminutive *talεalut* désigne également un « corridor » chez les ksouriens du Guir et le « passage » qui mène à l'intérieur de l'ighrem chez les Beni-Mguild.

Le mot reporte à l'arabe *عالي* « être haut », qui a fourni en arabe et en berbère des dérivés se rapportant à l'habitation : *leali*, Zouaoua, *εali*, Aurès, désignent un « étage »; de même, d'après Dozy (1), *علي* désigne une « chambre au premier étage » et *علا*, *élu*, d'après Delaporte, désigne à Tripoli une chambre ou un appartement « supérieur » isolé. A Rabat, le boulevard de la ville qui fait face à la mer dans la partie haute s'appelle *mhezεlealu* ou tout simplement *εlealu*. Les ksouriens du Tafilalt considèrent l'expression comme propre aux Berbères du Sud et ils utilisent pour leur usage la forme *sonqa* (2), plus généralement connue dans la partie Ouest du Maghreb.

Le nom de la chambre située à l'étage de la maison ou bâtie par-dessus les rues du ksar berbère, est l'arabe : *gorfa* (berb. *lgorft*) et non *lealu*. Mais, il est conforme aux lois de la sémantique que ce dernier ait pu s'appliquer à la « rue » qui passe par dessous.

Dans les ksour du Drâ et dans ceux d'Ouarzazat, la « rue » principale ne porte plus le nom de *lealu*, mais celui de *tassukt* (3). Dans le Haut et Anti-Atlas et, plus précisément dans le pays des « agadir », *assuk* (4) ou *tassukt* (5) désigne la « rue centrale » de cette grande construction édifiée à l'usage de grenier collectif « agadir », qui n'est pas sans analogie avec l'igherm du transhumant. Cette rue est dallée de pierres plates et bordée des deux côtés de magasins dans lesquels les Chleuhs serrent leurs provisions. On

(1) *Supplément aux dictionnaires arabes*, p. 167.

(2) Cf. W. Marçais, *Textes ar. de Tanger*, p. 322.

(3) Pl. *tiswāk*.

(4) Pl. *issual*; Tazerwalt, cf. Stumme, p. 168.

(5) Chez les Idaou Zal, Idaou Ziki, Idaou Mahmoud, Idaou Semlal, Achtouken.



... la porte de la première enceinte est construite selon les règles d'un art militaire périmé à la façon des portes monumentales des villes...



... celle de la seconde enceinte reproduit le plan de la première et n'en diffère que par sa décoration empruntée, elle aussi, à l'art musulman ...

note cependant, chez les Aït-Bou Oulli (1), qui habitent le versant Nord du Grand-Atlas, près de Demnat, cette même forme *tassukt* pour désigner le long « couloir » qui dessert à chaque étage de la tighremt les chambres utilisées comme greniers. Stumme (2) identifie le mot à l'arabe *sūq* « marché ». De fait, en maintes occasions, surtout la veille des fêtes, de petits marchés se tiennent dans ce passage. Mais on peut tout aussi bien songer, sinon à l'arabe *سك* « chemin » qu'à un dérivé possible du berbère *ek* « passer ».

Les parlers marocains ignorent la forme *ajlad* et ses variantes familières aux ksouiens du Mzab, d'Ouargla, du Nefousa et de Ghat. Les mots arabes *sonqa* et *zqaq* ne leur sont guère connus non plus. D'autre part, des dérivés d'une racine berbère *sri* « passer », tels *azerruy* « rue » dans le Guir; *azray* « passage » dans le Sous; *asug*, Rif et *azrug* « rue » Zouaoua, ne présentent pas, au point de vue particulier où nous nous sommes placés (3), le même intérêt que le mot *lealu*.

En effet, ce mot vient grossir la liste des expressions arabes qu'on relève dans la terminologie relative à la structure du ksar berbère (4). On les rappelle : *lborš*, tour d'angle; *ššur* et *ddur*, muraille d'enceinte; *lbáb*, porte bastionnée; *arehbi*, avant-cour servant d'écurie ou de fondouk. On peut ajouter le nom de la mosquée *šamaε* ou *timezgida*, celui de la maison *taddart*, des chambres supérieures *lgorft*. Seul un mot berbère subsiste, mais il est d'importance capitale, c'est *igerm*.

### La mosquée de l'igerm

On a déjà signalé ce fait capital, que la mosquée est la première construction qu'on observe dans tout igrem dès qu'on en a franchi la porte. Cette mosquée répond aux noms de *timezgida* ou de *šamaε* (5).

Rien ne la décèle de l'extérieur ni ne la distingue des autres constructions. Elle est dépourvue de minaret et de tout décor; son indigence fait le plus étrange contraste avec la richesse ornementale des mosquées citadines.

(1) Cf. *Mots et choses berb.*, p. 18.

(2) *Op. cit.*, p. 168.

(3) Le mot est signalé dans certains parlers arabes de la région de Taza, notamment chez les Tsoul, où *azri* désigne un « passage étroit entre deux maisons ». Cf. G. S. Colin, p. 103.

(4) On sait cependant que l'architecture militaire des Arabes procède de l'architecture byzantine. Cf. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, p. 118.

(5) Les travaux de la mosquée et de la muraille du qsar incombent aux habitants, chaque maison devant participer à la défense (cf. Nehlil, *Azref de Taouz*, in *Archives berbères*, n° 1).

Cependant, certaines d'entre elles peuvent retenir l'attention. Elles sont non seulement spacieuses et proprement entretenues, mais leurs salles, aux gros piliers octogonaux et aux chapiteaux ornés, présentent un intérêt archéologique, telles les mosquées du Gheris (Guelmima) et celle d'Asrir, dans le Todghout, qu'on dit très ancienne.

La mosquée du qsar des Aït-'Aṭṭo, bien que des plus misérables, abrite cependant, selon les prescriptions de l'orthodoxie, les manifestations de la vie spirituelle du Musulman (fig. 91). Une large porte ouverte nuit et jour

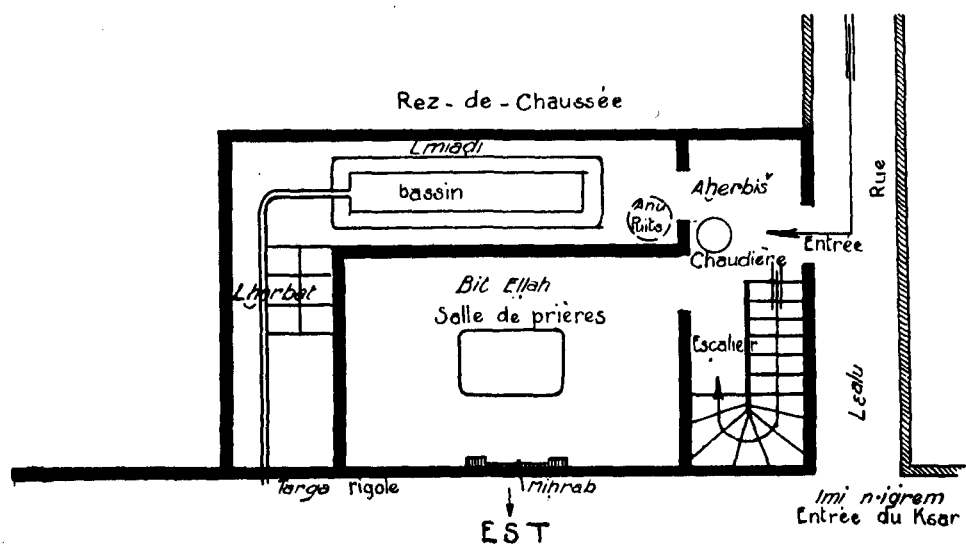


FIG. 91. — Mosquée des Aït-'Aṭṭo.

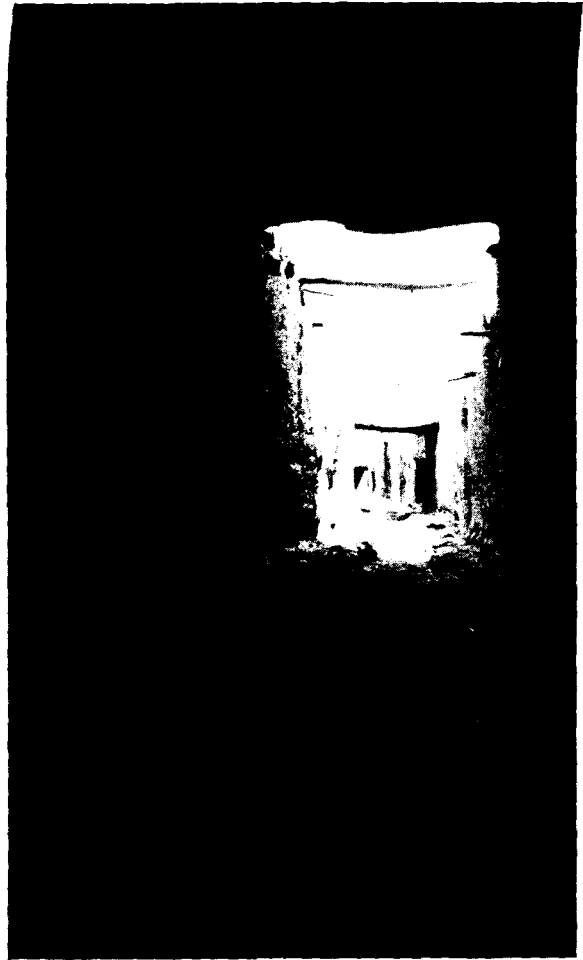
à tout venant, donne accès de plain-pied dans un vestibule (1) obscur : là est le foyer (2) au-dessus duquel pend, accroché au plafond, le chaudron (3) de cuivre où chauffe l'eau des ablutions. A côté, la salle aux ablutions (4) et la salle des prières (5). La première, sorte de couloir coudé, est occupée par un bassin près duquel les prieurs procèdent à la toilette sommaire des mains qu'ils complètent dans de petites cellules individuelles correctement dissimulées plus loin. Une rigole traverse cette pièce de part en part. Elle sert à l'évacuation des eaux usées qui s'étalent dehors au soleil dans une mare infecte. Un puits (6) creusé dans la mosquée même fournit l'eau pure qu'exigent les ablutions canoniques.

La salle des prières ou « maison de Dieu » spacieuse, soignée même,

(1) *aḥerbiš*. — (2) *adḡar n-wafa*. — (3) *tanast*. — (4) *l'miaḍi*. — (5) *bil eḥlah*. — (6) *anu*.



... la rue axiale forme en son milieu une rigole qui sert de passage aux animaux et de collecteur d'égout ...



... elle est parfois en partie couverte par des constructions disposées de manière à laisser entre elles des vides d'où tombe du ciel, comme dans un puits, une lumière aveuglante.

prend jour par le plafond percé d'une ouverture comme une maison ordinaire. Le mihrab en arc à fer à cheval se niche grossièrement dans l'épaisseur du mur orienté vers la qibla. Des nattes sur le sol ; çà et là des pierres destinées aux ablutions sèches ; des planchettes coraniques à des crochets de bois.

Dans une encoignure du vestibule, des gradins mènent à la terrasse où

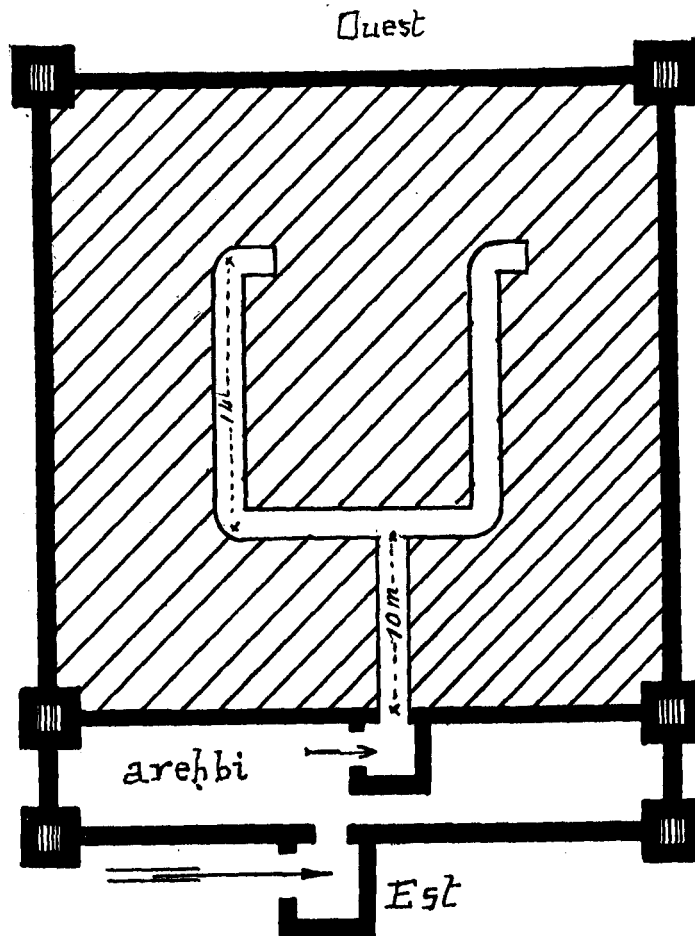


FIG. 92. — Aït-Issoummour.

s'entassent diverses petites pièces (1). L'une d'elles sert de logement au taleb, une autre de magasin ou de salle de classe.

Le personnel de la mosquée ksourienne est des plus réduit. Au complet, il compte un « taleb » ou un « fqih » chargé des prières et de l'instruction du

(1) *tijerbišin*.



coranique, un « muezzin (1) » chargé de l'entretien du feu et de l'appel aux prières, et d'un administrateur ou *moqaddem*, notable, cheikh, amghar ou chérif, à qui l'on confie la gestion du trésor qu'alimentent des biens de main-morte et les revenus de la dime (2).

L'activité religieuse des ksouriens se manifeste avec éclat dans leur mosquée les jours de fêtes par des agapes et des prières communes. En temps ordinaire les oisifs s'y donnent rendez-vous et les jours de mauvais temps ils ne la désemploient pas. Il est constant de compter au moins une mosquée par ighrem, si petit soit-il. C'est cette mosquée qui, au point de vue urbain, commande la disposition intérieure du ksar et l'orientation de la rue axiale vers la qibla. C'est un fait que la porte d'accès de l'ighrem s'oriente vers l'Est dans la généralité des cas, et que son constructeur obéit à l'antique loi du *cardo*.

#### Autres « qsour » du Tiállalin

A quelques modifications près, les ksour du Ziz présentent les caractéristiques de l'ighrem qu'on vient de décrire. La plus curieuse concerne l'orientation de la rue axiale : cette orientation, au lieu d'être Est-Ouest, est dans certains cas Sud-Nord. Voici au surplus la description sommaire de quelques ksour du Tiállalin, voisins de celui des Ait-'Aṭṭo.

AÏT-ISSOUMMOUR. — Ighrem de peu d'importance juché sur une berge dominant le Ziz à son entrée dans le Tiállalin (fig. 92). Enceinte bastionnée de tours et d'une porte monumentale précédée d'une avant-cour rectangulaire à laquelle on accède par une porte identique à la précédente. Rue axiale orientée Est-Ouest, se ramifiant en deux autres rues couvertes et bordées de maisons. Cette disposition intérieure semble être recherchée par les ksour peu peuplés. Elle s'observe aussi en Tunisie, en Tripolitaine dans certains greniers collectifs appelés *temidal*.

IJÂBOUBEN. — La rue axiale s'oriente Nord-Sud, mais la porte à double ouverture a son entrée principale face à l'Est (fig. 93). Elle mesure une quarantaine de mètres et se ramifie en deux petits boyaux dirigés Est-Ouest. Avant-cour de proportions plus réduites que celle du ksar précédent.

IĠERM TI N-'AOMAR. — Double enceinte aux murs séparés par des

(1) *Imudden*.

(2) Sur la mosquée des transhumants et le rôle qui incombe au « fqih », voir *infra*, t. X, fasc. II, p. 236.

espaces vides flanqués de tours et de portes bastionnées (fig. 94). Axe orienté Est-Ouest et rues transversales légèrement décrochées et non dans le même alignement.

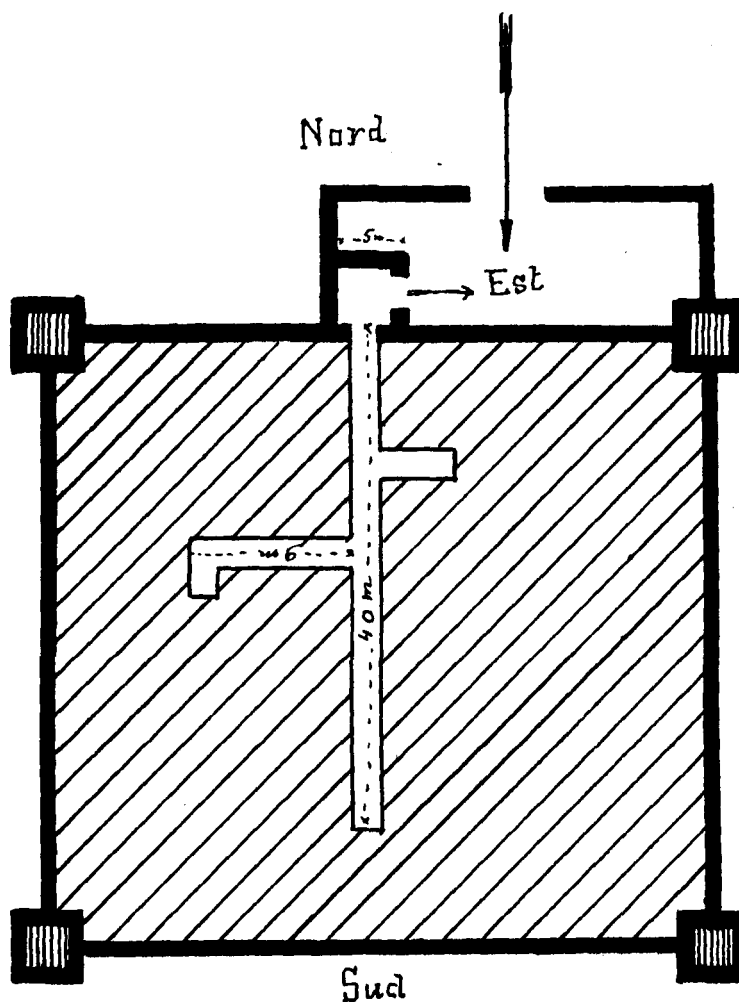


FIG. 93. — Ijâbouben.

TAWOUHAÏT. — De dimensions plus considérables. Axe orienté Sud-Nord, non couvert, large de plus de trois mètres (fig. 95). L'ouverture extérieure de la porte regarde l'Est. Deux ruelles transversales : la plus longue part de la porte, longe une partie du rempart Sud et pénètre dans le qsar en direction Sud-Nord. Elle est bordée de maisons de pauvre apparence, habitées par des gens de basse condition, vivant à l'écart dans un quartier indépendant, ayant son entrée particulière, mais protégé par la

même enceinte. La société ksourienne comporte, en effet, une hiérarchie de classes. Elle a son aristocratie religieuse et guerrière, sa bourgeoisie terrienne, ses serfs et ses esclaves groupés dans des quartiers indépendants, et

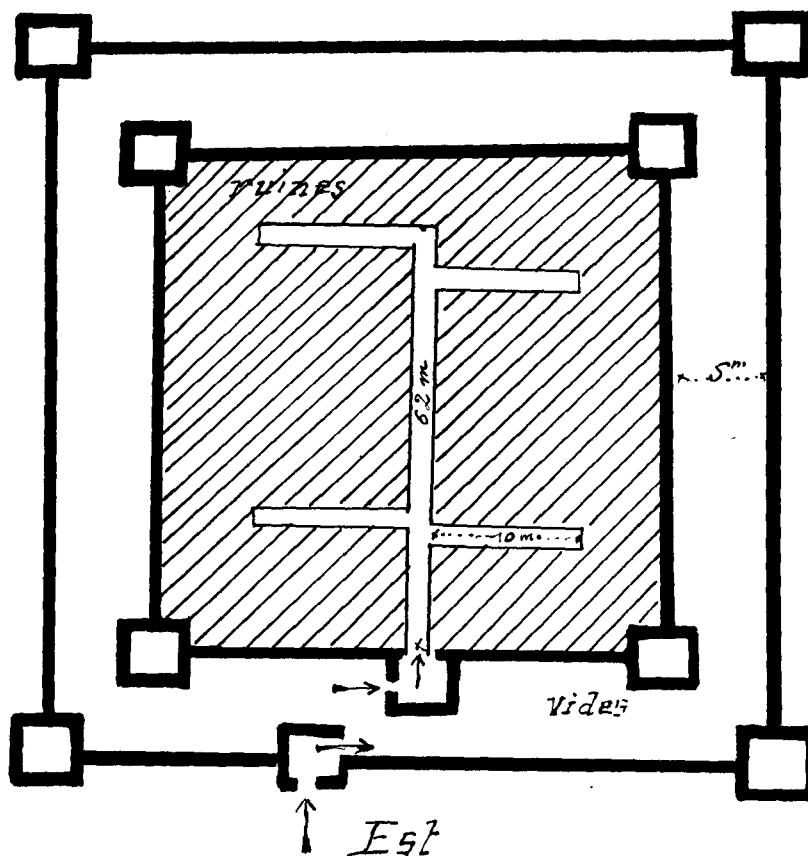


FIG. 94. — Igerm ti n-Aomar.

souvent même en des ksour réservés. Dans la répartition des populations dans l'igherm, il faudra tenir compte de leur origine sociale.

IĞERM AMOQRAN. — Le « grand » ksar, comme l'indique l'appellation (fig. 96). Même disposition géométrique que le précédent : axe orienté Sud-Nord et ouverture de la porte face au levant. Rues transverses irrégulières et étroites, non couvertes; l'une d'elles, sur le côté, dessert les habitations des Qebbala. Tours d'angles peu élevées, noyées dans des constructions attenantes. A l'intérieur, maisons en ruines et espaces vides.

\*  
\* \*

On peut se rendre compte par ces quelques exemples :

- a) de l'agencement géométrique des rues à l'intérieur de l'igherm,
- b) de l'orientation Est-Ouest de la rue centrale et exceptionnellement Sud-Nord ou Nord-Sud,

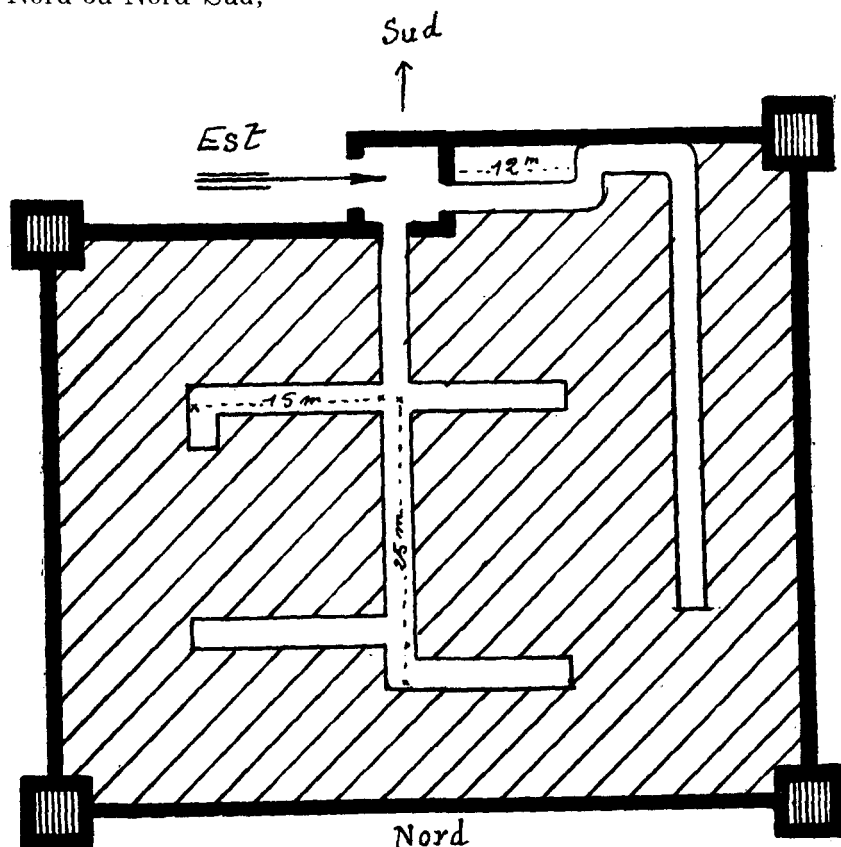


FIG. 95. — Tawouhait.

c) de l'orientation vers l'Est, ou plus exactement vers la *qibla*, de la première porte d'entrée.

On relève cependant de légers écarts, d'un ksar à l'autre, dans la direction de la *qibla*. Mais ces écarts n'ont rien d'anormal. Le constructeur ne dispose pas d'instruments nécessaires pour déterminer l'Orient d'une manière scientifique. Il se base sur la direction du lever du soleil qui peut avoir, avec l'Est réel, une différence d'angle qui tient de la variation de l'amplitude orbitale de soleil.

De toute évidence cette orientation de l'igherm suppose l'application du *cardo*, dont l'emploi était constant dans l'édification de monuments religieux

et de villes de l'antiquité. On sait notamment que la *Roma quadrata*, comme bien d'autres villes, était divisée en deux parties égales par une grande rue allongée du Nord au Sud, le *cardo maximus* (1). Chacune de ces moitiés était subdivisée en deux quartiers par une rue allant d'Est en Ouest,

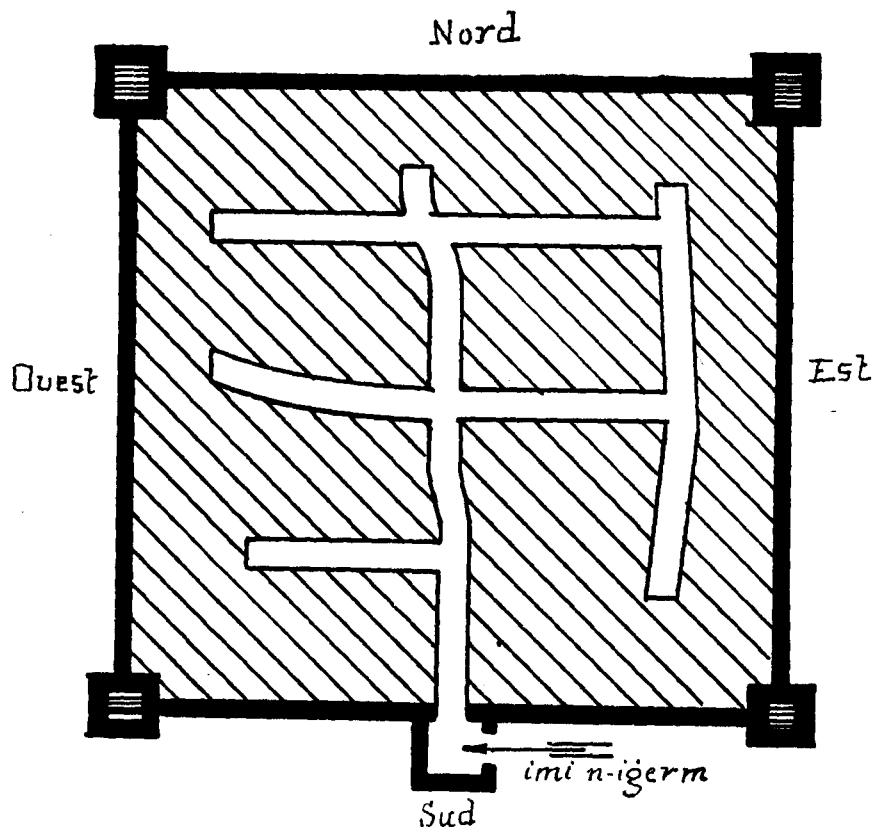


FIG. 96. — Igerm amoqran.

le *decumanus maximus*. Parallèlement aux rues principales, les *cardines minores* et les *decumani minores*, beaucoup moins larges, découpaient les quartiers en îlots.

La règle du *cardo* fut d'application constante dans le plan du temple étrusque et du camp romain. Elle était déjà suivie dans les terramares italiotes. En Crète, l'orientation était observée non seulement pour les habitations isolées, comme la maison néolithique de Magasa, mais aussi pour les édifices de Tylissos, le Grand et le Petit Palais de Cnosse.

En Afrique romaine, les cités édifiées à l'image de celles de la Métropole,

(1) Glotz, *La civilisation égéenne*, p. 119 et suiv.

se conformaient aux mêmes lois d'orientation. Les Musulmans, qui les trouvèrent intactes à leur arrivée, purent s'en inspirer dans l'édification de leurs établissements. Sfax (1), le premier créé, avait son *cardo* et son *decumanus*. La mosquée se dressait au carrefour, là ou était jadis le Forum. Ce plan devait subir par la suite divers aménagements, mais la règle de l'orientation demeura d'application impérieuse : la mosquée orientée vers la *qibla* décida du plan de la cité. L'aménagement actuel de l'ighrem berbère est sans conteste d'inspiration islamique. Mais on y décerne, à coup sûr, des survivances de créations urbaines antérieures. Si l'on se souvient que la maison ksourienne n'est que la réplique de la maison romaine, on suggèrera avec quelque vraisemblance que son agencement dans la cité a pu s'opérer selon le plan de la cité romaine. On en aurait la preuve dans la disposition géométrique de l'ighrem, la symétrie parfaite de son plan qui, à juste titre, sont sujets d'étonnement. Quoiqu'il en soit, ce qui importe de noter, c'est le « caractère extraordinairement urbain » (2) des moindres agglomérations ksouriennes.

### La vie à l'ighrem

A certaines heures accablantes du jour, la mort semble maîtresse de l'ighrem. Les gens indifférents passent comme des ombres dans les ruelles obscures. Les chiens assoupis se refusent à toute veille. Les femmes, accroupies devant les portes entrouvertes broient le grain et ajoutent à l'infinie tristesse des choses la monotone chanson des meules. Les hommes alignés au soleil le long des murailles de terre, ou assis à l'ombre de la porte d'entrée sur les banquettes dallées, immobiles et muets, paraissent plongés dans la sombre rêverie d'une vie sans espoir.

Pourtant, la plupart, rompus aux dures besognes de la terre, sont des cultivateurs et des jardiniers émérites, fortement attachés à un sol ingrat qui réclame tous leurs soins. Labours à la houe, immersion des champs, l'été sous un soleil de feu, sarclage, moisson, dépiquage, curage des séguia, participation à des touiza de toutes sortes, accablent pour de maigres profits, les jours de leur vie laborieuse et misérable.

Toute l'animation de l'ighrem se concentre aux abords de la grande porte, de l'unique passage que bêtes et gens doivent nécessairement fran-

(1) D'après G. Marçais, *Anatomie des villes musulmanes de l'Afrique du Nord*, conférence faite à l'Institut des Hautes Études Marocaines.

(2) Cf. E.-F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, p. 217.

chir (1). Le matin, c'est le va-et-vient des femmes silencieuses, vêtues de bleu, allant pieds-nus puiser l'eau du ménage ; les allées et venues des hommes allant aux champs ou en revenant, montés sur leurs ânes par-dessus les chargements de fumier ; le départ au pâturage de petits troupeaux sous la conduite d'enfants ou de vieilles femmes ; l'arrivée bruyante du colporteur qui annonce sa marchandise, ou les bousculades d'enfants animés par le jeu. Le soir, c'est le retour des champs, la rentrée du bétail, des ânes et des mulets chargés de luzerne fraîche, des femmes lasses qui ploient sous le faix de retem coupé dans la montagne voisine.

L'arrivée d'une troupe d'imdiyazen vient de temps à autre rompre la monotonie de cette vie paysanne. Ils apportent avec eux, outre la joie de leurs chansons et de leurs bouffonneries, les nouvelles des frères dissidents en lutte contre le roumi. Les mariages, que nombre de ksouriens célèbrent de si curieuse façon, sont aussi occasion de réunions et de festins, de même les fêtes religieuses. Ces jours-là les hommes prennent leur déjeuner en commun à la mosquée, puis vont prier ensemble sur le petit tertre édifié devant le ksar à cette intention. Les femmes soignent davantage les repas, et vont, la nuit venue, se joindre aux hommes pour danser l'ahidous. Elles sont revêtues de leurs beaux atours : les unes de cette cotonnade bleue de Guinée, les autres de la hendira blanche rayée de couleurs à la façon des transhumantes. Celles-ci sont des Berbères de race et d'une autre condition sociale que les femmes vêtues de bleu.

LES ABORDS DE L'IGERM. — L'examen des abords de l'igerm fournit à son tour quelques données sur l'activité du ksourien. Voici des écuries ou des bergeries, encloses de murettes et munies de mangeoires établies dans les excavations d'où on a extrait la terre nécessaire aux constructions. Petits ânes, en grand nombre, mulets, chevaux, parfois et exceptionnellement chameaux, y trouvent le jour, avec leur provende, un abri de fortune. Plus loin, s'étalent sur les quatre côtés de l'igerm, des aires à battre, nivelées, bétonnées, encloses de murettes basses, avec, au centre, la haute perche d'attache des bêtes employées au foulage (Pl. XXXVII). Ces aires sont en grand nombre ; chaque propriétaire a nécessairement la sienne. Leur présence donne sans conteste, à l'igerm berbère, un de ses aspects les

(1) « Celui qui pénètre dans le qsar par-dessus la muraille et autrement que par la porte ou qui introduit dans le qsar ou en fait sortir toute autre chose au moyen d'une corde : deux douros d'amende » (*Asref de Taouz*).



... sur les quatre côtés de l'igerm s'étalent des aires à battre, entourées de murettes basses; au centre : la perche d'attache des bêtes employées au foulage ... (Ait-'Aïto).



... en autre temps désertes, elles s'animent d'une vie intense à l'époque heureuse des dépiquages ... (Qsar de Targa).



plus caractéristiques. Dans le Kheneg, où le Ziz coule à l'étroit dans sa cluse, les aires s'établissent en terrasses superposées retenues par des murs de grosses pierres prélevées du lit de la rivière. Elles sont dans un état parfait de propreté, protégées par le respect superstitieux du blé. En autres temps désertes, elles s'animent d'une vie intense à l'époque heureuse des dépiquages.

Voici maintenant la verdure des jardins, et au-delà, celle des champs qui dévalent jusqu'à la rivière.

Les jardins présentent cette particularité d'être clos d'un mur de terre percé d'une porte de bois fermant à clef, ou d'une ouverture aménagée au bas, mais de si petites dimensions qu'on ne peut y passer qu'en rampant. La barrière à claire-voie qui la bouche possède aussi sa serrure de bois et paraît être la réduction de la grande porte appelée *rrirau* en pays chleuh. On la nomme ici *ašbaš n-imi n-urti*. Dans ces jardins, le ksourien cultive des légumes : navets, carottes, oignons et selon la saison, courges, melons, et piments. Il y a aussi quelques grenadiers, abricotiers, orangers, figuiers et surtout de belles treilles à l'ombre desquelles on aime à se réunir pour boire le thé.

Les champs s'étalent en pente douce jusqu'au Ziz, dessinant un immense damier de parcelles à travers lesquelles s'insinuent les séguia. Des rideaux de peupliers, des haies vives de rosiers odorants bordent les canaux principaux que longent les petits sentiers menant aux ksour voisins. On cultive là, de l'orge, du maïs, mais peu de blé, des fèves, des petits pois, des navets, de la luzerne (1) qu'on donne en vert au bétail et qui constitue la ressource fourragère la plus précieuse du ksourien.

On désigne l'ensemble des parcelles irriguées par un même canal d'amenée du nom arabe *elmezrae*, correspondant du berbère *ifsan*. On compte parfois une seule « mezrae » par ksar. C'est toutefois l'exception dans le Ziz et le Ghir où la « mezrae » appartient généralement à plusieurs ksour alliés ou amis. La remarque est à retenir, car, selon le cas, l'administration du district s'en trouve modifiée.

On irrigue par immersion. Le procédé épuise rapidement le sol et exige l'emploi de fortes fumures qu'on répand en quantité insuffisante, bien qu'il soit fait usage de toutes matières fertilisantes, comme l'engrais

(1) *lefssa*; on en fait dix à douze coupes par an. Les racines sont aussi données en nourriture aux animaux.

humain et les balayures (1) des rues soigneusement recueillies et vendues aux enchères.

Les terres ne sont pas elles-mêmes de grande fertilité ; marneuses ou argileuses et, les plus rapprochées de l'oued, pierreuses, couvertes de galets et de mauvaises herbes, dont le datura (2), diverses variétés de carex (3) et d'euphorbes (4), elles sont d'un travail pénible. Le ksourien les retourne en s'aidant d'une houe (5) large et lourde, au tranchant légèrement concave et effilé aux extrémités. Les Aït-Izdeg du Tiállalin n'utilisent guère les services de la charrue. Les Aït-'Aṭṭa du Reteb labourent aussi à la houe. Les Aït-Khebbach, dans leurs *msaider*, emploient une charrue légère, attelée d'une seule bête, mulet ou jument. Les Aït-'Aṭṭa de l'Oussikis seraient les seuls à atteler une paire (6) de bœufs à leur araire de bois.

Le monde des Harratin et des Qebbala fournit à bon compte une main-d'œuvre abondante qu'on requiert au besoin au moyen de touiza. Le propriétaire, le Berbère blanc, ne saurait sans déchoir se livrer aux travaux de la terre. C'est une scène connue des familiers des régions ksouriennes que celle qui montre des Harratin exténués par le poids de la houe, peinant le torse nu au soleil, sous la surveillance du maître, paresseusement allongé à l'ombre des palmiers.

Une propriété au complet, en pays ksourien, comprend une maison, un jardin, des champs et une aire. Elle porte chez les Aït-'Aṭṭa le nom de *taggurt* (7), expression que les Aït-Izdeg appliquent plutôt à une « part d'eau ». Il est évident que l'eau seule lui donne quelque prix.

C'est à capter l'eau d'irrigation du fleuve, puis à l'amener au ksar et, de là dans les cultures, que les ksouriens déploient toute leur ingéniosité et de grands efforts souvent hors de proportion avec les maigres profits qu'ils en retirent. Tout ce que ces hommes frustes ont d'intelligence, ils

(1) *afraq*, de *efred* « balayer ». On vend aux enchères les ordures et le fumier de la *tameṣrit* *ll̥maet* et de l'*areḥbi*.

(2) *taburauit*. — (3) *tibuḍa*.

(4) *tanaḡut* ; parmi les autres plantes : *wai/su* (mortelle aux bestiaux), *amezzuḡ n-uḡiul*, *tisemlin*, *aḥariš*, *suma*.

(5) En berb., *algun* ; le travailleur se protège les jambes à l'aide de bâtonnets reliés par des ficelles, *tihollabin*.

(6) *taguša*.

(7) Sur ce mot, voir *infra*, t. X, fasc. II, p. 178. Le mot s'est arabisé sous la forme *taggura* et le sens de « lots de palmiers » Bou Denib.

l'ont employée à des travaux énormes de creusements, de terrassements, de cheminements souterrains, avec une énergie obstinée qui leur a permis de réaliser le grand miracle de vivre sur une terre hostile. Le procédé le plus courant consiste à dériver, dans un grand canal, les eaux de la rivière qu'ils barrent d'un mur de grosses pierres et de fascines. Ils nomment ce canal *tarug<sup>ua</sup>* et le barrage *ugguy* (1).

On tient à faire remarquer que ces mots — connus de tous les Berbères des ksour avec les variantes phonétiques inévitables — ne sont pas des emprunts à l'arabe. On a voulu voir en particulier dans le berbère *tarug<sup>ua</sup>* le latin *rigare* (2). Certes les Romains d'Afrique ont été de bons maîtres en matière d'irrigation. Sans nier l'énorme apport des Orientaux, on peut admettre que les Berbères n'ont pas tout perdu des leçons des premiers. Il paraît établi que les Zénètes, créateurs de la plupart des oasis sahariennes, en particulier du Touat, de la Zousfana, du Tafilalt et peut-être du Haut-Drâ, y ont importé des méthodes de cultures et d'irrigation vraisemblablement empruntées aux Romains.

Les gens du Tiàllalin s'alimentent ainsi par des saignées pratiquées dans le Ziz, là, où le courant est moins violent et le lit plus large. Ils ne dérivent que l'eau qui leur est indispensable. La crainte de voir leurs séguia se tarir par des dérivations trop nombreuses faites en amont, justifie le soin qu'apportent leurs coutumiers au règlement des questions d'irrigation. Celles-ci furent souvent cause de guerre et de rivalités entre les ksour. En période d'hostilité, la destruction des barrages était le premier objectif de l'ennemi.

Un cheikh, *amjar n-tarug<sup>ua</sup>*, veille au bon entretien du barrage et du canal. Il fait procéder aux curages annuels des séguia et aux réparations occasionnées par les crues. Il mobilise alors toute la main-d'œuvre disponible : c'est le rare cas où la coutume fait une obligation aux Blancs, aux marabouts et aux chorfa de joindre leurs efforts à ceux de leurs serfs et esclaves. Cet homme veille aussi à une équitable répartition de l'eau. Toutes les familles ont le droit d'utiliser cette eau pour les besoins ménagers, mais seuls les propriétaires fonciers peuvent la détourner à leur profit dans leurs cultures. Chacun possède un temps déterminé où il a l'usage de l'eau — usage qu'on achète, vend ou loue, où même hypothèque

(1) Correspondant à *ugguy*, Ntifa, Sous, etc., *uggub*, Zaïan ; *iggig*, Guelmima.

(2) Cf. H. Schuchardt, *Die romanischen Lehnwörter im Berberischen*, p. 50.

à son gré. Mais, comme dans toute communauté islamique il est fait en toutes choses la part des pauvres, celle de l'eau est plus particulièrement respectée.

Pour la répartition de l'eau d'irrigation, le ksourien dispose de moyens différents selon qu'il se propose de jauger le volume d'eau où de mesurer le temps pendant lequel il a l'usage de l'eau. Il se sert dans ce dernier cas de la *tanast* ou sablier d'eau et, dans le premier, de dispositifs compliqués et, pour la plupart, connus. Dans le Gheris, le système porte le nom de *rbæ n-waman* (Pl. XXXVIII); il est constitué par de petites vanes disposées sur le canal collecteur et les canaux secondaires : ces vanes permettent de dériver dans chaque séguia la part d'eau qui lui revient. Le jardinier dirige cette eau, à son gré, dans des rigoles peu profondes, qu'il obstrue à l'aide de mottes de terre.

L'étude des modes d'aménagements de l'hydraulique agricole du ksourien, de leur insuffisance et de leur amélioration, ainsi que la connaissance juridique des règlements coutumiers concernant l'irrigation, s'imposent avec d'autant plus de force à l'attention de nos administrateurs, que des oasis se meurent faute d'eau et que les hommes, pour vivre, doivent s'imposer les rigueurs de l'exil. Ces questions sont hors du cadre de ce travail.

MARCHÉ. — Il n'existait pas de marché avant notre venue dans le pays des Ait-Izdeg. Depuis, on en a créé un à Ksar es-Souq où s'échangent, deux fois par semaine, les produits du pays : dattes, huile, gale de tamarix, contre des cotonnades, du thé, du sucre. Mais les ksouriens, gens de grande misère, n'ont guère de besoins. A chaque retour de saison, le potier, le colporteur, le forgeron s'arrêtent à la porte de l'ighrem et y font un court séjour. Dans le Tiállalin, le petit commerce est détenu par des Juifs groupés à Kerrando, près du caïd, qui les couvre de sa protection. Ils ont de curieuses boutiques où, dans des coffres leur servant de comptoir, ils entassent leurs marchandises : bougies, sucre, thé, étoffes, foulards de tête et parures de verroteries, objet des convoitises des ksouriennes.

CIMETIÈRE. — Les Ait-'Aṭṭo enterrent leurs morts dans un cimetière (1) qu'ils ont en commun avec d'autres ksour du Tiállalin, dans la partie désertique attenante à l'ighrem de Ti n-'Aomar. Les tombes sont des tumulus délimités par des stèles (2) de schiste et couverts de petites

(1) *isemḍal*. — (2) *timenzit*, pl. *timenza*.



... dans des dépendances attenantes à l'igerm est logé le lourd matériel servant à l'extraction de l'huile d'olive (Targa).



... pour la répartition de l'eau d'irrigation, les ksouriens du Gheris font usage d'un système de vannes qui leur permet de jauger le volume d'eau (Guelmima).



pierres, de débris de poteries, du vase où du plateau d'alfa ayant servi au dernier repas du défunt. Les plus importantes s'ornent d'une « qoubba » de terre grise pourvue de l'ornement pointu qui caractérise l'architecture de cette sorte de monuments au Mzab et en Tripolitaine.

Les tombes des chorfa ne se mêlent pas aux autres, bien qu'elles ne s'en distinguent pas. Les nécropoles du Sud ont toutes le même aspect de champ de pierres levées se confondant dans la même teinte grise ou rose de la zone désertique. Elles sont loin du ksar, perdues dans la hammada, visiblement abandonnées des hommes et des choses. Au Tafilalt, pourtant, le cimetière de Moulay 'Ali-Chérif, si vieux que le sol sonne creux sous le pied, est enclos de murs, bordé de hauts palmiers. Les stèles y sont de bois, au bout découpé et arrondi à la façon des stèles de certains transhumants du Nord.

### L'organisation sociale et politique

Dans le Tiällalin, où les ksour sont très rapprochés et à peine peuplés, mais possèdent une *mezraa* commune, le rudiment de vie organique qu'on y observe permet de faire une distinction entre l'organisation propre à chaque ksar et l'organisation particulière à la surveillance des cultures.

Dans tout igherm, l'autorité appartient à un chef, *amgar n-tqbilt*, secondé par de petits chefs de quartier, *amur*, qui, au nombre de trois ou quatre, constituent sous sa présidence un petit conseil, *lešma't*. L'amghar ou cheikh est élu chaque année au printemps par les familles notables du ksar (1). Mais pratiquement, c'est souvent le même individu qui reste en fonctions en dépit de l'appellation qu'on lui donne parfois de « cheikh el-am ». Il désigne lui-même ses répondants dans chaque ighs. Ces derniers portent en berbère les noms de *amur* (2), *bab n-umur*, ou *amasay*, et en arabe, ceux de *mezrag*, *reffad*, *hamil*, toutes expressions synonymes.

Elu ou non, l'amghar administre selon les prescriptions d'un coutumier,

(1) Le cheikh du ksar est élu au choix par les Brabers, pour un an (Azref de Bou Denib. Cf. Nehlil, *L'azref des tribus et ksour berbères du Haut-Guir*). Si le cheikh, arrivé au terme de son mandat, manifeste le désir de se retirer, les *mezariq* (pl. de *mezrag*) sont tenus de lui faire rendre des comptes. Celui d'entre eux qui s'oppose à cette reddition de comptes : 10 metqals (*id.*). En ce qui concerne le cheikh nouveau, s'il y a désaccord sur le choix à faire, le chérif Moulay Ahmed bel Larbi examine lequel doit être désigné. Si l'un des *mezariq* n'est pas de l'avis général, il doit néanmoins s'incliner (*id.*).

(2) Sur ce mot, cf. E. Laoust, *Pêcheurs berbères du Sous*, p. 37.

*lkiged n-teqbilt*, qui est essentiellement un tarif d'amendes. Il doit entendre toutes les plaintes quelle que soient leur nature et la qualité des plaignants (1). Il arbitre tous les cas et ne saurait se dérober sans encourir les violences de l'opposition. Son autorité, quoique respectée, est strictement limitée par la coutume (2). En rémunération de ses services, il prélève une partie des amendes qu'il perçoit et verse le surplus au trésor communal, dont il rend compte à l'expiration de son mandat (3).

Chaque petite cité a ainsi l'allure d'une république, mais d'une république bourgeoise, car le pouvoir est entre les mains des propriétaires. Cependant dans les ksour populeux, surtout composés de petites gens, harrar et qebala, la jemâ comprend un nombre égal de représentants de ces diverses classes sociales, à l'exclusion des Harratin et des Juifs. Une organisation de ce genre suppose l'autonomie du ksar libéré de toute vassalité à l'égard du Nomade.

La surveillance de la *mezraæ* appartient à un autre cheikh appelé *amjar ellemezraæ*. Celui-ci est choisi chaque année à tour de rôle, *mulli n temgart*, dans les diverses fractions du groupe. On connaît l'usage qui consiste à lui mettre une touffe d'herbe au turban au moment de l'investir, en disant : « *hatin tgid amjar!* te voici le chef! » Chaque igherm ou chaque ighs lui désigne un répondant, *amasay* ou *amur*.

Son rôle est assez curieux. Il lui appartient de fixer pour chaque culture, le moment où il est permis de procéder à son enlèvement. Il interdit de couper les orges en vert pendant un temps qui peut durer quinze jours ; de récolter les fèves ; de cueillir les figues, le raisin et les dattes avant leur complète maturité. Par crainte superstitieuse, aucun ksourien ne s'aviserait de circonvenir à l'usage, d'autant plus que cette sorte d'interdit est prescrit ou levé selon un cérémonial à caractère religieux d'où l'ancienne magie n'est pas absente. Dans un azref de Bou-Denib il est spécifié que la cueillette des dattes ne peut se faire sans un avis du cheikh et du chérif Moulay Ahmed bel Larbi (4).

(1) Le cheikh de la djemâa et les reffad doivent s'occuper de toute affaire exposée devant eux par un homme quelconque de la tribu (Azref des Aït-Azaghou).

(2) Si le cheikh se retire au cours d'une réunion de la djemâa sans y être invité par l'assemblée : 1 metqal. (Azref de Taouz). Si le cheikh entreprend un voyage et néglige de se faire remplacer par quelqu'un durant son absence, une amende d'un demi réal lui est infligée par la djemâa (*id.*).

(3) Le cheikh de la qaliba doit tenir un compte des dépenses et des recettes du qsar (*id.*).

(4) Nehlil, *op. cit.*.



Cet homme veille encore à ce que les animaux laissés en libre pâture ne s'égarer pas sur les terres des voisins. Les délits de pacage sont de son ressort. Il détermine la période, qui va de la récolte des orges aux labours de maïs, pendant laquelle il est strictement interdit de mener paître aux champs quelque bête que ce soit. Les jardins, entourés de murs et verrouillés comme les maisons, n'échappent pas non plus à sa garde. Il sanctionne ses actes d'autorité par des amendes qui frappent les délinquants selon un barème connu de tous : quatre réaux pour être surpris à manger des fruits en temps d'interdiction ; vingt pour un vol commis dans un jardin. Le mot *izmaz* (1), dont il se sert pour désigner ses pénalités, est connu des ksouriens comme des transhumants. C'est le pluriel de *azemz* qui signifie « époque, temps, délai ». Étymologiquement, *izmaz* veut dire « périodes » pendant lesquelles les cultures sont frappées d'interdit ; par extension le mot traduit « interdictions » et « amendes ».

Quand l'igherm est important au point d'occuper toute une *mezrae*, le chef des cultures cumule ses fonctions avec celles du cheikh de la *qbila*, *amjar n-teqbilt*. Il concentre ainsi tous les pouvoirs : il est le chef connu sous le nom de « chef de l'herbe » *amjar n-tuga*, que désignaient jadis les tribus dissidentes qui revenaient, avec leurs libertés reconquises, à l'organisation tribale traditionnelle. C'était le chef de guerre.

A l'amghar incombe encore la mise en état de défense du ksar menacé par les nomades ou les voisins. Par ses soins les gens armés sont prêts à répondre à toute alerte, *fzae* ou *tajuyut*. En tout temps, il fait garder la porte d'entrée par un portier, *aduwab*, un individu à gages, qui laisse passer le jour les gens connus et verrouille l'entrée la nuit venue. En temps de guerre, il établit des tours de garde (2) et organise des rondes pour s'assurer que les sentinelles sont à leur poste. Il punit d'amende les négligents et les déserteurs. Parfois, c'est du haut des tours (3), dressés sur des points culminants et au milieu

(1) Cf. E. Laoust, *Cours de berb. mar.*, *Dialectes du Maroc Central*, p. 265.

(2) Les sentinelles sont tenues d'exercer leur surveillance du bout de la *tameçrit* à l'autre bout du *qsar* et jusqu'au puits situé à l'entrée du village (Agref de Bou Denib). — Les gardiens de jour et les gardiens de nuit sont fournis par chaque maison du *qsar* (Azref de Taouz). — Le propriétaire d'un fusil qui ne se présente pas pour prendre la garde : cinq ouqias d'amende (Taouz). — Si une sentinelle manque sa garde : 20 metqal. En outre, le cheikh invite les parents du délinquant à l'assurer eux-mêmes pendant huit jours (Taouz). — Le gardien qui quitte son poste pendant le jour : 5 ouqias. — La ronde est faite par le cheikh où bon lui semble.

(3) Ces tours de guet portent le nom de *agudim* ou de *ageddim*. On n'en signale pas dans le Tiállalin. L'usage en parait spécial au Dads, au Todghout, au Ferkla et à certains districts du Drâ. Cf. de Foucauld, *Reconn. au Maroc*, p. 214. Le pluriel est *igedman*. Une forme *aidem*, pl.

des cultures, qu'il contraint des guetteurs, *asawāf*, à exercer leur veille attentive.

Les *azref* trahissent cette crainte d'attaques inopinées et le soin qu'on apporte à les prévenir. Tout étranger, fut-il l'hôte d'une famille, ne doit pas pénétrer avec ses armes dans le ksar. Au printemps et à l'automne, quand les nomades se rapprochent des ksour, les précautions se font plus sévères. On tient rigoureusement closes les issues du ksar et les portes des maisons. Pour plus de sûreté, on remet ses clefs à la *jemā*. On assigne des points de campement que les nomades ne pourront franchir. Un article de l'*azref* de Bou-Denib déclare formellement que les nomades doivent se tenir en deçà d'une limite indiquée par le *harraǧ* et que l'autorisation de s'y installer n'est accordée qu'à ceux d'entre eux qui ont combattu avec les habitants pour la défense de la cité (1).

### Les grandes lignes de l'histoire des ksour

L'histoire (2) des régions pré-sahariennes, si fragmentaire qu'elle soit, peut seule jeter un rayon de lumière sur la mosaïque ethnique et linguistique que forment les îlots de ksour où, dans un désordre incroyable, vivent des populations aux origines les plus diverses. On rappellera brièvement les grandes étapes suivies par les tribus conquérantes Zénètes et Arabes, venues de l'Est, disputer aux Sanhaja — les premiers occupants — les vallées sahariennes et les passages de la montagne menant vers les terres convoitées des plaines atlantiques.

Les Aït-Izdeg, dont le Tiāllalin ne constitue qu'un de leurs districts, occupent un domaine qui s'étire tout en longueur dans le Moyen-Ziz, de Ksar-es-Souq à Rich, du Telghemt au-delà de Midelt où sont les Aït-Ouafella et les Aït-'Ayyach. Tandis que les occupants actuels sont séden-

*aidmān* est signalée dans les parlers arabes de la région de Taza (cf. G. S. Colin, p. 105) avec le sens de « talus bordant un chemin ou existant entre deux champs d'altitudes différentes ». Une forme synonyme *gdem* existe dans les mêmes parlers et désigne la « surélévation du sol d'une chambre par rapport au sol extérieur », p. 108.

(1) Nehlil, *op. cit.*, *Azref de Bou Denib*, p. 13.

(2) L'histoire des grandes tribus transhumantes est à faire. Les données relevées çà et là à travers les auteurs arabes sont encore par trop insuffisantes. Les traditions relevées dans le pays, quoique sujettes à caution, fournissent d'utiles indications. En plus des ouvrages classiques, on s'est servi de la notice du Lieut. Lecomte, des Affaires Indigènes, sur l'histoire des populations dans le Haut-Atlas Oriental et de l'étude F. de La Chapelle, *Esquisse d'une histoire du Sahara Occidental*, in *Hespéris*, t. XI, fasc. 1, II.

tarisés dans des ksour, ceux de la montagne et de la steppe font encore usage de la tente qu'ils groupent en douars minuscules (1). Mais ils ont tous jadis pratiqué la grande transhumance : ce sont des étrangers au pays qu'ils ont pris par la force et occupé à une époque relativement récente.

Le *Kitab el-Istiqa* signale des Aït-Izdeg scindés en deux tribus fixées l'une dans le Sous, l'autre dans la région de Marrakech. La chronique almohade d'El-Baïdaq relève leur présence dans le Todghout, où sont déjà des Aït-Idrassen et des Aït-Yahya. Plus tard, sous la pression des Aït-'Atta du Sahara, ils gagnent la montagne occupée par les Zénètes, tandis que les Aït-Hadiddou, fixés dans l'Imedghas et les Aït-Yahya dans le Todghout, vont s'installer dans le Haut-Ziz, l'Assif Melloul et le Djebel el-'Ayyachi, non loin de leur habitat actuel.

A cette époque, ce sont des Aït-Hadiddou n-Zoulit qui occupent le Tiállalin et les passages de la montagne qu'emprunte le *triq el-makhzen* (2) qui mène de Fès au Tafilalt, d'où est originaire la dynastie régnante. Moulay Ima'il assurera la sécurité de la piste par des postes d'abid cantonnés dans des casba (3). Les sultans, après lui, s'efforceront d'en être constamment les maîtres, mais les Berbères entraveront souvent la circulation par leurs rapines. « Toutes les caravanes qui passent par ces montagnes, dit Marmol (4), leur paient tribut pour chaque charge de chameau et tout ce qui passe sans passe-port est détroussé. »

Sous le règne de Moulay Sliman, une mehalla makhzen tente de rétablir les communications devenues impossibles. Elle réduit les Aït-Hadiddou n-Zoulit, les oblige à quitter le Tiállalin, que réoccupent presque aussitôt, non sans violence, des Aït-Izdeg, renforcés de leurs frères accourus du Todghout.

Les Aït-Izdeg sont donc dans leur habitat actuel depuis un siècle seulement. A notre arrivée, ils faisaient partie du leff des Aït-Yafelman, organisé sans doute par des chorfa de Sijilmassa et encouragés par les Sultans

(1) Appelés comme dans le Guir : *igezdu*. Aux divers sens déjà donnés à ce mot (voir *infra*) on ajoutera celui de « razzia » observé à Tlit. Cf. E. Laoust, *Cours de berb. Mar. (tachelhit)*, p. 181.

(2) Sur le tracé de cette piste impériale, voir G. S. Colin, *Un voyage de Fès au Tafilalt en 1787*, in *Bull. Soc. Géog. du Maroc*, janvier 1934. Les étapes signalées dans ce trajet sont encore en usage de nos jours.

(3) De la Chapelle, *Le Sultan Moulay Isma'il et les Berbères Sanhadja du Maroc Central*, in *Arch. Mar.*, t. XXVIII, p. 26, n. 2.

(4) Marmol, *l'Afrique*, t. II, p. 305.

filialiens, à une époque difficile à déterminer, le XVIII<sup>e</sup> siècle vraisemblablement. Dans cette ligue se trouvaient associés, à côté d'une majorité de tribus Sanhaja puissantes et guerrières, Aït-Hadiddou, Aït-Yahya, Aït-'Ayyach, Aït-Morghad, des Zénètes Aït-Seghrouchen et des Arabes, Ouled Khoua de la région de Ksabi, 'Arab Sebbah de la région d'Erfoud, les sédentaires des deux districts du Tafilalt, toutes tribus en bordure de la piste makhézienne ou occupant les passages de la montagne ardemment convoités par un ennemi particulièrement mobile, les Aït-'Aṭṭa, organisés eux aussi en un leff puissant (1).

De nos jours, les Aït-'Aṭṭa transhument entre le Tafilalt et le Sahara, le Haut-Drâ et le Haut-Atlas au Nord. Au-delà, ils ont des frères, les Aït-'Aṭṭa n-Oumalou, fixés dans la région du Ghnim et Ouaouizeght. Le gros de leur confédération comprend surtout des Sanhaja, les Aït-Ouahlim, les Aït-Ouallal, les Aït-Ounir, Aït-Isfoul (2), les Aït-Ounebgi, comprenant les Aït-Khebbach, les Aït-Oumnasef et encore les Beni-Mhammed, qui sont des Arabes purs. Ils ont jadis groupé d'autres tribus, telles les Aït-Merghad, aujourd'hui passées dans l'autre clan.

Le leff est, en effet, fort ancien. Il se constitue, croit-on, vers 1550, sous l'égide des Aït-Amghar. Un Moulay 'Abdallah ben Hosein, fondateur de la zaouïa de Tamesloht en est l'artisan. Il groupe au début des Imsouffa, des Izoulain, des Ignaouen, des Sanhaja montagnards et Sahariens, venus des confins de l'Atlas et du désert.

Les Arabes M'aqil, mêlés à des Zénètes, sont alors les maîtres du pays compris au sud de l'Atlas entre le Drâ et la Zousfana. C'est à les éliminer de leurs positions que les Aït-'Aṭṭa vont s'entreprendre. La lutte durera près de quatre siècles, au cours desquels ils porteront leurs raids jusqu'au Soudan et se rendront maîtres de la Zousfana, de la Saoura, du Touat, du Tidikelt. Ils reprendront les oasis du Gheris, en partie celles du Ziz. Ils pousseront même leurs incursions jusqu'au cœur du Maroc Central, jusque chez les Aït-Youssi et les Aït-Ouarain. Ils occuperont le Tafilalt et détruiront Sijilmassa au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce sont ces Aït-'Aṭṭa, associés à d'autres Sanhaja de l'autre leff, qui, sous l'appellation de Berabers, vont créer tant de désordres dans la région des confins algéro-marocains. Ils seront l'âme de la résistance de la dissi-

(1) Sur la formation de ce leff, cf. de la Chapelle, *Histoire du Sahara occidental*, p. 88, n. 5.

(2) Et aussi les Aït-'Alawan, les Aït-'Aissa imezzin. Cf. de la Chapelle, *op. cit.*, p. 19, n. 2.

dence saharienne et les derniers vaincus d'une lutte où ils furent bravement farouches et dignes de leur réputation de guerriers.

Des Arabes M'aqil, petit à petit chassés ou vassalisés par eux, il survit aujourd'hui les Beni-Mhammed du Drâ et du Tafilalt, les Sebbah, les Roha et les 'Arib du Haut-Drâ, les Idaou Blal du Bani, les Doui Meniâ qui nomadisent entre la Zousfana et le Tafilalt, et çà et là quelques ksour perdus en maintes oasis.

La « reconquête » sanhajienne des vallées sahariennes est contemporaine du mouvement qui pousse à la conquête des plaines atlantiques les Sanhaja montagnards qui s'infiltrèrent, peu à peu, avec leurs troupes dans les défilés du Moyen-Atlas. Là, ils vont reprendre contact avec leurs anciens frères dont ils ont été séparés par l'invasion des Arabes M'aqil.

Ceux-ci font irruption au Maroc au XII<sup>e</sup> siècle. Ils arrivent de l'Est, du Touat qu'ils ont pris aux Zénètes. Ils poussent leur marche jusqu'à l'Océan, coupant ainsi la ligne de transhumance en direction du Moyen-Atlas et séparant le groupe des Sanhaja au « litham » qui regagnent le désert, des Sanhaja du Haut et du Moyen-Atlas, la majeure partie des transhumants actuels. Peu à peu, ils pénètrent dans les hautes vallées sahariennes où sont les Zénètes, et par le Ziz gagnent la Moulouya jusqu'au Garet, coupant les relations entre les Zénètes installés à Fès de ceux de Tlemcen (1). Ils deviendront, par la suite, humbles vassaux des Mérinides, nomades comme eux, venus du Touat et d'où, par une extraordinaire fortune, descendent les sultans du Maroc. Inséparables alliés des Zénètes, les ennemis traditionnels des Sanhaja, ils commettront, sous leur protection, toutes sortes d'exactions.

Quant aux Zénètes (2), ils occupent le pays saharien depuis près de quatre siècles, quand les M'aqil se présentent. Venus en nomades, leurs tribus chamelières s'infiltrèrent jusque dans les hauts passages de l'Atlas. Par la suite, nombre d'entre elles se fixent et se sédentarisent. A leur arrivée, Sijilmassa était déjà fondée en 757 par des Meknasa, parents des Zénètes, venus du Nord et champions du kharedjisme au Maghreb.

Aussi haut que remonte l'histoire de ce pays, les documents attestent donc la présence des Zénètes, qui, éliminés aujourd'hui du Maroc saharien,

(1) Cf. Massignon, *Le Maroc*, p. 132.

(2) Sur les Zénètes, voir les chapitres intéressants que leur consacre E.-F. Gautier, in *Les siècles obscurs du Maghreb*,

peuplent en Algérie, par delà la Zousfana, le Touat, le Gourara, le Mzab, Ouargla, l'Aurès, et au Maroc Oriental les montagnes de Taza et une partie des plateaux de la Méditerranée au Tafilalt. A travers des péripéties et des luttes qui occupent presque un millénaire, la prééminence revient enfin aux Sanhaja, maîtres du Sahara et de la montagne.

Pour revenir aux Aït-Izdeg, on voit qu'il est possible de les suivre, dans leur voie de sédentarisation, dans une vallée occupée tour à tour par des Zénètes, des Arabes et d'autres Sanhaja, dont ils furent les ennemis. Sans quitter le Tiàllalin, notre point de départ, on trouve encore des Aït-Hadiddou n-Zoulit à Tighermt 'Aomar et à Iserdan ; des familles Doui Hassan de lignage Doui Mansour, de même, plus au Nord, également dans le Ziz, au ksar de Tighijet et à Guersilouin de construction zénète (1).

La linguistique, d'autre part, corrobore les données de l'histoire. La grande masse des ksouriens et des transhumants parlent arabe et berbère. Les nomades parlent surtout berbère, à l'exception de quelques tribus M'aqil rejetées vers la frontière algérienne et aux confins du désert. Ils se disent *Imaziġen* et désignent leurs parlers de l'expression bien connue *tamaziġt*, qui, sous la forme *tamahaq*, désigne encore la langue des Touaregs, Sanhaja, d'une autre branche. Bien que les Aït-Seghrouchen, qui parlent « zenatiya », l'utilisent également, le mot s'applique plus particulièrement aux Sanhaja, aux Berabers des confins : ce qui justifie l'emploi du mot pour discriminer les parlers du groupe *tamaziġt* qu'on oppose couramment à *taselġit*. Mais le groupe des parlers dits *berabers* englobent encore les transhumants du Maroc Central, qui sont aussi des Sanhaja. Il s'agit là au fond d'un groupe de parlers plus homogènes qu'on ne le croirait, séparés essentiellement par des variations phonétiques. Certains parlers du Nord utilisent notamment les interdentes *ǧ* et *ʧ* inconnues de ceux du Sud, chez lesquels on note avec assez de constance l'affaiblissement du *k* en *s*, le passage de *g* à *y* et *i* et exceptionnellement la permutation de *l* à *n*, Gheris, Guelmima. Les parlers berabers du Sud sont plus chuintants et c'est là une caractéristique des parlers zénètes, notamment ceux du Mzab, d'Ouargla, du Touat, du Gourara. Autrement dit, les parlers sanhaja, de toute évidence, ont été dans une certaine mesure influencés par les parlers zénètes, comme ils l'ont été par une forte invasion de mots arabes. Mais on

(1) Marmol, *L'Afrique*, t. II, p. 304.

ignore les parlars arabes de ces régions : ils n'ont fait l'objet, jusqu'ici, d'aucune étude. Les mots relevés ici et considérés comme d'origine arabe, sont des mots de civilisation et appartiennent au vocabulaire urbain. On peut douter que leur introduction dans le vocabulaire berbère soit contemporaine de l'arrivée des M'aqil. Les Zénètes, leurs devanciers dans le pays, peuvent avoir été tout aussi bien les artisans de ce travail.

Quant aux ksouriens, la plupart sont bilingues. On compte cependant encore nombre de berbérophones purs, à côté de gens ne parlant que l'arabe. Cette diversité linguistique ajoute encore quelque confusion dans l'agencement des ksour et constitue un sérieux obstacle à l'établissement d'une carte linguistique quelque peu exacte.

### Sijilmassa

Cependant l'histoire de ces régions resterait incompréhensible si, à côté de l'élément instable et vagabond constitué par les tribus transhumantes, il ne s'était trouvé, pour maintenir un certain équilibre, tout un monde de sédentaires paisibles réfugiés dans les ksour.

Sijilmassa concrétise un centre d'attraction et d'action religieuse, dont l'histoire se devine plus qu'elle ne peut s'écrire(1). On sait la date de sa fondation, vers 757, par des Kharédjites venus du Nord du Maghreb ; celle de sa destruction, vers 1818, par les Aït-'Aṭṭa. Il reste de son souvenir, près d'Abou-Am qui a hérité de sa fortune dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des pans de remparts épais envahis par le sable. Entre ces deux dates, les historiens arabes consignent ses diverses vicissitudes ; tour à tour assiégée et occupée par des Maghraoua, des Almoravides, des Almohades, plusieurs fois détruite, notamment par les Mâqil en 1362, et toujours renaissante de ses cendres. Quand les Sasadiens s'installent à Marrakech, en 1529, puis à Fès 20 ans plus tard, sa fortune est sur le déclin. L'arrivée au pouvoir des chorfa filaliens(2) ne pourra lui rendre son ancienne splendeur. Ceux-ci s'installent à Abou-Am. Autour du tombeau du fondateur, le célèbre Moulay 'Ali-Cherif, devenu le but de visites pieuses, s'édifieront les bâtiments du Makhzen, de boue eux aussi et dans le goût de ceux du pays.

(1) Sur l'histoire de ce petit royaume, cf. G. S. Colin, in *Encyclopédie de l'Islam*, art. *Sidjilmassa*, livr. G, 1927.

(2) Cf. Lévi-Provençal, art. *Maroc*, in *Encycl. de l'Islam*.

Sijilmassa tire son importance de sa position en tête de ligne d'un commerce caravanier avec le Soudan. Au X<sup>e</sup> siècle, elle est un grand port saharien et capitale d'un royaume qui occupe le Tafilalt et quelques vallées, notamment celle du Ziz, au moins jusqu'au Kheneg. A Targa, dans le groupe de ksour, de Ksar es-Souq, aboutissaient déjà les caravanes chargées d'esclaves et de poudre d'or.

Elle est en relation avec Tombouctou, par le Tagant; (1)

— le Gourara et le Fezzan, par la Saoura, les Beni-Abbès et Timimoun et au-delà, Bornou, le Tchad, par Tesebit, le Touat et Agadez;

— le Drâ et les centres de la lisière saharienne jusqu'au pays des Haha;

— le Tadla, par le Ferkla, le Todghout, le Dads, les Mgouna, les Imeghran, route par laquelle Bezou exportait ses huiles, ses cuivres, ses tissus;

— l'Algérie, par Tlemcen, Figuig, route de l'indigo du Drâ au XVI<sup>e</sup> siècle et qu'empruntaient parfois les pèlerins;

— Fès, par le Reteb, le Ziz, Guerselouin, Enjil, le col de Recifa, Annoceur et Sefrou, avec une variante après les sources du Sebou, par la Haute-Moulouya et Almis. C'est la route des dattes que parcouraient les caravanes, chaque année après octobre, en neuf ou dix jours. Cette piste, devenue le *trig el-makhzen*, prendra une importance stratégique avec l'avènement des Alaouites issus des chorfa filaliens désireux de maintenir le contact avec le berceau de la dynastie. Elle fut délaissée du temps de Moulay Ismaël : elle aboutissait alors à Meknès et était gardée par des 'abids cantonnés à Bou-Fekran, Azrou, Ain-Leuh, Tamayoust, Dar Tma, Qsabi ech-Chorfa, Nzala dans le Tizi n-Telghemt, Ksar es-Souq et kasba de Tizimi.

Sijilmassa, dont le commerce décroîta avec le déclin du trafic des noirs, restera terre d'élection du piétisme musulman. On rappelle que sa fondation avait été l'œuvre de Kharedjites, c'est-à-dire de musulmans rigides, sinon sectaires. Elle deviendra par la suite le saint lieu d'asile de chorfa de haut lignage, dont les nombreux rejetons dissiminés dans les ksour ravivront les croyances affaiblies. Il n'est donc pas téméraire d'assigner à Sijilmassa une place prééminente, en tant que centre de rayonnement culturel, dans les pays pré-sahariens enrichis par le trafic

(1) Cf. Massignon, *Le Maroc*, p. 113.



de ses caravanes et profondément islamisés par le prosélytisme de sa noblesse religieuse.

Chorfa et marabouts, *imrabèden* et *igurramen* (1) sont, en effet, l'objet d'une grande vénération. Leur caractère sacré les éloigne du métier des armes. On ne les voit jamais dans aucun raid. Au contraire, ils s'entremettent auprès des tribus en guerre pour apaiser les querelles. Ils négocient des trêves, tentent des réconciliations; ils sont à la tête de toutes les délégations. Ils ne s'adonnent pas davantage au travail des mains. Cependant la coutume leur fait une obligation de participer à la réfection des séguia emportées par une crue. Certains marabouts passent pour avoir le don de déceler les nappes souterraines, et à ce titre on les recherche plus que les autres.

Leur présence dans un district n'est pas nécessairement source de félicités. Leurs rivalités et leurs ambitions entretinrent bien des guerres. Au temps de l'insoumission, ils furent souvent l'âme de la résistance. Mais quelle que soit la considération dont ils sont l'objet, chaque famille, avant notre venue, recherchait le *mezrag* d'un Berbère puissant.

Ces personnages à baraka occupent parfois, avec leur famille, tout un ksar, en quelque sorte autonome, dont l'entrée est rigoureusement interdite aux étrangers et aux Juifs. Ou bien, comme à Targa, leurs foyers se groupent à l'intérieur du ksar, séparés de la plèbe et du commun par une enceinte de hautes murailles. Le plus souvent, ils se répartissent dans les ksour; chaque quartier, ou *rubus*, possède ainsi sa famille bénie de Dieu à laquelle il se recommande.

\*  
\* \*

L'influence politique cependant leur échappe. Les maîtres du pays sont les grands transhumants Sanhaja, qui à travers monts et ravins parcourent des distances considérables avec leurs troupeaux. Les Aït-Morghad, par exemple, vont du Todghout au Ziz. Certains poussent jusqu'au Tafilalt. Une de leurs fractions campe entre Idelsem et le Kheneg du Ziz. L'été les trouve dans le Tizi n-Telghemt où l'alfa se conserve frais au fond des hautes vallées. L'hiver les contraint à se rapprocher des plateaux où dans le lit asséché des oueds pierreux; une maigre végétation

(1) Sur les populations des ksour, cf. Coursimault, *Notice géographique et ethnographique sur l'avant-pays de Ksar es-Souk*, in *Bul. de la Société de Géog. du Maroc*, 1<sup>er</sup> trim. 1922.

assure la vie des moutons et des chèvres. Avec le retour des moissons et de la cueillette des dattes, leurs tentes s'installent dans le voisinage des ksour où leurs khammès cultivent pour leur propre compte. Ils possèdent en effet des ksour, soit qu'il les ait jadis enlevés de haute lutte, soit qu'il les ait achetés ou fait construire. Ils en tiennent d'autres sous leur dépendance où, selon des stipulations passées avec les populations vassalisées, ils prélèvent chaque année une part plus ou moins grosse des récoltes.

Mais un grand nombre se sont sédentarisés dans le Haut-Dads, le Haut et Moyen-Gheris. Quand le transhumant abandonne la vie pastorale, il se fixe de préférence seul dans un *iğerm* de petites dimensions, avec sa famille, ses gens, ses khammès, *qebbala* et *harratin*, ses animaux, groupés autour de lui et abrités dans la même enceinte. Ainsi s'explique le nombre de petits ksour qu'on relève surtout dans les hautes vallées sous le nom de *tigermet* ou de *qşibet*. Il s'agrège ainsi à cette bourgeoisie ksourienne essentiellement composée de propriétaires qui, entre autres caractères, présente celui d'avoir pour toute occupation manuelle le plus souverain mépris.

Le travail, surtout le travail de la terre, reste le sort d'une plèbe nombreuse dont la misère hiérarchisée en classes, sous l'appellation de *harrar*, *qebbala*, *harratin*, constitue le fond du peuplement ksourien.

Contrairement à leur nom, les *harrar* ne représentent pas une race pure et noble d'origine arabe, mais plutôt un conglomérat de Mâqil, de Zénètes fondus sur place à des débris de tribus arabes et berbères disloquées ou anéanties par des guerres perpétuelles. Ils vivent généralement groupés en gros ksour de plusieurs milliers d'habitants, mêlés souvent à des *Qebbala* et des *Harratin*, de condition plus misérable encore. Leurs ksour sont parfois indépendants; le plus souvent ils ne profitent d'une liberté relative que grâce au bon caprice du Nomade et moyennant certaines redevances.

Les *Qebbala*, en berbère *iqebliyin*, (1) en nombre plus considérable, et par définition « gens du Sud », autrement dit des « Sahariens », sont en réalité des métis de blancs et de noirs fixés depuis des siècles dans ces régions déshéritées. Il semble bien que dans leur race survive un « lambeau de préhistoire et d'une préhistoire soudanaise, nègre ». Types d'une humanité inférieure et subordonnée qui peuple le Nord du Sahara berbère

(1) Au sing. : *aqebli*; fém. : *taqebli*, pl. : *tiqebliyin*. Le mot désigne toujours un individu originaire du Sahara (leqbel).

de Siwa à l'Atlantique, sous les ethniques de Gourari, Touati, Filali, Draoui. Tout ce qui touche à la terre, à la boue et à l'eau est de leur domaine. Ils ont déployé des efforts de géants dans la création et l'aménagement des magnifiques palmeraies sahariennes, sans grand profit pour eux. Ils ont édifié par milliers maisons et ksour aux murs de terre pressée. Les plus misérables, sans occupation dans leur pays surpeuplé, vont louer leurs bras dans les villes du Gharb, où ils sont jardiniers ou puisatiers. On les voit encore chez les transhumants du Maroc Central où l'hiver ils sont gardiens des greniers de l'igherm. Leurs occupants s'accordent à vanter leur ardeur au travail, leur caractère paisible, leur bonne foi et leur manque total de valeur guerrière.

A un degré moindre de mépris social vivent à leur côté des *Qebbala imellalen*, c'est-à-dire des « Qebbala blancs » d'origine et de caractères ethniques différents, il est vrai. Les hommes secs et robustes, au teint hâlé, ne se distinguent guère des Imazighen, dont ils portent d'ailleurs le costume. Les femmes, vêtues elles aussi de bleu, sont généralement petites et fluettes, aux attaches menues et fines, au teint mat ou clair que ravivent de beaux tatouages. On les considère comme les populations berbères les plus anciennement fixées au pays, réparties dans les hautes vallées des deux versants du Haut-Atlas, que les invasions ont submergé sans les anéantir.

Parmi elles, on relève des Imelouan, des Iguerrouan, des Izerouan dont les historiens signalent la présence au XII<sup>e</sup> siècle dans l'Assif Melloul, l'Imedghas, les hautes vallées du Gheris, du Ziz et du Guir. Ces tribus sont aujourd'hui complètement dispersées, mais on retrouve leurs traces un peu partout. Ainsi des Imelouan vivent au milieu d'autres Berbères dans des ksour du Gheris, près des chorfa de Sidi Bon Ya'qoub. Ils ont longtemps fait le métier de colporteur; aujourd'hui encore le terme *ameloui* désigne un individu de cette profession, fut-il blanc ou noir. Les Iguerrouan habitent la région de Meknès depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, mais ils ont laissé des leurs à Ou-Tarbat dans l'Isellaten, à Ait-bou Yahya dans le Haut-Ziz; un ksar porte encore le nom de Iguerrouan près de Midelt.

D'autres familles également éparées dans le Sud sont aussi considérées comme des Qebbala blancs, tels les Ighezouan dans le Guir, les Izekkalen dans les ksour de l'Oued Ifegh, les Ait-Snan dans le Todghout, les Ikheddouan au Ferkla dans les ksour d'Akheddou et de Tikheddouin. La

tradition veut que certains d'entre eux soient les descendants d'une chrétienne nommée Touaibt.

En fait, les occupants actuels les considèrent comme des étrangers, bien qu'on doive, avec quelque raison, les considérer eux aussi comme des Sanhaja. El-Baïdaq classe les Qebbala parmi les « Sanhaja du Midi » : ce qui justifierait leur appellation actuelle.

Quant aux populations qu'on désigne sous le vocable de *Harratin*, elles ne se confondent pas avec les Qebbala. Ce sont essentiellement des nègres et des descendants de nègres originaires du Soudan, vendus comme esclaves, installés aujourd'hui dans le pays où ils vivent généralement attachés à une famille en qualité de serviteurs ou d'esclaves. Le mot *hartani*, singulier du précédent, se prononce *aḥardan* en berbère et désigne un « esclave noir ». Son correspondant touareg *aṣardan* (1), avec le sens de « mulâtre », montre pour le moins que l'étymologie proposée pour expliquer le mot par l'arabe حرت « labourer » est d'autant plus douteuse que les ksouriens ne « labourent » pas la terre en s'aidant d'une charrue, mais la « retournent » à la houe.

De ces populations, les Juifs restent les plus méprisés. Une colonie importante, 1.200 individus environ, actuellement réfugiée à Erfoud, habitait jadis le Tafilalt. On en signale d'autres, dissimulées dans les ksour du Guir, du Ziz, du Gheris, à Ksar es-Souq, Kerrando, Rich, Midelt, Bou-Denib. Elles vivent, parquées à l'écart de la population musulmane, dans des quartiers fermés par de hautes murailles et de sombres couloirs, où elles se livrent aux pratiques de leur culte sans être autrement inquiétées.

Certains Juifs possèdent des jardins, des champs, des parts d'eau, mais ils ne cultivent pas eux-mêmes, laissant ce soin à des khammès. A Erfoud, c'est un Juif qui détient tout le trafic des dattes avec l'Oranie. La plupart vivent de petits métiers; ils sont menuisiers, savetiers, forgerons, bijoutiers, vendeurs d'étoffe. Leurs femmes travaillent la laine pour le compte des musulmanes auxquelles elles procurent à l'occasion, des fards, des parfums, des objets de parure. Elles portent à Ksar es-Souq, à Erfoud, un vêtement de couleur rouge et une coiffure qui est une sorte de hennin d'où retombe de chaque côté du visage, souvent fort beau, un voile également de couleur rouge.

Le Juif, en tant qu'intermédiaire, joue dans ces pays un rôle écono-

(1) De Foucauld, *Dict.*, t. I, p. 104.

mique important. Il détient à peu près tout le commerce. Des cheikhs, des notables influents, des Berbères transhumants le prenaient souvent sous leur protection, non sans profit pour eux, surtout quand les nécessités des affaires l'obligeait à de longs déplacements. Toute demande de *mezrag* s'accompagnait d'un sacrifice accompli en présence des gens de la djemâ. Les stipulations du pacte figuraient par écrit dans une sorte de contrat que le Berbère se faisait un point d'honneur de respecter.

La situation des Juifs, à notre arrivée, était dans ses régions aussi lamentable qu'ailleurs. Considérés comme impurs, soumis à toutes sortes de vexations, c'était pour eux, par exemple, risquer la mort que de s'introduire dans un ksar habité par quelque chérif. Ils n'allaient pas au combat, ne participaient à aucune harka, étant indignes du noble métier des armes, mais ils faisaient les frais des réconciliations et contribuaient comme les Berbères aux amendes de guerre. Aujourd'hui, un grand nombre de Juifs cherchent à se libérer de la tyrannie musulmane. Ils quittent le ghetto empuanti des ksour pour se fixer dans les villes nouvelles qui se créent à Midelt, à Ksar es-Souq, à Erfoud, sous la protection des autorités militaires.

L'arrivée des Juifs en ces parages reste un problème de l'histoire. Sans doute ils vinrent de l'Est par petits essaims, des oasis sahariennes du Touat notamment où, au XV<sup>e</sup> siècle, s'éteignait le dernier royaume juif du Maghreb. En 1492, Sijilmassa est le théâtre d'un massacre général des Juifs à la suite d'une violente propagande religieuse d'un agitateur, El-Maghil. On s'accorde pour observer la présence des Juifs à la suite des Zénètes. Si l'on se souvient que ceux-ci ont exercé une prééminence dans les régions pré-sahariennes pendant plusieurs siècles, il est permis de leur attribuer quelques succès dans le développement de leur foi et de croire que nombre de Berbères professaient la religion juïque. Les ksour de Tabia, dans le Haut-Ziz, d'Amalou dans le Guers, sont des ksour de renégats. Ighejd n-Oussammeur, aujourd'hui ruiné, était habité par des Juifs. Tazrouft, près de la zaouïa de Sidi Hamza également. Le ksar des Aït-Taddert, dans l'oued Isellaten, en pays Aït-Hadiddou, est habité par des convertis. Les Aït-Ba-Âli ou Ahmed et les Sidi Youssef, Qebbala blancs qui occupaient, il y a un siècle, le Ferkla et le Gheris, seraient d'origine juive. Tamalout, de l'Ansegmir, également.

Au surplus, cette judaïsation partielle de la montagne berbère semble

avoir gardé ses souvenirs dans les traditions, le folk-lore, la toponymie et l'hagiographie.

\*  
\* \*

Ces indications ne sont pas neuves. Elles aident cependant à percer le mystère de la vie ksourienne, à expliquer surtout l'infinie variété d'agencement des groupements humains en région pré-saharienne. La vie nomade appartient au Sanhaja de race, transhumant et pasteur. La vie sédentaire aux chorfa, aux marabouts, à des populations éparpillées en familles peu nombreuses d'anciens occupants arabes ou berbères submergés par les invasions, détruits par des guerres perpétuelles, aux khammès, Qebbala, Harratin, à quelques colonies juives, éléments plébéens et impurs, vassalisés par le Berbère,

Et encore tout ce monde vit-il dans une sorte de compartimentage de clans rigoureusement cloisonnés, isolés dans des ksour autonomes, ou parqués sans se mêler, dans des ksour communs, dans des rues, des quartiers spéciaux, à l'abri de hautes murailles de terre. On y évite ainsi le mélange des races et du sang. La prééminence demeure sans conteste à l'Amazigh blanc, le Sanhaja, le dernier conquérant.

#### Aire d'extension des ksour

Le Tiállalin, écrit de Foucauld (1) a, comme végétation, l'aspect du bas Dades, mais il ne lui ressemble en rien en ce qui concerne les qçars. « Depuis que j'ai quitté le bassin du Drâ, l'architecture va en déclinant. Jusqu'au Ksar es-Souq inclus, elle avait gardé de l'élégance; il n'y en a plus au Tiállalin : les bâtiments y sont en pisé sans ornement; il existe des tighremts, mais leurs quatre murs flanqués de tours sont d'une simplicité absolue : ni découpures, ni moulures. Les ageddins ont disparu avec les derniers palmiers du Gheris. Les constructions d'ici à Oudjda, rappelleront celles du Tadla, des Aït-Attab, des Entifa ».

L'observation demeure exacte. Mais, le côté ornemental de l'architecture ksourienne, malgré le réel intérêt qu'il peut avoir, doit nécessairement rester en dehors du cadre de cette étude. Il est plus important pour nous de déterminer l'aire d'extension des ksour qui répondent dans leur ensemble aux caractéristiques que nous en avons donné par ailleurs.

(1) *Reconnaissance au Maroc*, p. 230.

Or, il se fait que cette aire est particulièrement vaste. Elle s'étend le long des lignes d'eau que constituent les grands oueds et les hautes vallées et, en dehors d'elles, là où l'eau des sources et des nappes souterraine, permet la création d'une palmeraie au prix de gros efforts de creusement de puits et de khottara. Les ksour (1) groupés en îlots, parfois largement espacés, s'égrènent ainsi dans les vallées du Ziz, du Gheris et la cuvette du Tafilalt, dans les vallées du Ghir, de la Zousfana, puis celle de la Saoura jusqu'au Touat et le Gourara, et surtout dans la vallée du Drâ et de ses affluents du bassin supérieur, l'Assif Ouarzazat, le Dads qu'une ligne de verdure relie au Todghout et au Ferkla. Et au-delà, vers l'Ouest, quelques districts dans l'Anti-Atlas et la ligne d'oasis du Bani jusqu'au Noun. Mais déjà, dans ces régions, les ksour ne répondent plus qu'imparfaitement aux caractéristiques du type étudié ici.

La limite Nord, en bordure du Haut-Atlas dans sa partie orientale, reste difficile à fixer. Avec le voisinage de la haute montagne, l'architecture se modifie. Ainsi la partie basse de l'Imedghass, occupée par les Aït-'Atta, est parsemée de ksour. On en compte un peu moins dans la partie moyenne occupée par les Aït-Morghad et ils y sont déjà mêlés à des groupements ouverts. Ils ont disparu dans la partie haute, où vivent les Aït-Hadiddou, pour faire place à des hameaux ou de petits villages de maisons éparses ou groupées autour d'une tighremt servant de grenier collectif. En s'élevant dans la montagne on peut observer la tendance du Berbère à s'évader de l'habitat collectif. Plus à l'Est, on relève encore quelques ksour dissiminés dans la partie Sud du Tizi n-Telghemt. Ils se reconstituent en îlots compacts dans la région de Midelt. On en compte encore un grand nombre dans la Haute et Moyenne-Moulouya et ses affluents supérieurs, notamment l'Ansegmir. Ils s'espacent de plus en plus vers le Maroc Oriental. Figuig marque leur extrême limite vers l'Ouest. On en observe enfin sur le versant Est du Moyen-Atlas, au débouché des passages, jusqu'à une assez haute altitude : Itzer se perche à 1.800 mètres. A partir de là, sous l'influence de conditions nouvelles de vie et de climat, le groupe humain encerclé dans les murailles du ksar, manifeste lui aussi la tendance vers l'affranchissement de l'habitat.

(1) Sur la question, les renseignements abondent. Cf. notamment, de Foucauld, *op. cit.*; Suzanne Nouvel, *Nomades et Sédentaires au Maroc*; Celérier, *Le Maroc*, p. 76 et suiv., et de nombreux articles dans le *Bulletin de la Société de Géographie du Maroc*.

Le domaine des ksour se confond en somme avec celui de la steppe et des hauts-plateaux ; c'est essentiellement celui de la grande transhumance, le Sahara véritable commence au-delà, et il est encore tel que le signalait, de son temps, Léon l'Africain (1). Il groupe des populations d'origine ethnique les plus diverses, de conditions sociales les plus variées, impérieusement soumises aux mêmes conditions de vie imposées par les rigueurs d'un climat particulier et l'état perpétuel d'insécurité qui met aux prises sédentaires et transhumants.

Bien que les constructeurs aient édifié les ksour selon les dispositions d'un plan géométrique quasi uniforme, il ne se dégage pas de leurs réalisations un caractère d'implacable monotonie. Dans les vallées, où ils dressent leurs hautes tours dans l'azur d'un ciel infiniment pur, ils offrent au contraire une grande variété d'aspects qu'expliquent la richesse ornementale des belles portes et leur position, changeante selon la topographie du lieu, qui fait que certains ksour, juchés sur les berges ou des falaises, ont l'allure de bourgs moyen-âgeux. Puis, la verdure rafraîchissante des cultures qui s'étalent au pied de la montagne dénudée et toute rose, leur font un cadre prestigieux tout éclatant de lumière. C'est un spectacle d'une incomparable beauté que de parcourir la route du Ziz, du Fom Zâbel au Tafilalt, à l'heure du levant, quand la vallée s'illumine, que se dégagent de la brume matinale les gros volumes de terre rose que sont les ksour dans un splendide décor d'ombres et de lumières, nimbés à cette heure de légers nuages de fumée bleue s'élevant des maisons où s'apprête le premier repas du jour.

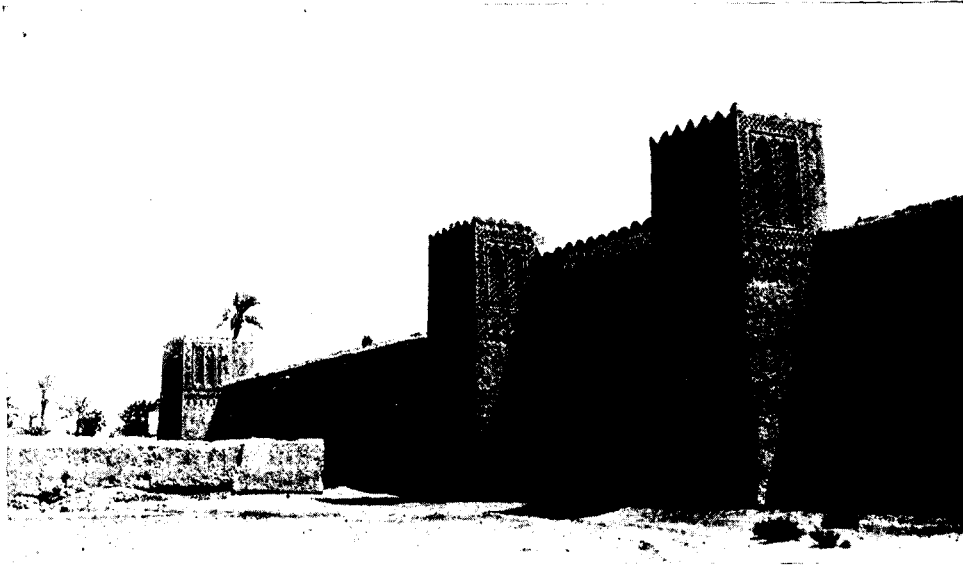
Les ksour se comptent par centaines. Dans l'état actuel de nos connaissances, il paraît prématuré de déterminer ceux qui présentent le plus d'intérêt au point de vue de leur architecture, du style si l'on peut dire. Il est permis cependant, à quelques détails près, de retenir comme éléments fondamentaux de l'architecture ksourienne l'aspect pyramidal des tours, l'allure monumentale des portes et la décoration qui associe à un fond venu de l'art musulman les motifs géométriques de ce qu'on est convenu d'appeler l'art berbère.

Ce fut une erreur d'attribuer à cette architecture une origine soudanaise (2). C'est l'inverse qui est vrai : l'art soudanais est redevable au

(1) Cf. Massignon, *Le Maroc*, op. cit.,

(2) Cf. Mercier, *La civilisation urbaine au Mzab*, p. 64 et *Notes sur une architecture berbère saharienne*, in *Hespéris*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tr., 1928. « Ce ne sont point les Mzabites qui ont construit comme au Soudan, mais bien les Soudanais qui ont construit comme au Mzab. », Delafosse.





... les portes d'aspect monumental complètent le caractère urbain de l'igerm : celle du Dar el-Makhzen, au Tafilalet, mérite une mention spéciale.



... celle du qsar d'El-Hart (Gheris) avec ses hauts piliers supportant un balcon a aussi quelque allure...

Maroc Saharien et berbère de ses éléments essentiels. Plus exactement même, l'architecture ksourienne n'est pas exclusivement marocaine. Des manifestations de cet art s'observent dans toutes les palmeraies du Nord du Sahara, où les gens travaillent la boue avec une remarquable habileté. On connaît les minarets des mosquées du Mzab, ce sont de véritables troncs de pyramide au faite agrémenté de pointes, de « doigts », qui ont une valeur plus prophylactique qu'ornementale. Ils ont leurs répliques au Djebel Nefousa, à Siwa (1) surtout. A Siwa même, ce sont toutes les constructions qui ont cet aspect pyramidal si caractéristique par ailleurs des monuments de l'ancienne Égypte. Ce qui reste du Temple de Jupiter Ammon, englobé dans les misérables masures du ksar d'Aghormi, a aussi ce caractère.

Mais en Égypte, les monuments étaient de pierres taillées, et partant d'un assemblage relativement aisé. Une question de technique se pose au sujet des constructions de boue du ksourien. Les gens de Siwa l'ont résolue en bâtissant à la façon du potier qui dresse son amphore par ajouts de boudins d'argile; ceux du Sud-Algérien, en partie, à l'aide de la brique de boue faite au moule et séchée au soleil; ceux du Maroc, moins, du fait, que fidèlement attachés au mode de construction par l'emploi du coffrage de bois, le procédé qui se prête à merveille à l'édification de murs verticaux, l'est beaucoup moins quand il s'agit de murs obliques. Il semble qu'en bâtissant de la sorte ils obéissent à une conception architecturale plus ancienne, qui utilisait la pierre et non la boue.

On s'accorde, en effet, à reconnaître que les ksour plus anciens, dont on voit les ruines sur des lieux escarpés, étaient de pierres assemblées, semble-t-il, sans mortier, ou tout au moins sans mortier solide. Il existe encore en pays de montagne, des tighremt bâties de pierres disposées en assises alternées, simplement jointes avec un mortier de terre. Les tours d'angle sont nécessairement pourvues d'un empatement large et épais; elles vont en s'effilant vers le sommet afin d'éviter un éroulement, qui ne manquerait pas de se produire s'il en était autrement. Il est possible d'émettre l'hypothèse que l'aspect oblique des tours du ksar, comme de la tighremt, est imputable à une question de technique dans la construction.

Le procédé du reste n'a pas entièrement disparu du Maroc même pour

(1) E. Laoust, *Un voyage à Siwa*, in *Revue de Géog. Marocaine*, fasc. 2, 1926.

les constructions de peu d'importance, qui utilisent la pierre comme les chaumières du pays des Abda et des Doukkala. Le toit, à double pente, retombe sur des petits murs de pierres sèches beaucoup plus épais à la base qu'au sommet. Dans l'enceinte en ruines de l'actuel village au nom berbère de Fettas, au bord de la mer, non loin de Tiṭ, s'observe encore en bon état une tour de pierre bâtie par le même procédé. Et cela reporte au XII<sup>e</sup> siècle vraisemblablement.

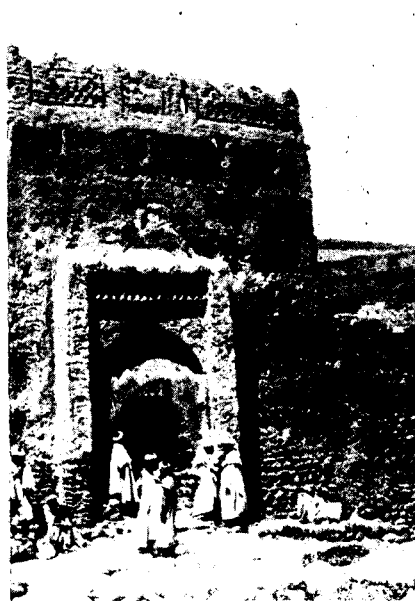
Les portes d'aspect monumental complètent le caractère urbain du ksar, tout en manifestant quelque prétention à la magnificence. Le souverain aimait donner une idée de sa puissance, en dressant à l'entrée de sa résidence des portiques fastueux, où parfois même il rendait la justice. La djemâ, en y tenant ses séances, continue aujourd'hui une tradition millénaire. Le plan, le dessin, le décor, dans l'ensemble, ne manquent pas d'harmonie et d'heureux équilibre : ce qui est défectueux, c'est l'exécution malhabile et la pauvreté de la matière. Puis, toutes ces portes ont l'air de copies d'un même type trop souvent répété. Dans les ksour importants, tels Maadid près d'Erfoud, Riçani, dans le Tafilalt, Ait-Yahya bou Othman, dans le Gheris, la porte est flanquée de chaque côté, de deux hautes tours obliques qui complètent le système de défense et lui donnent un aspect plus solennel. Dans ce genre, la porte du Dar el-Makhzen au Tafilalt, à proximité d'Abou-Am, mérite une mention spéciale (Pl. XXXIX). De même celle du ksar d'El-Hart dans le Gheris, ses hauts piliers supportant un balcon et les grandes surfaces planes des murs percées d'une double rangée de meurtrières, constituent un ensemble qui a vraiment grande allure.

A l'Ouest, vers le Drâ et les hautes vallées, on ne signalera plus de constructions de cette importance. La porte sera une simple ouverture de grandes dimensions, facilitant l'accès du ksar aux gros animaux, mais elle sera sans recherche ornementale d'aucune sorte. La raison de cette indigence réside sans doute dans le fait que le ksar abrite une ou plusieurs demeures somptueuses, aux murailles abondamment décorées et moulurées et que leurs propriétaires, qui sont parfois de puissants seigneurs, ont accaparé à leur profit, avec la fortune du pays, tout ce qui agrémente le charme d'une cité libre.

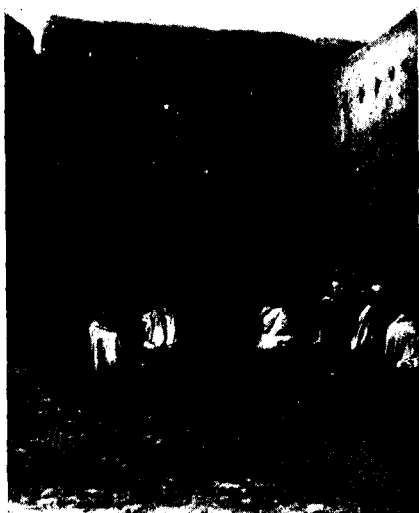
On laissera à l'archéologue le soin de disserter sur ces questions. On poursuivra cette étude uniquement au point de vue de l'habitat, ce qui



... la porte du qsar d'El-Maâdid est d'une architecture assez soignée et sur le modèle des ponts des qsour du Tafilaît...



... Celle de Tigrim d'Amejjoud est plus simple : la base des murs est en partie construite avec des pierres...



... Dans la Haute-Moulouya la porte conserve ses grandes dimensions, mais elle est dépourvue de tout ornement (Aït-Houssan).



(Cliché Lecomte)

... les murs de pisé de la tigrimit ne résistent pas aux intempéries, force est de les recouvrir d'un revêtement de pierres sèches (Tigrimit n-Aït Ou Sta, à Boukhennan).

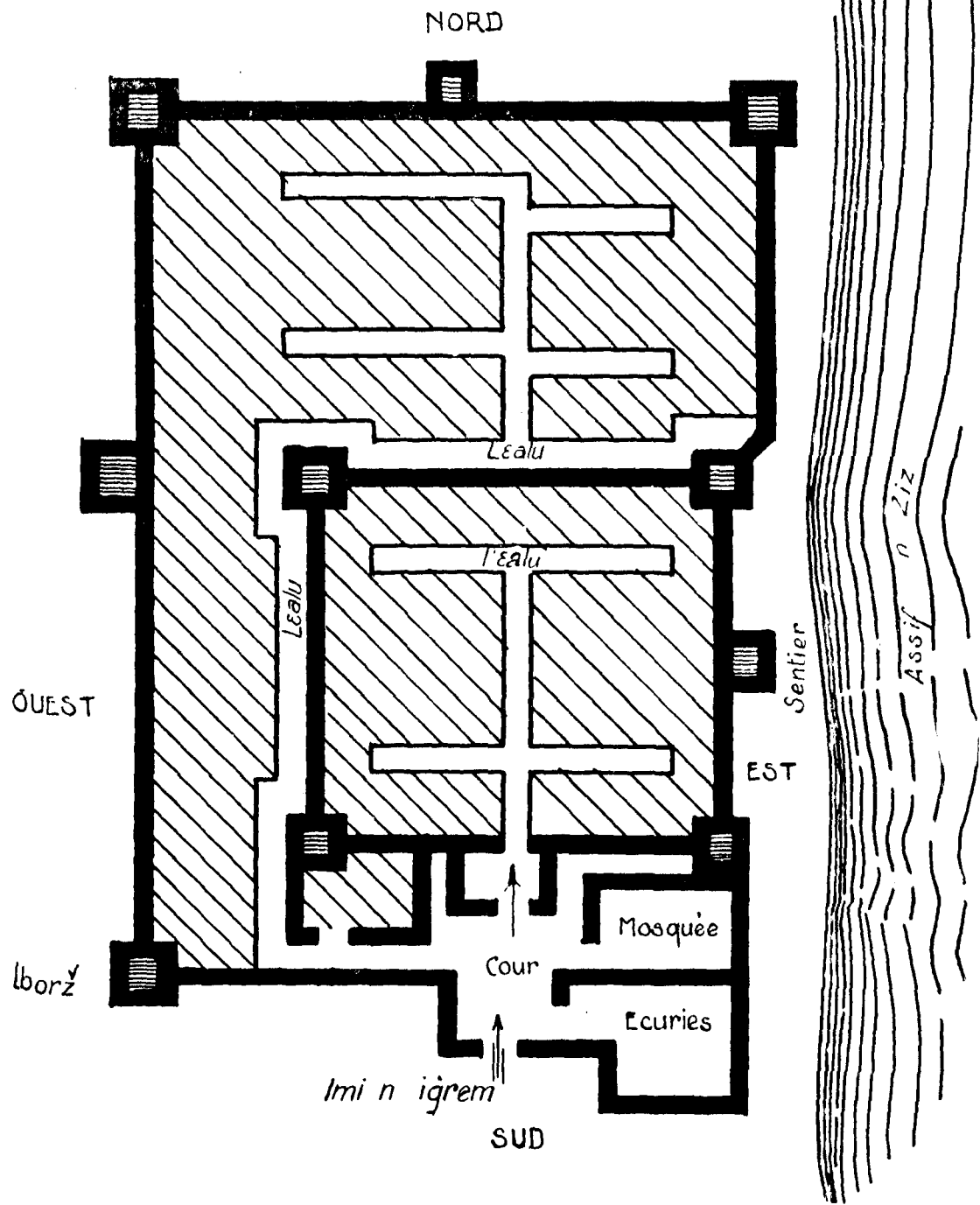


FIG. 97. — Igerm de Targa.

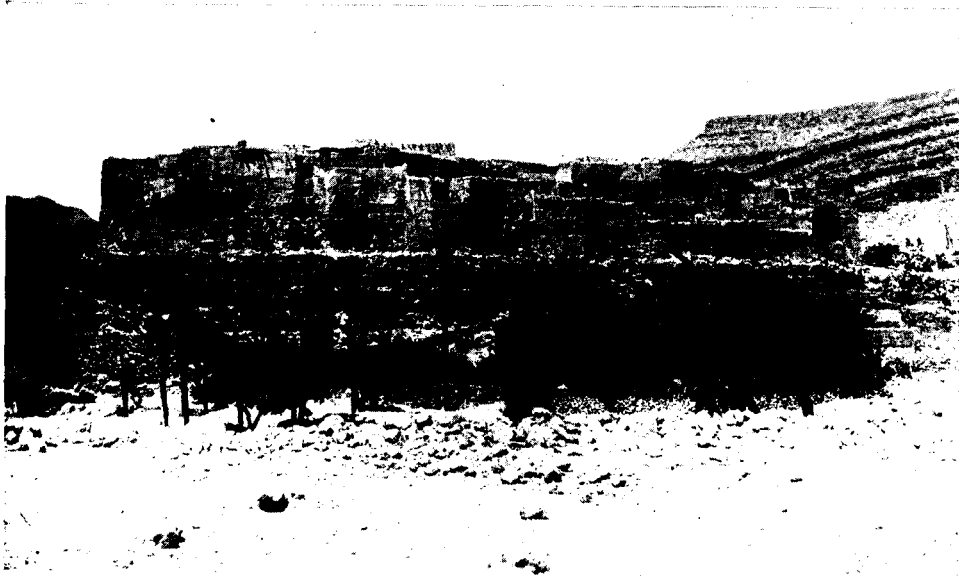
nous mènera, avant de conclure, à examiner quelques cas particuliers relevés au cours de visites effectuées au hasard des rencontres et non sur plan concerté.

Voici par exemple le ksar délabré d'Amejjoud, dans le Kheneg, bâti sur la berge escarpée du Ziz, défendu par la nature, naturellement par la rivière, et aussi par les murs des maisons tournant le dos à l'oued, sauf sur un côté où une muraille bastionnée complète la défense (Pl. XLI). On se reporte instinctivement au Mزاب où les ksour de Melika, de Bou-Noura, à Siwa, dans la lointaine Libye, où Aghormi sur sa gara, offrent le même aspect d'emporium.

On dit ce ksar fort ancien. Son délabrement paraît assez l'indiquer ; peut-être aussi le mode de construction de ses murs, qui n'est plus de pisé de la base au sommet, mais de grosses pierres jusque vers deux mètres, puis d'assises alternées de pisé et de pierres. Autre fait curieux : la mosquée n'est pas à l'entrée du ksar, mais à l'extrémité opposée. A noter cependant devant la porte une élévation circulaire bordée de cailloux qu'on nous dit être un lieu de prières. Elle porte en effet le nom de *timzillit*, de *zall* « prier ». Pour le reste, le plan se conforme au type connu : les rues y sont peut-être plus irrégulières ; elles sont aussi en partie couvertes, creusées d'une rigole que remplit en un clin d'œil une pluie d'orage qui nous y surprend à la mi-juin.

A quelques lieues en aval, à la sortie du Kheneg, s'étale la palmeraie de Ksar es-Souq. C'est le nom d'un district et non celui d'un ksar : on y compte une vingtaine de ksour, dont deux, ceux de Mouchqellal et de tighremt n-Ait-Moha Ou 'Ali, sont occupés par des Juifs. Des Chorfa et des Qebbala habitent celui de Targa, séparés dans des quartiers distincts et aménagés comme l'indique le plan ci-contre (fig. 97). Aux Chorfa, le ksar carré de la partie centrale ; aux Qebbala, la partie extra-muros découpée en ruelles sombres encombrées d'enfants déguenillés, jouant dans la poussière. Ici, le grouillement des familles entassées avec les animaux dans des maisons nauséabondes. Là, le calme sournois dont s'entoure volontiers la vie des clercs et des bourgeois. Une mosquée commune réunit cependant les gens séparés ailleurs par des murs et l'orgueil. Il n'en est pas toujours ainsi : dans les gros ksour qui comptent deux mosquées, il est d'usage d'en réserver une à la bonne société.

C'est dans le Tafilalt, terre classique des ksour, que s'observent sous



*(Cliché Résidence Générale)*

... l'igerm d'Amejoud, bâti sur la berge escarpée du Ziz, est naturellement défendu par la nature et aussi par les murs des maisons tournant le dos à l'oued ...



... l'igerm des Ait-Iloussan dans la Haute-Moulouya est bâti sur le modèle d'un qsar saharien.

leur forme la plus parfaite les beaux spécimens du genre. Certains semblent avoir subi l'influence du style « makhzen » : tours et bastions sont moins élancés, plus massifs, plus carrés. Le ksar d'Abou-Am, notamment, donne au premier abord l'impression d'une véritable ville propre et bien entretenue. Il faut faire effort pour se représenter la vie précaire qu'y menaient ces gens, il y a quelques mois encore. Une photographie, prise par avion, montre d'une manière suggestive la répartition quasi géométrique de ksour dissimulés dans l'immense palmeraie en voie d'appauvrissement, où 30.000 individus luttent péniblement contre la faim. A noter que nombre de ksour ont gardé des noms berbères.

Plus au Nord, dans le Gheris, dans le district de Goulmima, voici le ksar d'El-Hart, dont on a déjà signalé la belle porte au caractère curieux. Au centre, un bastion carré à demi-ruiné, petit ksar fort ancien, entouré d'un fossé profond, large de quelques mètres, et d'un chemin bordé de hautes maisons récemment construites et encloses dans une seconde enceinte presque neuve (fig. 98). En réalité, il y a là deux ksour bâtis à des époques différentes. Le fossé du premier a son histoire. Il rappelle le souvenir où les gens assiégés lui durent leur salut. Ils le creusèrent profondément ; ils en renforcèrent les bords de grosses pierres afin de préserver le rempart d'un effondrement fatal. L'ennemi, en détournant l'eau des séguia au pied des murailles, avaient usé de cette astuce afin de déliter le béton des fondations et d'avoir raison de la résistance des défenseurs. Malgré la fragilité de leurs murs, les ksour surent parfois, fort honorablement, subir des sièges très longs. Le ksar voisin des Aït-Yahya ben Othman résista cinq ans, dit-on, à l'assaut des Aït-'Atta ; et ce vers 1847.

Les ksour du Drâ (1) rappellent davantage ceux du Ziz que ceux des affluents de son bassin supérieur, le Dads et l'Assif Ouarzazat. Ils se pressent nombreux et peuplés sur d'étroits espaces souvent réduits par l'étranglement des falaises entre lesquelles le fleuve s'insinue. Comparativement à la longueur totale de la vallée, le Drâ n'est, à vrai dire, habitable que dans une minime partie de son cours, celle qui s'étend du débouché de sa cluse à travers le massif Tifernin-Saghro jusque vers le coude qu'il fait en direction de l'Atlantique. Gros collecteur des eaux du Haut-Atlas, il forme un magni-

(1) L' Spillmann, *Descrip. Géogr. de la Haute Vallée du Dra*, in *Revue de Géog. Marocaine*, juin 1930, et Cap. Pennès et L' Spillmann, *Les pays inaccessibles du Haut Draa*, op. cit., n° 1 et 2, 1929.



fique réservoir d'eau qui ne tarit jamais, en dépit des multiples séguias qui le saignent et dont certaines sont si larges qu'on leur donne le nom d'oueds. Il est infranchissable en temps de crues. Il mesure alors, par endroits, un

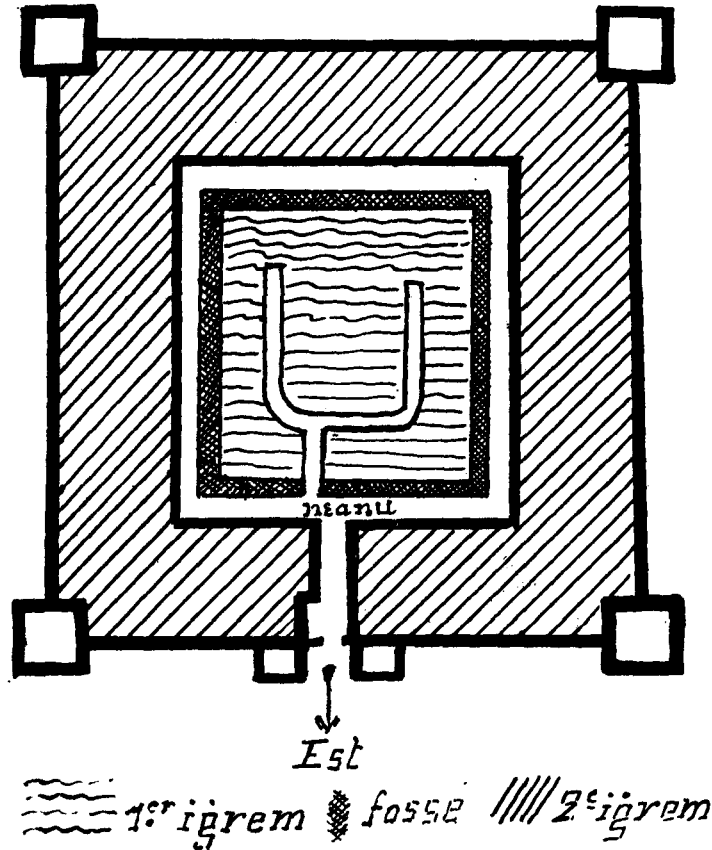


FIG. 98. — El-Hart.

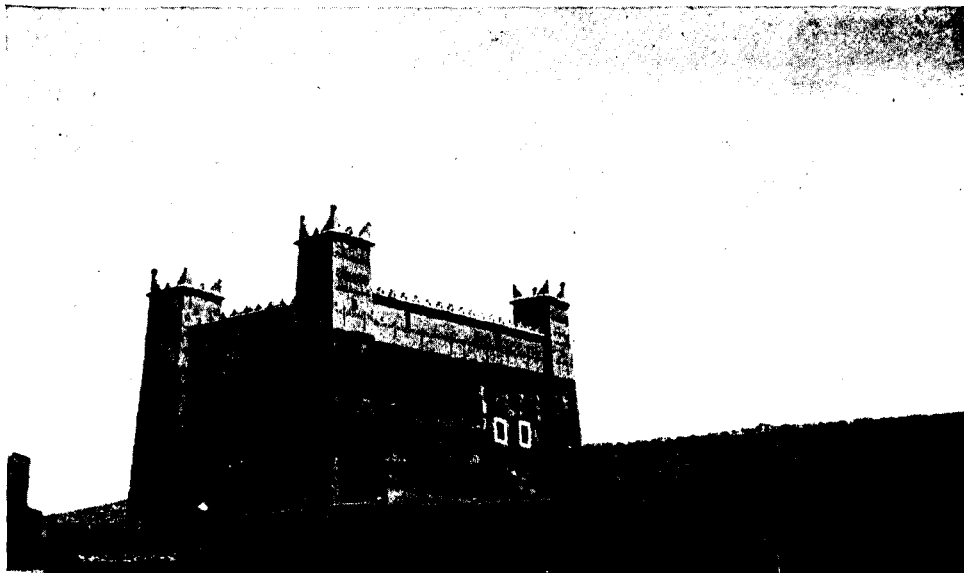
kilomètre de large. Ses eaux limoneuses roulent jusqu'à la Debayat qu'elles couvrent et séjournent dans l'Ariqi, sa zone d'épandage, encombrée d'une végétation de marais et animée d'oiseaux aquatiques.

Les ksour y sont si denses que les gens y voient toujours avec la misère. Et à l'exception des Mezquita, restés indépendants, ils ne jouissent d'une paix précaire qu'au prix de redevances allant du  $\frac{1}{8}^e$  au  $\frac{1}{20}^e$  de leurs récoltes versés aux transhumants turbulents Aït-'Atta, Ait-Sedrat et Ouled-Yahya.

Au-delà des derniers ksour des El-Mhamid, le Drâ tourne brusquement vers l'Océan, sans jamais déverser le moindre filet d'eau dans l'immense



... la *tigermt* apparaît au bout d'une piste rocheuse, bordée de pierres amoncelées qui délimitent des jardins de figuiers et d'amandiers en fleurs (Assif n-Oumersid).



... dans le Todghout, le Ferkla et le Dads, la *tigermt* est de construction plus soignée et curieusement agrémentée d'un décor arabo-berbère (Imiter).

et large vallée qu'il s'est creusée dans des âges géologiques révolus. Toute vie ksourienne y est devenue impossible. Des tribus chamelières de grande valeur guerrière, Ait-Oumribet, Idaou-Blal, Reguibat, parcourent seules son lit toujours à sec où poussent épars des faux-gommiers et des tamaris. Il s'intègre à la hammada saharienne au point qu'il ne constitue pas une limite entre le monde des nomades et des sédentaires Chleuhs (1). Cette frontière se reporte plus au Nord, au pied du Bani, où sont les ksour de Tissint, de Taṭṭa, d'Aqqa, d'Icht etc., uniformément bâtis au débouché des gorges étroites des rivières drainant vers le Drâ, les eaux de l'Anti-Atlas. Et cette ligne extrême des ksour, en bordure de la première marche saharienne, se double de ksour groupés en arrière, au pied de l'Anti-Atlas, là, où s'épanouissent les vallées.

Certains de ces établissements, Aqqa, Tissint, ont connu jadis une véritable ère de prospérité, au temps où un commerce caravanier y amenait du Soudan des marchandises diverses et des noirs vendus comme esclaves (2). A cette déchéance s'ajoute aujourd'hui le souci constant de se prémunir contre les dangers que constitue le voisinage des grands nomades. Le délabrement des ksour, les ruines qui s'y accumulent disent assez la grande détresse des choses et des hommes, qui comptent parmi les plus misérables de ce pays.

Dans le Haut-Drâ — on appellera ainsi le bassin supérieur formé des gros affluents originaires du Haut-Atlas — l'agencement des ksour offrent des particularités nouvelles. Cela tient sans doute à la plus grande variété de types de maisons et surtout à la présence de la tighremt, qui donne au paysage un aspect nouveau. Le ksar groupe dans une même enceinte des maisons hautes ou basses, tighremt et taddart. Et du fait que la tighremt, avec ses hautes tours, constitue déjà un élément sérieux de défense, le rempart s'y montre généralement de construction plus négligée. Il n'existe même pas toujours : les murs des maisons qu'on juxtapose de manière à laisser entre elles un ou deux passages étroits, forment eux-mêmes l'enceinte. Le ksar de Tifoultout dans le district d'Ouarzazat, dans une moindre mesure celui de Taourirt où se dresse la kasba monumentale de Si Hammadi, et surtout celui des Aït-ben-Haddou au débouché de l'Oued Mellah

(1) Cf. R. Montagne, *La limite du Maroc et du Sahara Atlantique*, in *Hespéris*, fasc. I et II, 1930.

(2) Sur ces régions, cf. de Foucauld, *Reconn. au Maroc*, pp. 121, 127, 137.

et de la route de Marrakech, par le Tizi n-Tichka, sont de bons exemples de ksour dans lesquels la tighremt, constitue l'élément essentiel (Pl. XLIII).

Du reste, à mesure qu'on se rapproche de la montagne, la tighremt prédomine sur toute autre construction. Le ksar a disparu. On ne l'observe déjà plus dans le district de Skoura. Là, les habitations sont généralement d'aspect considérable, à hautes tours crénelées, à une ou plusieurs enceintes groupant des constructions carrées auxquelles on accède par des couloirs coudés et voûtés, des escaliers raides ménagés dans les tours. Elles sont abondamment décorées, comme celles du Dads et du Drâ. Elles sont éparses dans l'immense palmeraie, au milieu des cultures et paraissent se garder davantage du voisin que d'un ennemi commun et plus lointain. On en trouvera de semblables dans le Haut-Dades, perchées parfois sur des tertres élevés, pareilles à des citadelles, justifiant le nom de *gasba* qu'on aime à leur donner (Pl. XLIV). De toute évidence, il existe dans cette région une tradition architecturale particulière et une technique plus savante.

On en chercherait vainement l'équivalent à l'autre bout du domaine ksourien qui, par la Saoura et le groupe Touat-Gourara, pousse une avancée énorme au cœur du Sahara Algérien (1). Au-delà d'Igli, au confluent du Guir et de la Zousfana et Ksabi, proche du Foug El-Kheneg où la Saoura change de nom, c'est-à-dire le long d'un ruban de sources et de verdure de 800 kilomètres, s'alignent sur la rive gauche, à l'exception d'un seul, une trentaine de ksour de boue durcie, géométriquement carrés, flanqués aux angles de tours régulièrement crénelées à l'image de ceux du Ziz.

En effet, le type de ksar paraît marocain au dire de E.-F. Gautier, qui les a particulièrement étudiés. « Nos ksar algériens sont d'un type bien différent, ce sont des tas informes, des agglomérations si serrées, si enchevêtrées, qu'on serait tenté de dire des conglomérats de lumachelles ; les contours généraux n'accusent aucune espèce de plan d'ensemble ; ils sont l'absurdité, la fantaisie et le pittoresque de vieilles choses lentement progressives, qui ont poussé à travers les siècles, au hasard de la vie et de l'évolution ».

Ces ksour sembleraient de construction récente si l'on en juge d'après le nombre de ksour en ruines qu'on trouve notamment au Touat, mais dont

(1) E.-F. Gautier, *Le Saharien algérien*, t. I, p. 257.



... le qsar de Tifoultout (Ouarzazat) groupe dans la même enceinte des maisons du genre *tigermi* et *taddart*...



(Cliché Résidence Générale)

... dans le qsar des Aït ben Haddou, sur le versant Sud du Haut Atlas, la *tigermi* constitue l'élément essentiel.

l'aire d'extension à travers le Sahara est considérable. A la différence des nouveaux, ils ne trahissent pas le moindre souci de symétrie. D'abord ils sont construits en pierre et non en pisé. « Ils sont généralement perchés, non seulement au haut d'une falaise, mais encore toutes les fois que ça été possible au sommet d'une gara détachée de la falaise dans une position inexpugnable... Le choix de semblables emplacements est très fréquent dans toute la Berbérie; pour désigner ces nids d'aigle, il existe un vieux mot berbère « *kalâa* », qui a survécu sur une foule de points dans l'onomastique locale ». Le mot, toutefois, n'est pas berbère; on a tenté de le rétablir sous la forme *tisegdelt*, qui reste également appliquée au Maroc à des ksour anciens.

Sur l'abandon de ce mode d'habitat, à coup sûr on peut retenir ceci (1) : « Les Indigènes se souviennent que l'abandon des hauteurs fortifiées par la masse de la population est en relation avec les progrès de l'islamisme et l'extension de la culture arabe. Et cela est tout naturel, car ces nids de troglodytes ont bien un caractère berbère. Les *kelâas* de pierres sèches représentent le village berbère, les ksar modernes, le village arabe, un plus haut degré de culture islamique. »

Tout ce qui a été dit ici à ce sujet ne peut que renforcer l'hypothèse du savant éminent — hypothèse formulée à une époque où le Maroc hostilement fermé à ses investigations auraient offert à sa perspicacité des éléments d'informations plus décisifs encore.

\* \* \*

On quitte le pays des ksour par le Tizi n-Telghemt ou le Tizi Itguel, dans la région de Tounfit: celui-ci à la préférence des Indigènes, car il conduit directement dans la vallée de la Haute-Moulouya (2). Le pays change d'aspect. Par comparaison avec l'aridité qu'on laisse derrière soi, il apparaît presque verdoyant. Vert l'Est, c'est la grande steppe alfatière qui commence. Vers l'Ouest, c'est la longue et étroite vallée de la Moulouya bordée de belles montagnes bleues; on aperçoit dans le lointain le Bou-Iblan tout étincelant de neige sous les feux du soleil. Le Haut-Atlas pelé et dénudé sur ses pentes Sud, se couvre sur son versant Nord de thuyas

(1) E.-F. Gautier, *op. cit.*, p. 164.

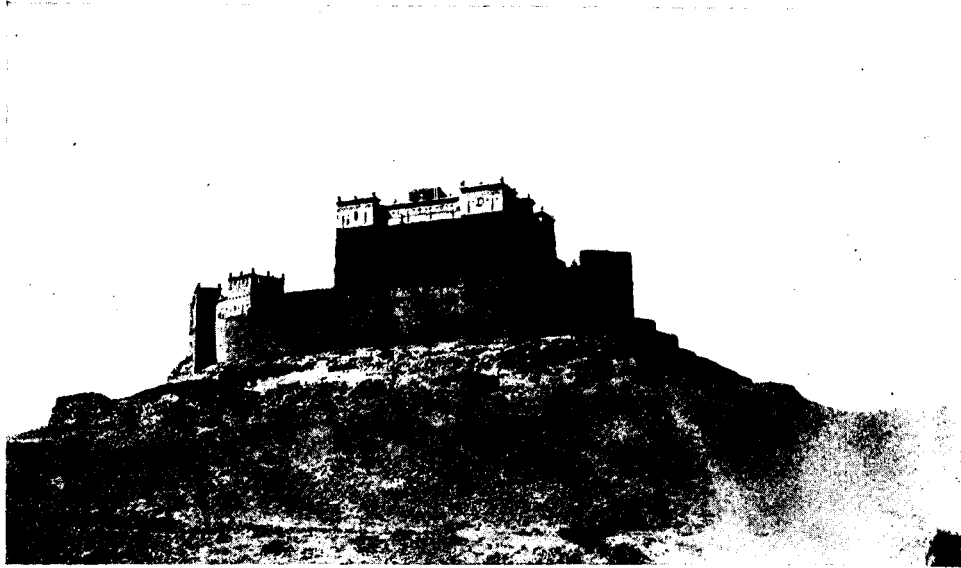
(2) Sur cette région, voir C' Bouverot, *Ras-Moulouya*, in *Bul. Soc. Géog. du Maroc*, fasc. 1, 1920.

rabougris, assez denses dans les creux, et d'un maigre tapis végétal dont se contentent les chèvres et les moutons. Dans sa partie Ouest, où domine le sommet neigeux de l'Ari el-'Ayyachi, la forêt de cèdres fait une grande tache sombre qui justifie le nom d'Amalou « ombre » que les Berbères aiment à donner à leur montagne.

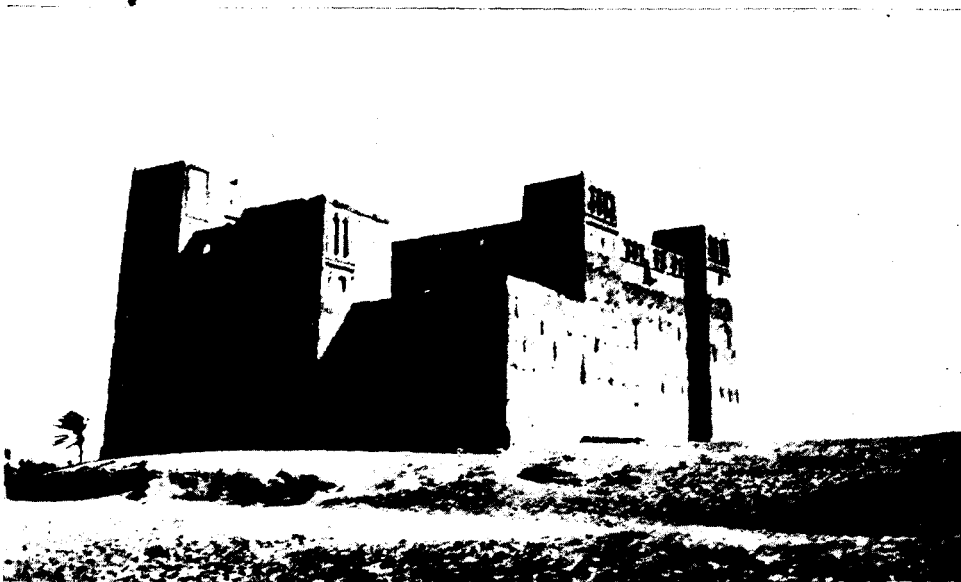
La Moulouya, *Melouyt* en berbère, et ses affluents dont l'Assif n-Oudad qui traverse les pays des Aït-Ouafella, l'Ansegmir où sont les Aït-Ayyach et les Aït-Bougman, occupent l'arrière-pays et collectent les eaux vives et claires venues des monts. Elle ne reçoit guère du Moyen-Atlas, au-delà, dans sa partie moyenne, que quelques torrents sans importance aux lits asséchés et caillouteux. Elle roule de moins en moins d'eau à mesure qu'elle s'approche de la mer. Les ksour sont ici, dans le haut-pays, vers 1.500 mètres d'altitude moyenne; Midelt est à 1.600; Itzer à 1.800.

La caractéristique de la région est fournie par son climat qui rappelle celui des hauts-plateaux algériens, rude l'hiver, chaud l'été. Le Moyen-Atlas dresse une haute muraille qui forme écran contre les vents d'Ouest. Il garde pour lui les pluies, la neige, les beaux pâturages, les forêts et les rivières. A Midelt, il tombe tout au plus 20 jours de pluie par an. La neige pourtant fait son apparition sur les haut sommets et y séjourne de longs mois. L'air y est sec; les vents violents et fréquents sont forts préjudiciables à la végétation déjà très en retard en raison du froid. Le peuplier est ici l'arbre familier; depuis El-Hajeb, il sillonne les routes et signale les groupements humains. Le palmier a disparu du paysage déjà depuis le Kheneg.

Ces conditions climatiques différentes ont leur répercussion sur l'économie du pays. Les sédentaires fixés là où se trouve l'eau donnent une plus grande extension à la culture des céréales, celle du maïs notamment, et réduisent d'autant l'importance des vergers. Les pasteurs, limités dans leurs terrains de parcours, sont moins riches, moins aventureux et turbulents. La plupart de ceux qu'on trouve établis au pied du Moyen-Atlas doivent même demander à l'agriculture un complément de ressources. Ils conservent leurs tentes pour leur déplacement à la suite des troupeaux; mais ils possèdent des ksour bâtis à proximité de la rivière ou d'une seguia, où sont les bonnes terres. Ils font partie de la grande famille des transhumants que chaque hiver ramène de l'autre côté de la montagne, dans l'azaghar, les plateaux de Tellt et de Ment.



... Cette bâtisse se dresse sur un rocher, sur la rive gauche du Dads à proximité de son confluent avec l'Assif Ouarzazat (Dar Si Allal, Ouled Merzouk).



... dans le district de Skoura, les habitations sont généralement d'aspect considérable et presque toujours abondamment décorées ...



On peut ramener à trois les groupements des ksour observés dans la Haute et Moyenne-Moulouya (1). Celui de Midelt; plus en aval, celui de la Moyenne-Moulouya jusque vers Guercif; et le plus important, à notre point de vue, celui de la Haute-Moulouya et de la zone qui s'étend en bordure du Moyen-Atlas jusqu'au-delà d'Engil.

Le premier groupe parsème ses ksour sur les deux rives de l'Assif n-Oudad, qui est le nom de la rivière de Midelt, elle-même, de son véritable nom Outat n-aït el-Hadj. Ils appartiennent, jusqu'à Ksabi, aux Aït-Ouafella (fig. 98<sup>bis</sup>). Les Aït-Izdeg en possèdent aussi. Ils sont sur les bords

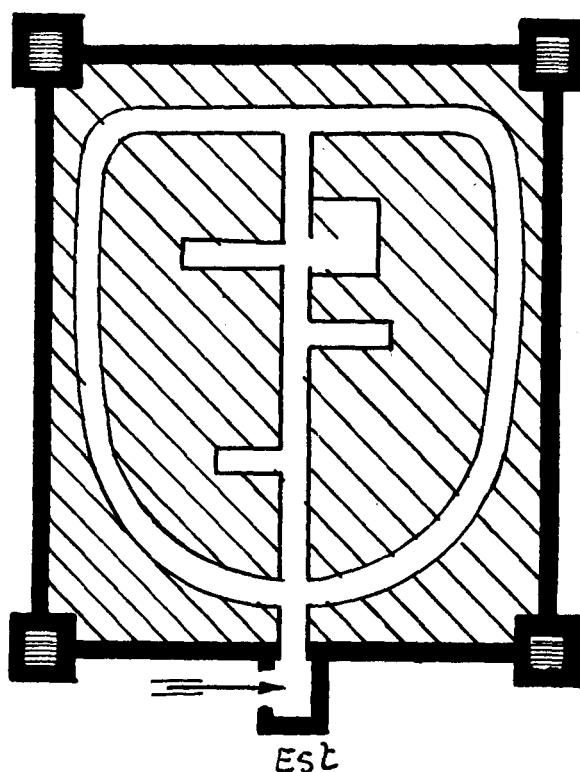


FIG. 98<sup>bis</sup>. — Igerm des Aït-Ouafella.

du plateau rocheux qui domine la petite vallée de manière à laisser à la culture le plus de terres possibles. La rivière, dont le lit a été ramené à quelques mètres de largeur, serpente au fond de la vallée, presque canalisée entre ses deux rives de cultures étagées. Des carrés de luzerne en tout temps, de maïs en été, font une longue oasis verdoyante qui ondoie avec

(1) Cf. Célérier, *Le Maroc*, p. 94.

les caprices de la rivière. Les gens possèdent en outre quelques troupeaux qu'ils mènent paître dans la steppe en s'abritant dans des tentes. Mais leurs douars minuscules de trois ou quatre tentes disent assez que l'élevage n'est plus leur préoccupation dominante.

L'agencement des ksour, bien que se conformant au type courant, n'offre plus cet aspect parfaitement régulier qu'on a décrit. Cela tient à la topographie des lieux dont le relief est ici plus accusé. Le ksar de Tajilalit, par exemple (fig. 99), en aval de Midelt, possède deux entrées au lieu

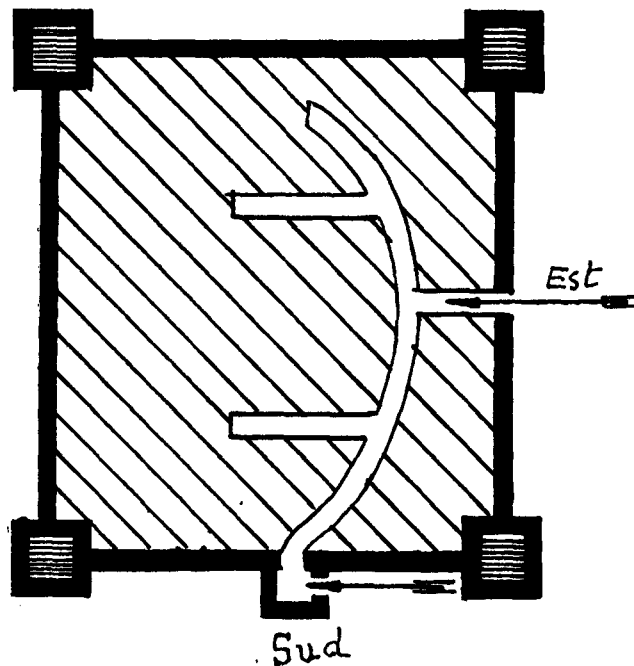


FIG. 99. — Tajilalit.

d'une. Celle qui s'oriente vers l'Est, en direction des champs, n'est plus qu'une entrée secondaire. La principale fait face au Sud; elle donne accès à une terrasse rocheuse où coule la séguia et où, pour plus de commodité, on a établi les aires à battre.

La pratique qui consiste à multiplier les ouvertures vers la campagne, va désormais s'observer fréquemment. Le ksar de Tajilalit en compte deux; d'autres en ont trois ou quatre. Elles ont été faites après coup, car une seule est bastionnée et rappelle avec moins de prétention la porte monumentale des ksour du Sud.

En Moulouya, les ksouriens éprouvent la même répugnance que leurs frères du Sahara à se mêler à des gens étrangers à leur race ou de condition sociale différente. Le ksar de Taddamout, voisin du précédent, abrite la famille de Ben Lahbib qui s'enorgueillit de son origine chérifienne et vit isolée dans sa petite forteresse. Près de Midelt, le ksar de Sidi Othman Ou Moussa est exclusivement Juif. De même, dans un ksar des Aït-Ouafella, les familles juives s'entassent dans une même rue, à l'écart de la population musulmane.

On observe un autre groupe de ksour dans la Moyenne-Moulouya (1) autour de Missour, de Touggour, d'Outat el-Hadj, de Mahiridja. Ils n'y sont plus seuls, mais associés à des « mechta » — sortes de hangars fermés — et à des tentes arabes et berbères, celles-ci se distinguant par la couleur noire des flijs. Les semi-nomades et transhumants s'appellent ici Oulad Daoud, Oulad Hamid, Oulad el-Hadj dans la partie moyenne, Aït-Ouarain vers le Nord-Ouest.

Le troisième groupe de ksour, en bordure du Moyen-Atlas, présente

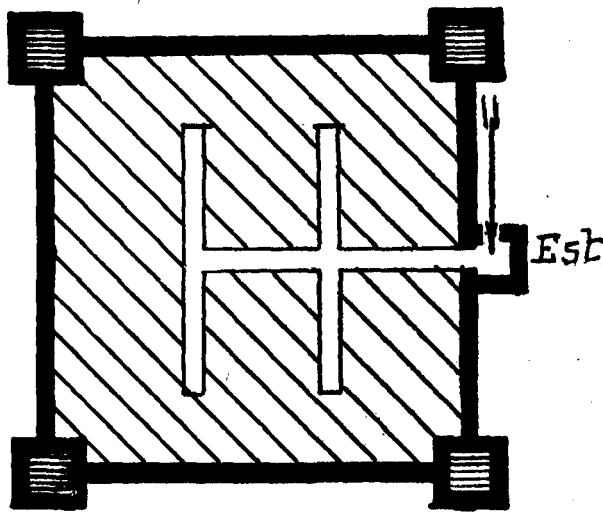


FIG. 100. — Aït-Housan.

entre autre intérêt, celui de nous ramener au monde des transhumants.

La caractéristique des établissements qu'ils ont créés au débouché des passages qui commandent l'accès des hautes vallées, c'est d'être la réplique

(1) Sur cette région, voir Ch. Eisenmerger, in *Bull. Soc. Géog. du Maroc*, fasc. 4, 1920 et Benachenhou, *Les Oulad el-Hadj et la transhumance dans le Rokam*, in *Bull. Soc. de Géog. du Maroc*, juillet 1934. Leurs campements portent le nom de *dar*.

des ksour sahariens. Seule permet de les distinguer, avec le cadre de la palmeraie absente, une architecture plus fruste, plus massive, sans élégance et sans agrément. Décrire l'un d'eux, c'est les décrire tous. Voici à titre d'exemple celui des Aït-Iloussan, habité par des Ait-Ayyach (fig. 100).

Les Ait-Ayyach ont leurs ksour dans la vallée de la Haute-Moulouya et de l'Ansegmir, au pied du Djebel el-'Ayyachi. Ils occupaient auparavant les pentes de la montagne où sont les Ait-Yayha. Ils furent en guerre, au siècle dernier, avec les Aït-Izdeg, alliés aux Aït-Merghad et aux Beni-Mguild pour la possession de l'eau dont on ne peut être véritablement le maître qu'à condition d'occuper la montagne. Ils furent battus; une partie de la tribu chercha refuge dans la région de Fès où après maintes pérégrinations on la trouve actuellement établie à Aïn-Cheggag, dans le voisinage des Beni-Mtir.

Le ksar des Aït-Iloussan, qui leur appartient, est sis sur la rive droite de la Moulouya, à proximité de l'ancienne piste Itzer-Midelt. A cet endroit, la rivière, large d'une dizaine de mètres, est encombrée de rochers. Entre ses berges, hautes et rocheuses sur la rive droite; basses et bordées d'arbres et d'arbrisseaux sur la rive gauche, l'eau coule abondante et rapide. Les femmes y viennent puiser l'eau; les hommes y laver leurs vêtements sur les dalles glissantes. L'ighrem est à une cinquantaine de mètres au-delà, séparé par des aires à battre. Les terres s'étalent sur les deux rives dans une plaine assez plate et légèrement en pente vers la rivière, sillonnée en tous sens par des séguia arrosant les cultures d'orge et de maïs. Autour du ksar, des animaux paissent, chevaux, mulets surtout et ânes. Les gens, à l'occasion, se font caravaniers et assurent le trafic de Fès au Sahara.

L'ighrem lui-même est à plan rectangle (fig. 100). Il est pourvu d'une enceinte de pisé, de tours basses et comme écrasées, d'une porte sans décor mais de grandes dimensions, d'une rue principale *lealu* orientée Est-Ouest, coupée transversalement par deux autres rues régulièrement bordées de maisons, parfois couvertes de *gorfa* (Pl. XLI). Dans certaines de ces maisons, il n'est pas rare de voir accrochées à des piquets de bois, des tentes noires démontées, à côté de leurs perches et du « hammar » gravé. Les femmes très tatouées ne revêtent pas l'étoffe bleue de Guinée des ksouriennes du Sud. Comme toutes les transhumantes et les femmes libres, elles portent la chaude tamizart de laine blanche à rayures de couleur et des jambières tricotées, qui les protègent mieux du froid.

Le ksar abrite en outre des dépendances utilisées comme bergerie : ce sont de grandes cours non couvertes, entourées de hauts murs et auxquelles on accède par de larges portes de bois. Parfois, dans d'autres ksour, les bergeries occupent un enclos plus considérable bâti à l'image du ksar avec son enceinte et ses tours. Parfois encore, quand le ksar possède une double enceinte, les espaces vides entre les murs constituent de vastes enclos qu'on utilise au logement des animaux. On vit encore ici dans un pays peu sûr, propice aux coups de mains des djicheurs, contre lesquels, l'enclos de jujubier, d'un emploi si général dans le Nord, ne constitue pas un abri efficace.

Autre constatation. Dans un pays où souffle, presque tous les jours un vent violent, le pisé des murailles se désagrège à la longue. Les murailles se minent à la base, se délitent aux parties mal construites, prennent vite l'aspect de ruines. On a dû prévenir leur effondrement par des réparations maladroitement, en les étayant par des murs de pierres sèches qui les protègent et prolongent leur existence. A mesure qu'on gravira les pentes qui ramènent dans les hautes vallées du Moyen-Atlas, on observera cette préoccupation constante de l'habitant d'abriter les murailles exposées au mauvais temps par des moyens les plus divers ; revêtements de planches, claies, de lentisque, de laurier-rose, d'alfa, de jonc, de retem et plus fréquemment revêtements de pierres sèches.

Une modification dans le régime climatique a sa répercussion dans le genre de vie, qui, à son tour, a sa répercussion sur le mode d'habitat. Le ksar saharien demeure le mode d'habitation d'autant plus en faveur que les constructeurs sont originaires du Sud ; mais il a dû subir des modifications imposées tant par les rigueurs des intempéries que par la nécessité de pourvoir au logement de nombreux troupeaux à l'intérieur même du ksar. Malgré la présence des garnisons échelonnées le long du triq el-Makhzen, les gens ont toujours vécu dans des conditions de sécurité fort précaires. Mais dès qu'il leur fût possible d'apporter moins de soucis à la conservation de leurs biens et de leur vie, ils manifestèrent leur profond désir de s'affranchir de la vie en commun. Certains ont percé des ouvertures dans le rempart du ksar, mettant ainsi de plain-pied dans la campagne les maisons qui s'y trouvent adossées. Ils se détournent des ruelles sombres du ksar pour regarder désormais la pleine lumière en attendant l'heure d'une libération plus complète.

C'est du moins ce qu'on observe en parcourant le territoire des tribus

transhumantes. Les Aït-Messaoud possèdent leur ksour dans l'Oued Oudghes, l'Oued Kiss et sur la rive gauche de la Moulouya entre l'Oued Azerzou et le Tazrout Ougdâl. Ils hivernent dans l'azaghar où ils se rendent par le Serrou, Kebbab et Khenifra et estivent dans la plaine d'Aârid, dans l'Amalou, sur les premières pentes du Haut-Atlas. Les Aït-Bougman en possèdent seize, dont ceux de Bou-Drâa et de Bou-Mya. Ils poussaient jadis jusque sur la rive gauche du Beht; ils vont encore à Aguerd n-Souq, entre Guertila et Agourai. Par contre, les Aït-Qbal Larham, fraction des Aït-Ougadir, qui occupent la vallée de l'Aguerdif et de Tirougaden, les sources de l'Almeugh, n'en possèdent que quatre ou cinq. Ils en ont même abandonné quelques-uns, estimant sans doute préférable d'entreposer leurs grains dans les coffres des chorfa d'Itzer. Les Aït-Ali Ou-Ghanem, autre fraction des Aït-Ougadir, en possèdent une dizaine réparties dans le pays qui chevauche sur les hautes vallées de l'Oued Serrou à la Moulouya. L'hiver les ramène aussi dans l'azaghar, dans la région de Messouar, de Guertila, les plateaux de Telt et de Ment où ils se rendent par Kerrouchen, Adjir, l'Aguelmam Azigza, l'Oued Amassin. Ils allaient autrefois vers le plateau de Telt, entre l'Oued Beht et l'Oued Aguenour en empruntant l'itinéraire plus court, l'Oued Senoual, Bekrit, l'Oued Ifran, tandis que les Aït-Qbal Larham passaient par le Zad, longeaient le Djebel Tamarakoït et le Djebel Hayan, pour aller ensuite à Aïn-Leuh et le plateau de Telt.

Au-delà, vivent d'autres fractions berbères également transhumantes, les Irklaouen et les Aït-Arfa, au débouché du Triq-Ajir, qui ont des leurs installés dans le Tigrigra et le Guigou; des Aït-Seghrouchen, des Aït-Yousi, des Aït-Ouarain. Mais à mesure qu'on avance vers le Nord, l'architecture ksourienne, fort malmenée depuis le Tiâllalin, va en déclinant de plus en plus et finit même par ne plus compter de représentants.

Dans l'énumération de ces tribus, il n'est pas fait mention des tribus transhumantes plus riches et plus importantes de l'autre versant du Moyen-Atlas. En effet, le domaine du ksar saharien, dont on a fixé les limites et le type à caractère urbain si accusé, est également, en gros, celui de la taddart, maison citadine d'architecture particulièrement soignée, s'éclairant par une ouverture aménagée dans la terrasse. Il semble que *igrem* et *taddart* sont faits pour s'associer. Dès qu'un groupement comprend des maisons d'un autre type, il a tendance à se constituer différemment. C'est ce qu'on observe sur les pentes atlantiques du Moyen-Atlas où les transhumants possèdent des

*igerman* dont l'agencement diffère du ksar saharien par des modifications qu'on va indiquer. Il semble toutefois que l'étude en sera facilitée quand on aura décrit, même sommairement, l'habitation du genre *tigremt*, dont la présence a déjà été signalée dans certains ksour du Haut-Drâ.

### La tighremt

Sa silhouette de donjon et de burg rhénan donne au pays berbère un aspect particulier qu'on a souvent décrit (1). Le mot est un diminutif de *igrem* et signifie « petit ksar ». Comme le ksar, la construction possède des murs élevés et épais, percés de meurtrières, flanqués de tours de garde. C'est, selon le cas, une citadelle qui commande un passage, l'habitation d'un bourgeois ou d'un chef, une ferme fortifiée habitée par une ou plusieurs familles, ou un entrepôt où les gens d'une fraction mettent leurs réserves de grains. Sa caractéristique est d'être à l'usage du montagnard sédentaire ou du petit transhumant. Son domaine est essentiellement la montagne. Il ne dépasse pas Ouaouizeght au Nord, le col du Tichka à l'Ouest, les hautes vallées atlassiques du versant saharien au Sud, la région de Tounfit vers l'Est. C'est tout le pays couvert par l'épais pédoncule qui soude le Moyen au Haut-Atlas et que domine au Sud le dôme de l'Azourki, couvert de neige une partie de l'année. C'est l'immense plateau plissé de hautes crêtes, drainé par l'Oued El-Abid et ses affluents, les rivières marocaines qui roulent en tout temps le plus gros volume d'eau. Région presque inexplorée, d'accès difficile : les rivières, qui n'ont pu se libérer qu'en s'y creusant de profonds canyons, ne constituent pas les voies normales de pénétration. L'absence de vallées profondes empêche la transhumance d'hiver, sauf en de rares endroits et contraint les occupants de la haute montagne à vivre avec leurs bêtes, bloqués par les neiges, plusieurs mois de l'année. Le froid sévit intense aux hautes altitudes. Mais le pays, balayé par les vents d'Ouest, reçoit sa part de pluies de l'Océan, grâce auxquelles vivent d'immenses forêts de chênes-verts et renaissent chaque année les hauts pâturages d'été. L'eau des oueds est abondamment exploitée là où il est possible de creuser des canaux,

(1) Notamment de Foucauld, *Recon. au Maroc*, op. cit., p. 62. E. Laoust, *Mots et Choses berb.*, p. 5 et suiv.. P. Ricard, *Au pays des kasbas*, in *Bul. Soc. Géog. du Maroc*, fasc. 4, 1923. Suzanne Nouvel, op. cit.. Célérier, *Le Maroc*, p. 69. D' A. Paris, *Documents d'arch. berbère*. Terrasse et Hainaut, *Les Arts décoratifs au Maroc*, p. 4 et 18.

parfois même dans le roc de la berge et d'établir de petits aqueducs, *tilugg'it*, par-dessus les ravins. Mais à l'écart de ces points d'eau, dans certaines régions mal arrosées, l'usage est de recueillir les eaux pluviales dans des citernes creusées au pied des tighremt.

Les populations sont toutes berbères. Elles se groupent en tribus, dont les Aït-Ouirra, les Aït-Sri, les Aït-Sokhman (1), au Nord; les Aït-'Aṭṭab, les Aït-Messaḍ, les Aït-Abbès, les Aït-Bou Guemmez (2), au centre; les Aït-Bou Oulli, les Imeghran au Sud; les Ntifa, les Inoultan plus en bordure du Haouz, et au-delà les Aït-Hadiddou sur le versant saharien, puis les Aït-Yahya qui regardent vers la Haute-Moulouya. Certaines de ces peuplades montagnardes passent parmi les plus grossières, les plus arriérées, comme les plus berbérophones. Au dire d'Ibn Khaldoun, cette partie du Moyen-Atlas était, au Moyen-Âge, peuplée de Zenaga. On notera que les parlars de tous ces gens constituent une aire linguistique entre la *tamazigh*t des transhumants et la *taseliht* des sédentaires Chleuhs, et qu'elle coïncide, en gros, avec l'aire d'extension de la tighremt, qui serait aussi, selon E.-F. Gautier, le domaine des petits nomades transhumants (3).

L'économie de ces populations, bien que sédentaire, dans leur ensemble, varie selon les étages de la montagne. Au premier plan, les Ntifa et les Inoultan tirent leur principal revenu de l'olivier. Les jardins de Bezou, de Demnat, des Aït-Ouadanoust (4) sont à juste titre renommés. A un étage plus haut, c'est l'amandier; mais cette culture, comme celle de l'olivier, n'est pas exclusive de celle des céréales et des légumineuses en terrain « bour » et, avec plus de profits, dans les cuvettes irrigables. A un degré au-dessus, l'exploitation de quelques champs de figuiers associés à la culture des céréales, dont une graminée appelée *atquy* et qui paraît être du seigle, fournit encore quelques récoltes. Les gens paraissent s'en satisfaire, d'autant plus qu'ils y ajoutent les produits de l'élevage. Ils possèdent des troupeaux de moutons et de chèvres qui trouvent dans les maquis et les forêts les pâturages qui leur conviennent.

A ces hautes altitudes la forêt joue un rôle capital dans l'économie du

(1) Sur le pays occupé par ces tribus, voir C' Tarrit, *Étude sur le front chleuh*, in *Bull. Sociét. Géog. du Maroc*, fasc. 5, 1923.

(2) C' Martin, *En pays Aït Abbès et Aït Bou Guemmez*, in *Revue de Géog. marocaine*, n° 3, 1927.

(3) E.-F. Gautier, *Les cavernes du Dir*, in *Hespéris*, 4<sup>e</sup> trim., 1925.

(4) E. Laoust, *Mots et Choses berbères*, p. 448.



montagnard. L'arbre dominant est le chêne-vert, *tasqft*. Il couvre des étendues considérables : 62.000 hectares dans le territoire des Aït-Ouirra et Aït-Oum El-Bekht; 46.000 chez les Aït-Daoud ou-Ali de l'Est; 20.000 chez les Aït-Mhammed et les Bou-Guemmez. Les gens possèdent des bois privés qu'ils achètent parfois très chers, 30 à 50 réaux l'hectare (1). Ils y installent leur demeure et exploitent leur petit domaine rationnellement et en marge de tout règlement forestier.

La forêt procure, outre les pâturages et le bois de chauffage, des terres fertiles et des ressources fourragères. Par le procédé de l'écobuage, l'incendie et l'abattage, les gens se procurent les terres fertiles et humifères qui font totalement défaut ailleurs. Les Aït-Messad ont même un nom *tirizit*(2) pour désigner la parcelle de terre cultivable ainsi gagnée sur la forêt. D'autre part, quand la neige s'étend sur tout le haut pays et contraint les animaux à la stabulation pendant les longs mois de l'hiver, les feuilles de chênes-vert constituent souvent leur seule nourriture. On étête les arbres dont on destine les feuilles aux troupeaux, puis on coupe les jeunes pousses au fur et à mesure des besoins. On laisse au repos les troncs ainsi mutilés pendant deux ans au moins, après quoi le cycle recommence. Ainsi font notamment les Aït-Bou Guemmez, les Aït-Mhammed et les Aït-Abdi du Koucer.

Dans le pays de la tighremt, sans négliger les produits de la culture et de l'élevage, on demande ainsi à l'arbre cultivé, olivier, amandier, figuier, ou à l'arbre de la forêt, le chêne-vert, un complément de ressources parfois très important et variable selon les différents étages de la montagne.

L'usage de la tente a disparu, sauf vers les régions Nord, à la limite du pays des transhumants où le paysan est encore propriétaire de gros troupeaux. Ailleurs, il ne s'agit plus que d'une simple transhumance d'été. La richesse et le nombre des troupeaux va en décroissant à mesure qu'on se rapproche du Haut-Atlas. Des « *âzib* » suffisent à leur surveillance. Ce sont des enclos circulaires de deux à trois mètres de haut, protégés par une enceinte de pierres sèches et de buissons de jujubier, abritant une ou deux masures pour les gardiens et formant parc, la nuit, pour les bêtes. On les occupe dès qu'arrive l'été et on les abandonne à l'apparition du froid.

(1) Communication du C<sup>t</sup> Chevroton, des A. I.

(2) Cf. E. Laoust, *Un texte en dialecte berbère des A. Messad*, in *Mélanges R. Basset*, t. II, p. 333.

La haute montagne est ainsi occupée pendant la bonne saison. Des Aït-Hadiddou vont jusqu'aux *islan*, le « plateau des Lacs ».

On n'attend pas les premières chutes de neige pour regagner l'habitat. Les Aït-Sokhman ramènent leurs troupeaux dans les vallées de l'Oued el-Abid dans l'Azagharfal, et quand la neige couvre les pentes de la montagne, ils les parquent dans des grottes où ils les nourrissent de chène-vert. Les Aït-Mhammed, les Aït-Bou-Oulli, les Imeghran les entassent dans des étables obscures établies au rez-de-chaussée de leur tighremt. Chez les Aït-Hadiddou la construction se transforme en une grande écurie : le bas est au gros bétail, le premier étage aux moutons et aux chèvres, le second aux gens et aux greniers. Les gens descendent même se mêler au milieu des bêtes, à cause du froid ; ils vivent là calfeutrés, vêtus de chauds vêtements de laine, dans une atmosphère empuantie, éclairés par le faible jour qui descend de la petite lucarne percée au milieu du plafond. On vit des réserves accumulées à la bonne saison : la végétation souffre d'un retard tel, que les dernières récoltes de maïs se font en septembre. On n'est pas toujours assuré de pourvoir au ravitaillement de tous. Cette crainte s'exprime dans des dispositions, arrêtées par un commun accord, qui limitent le nombre de têtes des troupeaux. Il est de cent chez les Aït-Hadiddou.

\* \* \*

L'aspect extérieur des tighremt, à tel point uniforme qu'on les croirait toutes édifiées sur le même plan, ne doit cependant pas tromper sur les diverses modalités de leur agencement intérieur. On en distinguera pour le moins deux types qui présentent entre autres particularités, l'un de ne pas avoir de cour intérieure et de prendre jour par une ouverture étroite ménagée dans la terrasse qui recouvre l'édifice en entier et l'autre de posséder un patio largement ouvert à l'air et au soleil. Le premier occupe la haute et moyenne montagne, le second le bas-pays et les vallées. On ne peut dire si cette répartition se justifie par des différences d'altitude et partant de climat ou bien répond à des traditions architecturales. Ce qui est visible, c'est qu'elle correspond à l'aire de dispersion des deux types de maisons citadines, l'une sans patio, qui est celle du ksourien et de montagnards du Moyen-Atlas, l'autre avec patio qui est celle des cités musulmanes de l'Afrique du Nord. L'architecture de la tighremt applique dans les deux cas des éléments empruntés à l'appareil défensif du ksar, et fait d'elles un véritable « château ». Elle utilise le pisé, exception-

nellement la pierre. Les constructeurs viennent par équipes des Imeghran et surtout du Dads, du Todghout, pays des ksour et édifient leur bâtisse à l'aide d'un coffre à pisé qui est généralement la propriété de la tribu.

PREMIER TYPE DE TIGHREMT. — On peut en observer un bon spécimen dans le pays des Aït-Messad, à quelques lieues d'Azilal, sur l'une des rives de l'Assif n-Oumersid. On partira de Tanant, résidence du caïd des Ntifa; on traversera le territoire des Aït-Taguella qui occupe une vallée longue d'une quinzaine de kilomètres, large de cinq à six, où sont les champs dans la partie basse et les tighremt entourés de vergers d'amandiers à mi-flanc. On quittera la vallée à l'endroit appelé Imi n-Zmaiz — qui est la petite cluse d'une rivière qui porte ce nom — puis, par le Tizi n-Tasaft, le « col du Chêne », on gagnera la forêt d'Afraou, mais de son véritable nom Tisgui, à en croire les Aït-Taguella. Le mot *afraou* veut dire « cuvette » et désigne ici un des aspects du plateau rocheux constitué par une série de larges cuvettes au fond herbeux où les troupeaux en azib trouvent de bons pâturages.

La tighremt apparaît au bout d'une piste rocheuse, bordée de murs de pierres amoncelées qui délimitent des jardins de figuiers et d'amandiers en fleurs (Pl. XLII). Elle est bâtie en pierres des fondations au faite des tours, très dégagées et pyramidales. Un enduit de terre n'en recouvre les murs qu'aux parties décorées qui agrémentent les meurtrières et les lucarnes. Au pied, des masures basses, à demi-enterrées, couvertes de terrasses qui débordent. A l'intérieur, un rez-de-chaussée faisant comme une cave et plongé comme elle dans la nuit; au-dessus, deux étages communiquant par un plan incliné et des échelles, éclairés par un jour venant du plafond, à travers un trou rond d'un demi-mètre de rayon.

Massées tout autour, des habitations semi-souterraines comprenant une chambre oblongue sans autre ouverture que la porte, et, parfois, y attenant une autre pièce plus spacieuse, servant d'étable, de bergerie et de remise pour les instruments aratoires. Celle-ci reçoit l'air et la lumière par une ouverture ronde ménagée dans la terrasse, ouverture qu'on bouche les jours de mauvais temps au moyen de vieilles nattes. Les courettes qui s'étaient çà et là, les sentiers qui ramènent au logis sont d'un abord impraticable et souillés en tout temps d'excréments, de flaques d'urine, de boue ou de pluie. Dans les jardins et les champs, quelques chênes-verts épars, derniers souvenirs de la forêt détruite.

La tighremt se trouve rarement isolée. Autour d'elle s'entassent de misérables demeures pour les gens, les khammès, les bergers, les serviteurs cohabitant avec les animaux et constituant des hameaux appelés *lmuda: n-ait flan*, le « lieu » occupé par les gens de telle famille. Le mot est arabe, son correspondant berbère *ansa* survit à l'état de toponyme dans le Haut-Atlas. Il est d'un emploi courant chez les transhumants pour désigner l'emplacement d'une tente et d'un douar. Si on rappelle que les maisons portent ici le nom de *amazir*, qui désigne ailleurs le lieu de campement d'un douar, ou le champ où sont parqués les animaux en vue de la fumure, on est amené à dire avec quelque raison, que les occupants actuels du hameau ont connu une époque où ils pratiquaient une petite transhumance. La tighremt était leur demeure commune où ils serraient leurs réserves et se débarrassaient de ce qui pouvait alourdir leurs déplacements.

Il existe dans le pays même des tighremt affectés à l'emmagasinement des récoltes. On leur accole l'épithète de *lehzin* qui est arabe et dérive de *خزن* « cacher, emmagasiner ». Il n'y a pas ou il n'y a plus de mot berbère pour désigner la chose, à moins de le retrouver sous la forme *tegdal* perdue au Maroc, mais connue des Maures de Mauritanie, ou sous celle de *temidelt* en usage chez les Zénètes de Tripoli avec le sens de « grenier ». Dans l'Aurès, les constructions destinées au même usage de grenier portent le nom de *taqli'at*, de l'arabe *قلعة*; son correspondant berbère *tisegdalt* ramène à une même racine que les expressions précédentes.

On donnera comme type de ce genre de bâtisse, bien que désaffectée aujourd'hui, la tighremt d'Azilal incluse parmi les bâtiments militaires du poste. Elle se dresse à l'extrémité d'une crête, face au pays des dissidents qu'elle tenait en respect, hier encore, à une portée de fusil. Ses murs, bien construits, sont de pierres grossières mal équarries; ses tours en forme de tronc de pyramide très accentué, s'adornent aux sommets de motifs appelés « cornes » *tiskt*, pl. *taskawin*. Murs et tours ne sont crépis qu'à leur sommet. C'est dans leur partie crépie que s'ouvrent de petites lucarnes d'aération *tadèkoit* et des meurtrières *tisirra*, longues, étroites, à base très oblique, de manière à diriger le canon du fusil vers le pied du mur. A hauteur de la terrasse et sur les quatre côtés, une lucarne carrée, non bouchée en temps ordinaire, par laquelle on évacue la neige. La crête des murs et des tours est protégée des intempéries par un petit auvent de pierres plates débordant de trente centimètres; on l'appelle *aokfaf* ou *akèlib n-tjremt*.

On entre par une porte, *taggurt*, que gardait autrefois un portier *aducab*. A l'intérieur, les chambres servant de greniers se superposent sur trois rangs, *tisfri*, pl. *tisfâr*, disposés autour d'une petite cour carrée. Ces chambres s'adosent aux murs extérieurs de la bâtisse et communiquent

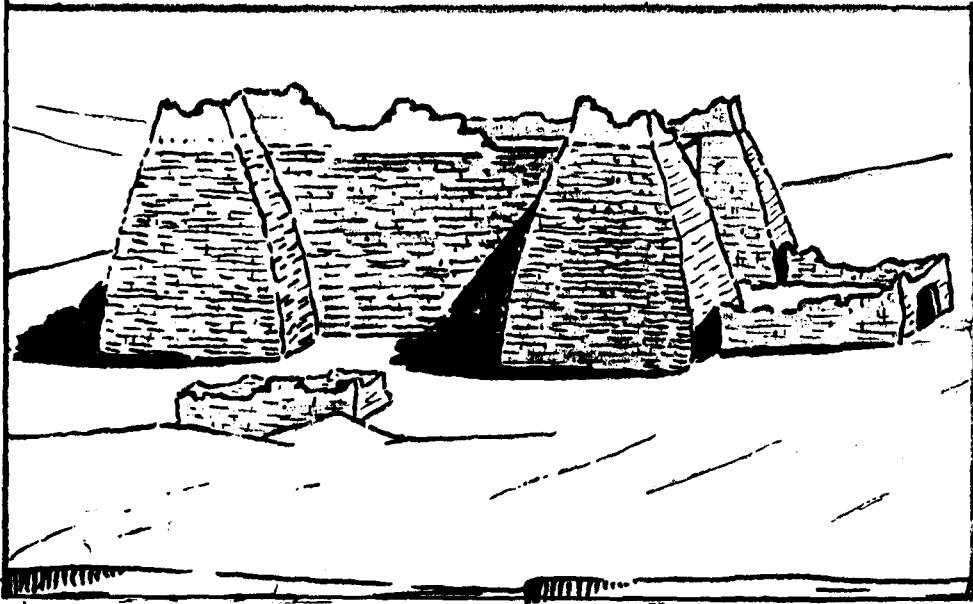


Fig. 101. — Zaouïa des marabouts Ahansal.

entre elles par une galerie circulaire. La terrasse recouvre la construction en entier et l'éclaire par une ouverture ronde aménagée au milieu. Cette ouverture porte le nom de *tarahbit n-tjremt*. On la recouvre d'un dispositif fait de rameaux arqués de laurier-rose à la façon de la hotte destinée au transport des gerbes. On va d'un étage à l'autre au moyen d'une échelle disposée dans les tours d'angle. Les murs s'élèvent de la terrasse de toute une hauteur d'homme. Cette partie s'appelle *lmestur*; elle est percée de meurtrières derrière lesquelles les défenseurs groupés sur la terrasse, *afella n-tjremt*, tenaient tête aux assaillants.

Des bâtisses identiques, construites en pierre et non en pisé, passent pour être anciennes. Elles ne sont pas rares dans le pays. On signalera la zaouïa des marabouts d'Ahançal, sise dans une boucle de l'Imdghas, chez les Aït-Morghad, non loin du ksar des Aït-Ou-Attiq (fig. 101). L'édifice mesure 20 mètres au carré et 6 à 8 mètres de haut. Ce qu'il offre de remarquable, ce sont ses tours qu'on n'a pu monter qu'en les asseyant sur une base très large. Ce sont de véritables troncs de pyramide. La terrasse com-

porte une dizaine de trous d'aération. On y accède par une rampe établie dans une tour. En raison de son caractère d'établissement religieux qui la met à l'abri de toute surprise, cette construction ne possède ni meurtrières, ni créneaux. Elle possède, par contre, comme tout ksar, le petit enclos, *arahbi*, formant avant-cour devant la porte d'entrée.

Néanmoins, c'est la construction de pisé qui prévaut. Mais soit qu'on obéisse à des traditions qui donnaient jadis la préférence à la pierre, soit qu'on ait des inquiétudes sur la solidité du pisé, on habille les murs d'un revêtement de pierres sèches disposées en assises parallèles, parfois de très agréable manière. La tighremt de terre des Aït-Bou Sta, à Iboukhennan, est ainsi recouverte du pied jusqu'aux trois quarts de sa hauteur, d'un placage de cailloux curieusement alignés en arête de poisson (Pl. XL).

Dès qu'on se rapproche des régions pré-sahariennes, où l'insécurité est plus grande, on constate que l'architecture des tighremt se complique d'éléments défensifs, habituellement réservés à l'usage des ksour. Il en est ainsi, chez les Aït-Hadiddou, qui ont leur habitat dans l'Assif Melloul — sous-affluent de l'Oued el-Abid — le Haut-Ziz, le Haut-Gheris et le Haut-Dads. Ces Aït-Hadiddou transhumaient jadis entre les sources de la Moulouya, le Ziz, le Gheris et l'Oued el-Abid. La tighremt que possède un de leurs anciens chefs de guerre, un des derniers soumis, le nommé Mouhmouch, est certes des plus caractéristiques du genre. Elle se trouve dans le ksar des Ihodigen, dans le Haut-Imdghas (1). Sans se départir d'une conception quasi immuable, le constructeur n'a pas moins réalisé une œuvre originale et de bon goût (fig. 102).

La construction repose sur un plan rectangle de 8 mètres × 15 mètres. Elle est flanquée de trois bastions carrés et massifs et d'un borj, haut de 15 mètres, crénelé et décoré du type courant, mais renforcé d'une échauquette *tahezirt* et d'un poste de vigie, *tanmuttert*, ce dernier établi sur la terrasse. L'échauquette qui se trouve aussi à la même hauteur, dans l'angle du borj et du mur de la bâtisse, est une petite construction de briques bâtie sur un échafaudage de bois, dans laquelle on accède par une porte ménagée dans la tour. Son plancher, constitué par deux pierres plates espacées en leur milieu, ménage une ouverture propre au jet de projectiles. La porte de la tighremt est elle-même protégée par un abri couvert, *arahbi*

(1) Communication du L. Paul, des A. I.

*n-ugensu*, qui communique avec une cour formant enclos pour le bétail, *arahbi n-berra*.

Le propriétaire partage cette tighremt avec sa mère, chaque occupant y possède son habitation distincte. Au rez-de-chaussée, des écuries et des

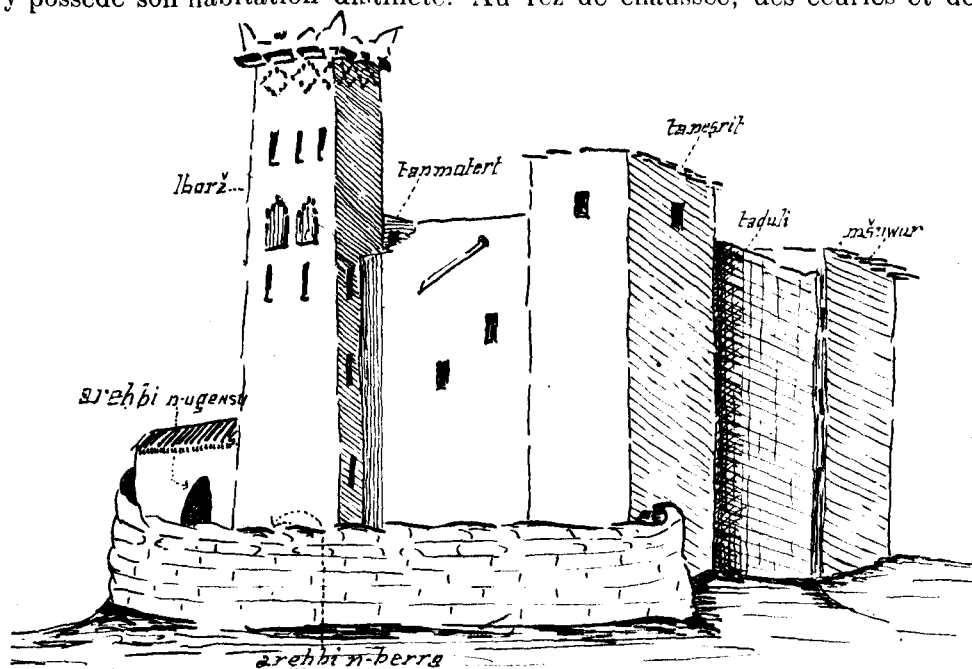


FIG. 102. — Ksar des Ihodigen.

magasins pour la paille ; au premier étage, une grande pièce pour les réceptions et des réduits pour le bois ; au second, une chambre d'habitation où est le foyer et un grenier *aħanu leħzin* où les grains sont jetés en vrac dans les coins. D'autres chambres aménagées sur la terrasse et dans les tours complètent cet ensemble. L'une porte le nom de *taneşrit*, la plus grande celui de *məşuwar* ; le borj domine le tout.

On trouve quatre ou cinq bâtisses de ce genre dans un ksar de moyenne importance. Elles sont généralement groupées à d'autres moins considérables, mais de même type, de même superficie, avec un étage au lieu de deux et pas de borj. Elles s'adossent les unes aux autres, ou s'écartent, de manière à laisser entre elles d'étroites ruelles. La petite agglomération porte le nom de *igrem*, c'est-à-dire de « ksar », bien qu'elle ne possède pas, comme le ksar d'enceinte, d'architecture défensive si caractéristique. Désormais on va trouver le mot appliqué à des groupements ouverts, parfois

même si petits, qu'ils ne comprendront plus qu'une tighremt accolée à quelques masures du genre *tahendurt*, *taherbišt*, *igsap* ou *taddart*.

La tighremt décrite ici, avec son triple compartimentage de chambres superposées, dépouillée de son appareil de défense, n'est pas sans rappeler la maison, *agben*, des ksouriens de Siwa. Celle-ci comporte en effet un rez-de-chaussée pour les animaux, un étage où sont les réserves, un autre où la famille se tient et où est le foyer. Mais où l'analogie est plus frappante encore, c'est dans la terminologie : le trou d'aération appelé *rahbet* à Siwa (1), se nomme *tarahbit* chez les Aït-Messad ; d'autre part, les maisons de ce type s'observent surtout à Aghormi, mot dans lequel on reconnaît sans peine *ijerm*.

DEUXIÈME TYPE DE TIGHERMT. — On l'a souvent décrit (2). L'édifice conserve extérieurement l'aspect de petite forteresse qu'il doit à ses borjs, mais les chambres sont disposées différemment autour des quatre côtés de manière à ménager au milieu une cour intérieure plus ou moins vaste. Il ne comporte en général qu'un rez-de-chaussée surmonté d'une pièce qu'on réserve aux étrangers et d'un ou de deux réduits qui servent de greniers. Un vestibule d'entrée où loge le cheval du maître, une cuisine précédée d'un portique complètent l'habitation. Parfois sur la terrasse ou sur la plateforme d'une tour, un abri fait de branchages rappelle le poste de vigie des tighremt de la haute montagne.

La bâtisse est toute en pisé, de même que la *taddart*, qui constitue un autre genre d'habitation en usage dans le pays de Demnat. Celle-ci est la demeure du pauvre ; celle-là, celle du petit propriétaire. L'une est bâtie à l'écart au milieu des cultures, l'autre s'isole volontiers sur une éminence, où à mi-flanc d'une cuvette ou d'une vallée, ou encore se groupe avec d'autres de manière à former de petites agglomérations, hameaux ou villages aux maisons largement espacées, mais suffisamment groupées pour être distinguées par la toponymie. Autour de la tighremt et selon la richesse de son propriétaire, s'entassent des dépendances, remises, écuries, bergeries, zriba et des logements pour des serviteurs à gages ou pour les gros appareils destinés à l'extraction de l'huile. Mais, ni chez les Ntifa, les Inoultan, les Inteketto, les Infedouaq, ni chez les autres tribus voisines, les tighremt ne s'enferment jamais dans une même enceinte comme les maisons

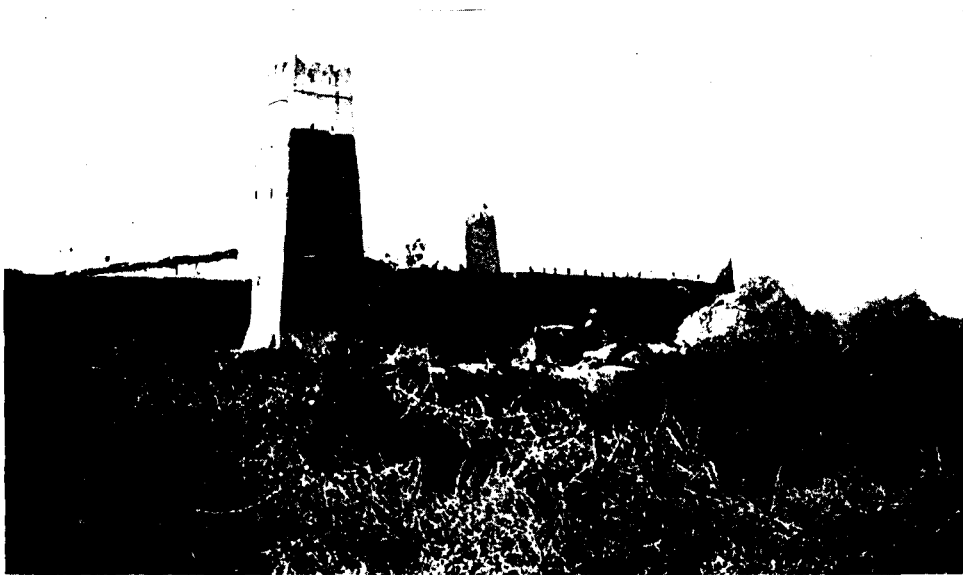
(1) Cf. E. Laoust, *Siwa*, t. I, *Son parler*, p. 214.

(2) Cf. *Mots et choses berbères*, p. 6 et suiv.





... dans la vallée du Sous, l'architecture conserve extérieurement les caractéristiques de la *tighemt* et du qsar ...



... parfois il ne subsiste que deux tours, les autres sont remplacées par un mur pointu à pans obliques.

du ksar. Par contre, le fait s'observe fréquemment sur l'autre versant de l'Atlas, chez les Ait-ben-Haddou, à Ouarzazat, etc.

Le domaine de la tighremt s'étend, en effet, dans ces parages. De Foucauld a signalé sa présence jusque dans l'Anti-Atlas. Il s'en trouve chez les Aït-Ouaouzguit, dans le Tifnout, à Aoulouz. On a visité celle du caïd Larbi Derdouri avec son immense cour de ferme picarde, ses vastes dépendances, ses serviteurs et ses valets. Dans la vallée de l'Oued-Sous, les cours intérieures des habitations sont, en effet, spacieuses. Mais on ne sait si les constructions qui s'espacent dans les belles oliveraies, sur les bords de la rivière, rentrent dans la catégorie des tighremt. Ce sont des édifices parfois imposants, faisant suite à des grandes cours, englobés dans une ou deux enceintes, renforcées parfois de haies de cactus et de jujubier. En dehors, les aires à battre, les champs d'orge, les terrains vagues où paissent les troupeaux ; à l'horizon, la montagne ou la forêt d'arganiers.

Leur architecture conserve les caractéristiques extérieures de la tighremt et du ksar. Elle compte aussi quelques éléments nouveaux. La crête du rempart est parfois crénelée à la façon des murailles de Taroudant. Parfois, des quatre tours il n'en subsiste que deux, celles des diagonales, les deux autres sont remplacées par un mur pointu à pans obliques, qui ressemble à une « corne » *tiskt* (Pl. XLV). Dans les maisons citadines de Taroudant le constructeur a conservé cet appendice qui constitue à la fois un ornement architectural et un moyen d'écartier le mauvais œil.

En dehors des kasbas de style makhzen que les puissants seigneurs de l'Atlas se sont construits au débouché des hauts passages, on chercherait vainement dans la montagne des bâtisses aussi considérables. La demeure du montagnard est toute autre chose. Ses agadirs perchés sur la falaise, aujourd'hui en grande partie ruinés, ont aussi une autre allure bien qu'ils aient avec la tighremt un air de famille indéniable. L'art de bâtir des forteresses dans ces régions remonte fort loin. Ibn Khaldoun signale l'existence chez les Masmouda de nombreux châteaux-forts et villages fortifiés qu'il désigne sous les noms de *ma'raqil* et de *husun*. Il est possible que les constructions modernes en perpétuent le souvenir ; il est vain pour l'instant de dire dans quelle mesure.

### L'igerm du transhumant

De cette incursion à travers tant de pays berbères, on rapporte des données qui renseignent mieux que toute autre considération, l'étroite analogie qui existe entre l'habitat des montagnards du Haut et du Moyen-Atlas et celui des populations ksouriennes des régions sub-sahariennes. L'habitat des transhumants du Maroc Central, qui reste l'objet de nos préoccupations et auquel il convient de revenir, s'avère à la lueur de ces observations d'une complexité qu'on était loin de soupçonner au début de cette enquête.

Pour ce qui est des populations fixées sur le versant Est, face à la Moulouya, il est hors de contestation que le seul mode de groupement qui prévaut est celui du ksar saharien. Quant à celles des hautes vallées intérieures et du versant atlantique, leur habitat revêt les formes les plus variées, bien qu'on leur applique à toutes le même nom d'igerm, depuis la ferme isolée du Tigrigra, celle des Ait-Ou-Tnakraouin dans le Fellat, comme les groupements importants des Ait-Hamou ou Saïd, des Ait-ben Atto, caractérisés par une enceinte bastionnée à l'image des ksour, jusqu'aux groupements ouverts et denses que constituent les gros villages de montagne, Azrou, Aïn-Leuh, El-Hammam, Ben Smim, etc.

Le propre de ces villages est de se trouver à une altitude qui varie entre 1.200 et 1.800 mètres : Aïn-Leuh est à 1.400, Azrou à 1.350, Ben Smim à 1.400, El-Hammam à 1.250 — on exceptera El-Hajeb et Agourai de construction makhzen — et de s'abriter dans un creux, adossé à une pente à la limite des cultures. Ils sont abondamment arrosés par l'eau vive de la montagne. Leurs maisons du type de la taddart saharienne se pressent de manière à laisser entre elles des passages étroits dans une sorte de désordre où il semblerait que la fantaisie ait sa part. Chacun a sa physionomie : Aïn-Leuh, avec ses terrasses étagées, fait songer à un village chleuh du Haut-Atlas (Pl. XLVI); Azrou, avec ses rues régulières se coupant à angle droit, est plus saharien ; Ben Smim serait un village kabyle si ses maisons avaient un toit.

Ce dernier, non atteint par le contact européen, est sans doute le plus pittoresque. On l'aborde par sa partie haute quand on vient d'Azrou, d'où il est distant d'une dizaine de kilomètres. Ses maisons s'étagent sur une



... Aïn-Leuh, avec ses terrasses étagées fait songer à un village chleuh du Haut-Atlas ...



... Ben-Smim étagent ses maisons, face au levant, sur une croupe en bordure d'un cirque immense de montagnes boisées de chênes-verts...

croupe en bordure d'un cirque immense de montagnes fermé à l'horizon par des pentes boisées de chênes-verts. Leurs terrasses débordantes, fortement damées, sont de même teinte que le pisé des murs, eux-mêmes curieusement sertis à la base d'un amas de pierres, épais d'un mètre dans les parties exposées au mauvais temps.

On décerne assez bien le plan qui a présidé au groupement des maisons disposées en éventail autour d'un noyau constitué par la mosquée-zaouïa. Le village est en effet habité par des marabouts et des chorfa Aït-Sidi Bou Moussa venus du Sahara après une étape à Itzer. Ils sont sédentaires. Ils ne transhument pas, bien qu'ils possèdent des troupeaux. Les jours de neige les bêtes restent à l'étable où on les nourrit de paille hâchée et de feuilles de chênes-verts. Les gens possèdent encore des champs et des jardins bordés de hauts peupliers, de barrières de bois, de haies vives de chèvrefeuilles et de rosiers et non de murs. Ils possèdent quelques moulins à eau alignés sur l'autre versant le long d'un torrent. Mais ici également, c'est de la forêt de chênes-verts que les marabouts tirent leurs plus gros profits; on les dit experts dans l'art de débiter le bois et de construire des charrues.

A Ben Smim les gens sont des marabouts; à Azrou, à Aïn-Leuh, comme dans la plupart des villages, ce sont des étrangers, des Qebbala surtout, gens de basse condition, venus du Sud, vivant de l'exploitation de la forêt en qualité de charbonniers, de bûcherons, ou de la culture et de l'élevage comme khammès, laboureurs et bergers. Un certain nombre sont attachés à des familles de transhumants pour le compte desquelles ils gardent l'hiver les entrepôts et les greniers de l'igerm. Quant aux Imazighen — qui sont les derniers venus et les maîtres — ils occupent les meilleures terres et possèdent les villages fermés. Ainsi s'observe dans ce pays la même structure sociale constituée des mêmes éléments hiérarchisés qu'on a relevés au pays des ksour.

Pour distinguer le village ouvert du montagnard sédentaire de l'igerm fermé du transhumant, on donne parfois à ce dernier l'appellation de *igerm lébla*, c'est-à-dire de « qsar de guerre ». L'expression indique la destination première de ce genre d'établissement qui était, en période troublée, de servir de refuge aux gens et aux troupeaux. La bâtisse occupait souvent des points escarpés afin de rendre difficile, au moins sur une ou deux faces, toute tentative d'escalade, surtout la nuit. Elle dominait

parfois les passages importants suivis par les caravanes : ce qui facilitait à ses propriétaires la perception des droits de péage (1) (*zettata*).

Elle avait extérieurement l'aspect du ksar saharien, bien que de proportions plus modestes. Elle était défendue par une ou deux enceintes et une porte bastionnée. Mais à l'intérieur, les maisons, au lieu de s'aligner en bordure des rues, s'adossaient contre le rempart de manière à ménager une vaste cour pour le bétail. Des constructions identiques s'étendaient, à notre arrivée, sur tout le pays occupé par les transhumants. Le canon les a presque toutes démolies. Il en subsiste encore. L'igerm des Aït-ben 'Atto, dans la vallée du Tigrigra, décrit par ailleurs, est un bon exemplaire du genre. De même celui des Aït-Faska qu'on observe près d'Ougmès, dans une région aux eaux abondantes et aux terres de nature volcanique particulièrement riches (fig. 103). Les propriétaires — des transhumants — l'ont en partie déserté. Les gens qu'on y rencontre sont des étrangers, des Qebbala, des Sahariens, Aït-Merghad et Aït-Seghrouchen, affectés à la garde des greniers. L'igerm des Aït-Yahya ou-Alla, dans le Tigrigra, est peut-être plus curieux que les précédents; il paraît marquer la transition entre le ksar saharien et l'igerm du transhumant. Il possède notamment une petite mosquée logée dans la porte d'entrée, contrairement aux autres qui en sont dépourvus. A l'intérieur une grande cour pavée, sillonnée de rigoles à purin, rappelle l'« arehbi » du ksar. Les maisons s'alignent le long de petites ruelles selon un dispositif relevé dans les ksour de la Moulouya et du Tiállalin. Dans la partie Sud, les maisons sont même du type de la « taddart » ksourienne, mais modifiées de façon à multiplier le nombre de pièces destinées à servir de greniers et d'étables. Les Qebbala et les étrangers, surtout de petits boutiquiers Chleuhs, vivent à l'écart conformément aux traditions qui président au groupement des diverses classes sociales. Leurs demeures se rangent en dehors de l'enceinte, en bordure d'une rue au milieu de laquelle coule en zigzagant la séguia d'alimentation, qu'il est de règle de trouver aux abords de tout ksar (Pl. XLVII).

Une autre caractéristique de ces établissements est donnée par l'état de délabrement dans lequel on les trouve et qu'explique sans doute la rigueur des intempéries. Les vents humides de l'Ouest, les pluies violentes, les chutes de neige qui délitent le pisé, qui effondrent les terrasses,

(1) Cf. Destaing, *Et. sur le dial. berb. des A. Seghrouchen*, p. VII. C' Saïd Guennoun, *La montagne berbère*, p. 38.



... l'igerm d'Ougmès (Aït-Faska) est d'un type particulier aux Beni-Mguild transhumants :  
une enceinte carrée enserrant une cour pour le bétail.



... l'enceinte reproduit celle de l'igerm saharien, mais les vents et les pluies violentes de l'Ouest  
la soumettent à de dures épreuves ...

soumettent la construction saharienne à de dures épreuves. Le transhumant semble vouloir les abandonner aujourd'hui d'autant plus volontiers que des conditions nouvelles de vie l'astreignent à s'évader de l'habitat collectif.

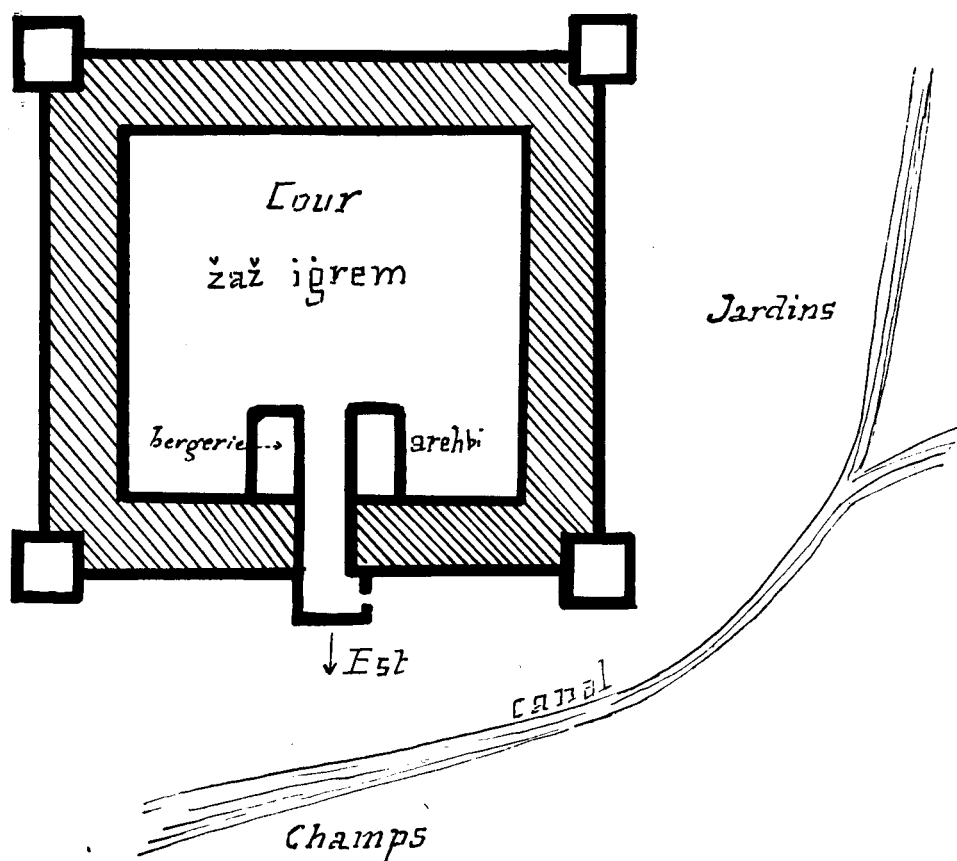


FIG. 103. — Igerm de transhumant.

C'est d'une part l'extension de la colonisation européenne qui limite d'autant la zone de transhumance et, partant, réduit l'importance de l'élevage au bénéfice de la culture des céréales, et de l'autre, la pacification du pays qui fait qu'une ère de calme va désormais succéder aux périodes troublées où le transhumant ne pouvait vivre que groupé et armé. De plus en plus, un instinct profond le pousse à s'isoler sur la terre qu'il a jadis conquise de haute lutte. Il a bâti sa ferme avec des dépendances, étables, bergeries, logement pour les valets, loin de tout voisinage, en observant cependant les règles qui présidaient à l'emplacement d'un igerm. Sa nouvelle demeure sera à la limite des terres irrigables, au bord de la séguia,



qui amène l'eau du barrage ou de la source captée. Elle gardera aussi le caractère saharien, car elle sera l'œuvre de constructeurs venus du Sud, fidèlement attachés à la technique du pisé. Elle restera fragile et peu résistante aux rigueurs du climat. Mais avec son bouquet de hauts peupliers qui l'entoure, elle apportera une note nouvelle au paysage dont l'aspect s'en trouve tout modifié (Pl. XLVIII). On est ainsi le témoin de la transformation rapide du mode d'habitat du transhumant montagnard, qui substitue l'habitat dispersé à l'habitat groupé, qui paraît avoir été le sien pendant des siècles. Ce qui reste inchangé, c'est l'appellation : dans les deux cas, en effet, le ksar ou la ferme isolée porteront le même nom d'*igerm*.

On rappelle que le mot désigne aussi un village ouvert tel Aïn-Leuh ou Ben-Snim. On ajoutera, pour être complet, qu'il s'applique encore chez les Aït-Ouarain — mais sous la forme *ajerm* — à un groupement de maisons de type élémentaire, basses et serrées l'une près de l'autre, sur les quatre côtés d'une aire vaguement carrée ou rectangulaire, de manière à ménager une cour centrale. Ce sont les murs extérieurs des maisons qui constituent dans ce cas la muraille d'enceinte. Tels sont : Agherm amezian chez les Aït-Bou-Iloul et Agherm ifounassen dans la région de Berkine, l'un et l'autre utilisés comme greniers collectifs. C'est bien là, en dernière analyse, la destination première des établissements de cette sorte, disséminés dans la montagne du transhumant.

## CONCLUSION

La question de l'habitat chez les transhumants du Moyen-Atlas est apparue à l'analyse d'une complexité beaucoup plus grande que ne le laissait supposer un premier examen. Cette complexité, qu'on observe dans l'enchevêtrement des types d'habitations les plus divers, nous a même entraîné à déborder le cadre géographique primitivement fixé et à étendre notre enquête jusqu'au pays des confins. On n'aurait pu déterminer autrement les caractéristiques d'une variété d'habitation qui est le type fondamental des régions steppiques et pré-sahariennes et dont la présence dans la haute montagne est en opposition avec les exigences du climat.

Les grandes tribus transhumantes sont en effet d'origine saharienne



... dans l'igerm des Aït-Yahiya Ou alla, les demeures des Qebbala et des étrangers se rangent en dehors de l'enceinte, en bordure d'une rue où coule en zigzagant la séguia qu'il est de règle de trouver aux abords de tout qsar...



(Cliché Flandrin)

... parvenu au dernier terme de son évolution, l'igerm saharien s'est transformé en une ferme d'aspect paisible, isolée au milieu des terres du transhumant ainsi libéré de l'habitat collectif.

et c'est par le Sahara que doit s'expliquer une partie de leur histoire. Elles n'occupent leur habitat actuel que depuis un temps relativement court. Les pistes du Sud sont encore toutes jalonnées du souvenir de leur passage. Les Beni-Mtir ont laissé des leurs à Sidi Bou-Kil, dans le Haut-Ziz (1). Les Aït-'Ayyach de l'Ansegmir ont un ksar à Taàrart, dans la montagne et une forte colonie dans la banlieue de Fès. Les Aït-Youssi ont des représentants dans le Haut-Ziz, au ksar de Balit. Les Aït-Ioumour sont dans la Haute-Moulouya vers 1650, puis dans le Moyen-Atlas, dans le pays actuel des Ichqern; le gros de la tribu est finalement déporté dans la région de Marrakech. Les Aït-Ouarain ont vécu dans la région de Sidi Bou-Yakoub; un ksar porte encore leur nom dans le groupe de Ksar-Es-Souq. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Tazrouft, près de Sidi-Hamza, était occupé par des Zemmour, des Aït-Lias, des Aït-Sadden, des Aït-'Ayyach et des Juifs islamisés. Des Zayan nomadisaient dans la plaine d'Ikhf-Aman vers l'an 1004. Les Iguerrouan habitaient, avant le X<sup>e</sup> siècle, les régions du Tafilalt et du Reg. On les signale ensuite dans le Haut-Ziz, le Haut-Guir et le Haut-Gheris. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ils s'établissent près de Meknès, mais il leur reste quelques îlots dans le Haut-Ziz, à Aït-ben-Yahya et dans l'Isellaten à Ou-Tarbat.

Dans leur migration lente vers les plaines atlantiques, ils ont eu recours aux services de la tente qui, par sa mobilité, facilitait leurs mouvements. Ils ont édifié des constructions sur le modèle des ksour; ils les ont utilisées d'abord comme réduits de défense, puis comme greniers. Ils sont restés fidèles à leurs habitudes ancestrales, à leur organisation politique et sociale (2). On peut même croire que les dangers et les risques de la route n'ont fait que raffermir la cohésion du groupe. A certaines tribus plus aventureuses, il est arrivé d'entrer en contact avec le Makhzen et d'en subir l'influence. Mais c'est à leur antique organisation traditionnelle qu'elles sont toujours revenues quand les circonstances s'y prêtaient.

L'état de « siba » ou de dissidence n'avait nullement le caractère anarchique qu'on prétend. C'était le retour à un ordre différent. La société berbère a toujours eu l'allure d'une petite république dotée de rudiments

(1) Selon des traditions relevées en pays berbère par le L' Lecomte.

(2) Sur l'organisation tribale traditionnelle chez les transhumants, cf. Abès, *Les Aïth Ndir*, in *Archives Berbères*, fasc. 2, 1917. E. Laoust, *Cours de berb. marocain* (Maroc Central) 1<sup>re</sup> éd., pp. 298 et suiv..

d'organismes peu compliqués. A la tête du groupe, un chef, *amġar n-tuga*, désigné par les suffrages des hommes libres, partageait l'autorité avec des *imasain* ou chefs de fraction et des conseils *šma'a*. Son pouvoir était déterminé par les prescriptions d'un droit coutumier, *azref*, qui fixait l'importance des amendes, *izmas*. On retrouve là toute l'organisation politique des ksour. Sauf peut-être en ce qui concerne les attributions de l'amghar que des nécessités de conquête et de défense ont surtout fait un « chef de guerre », le parallélisme est absolu. E.-F. Gautier (1) signale que la plupart des ksour de la Saoura avaient conclu, avant l'occupation française, des conventions avec les tribus voisines. Ces conventions étaient de deux sortes, la *tata* (2) et la *hawa*. Il est curieux de rapporter que les tribus du Moyen-Atlas ont gardé très vivant le souvenir d'en avoir jadis conclu d'analogues : elles ont substitué au mot *hawa*, qui est arabe, le correspondant berbère *tagmat* qui signifie « fraternité ».

Des raisons historiques expliquent que l'habitat et l'organisation traditionnelle de la tribu transhumante soient restés dans leurs traits essentiels des répliques sahariennes. Mais il serait vain de nier que des facteurs géographiques n'aient pu exercer leur emprise, notamment sur l'économie du nouveau venu, en l'astreignant aux vicissitudes d'une double transhumance d'hiver et d'été. Selon le versant et l'étage de la montagne, les moyens de fortune employés pour soustraire l'habitation à l'action dégradante des intempéries indiquent, sans autre commentaire, qu'elle est étrangère au pays.

Doit-on invoquer des raisons ethniques pour justifier la diversité des types d'habitations que notre enquête a fait connaître ? Assurément non en ce qui concerne les régions pré-sahariennes où vivent, plus ou moins confondues, des populations aux origines les plus diverses : Zénètes et Sanhaja, Arabes, Qebbala, Nègres et Métis de toutes couleurs, Juifs islamisés ou non. Le caractère impéieux d'un climat particulièrement sec explique que l'habitat y soit dans l'ensemble homogène et étroitement groupé aux abords immédiats des points d'eau. On sera aussi affirmatif en ce qui concerne les populations du Moyen-Atlas qui, au rebours de celles du Sud, constituent un groupe berbère Sanhaja plus compact, mais qui possèdent, par contre, les types d'habitation les plus variés. On a cependant

(1) Cf. *Le Sahara Algérien*, p. 209.

(2) Sur le sens du mot, cf. E. Laoust. *Cours de berb. mar.* (Maroc Central), 1<sup>re</sup> éd., p. 339.

qualifié de *Zénète* l'architecture de la « taddart » ksourienne et de l'« igrem » au caractère urbain si accusé, et de *Sanhaja*, la « taddart » de type élémentaire et le village ouvert du montagnard (1). L'appellation vaut surtout en tant qu'elle permet la différenciation de deux genres d'habitat en opposition tels qu'on les observe dans le Maroc Central. La présence de zones de villages enkystés dans la montagne, sur le versant atlantique, entre lesquelles s'insinuent les « igerman » des transhumants, peuplés les uns et les autres de Sanhaja, marque l'inanité d'un argument d'ordre ethnique pour expliquer ces différenciations dans le mode de peuplement.

On a fait appel, d'autre part, aux ressources de la linguistique, mais sans grand profit quand il s'est agi d'utiliser la terminologie berbère pour déterminer les types d'habitations. Ainsi à *aḥam*, appellation unique de la tente, s'oppose la multiplicité d'appellations relatives au douar : on en compte au moins quatre : *asun*, *tigemmi*, *agezdu*, *azduj*. Le mot *taddart* s'applique indifféremment à toutes les variétés de maisons, depuis la maison ksourienne d'architecture compliquée jusqu'à la petite maison rurale couverte d'une terrasse ou d'un toit à double toit de planches. Quant à *igerm*, c'est aussi bien le ksar saharien que le village ouvert ou clos d'une enceinte, ou qu'un hameau, une ferme isolée groupant selon les régions des constructions les plus variées.

Cependant l'analyse approfondie de la terminologie relative à l'habitation, menée parallèlement avec l'étude systématique de la structure technique des divers types, a permis de faire, au sujet de leur origine, maintes hypothèses plausibles. L'existence, à côté de mots berbères, de nombreux termes étrangers, gréco-latins et arabes, témoigne des acquisitions faites aux diverses civilisations qui se sont succédées dans ce pays. On a pu établir l'origine arabe de la tente noire du transhumant, montrer que la taddart citadine est la réplique de la maison romaine des premiers âges, que l'igerm saharien garde dans son agencement des vestiges de la petite cité latine ou du camp romain modifié par des influences islamiques respectueuses de la loi du *cardo*. A leur arrivée dans ce pays, les conquérants musulmans ont trouvé sur place les éléments nécessaires à l'édification de leurs établissements, y compris l'emploi du pisé. On sait par des textes nombreux, dit G. Marçais, que « presque partout où les Musulmans ne trouvèrent pas des

(1) Cf. E.-F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, p. 217.

fortifications préexistantes adaptées aux besoins de leur stratégie, ils bâtirent d'abord les murs des villes en pisé et en briques crues, et que cette pratique se poursuivit jusqu'au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle. » M. Marçais ajoute que l'emploi du pisé peut être une importation de l'Espagne dans la Berbérie qui l'avait elle-même anciennement pratiqué (1).

Il est possible de préciser et de parler de l'Espagne et de la Berbérie romanisées. A l'appui de cette assertion on a déjà apporté un fait linguistique (2) qui, sans être décisif, retiendra l'attention. Le nom du pisé *tabia*, universel sous cette forme dans toute l'Afrique du Nord, désigne en Espagnol, sous la forme *tapia*, un « mur en torchis ». Le mot appartient au bas-latin. Sans doute les Romains utilisaient le pisé dans certaines de leurs constructions africaines, tout au moins dans la partie haute des murs, la partie basse étant faite d'un appareillage soigné de pierres ou de briques. Cette particularité expliquerait que des maisons des villes, telles Volubilis ou Timgad, les soubassements aient seuls résisté aux épreuves du temps et des dévastations.

On laissera au surplus à l'archéologue le soin de disserter sur le problème. L'étude du décor arabo-berbère des portes monumentales des ksours lui fourniront en outre des données précieuses, quoique d'un autre genre. Il lui appartiendra aussi de dire si l'un des éléments les plus caractéristiques de l'architecture ksourienne — l'aspect pyramidal des « borjs » qui a si curieusement évolué dans l'architecture soudanaise — constitue un élément importé ou original et d'essence berbère.

Notre enquête laisse ainsi en suspens nombre de problèmes intéressant la linguistique, la géographie humaine, l'archéologie et l'histoire.

E. LAOUST.

(1) G. Marçais, *Manuel d'Art musulman*, t. I, p. 56.

(2) Voir *infra*.

# Communications

---

## UN NOUVEL EXEMPLAIRE DES TROIS PREMIERS TOMES DE LA *DAĤĪRA* D'IBN BASSĀM

Je viens d'acquérir, par l'intermédiaire d'un libraire marocain et pour la Bibliothèque Générale de Rabat, où il est inventorié sous le n° D 1324, un exemplaire manuscrit des trois premiers tomes de l'anthologie littéraire et historique d'Ibn Bassām, *ad-Daĥīra fī mahāsin ahl al-Ġazīra*. Cet exemplaire, malheureusement privé du dernier quart, constitue certainement, à mon avis, la copie la meilleure de celles que l'on possède de ce livre capital pour l'étude de l'histoire et de la littérature de l'Espagne musulmane au XI<sup>e</sup> siècle; et il semble maintenant permis de pouvoir envisager la publication à assez brève échéance. C'est une tâche à laquelle je compte pouvoir m'employer un jour prochain, avec le concours de quelques-uns de mes confrères spécialistes de la littérature et de l'histoire de l'Occident musulman au Moyen-âge. En attendant, la brève description que l'on trouvera ci-dessous n'a d'autre but que de compléter la courte étude que j'ai consacrée en 1928 aux manuscrits marocains de la *Daĥīra* (1).

\*  
\*  
\*

La copie du nouvel exemplaire de la *Daĥīra* a été faite au début du XI<sup>e</sup> siècle de l'hégire (fin du XVI<sup>e</sup> siècle de J.-C.) par trois scribes magribins différents, chacun ayant été chargé de la reproduction d'un tome. Sans doute le quatrième tome faisait-il déjà défaut dans l'exemplaire de base.

Tome I. — Volume de 167 feuillets (0.28 × 0.20). 29 lignes par page. Se termine par : تمت الأرجوزة (2) وبتمامها تم القسم الأول وصلى الله الخ. Pas de date.

(1) Communication au XVII<sup>e</sup> Congrès international des Orientalistes, publiée dans *Hespéris*, t. XVI, 1933, pp. 158-161.

(2) Il s'agit de l'*urġūza* historique d'Abū Ṭalib 'Abd al-Ġabbar al-Mutanabbi.

Tome II. — Volume de 157 feuillets ( $0.27 \times 0.20$ ). 30 lignes par page. Se termine par : انتهى السفر الثاني من الذخيرة... وكان الفراغ منه عام خمسة بعد الف في . . . زوال يوم الاربعاء الرابع والعشرين من ذي القعدة . . . La date indiquée, 24 du 'l-ka'da 1005, correspond au 9 juillet 1597.

Tome III. — Volume de 190 feuillets ( $0.28 \times 0.215$ ). 25 lignes par page. Se termine par : تمّ القسم الثالث من كتاب الذخيرة لأبي الحسن علي بن بسّام بتأريخ اوآخر: صفر من سنة ثلاث وألف سنة كان الفراغ من نسخته وذلك على يد عبيد ربّه . . . أحمد . . . بن الحاج ابي القاسم بن محمد بن سوّدة الاندلسي . . . La dernière décennie du mois de safar 1003 correspond à la période comprise entre les 6 et 15 octobre 1594. Le copiste appartenait à une famille andalouse venue s'installer au Maroc, celle des Banū Sūda, qui a produit dans les derniers siècles un assez grand nombre de lettrés (1). Il est probable, bien que le manuscrit n'en fournisse pas la preuve, que cette copie, ainsi que celle des deux autres tomes, fut exécutée à Fès. Le premier feuillet de ce tome a, signalons-le pour terminer, disparu au cours des déplacements du manuscrit, pendant les pourparlers d'acquisition.

Des indications sur les cessions successives de cet exemplaire de la *Dahira* d'Ibn Bassām se retrouvent sur les feuillets de garde de deux tomes. Le premier fut acheté dès ša'bān 1019 (octobre 1610) par un šarīf ḥasanī, Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad ; le troisième fut acquis en 1204 (1789-90) par un certain Muḥammad b. aṭ-Ṭaiyib Ibn Šāliḥ, par l'intermédiaire du courtier en livres du *sūḳ* d'al-Ḳarawīyīn à Fès, pour la somme de dix-neuf *ūḳīyas*. E. LÉVI-PROVENÇAL.

## UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CALIFE AL-ḤAKAM II

Parmi les découvertes faites récemment dans le fonds, demeuré jusqu'ici en grande partie inexploité, des manuscrits arabes de la bibliothèque de la Grande-Mosquée d'al-Ḳarawīyīn, à Fès, je crois intéressant de signaler celle d'une copie du *Muḥtaṣar* d'Abū Muṣ'ab Aḥmad b. Abī Bakr az-Zuhri (2) qui a été exécutée à l'époque et sur l'ordre du calife umayyade de Cordoue al-Ḥakam II, pour sa bibliothèque (3). La dernière page de cette copie, dont on trouvera ci-contre une reproduction, porte en effet la mention suivante :

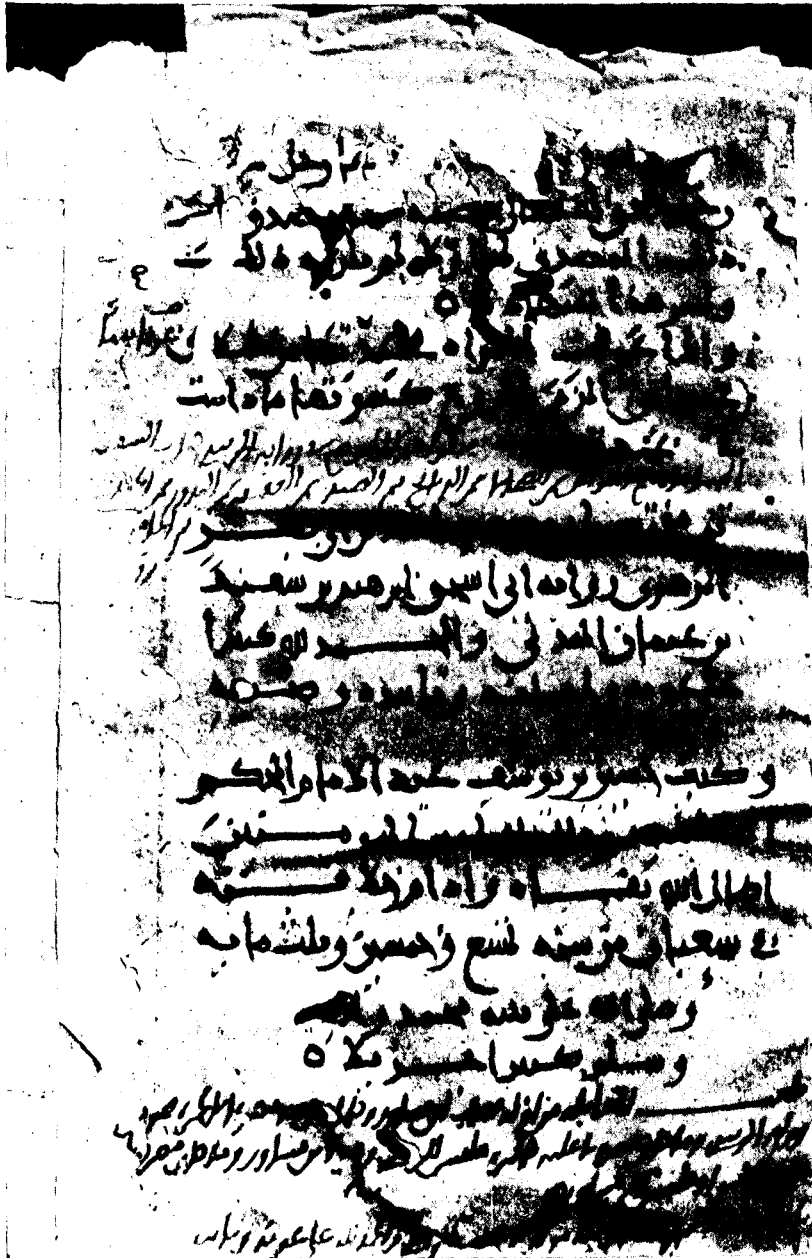
(1) Sur cette famille et son plus célèbre représentant, cf. mes *Historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 332.

(2) Sur ce personnage, mort en 242 (857), cf. les références citées par M. Bencheneb, trad. des *Classes des savants de l'Ifriqiya*, Alger, 1920, p. 147, note 1.

(3) Sur la bibliothèque d'al-Ḥakam II, cf. notamment J. Ribera, *Bibliófilos y bibliotecas en la España musulmana*, in *Disertaciones y opúsculos*, Madrid, 1928, pp. 192-193.



وكتب حسين بن يوسف عبد الامام الحكيم المستنصر بالله امير المؤمنين اطفال لله بقاءه  
و ادم خلافته في شعبان من سنة تسع وخمسين وثلث مائة



« Cette copie a été écrite par Ḥusain b. Yūsuf, esclave de l'imām al-Ḥakam al-Mustanšir billāh, l'émir des croyants — qu'Allāh prolonge sa durée et perpétue son califat ! — en ša'bān de l'année 359 (9 juin-7 juillet 970). »

On se rend compte, sur la reproduction de cette page, de l'intérêt que présente également le manuscrit du point de vue paléographique. L'écriture n'a point encore perdu tout à fait son aspect angulaire archaïque ; le tracé pourtant ne rejette plus l'emploi des courbes ; et le copiste a fait un usage modéré des signes diacritiques. L'élégance de cette cursive du X<sup>e</sup> siècle n'est point sans rappeler celle du coufique de l'épigraphie cordouane contemporaine. E. LÉVI-PROVENÇAL.

### LA « MORA ZAIDA », BELLE-FILLE D'AL-MU'TAMID

L'identification que j'ai proposée récemment de la célèbre « Mora Zaida » (1) vient de se trouver corroborée, d'une façon inattendue, par la découverte d'un passage d'une œuvre d'un juriste magribin du XVI<sup>e</sup> siècle, qui contient une allusion à cette princesse musulmane convertie au christianisme.

Avec son obligeance coutumière, mon collègue et ami M. H. Pérès vient en effet de m'aviser qu'il a trouvé ce passage en dépouillant le contenu du ms. 1034 de la Bibliothèque Nationale d'Alger. Ce manuscrit, contrairement à ce que l'on pensait jusqu'ici, renferme la copie d'une consultation juridique (*nāzila*) due à la plume de l'auteur (2) du recueil de fatwās intitulé *al-Mi'gār al-muğrib*, Abu' l-'Abbās Aḥmad b. Yaḥyā al-Wanšarīsī (m. 914/1508). La question posée au juriste était en gros celle-ci : Un Morisque qui a la possibilité de passer en Afrique doit-il rester en Espagne pour y venir en aide à ses coreligionnaires moins favorisés que lui ? Al-Wanšarīsī répond par la négative, et il étaye sa réponse sur des nombreux arguments, dont celui-ci (fol. 6 v<sup>o</sup>-7 r<sup>o</sup>) :

ومنها الخوف من الفتنة على الإبضاع والفروج ومتى يأمن ذو زوجة أو ابنة أو  
قريبة وضيئة ان يعثر عليها وضيء من كلاب الاعداء وخنازير البعداء فيغيرها في نفسها  
ويقتربها في دينها ويستولي عليها فتطاوله ويحال بينها وبين وليتها بالارتداد والفتنة في  
الدين كما عرض الكنة المعتمد بن عباد ومن لها من الاولاد — أعاذنا الله من البلاء ومن  
شماطة الاعداء !

(1) *Hispano arabica* : La « Mora Zaida », femme d'Alphonse VI de Castille, et leur fils l'Infant D. Sancho, dans *Hespéris*, t. XVIII, 1934, p. 1 sqq.

(2) Cf. sur cet auteur les références données dans mes *Manuscripts arabes de Rabat*, Paris, 1921, p. 70.

c'est-à-dire :

« [Ce qui doit également décider les Morisques à émigrer en territoire musulman], c'est la crainte qu'ils éprouvent d'un scandale causé par la conversion de femmes de leurs familles. Celui qui a une épouse, une fille ou une parente proche nubile ne saurait en effet être certain que des relations ne se noueront pas entre l'une d'elles et quelque individu pubère parmi les chiens que sont les ennemis de la foi et les pourceaux que sont ces maudits. Cet individu peut alors avoir une influence mauvaise sur l'esprit de la femme, lui faire perdre sa foi, obtenir sur elle une emprise complète et faire en sorte qu'elle se prête à ses volontés. Ce sera alors la rupture entre elle et son tuteur légal, elle reniera sa religion, sur laquelle rejallira le scandale. C'est bien là ce qui advint de la *belle-fille d'al-Mu'tamid* Ibn 'Abbād et des enfants qu'elle avait alors — Allāh nous préserve du mal et des sévices des ennemis ! ».

L'indication du rapport de parenté est, on le voit, on ne peut plus claire. La princesse sévillane qui devint l'épouse d'Alphonse VI n'était pas la fille d'al-Mu'tamid, mais sa bru (*kanna*).

E. LÉVI-PROVENÇAL.

#### UNE DATE DANS L'HISTOIRE DE LA LANGUE BERBÈRE

Pour la première fois, semble-t-il, un texte berbère de quelque importance vient d'être imprimé par des Musulmans.

Il s'agit d'une poésie de douze vers destinée à attirer l'attention des Berbères, et surtout de leurs chefs, sur les dangers que leur fait courir — dans le domaine matériel comme dans le domaine religieux — la « politique berbère » suivie au Maroc.

Ce texte a été publié dans la revue *As-Salām* de Tétouan (n° 10, novembre 1934, pp. 44-45), immédiatement à la suite d'un choix de vers arabes d'inspiration nationaliste et composés par des poètes vivants.

La poésie ne porte pas de titre ; elle est seulement introduite par ces mots : « *La poésie berbère. — Les poètes berbères et la politique de la France (1) au Maroc* ». Le texte berbère est publié en caractères arabes, sans vocalisation. L'auteur n'en est pas indiqué ; cependant, d'après sa langue, il paraît s'agir d'un Rifain. La poésie est suivie d'une version arabe qui est loin de toujours suivre fidèlement le texte.

#### *Traduction du texte berbère.*

— Non pas pour établir un barrage entre nous et notre religion, ni pour nous

(1) Rien, dans le texte berbère, n'indique que le poète (rifain ?) ait eu plus précisément en vue la politique de la France que celle de l'Espagne. Cette précision a été ajoutée par l'éditeur et le traducteur.

jeter dans des querelles religieuses, alors que la religion musulmane est notre but dans la vie.

— O Berbères ! Vous avez violé le pacte et vous l'avez rompu ! N'est-ce pas un déshonneur pour vous que d'être méprisés dans votre religion au milieu de votre propre habitat : le Maroc ?

— Vos richesses vous ont été ravies après votre religion ; vos biens-fonds les ont suivies et le tout est passé aux mains de votre ennemi (1).

— Vous vous êtes humblement soumis à l'avilissement comme si vous étiez des esclaves (2), comme si [au jour de la création] vous aviez été formés de couardise, alors que vos ancêtres comptaient parmi les gens les plus braves.

— Par le grand Dieu ! je suis épuisé par les insomnies que vous me causez, affaibli par le souci que vous me donnez !

— Que la calamité qui vous frappe est donc grande, o Berbères du Maroc ! Je pleure pour vous, puisque vous c'est moi, sous le rapport de la race et de la religion.

*Traduction de la version arabe.*

— O vous qui tenez en main les rênes de nos affaires, o vous qui jugez nos différends : quelle est cette façon de rendre la justice au moyen de l'*izref* (3) qui heurte la religion ?

— Vous acceptez tout ce qui arrive, si bien que vous avez rejeté votre gloire et repoussé votre honneur ; tous deux sont partis, accompagnés de votre religion comme aussi de votre richesse !

— Je ne sais que ceci : depuis les temps les plus reculés, nous et les Arabes sommes des frères unis et alliés ; le père de l'Islam d'Amâziğ (4) n'est-il pas Arabe ?

— Les ennemis veulent nous séparer et ils excitent entre nous le feu de l'inimitié pour assurer sur nous leur suprématie.

— O Berbères (*Imâziğən*) ! Le sommeil est dans la nature de l'homme ; mais l'homme libre et intelligent s'éveille et s'élance pour devancer le voleur, le cambrioleur et le brigand (5).

— Notre souverain et son gouvernement se sont placés sous la protection de la France (6) pour que se répandent la civilisation et les réformes (7).

Georges S. COLIN.

(1) Texte berbère « a été emporté par le porc (*ağensir*) ».

(2) *İsamğân*, litt. « des nègres ».

(3) « Droit coutumier berbère », litt. « chemin ».

(4) Nom de l'ancêtre éponyme des Berbères.

(5) Le texte berbère a seulement « le voleur (*ağurwân*) ».

(6) Le texte berbère porte simplement « des Européens (*irümtgen*) ».

(7) Le texte berbère porte « pour préparer les voies à la paix des campagnes ».

# Bibliographie

---

IBN AL-QĀDĪ, *Durrat al-ḥijāl fi-ḡurraṭ asmā' ar-riḡāl*. — Édité par I. S. Allouche; tome premier; Rabat, 1934. iv + 313 p. (Vol. IV de la collection de textes arabes publiée par l'I. H. E. M.).

Ibn al-Qāḍī (1553-1616) n'est pas seulement l'auteur (1) de l'un des principaux ouvrages historiques consacrés à la dynastie sa'dienne : *Al-Muntaqā al-Maqsūr*; on lui doit encore deux répertoires biographiques : la *Ġadwat al-Iqtibās* et la *Durrat al-Ḥijāl*.

La *Ġadwa* a été lithographiée à Fès en 1309 (1891-2). M. Allouche vient de publier le premier tome de la *Durra*.

Dans l'esprit de son auteur, qui l'entreprit en 1591, la *Durra* devait continuer les *Wafayāt al-A'yān* d'Ibn Ḥallikān (m. 1282); aussi, de même que ce dernier avait inséré dans son recueil de nombreuses biographies de savants musulmans d'Occident, Ibn al-Qāḍī donne-t-il dans sa *Durra* un assez grand nombre de biographies de personnages d'Orient sur lesquels il put se documenter lors de son séjour en Égypte et en Arabie.

Pour ce qui est de l'Orient, le *Fawāt al-Wafayāt* d'Ibn Šākir al-Kutubī (m. 764/1363) constituait un supplément suffisant aux *Wafayāt*. Mais, pour ce qui est de l'Occident musulman, la *Durra* est particulièrement précieuse pour le Maroc sa'dien comme pour l'Espagne naṣride en ce qui concerne la période postérieure à Ibn al-Ḥaṭīb (m. 776 — 1374-5), période pour laquelle nous sommes privés du secours de l'*Iḥāta*. En outre, la *Durra* est riche en renseignements sur les savants d'Almería, empruntés pour la plupart aux œuvres d'Ibn Ḥātima (m. vers 1370). En plus des indications purement biographiques, on trouve dans ce premier tome de la *Durra* de précieux détails historiques, notamment sur le siège d'Almería par les Chrétiens en 1309 (2) (cf. notice n° 168), sur la bataille du *Wādī al-Maḥāzin* (n° 654) et sur les doctrines hétérodoxes propagées au Maroc par Muḥammad al-Andalusī (n° 474).

(1) Sur ce personnage et sur ses œuvres, cf. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, pp. 100-112, 247-250; Moḥ. Ben Cheneb, in *Encyclopédie de l'Islām*, t. II, pp. 414-415, s. v. *Ibn al-Qāḍī*.

(2) Ce passage, publié et traduit par R. Basset dans le *Journal Asiatique* (juillet-août 1907, p. 279), a été publié et traduit à nouveau par M. Allouche dans *Hespéris* (1933, t. XVI, pp. 122-138).

Le tome publié contient 858 notices biographiques (sur un total de 1494) données alphabétiquement jusqu'à محمود inclus.

Malgré le mauvais état et l'incorrection des manuscrits utilisés, l'édition est bonne ; elle fait honneur à M. Allouche qui s'est acquis un titre à la gratitude des historiens de l'Occident musulman. Quelques corrections, portant principalement sur des noms propres, méritent d'être signalées :

P. 48, d. 1. — Lire : الزجلي « originaire de la tribu des Banū Zağğal », au N.-E. de Chechaouen.

P. 65, l. 8. — Lire sans doute : مالة .

P. 88, l. 3. — Lire : بتيزولين ; *Tinzūlin* est le nom d'un district du Dra.

P. 91, l. 1. — Lire : بني عزانة .

P. 113, l. 8. — Lire : بأسنانه .

P. 120, l. 18. — Lire : المراني .

P. 133, l. 17. — Lire : الحاحي .

P. 136, l. 17. — Lire : تيطري .

P. 189, l. 15. — Lire : يمانيس, act. *Ohanes*, à 32 kil. au N.-O. d'Almería.

P. 256, d. 1. — Lire : بني وارين « *B. Wārītan* ».

P. 283, l. 1. — Lire : ودفن .

En outre, il semble bien y avoir une lacune au milieu de la notice n° 585.

Georges S. COLIN.

AḤMAD IBN MUḤAMMAD AŞ-ŞUBAIḤĪ AŞ-SALĀWĪ, *Al-Muqtataf al-yāni' min-raud al-ḥadīf al-ġāmi'*. Le Caire, 1934-1953.

L'auteur (qui signe en français : *Si Ahmed Sbihi*) s'était déjà signalé à l'attention des arabisants par ses travaux sur l'arabe dialectal marocain. En 1931, il publiait à Fès un recueil de *Proverbes inédits des vieilles femmes marocaines* (1). Au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines (avril 1933), il a donné une communication sur l'étymologie classique de divers mots marocains ; et, dans la notice biographique insérée au début d'*Al-Muqtataf* (2), l'auteur annonce son intention de publier un travail sur ce sujet.

Dans son recueil de proverbes, Si A. S. n'avait pas hésité, « pour en rendre la lecture plus agréable », à insérer des passages du Coran ou encore des *ḥadīf*-s dont

(1) Voir un compte-rendu de cet ouvrage par L. Brunot in *Hespéris*, 1932, t. XIV, pp. 104-108.

(2) P. 4, l. 3-5. — Il est curieux de voir comment, depuis Al-Kisā'i (m. vers 800), tous les philologues arabes persistent à ne s'intéresser à la dialectologie que sous l'angle des « Fautes de langage commises par les gens du peuple » (*lahn al-'amma*).

le sens correspondait au proverbe cité. Aujourd'hui, c'est un recueil de *hadīt*-s qu'il publie, classés par ordre alphabétique. Quelles sont les idées directrices qui ont présidé à leur choix ? L'auteur l'expose en détail dans son Introduction :

1° Donner des maximes à valeur morale qui, une fois fixées dans la mémoire des fidèles, les porteront à en mettre les préceptes en pratique.

2° Publier les *hadīt*-s qui confirment des coutumes actuelles, afin que ceux qui les pratiquent, les pratiquent avec intention religieuse (*niyya*) et qu'elles deviennent ainsi des pratiques pieuses susceptibles de rapprocher de Dieu.

3° Publier les *hadīt*-s qui condamnent un certain nombre de coutumes actuelles, afin de fournir des arguments à leurs détracteurs et pour qu'on puisse s'en écarter en toute connaissance de cause.

4° Publier les *hadīt*-s dans lesquels le Prophète a prédit des innovations ou des événements qui se sont effectivement produits. La réalisation de ces prédictions montre l'authenticité des *hadīt*-s où elles sont formulées et fortifie la croyance dans l'authenticité des autres.

5° Indiquer la valeur relative des *hadīt*-s les plus couramment connus actuellement au Maroc, valeur qui dépend du plus ou moins grand degré de confiance que l'on peut accorder à ceux qui les ont rapportés. L'auteur se borne à citer des *hadīt*-s « authentiques » (*ṣaḥīḥ*) ou « bons » (*ḥasan*) ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'il a inséré quelques *hadīt*-s « faibles » (*ḍaʿīf*) (1).

Cet ouvrage s'adresse donc tout spécialement aux compatriotes musulmans de l'auteur. Les arabisants y trouveront, pour leur part, l'origine lointaine de bien des mots ou locutions incorporés aujourd'hui dans le langage vulgaire. Les sociologues auront intérêt à le dépouiller ; ils y découvriront l'origine islamique classique de beaucoup de pratiques et de croyances qu'ils n'ont que trop tendance à considérer comme spécifiquement marocaines, qu'il s'agisse des milieux arabes ou des milieux berbères.

Georges S. COLIN.

E. LÉVI-PROVENÇAL, *Un document sur la vie urbaine et les corps de métiers à Séville au début du XII<sup>e</sup> siècle : Le traité d'Ibn 'Abdūn (Journal Asiatique, avril-juin 1934)*.

M. Lévi-Provençal qui s'attache, avec le succès que l'on connaît, à l'étude de l'histoire et de la civilisation de l'Espagne musulmane, publie dans le dernier numéro du *Journal Asiatique* (avril-juin 1934) un document plein d'intérêt sur la vie urbaine et les corps de métiers à Séville au début du XII<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit en l'espèce d'un manuel de *ḥisba*, appartenant à un genre de littérature connu aussi bien dans l'Orient que dans l'Occident musulmans, relatif aux devoirs et aux charges du magistrat si caractéristique de la civilisation urbaine des musul-

(1) Sur ces termes techniques, dont l'étude constitue une partie importante de la science des *hadīt*-s, cf. W. Marçais, *Le Taqrīb de En-Nawawī* (Paris, 1902, extr. du *Journal Asiatique*).

mans, le *muhtasib*. En réalité, l'auteur n'a eu nullement l'intention, en rédigeant son traité, de donner une description de la vie artisanale de sa cité. Son but est plus noble et plus religieux ; il veut critiquer les mœurs relâchées de son époque et ramener ses concitoyens à l'observance des prescriptions sociales du Coran et de la Sunna.

Il est heureux qu'il n'ait pu viser ce but louable sans faire une revue assez détaillée des corps de métiers et sans déborder du cadre ordinaire d'un manuel de *hisba*, s'intéressant alors aux institutions municipales et même à certaines magistratures, comme celle du *cadi* par exemple.

Grâce à cela nous pouvons nous représenter ce qu'était la vie urbaine à Séville au Moyen-Âge, du moins dans le domaine le plus important. Quand, par surcroît, le reflet de cette vie urbaine éclaire encore les souks marocains de nos jours, on prend plus d'intérêt à la lecture du traité d'Ibn 'Abdūn.

Lecture difficile, ardue. L'auteur n'est pas toujours bien clair, et il emploie une langue qui n'était déjà plus à cette lointaine époque la langue de l'Orient. A ces difficultés de lecture dues à l'auteur, s'ajoutent celles qui sont dues au sujet traité, c'est-à-dire aux techniques, et par conséquent au vocabulaire technique très particulier de l'Espagne qui se rencontre à chaque ligne.

Pour faciliter la lecture du traité d'Ibn 'Abdūn, M. Lévi-Provençal a établi un glossaire fort utile. On remarquera à ce propos, le parti que l'on a tiré des ouvrages capitaux pour l'étude de la langue arabe du Moyen-Âge espagnol : le *Vocabulista* et le lexique de Pedro de Alcalá. Pour le linguiste, le lexicographe, plus encore, le glossaire dont il est question ici est précieux.

Dans l'étude que M. Lévi-Provençal donne comme introduction, on ne trouve pas que des références bibliographiques d'éditeur de textes. L'historien de *l'Espagne musulmane au X<sup>e</sup> siècle*, plus soucieux encore des institutions et de la vie sociale que des chronologies et des dynasties, met en relief les institutions importantes que l'auteur, comme la plupart de ses contemporains et coreligionnaires, place sur le même plan que les coutumes ou les traditions les plus secondaires.

Après cette vue générale sur le traité d'Ibn 'Abdūn, et avec l'aide du glossaire, il est plus aisé de s'attaquer au texte arabe.

A propos de cet ouvrage, il convient de rappeler qu'en 1931, MM. G. S. COLIN et E. LÉVI-PROVENÇAL ont édité un autre traité du même genre, dû à un habitant de Malaga qui vivait probablement au XIII<sup>e</sup> siècle : *Un manuel hispanique de hisba*, traité d'ABŪ 'ABD ALLĀH AS-SAKĀTĪ de Malaga, sur la surveillance des corporations et la répression des fraudes en Espagne musulmane. Le manuel de Sakāṭi se cantonne plus étroitement dans le domaine corporatif ; il semble aussi plus riche que celui d'Ibn 'Abdūn dans ce domaine. Les éditeurs ont établi pour l'ouvrage un glossaire éminemment utile et ont donné une introduction et des notes linguistiques qui sont une bonne contribution à l'étude de la langue arabe d'Espagne au XII<sup>e</sup> siècle.

C'est grâce à des travaux de ce genre, portant sur des points précis, sur des



détails caractéristiques de la vie urbaine, que nous pourrions avoir sur la société musulmane de l'Espagne médiévale des notions exactes. Ce sont là des documents de valeur, car ce n'est qu'avec ceux de ce genre qu'il est permis de retracer la vie des époques révolues et faire vraiment œuvre d'historien.

L. BRUNOT.

FEGHALI (M<sup>gr</sup> Michel), *Textes libanais* (en arabe oriental) avec glossaire. Adrien Maisonneuve. Paris, 1933.

M<sup>gr</sup> Feghali, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes de Paris et à la Faculté des Lettres de Paris a rassemblé, en une brochure d'une centaine de pages, dix-neuf textes extraits d'un ouvrage, *Textes libanais*, dont la publication se trouve retardée.

Les textes publiés sont dépourvus de tout appareil scientifique. Ils sont écrits en caractères arabes sans transcription, sans notes, sans commentaires. C'est un recueil qui ne veut servir que comme matière d'étude aux élèves. Un glossaire important donne la traduction des vocables et des expressions qui pourraient présenter quelques difficultés.

Les linguistes se féliciteront de la publication de ces textes qui, avec ceux qui ont paru déjà, du même auteur, dans le *Journal Asiatique* (janvier-mars 1927) complètent les travaux que l'on doit à M<sup>gr</sup> Feghali sur les parlers du Liban.

L. BRUNOT.

TOMAS GARCIA FIGUERAS, *Cuentos de Yeha* (Jerez de la Frontera, 1934).

Le commandant Tomas Garcia Figueras vient de publier en espagnol, dans un magnifique volume, tous les contes, légendes, bons mots, etc., dont Jeha est le héros ou l'auteur, dans l'esprit populaire des orientaux et des maghrébins.

L'auteur n'est pas un inconnu au Maroc. Pendant de longues années il a séjourné à Tanger et dans la zone d'influence espagnole ; souvent il est venu dans la zone du protectorat français et toujours il a maintenu des relations cordiales avec les orientalistes de cette zone. Connaissant l'arabe et les gens qui parlent l'arabe au Maroc, très averti des questions musulmanes, le commandant Figueras était en bonne position pour constituer le recueil qu'il présente au public en 1934.

Cet ouvrage vient à son heure. Henri Basset, dans son *Essai sur la littérature des Berbères* (Alger, 1920) signalait, p. 172 : « Les aventures de Si Djeha n'ont pas encore été recueillies systématiquement dans l'Afrique du Nord. Quelques-unes des anecdotes les plus connues en région de langue arabe ont été traduites dans divers volumes publiés sur l'Algérie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle... ; on en trouve plusieurs dans presque chaque manuel d'arabe parlé. Le total ne laisse pas d'être assez consi-

dérable, mais très dispersé ». On dirait que *Cuentos de Jeha* veut répondre au vœu latent de H. Basset ; il est aussi exhaustif que possible. On y trouve donc, dans un ordre qui n'est pas arbitraire, à peu près tous les contes de Jeha, sauf ceux qui ne peuvent braver l'honnêteté.

Jeha n'est pas spécifiquement marocain, malgré les prétentions amusantes de certains Marocains. M. Figueras, dans sa préface, explique longuement jusqu'où il est permis de remonter dans l'histoire pour trouver une origine plausible quoiqu'obscure du bouffon célèbre que connaît tout l'Orient, même chrétien, toute l'Afrique du Nord et même la Sicile et l'Italie. Jeha devrait sa popularité à la puissance des Turcs qui l'avaient fait connaître aux peuples soumis par eux.

Comme on s'y attend, Jeha égyptien et Jeha marocain n'ont pas toujours les mêmes caractères. Chaque peuple habille le bouffon à sa façon et lui attribue des facéties ou des bons mots qui sont dans le goût de ce peuple. Et comme on ne prête qu'aux riches, Jeha devient le héros presque nécessaire de toute histoire hilarante.

L'ombre de Jeha cependant ne s'étend pas sur des personnages bouffons et grotesques comme celui de la littérature populaire. Les Brouzi, les Sellam, les Aïcha Laabo, pour ne parler que de ceux du Maroc citadin, continuent à être connus à côté de lui. Mais ils ont un caractère local et très particulier : ils sont les héros de contes déterminés, ils sont figés, ils sont morts ; on ne forge plus pour eux des anecdotes et quand on ne sait pas quel nom donner au personnage d'un conte comique, on ne va pas chercher le leur. C'est Jeha, plus universel et plus vivant, Jeha qu'un Marocain ne serait pas étonné de rencontrer en chair et en os un jour devant lui, qui domine toutes les consciences dès qu'il s'agit de drôleries.

C'est pourquoi M. Figueras a eu une heureuse idée en recueillant les contes relatifs à Jeha plutôt que ceux qui concernent d'autres bouffons arabes et de recueillir tous ces contes, qu'ils fussent orientaux ou maghrébins. Désormais, on ne pourra plus parler de Jeha sans se rapporter à la précieuse compilation de M. Figueras qui comporte le nombre impressionnant de quatre cent soixante et un articles.

L'auteur se défend de toute prétention philologique ou folklorique. Il a eu soin cependant, et heureusement pour le lecteur, de donner à la fin de l'ouvrage des notes substantielles bien que brèves sur chacun des contes. Les références bibliographiques nombreuses qu'on y trouve guideront le lecteur dans les recherches folkloriques qui peuvent l'intéresser.

Par ailleurs, M. Figueras donne comme but à sa publication le désir de faire mieux connaître l'âme marocaine, afin que les Européens plus instruits de la mentalité de ceux auprès de qui ils vivent ici, puissent les estimer et trouver des terrains d'entente intellectuelle et morale entre les deux races. Rien n'est plus juste : quand on sait rire des mêmes plaisanteries que l'on connaît de part et d'autre, on est plus apte à se comprendre mutuellement et à vivre cordialement avec ses associés. Ce n'est pas en buvant cérémonieusement des verres de thé avec les Marocains et en échangeant avec eux des idées générales sur le temps qu'il fait, les bienfaits des

constructeurs de routes et de lignes téléphoniques, ou les avantages culturels de la science, que le « contact » vrai est possible. Le vrai contact doit être gai, parce que le Marocain — et nous lui ressemblons en cela sans nous en douter — attache de l'importance à ce que l'ambiance psychologique des relations entre humains soit faite de sympathie et de gaieté. A ce prix seulement, pense-t-il, il peut résulter du bien de ces relations.

L'ouvrage de M. Figueras est illustré de trente-six gravures sur bois et de trois lithographies de M. Miciano, artiste espagnol de grand talent qui comprend — qui sent, pour mieux dire — l'âme orientale et maghrébine avec beaucoup d'acuité. Ces illustrations complètent très agréablement une présentation typographique de très bon goût qui fait honneur à l'éditeur.

L. BRUNOT.

---

# Table des Matières du Tome XVIII

## ARTICLES

	Pages
I. S. ALLOUCHE. — <i>Un plan des canalisations de Fès au temps de Mawlāy Ismā'il d'après un texte inédit, avec une étude succincte sur la corporation des « kwādsīya »</i> .....	49
R. BLACHÈRE. — <i>Fès chez les géographes arabes du Moyen-Âge</i> .....	41
P. GROS. — <i>Deux kanouns marocains du début du XVI<sup>e</sup> siècle</i> .....	64
E. LAOUST. — <i>L'habitation chez les transhumants du Maroc central (suite et fin) (17 planches hors-texte, 15 fig.)</i> .....	109
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Hispano-arabica : La « Mora Zaida », femme d'Alphonse VI de Castille, et leur fils l'Infant D. Sancho</i> .....	1
H. PÉRÈS. — <i>La poésie à Fès sous les Almoravides et les Almohades</i> .....	9 v
II.-P.-J. RENAUD. — <i>Un prétendu catalogue de la bibliothèque de la grande mosquée de Fès, daté de 1268 Hég./1851-1852 J.-C.</i> .....	76

\*  
\* \*

## COMMUNICATIONS

G. S. COLIN. — <i>Une date dans l'histoire de la langue berbère</i> .....	201
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Un nouvel exemplaire des trois premiers tomes de la « Daḥīra » d'Ibn Bassām</i> .....	197
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Un manuscrit de la bibliothèque du calife al-Hakam II (une fig.)</i> .....	198
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>La « Mora Zaida », belle-fille d'al-Mu'tamid</i> .....	200

\*  
\* \*

## COMPTES RENDUS

<i>AL-ANDALUS, Revista de la Escuela de Estudios Árabes de Madrid y Granada</i> , volume I (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	100
AHMAD AS-SUBAIHI. — <i>Al-Muqtataf al-yâni'</i> (G. S. COLIN) .....	204
M. FEGHALI. — <i>Textes libanais</i> (L. BRUNOT).....	207
E. GARCÍA GÓMEZ. — <i>Elogio del Islam español de al-Šaqundî</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	105
T. GARCIA FIGUERAS. — <i>Cuentos de Yeha</i> (L. BRUNOT).....	207
IBN AL-QÂDI. — <i>Durrat al-hijâl</i> , éd. I. S. ALLOUCHE (G. S. COLIN).....	203
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Le traité d'Ibn 'Abdûn</i> (L. BRUNOT).....	205
R. REVILLA VIELVA. — <i>Catálogo de las Antigüedades que se conservan en el Patio árabe del Museo Arqueológico Nacional</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).	106
H.-P.-J. RENAUD et G. S. COLIN. — <i>Tuhfat al-ahbâb, glossaire de la matière médicale marocaine</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	106

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Française et Orientale à Chalon-sur-Saône, (France), le 6 mai 1935. 4005



# HESPÉRIS

## TOME XIX

Année 1934.

Fascicules I-II.

### SOMMAIRE

	Pages
J. CÉLÉRIER. — <i>Les conditions géographiques du développement de Fès.</i>	1
J. DRESCH. — <i>Remarques sur le cours de l'Oued Sebou dans la région de Fès (un dépliant)</i> .....	21
P. DE CENIVAL. — <i>René de Châteaubriand, comte de Guazaua, au Royaume de Fès. 1493.</i> .....	27
R. RICARD. — <i>Les deux voyages du P. Fernando de Contreras à Fès ..</i>	39
R. LE TOURNEAU. — <i>Notes sur les lettres latines de Nicolas Clénard relatant son séjour dans le royaume de Fès.</i> .....	45
I. DE LAS CAGIGAS. — <i>Un traité de paix entre le roi Pierre IV d'Aragon et le sultan de Tunis Abū Ishāk II (une planche hors-texte)</i> .....	65
Y. D. SÉMACH. — <i>Une chronique juive de Fès : le « Yahas Fès » de Ribbi Abner Hassarfaty</i> .....	79
G. MARÇAIS. — <i>Les échanges artistiques entre l'Égypte et les pays musulmans occidentaux (9 figures)</i> .....	95
F. DE LA CHAPELLE. — <i>L'expédition de Suetonius Paulinus dans le sud-est du Maroc</i> .....	107

\* \* \*

#### COMMUNICATIONS :

R. RICARD. — <i>Encore l'ambassade de Jorge Juan au Maroc</i> .....	125
R. THOUVENOT. — <i>Note sur les monnaies antiques trouvées à Chella</i> ....	126

\* \* \*

#### BIBLIOGRAPHIE :

George SARTON, *Introduction to the history of science* (H. P. J. RENAUD), p. 129. — A. M. GOICHON, *Introduction à Avicenne. Son épître des définitions* (L. BRUNOT), p. 131. — Ch. BUTTIN, *Catalogue de la collection d'armes anciennes européennes et orientales de Charles Buttin* (P. RICARD), p. 132. — Fr. CHARLES-ROUX, *France et Afrique du Nord avant 1830. Les précurseurs de la conquête* (P. DE CENIVAL), p. 135. — Fr. MACLER, *Une lettre royale de sauvegarde chez les infidèles*; P. DE CENIVAL, *Relations commerciales de la France avec le Maroc au xv<sup>e</sup> siècle* (P. DE CENIVAL), p. 137. — D. M. G. DOS SANTOS, *O Infante Santo e a possibilidade de seu culto canonico* (P. DE CENIVAL), p. 139. — Andrés COLL, *Villa-Cisneros* (R. RICARD), p. 141. — R. PIRES DE LIMA, *História da dominação portuguesa em Cafim; Azamor. Os precedentes da conquista e da expedição do Duque Dom Jaime* (R. RICARD), p. 141. — *Cartas dos grandes do mundo coligidas por Francisco Rodrigues Lobo (1612)*; *Cartas dos reis, senhores e homens insignes portugueses tresladadas do códice do Museu Britânico e editadas com prefácio e notas por Ricardo Jorge* (R. RICARD), p. 142. — Agustín MILLARES CARLO, *Ensayo de una bibliografía de escritores naturales de las Islas Canarias* (R. RICARD), p. 143.

\* \* \*

ACTES DU VIII<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES... 145

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306  
307  
308  
309  
310  
311  
312  
313  
314  
315  
316  
317  
318  
319  
320  
321  
322  
323  
324  
325  
326  
327  
328  
329  
330  
331  
332  
333  
334  
335  
336  
337  
338  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
370  
371  
372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
380  
381  
382  
383  
384  
385  
386  
387  
388  
389  
390  
391  
392  
393  
394  
395  
396  
397  
398  
399  
400  
401  
402  
403  
404  
405  
406  
407  
408  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468  
469  
470  
471  
472  
473  
474  
475  
476  
477  
478  
479  
480  
481  
482  
483  
484  
485  
486  
487  
488  
489  
490  
491  
492  
493  
494  
495  
496  
497  
498  
499  
500  
501  
502  
503  
504  
505  
506  
507  
508  
509  
510  
511  
512  
513  
514  
515  
516  
517  
518  
519  
520  
521  
522  
523  
524  
525  
526  
527  
528  
529  
530  
531  
532  
533  
534  
535  
536  
537  
538  
539  
540  
541  
542  
543  
544  
545  
546  
547  
548  
549  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
560  
561  
562  
563  
564  
565  
566  
567  
568  
569  
570  
571  
572  
573  
574  
575  
576  
577  
578  
579  
580  
581  
582  
583  
584  
585  
586  
587  
588  
589  
590  
591  
592  
593  
594  
595  
596  
597  
598  
599  
600  
601  
602  
603  
604  
605  
606  
607  
608  
609  
610  
611  
612  
613  
614  
615  
616  
617  
618  
619  
620  
621  
622  
623  
624  
625  
626  
627  
628  
629  
630  
631  
632  
633  
634  
635  
636  
637  
638  
639  
640  
641  
642  
643  
644  
645  
646  
647  
648  
649  
650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
1000



## LES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES DU DÉVELOPPEMENT DE FÈS

---

On ne peut se défendre, en arrivant à Fès, d'une émotion très particulière où quelque inquiétude se mêle à l'ardente curiosité. La vision de Loti, la méditation de Chevrillon, les thèmes du tourisme subjectiviste qui ont trouvé au Maroc une terre de prédilection, substituent à la sensation personnelle le jeu de la mémoire livresque et des images empruntées. Le moins informé des visiteurs répète à l'avance le couplet d'usage de même qu'il reconnaît le point où l'arrête son cicerone, au borj sud ou aux tombeaux des Mérinides. Il est permis, dans ces conditions, d'appréhender la déception que produisent souvent les lieux trop célèbres.

Fès ne déçoit, ni quand un premier coup d'œil la saisit dans son ensemble, ni surtout quand on lui consacre ces nouvelles et longues visites sans lesquelles aucune intimité n'est possible. Fès en effet continue à baigner dans une atmosphère un peu mystérieuse qui maintient son prestige et sa force d'attraction. La Médina n'a pas beaucoup changé depuis le temps où la politique makhzen maintenait le pays dans un savant isolement, surveillait les diplomates arrivant par « la route des Ambassades ». Les Européens ont bien pu faire ouvrir les portes de Fès mais non point gagner son cœur : cette ville, xénophobe et fermée, est vraiment l'âme de l'Islam marocain et, dans la trouble incertitude des heures que nous vivons, son crépuscule pourrait être une aurore.

Ces préoccupations de psychologie collective ne tiennent pas d'habitude une grande place dans les études de géographie urbaine. Il ne semble pas que M. G. Hardy, malgré la puissance du verbe, de l'exemple personnel et des faits positifs, ait suscité beaucoup de disciples. Cependant, en présence d'une ville comme Fès, on ne saurait, aussi facilement que dans nos villes modernes d'Europe, laisser tout à fait de côté le point de vue en quelque

sorte spirituel. Approchez-vous de cette boutique à auvent de la Qissaria recueillie comme un temple, à côté des souqs grouillants ; essayez d'acheter une pièce d'étoffe. Le grave marchand commence par déposer avec une pieuse lenteur un livre vénérable ; son air de componction et sa courtoisie l'aideront à vous vendre sa marchandise au double de sa valeur, après quoi peut-être fermera-t-il sa boutique pour aller prier à la mosquée ou faire quelque conférence à Qaraouiyyine, car cet artificieux commerçant est aussi un dévot et savant professeur.

De tels tableaux ne se voient plus et ne se conçoivent pas dans notre Europe transformée sous le double signe du matérialisme économique et de la spécialisation. C'est un exemple de la nécessité qui s'impose d'apporter quelque correctif aux méthodes européennes de géographie humaine avant de les appliquer aux problèmes de sociétés différentes. Si l'on ignore que Fès est encore une force du passé, un anachronisme vivant et adapté au monde marocain, on risque fort de ne pas plus comprendre ses chances futures que sa prospérité d'hier. Dans sa vitalité, sa fonction de métropole religieuse, intellectuelle et politique a toujours fortement influencé son importance économique, toutes ces formes extérieures et matérielles d'activité qui sont plus particulièrement du domaine de la géographie. Ce phénomène, éclatant hier, sera-t-il aussi réel demain, c'est la grande inconnue de l'heure actuelle.

Le rappel de ces rapports n'est pas une excuse pour confondre les disciplines scientifiques dans la recherche et l'analyse des causes. « Ne sutor ultra crepidam ». Mais la meilleure chance de ne pas empiéter sur le voisin est la connaissance, aussi précise que possible, de ses propres limites. Dans le développement de Fès, dans le prestige qui attire de lointains clients aux souqs groupés autour du sanctuaire de Moulay Idris, il y eut dès l'origine, il n'a cessé d'y avoir des causes historiques, inséparables de la loi même de l'évolution de l'Etat marocain. De même une part très large doit être faite aux qualités des hommes que les circonstances ont rassemblés dans la fondation d'Idris II : la brusque interposition d'une véritable aristocratie, représentant la civilisation la plus affinée de son temps, au milieu de tribus encore très en retard dans l'évolution, n'a cessé d'avoir de graves effets.

Ces remarques préliminaires, dont la brièveté ne doit pas dissimuler la valeur essentielle, sont indispensables. En limitant cette étude sur le développement de Fès à l'analyse des conditions géographiques, il importe

de ne pas ignorer les autres causes et de ne pas paraître ramener la vie d'une grande ville à un déterminisme rigide que l'existence de Fès contredit absolument.

Le développement de Fès, comme de toute grande ville, est lié à trois séries de conditions géographiques dont la précision et la permanence décroissent au fur et à mesure de leur extension dans l'espace. Les unes sont strictement locales et s'imposent à l'observation ; d'autres, régionales ont des limites moins assurées. Les autres enfin, beaucoup plus générales débordent largement le territoire marocain.

### I. — LES CONDITIONS LOCALES

L'existence d'une ville représente d'abord une occupation, par des habitations humaines plus ou moins denses, d'une parcelle du sol. De cet emplacement, variable par l'étendue, par la topographie, la nature des roches, par les aspects dus au climat, à l'eau, à la végétation, la ville reçoit sa personnalité physique dont le voyageur conserve l'image visuelle. Tout l'effort humain d'aménagement est lui-même fortement influencé par ces conditions naturelles que l'on voit parfois se refléter jusque dans la couleur de la ville.

Ces phénomènes se vérifient parfaitement à Fès. Pour admirer l'originale beauté de son site, il faut le contempler de l'une des saillies que forme le bord découpé de la terrasse naturelle du nord. Le pullulement des maisons blanches ou légèrement jaunâtres apparaît blotti dans une vaste conque irrégulière que l'oued Fès, aidé de quelques ravins, a creusée dans le plateau. Oliviers et jardins lui composent un splendide écrin dont le velours troue également d'une large tache verte la blancheur de la ville : ce sont les beaux jardins de Bou Jeloud et de Bab el Hadid qui séparent les deux agglomérations indigènes, Fès Bali, le plus vieux Fès, et Fès Jdid, la création méridionale.

Un examen plus attentif, aidé de la carte, accuse l'importance du sillon, ouvert à travers la médina par l'oued Fès : sur le versant de gauche, le plus développé, dévalent vers le thalweg les quartiers du Talâa, de Lemtyïne, de Qarouiyine ; sur le versant de droite, l'Adoua, le « Quartier » par excellence dont la mosquée des Andalous précise l'origine, a des airs de faubourg.

Le sous-sol est constitué par une superposition de couches sédimentaires inégalement résistantes : à la base les assises épaisses des argiles helvétiques, puis des bancs de grès et de conglomérats, puis les calcaires lacustres recouverts de travertins. Cette disposition a grandement facilité le travail de l'érosion, de même que le creusement des carrières d'où l'on a extrait les matériaux pour la construction et la céramique. Ainsi a pris naissance cette topographie aux détails capricieusement tourmentés dont le mur d'enceinte, obligé d'épouser toutes les irrégularités, donne la sensation très nette.

La succession et l'opposition des saisons, plus nuancées que sur la côte ou dans les steppes du Maroc oriental, renouvellent les charmes du site. Les pluies et le printemps créent un fouillis de verdure et de fleurs, mais l'or de l'automne fait ressortir l'élégante silhouette des peupliers alignés le long des grands canaux d'irrigation. L'impression d'ensemble n'est peut-être jamais aussi saisissante qu'à la fin de l'été : la plaine et les basses pentes, dépouillées de toute végétation, sont d'une teinte uniformément fauve qui fait ressortir le charme et la fraîcheur des jardins brusquement limités à la plus haute séguia. On se représente l'enchantement des Sahariens qui, après les morues horizons du Désert et les âpres paysages de l'Atlas, arrivaient en présence de la ville.

Tout s'unit pour faire de ce site de Fès quelque chose de rare au Maroc : variété harmonieusement nuancée au lieu des contrastes massifs, coin d'humanisation souriante, dans la rudesse d'un monde primitif, grâce toute méditerranéenne mais relevée par des lignes vigoureuses. Au nord, le Zalagh dresse sa muraille blanche et nue au-dessus des pentes argileuses piquetées d'oliviers et laisse apercevoir les crêtes du Rif ; du côté opposé la barre horizontale du plateau de Sefrou limite le Saïs ; vers le sud-est, bien au-delà de la vallée du Sebou les hautes chaînes du Moyen Atlas dressent leurs cimes que leur casque de neige semble, par les beaux jours d'hiver, faire toutes proches.

Ce magnifique panorama mérite d'être rappelé parce que tous ces traits gracieux ou imposants qu'on admire ont aussi leur valeur pratique qui a influencé le développement de Fès.

Les innombrables carrières, encore à vif ou habillées de végétation, témoignent de la facilité qu'ont eue les Fasis pour trouver sur place les matériaux nécessaires à la construction de leurs maisons. Les calcaires

lacustres donnent des moellons suffisamment solides et pourtant faciles à travailler. La technique du pisé, qui se contente de peu, dispose d'éléments de choix. Les calcaires massifs alimentent depuis des siècles les fours à chaux. Les argiles helvétiques sont une réserve inépuisable pour les briques crues ou cuites et pour les carreaux de terre. Fès est la ville par excellence de l'art des zelliges et du décor sur plâtre : les traditions de l'art hispano-mauresque, la richesse de la bourgeoisie, la concentration d'artisans-artistes en sont les causes principales. Il faut aussi tenir compte de l'abondance et du bon marché des matières premières. Les terrains permo-triasiques où l'abondance du gypse est un élément caractéristique prennent à proximité de Fès, soit à l'oued Mellah Aïcha Mgoutaya, soit dans l'oued Leben, une extension considérable.

Les environs immédiats de Fès, plaines de cultures ou collines d'olivettes, ne fourniraient guère de bois d'œuvre ou de bois de charpente. Mais les forêts du Moyen Atlas ne sont pas très éloignées et depuis des siècles les bûcherons berbères dirigent vers la grande ville leurs madriers brinquebalant sur des théories d'ânes, de mulets et de chameaux. Le bois de cèdre, malgré ses graves défauts, a été apprécié parce qu'il est imputrescible et il donne aux appartements leur odeur *sui generis*.

Dans un pays où l'insuffisance des voies de communication et des moyens de transport rend très vite prohibitif le déplacement des produits lourds, la concentration des matériaux de construction était un facteur des plus favorables. Il s'est surtout révélé à l'usage. Dès l'origine même de la ville s'est manifesté l'avantage essentiel du site, l'abondance de l'eau. C'est même la raison fondamentale qui a décidé de la fondation de Fès. Ainsi, du moins le raconte l'auteur du Roudh el Qirtas, considéré comme le plus qualifié pour l'histoire de la ville. Il est vrai qu'un témoignage postérieur de plusieurs siècles aux événements, est une faible garantie pour les méthodes de la critique européenne. A l'époque d'Idris II, une rivière aussi remarquable que l'oued Fès, dans un pays de population assez dense comme le prouve l'activité des premiers Idrisides, avait déjà vraisemblablement attiré des groupements humains. On n'arrive même pas à être fixé sur l'origine exacte du nom de Fès ni à savoir si la ville a tiré son nom de la rivière ou lui a donné le sien.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude historique de la fondation, il existe entre la rivière et la ville des rapports dont on ne saurait exagérer l'import-

tance. Fès doit à la rivière son site général, sa physionomie d'ensemble et ses traits de détail; elle lui doit avant tout l'eau indispensable pour les besoins physiologiques d'une population nombreuse et capable de suffire à des raffinements moins nécessaires. En effet, l'oued Fès, par son régime comme par ses autres caractères physiques, combine les avantages les plus divers.

Si l'on tient compte des conditions générales du climat méditerranéen et de la faible longueur de son cours, l'oued Fès a un débit considérable que pourraient lui envier de nombreux fleuves de l'Afrique du nord. Ce débit présente en outre une constance qui est, dans un pays méditerranéen, un phénomène tout à fait exceptionnel. Pour ce résultat, la structure de la région et la nature des roches ont additionné leurs effets.

La plaine du Saïs est une cuvette qui détermine une remarquable convergence des eaux. Brusquement limitée au nord par la ride pré-rifaine du Zalarh et du Trhat, elle se relève plus doucement au Sud où elle vient buter contre le rebord du Moyen Atlas tabulaire. Cette dissymétrie accumule les eaux dans le sillon E-O qui souligne le front extrême des rides pré-rifaines. Mais on sait qu'une flexure a abaissé le compartiment oriental de l'ancien lac pliocène, mettant le Saïs en contrebas de la haute plaine de Meknès. D'autre part l'érosion profonde du Guigou-Sebou a encore abaissé le niveau de base à l'Est: ainsi le drainage du Saïs s'est trouvé orienté vers l'Est.

De ce drainage, l'oued Fès est le collecteur principal. Il recueille les eaux d'une région que le régime des précipitations et les propriétés hydrologiques des pays calcaires font une des plus avantageées du Maroc. Sur les hauts plateaux du Sud inclinés vers le Saïs, les précipitations dépassent 700 mm. Les eaux infiltrées dans les calcaires soutiennent le débit des sources dont profite finalement l'oued Fès, garanti contre les défauts du ruissellement: ainsi s'expliquent l'abondance et la régularité relative de cette petite rivière dont le débit oscille autour de 4 mètres-cubes seconde. On calcule, compte tenu des besoins publics, que chaque Fasi dispose journellement d'environ 1300 litres: il n'est guère de capitale civilisée dont les habitants soient aussi privilégiés.

La topographie du site urbain, en rapport avec le stade de creusement de la rivière, renforce les avantages de cette richesse en eau en la mettant plus aisément à la disposition des habitants. Quand on lit dans Léon l'Afri-

cain la description de Fès au début du xvi<sup>e</sup> siècle, on admire l'urbanisme de cette ville qui lui donnait alors une réelle supériorité sur les grandes cités d'Europe. C'est que l'établissement d'une double canalisation d'eau passant dans les maisons avait été relativement facile.

Le réseau hydrographique qui s'est établi sur l'emplacement de l'ancien lac de Meknès affecté par des mouvements très récents, est naturellement jeune. Le cours de l'oued Fès, malgré sa faible longueur, se divise en trois sections très nettes. En aval de Fès la rivière, rejoignant le Sebou dans la plaine déblayée par celui-ci, a facilement régularisé son profil. En amont, le creusement ne commence qu'à entamer la surface des calcaires lacustres : la pente est si faible que cette partie du Saïs était un immense marécage ; les Travaux publics ont dû la drainer en faisant de la rivière un canal artificiel. Dans le raccord entre ces deux sections, l'activité de l'érosion détermine un profil longitudinal très tendu et un profil transversal très aigu : c'est dans cette partie que s'est installé le plus vieux Fès, Fès Bali, en remontant progressivement du thalweg sur les deux versants.

On conçoit les avantages pratiques de cette topographie (1).

Il a suffi de barrer la rivière en amont, c'est-à-dire à l'Ouest de la Médina, pour la dériver plus ou moins complètement ; la forte pente du thalweg et celle des versants permet ensuite de subdiviser le courant principal en autant de canaux secondaires qu'il fut nécessaire pour le service des établissements publics et des maisons particulières. De la même façon, on a pu doubler la canalisation d'eau pure par une canalisation évacuant les eaux polluées. Le tout, continuant à descendre, vient rejoindre dans la partie basse de la ville ou légèrement en aval le thalweg dont un ancien méandre au sud de la ville constitue l'oued Zitoun. Cette circulation d'eau est tantôt à ciel ouvert, tantôt cachée sous les maisons, s'effectuant alors dans d'ingénieux petits drains qui ont contribué à faire la prospérité de l'industrie de la poterie. L'ensemble de ces canalisations constitue un réseau très complexe où nos ingénieurs, privés d'un plan détaillé, auraient eu de la peine à se retrouver : mais les agents indigènes se transmettent oralement de génération en génération le secret et ne se trompent guère quand un accident nécessite une réparation.

(1) Ces facilités se sont parfois retournés contre la ville. La tradition rapporte que lors de plusieurs sièges de Fès, les ennemis ont triomphé en provoquant l'assèchement ou l'inondation par un barrage de la rivière. « Le gouverneur de Fès, nommé par les Dilâites, voulant punir les révoltés de la ville, leur supprima l'eau de la rivière » (E.-ZAIANI, trad. HOUDAS, rectifié par M. LÉVI-PROVENÇAL, in *Les Historiens des Chorfa*, p. 177).

Les Fasis sont très fiers de leur eau qu'ils considèrent comme leur propriété absolue : c'est un luxe dont ils aiment se parer, précisément au moment des grandes sécheresses, en la gaspillant. Cette prétention à la possession intégrale de l'oued Fès n'a pas été sans susciter diverses difficultés depuis le Protectorat et l'installation de colons dans le Saïs.

Ainsi, visible ou invisible, l'eau court partout à Fès et on ne cesse de l'entendre. Cette chanson de l'eau, si rare dans le Maroc des plaines, n'est pas seulement un accompagnement pour bercer les douces somnolences ; elle est le principe même de la vie de la grande ville. Sa gaîté communicative exprime les devoirs accomplis et les besoins satisfaits. Les hommes altérés ont éteint leur soif ; les immondices ont été emportés ; dans les riyâds, les fleurs ont plus d'éclat, les arbres plus de sève. La magicienne a accepté d'être esclave et, après les nâ'ouâras ruisselantes de perles dans les jardins ensoleillés, elle fait tourner les meules au fond de caves obscures. Les auteurs arabes lorsqu'ils veulent décrire la richesse de Fès, établissent complaisamment, après la liste des bains publics, le nombre des moulins à blé, des moulins à huile, De nos jours il a été possible, avec des turbines, de tirer un meilleur parti de l'énergie hydraulique ; même avant le Protectorat et l'usine électrique, la « Makina » construite sous Moulay Hassan, fut une preuve de cette richesse infiniment souple que représente l'Oued Fès.

Cette création continue de la ville par la rivière est la loi même du développement de Fès. Il importe de noter que l'extension même de l'agglomération s'est ordonnée par rapport au cours de la vallée. Les quartiers les plus anciens sont les plus bas. Les maisons ont progressivement remonté à la fois les versants et le thalweg. Fès Jdid, la création mérinide du XIII<sup>e</sup> siècle, fut établie à la limite de l'érosion régressive. De nos jours, la ville européenne s'est développée dans la zone tout à fait plate, évitant seulement la partie la plus marécageuse où se trouve cependant la gare. Ainsi la croissance de Fès s'est faite en direction de l'Ouest suivant la loi générale qu'on a cru discerner ; mais cette extension est en rapport avec une cause plus rationnelle, l'attraction des terrains plats et découverts bénéficiant cependant de la proximité de l'oued.



## II. — LES CONDITIONS RÉGIONALES

L'oued Fès qui explique les avantages les plus essentiels du site de la ville ne se comprend lui-même, comme on l'a vu, que par la structure de la région. Ainsi les conditions locales sont inséparables des conditions régionales. Inversement, on pourrait dire que Fès, adoptée comme capitale par les fondateurs du premier Etat marocain musulman, exerça très vite une attraction assez forte pour dépasser son cadre naturel ; mais cette attraction n'a pu avoir une telle continuité, en dépit des catastrophes politiques et des chutes de dynasties, que parce qu'elle était appuyée sur une réalité géographique immédiate. Les avantages du site d'une part, le prestige rayonnant au loin d'autre part, prennent tout leur sens si l'on considère que Fès est un centre régional et le centre d'une région exceptionnellement riche.

Le berceau de l'Etat idriside présente des ressemblances assez curieuses avec le berceau de l'Etat capétien, toute réserve faite sur le finalisme vers lequel glissent les comparaisons de ce genre. Grand fleuve de plaine comme la Seine, le Sebou traverse aussi dans son cours moyen une cuvette tectonique qui a orienté tout le réseau hydrographique. En amont de son confluent avec l'oued Fès, le Sebou, échappé à la gorge entaillée dans le **Moyen Atlas**, obéit lui-même à cette convergence qu'il a accentuée par l'activité de son creusement dans les marnes tendres. De même qu'il a attiré vers l'est le drainage du Saïs par l'oued Fès, il attire à l'Ouest le drainage du couloir de Taza par l'oued Innaouen et l'Oued Leben complète ce système. A l'Ouest, aucun obstacle ne sépare l'oued Fès de l'oued Nja détourné évidemment par le creusement récent de l'oued Mikkès.

Cette merveilleuse région avait, bien avant Idris, attiré et fixé les hommes, leur facilitant la culture et la vie sédentaire. L'eau, le climat, le sol, le relief, tous les facteurs naturels sont favorables. Les précipitations abondantes de la saison des pluies permettent de donner aux cultures d'hiver autant d'espace qu'il est nécessaire. L'abondance des eaux courantes permet d'irriguer largement les cultures riches de printemps et d'été. Le soleil sucre les fruits d'autant plus qu'un relief modéré multiplie les expositions favorables. Les roches d'aptitudes diverses, calcaires, grès, argiles,

se superposent ou se rapprochent ; depuis des milliers de printemps les herbes décomposées ont accumulé un humus épais que la culture discontinue des indigènes n'a pas appauvri. La richesse agricole de la grande banlieue de Fès n'a d'égale que sa diversité. Les pentes des massifs pré-rifains rivalisent avec la plaine du Saïs. La région des Lemta où alternent olivettes, céréales et vergers, est un pays béni.

Cette production, abondante et variée, intervient de plusieurs façons dans le développement de Fès. Elle alimente la grande ville ; elle approvisionne ses industries en matières premières ; elle augmente les revenus des citoyens propriétaires.

Une ville dont la population est depuis longtemps d'une centaine de milliers d'habitants est un « ventre » exigeant à nourrir ; à cet égard, les rapports entre elle et sa banlieue sont multiformes. L'alimentation d'une population agglomérée pose un problème mais en facilite aussi la solution ; car la région voisine, ayant un écoulement assuré de sa production agricole, s'y consacre avec zèle. Au premier rang viennent donc les cultures alimentaires.

Le Saïs est, par excellence, le domaine des céréales essentielles, blé et orge, auxquelles s'ajoutent les légumineuses d'hiver et de grande culture, fèves, lentilles, pois chiches. Le maïs ne donne de bons résultats qu'en « bled seguia » dont la plaine alluviale du Sebou est un excellent type. L'irrigation donne aux terres des Ouled el-Hâjj, de l'Oued un aspect de jardins, souvent exact d'ailleurs, car les jardins mêmes de Fès seraient très insuffisants comme fournisseurs de légumes. On notera comme un phénomène expressif, malgré sa faible extension, la culture du riz. La production de fruits est considérable et n'est dépassée que dans la région de Marrakech ; les agrumes voisinent avec les raisins, les abricots, les figues, les grenades, etc. L'arbre essentiel est naturellement l'olivier : les olivettes sont une parure de Fès même, occupent le pays accidenté au Nord, la base du plateau du Sud, accompagnent tous les torrents descendant des montagnes voisines.

Quoique le développement des cultures réduise les parcours nécessaires à un élevage extensif, la région nourrit un important troupeau capable d'approvisionner en viande une population beaucoup plus nombreuse encore que celle de Fès.

Dans l'alimentation d'une grande ville, l'origine des denrées n'est pas

la seule difficulté. Ces denrées, il faut les payer. Les fonctions économiques qui sont la raison d'être de la ville, l'aident à s'acquitter et cet échange de services tisse entre elle et sa région des liens solides. Il convient, à ce point de vue, d'observer que la vie citadine à Fès n'est pas complètement dégagée des modes d'activité ruraux. Chaque matin, on voit, par les portes, sortir des troupeaux, des travailleurs et la louée des journaliers agricoles à Bab Fetouh est un spectacle pittoresque. La plupart des bourgeois de Fès possèdent un domaine à la campagne de sorte que l'approvisionnement de la ville en denrées alimentaires prend en partie l'aspect d'une rente qui lui est payée par les cultivateurs voisins. De toutes façons, ces revenus ont pour principe les bénéfices procurés par l'industrie ou le commerce.

Pour le développement de sa fonction industrielle, Fès a trouvé à proximité un certain nombre de matières premières. L'eau de l'oued a fait tourner plusieurs centaines de petits moulins qui broient les grains et les olives des environs. Cette production est en grande partie absorbée par la ville et c'est seulement de nos jours que se sont édifiées des minoteries travaillant pour la vente au dehors.

Il n'en est pas de même pour le groupe d'industries qui ont pour matière essentielle le cuir. Les bêtes tuées pour nourrir les habitants donnent un premier contingent de peaux aux tanneries; la célébrité de celles-ci et l'importance du débouché ont créé à Fès un marché dont l'attraction se fait sentir très loin dans la montagne. Les tanneurs trouvent aussi facilement les autres produits dont ils ont besoin. Leur ingéniosité varie et combine les catégories de tanin. Le sel pour la conservation des peaux est très abondant dans les terrains rouges et le rocher de sel de Tissa fournit inépuisablement la charge des ânes qui processionnent sur la route de la capitale. Les cuirs qui, depuis des siècles ont fait la réputation universelle du « maroquin », servent à la confection d'objets innombrables en quantité et variété. Cette production, exportée très loin, fut une des bases essentielles de la fortune de Fès.

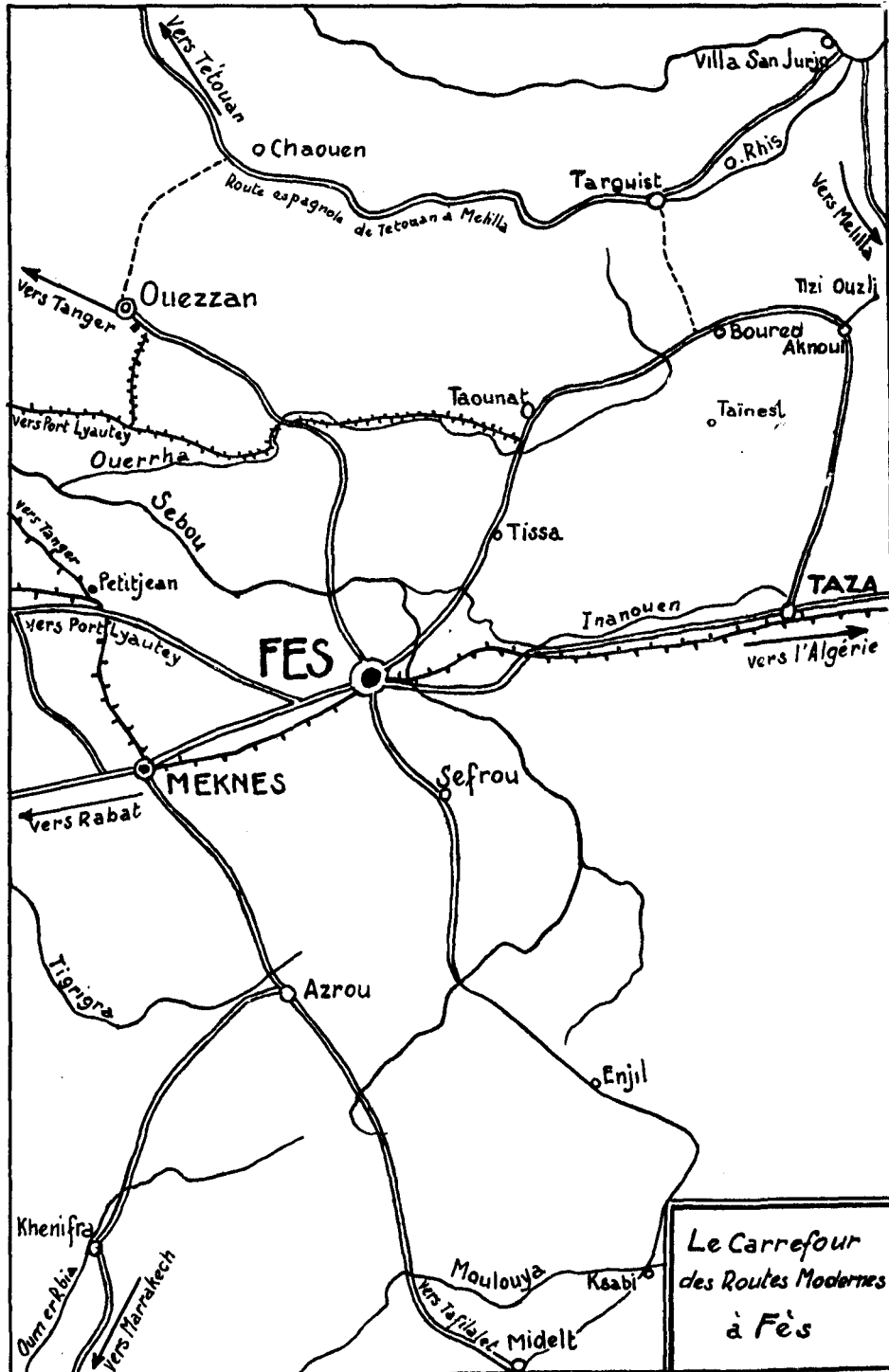
La soie joue un rôle important dans « l'article de Fès ». L'industrie de la soie eut jadis une base régionale : les mûriers poussent admirablement dans tout le bassin du Sebou et l'élevage du ver à soie eut une heure de prospérité. La concurrence étrangère a ruiné la production locale et, depuis longtemps, les artisans fasis travaillent avec des fils importés. Les autres tissus dont le commerce représente une fonction célèbre de Fès sont égale-

ment détachés de toute base régionale. On le comprend plus aisément pour les cotonnades que pour les draps de laine, une partie de ceux-ci venant d'ailleurs de métiers indigènes. Mais l'activité des tissages citadins se trouve comme étouffée entre l'importation étrangère et l'industrie familiale en tribu. On notera cependant la célébrité, aujourd'hui déchuë, de la confection des coiffures musulmanes surnommées « fez ». La prospérité de telles industries s'explique avant tout par la qualité de la main-d'œuvre concentrée dans une grande ville riche et n'est qu'indirectement sous la dépendance des conditions géographiques.

A côté des industries dérivées de la production agricole, il en est d'autres non moins importantes, qui ont trouvé leurs matières premières dans le sous-sol. La plus remarquable est la céramique, avec toutes ses branches, les unes d'ordre étroitement utilitaire, les autres ayant contribué, par leur caractère artistique, à la célébrité de Fès.

La région dont Fès est le centre n'intervient pas seulement dans la vie de la ville en fournissant des matières premières à ses industries. Sa position a une valeur effective. Cette zone déprimée, où la circulation est facile, sépare deux grandes masses montagneuses : la chaîne rifaine et le Moyen Atlas offrent à la vie humaine des conditions différentes de celles de la plaine et différentes entre elles. Le fait que Fès, cœur et tête de l'Islam arabe, s'interpose dans le bloc berbère, a une origine historique, mais n'est pas un pur accident : il est lié aux conditions géographiques, l'opposition des plaines et des voies de circulation avec la montagne fermée. Ce sont là des forces profondes dont les répercussions sont difficiles à mesurer. On saisit plus clairement la valeur de la plaine de Fès pour la fonction d'échange et de rapprochement entre des groupes humains aux activités complémentaires : bien plus qu'un fossé de séparation, elle est un lieu de rencontre. Fès a fortement contribué à l'arabisation du versant sud de la chaîne rifaine et beaucoup de ses artisans sont des Rifains émigrés ; son action a été plus faible dans le Moyen Atlas dont les tribus gravitent autour d'elle. Le type du « jebli », le montagnard, son costume, son air, à la fois méfiant, rusé et balourd, ses hésitations et marchandages sans fin, alimentent les plaisanteries des citadins : mais ceux-ci n'ignorent point l'importance de cette clientèle qui vient au-devant du producteur.

L'industrie en effet, autant que de matières premières, a besoin d'acheteurs des produits fabriqués. La densité de population de la riche région



de Fès dépasse 40 au kilomètre carré, chiffre exceptionnel au Maroc. Cette clientèle est très précieuse, mais ne suffit pas à une industrie assez active pour avoir besoin d'un marché plus ample. Ainsi la fonction industrielle ne peut être séparée de la fonction commerciale. Celle-ci a, en outre, une valeur propre qui est, à Fès, d'une importance considérable. La ville est un vaste entrepôt, et sa bourgeoisie a fait fortune dans le négoce. Ce phénomène est en rapport avec des conditions générales qui dépassent très largement l'horizon qu'on aperçoit de Fès.

### III. — LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales favorables au développement de Fès sont celles qui ont fait de son site un carrefour de grandes routes, un nœud de la circulation marocaine, africaine, voire mondiale. Une remarque toutefois s'impose, dès lors qu'on considère un espace étendu et un passé qui ignorait nos moyens modernes de transport dont la puissance est inséparable d'une localisation rigoureuse. Les routes du commerce marocain n'ont pas toujours un tracé précis; elles correspondent plutôt à des directions susceptibles de variantes locales ou temporaires. Leur croisement à Fès n'est pas un effet absolument nécessaire du site naturel mais résulte dans une assez large mesure de la force attractive qu'exerça la capitale une fois installée sur ce site. Ces actions et réactions réciproques des villes et de la circulation sont de règle dans tous les phénomènes vivants et humains.

Les deux axes de circulation dont la rencontre constitue le carrefour essentiel de Fès sont orientés, l'un suivant un parallèle, l'autre suivant un méridien: les quatre routes qui rayonnent ainsi autour de Fès comprennent chacune pratiquement un certain nombre de variantes, mais leur fonction, depuis des siècles, est permanente.

Fès est d'abord sur la grande voie naturelle qui mène du Tell algérien à l'Océan Atlantique. L'histoire même de sa fondation est inséparable de ce phénomène géographique. La dépression qui sépare la chaîne littorale méditerranéenne du bord relevé de la Meseta est un trait essentiel de la Terre marocaine. Son origine remonte au détroit sud-rifain. Exondé, travaillé par les derniers spasmes des mouvements tertiaires qui provoquent encore aujourd'hui, par suite des tassements, de petites vagues sismiques,

buriné par l'érosion, l'ancien bras de mer est resté une zone relativement basse et de circulation facile entre les hauteurs tourmentées qui le dominent. Dès que nous pouvons saisir quelque document sur l'histoire de cette région, nous voyons que les hommes ont utilisé la route, tantôt par grandes migrations collectives, tantôt en voyageurs isolés, recourant tantôt aux armes, tantôt aux gestes de conciliation. Avec ce courant humain, inlassablement a coulé ce qui est utile ou funeste aux hommes, la guerre ou les arts de la paix, les objets matériels et les idées religieuses. De l'Est est venu le cerisier comme l'Islam, de l'Ouest s'est élancée la jeune force marocaine. L'histoire que nous connaissons est bien courte, mais très certainement n'a fait que recommencer ce qui remplit les millénaires passés. Un flux et reflux de populations, venues d'Orient ou d'Europe, ont plus ou moins temporairement submergé le pays, y déposant ou mélangeant les couches ethniques : un tel brassage n'est pas sans avoir créé une humanité plus réceptive que les groupes montagnards de race plus homogène. M. Gautier a déjà fait ressortir que la fondation de l'Etat idrisside a été facilitée par la survivance des traditions romaines dans les tribus riches et sédentaires du bassin du moyen Sebou ; et l'on sait que des notables de la Volubilis du 1<sup>er</sup> siècle étaient d'origine carthaginoise.

Vers l'Ouest, la circulation peut se déployer en un large éventail. Les voies principales sont fixées soit par l'attraction d'un point de la côte, un des ports plus ou moins primitifs échelonnés entre Rabat et le détroit de Gibraltar, soit par la topographie. La haute plaine, respectée par l'érosion, qui fait un gradin intermédiaire entre la plaine du Sebou et le plateau central marocain, menait directement à Rabat le Makhzen changeant de capitale ; mais la proximité de la dissidence berbère et la longue traversée de la forêt de la Mamora étaient des dangers souvent redoutés. Les massifs pré-rifains, surtout le Zerhoun, séparaient deux routes, celle du nord ayant une activité en rapport avec l'activité du port de Larache. La route de Tanger se confondait avec celle-ci ou, pénétrant chez les Jbâla, se rapprochait des voies transrifaines vers la Méditerranée.

Vers l'Est, le couloir de Taza obligeait la circulation à se resserrer et à suivre un tracé précis. Fès détermine tout naturellement le point où commence la voie unique.

Au Sud, la voie méridienne, franchissant les diverses chaînes atlasiques, se dirige vers les oasis et, au-delà, vers l'Afrique tropicale et le monde des

Nègres. Cette route est célèbre dans l'histoire des relations économiques et de la civilisation. Les géographes arabes, parlant du Maghreb, la citent toujours et les plus anciens en parlent comme d'un fait si connu qu'il leur est évidemment antérieur ; El Bekri la décrit et en énumère avec précision les étapes ; c'est elle qu'a suivie R. Caillé pour revenir de Tombouctou.

Les oasis sudatasiennes étaient le premier objectif pour deux raisons : leur propre production de dattes alimentait un trafic essentiel à destination de Fès ; d'autre part, le Tafilelt avec Sijilmasa jouait le rôle d'une sorte de port de la mer saharienne où les caravanes venaient débarquer l'ivoire, la poudre d'or, les esclaves noirs.

L'itinéraire au Maroc est jalonné par quelques points de passage quasi obligatoires à travers les hautes chaînes : la cluse de Recifa (appelée « défilé des corbeaux » par Léon l'Africain), le col de Târhemt, la cluse du Ziz. Des agglomérations attiraient la route ou en profitaient : c'est Sefrou, à proximité de Fès, puis Enjil, Ksabi, les kasbas populeuses de Midelt. Au sud du Tafilelt, la Saoura et les oasis du Touat précisent de même la partie transsaharienne. Il est très suggestif de remarquer que des colonies juives ont essaimé tout le long de cet axe commercial ; M. de la Roncière a montré l'influence de ces groupes juifs sur nos connaissances et sur la cartographie de l'Afrique au Moyen Age. On aimerait savoir dans quelle mesure ces colonies juives permettent d'expliquer la route ou s'expliquent par elle.

Cette route des dattes, de l'or et des esclaves est la vraie route du Sud. Des éléments secondaires s'y rattachent. La liaison directe entre Fès, la capitale du nord et Marrakech, la capitale du sud fut assez intermittente, limitée aux périodes où l'autorité gouvernementale était capable de maintenir la sécurité à travers le bloc berbère du Maroc central. Cependant Fès avait besoin des minerais du Maroc central : le fer d'Aouam, le cuivre de Daï dont l'identification est assez difficile. La vieille importance de la route du fer se révèle encore aujourd'hui : la porte par où entraient les caravanes apportant le minerai déjà purifié porte encore le nom de Bab el Hadid.

Vers le Nord, la voie méridienne venait naturellement aboutir aux ports méditerranéens où se faisait la liaison avec le trafic européen représenté par les navires des grandes cités maritimes. Les circonstances ont fait varier les itinéraires et les têtes de ligne. M. Massignon a montré qu'au



Moyen Age les Génois et les Vénitiens se sont, sur la côte marocaine comme dans le reste de la Méditerranée, disputé et partagé le trafic ; ils utilisaient des bases différentes et rivales ; les Vénitiens abordaient près de la lagune de Mar Chica, les Génois les ont supplantés à Bâdis. Ce trafic fut ruiné par les établissements belliqueux des Espagnols à Melilla et au Peñon. Cependant le débarquement de la mission Roland Fréjus à Alhucemas prouve la persistance des relations avec Fès.

Vers le Nord-Ouest, la route de Fès à Tétouan eut son heure de prospérité. Pendant un siècle, Tétouan, capitale d'une principauté semi-indépendante, fut une des plus célèbres bases des Corsaires barbaresques et les esclaves chrétiens que le marché local n'absorbait pas étaient envoyés à Fès.

Sur la grande voie commerciale méridienne, la capitale du Maroc, avec ses souks, ses fondouks, son personnel, jouait le rôle essentiel. Entrepôt à la fois des produits locaux, des produits africains, des produits européens, Fès en assurait l'échange pour le plus grand bénéfice de ses marchands. Ses vieilles familles eurent des représentants au cœur de l'Afrique, à Tombouctou et dans les cités cosmopolites d'Europe et aucun des procédés du grand commerce ne lui fut étranger.

\* \* \*

Pendant des siècles Fès a pu drainer par toutes les routes convergeant vers elle des matières premières pour ses industries, des denrées alimentaires pour sa nombreuse population, des produits exotiques pour la réexportation. De la même façon, Fès a expédié soit les produits de ses industries locales, soit des marchandises étrangères entreposées. L'ampleur de cette fonction commerciale est un phénomène tout à fait exceptionnel dans le vieux Maroc. Mais le volume du trafic n'est pas en rapport avec son extension dans l'espace ; il était forcément limité par l'insécurité, par l'insuffisance des moyens de transport réduits sur le continent, aux caravanes de chameaux.

Voici que dans la révolution multiforme opérée par le Protectorat, les résultats les plus immédiats consistent précisément dans les moyens matériels de la circulation. Quelles en seront les conséquences pour les vieilles fonctions, industrielle et commerciale, de la grande cité marocaine ?

M. Guessous a clairement analysé les causes de la crise actuelle. Mais trop d'incertitudes subsistent pour permettre une conclusion qui aurait l'air d'une prophétie. Les incertitudes matérielles comptent moins que les inconnues d'ordre humain. Est-ce que Fès trouvera dans l'empire français d'Afrique une compensation à la perte de sa clientèle orientale ? Dans quelle mesure l'aristocratie fasie, qui fut l'agent de la prospérité ancienne, est-elle capable de s'adapter aux conditions nouvelles ?

Il est d'une géographie plus positive de constater que l'effort d'outillage du Protectorat reconstitue autour de Fès les voies anciennes de circulation en les équipant selon la technique moderne. Les conditions géographiques qui ont favorisé le développement de Fès n'auraient donc point perdu de leur valeur.

La grande voie Ouest-Est, où coïncident les facilités physiques et les intérêts impériaux, est maintenant pourvue d'un chemin de fer capable du rendement le plus intensif. En concurrence ou en association avec le chemin de fer sont les routes autocyclables dont le réseau enserré plus complètement les pays situés à l'Ouest.

C'est l'organisation matérielle et commerciale de la voie méridienne entre la Méditerranée et les oasis qui entraînera les conséquences décisives. On remarquera que la bifurcation vers le détroit de Gibraltar s'est éloignée de Fès : elle se fait matériellement à Petitjean, mais c'est Meknès qui peut le mieux en profiter. On a quelque peu abusé de la formule « Meknès plaque tournante » ; cependant si Meknès conservait, grâce à la route d'Azrou son avance dans le trafic du Sud, le bénéfice du croisement de voies pourrait être sérieusement disputé à Fès. Dans cette concurrence, les 60 kilomètres qui séparent les deux villes compteront moins que les aptitudes des chefs des entreprises intéressées.

Vers la Méditerranée, Fès a lancé des antennes de routes qui font curieusement penser aux voies du Moyen-Age : route vers Ouezzan par Moulay bou Chta ; route vers Taounat susceptible de se prolonger par Targuist à San Jurjo remplaçant Bâdis ; routes en direction lointaine de Melilla, soit directement par Aknoul, soit indirectement par Taza. Ces routes ont déjà commencé à ramener à Fès la clientèle des Jbâla et des Rifains. Mais les difficultés administratives et douanières risquent de longtemps paralyser le trafic méditerranéen à travers la zone espagnole.

Vers le Sud, la concurrence entre Meknès et Fès oppose la route Azrou-

Itzer à celle de Sefrou-Boulmane. Chaque groupe d'intérêts essaie de mettre en avant des arguments objectifs et géographiques. Un des principaux est l'obstacle créé en hiver par l'enneigement : il est exact que la cluse de Recifa est moins exposée que le Trik Ajdir. Si cet argument était décisif, il conviendrait d'observer que la géographie avait indiqué un tracé tout différent. Les vallées du Sebou-Mdez et de la Srhina ouvrent à travers le Moyen Atlas une brèche profonde, parfaitement abritée ; par là, une fois vaincues les difficultés inhérentes à une vallée de montagne, on peut atteindre les hautes steppes de la Moulouya avec des pentes métriques réduites à souhait et sans aucun risque de neige.

Les discussions actuelles sont, à vrai dire, très étroitement locales et personnelles. Fès aura sans tarder un raccord plus ou moins avantageux avec la route de Midelt et la clientèle arbitrera entre les maisons de transport et de commerce. Le vrai problème est sur un autre plan. Dans quelle mesure le trafic du Sud, essentiel dans les siècles passés où quelques tonnes suffisaient à en assurer l'importance, peut-il alimenter le développement d'une grande ville moderne, étant donné que Fès, même dans les conditions les plus favorables, n'en aura plus le monopole ? En effet le service de la zone sudatlasique sera disputé non pas seulement entre les deux entrepôts continentaux de Fès et Meknès, mais sur un immense front maritime qui s'étend d'Agadir à Oran, par Casablanca et les ports espagnols.

La concurrence technique du rail et de la route, la distance et du terminus de la voie ferrée et du port, l'organisation administrative de la montagne berbère, les résultats de la prospection minière, autant d'influences aussi puissantes qu'incertaines. C'est la vie qui continue en se renouvelant : dans le jeu de forces de plus en plus complexes, l'effort intelligent des hommes est la vraie mesure de leur destin et de la prospérité des villes.

J. CÉLÉRIER.

---

## REMARQUES SUR LE COURS DE L'OUED SEBOU DANS LA RÉGION DE FÈS <sup>(1)</sup>

---

I. — *Le cours du Sebou.* (2)— Le Sebou, à sa sortie du Moyen Atlas, d'où il s'échappe grâce à une dépression occupée par les dépôts d'un golfe miocène, s'enfonce dans le plateau de Fès. L'oued a découvert les calcaires jurassiques du Moyen Atlas dans lesquels il creuse des gorges étroites. Ces calcaires disparaissent à 16 kilomètres à vol d'oiseau en amont du confluent de l'oued Fès sous une puissante série d'argiles helvétiques, surmontée de grès tortoniens, ou vers l'amont de cailloutis et de croûte ou de calcaire lacustre, formations plus dures qui supportent le plateau et font corniche au-dessus de l'oued. La vallée s'élargit, très régulièrement orientée vers l'Ouest-Nord-Ouest. L'oued y décrit des méandres divaguants qu'il recoupe parfois. Dès le confluent de l'oued Fès, il oblique vers le Nord-Est, comme pour éviter l'obstacle du Zalagh. Il pénètre dans le Prérif, région de structure différente et au relief plus compliqué, contourne les plis du Zalagh et du djebel Chouachi, emprunte des dépressions creusées dans les marnes rouges du trias (3). La vallée doit changer plusieurs fois de direction.

Dans le plateau comme dans les collines prérifaines, la vallée est profonde et semble vieille. La profondeur varie entre 2 et 400 mètres et les versants de la vallée sont coupés de nombreux gradins, terrasses d'alluvions ou d'érosion.

L'oued présente enfin cette particularité assez singulière de ne recevoir aucun affluent important entre Ahermoumou et le confluent de l'Innaouen ; les courtes vallées affluentes pénètrent peu dans le plateau profondément

(1) Communication présentée au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, section I, le 19 avril 1933.

(2) V. la carte schématique, fig. 1.

(3) Cf. F. DAGUIN, *Contribution à l'étude géologique de la région prérifaine*, Thèse, 1927. — P. RUSSO, *Hydrologie des environs de Fès*. Variétés scientifiques recueillies par la soc. des Sc. nat. du Maroc, 1<sup>er</sup> mars, 1929.

découpé par les autres oueds pré-rifains, et celles de la rive droite, beaucoup plus raide, sont plus courtes encore que celles de la rive gauche.

II. — *Les terrasses de l'oued.* — Les terrasses inférieures correspondent à des niveaux dont les altitudes relatives sont approximativement de 15, 30, 60, 100, 150, 200 m. comme dans tout le Prérif (1). Ces niveaux, parfois difficiles à suivre par suite de la faible résistance des argiles, sont plus ou moins étendus rive droite ou rive gauche, selon qu'ils ont été plus ou moins « mangés » par l'évolution des méandres que l'oued dut toujours décrire dans une vallée à faible pente longitudinale et creusée dans une roche très tendre. Les plus bas sont soulignés souvent par des placages de petits galets schisteux roulés, sans épaisseur. Ces cailloutis deviennent plus épais et plus gros aux niveaux les plus élevés. Au niveau 150, des plaques des mêmes cailloutis sont conservées sur plusieurs mètres d'épaisseur. Au niveau supérieur, 200-220 m. d'altitude relative, plus difficile à déterminer, ces bancs dépassent parfois 10 mètres; ils sont irréguliers, non lités, grossièrement cimentés vers le haut et les cailloux ne dépassent pas la grosseur du poing.

Mais il existe des cailloutis et conglomérats plus haut encore. Au haut de la rive gauche de l'oued Sebou en amont de Fès, surtout sur le plateau au nord-ouest de Ras Tebouda (rive droite), au pignon Bellot, au Dahar bou Refaa, sont visibles des cailloutis, cimentés, souvent fortement, et d'épaisseur variable. Ce sont des quartzites ou des schistes métamorphiques injectés par de la tourmalinite (2). qui ne proviennent pas du primaire de la région de Sefrou. Sans doute viennent-ils du paléozoïque de Touahar ou du Tazekka. Ils reposent soit, en amont de Fès, sur des sables argileux miocènes, soit, dans les environs de la ville et en aval, sur des grès. Ces grès sont des grès tortoniens de plus en plus épais vers l'aval entre le Sebou et l'Innaouen, où ils semblent transgressifs sur des marnes nummulitiques. Ils ne dépassent pas quelques mètres à Fès. Au signal de bou Rdine, les bancs gréseux et sableux alternés atteignent une centaine de mètres d'épaisseur. A Fès, les cailloutis reposent sur les grès par l'intermédiaire d'un conglomérat gréseux à petits cailloux qui ravine légèrement le grès. Au Dahar bou Refaa, les grès semblent passer insensiblement aux

(1) Cf. J. DRESCH, *Essai sur l'évolution du relief dans la région pré-rifaine*. Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines, t. XXVI, 1938.

(2) Analyse de H. TERMIER.

conglomérats. Plus au Nord, les conglomérats sont discordants sur les grès. Les conglomérats, dont les éléments sont de plus en plus gros vers le haut, passent en général au calcaire lacustre très mince ou à de la croûte.

Quel âge doit-on attribuer à ces conglomérats ? S'il est vrai qu'en certains points les grès passent insensiblement aux conglomérats, qu'ailleurs ils sont seulement très légèrement ravinés par eux, qu'ils sont de toute façon toujours à plus de 250 mètres au-dessus de l'oued dont la vallée porte les traces de cinq cycles successifs importants, on est amené à attribuer ces conglomérats au sahélien ou au pliocène ancien, âge probable également du calcaire lacustre, plutôt qu'au quaternaire (1).

III. — *Les déformations des hauts niveaux* (2). — Du moins est-il sûr que les conglomérats se sont déposés au cours des derniers mouvements du Prérif et que cette surface pliocène (?) est elle-même déformée. En effet, les grès tortoniens du Dahar bou Refaa et du bou Rdine sont plissés en un synclinal perché dont l'axe passe à Mrabtine et dont les bords se relèvent, au Nord, au-dessus des affleurements triasiques et des collines éocènes qui prolongent vers le Nord-Est le pli du Zalagh et, au Sud, contre un pli méridional dont l'existence semble devoir être révélée par les pendages des grès au dahar bou Refaa et la butte du piton Bellot au sud de Fès (3). Le dépôt des conglomérats et du calcaire lacustre est antérieur à la fin de ces mouvements : des conglomérats sont visibles sur le flanc sud du synclinal et des cailloux jalonnent le fond du synclinal de Mrabtine tandis qu'ils sont absents sur le flanc nord. On en voit des témoins au sommet du piton Bellot ; un lambeau de calcaire est pincé au sud du Zalagh ; la surface constituée par les conglomérats, le calcaire lacustre ou la croûte a basculé du Sud vers le Nord, comme tout le plateau de Meknès-Fès et forme une cuvette très évasée dont le centre correspond aux marais des Douïet et dont les bords se relèvent vers le Nord, au flanc des rides, et vers l'Est.

IV. — *Histoire probable de l'oued*. — Les cartes topographiques et les données géologiques sont encore trop imprécises pour qu'il soit possi-

(1) Cf. J. BOURCART, Communications nombreuses. En particulier : *Notice sur un essai de carte géologique du quaternaire de la zone atlantique du Maroc*. C. R. Congrès international de Géographie. Paris, 1931, t. II, fasc. II.

(2) Voir la planche de coupes fig. 2.

(3) L'existence du pli du Biton Bellot est précisée par B. YOVANOVITCH : *Deux profils de forages profonds dans le Rif*. C. R. somm. S. G. F., fasc. 8, 9. 24 avril-1<sup>er</sup> mai 1933.

ble de proposer une solution avant d'avoir procédé à de longues recherches. Voici du moins comment, à la lumière des faits énoncés, on peut essayer provisoirement de reconstituer l'histoire de l'oued.

Il semble que la dépression ouverte entre les rides et le Moyen Atlas ait constitué, à partir de la fin du miocène, une longue surface amincie vers l'Est au-delà de Fès. Elle a servi de zone d'épandage aux oueds venus du Sud. La région de Meknès a été couverte de cailloutis calcaires peu épais déposés par des oueds courts; la plus grande partie des causses d'Agourai et d'El Hajeb devaient, en effet, être déjà drainée par l'oued Beht et ses affluents. La partie orientale recevait des oueds plus importants issus des hautes chaînes primaires et secondaires du Moyen Atlas; ils ont étalé une masse considérable de cailloux roulés dès la fin du miocène puisqu'on les trouve à la partie supérieure des grès tortoniens. Ils auraient ainsi limité vers l'Est l'extension du lac de Meknès et du Saïs. Mais des mouvements n'avaient pas cessé d'affecter le Prérif; la plateforme lacustre et la zone d'épandage qui la prolongeait vers l'Est étaient prises dans des avant-rides gauchies et déformées. Le lac s'asséchait, se décomposait en cuvettes. C'est évidemment à ce moment que le réseau hydrographique s'est mis définitivement en place, à l'Est de Fès.

Sur la surface pliocène inclinée vers l'Ouest-Nord-Ouest se sont établies une série de rigoles parallèles; l'Innaouen devait faire fonction de caniveau le long des collines éocènes qui dominant la surface pliocène et qu'il longe pendant une grande partie de son cours (1). Quelle est l'histoire de l'Innaouen et du Sebou vers l'aval? On a supposé que le Sebou avait été capturé par l'Innaouen (2) il n'en existe aucune preuve. La vallée de l'Innaouen présente la même succession de terrasses que celle du Sebou. Les deux oueds coulent au pied de la même surface pliocène prolongée peut-être vers le Nord par les surfaces très plates et très étendues qui sont visibles en amont de leur confluent. Il est plus probable que les deux oueds sont antécédents par rapport aux derniers mouvements qui ont affecté le Prérif.

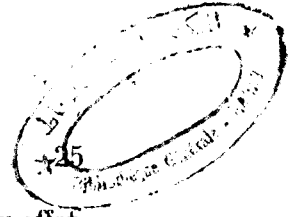
Le Sebou se serait donc enfoncé dans la surface pliocène pendant

(1) Cf. P. RUSSO, *Etude géologique sommaire de la vallée de l'Innaouen*. Revue de Géographie marocaine, 1926.

(2) J. BOURCART, *op. cit.*







qu'elle basculait du Sud-Est vers le Nord-Ouest (1). On peut suivre en effet, dans la vallée un niveau intermédiaire entre le niveau 200-220 et la surface pliocène ; il se confond avec cette dernière, peu en amont du confluent de l'oued Fès, à 250 m. au-dessus de l'oued. Les affluents de gauche n'ont pu remonter vers la cuvette du Sais parce que les couches pendent vers le Nord-Ouest et les longues rigoles qui sillonnent la surface pliocène sur sa rive droite ont été tout naturellement détournées au profit de l'Innaouen qui rassemblait toutes les eaux dans la partie la plus affaissée du plateau. Le plateau de Ras Tebouda, allongé et suspendu entre Innaouen et Sebou, conserve encore des témoins d'une de ces vallées primitives, coupée en morceaux et comblée par de la terre noire et des cailloux, débris de la surface pliocène.

Toutefois l'oued Sebou, dans la région de Fès, eut longtemps des rapports avec le lac car la pente de la plateforme pliocène est supérieure à celle des plus hautes terrasses de l'oued. Tout autour de Fès, sur la rive droite de l'oued Fès, des bancs très durs de cailloux roulés s'étagent sur la pente. Au-dessus du fort Juge, un seul banc apparaît vers 380 m. d'altitude absolue, à la hauteur des marais des Douiet, derniers témoins du lac, et de la haute vallée de l'oued Fès qui coule en amont de la ville sur la surface même du plateau. Vers l'Est, au bordj sud, au cimetière de Bab Fetouh et jusqu'au dessus du Sebou, des bancs apparaissent de plus en plus nombreux ; les plus élevés montent vers le Sebou jusqu'à 435 mètres sous le Dahar el Khessassi ; les bancs inférieurs descendent vers le Sebou jusqu'à 345 m., plus bas même, par plaques peu étendues en dessous de Dar el Hadj Taleb Lazrak. Il faudrait donc supposer que, jusqu'à l'époque du cycle 200-220, les environs de Fès constituaient une région d'écoulement difficile : grâce au prolongement probable du synclinal de Mrabtine, le Sebou devait envoyer un bras vers le lac qu'il alimentait (niveau de conglomérat qui pend du Sebou vers Fès de 435 à 380 mètres d'altitude absolue). Sur la rive gauche de l'oued Fès, bien avant même le niveau 200, s'accumulaient les travertins du fort Bourdonneau. Cet ancien niveau 200-220 se suit de nos jours depuis la vallée de l'oued en amont de la ville nouvelle jusqu'à Fès Djedid et Bou Jeloud. A partir de la reprise d'érosion qui suit l'époque du niveau 200, l'oued s'est enfoncé au-dessous du niveau

(1) V. fig. 3 : Profil en long de la vallée de l'Oued Fès.

du lac de Fès. Il se serait alors produit un renversement du courant dans la vallée, auquel correspondent les bancs inférieurs de conglomérats qui pendent vers le Sebou de 380 à 345 m. d'altitude absolue et au-dessous. C'est le début de l'oued Fès actuel, plus récent que ses affluents de droite et surtout de gauche (oued el Mellah) dont les vallées remontent beaucoup plus loin et où se trouvent des traces très nettes du niveau 200. Sur ce plateau de Fès, d'ailleurs, l'écoulement fut toujours difficile car le fond de la dépression du Saïs se trouve plus à l'Ouest, aux Douiyet ou aux marais de l'oued Fès. C'est de cette époque que datent les travertins qui se déposent encore maintenant sur le niveau 100 en un large cône où s'est construit, au milieu de l'eau, Fès el Bali. Le Sebou dispose ainsi d'une partie des réserves en eau du plateau de Fès : le niveau 150 a pris en aval, aux dépens du niveau 200, une extension qu'il ne connaît pas en amont.

Cette reconstitution de l'histoire de l'oued Sebou dans la région de Fès et de l'oued Fès lui-même est, nous le répétons, hypothétique. Elle permet du moins d'expliquer, dans l'état actuel de nos connaissances, les particularités assez curieuses du cours de ces deux oueds.

J. DRESCH.

---

# RENÉ DE CHÂTEAUBRIAND

## COMTE DE GUAZAU AU ROYAUME DE FÈS. 1493

---

Le *Livro das Ilhas*, conservé aux Archives de la Torre do Tombo à Lisbonne, est un gros registre de parchemin dans lequel le roi Emmanuel I<sup>er</sup> fit copier, pendant les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de documents émanés de sa chancellerie et de celles de ses prédécesseurs, relatifs à ce que nous nommons aujourd'hui les colonies et qu'on appelait alors les « Iles », parce que c'était par la découverte de Madère et des Açores que le Portugal avait débuté dans la politique coloniale.

En dépouillant ce registre des « Iles », pour y rechercher les documents ayant trait au Maroc, j'ai trouvé deux lettres patentes du roi Jean II, qui ne sont pas tout à fait inconnues, puisque quelques historiens portugais les mentionnent (1), mais qui ne paraissent pas avoir été publiées et méritent d'être signalées, car elles associent de façon assez inattendue, au nom d'une tribu marocaine, celui d'une famille illustre chez nous.

Ces lettres sont toutes deux datées de Torres Vedras le 11 août 1493. Par la première, le roi de Portugal, ayant égard au désir qu'a de le servir René de Châteaubriand, membre de son conseil, baron de Longny, de Chalain, des Roches et de Champfroid, seigneur du Lion d'Angers, de Chavannes, de Champagne, de Montisambert et de plusieurs autres seigneuries, et vicomte de Rémalard, conseiller et gentilhomme de la Chambre du roi de France, qui est venu de si loin lui offrir ses services pour combattre avec ses gens dans la guerre d'Afrique, le crée comte du bourg et territoire de Guazaua, qui est en Afrique, au royaume de Fès, faisant partie de la « conquête » de Portugal. Comme ce territoire de Guazaua est présentement occupé par les ennemis de la foi, René de Châteaubriand

(1) CAETANO DE SOUSA, *Historia genealogica da Casa real portugueza*, Lisbonne, na officina de Joseph Antonio da Sylva, in-4<sup>o</sup>, t. III, 1787, pp. 123-125, et A. BRAAMCAMP FREIRE, *Brasões da Sala de Sintra*, Coïmbre, Impr. da Universidade, in-4<sup>o</sup>, t. III (2<sup>e</sup> édition), 1980, pp. 340-343.

recevra chaque année, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1494, une pension de 2.000 couronnes, de 120 reis la couronne. Par la seconde lettre, Jean II donne au nouveau comte de Guazaua le commandement des troupes qu'il s'est offert à lever, pour le compte du Roi, en France et en Allemagne, et qu'il lui amènera pour le servir dans le voyage et la conquête d'Afrique et du royaume de Fès, lorsqu'avec l'aide de Dieu il décidera d'y passer (1).

Ces deux documents se rattachent à un projet de guerre contre les Maures d'Afrique qui n'est pas inconnu des historiens de Jean II (2). Celui-ci songeait alors à poursuivre l'œuvre glorieuse de son père, Alphonse V, qui en 1458 s'était emparé d'El-Kşar eş-Şeghir et en 1471 d'Arzila et de Tanger. Mais Jean II mourut à 41 ans, le 25 octobre 1495, et n'eut pas le temps de réaliser ses desseins.

Si les lettres patentes du Roi n'avaient pas été conservées, il eût été difficile de reconnaître, sous le nom de « Monsieur du Lion », donné par les chroniqueurs au gentilhomme français qui vint offrir ses services à la Cour portugaise, un membre de la maison de Châteaubriand. Garcia de Resende, dans sa *Chronica del rēy Dom João II*, consacre tout son 169<sup>e</sup> chapitre à « la venue de Monsieur de Leam, français, à la Cour » (3). « En l'année 1493, écrit-il, le Roi étant à « Torres Vedras, y vint un seigneur de France, personne très notable « et de grandes façons, qui s'appelait Monsieur de Leam, lequel venait « grandement accompagné de nombreux seigneurs et gentilhommes très « bien vêtus, de beaucoup d'autres gens de guerre bien équipés et de beau- « coup de serviteurs, avec un grand état de maison. Il amenait aussi une « très bonne chapelle avec beaucoup de bons chanteurs et se comportait « en tout en grand seigneur. On lui fit un accueil très honorable et le Roi « le reçut avec beaucoup d'honneur. Il venait de son propre gré, sans aucune « obligation, et c'est seulement à cause de la grande réputation, qui courait « par le monde, des vertus et des grandeurs du Roi, qu'il désira le voir et « le servir et vint s'offrir à lui pour aller avec trois cents iances le servir

(1) Cf. *infra*, à la suite de cette étude, le texte de ces deux documents.

(2) Dès avant 1486, Jean II avait demandé au Pape une bulle de croisade qui lui fut concédée le 18 février 1486 (*Alguns Documentos do Archivo Nacional da Torre do Tombo acerca das navegações e conquistas portuguesas*, Lisbonne, Imprensa nacional, 1892, in-4<sup>o</sup>, p. 57, et David LOPES, dans *Historia de Portugal*, publiée sous la direction du prof. Damião PERES, Barcelos, 1932, tome III, p. 450. Sur l'intention qu'avait Jean II de passer en Afrique en 1488 et 1489, cf. Garcia de RESENDE, *Chronica del rey D. Joam II*, Coimbre, 1798, in-4<sup>o</sup>, pp. 110, 120 et 125.

(3) Pages 245-246.

« dans la guerre d'Afrique. A ce propos, il fit en public un beau discours  
 « dans une salle préparée pour cela ; à quoi le Roi répondit, en prince très  
 « sage, et le remercia de sa venue et de son offre avec beaucoup de témoi-  
 « gnages d'honneur et d'amitié. En signe du plaisir qu'il en avait ressenti,  
 « il le fit avec beaucoup de cérémonie comte de Gaza, qui est en Afrique,  
 « et lui donna une importante pension et lui fit d'autres grands cadeaux de  
 « chevaux harnachés, d'esclaves, d'argenterie et d'autres choses. Il garda  
 « à son service les chanteurs de sa chapelle (1). En ce même lieu de Torres  
 « Vedras [le comte de Guazau] prit congé du Roi, très satisfait, ainsi que  
 « tous les gens de sa suite, avec l'intention de se préparer à venir servir  
 « le Roi comme il lui avait promis. A cause des grandes guerres qui eurent  
 « lieu en France aussitôt après, il ne put pas venir comme il l'avait décidé,  
 « mais de France il écrivit souvent au Roi, lui demandant de le tenir pour  
 « son serviteur et [l'assurant] qu'il se montrerait toujours tel, lorsqu'il  
 « conviendrait à son service. De telles gens, le Roi en avait en plusieurs  
 « pays qui secrètement recevaient de lui beaucoup de grâces et de qui il  
 « recevait des avis très nécessaires à son service et à son état et au bien  
 « de ses royaumes ».

Un autre chroniqueur de Jean II, Rui de Pina (2), relate un peu plus brièvement, mais en termes analogues, avec quelques variantes, la « venue de Monsieur de Leam », français, que le Roi fit comte de « Gazana » : « A Torres Vedras, au mois de juin 1493, arriva un Monsieur de Liam d'Amjos, français, homme de grandes façons. Le motif de son voyage fut de venir aider le Roi dans la guerre contre les Maures, pour laquelle il s'était proposé à diverses reprises. Il fut reçu par le Roi comme il convenait à un personnage de ce rang, ayant de telles intentions. Sur son dessein et son désir de servir le Roi, il fit à celui-ci un discours public, qui plut beaucoup, auquel le Roi répondit en prince reconnaissant et accompli. Après lui avoir rendu beaucoup d'honneurs, il le fit en grande cérémonie comte de Gazana, qui est un bourg en terre de Maures du royaume de

(1) Outre les chanteurs de la chapelle, le roi de Portugal conserva à son service un page de René de Châteaubriand. On trouve, en effet, à la Torre do Tombo, *Corpo chron.*, 1<sup>a</sup> partie, *maço* 2, n<sup>os</sup> 45 et 60, deux documents des 10 août et 17 septembre 1493, par lesquels le Roi donne à « Johan de Buif » ou « de Buy, frances, nosso moço fidalgo, pagem que foi de Monseor de Liam », deux habillements complets. Publ. par J. P. RIBEIRO, *Dissertações chronologicas*, t. V., pp. 311-313, et par A. BRAAMCAMP FREIRE, *Maria Brandoa*, dans *Arquivo Hist. port.*, t. VI, p. 369, note 5. Voir aussi A. BRAAMCAMP FREIRE, *Brasões da Sala de Sintra*, t. III, p. 341.

(2) Rui de PINA, *Chronica d'el rei Dom João II*, dans CORRÊA DA SERRA, *Collecção de livros inéditos de historia portugueza*, Lisbonne, Acad. real das Sciencias, t. II, 1792, in-4<sup>o</sup>, p. 180.

« Fès, avec deux mille doublons de pension chaque année, qui tant que  
« vécut le Roi lui furent payés. De plus, lorsqu'il prit congé, il lui offrit de  
« grands présents et lui fit cadeau de chevaux, de harnais et d'autres  
« choses de prix ».

R. Francisque-Michel, dans son ouvrage intitulé : *Les Portugais en France et les Français en Portugal* (1) a essayé d'identifier M. de Leam, mais n'y a pas réussi. Les lettres de Jean II donnent au contraire des renseignements parfaitement précis sur la personnalité du comte de Guazaua. Les généalogistes de la maison de Châteaubriand le connaissent (2), bien que son séjour en Portugal semble leur avoir échappé, et son nom figure en d'assez nombreux documents conservés dans les archives françaises (3).

René de Châteaubriand appartenait à une branche angevine et vendéenne séparée dès le XIII<sup>e</sup> siècle de la souche bretonne des Châteaubriand. La plupart des seigneuries qu'il possédait en 1493 étaient depuis longtemps dans sa famille. Dès 1243 Guillaume de Thouars avait donné à Geoffroy de Châteaubriand les terres et seigneuries de Candé, de Chalain et du Lion d'Angers (4). La terre de Champagne provenait d'un échange (en 1296) avec la seigneurie de Candé ; celle de Chavannes (en Maine-et-Loire) d'une alliance (vers 1260) avec la maison de Thouars. D'autres seigneuries, situées dans le Perche ou aux environs, Longny, Montisambert, Rémalard et Champfroid (5), avaient été acquises (en 1438) par le mariage de Théaude de Châteaubriand, père de René, avec Françoise Odart, fille elle-même de Louise de Longny, héritière de Louis de Longny, créé maréchal de France en 1412 (6).

Si René de Châteaubriand eut l'idée d'aller offrir ses services au roi de Portugal, il y fut bien probablement conduit par les souvenirs laissés

(1) R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France et les Français en Portugal*, Paris, Guillard, Aillaud et C<sup>ie</sup>, 1882, in-8<sup>o</sup>, p. 20.

(2) Le P. ANSELME, *Hist. généalogique... de la maison royale de France*, t. VIII, pp. 705-708 ; DU PAZ, *Hist. généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1620, in-fol., pp. 810-813 ; BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique des familles de l'ancien Poitou*, Poitiers, 1840-1854, in-8<sup>o</sup>, t. I, p. 609.

(3) Pour les pièces d'archives, voir Louis DUVAL, *Inventaire sommaire des archives départementales, Orne, série H*, tome II (Alençon, 1894), p. 150 et suivantes ; V<sup>ie</sup> de ROMANET, *Géographie et cartulaire du Perche*, Mortagne, 1890-1902, in-8<sup>o</sup>, pp. 200-201 ; et *Bibl. Nat., Manuscrits, Pièces originales*, n<sup>o</sup> 698.

(4) DU PAZ, *Hist. généalogique...*, p. 15.

(5) Pour l'identification de ces différentes seigneuries, cf. *infra*, p. 85-86.

(6) Pour la généalogie des Longny, voir le P. ANSELME, *Histoire généalogique*, t. VI, pp. 775-776.

par son arrière-grand-père. Un vieil historien percheron du xvii<sup>e</sup> siècle, Bart des Boulais, dans son *Recueil des Antiquitez du Perche* (1), rapporte en effet que Louis de Longny « fust en Portugal et en amena les seigneurs de La Rivière et de Vasconcelles », qui se fixèrent dans le Perche, s'allièrent à des familles du pays, et dont les descendants résidaient encore dans la région, au temps où écrivait Bart des Boulais. Je n'ai retrouvé aucun autre renseignement sur le voyage que fit en Portugal Louis de Longny, ni sur la date de cet événement qui doit se situer sous le règne de Jean I<sup>er</sup>. Nous ne savons pas davantage d'où provenait la parenté qui unissait René de Châteaubriand à la maison royale portugaise et qui permit à Jean II de traiter en cousin le comte de Guazaua (2) : peut-être avait-elle pour origine une alliance des Longny. Quoi qu'il en soit, il est probable que les descendants du Maréchal, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire des familles portugaises clientes des Longny, fixées dans le Perche, avaient conservé avec le Portugal des relations qui préparaient un terrain favorable à l'entreprise de René de Châteaubriand.

Celui-ci d'ailleurs ne retourna pas en Portugal et ne combattit jamais contre les Maures d'Afrique. Les guerres qui survinrent en France le contraignirent de renoncer à ses projets. En septembre 1494, Charles VIII traversa les Alpes et passa en Piémont. Ce fut le début des guerres d'Italie. Châteaubriand y prit-il part ? Un récent historien (3) de la maison d'Estouteville, famille dans laquelle René de Châteaubriand avait pris femme, assure que Charles VIII, en son voyage, était accompagné de plusieurs proches des Estouteville, parmi lesquels figure « Châteaubriand, qui pour ses hauts faits va recevoir le comté de Casan au royaume de Naples ». Malheureusement l'auteur ne cite pas sa source et sa documentation n'est pas d'ordinaire assez sûre pour qu'on puisse accepter ses dires sur sa seule autorité. Si René de Châteaubriand passa en Italie, il ne dut pas y jouer un rôle important, car je n'ai nulle part trouvé son nom en feuilletant la plupart des nombreux ouvrages consacrés aux guerres d'Ita-

(1) BART DES BOULAIS, *Recueil des Antiquitez du Perche*, éd. H. Tournouier, Mortagne, 1890, in-8°, p. 126.

(2) Dans sa lettre (*infra*, p. 80), Jean II dit lui-même qu'une des raisons des grâces accordées à René de Châteaubriand est « une parenté qu'il a avec nous : *por algum divido que comnosco tem* ».

(3) G. de LA MORANDIÈRE, *Hist. de la maison d'Estouteville en Normandie*, Delagrave, 1908, in-4°, p. 545.

lie (1). Quant au comté de Casan au royaume de Naples, dont René de Châteaubriand aurait porté le titre, c'est un point qui prête à discussion.

La première mention que j'aie trouvée de cette seigneurie date de 1589 et figure dans une généalogie de la maison de Croy par Jean Scohier (2) qui, citant René de Châteaubriand, lui donne le titre de « comte de Casan ». Ce titre lui est également donné, ainsi qu'à son père Théaude de Châteaubriand, mort en 1470, par le Père Du Paz (3), qui paraît être la source unique d'où découle tout ce que les historiens et les généalogistes ont dit depuis lors du comté de Casan. Si on acceptait l'autorité du Père Du Paz et si on admettait que Théaude de Châteaubriand ait été comte de Casan, les Châteaubriand auraient possédé leur comté trente ans au moins avant les guerres d'Italie ; mais c'est seulement dans la célèbre *Histoire généalogique de la maison de France*, du Père Anselme, qu'apparaît la localisation du comté de « Casan » au royaume de Naples (4).

Que les Châteaubriand aient possédé au xv<sup>e</sup> siècle un comté au royaume de Naples, ce n'est pas invraisemblable. Par eux-mêmes et par leurs alliés, les Longny et les Odart, ils figuraient parmi les familiers des rois de Naples et de Sicile de la maison d'Anjou. Louis de Longny, écrit le Père Anselme, « serviteur et favory de Louis d'Anjou II<sup>e</sup> du nom, roi de Sicile, suivit ce prince en Italie, lorsqu'il y alla pour recouvrer les royaumes de Naples et de Sicile occupés par le roi Ladislas, et commanda l'avant-garde de son armée à la journée de Roccasecca, le 19 mai 1411 ». Devenu

(1) En particulier, C<sup>te</sup> H. FR. DELABORDE, *L'Expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, Firmin-Didot, 1888, in-4<sup>o</sup>, pp. 568-569 (passage relatif aux libéralités faites par Charles VIII à ses compagnons après son entrée à Naples) ; Marin SANUDO, *La Spedizione di Carlo VIII in Italia*, éd. Rinaldo FULIN, Venise, 1873, in-8<sup>o</sup> ; J. de LA PILORGERIE, *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII*, Nantes, 1866, in-18 ; A. de BOISLISLE, *Notice biogr. et hist. sur Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, pour servir à l'hist. des expéditions en Italie*, Nogent-le-Rotrou, impr. Daupéley-Gouverneur, 1884, in-8<sup>o</sup> (listes de seigneurs accompagnant le Roi en Italie, p. 93 et liste de dons faits aux seigneurs français après la prise de Naples, pp. 107-110) ; D<sup>r</sup> E. MASTROJANNI, *Sommario degli atti della Cancelleria di Carlo VIII a Napoli*, dans *Archivio storico per le provincie napoletane*, t. XX, 1895.

(2) Jean SCOHIER, *La Généalogie et descente de la très illustre maison de Croy*, Douai, 1589, in-fol., pp. 20-21. Une fille de René de Châteaubriand épousa Henri, sire de Croy, comte de Porcien.

(3) *Hist. généalog. de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, p. 811. Du Paz déclare que la généalogie de cette branche des Châteaubriand lui a été communiquée par Scévole et Louis de Sainte-Marthe.

(4) Le titre de comte de Casan n'est donné au père ni au fils dans aucun des documents français que j'ai eus sous les yeux. On n'en peut, du reste, tirer argument contre l'authenticité du comté de Casan, car René de Châteaubriand, qui ne mourut que peu avant 1506 (cf. dans V<sup>te</sup> de ROMANET, *Cartulaire du Perche*, p. 201 : offires de foi faites pour la baronnie de Longny par les héritières de René de Châteaubriand), ne porte pas son titre portugais de comte de Guazaua dans l'aveu rendu par lui le 25 avril 1497 pour la seigneurie de Chavannes (*Les Fiefs de la vicomté de Thouars*, publ. par le duc de LA TRÉMOILLE et Henri Crouzor, Niort, 1893, in-4<sup>o</sup>, p. 45).



maréchal de France, il y retourna en 1414, après la mort de Ladislas. D'autre part, « Guillaume Odart était, en 1445, conseiller et chambellan du roi René, à qui il avait rendu de grands services au royaume de Sicile, et Jacques Odart, son fils puîné, était pannetier et écuyer de Marie d'Anjou femme de Charles VII et sœur du roi René » (1). Qu'en ces conditions Théaude de Châteaubriand soit allé en Italie, peut-être en 1438 avec le roi René, peut-être avec le fils de celui-ci, le duc Jean de Calabre, en 1458-1460, on ne pourrait s'en étonner : mais aucun texte et aucun document n'en portent le témoignage (2).

Casan au royaume de Naples, ce ne peut être que Cassano. Mais il y a trois villes de ce nom au royaume de Naples. Cassano Irpino, ou Cassano in Principatu Ultra, est situé dans la province d'Avellino. C'était au xv<sup>e</sup> siècle un simple fief et non pas un comté, possédé par les Ruffo jusqu'en 1441, puis par les Cavaniglia (3). On ne trouve pas dans son histoire le nom des Châteaubriand. Cassano delle Murge, dans la province de Bari, est actuellement le siège d'une principauté appartenant à la famille napolitaine des Zunica. Je n'ai pas trouvé de renseignements sur l'histoire féodale de la seigneurie, non plus que sur celle de Cassano all'Ionio, située en Calabre, dans la province de Cosenza.

Parlant dans les *Mémoires d'Outre-tombe* (4) de la branche de sa famille dite des Roches-Baritaut, Châteaubriand écrit : « Cette lignée eut pour service militaire le comté de Casan au royaume de Naples. Elle fonda une principauté en Illyrie... » La principauté en Illyrie paraît être née de l'imagination de l'illustre écrivain, car aucune autre source n'y fait la moindre allusion. Quant au comté de Casan, il l'a emprunté à Du Paz, sans doute par l'intermédiaire du Père Anselme. On peut se demander si ce comté de

(1) M<sup>l</sup><sup>s</sup> de BEAUCHESNE, *Le château de la Roche Talbot*, dans *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XXIX, 1891, p. 313.

(2) Aucune indication relative à la présence d'un Châteaubriand dans le royaume de Naples, ni dans SUMMONTE, *Historia di Napoli*, Naples, 1601, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, ni dans GIANNONE, *Hist. civile du royaume de Naples*, La Haye, 1742, 4 vol. in-4<sup>o</sup>, ni dans LECOY de LA MARCHÉ, *Rapport sur une mission en Italie et à Marseille* [pour rechercher les documents relatifs au roi René] (*Archives des Missions*, t. XVII, 3<sup>e</sup> série, t. II, 1875, p. 315 et suiv.), ni dans l'abbé ARNAUD d'AGNEL, *Les comptes du roi René*, Paris, Picard, 1908-1910, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, ni dans les historiens du roi René : le V<sup>l</sup><sup>e</sup> F. L. de VILLENEUVE-BARGEMONT, *Hist. de René d'Anjou*, Paris, 1825, 3 vol., in-8<sup>o</sup>, et LECOY de LA MARCHÉ, *Le roi René*, Paris, 1875, 2 vol., in-8<sup>o</sup>, ni dans aucun des nombreux ouvrages italiens ou revues que j'ai consultés, en particulier *Archivio storico per le provincie napoletane*, Naples, in-8<sup>o</sup>, depuis 1876.

(3) Fr. SCANDONE, *L'Alta valle del Calore (contributo alla storia dei comuni dell'Italia meridionale, III)*, Naples, 1920, in-8<sup>o</sup>, p. 2 et, du même auteur, *I Cavaniglia, conti di Troia e di Montella*, dans *Archivio storico per le prov. napol.*, t. XLVIII, 1923, p. 137 et suiv. ; ERASMO RICCA, *La Nobiltà del regno delle due Sicilie*, Naples, 1859, gr. in-8<sup>o</sup>, t. I, pp. 205-211.

(4) *Mémoires d'Outre-tombe*, Garnier, 1895, in-8<sup>o</sup>, t. VI, p. 535.

Casan eut quelque réalité et s'il ne s'agit pas simplement d'une erreur des généalogistes, qui sont fort capables d'avoir d'abord transformé le *Gazana* de Rui de Pina en *Casan* et de l'avoir situé ensuite, par conjecture, dans le royaume de Naples, peut-être parce que Théaude ou René de Châteaubriand y étaient réellement allés. Peut-être aussi les archives napolitaines contiennent-elles de quoi résoudre ce petit problème. En attendant qu'elles aient livré leurs secrets, il serait imprudent de décider si les Châteaubriand possédèrent au xv<sup>e</sup> siècle un seul ou deux comtés en terre étrangère.

Quant au « bourg et territoire de Guazaua », qui fut érigé en comté par Jean II, c'est semble-t-il la tribu des Ghezaoua (1) située en montagne à l'est d'El-Kṣar el-Kebir, actuellement sur la limite de la zone française et de la zone espagnole du Maroc. Les Ghezaoua (2) sont signalés au xiv<sup>e</sup> siècle par Ibn Khaldoun, au nombre des tribus ghomaricannes. Léon l'Africain ne les mentionne pas (3), et je ne les ai pas non plus trouvés cités dans les textes portugais relatifs à cette région. Une offensive portugaise partant soit de Tanger, soit d'Arzila dans le dessein de conquérir le royaume de Fès, avait chance de les rencontrer sur son chemin, mais la tribu n'était pas comme celles des Beni Gorfet ou des Beni 'Arous une de celles que les Portugais avaient coutume de combattre et nous ignorons les raisons précises qui engagèrent Jean II à choisir entre toutes autres la tribu des Ghezaoua pour en faire un comté en faveur de René de Châteaubriand.

Pierre DE GENIVAL.

(1) Description de la tribu dans MOULIÉRAS *Le Maroc inconnu*, 2<sup>e</sup> partie, Exploration des Djebala, Challamel, 1899, gr. in-8<sup>o</sup>, pp. 752-754.

(2) Sous la forme Ighzāoua *إغصاوة* (Aghsaoua dans la trad. SLANE, t. II, p. 134) avec le *sad* traduisant le z emphatique. Je remercie très vivement M. G. S. Colin, à qui je dois communication de ces renseignements.

(3) M. L. MASSIGNON (*Le Maroc dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle*, Alger, Jourdan, 1908, gr. in-8<sup>o</sup>, p. 247) a cru pouvoir identifier les Ghezaoua avec les Beni Ierso de Léon (éd. SCHEFER, t. II, p. 291); mais il s'agit, en réalité, des Beni Yerzo, *ويزو*, ancienne tribu des Khmās dont M. G. S. Colin a retrouvé le nom dans une vieille liste de tribus.

## DOCUMENTS

## I

*Lettres de Jean II de Portugal, donnant à René de Châteaubriand le comté de Guazau au royaume de Fès.*

Torres Vedras, 11 août 1493.

Dom Joham per graça de Deos rey de Portugal e dos Alguarves d'aquem e d'alem maar em Africa, sennor de Guiné, a quamtos esta nosa carta virem fazemos saber que, esguardamdo nos como as merçes e beens que os rex fazem nam soamente he guallardam aos que os recebem, mas he ainda obriguaçam e aos outros exemplo de milhor e mais grandemente ho servirem, porem, conheçendo nos a grande booa vomtade [e] desejo de nos servir, com que Dom Reinaldo de Xateobriam, do nosso conselho, baram de Lomgny (1), de Chullam (2), dos Roches (3) e de Champfroy (4) e sennor Dullion (5), de Chaveimes (6), de Verneis (7), de Champagne (8)

(1) Longny, chef-lieu de canton, arrondissement de Mortagne, Orne.

(2) *Chullam et infra*: *Challain*, Challain-la-Potherie, canton de Candé, arr<sup>t</sup> de Segré, Maine-et-Loire.

(3) Les Roches, probablement les Roches-Baritaut ou Baritaut, actuellement Beauharnais, arr<sup>t</sup> de la Roche-sur-Yon, Vendée. Cf. Gabriel BARBAUD, *Inventaire sommaire des Archives départementales, Vendée, Série A. B. C.*, La Roche-sur-Yon, 1893, in-4<sup>o</sup>, introd., pp. XVI-XVII. Cette seigneurie donna son nom à la branche vendéenne des Châteaubriand. Elle appartenait du reste, non pas à René de Châteaubriand, mais à son frère Georges, maître de la vénerie royale (Père ANSELME, *Hist. généalogique*, t. VIII, p. 706). René avait sans doute conservé des droits sur une partie de la seigneurie.

(4) *Champfroy*. Cette seigneurie, que je n'ai pas réussi à identifier, se trouvait probablement dans le Perche. Elle provenait de l'héritage des Longny, car on trouve un acte d'Henri VI roi d'Angleterre (daté de Chartres, 19 janvier 1429 n. st.), donnant à Jean de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaud, les terres de la Folletière, de Champfroy et des Pendus, confisquées jadis sur le seigneur de Longny et données au comte de Salisbury, aujourd'hui défunt : P. LE CACHEUX, *Actes de la Chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise*, Rouen, 1908, t. II, p. 366.

(5) *Dullion et infra*: *du Lion*, Le Lion d'Angers, arr<sup>t</sup> de Segré, Maine-et-Loire.

(6) *Chaveimes et infra*: *Chavannes*, Chavannes, commune du Puy-Notre-Dame, canton de Montreuil-Bellay, arr<sup>t</sup> de Saumur, Maine-et-Loire. Cf. *Les Fiefs de la vicomté de Thouars*, publ. par le duc de LA TRÉMOILLE et Henri CLOUZOT, 1893, in-8<sup>o</sup>, p. 45, et SAMARAN, *Archives de la maison de La Trémoille*, Champion, 1928, in-8<sup>o</sup>, t. I, p. 139 et Célestin PORT, *Inventaire sommaire des Archives départementales, Maine-et-Loire, Série A-E*, Paris, Aug. Durand, 1868, in-4<sup>o</sup>, p. 42 et suiv.

(7) *Verneis*, et *infra*: *Vernes*, seigneurie non identifiée.

(8) *Champagne*, et *infra*: *Champagne*, Champagne ou Champagné. Cette seigneurie ne paraît pas identifiée avec certitude. Un « *Inventaire des titres de Châteaubriant* » (*Bibl. Nationale, Manuscrit français 18633, f. 123*) signale un document sur parchemin, daté de 1296 « contenant comme la terre et chastelenye de Candé fut permutée et changée avec la terre et seigneurie de Luezon et Champagne ». GOURDON de GENOUILLAC, *Dictionnaire des Fiefs*, Dentu, 1862, in-8<sup>o</sup>,

d'Escorcies (1), de Sambris (2), de Montisambri (3), de Dogny (4), e vizcomde de Regmalars (5), conselheiro e camareiro do Christianisimo Rey de Framça, nosso muyto amado e preçado irmãao e primo, de tam lomge nos veo buscar e se ofereçer pera com sua pesoa, casa e gentes na sameta guerra d'AFriqua homdequer que a nosso serviço comprise e lhe mandasemos nos servir, esperamdo nos que de mais em mais ao diamte per obras amostre grandemente, e por algum divido que comnosco tem queremdo lhe fazer graça e merçee, de nosso moto proprio, çerta çiemçia, poder absoluto, sem nollo elle pedir nem outrem por elle, teemos por bem e o fazemos comde da villa e terra de Guazaua que he nas partes d'AFrica e regno de Fez, de nossa comquista, e lhe fazemos d'ella doaçam ; e por quamto ella ao presemte he ocupada pellos emmiguos de nossa sameta fee, nos praz que elle aia de nos d'asentamento em cada huum anno, des ho primeiro dia do mes de janeiro primeiro que vem de mil iiij<sup>c</sup> [1] Riij (6) em diamte, duas mil coroas de çemto e vinte reaces a coroa, segumdo nossa hordenamçam, as quaees lhe seram asemgadas em os livros da nossa fazemda, e mandamos aos nossos veedores d'ella que lhe mandem em cada huum anno dar cartas das ditas duas mil coroas pera luguar homde d'ellas aja muy boom paguamento. E em testemunho e lembrança d'esto lhe mandamos dar esta nossa carta asinada per nos e asellada do nosso sello do chumbo. Dada em a villa de Torres Vedras a xj dias do mes d'agosto, Gil Alvarez a fez, anno do nacimiento de Nosso Sennor Jesus Christo de mil iiij<sup>c</sup> [1] Riij annos.

*Archivo Nacional da Torre do Tombo, à Lisbonne, Livro das Ilhas, fol. 102 et 102 v<sup>o</sup>.*

p. 102, identifie, probablement à tort, la seigneurie qui appartenait en 1407 aux Châteaubriand avec Champagné, au Maine (canton de Montfort-le-Rotrou, Sarthe). Ce serait plutôt Champagné-les-Marais, arr<sup>t</sup> de Fontenay-le-Comte, Vendée, proche de Luçon et des Roches Baritaut, mais je n'ai pas trouvé de renseignements attestant que cette seigneurie ait appartenu aux Châteaubriand. Ce pourrait être aussi « le lief et seigneurie de Champaigne, situé en un clos de vigne près la Croix du Plessis de Juigné (1670) » d'après Célestin PORT, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 586. Les Châteaubriand étaient, au xv<sup>e</sup> siècle, seigneurs de Juigné-sur-Loire (canton des Ponts-de-Cé, arr<sup>t</sup> d'Angers).

(1) *Escorcies* ; la seigneurie d'Écorches, canton de Trun, arr<sup>t</sup> d'Argentan, Orne, paraît n'avoir jamais appartenu aux Châteaubriand. Il pourrait s'agir d'Écorcei, canton de Laigle, arr<sup>t</sup> de Mortagne (Orne), qui est voisin de Longny : mais nous n'avons aucun renseignement sur les propriétaires de cette seigneurie au xv<sup>e</sup> siècle.

(2) *Sambris*, et *infra* : *Saintbrijs*, seigneurie non identifiée.

(3) *Montisambri*, Montisambert, dans la commune de Bure, canton de Bazoches-sur-Hoëne, arr<sup>t</sup> de Mortagne, Orne. On trouve cette seigneurie en 1568 entre les mains de François de la Noue, arrière petit-fils de René de Châteaubriand. Cf. O. de POLI, *Précis généalogique de la maison de La Noue*, 1886, in-12, p. 134.

(4) *Dugny* et *infra* : *Dogny*, peut-être Digny, canton de Senonches, arr<sup>t</sup> de Dreux, Eure-et-Loir. Nous n'avons aucun document attestant que cette seigneurie ait appartenu aux Châteaubriand.

(5) *Regmalars*, et *infra* : *Regmalares*, Rémalard, chef-lieu de canton, arr<sup>t</sup> de Mortagne, Orne. Les Châteaubriand possédaient la vicomté de Rémalard, dont dépendait la moyenne justice ; tandis que la haute et la basse justice faisaient partie du domaine de la châtellenie. Cf. V<sup>te</sup> de ROMANET, *Notes sur Regmalard et ses environs*, dans *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, t. XIX, 1900, p. 454.

(6) Dans la paléographie portugaise du xv<sup>e</sup> siècle, la lettre *R* a la valeur de quarante : cf. Fr. JOAQUIM DE SANTA ROSA DE VITERBO, *Elucidario*, 2<sup>e</sup> éd. t. I, 1865, in-4<sup>o</sup>, p. 173. Le copiste a, par erreur, daté les deux lettres de 1443 au lieu de 1493. Trompé sans doute par les deux hastes de l'*r* double, il a oublié de transcrire l'*l* qui vaut cinquante ; mais la date de 1493 est certaine.

## II

*Lettres de Jean II donnant à René de Châteaubriand, comte de Guazaua, le commandement des troupes qu'il s'est engagé à lever en France et en Allemagne pour servir à la conquête du royaume de Fès.*

Torres Vedras, 11 août 1493.

Dom Joham per graça de Deos rey de Portugal e dos Alguarves d'aquem e d'allem maar em Afriqua, sennor de Guiné, a vos homrrado Dom Reinaldo de Xateobriam, comde de Gazaua, do nosso conselho, baram de Longny, de Challain des Roches e de Champhroy, senhor du Lion, de Chavannes, de Vernes, de Champagne, d'Escorcies, de Saintbrijs, de Montisembris, de Dugny e vizcomde de Regmalares, conselheiro e camareiro do Christianissimo Rey de França nosso muyto preçado e amado irmão, que consiramdo nos como, por serviço de nosso Sennor Deos e zello do acreçentamento de sua samcta fee, vos movestes a nos de tam lomge, per vosas cartas e mesegeiros emviardes oferecer, e ora per vos oferecestes, pera com vossa pessoa, casa e jemtes e com outros que pera ello se vos tem proferido virdes a nos servir em nossa pasagem e conquista d'Afriqua e regno de Fez, quando com a ajuda de Noso Senhor Deos nos em pessoa por seu serviço e acreçentamento da sua samcta fee e proseguimento d'esta tam samcta guerra e nossa conquista e tam homrrada empresa pasarmos, a nos apraz que vos sejaes emtam capitam principal de todallas pessoas e jemtes que trouxerdes, e d'aquellas partes de França e d'Allemanha e terras de llá comvosco vierem, que seram as que per nosso escripto levaees e elles averam o soldo; e os navyos que trouxerdes e em que elles vierem averam o frete depois que em Lixboa fizerem ho allardo e mostra e os navios sairem do monte(1) espalmados e presstes, segundo levaees per noso escripto; e a pagua do dito soldo e fretes se fara per nossos ofeciaees segundo custume de nossos regnos. E amte do tenpo da nossa pasagem vollo faremos saber per nossa carta, tanto tenpo primeiro em que vos e os que ouverdes de trazer e comvosco ouverem de viir vos posaees e se possam bem fazer prestees das cousas que vos comprir. E em lenbrança d'esto vos mandamos dar esta nossa carta asinada per nos e asellada do nosso sello do chumbo. Dada em Torres Vedras a xj dias do mes d'agosto, Gil Alvarez a fez, anno do naçimento de Nosso Sennor Jesus Christo de mil iiij<sup>o</sup> [1] Riiij annos.

*Archivo Nacional da Torre do Tombo, Livro das Ilhas, fol. 102 v<sup>o</sup> et 103.*

---

(1) Le *Diccionario* de MORAES donne l'expression : *tirer a monte o navio*, tirer un navire à terre pour le réparer.

LES DEUX VOYAGES  
DU P. FERNANDO DE CONTRERAS A FÈS  
(1535-1536 et 1539-1540) <sup>(1)</sup>

---

Le P. Fernando de Contreras (1470-1548) est un prêtre séculier du diocèse de Séville que ses hautes vertus ont jadis rendu célèbre ; il est bien connu, en outre, par ses relations d'amitié avec le bienheureux Jean d'Avila, avec Doña Teresa Enríquez, « la Loca del Sacramento », avec le cardinal-archevêque de Séville D. Alonso Manrique et avec l'évêque de Maroc, le Bénédictin Fr. Sebastián de Obregón, ainsi que par son activité politique en Afrique du Nord en faveur de l'influence espagnole et par ses fréquents voyages de rédemption à Alger et surtout à Tétouan (2). On a moins étudié les deux voyages qui le menèrent à Fès en 1535 et en 1539 ; aussi feront-ils l'objet de la présente communication.

La principale source pour la biographie de Contreras est un ouvrage relativement récent et postérieur de plus d'un siècle à sa mort, la *Vida del Siervo de Dios Exemplar de Sacerdotes el Venerable Padre Fernando*

(1) Communication au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

(2) Le meilleur travail d'ensemble sur Contreras est l'article de Rafael MITJANA, *El Venerable Fernando de Contreras, músico español, de sus Estudios sobre algunos músicos españoles del siglo XVI*, Madrid, 1918, pp. 53-95. Le P. Constantino BAYLE, S. J., lui a consacré également, dans *Razón y Fe*, tome 56, janvier 1920, pp. 74-85, et avril 1920, pp. 466-478, un bon article qui porte le titre de *Noticia de un libro viejo y de una gloria olvidada* et où il paraît ignorer le travail de Mitjana. Le P. Atanasio LÓPEZ, O. F. M., a donné dans *Mauritania*, 1<sup>er</sup> juin 1931, pp. 164-165 (*Los precursores del Bto. Juan de Prado*), un résumé commode de l'activité africaine de Contreras, d'après les deux articles précédents. Sur Fr. Sebastián de Obregón, « obispo de Marruecos », et ses relations avec Contreras, voir la notice du P. Atanasio LÓPEZ, dans le numéro spécial de l'*Archivo Ibero-Americano* sur le Maroc (novembre-décembre 1920), pp. 486-488. On trouvera, dans *Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*, 1<sup>re</sup> série, Espagne, I, plusieurs documents (XXI sq.) dus au P. Contreras ou se rapportant à son activité ; la note biographique de la p. 95 (n. 1) et celle du volume France, 1<sup>re</sup> série, I, p. 138 (n. 2) se complètent, sauf pour la bibliographie, qui reste insuffisante. Enfin, sur les relations de Contreras et de Doña Teresa Enríquez, voir C. Bayle, *La Loca del Sacramento*, Madrid, 1922, pp. 140-189 et pp. 240-241.

de Contreras..., publiée à Séville en 1692 par le Jésuite Gabriel de Aranda(1). En dépit de sa date tardive, le livre du P. Aranda constitue une base de valeur indiscutable, car l'auteur avait pu examiner deux biographies antérieures de Contreras et mettre à profit les archives de la cathédrale de Séville (2). Son information générale sur l'Afrique manque d'originalité, mais il a lu et utilisé les meilleurs ouvrages publiés à son époque, tels que Léon l'Africain, Mármol et Diego de Torres (3). En revanche, il s'est livré à des recherches originales sur les séjours de Contreras au Maroc ; il avait connaissance des lettres écrites par lui au prince Philippe et conservées aux archives de Simancas (4), et surtout il avait dépouillé les procès-verbaux de l'enquête qui fut menée en 1675 à Alger, Ceuta et Tétouan en vue de sa béatification (5).

C'est aux chapitres 20 et suivants de son Livre II que le P. Aranda nous raconte le premier voyage de Contreras à Fès pour le rachat des captifs chrétiens. Il eut lieu en 1535 (6). Parti de Ceuta, Contreras gagna d'abord Tétouan, d'où il se rendit à Fès à pied. Il y fut fort bien accueilli par le roi Hamet Otaz Merine (Ahmed el-Wattâsi), qui avait déjà entendu parler de lui et des miracles qu'on lui prêtait (7). L'audience impériale eut lieu à Fès-Jdîd, mais Contreras s'installa à Fès el-Bâli, car on ne trouvait dans la ville nouvelle que le palais du Sultan, les résidences des cour-

(1) Cet ouvrage, relativement rare, est conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid sous la cote 1/27.532. Il a été signalé et décrit successivement par MITJANA, p. 59, et par le P. BAYLE, pp. 74-75. Le livre d'Aranda est la principale source des pages, d'ailleurs insuffisantes, de Fr. Francisco de SAN JUAN DEL PUERTO, *Mission Historial de Marruecos*, Séville, 1708, Liv. II, ch. 17.

(2) Cf. MITJANA, p. 59, n. 2, et BAYLE, p. 75, n. 1.

(3) Voir la liste des sources imprimées au début de la *Vida*, dans la *Razon de toda esta obra*. On relève aussi sur cette liste Paul Jove, Escallon, Pedro de Salazar et le *De rebus Ethiopiac* de Godinho. Pour ce qui est de Fès, Aranda s'est renseigné surtout auprès de Mármol et de Diego de Torres.

(4) Cf. MITJANA, p. 65, n. 1.

(5) On sait que les démarches pour la béatification de Contreras n'ont abouti jusqu'ici à aucun résultat appréciable (Cf. MITJANA, pp. 81-82 et 85-87). Dans la *Razon de toda esta obra* et au chapitre 41 de son Livre IV, Aranda a donné quelques précisions sur l'enquête qui eut lieu en Afrique. Cette enquête fut officiellement confiée, en 1674, à un captif d'Alger, le capitaine Juan Mariño de Crestelo, de Bayona en Galice, qui fut libéré l'année suivante et poursuivit ses recherches à Ceuta et à Tétouan, où il recueillit le témoignage d'esclaves chrétiens et de divers Musulmans. Il ne poussa pas son enquête jusqu'à Fès.

(6) ARANDA, Livr. II, ch. 20, p. 335. Mitjana écrit (p. 75) que Contreras passa à Séville toute l'année 1535, mais la date d'Aranda est formelle. Elle a d'ailleurs été adoptée par le P. López (article de *Mauritania*, p. 164).

(7) ARANDA, Liv. II, ch. 23, pp. 352-353. On trouve dans le même chapitre, pp. 353-357, une description de Fès d'après Mármol. Sur Ahmed el-Wattâsi, voir la notice 9 à la planche IV des *Sources Inédites*, 1<sup>re</sup> série, Espagne, I (p. 162).

tisans et les magasins et ateliers absolument indispensables à la vie de la Cour. Le logement de Contreras se trouvait près de la grande mosquée, quartier, écrit Aranda, « où il y a des maisons qui sont propres à abriter les étrangers qui se respectent, car, à cause de la mauvaise réputation des hôtelleries de Fès, qui passent pour des maisons de mauvaise vie, ainsi que nous l'avons dit, aucun étranger de marque n'a coutume d'y descendre... » (1). Nanti de l'autorisation du Sultan, il négocia avec le caïd de l'*as saqâif* (2) le rachat d'un certain nombre d'esclaves qu'il choisit avec soin parmi les plus intéressants, selon les indications qui lui furent données par la colonie d'artisans chrétiens qui vivaient à Fès-Jdîd. Il marqua sa gratitude envers ceux-ci en leur apportant les secours de la religion ; il les enseigna, leur prêcha, et les confessa tous ; plusieurs d'entre eux, auxquels il montra les dangers spirituels qu'ils couraient en terre musulmane, décidèrent de rentrer en Europe. Quand il eut versé tout l'argent dont il disposait et rassemblé tous ses captifs, le P. Contreras prit courtoisement congé du roi de Fès, et repartit pour Tétouan. Il y fut retenu par divers incidents, et il n'était de retour à Séville qu'en 1536 (3).

Aranda nous donne un peu plus de détails sur le second voyage, auquel il consacre le chapitre 4 de son Livre III. Contreras quitta Séville en 1539, et, après avoir séjourné à Ceuta, puis à Tétouan, il prit le chemin de Fès à pied, suivant son habitude. Le marquis de Tarifa lui avait fait remettre trois millions de maravedis pour y racheter des captifs. Contreras se présenta de nouveau à Aḥmed el-Waṭṭâsî, qui lui fit, comme la fois précédente, un accueil cordial. Les événements vinrent d'ailleurs fortifier son crédit auprès du Sultan. Celui-ci se trouvait, comme on sait, en difficultés avec les chérifs saadiens, mais, n'ignorant pas que les deux frères, le sultan de Maroc Aḥmed el-A'redj et le sultan du Sous, Moḥammed el-Mahdî, avaient cessé de s'entendre, il préférait attendre qu'ils se détruisissent mutuellement, plutôt que d'entreprendre une nouvelle guerre incertaine et coûteuse.

(1) ARANDA, Liv. II, ch. 24, p. 358 : « ...en Fez el viejo escogió su morada, cerca de la Mezquita Mayor, donde ay casas á proposito para albergue de los forasteros, personas honradas, que por la mala voz q̄ los mesones de Fez tienen, de casas de mal vivir, como diximos, ningun forastero de punto vsa en ellos hospedarse... ».

(2) « ..tratò de su Redencion con el Alcayde de el Azequife, que es el Governador de la ciudad... » (ARANDA, Liv. II, ch. 24, p. 358).

(3) ARANDA, Liv. II, ch. 24, pp. 358-359, et ch. 25, p. 363. Le P. López (article de l'*Archivo Ibero-Americano*, p. 487, et article de *Mauritania*, p. 165) incline à croire que Fr. Sebastián de Obregón participa à ce premier voyage. Aranda ne dit rien de tel.



teuse. Contreras le confirma dans cette décision, en l'informant que, dégoûté de son échec devant Safi, le sultan de Maroc était parti contre son frère du Sous à la tête d'une puissante armée. Il se serait encore trouvé à Fès lorsqu'on aurait appris, au printemps de 1540, que Moḥammed avait battu et pris son rival (1). La justesse de ses informations et de ses conseils accrut l'influence de Contreras sur l'esprit du sultan de Fès, ce qui lui permit de faire sa rédemption dans les conditions les plus favorables. Comptant sur l'appui du souverain, il alla même, quand il eut épuisé son argent, jusqu'à racheter à crédit un certain nombre d'esclaves, surtout des femmes et des enfants, pour la somme de 3.000 ducats. Il rencontra cependant quelques obstacles de la part des propriétaires, qui auraient voulu du moins toucher à Tétouan le prix de leurs esclaves. Contreras alla trouver le Sultan, et lui proposa de lui laisser en garantie son bâton, comme il avait déjà fait à Tétouan pour la même somme, lors de son voyage de 1535-1536 ; mais le Sultan n'accepta même pas ce gage et se contenta de sa parole. Les propriétaires des esclaves durent donc s'incliner et lui remettre les captifs libérés à crédit. D'ailleurs, deux marchands espagnols de Séville, qui se trouvaient alors à Fès, Juan de Herrera, de Madrid (2), et Diego de Baeza, se portèrent cautions pour le P. Contreras. Celui-ci quitta donc Fès, croyant les choses arrangées, à la tête de toute une caravane de malades, de femmes et d'enfants entassés sur des voitures ; lui-même allait à pied avec les captifs les plus valides. Tous arrivèrent ainsi à Tétouan après un voyage très pénible. Cependant, les propriétaires des esclaves étaient allés trouver le Sultan. Ils lui avaient repré-

(1) Si formelle qu'elle apparaisse dans son texte, la chronologie d'Aranda est, ici, certainement inexacte. Le siège de Safi est, en effet, de la fin de 1540 (cf. Fr. Luis de Sousa, *Annaes de elRei Dom João Terceiro*, éd. Herculano, Lisbonne, 1844, 2<sup>e</sup> partie, Liv. I, ch. 3), et la chute de Santa Cruz, qui fut une des causes de la rupture entre les deux frères, est du 12 mars 1541 (cf. *Sources inédites*, 1<sup>re</sup> série, France, I, Paris, 1905, p. 106, n. 1, et Pierre de Cenival, *Chronique de Santa Cruz du Cap de Gué*, Paris, 1934, p. 104-105, n. 2). Et, dans cette chronologie encore mal établie, une chose est bien certaine, c'est que la défaite et la prise d'El-A'icdj par son frère cadet eurent lieu après la chute de Santa Cruz. Il y a lieu de se demander si Aranda n'a pas commis ici quelque confusion avec le séjour que Contreras fit au Maroc entre 1543 et 1546, mais au cours duquel il ne se rendit pas à Fès (MITJANA, p. 81). Il est vrai qu'il a très bien pu soit rencontrer Ahmed el-Wattâsi en dehors de Fès, soit le conseiller par lettre ou par intermédiaire. Il semble peu probable que Aranda veuille parler du siège de Safi en 1534 (sur ce siège, cf. R. Durval Pires de Lima, *Historia da dominação portuguesa em Çafim*, Lisbonne, 1930, pp. 91-93).

(2) Sur ce personnage, cf. *Sources inédites*, 1<sup>re</sup> série, Espagne, I, p. 96, n. 3. Vraisemblablement originaire de Madrid, il était établi, pour ses affaires, à Séville, et non à Ceuta, comme le confirme du reste une phrase du doc. LVIII des *Sources Inédites*, même volume, p. 192 (« escrevi a Cepta a Juan de Herrera, que stava alli tratando la redencion de algunos cativos ») ; il faisait seulement à Ceuta de fréquents voyages, ainsi qu'à Tétouan et même à Fès.

senté que, en fait, il fallait considérer leur argent comme perdu ; sans doute, ils avaient confiance dans le « Papaz Contreras », mais c'était un vieillard de soixante-dix ans, qui pouvait mourir en route ou tomber malade à son arrivée en Espagne, et ne jamais revenir au Maroc ; quant aux deux marchands de Séville, ils ne possédaient aucun capital qui permît de recouvrer la somme promise. Aḥmed el-Wattâsf, qui était aussi faible que bon, se laissa ébranler, et donna ordre de retenir à Tétouan Contreras et sa caravane, tant que les 3.000 ducats n'auraient pas été payés. Heureusement, Contreras reçut la somme nécessaire de la façon la plus inattendue, dans des circonstances que le P. Aranda considère comme obscures, et il réussit à ramener ses captifs en Espagne (1).

En dépit de cet incident, Contreras conserva des relations amicales avec Aḥmed el-Wattâsf. En 1541, il fit un nouveau voyage de rédemption à Ceuta et à Tétouan. Ne voulant pas abandonner les captifs de cette dernière ville, parmi lesquels il était fort populaire, il envoya Juan de Herrera saluer le Sultan à Fès et lui porter une lettre de l'administrateur du marquis de Tarifa, Antón de Azoca, qui proposait d'échanger quelques captifs contre des bijoux ; il remit également à son émissaire une lettre personnelle pour le Sultan, de crainte que celui-ci ne s'imaginât qu'il lui gardait rancune des difficultés de l'année précédente. Aḥmed el-Wattâsf fut touché de cette attitude, et lui répondit par une lettre dont Aranda nous donne le texte espagnol, que voici :

« Gracias sean dadas á vn solo Dios, y no ay otro sino él. Yo Hamet fiijo de Mahamet, nieto de Mulixeli, que Dios perdone, de la mano de Muley Hamet Rey del Algarve que lo quiera Dios todopoderoso. Vinome vna carta del Hazedor de el Marquès, con la qual holgué mucho, pcr él querer servirse de nuestra tierra. Estamos prestos y aparejados para hazer todo lo que mandaredes ; y en la carta me dizes, que tienes muchas joyas y piedras muy ricas : agradézcooslo mucho acordaros de mí : y esto no se puede hazer sino por la vista : mandelas con Herrera y Baeza, y haremos todo lo q̄ mandaredes. Y Dios te guarde de mal.

El Rey de Fez » (2).

Nous n'avons aucune précision sur le nombre des captifs rachetés par Contreras à son premier voyage. Mais Aranda nous fournit, d'après les

(1) ARANDA, Liv. III, ch. 4, pp. 483-488.

(2) ARANDA, Liv. III, ch. 13, p. 537.

archives sévillanes, quelques indications sur les captifs libérés en 1540 ; il en ressort que lors de son second voyage Contreras racheta à Fès un groupe de 340 esclaves pour la somme de 24.000 ducats, dont il paya 12.000 comptant, et dont il s'engagea à payer le reste en quatre mois ; à ce groupe il faut joindre un esclave racheté individuellement, et sans doute aussi deux autres esclaves rachetés au roi de Fès. Aranda estime toutefois que ces chiffres sont inférieurs à la réalité (1).

ROBERT RICARD.

---

(1) ARANDA, Liv. III, ch. 21, pp. 587-589. Il est à supposer, bien que l'ouvrage d'Aranda manque de précision sur ce point, que les 3.000 ducats pour lesquels Contreras fut retenu à Tétouan venaient en surplus des 12.000 ducats qui restaient à verser en quatre mois. On s'explique plus facilement, dans ce cas, la résistance des propriétaires d'esclaves à concéder un crédit supplémentaire. On peut penser, d'ailleurs, que Contreras n'avait apporté que 12.000 ducats, mais qu'il avait des raisons de compter sur les 12.000 ducats qui lui manquaient, tandis qu'il n'avait aucune certitude pour les 3.000 ducats supplémentaires.

NOTES SUR LES LETTRES LATINES DE NICOLAS CLÉNARD  
RELATANT SON SÉJOUR DANS LE ROYAUME DE FÈS  
(1540-1541) <sup>(1)</sup>

---

Nicolas Clénard n'est pas un inconnu : les travaux de Nève, de Chauvin et Roersch, en Belgique, de Mgr Gonçalvès Cerejeira au Portugal l'ont depuis longtemps fait connaître au monde savant. Mais ce sont là des études générales sur la vie et l'œuvre de Clénard, et jamais encore, à ma connaissance, on ne s'est placé à un point de vue marocain pour étudier les quelques lettres où Clénard parle de son voyage au royaume de Fès.

Ces lettres, telles que je les ai consultées dans l'édition d'Anvers (1566), sont au nombre de quinze, s'échelonnant du 7 avril 1540 à la lettre à Charles Quint qui n'est pas datée, mais a été écrite par Clénard à Grenade, à la fin de 1541 ou au début de 1542, après son voyage au Maroc.

Les voici par ordre chronologique :

1. Lettre du 7 avril 1540 à Latomus, de Gibraltar..... p. 35 (2)
2. — 15 avril 1540 au même, de Ceuta'..... p. 37
3. — 21 avril 1540 au même, de Tétouan '..... p. 40
4. — 8 Mai 1540 au même, de Fès ..... p. 41
5. — 5 juillet (sans année) (3) à Joannès Parvus, de Fès p. 193
6. — 4 décembre 1540 au même, de Fès ..... p. 195
7. — 9 avril 1541 à Latomus, de Fès ..... p. 42
8. — 12 avril 1541 à l'abbé de Tongerlo, Arnold Streyter p. 60
9. — 5 août 1541 à Joannès Parvus, de Fès..... p. 198

(1) Communication présentée au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines section IV *bis*, le 20 avril 1933.

(2) De l'édition d'Anvers (1566).

(3) Cette lettre ne peut être que de l'année 1540, car Clénard n'y parle pas de ses démêlés avec le monstre et est très optimiste.

10. Lettre du 5 août 1541 à Vasaeus, de Fès ..... p. 183  
 11. — 21 août 1541-18 septembre au même, de Fès et Arzila p. 184  
 12. — 21 août 1541 à Joannès Parvus, de Fès ..... p. 200  
 13. — 18 septembre 1541 au même, d'Arzila..... p. 208  
 14. — à Charles Quint ..... p. 212  
 15. — aux Chrétiens ..... p. 218

Ces lettres ne sont pas d'égale importance, tant s'en faut. Les plus intéressantes, celles qui contiennent le plus d'indications sur le royaume de Fès, sont les lettres 7 et 8, où l'on trouve une description de Fès et de nombreux renseignements de toutes sortes.

Il est inutile d'insister sur le but du voyage de Clénard à Fès, qui a été indiqué par tous les auteurs que j'ai déjà cités : prêtre convaincu, il avait appris l'arabe par hasard, comme il le raconte lui-même à plusieurs reprises (1), puis il s'était mis à lire des livres arabes, livres pieux surtout, et révolté dans sa conscience de chrétien, par les erreurs qu'il y découvrait, il avait conçu le dessein de combattre l'Islam ; mais il estimait que, pour lutter avec efficacité, il lui fallait savoir la langue arabe afin de connaître exactement la doctrine musulmane d'abord, et d'écrire ensuite en arabe des livres d'apologétique chrétienne. Pour se perfectionner dans cette langue et acquérir des manuscrits de théologiens musulmans, il avait dès longtemps songé à se rendre à Fès : il en parle pour la première fois à ma connaissance, dans une lettre du 10 janvier 1537 à Don Martino Avorda (2).

Tel est le but unique du voyage de Clénard à Fès, et Nève se trompe lorsqu'il affirme que Clénard « n'avait pas perdu de vue le but scientifique de venir en aide aux médecins en rétablissant le texte d'Avicenne, ou aux philosophes en corrigeant les versions d'Averroès... » (3). Notre humaniste déclare bien dans une lettre du 8 juillet 1537 (4) à Joachim Politès, jurisconsulte : « Tu veux peut-être savoir si j'ai l'intention d'écrire en arabe ? J'ai tout à fait l'intention, Joachim, dès que je serai de retour à Louvain, de faire faire des caractères arabes et d'établir assez solidement

(1) Lettres du 12 juin 1539 à Latomus, p. 24 ; du 7 avril 1540 au même ; du 9 avril 1541 au même ; lettre aux Chrétiens ; lettre à Charles Quint.

(2) Edition d'Anvers, p. 95.

(3) NÈVE, *La Renaissance des lettres en Belgique*, Louvain, 1890.

(4) Edition d'Anvers, p. 90.

les bases de cette langue pour que le monde puisse lire aussi facilement les médecins arabes qu'il lit maintenant les Grecs. »

Mais ce n'est là qu'une préoccupation assez vague et qui disparaît bientôt devant d'autres soucis beaucoup plus importants. D'ailleurs Clénard affirme en propres termes qu'Avicenne et Averroès ne sont pas le but de son voyage (1) :

« ... mon but n'est pas de venir en aide aux médecins en restituant le texte d'Avicenne, ou aux philosophes en corrigeant Averroès, mais je n'ai qu'un seul but devant les yeux, c'est d'employer l'arabe contre les mahométans, comme on écrit en latin contre les autres hérétiques ».

« Et je ne médite pas d'entreprendre cette nouvelle tâche afin de venir en aide aux philosophes ou de corriger Avicenne, mais pour que, connaissant les superstitions mahométanes, nous puissions réfuter cette fausse doctrine... »

Voilà pourquoi au début d'avril 1540 Clénard se trouve à Gibraltar, prêt à s'embarquer pour la première fois de sa vie (2).

La traversée fut rude au dire de Clénard (3) et ce doit être vrai, puisque le vaisseau prit terre avant Ceuta et que, reparti pour gagner ce port après que Clénard eut débarqué, il fut repoussé jusqu'au milieu du détroit. Ce n'est donc pas à Ceuta même que Clénard toucha la terre marocaine, mais en un lieu qu'il nomme et qui est facile à identifier : Bullones. C'est la baie de Bensus ou Benu à 8 kilomètres à l'ouest de Ceuta.

Mais tous les auteurs qui ont parlé de ce point, d'El Bekri (4) à Damião de Gois (5), représentent la vallée qui aboutit à la baie de Bensus comme un endroit fertile et riant. Clénard l'a vu autrement : « ... cette vaste solitude où il n'y avait rien à voir hormis des maisonnettes arabes en ruines... » (6). Un tel renseignement est bien extraordinaire, car au mois d'avril, toute la campagne est riante dans le Nord marocain. Il semble toutefois vrai que Clénard n'a vu que les maisonnettes des indigènes, car

(1) L'erreur de Nève tient peut-être au fait que, dans la lettre du 12 avril 1541, Clénard déclare aux Arabes qui lui demandent le but de son voyage, qu'il est venu pour donner une traduction plus exacte d'Avicenne et d'Averroès ; mais ce n'est là qu'échappatoire à des questions indiscretes.

(2) Lettre du 7 avril 1540.

(3) Lettre du 15 avril 1540 à Jacobus Latomus.

(4) *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, 1913, p. 208.

(5) *Chronica de principe dom Joam*, ch. 15, (édit. Gonçalvès Guimarnes, p. 48).

(6) Lettre du 15 avril 1540.

c'était le seul détail qui l'intéressât dans le paysage tant il avait peur des gens qui y habitaient :

« Il y avait danger à cause des huttes d'arabes qui parsemaient les monts, car on disait que dans leur amour de la paix, ils n'allaient pas jusqu'à méconnaître une occasion de faire du butin » (1).

C'est donc sous le signe de la peur que Clénard est entré au Maroc, et il n'est pas étonnant qu'il n'ait vu dans le paysage que ces mesures en ruines où il imaginait probablement des bandes d'Arabes en embuscade et prêts à bondir sur lui.

Arrivé à Ceuta, il put respirer un peu, mais sa quiétude ne fut pas longue, car on le prévint charitablement que pour gagner Fès, il lui faudrait passer cinq nuits à la belle étoile et traverser des montagnes très sauvages (2).

De Ceuta il gagna Tétouan où il passa dix jours, du 19 au 29 avril. Il y parla l'arabe littéraire et s'y montra plus fort que les indigènes, ce qui le remplit d'aise (3). Le 29 avril il se mit en route et arriva à Fès le 4 mai. De son voyage il ne nous dit pas grand chose, sinon qu'il coucha sous la tente, ce qui ne lui était peut être jamais arrivé, et que le 1<sup>er</sup> mai il dut s'arrêter car il pleuvait très fort et la route était coupée. On peut supposer qu'il a pris la route décrite par El Bekri (4) ; depuis ce géographe, en effet, le tracé des chemins habituellement empruntés par les voyageurs n'avait pas dû beaucoup varier. Clénard a donc dû traverser le Rif au col actuel de Bab Taza qui est facile, et c'est vraisemblablement dans la vallée de l'oued Aoudour, qu'il devait suivre pour gagner l'Ouergha, qu'il a été arrêté le 1<sup>er</sup> mai, par un bras ou par un affluent de l'oued grossi par les pluies fréquentes sur ce versant du Rif, même à une époque aussi tardive. Il traversa vraisemblablement l'Ouergha à Beni Teude, actuellement Fès el Bali, passa par Moulay Bouchta (Amergo) (5), traversa le Sebou au lieu dit Sour, où l'on trouve des ruines très anciennes, et arriva à Fès soit par l'ouest du Zalagh, en passant par Sidi Ahmed el Bernoussi, soit par l'est, en passant par Bab Bouchetata. C'est là l'itinéraire le plus vraisemblable, parce que c'est le plus court, et que Clénard n'a mis que cinq

(1) *Ibid.*

(2) Lettre du 15 avril 1540.

(3) Lettre du 21 avril 1540.

(4) Trad. de Slane 1913, pp. 222 et suiv.

(5) C'est déjà l'opinion de M. Massignon : *Le Maroc de Léon*, parag. 42, p. 108.

jours de marche effective entre Ceuta et Fès, ce qui est peu, même pour cet itinéraire (1).

Il arriva à Fès le 4 mai et eut très vite une entrevue avec le sultan mérinide, Aboul Abbas Ahmed el Ouattassi, qui le reçut cordialement et fut agréablement surpris par la connaissance que Clénard montrait de l'arabe classique :

« A notre première entrevue, le roi eut pour moi une vive admiration, parce que je balbutiais quelque peu l'arabe : je pouvais en effet tant bien que mal exprimer ma pensée » (2).

Clénard se montra enchanté de l'accueil du Sultan et des promesses qu'il en avait reçues.

Cependant son arrivée fit du bruit à Fès, et cela ne paraîtra pas étonnant à qui connaît la rapidité avec laquelle encore maintenant se répandent les nouvelles dans la Médina, et le soin avec lequel sont reconnus et observés les étrangers. Clénard en parle dans ses lettres du 9 et du 12 avril 1541, la première à Latomus, la seconde à l'abbé de Tongerlo, Arnold Streyter :

« Aussitôt dans toute la ville se répandit le bruit qu'il y avait à Fès un casis (c'est ainsi qu'ils appellent nos lettrés comme nous appelons les leurs fakihs) qui désirait apprendre l'arabe et qu'il avait un certain rang parmi les chrétiens, qu'aussi il ne fallait pas m'instruire, de peur que je ne fisse naître quelque trouble dans le peuple... »

Une telle notoriété lui venait, dit-il, des renseignements trop élogieux qu'avait envoyés sur lui au roi de Fès l'esclave musulman qui lui avait servi de précepteur à Grenade (3). Il donne d'ailleurs de nouvelles précisions à la fin de la même lettre à Latomus :

« Au début de mon séjour divers bruits avaient couru sur moi. Il parut étrange en effet que j'aie entrepris un tel voyage pour apprendre la langue ; c'est pourquoi certains fkihs, parmi les plus saints, c'est-à-dire ceux qui ont fait le pèlerinage de La Mecque, s'étant réunis en secret pour tenir conseil, disaient qu'on lisait dans leurs manuscrits qu'il devait venir un jour dans ce pays un homme de haute stature originaire de peuples lointains, qu'il viendrait pour combattre Mahomet, qu'il parcourrait tout cet

(1) Je dois ces renseignements d'ordre géographique au comm<sup>t</sup> Odinet qui connaît bien la région qu'a traversée Clénard, et qui a bien voulu se mettre à ma disposition pour cette partie de mon travail.

(2) Lettre du 9 avril 1541 à Latomus.

(3) *Ibid.*



empire barbare, qu'il visiterait tout en cherchant des manuscrits, et qu'enfin il mourrait à Marrakech, ville située à cent lieues d'ici. Un esclave chrétien entendit furtivement cela dans la demeure de son maître où se tenait ce cénacle de santons, et fit part de la chose aux autres esclaves du Sultan. En entendant cela, que faire, sinon rire? Je demandai cependant à un ami d'aller trouver cet esclave et de lui poser des questions sérieuses : il affirmait que tout s'était bien passé comme il l'avait dit. « Mais, dit-il, ce monsieur (il voulait parler de moi) est prêtre. — Il l'est, dit mon ami. — Alors ce n'est pas lui : car ils parlaient d'un prophète et, prophète et prêtre, cela ne revient pas au même ». Et pour moi, délivré des pierres de Marrakech, je ne mourrai jamais qu'hostile à l'Islam ».

Page savoureuse et pleine d'enseignements sur les Fassis d'alors qui ressemblent fort exactement aux Fassis d'aujourd'hui : réunions très secrètes de quelques personnages renommés pour leur sainteté, distinctions subtiles (car en jouant sur les mots de prophète et de prêtre, l'esclave chrétien ne fait que traduire la pensée très nuancée de ses maîtres) et trahison par les domestiques, malgré les précautions prises. Il reste que nous voudrions bien savoir quel est cet ami qui s'est entremis entre Clénard et l'esclave chrétien (autre esclave, marchand européen, fonctionnaire du makhzen?) et à quelle date la scène s'est passée.

Au reste Clénard avait adopté une conduite très prudente pour couper court autant que possible à ces bruits qui auraient pu nuire à sa sécurité. Voici ce qu'il écrit là-dessus à Arnold Streyter (1) :

« Si le peuple savait avec quelles intentions je suis venu dans le pays, sans le moindre doute je serais lapidé. Je me conduis de façon à ne pas laisser voir le moindre trait de mes desseins. Je coupe court à toutes les occasions de discuter qui se présentent nombreuses. Et ils s'informent avec soin et me demandent avec curiosité pourquoi je veux apprendre l'arabe. Je déclare que j'ai appris toutes les autres langues et qu'il ne me manque que l'arabe. — Pourquoi faire, disent-ils ? — Il est d'usage, dis-je, chez les chrétiens, d'enseigner les lettres grecques et hébraïques, je veux ajouter les lettres arabes. Car nous possédons Avicenne, Averroès et beaucoup d'auteurs analogues, qui ne sont pas assez exactement traduits en latin. Si nous étions savants en arabe, nous entendrions mieux ces auteurs.

(1) Lettre du 12 avril 1541.

« Voilà ce que je déclare, et je nomme seulement les livres où il s'agit de grammaire ou d'explications de mots. Mais quand je suis seul, et à l'aide de quelques individus que j'ai achetés, je cherche les écrivains chez qui se trouve formulée cette hérésie... »

Clénard avait encore pris une autre précaution : au lieu de se fixer dans la médina où vivaient les autres européens, dans une grande maison appelée la Douane (1), il était allé habiter au mellah pour ne pas éveiller l'attention. Il signale simplement le fait dans une lettre à Joannès Parvus (2) et s'en explique dans sa lettre à Arnold Streyter :

« J'habite au milieu d'eux (des Juifs) parce que ni dans la ville ancienne, ni dans la nouvelle je n'oserais avoir maison montée. Et quoique les Juifs, tout comme les musulmans, détestent les chrétiens, ils sont moins audacieux... Je pouvais vivre dans la ville ancienne parmi les nôtres, c'est-à-dire les marchands chrétiens qui trouvent place dans une grande maison appelée en général la Douane, mais, étant prêtre, je ne puis me promener dans les rues avec la même sécurité que les autres qui sont marchands. Souvent je suis dans les rues l'objet de nombreux outrages, lorsque je quitte ma retraite pour la ville ancienne, et cela quel que soit le compagnon qu'on prenne pour moi parmi les gens du roi, pour me préserver des injures. Et c'étaient de cruelles histoires qui m'attendaient, si les chicaniers ici étaient aussi nombreux qu'ils le sont dans ton pays ».

Nous ne savons pas cependant où Clénard a logé au début de son séjour car il est peu probable qu'il ait pris tout de suite le parti auquel il s'est finalement résolu. A-t-il vécu au palais du Sultan, puisqu'il semble y avoir eu entre eux une « lune de miel »? A-t-il habité la Douane avec les autres européens? Il semble en tous cas qu'il se soit décidé à habiter le mellah par raison de sécurité et non à cause du « monstre » : si c'était la vraie raison il le dirait. Au reste, nous savons par d'autres témoignages que Fès n'était pas sûre à cette époque pour les européens : c'est ainsi que Sébastien de Vargas écrit à Jean III de Portugal le 8 septembre 1542 : « ... je rendis grâce à Dieu de me trouver hors de Fès, car, quoique je ne sois en rien responsable de cette affaire, les Maures sont des gens qui n'ont ni

(1) Cette maison dont je n'ai pu trouver trace, était probablement située dans le quartier qui porte le nom de Diwân et où se trouvent actuellement encore les *fondouks* des courtiers juifs, par conséquent des étrangers, et un certain nombre d'établissements européens comme la banque anglaise. Elle était donc située au cœur même de la médina et tout près de la *Qissaria* et de *Qaraouiyine*.

(2) Lettre du 4 décembre 1540.

raisons, ni justice, ni vérité, et *le roi aurait été trop faible pour s'opposer à une grave vexation*, si on avait voulu m'en faire, car c'est un peuple très emporté. » (1).

Un autre ecclésiastique, le P. Fernando Contreras, qui fut au Maroc à peu près en même temps que Clénard, pour racheter des chrétiens, avait été maltraité à Fès : nous en avons le témoignage du même Sébastien de Vergas, dans la même lettre (2) :

« Je lui avais rappelé (au roi de Fès) en effet qu'une autre fois on avait fait des avanies à ce Père. Il se trouve actuellement à Tétouan, faisant des difficultés pour en sortir et disant qu'il n'en partirait pas sans moi... »

Il faut se rappeler enfin qu'André de Spolète fut martyrisé à Fès en 1532. Il semble donc que Clénard eut tout à fait raison d'habiter au mellah, mais nous ne savons quand il s'y décida : avant le 4 décembre 1540, c'est la seule chose qui soit certaine.

A ce séjour prolongé au mellah, nous devons des renseignements intéressants sur les Juifs de Fès au xv<sup>e</sup> siècle, beaucoup plus complets que ceux de Léon L'Africain. Et tout d'abord, au lieu de la vague phrase de Léon : « ... et est allé ce peuple fort en augmentant, de sorte qu'on n'en saurait aujourd'hui savoir le nombre... » (3), Clénard donne à deux reprises (4) le chiffre de quatre mille personnes, qui ne semble pas exagéré par rapport au nombre des arabes. Il estime à huit ou neuf le nombre des synagogues, ce qui aussi paraît très raisonnable. Il donne aussi quelques détails sur le tribut que payaient les Juifs au Sultan : «... Eux aussi paient ici un tribut rigoureux, et cela chaque mois, au point que souvent je plains leur sort. Autant en a besoin le Roi, autant ils paient. c'est pourquoi réduits par l'adversité ils deviennent ingénieux en préparant de quoi payer le Roi, de façon que ni chrétien, ni Maure ne peut rien contre les ruses juives, que je leur pardonne facilement : comment ces malheureux paieraient-ils un lourd tribut, s'ils ne volaient habilement? Ils préfèrent cela à la mort en prison » (5).

Enfin, après avoir noté qu'il y avait au mellah de nombreux et remar-

(1) H. de CASTRIES, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1<sup>re</sup> série, France, t. I, p. 136.

(2) *Ibid.*

(3) *Léon L'Africain*, éd. Schefer, t. II, p. 117.

(4) Lettres du 9 et du 12 avril 1541.

(5) Lettre du 12 avril. Dans la lettre du 9, il écrit simplement : « Les Juifs paient un tribut fixé par le roi. ».

quables savants, il décrit brièvement les sentiments des Juifs de Fès à l'égard des Chrétiens : « Je vis ici parmi les Juifs qui sont beaucoup plus étonnés de l'existence de chrétiens, que nous ne le sommes en voyant qu'il y a encore quelques Juifs. Quoi d'étonnant? Ils ne savent rien de nous, si ce n'est que nous brûlons les Juifs avec ardeur » (1).

Ailleurs cependant, il parle de la haine des Juifs pour les Chrétiens (2), mais ce n'est certainement que haine sans fondement d'une masse ignorante et ce qui est à retenir et qui d'ailleurs n'a pas lieu de nous étonner vu le lieu et l'époque, c'est la profonde ignorance où vivaient les Juifs de Fès de toutes les choses d'Europe.

Sur la médina de Fès, Léon l'Africain donne beaucoup plus de détails que Clénard, mais l'étonnant, c'est qu'à part quelques points essentiels les deux auteurs, bien loin de se doubler, se complètent d'une manière fort intéressante : n'ayant pas les mêmes préoccupations, ils n'ont pas prêté attention aux mêmes choses.

Chez Clénard, on ne trouve aucun renseignement sur les marchands (les bouquinistes mis à part, sur lesquels je reviendrai plus loin) ni sur les mauvais lieux, ni sur les mariages ou les alchimistes ; par contre, il nous donne sur les études, les procès, la langue et l'état d'esprit des Fassis, des détails souvent intéressants et qui ne sont pas dans Léon.

Certains renseignements sont donnés par les deux auteurs à la fois et ils tombent rarement d'accord ; c'est ainsi que tous deux donnent le nombre des édifices religieux et des bains ; Clénard donne le chiffre de 400 édifices religieux dans une lettre (3), de 360 dans l'autre, et (4) les mêmes chiffres pour les bains (5). Selon Léon, il y aurait 700 mosquées et chapelles (6) et une centaine de bains (7). Un tel désaccord n'est pas surprenant si l'on songe qu'actuellement des gens qui connaissent bien Fès aboutissent à des désaccords du même ordre.

Léon ne donne pas le chiffre de la population de Fès ; Clénard l'estime pour Fès el Bali à cinquante mille familles (8), ce qui, en admettant le

(1) Lettre du 4 décembre 1540 à Joannès Parvus.

(2) Lettre du 12 avril 1541.

(3) Lettre du 9 avril.

(4) Lettre du 12 avril.

(5) Lettre du 9 avril.

(6) LÉON, *loc. cit.*, p. 68.

(7) *Ibid.*, p. 79.

(8) Lettre du 12 avril 1541.

chiffre très modeste de 4 ou 5 personnes par famille, paraît fort exagéré, d'autant qu'il n'évalue la population du mellah qu'à 4.000 Juifs et qu'il indique que Fès-Jdid avait la population d'une cité normale (1), soit environ dix mille habitants. Une telle disproportion, vu la superficie de ces différentes agglomérations, paraît peu vraisemblable, et il apparaît que, comme beaucoup d'autres, Clénard a été victime de l'impression de fourmilière grouillante que donne Fès el Baii. Admettons que le chiffre officiel de 8.000 habitants environ, donné par le dernier recensement (2), soit inférieur à la réalité, et que la médina moderne soit moins peuplée qu'il y a quatre siècles ; il semble néanmoins difficile d'admettre que la population ait jamais pu dépasser le chiffre de 150.000 âmes, étant donné la superficie de la ville.

A part ces quelques détails concrets, Clénard donne surtout des indications sur les aspects intellectuels de la vie fassie, et c'est là ce qui rend sa relation très différente de celle de Léon qui, lui, insiste surtout sur l'aspect matériel de la vie fassie ou sur les petits côtés de la vie morale ; alchimistes, chercheurs de trésors, sectes religieuses bizarres, cabbalistes, voilà ce qui a attiré l'attention de Léon. Il s'attarde aux bizarreries, il s'attache au caractère pittoresque et anecdotique des choses. Clénard, en intellectuel sérieux, est allé tout de suite à des questions beaucoup plus importantes quoique beaucoup plus normales.

Lui non plus n'a pas toujours échappé cependant au superficiel. Ses développements sur l'absence de médecins et d'avocats (3) paraissent un peu puérils à qui est au fait de la vie fassie. Certes Clénard a eu raison d'insister sur le caractère expéditif de la justice arabe, mais il y a loin de là à croire que les Fassis ignorent les procès et la procédure. Il est probable qu'alors comme maintenant, les questions d'héritages, de propriétés indivises, etc. donnaient lieu à de longs et subtils procès. Quant aux médecins, s'ils n'existaient pas, ils étaient fort bien remplacés par les négresses, rebouteux, santons, qui, encore maintenant, ont la confiance de bien des Fassis.

Mais Clénard n'était pas infallible et il se rachète en donnant des détails fort intéressants sur la langue des Fassis dont Léon ne dit mot :

(1) *Ibid.* : « ...ad numerum justî oppidi... »

(2) Avril 1931.

(3) Lettres du 9 et du 12 avril 1541.

« Pour les Fassis, quoique beaucoup soient savants, ils usent en général du parler vulgaire qui est aussi différent de la langue littéraire que le langage usuel des Grecs de la langue de Démosthène. Ensuite, de même qu'en Espagne beaucoup de professeurs comprennent Barthole et Balde sans pourtant cesser d'enseigner en espagnol, de même à Fès vous n'entendrez pas parler la langue littéraire en dehors des écoles. Dans leur enseignement, en effet, ils sont plus châtiés » (1).

Clénard se rend compte cependant de la parenté des deux langues et il admet que l'arabe vulgaire, « quoique il soit fort différent de la langue que l'on trouve dans les livres, est pourtant d'un grand secours pour comprendre la plupart des mots ».

Il donne ensuite des notes très complètes sur l'instruction des jeunes gens à Fès, et là-dessus il a été très bien informé et a très bien analysé l'essence même de cet enseignement :

« Pour la dialectique, la rhétorique et les autres arts, quelques personnes à peine y accèdent. Voici leur manière de faire : dès le plus jeune âge, ils apprennent par cœur le Coran et impriment dans leur mémoire un livre qu'ils ne comprennent pas. Et cependant en aucune école on ne peut voir ce volume : mais le maître d'école tire de sa mémoire un texte et l'écrit sur une tablette de bois. L'enfant le grave en sa mémoire, et le lendemain on écrit un autre texte, jusqu'à ce que, en un ou deux ans, l'enfant ait appris le Coran. On trouverait beaucoup plus de personnes pour connaître ainsi le Coran que pour en avoir chez elles le manuscrit. Aussi est-il très difficile qu'il se glisse des altérations dans le Coran. Ensuite ils apprennent par cœur un petit livre nommé « Risalat » dans lequel sont décrites les cérémonies de ce peuple. Et on ne leur affirme rien qu'autant qu'ils peuvent le comprendre par l'usage du langage courant... De là ils atteignent la Grammaire. Et il existe chez eux un auteur, en vogue, Ibn Malik, qui, en une chiliade de vers, c'est-à-dire en mille distiques, a enfermé toute la grammaire. Cette chiliade, assez difficile, ils la confient à leur mémoire à l'aide des tablettes de bois et, chaque jour, en récitent un fragment à leur maître, cependant que, chez eux, ils lisent les commentaires. En effet on ne voit aucun livre dans les écoles. Ils passent environ deux ans à étudier cette grammaire : quelques-uns même mettent quatre ans. En outre, les

(1) Lettre du 9 avril.

grammairiens citent des exemples presque tous pris dans le Coran, et c'est là qu'ils recueillent les fruits de leur mémoire ; on cite aussi souvent des poètes, nombreux chez les Arabes. Au reste l'élève comprend ces fragments poétiques à peu près comme entend la poésie d'Ennius un Thomiste qui, après Alexandre et Pierre l'Espagnol, lit aussitôt les scholastiques. C'est, pourquoi on en trouverait peu qui parlent une langue claire et correcte ; en effet, quoiqu'ils soient tolba, quoique le Coran soit écrit en un style fort élégant, ils se contentent de le savoir par cœur et ils apprennent plutôt le Coran par scrupule religieux que par souci de le comprendre. Puisqu'ils connaissent les dogmes de leur religion par d'autres livres, comme le Thomiste qui connaît l'Éthique sans avoir jamais lu Aristote, c'est que dans l'ensemble, tout le monde est d'accord pour désirer la connaissance des choses plutôt que des signes intelligibles ». (1).

Et Clénard ajoute plus loin : « Les cours ont lieu dans les mosquées mêmes, où ne peuvent entrer ni les Juifs, ni les chrétiens ».

Après avoir parlé des élèves, il donne quelques détails sur les maîtres. Il nous les montre dans la vie quotidienne :

« Les fkihs ne sont pas très fastueux, même s'ils sont riches et ils ne considèrent pas comme un déshonneur de se promener dans la rue sans serviteurs, exactement comme nos docteurs parisiens qui ont le bréviaire dans leur manche et la boue dans leurs souliers » (2).

Cependant il ne se fait pas d'illusion sur le formalisme de ces prétendus savants :

« Nulle part le Coran n'est en honneur comme ici à Fès. A Tunis, les autres disciplines étaient aussi prospères, mais à Fès, après l'étude de la grammaire, ils s'adonnent tout entiers au Coran et aux docteurs scholastiques. Par scholastiques, j'entends ceux qui traitent de leur culte, purification, prière, mariage, et autres choses de ce genre : quiconque a la pratique de tout cela est appelé fkih, en grec : sophos, à cela près que la formule seulement est en usage dans cette sagesse qui embrasse le culte » (3).

Clénard insiste enfin sur l'orthodoxie tyrannique de ces fkihs et l'illustre par l'anecdote suivante :

« Il y a ici un personnage du premier rang qui vécut autrefois en Egypte

(1) Lettre du 9 avril 1541.

(2) Lettre du 12 avril 1541.

(3) Lettre du 9 avril 1541.

où il acquit la connaissance de la rhétorique et des lettres plus plaisantes ; il est d'autant plus distingué qu'il a goûté à ces élégances. Et pour que tu te rendes compte que partout confinent à l'hérésie ceux qui aiment l'humanisme, récemment ce fkih fut presque en danger de mort, parce que dans les écoles il déclara avoir lu dans je ne sais quel auteur que jamais certes Mahomet n'avait péché, mais qu'il aurait pu cependant commettre une peccadille vénielle, par exemple en arrachant par plaisanterie un fruit à un enfant, ou d'une manière semblable » (1).

Et voici un passage sur les poètes qui marque mieux encore l'étroitesse d'esprit des intellectuels fassis :

« Il y a, comme je l'ai dit, beaucoup de poètes arabes, mais on les lit peu. Du moment qu'ils se servent de mots qui ne se rencontrent pas sans cesse dans les écrivains savants, on s'imagine qu'ils ont écrit pour un autre âge très ancien. Car nous renions volontiers ce que nous ne comprenons point » (2).

Enfin Clénard note quelques traits psychologiques des Fassis que l'on peut encore maintenant observer, et qui attirent toute la sympathie chrétienne du bon abbé :

« J'observe encore beaucoup d'autres choses chez les musulmans, et en particulier ce principe évangélique qu'ils ne s'inquiètent pas beaucoup du lendemain. Et voici encore qui n'est pas sans importance : aucun malheur ne les frappe assez durement pour vaincre leur résignation et les faire blasphémer, ce qui se produit sur une grande échelle en d'autres contrées. Eux, quoi qu'il arrive, ils ne s'irritent pas comme les cochers ou les matelots, mais ont ces mots à la bouche : Louange à Dieu. Il faut d'autant déplorer l'erreur de ces peuples, qui, assez religieux sous d'autres rapports, sont séparés du Christ par des croyances si épouvantables... » (3).

On voit que toutes ces remarques sont d'un homme intelligent, et que si Clénard est moins soucieux de pittoresque et moins complet que Léon, il nous donne une idée autrement exacte et profonde de la vie intellectuelle à Fès. Au reste il n'est pas très étonnant que Clénard ait recueilli peu d'observations relativement sur Fès et les Fassis : il n'était pas venu pour cela ; nous savons qu'il voulait se perfectionner dans l'usage de la langue arabe, acquérir des manuscrits et étendre sa connaissance de l'Islam.

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*



Le premier point de son programme, il l'a réalisé sans le moindre doute, puisque, parlant déjà l'arabe, à son arrivée, il a vécu dans un milieu où l'on ne parlait que cette langue. Il a eu seulement à se familiariser avec l'arabe fassi qui, après tout, n'est pas si différent de l'arabe classique.

Pour ce qui est de ses connaissances islamiques, il semble qu'il les ait étendues ou tout au moins consolidées pendant son séjour, puisque ses lettres marocaines, contiennent l'exposé généralement exact d'un certain nombre de dogmes ou de pratiques musulmanes. N'oublions pas cependant qu'il dut se montrer très circonspect (1) et qu'il n'eut probablement que de rares occasions de se renseigner sur ces points de doctrine. Son voyage fut donc moins riche peut-être en enseignements islamiques qu'il ne l'espérait.

Enfin il voulait se procurer des manuscrits de théologiens arabes. Et là il ne réussit pas du tout comme il l'espérait : « ... j'ai dépensé beaucoup d'efforts cette année, tant il est difficile d'acquérir ici un mobilier bibliographique » (2).

La première raison de cette difficulté était la manière dont se faisait à Fès le commerce des livres :

« Il n'y a pas à Fès de boutiques de libraires, bien qu'il y ait tant d'amateurs de littérature ; mais le vendredi de chaque semaine, après la prière, il y a vente aux enchères des livres près de la grande mosquée. C'est là que se réunissent ceux qui viennent acheter, ou pour mieux dire, qui viennent vendre. On trouve là en général de vieux manuscrits très peu nombreux, parce que depuis deux cents ans l'activité des copistes a diminué et que les Fassis se sont abandonnés à l'indolence. Et cette marchandise est précieuse et est aussitôt enlevée par tous à très hauts prix. S'il y a un auteur justement renommé, on ne le trouve à vendre que par fragments : peut-être n'arriverait-on pas, en y passant toute sa vie, à se procurer Zamakhchari ou quelque autre commentateur du Coran ; mais tantôt la tête, tantôt une jambe coupée en deux, tantôt les mains mutilées d'un auteur, voilà ce qu'on peut voir sur le marché, si bien qu'on est souvent forcé d'acheter plusieurs fois la même chose si l'on veut avoir l'ouvrage entier et que l'on y passe plusieurs années. Ils ne connaissent pas les presses. Les Chrétiens et les Juifs peuvent pénétrer dans ce lieu des enchères ; ils courent cependant

(1) Lettre du 12 avril 1541.

(2) *Ibid.*

le risque de périr lapidés. Tant ils mettent de scrupules à laisser leurs manuscrits aux mains d'étrangers à l'Islam » (1).

Ce texte appelle plusieurs observations.

D'abord il est en contradiction avec Léon l'Africain qui mentionne, dans son énumération des commerçants de Fès, trente boutiques de libraires (2), à côté des notaires, proche de Qaraouiyyine, là où se trouvent encore aujourd'hui les marchands de livres. Il semble que Léon, qui fut étudiant à Fès, devait être mieux renseigné que Clénard. Il faut se rappeler pourtant que ce dernier était justement venu à Fès pour se procurer des livres et que non seulement il s'est renseigné, mais encore est allé examiner la chose sur place : les détails qu'il donne sur la vente aux enchères ne permettent pas d'en douter. Mais peut-être à mon sens, pourrait-on expliquer cette divergence absolue en disant que Léon a confondu les relieurs avec les libraires. Il est très possible qu'au xvi<sup>e</sup> siècle il n'y eût là que des relieurs à qui on confiait les manuscrits que l'on voulait faire couvrir ; ayant d'assez nombreux livres dans leurs boutiques, ils pouvaient ressembler à des libraires. Cette hypothèse est d'autant plus séduisante qu'encore maintenant, les boutiques des libraires sont voisines de marchands de peaux tannées ; ce voisinage s'expliquerait par la présence autrefois de relieurs, venus là à cause de la proximité des marchands de peaux.

D'autre part la traduction qu'a donnée Nève de ce passage (3) renferme un contresens dû à son ignorance des lieux : il traduit : « *ad summum templum* » par : « dans le haut du temple ». Or *summum templum*, c'est évidemment ce que Léon appelle le *temple majeur*, la mosquée Qaraouiyyine et *ad* a son sens normal de : *près de*. Au reste les faits confirment cette interprétation ; il n'est pas difficile d'identifier le lieu où se faisait la vente aux enchères des livres, car il existe encore. Le vendredi après-midi, comme l'indique Clénard, après la prière de midi, les marchands de livres et manuscrits (car on y vend encore quelquefois des manuscrits, si j'en crois mes informateurs) se réunissent dans une dépendance de Qaraouiyyine, Djema' el Gnaiz, la mosquée des morts, et c'est là qu'a lieu la vente. Actuellement on n'y a plus accès que par deux portes qui donnent toutes les deux sur le derb Sbitriyyine qui longe cette partie de la mosquée, et qui sont indi-

(1) Lettre du 9 avril 1541.

(2) LÉON, t. II, p. 89.

(3) NÈVE, dans son livre, *La Renaissance des Lettres en Belgique*, Louvain, 1890, a traduit les fragments les plus importants des lettres du 9 et du 12 avril 1541.

quées sur le plan de M. Pauty (1) sous le nom de Bab el Gnaiz et Bab el Ktoub, et même aujourd'hui il paraîtrait indécent qu'un Européen franchît l'une de ces deux portes, car elles donnent sur une rue très fréquentée dans laquelle se trouveraient facilement quelques fanatiques pour protester contre le sacrilège : il devait en être de même au xvi<sup>e</sup> siècle. Mais alors, il y avait une autre porte maintenant condamnée donnant sur le petit derb couvert qui mène à la petite place de la bibliothèque de Qaraouiyyine ; par cette porte on pouvait se glisser dans le lieu des enchères sans être vu de la rue, et le chrétien ne risquait plus, comme le note Clénard, que de recevoir des pierres s'il se trouvait quelques fanatiques dans la foule des vendeurs ou des acheteurs, mais le risque était moins grand que dans la rue. L'Européen qui tient à entrer maintenant dans cette dépendance de Qaraouiyyine peut passer par la bibliothèque d'où l'on a accès sur Djema'el Gnaiz, preuve que les musulmans raisonnables admettent très bien qu'un chrétien y pénètre (2).

On comprend que dans ces conditions Clénard ait eu du mal à se procurer des livres ; cependant il avait intrigué auprès du Sultan et obtenu, quelques facilités à ce sujet, mais d'autres difficultés survinrent qui firent échouer tous ses projets et qu'il expose dans la lettre à Charles Quint :

« C'est pourquoi je suis parti au Maroc pour y acheter des livres et y observer les mœurs et les institutions du peuple, afin de devenir plus propre à cette guerre antimusulmane. Et j'ai séjourné à Fès pendant quinze mois, presque sans résultat, tant ils refusent de se défaire en notre faveur de leurs manuscrits. J'avais même passé quelques conventions avec le Sultan lui-même : j'aurais la permission d'emporter des livres et de m'instruire dans les lettres arabes, à condition que je laissasse venir de Grenade à Fès mon précepteur, et j'avais ajouté des conditions telles que mon voyage aurait dû avoir une issue favorable, si je n'avais trouvé sur mon chemin un monstre et s'il ne m'avait fallu chez les Barbares sonder la perfidie d'un chrétien qui m'est apparu comme le mauvais génie de mes entreprises.

« Il a intrigué auprès du roi pour qu'on ne m'instruisît pas, pour que je

(1) *Hespéris*, 1923, 4<sup>e</sup> trimestre.

(2) Nève a fait un autre contresens. Clénard écrit dans la lettre du 12 avril 1541 en parlant de la ville de Fès : « *longoque tractu ferme semileucae porrecta est a meditullio in urbem novam.* » Nève traduit : « *Et elle s'étend sur une longueur d'une demi-lieue environ ; vers le centre du terrain qu'elle occupe, Fès se prolonge en formant une ville nouvelle* ». Il faut évidemment comprendre : « *Elle s'étend en longueur sur l'espace d'une demi-lieue, du centre jusqu'à la ville nouvelle...* » (Fès-Djedid).

ne pusse acquérir de livres, pour que je perdisse mon précepteur (1) et que je dépérissse au milieu des musulmans, en butte aux pires affronts. Sur cette iniquité inouïe, j'ai chez moi le témoignage d'un prêtre aragonais, qui est là-bas esclave du Sultan. Ainsi de ce voyage que j'avais entrepris par esprit religieux, outre une année et demie passée sans résultat pour mes travaux, je suis arrivé à perdre un précepteur savant, à ne pas avoir les manuscrits que j'espérais, et, ce qui est le pire, à entrer en lutte en Afrique avec le monstre que j'ai dit, si bien que je regarde comme un miracle de n'avoir point péri au milieu des tourments parmi les musulmans ».

Quel est ce « monstre ? » C'est la question que se sont posée tous ceux qui ont porté intérêt à Clénard. Les derniers, Chauvin et Roersch et Mgr Cerejeira, pensent qu'il s'agit du consul (feitor) de Portugal à Fès, Bastiao de Vargas. Puisqu'il s'agit d'un chrétien portugais, et d'un chrétien assez haut placé, puisqu'il avait de l'influence sur le Sultan, l'identification est assez plausible.

Si l'on admet cette hypothèse, il reste à déterminer les motifs de l'animosité du consul à l'égard de Clénard. Notons qu'il n'en parle qu'à partir d'avril 1541 : dans sa lettre du 4 décembre 1540, il est un peu pessimiste parce qu'il a des dettes, mais c'est tout. C'est donc après huit ou neuf mois de séjour que Clénard vit de manifester l'hostilité du « monstre ».

Peut être en faut-il voir la raison dans le petit trafic d'esclaves auquel essaya de se livrer Clénard peu après son arrivée. Voici ce qu'il écrit à Joannès Parvus dans sa lettre du 5 juillet 1540 (2) : « Si le roi de Fès se montre de bonne foi avec moi, mon voyage en Afrique est heureux ; s'il me trompe, je reviendrai chargé de ducats, moi qui suis arrivé ici avec un modeste viatique. Je dirais même que c'est une espèce de bonheur, si l'amour de l'argent m'avait poussé à partir. Tu te demandes si je dépouille les Maures ? Oui. Comment ? J'ai acheté mon maître d'arabe 180 ducats et je le cède au roi pour 500. Et si j'avais été plus roué, je l'aurais vendu plus cher. Il ne me reste plus qu'à en acheter un autre pour quelques pièces d'or et à le revendre mille ducats... »

Faut-il supposer que les marchands portugais, et leur consul en tête prirent ombrage de ce trafic qui risquait de faire monter le prix des esclaves ?

(1) Il est possible que le monstre ait forcé Clénard à abandonner gratuitement son précepteur au roi de Fès.

(2) Sur la date de cette lettre, cf. *supra*, p. 45 et note 3.

ves? Faut-il au contraire penser que Clénard perdit en essais infructueux les quelques sous qu'il possédait (1), et fut obligé d'emprunter aux marchands qui se lassèrent vite et n'eurent de cesse qu'il ne soit parti? En tous cas il est probable que la question des esclaves joua son rôle dans cette triste affaire.

Mais il y avait, je crois, autre chose. Clénard ne nous cache pas que ses démarches pour acquérir des livres lui valurent, malgré toutes ces questions et l'appui du roi, au moins au début, des vexations et des avanies de toutes sortes (2). Peut-être déclencha-t-il, sans le vouloir et sans s'en rendre compte, un mouvement de xénophobie qui gêna ou menaça de gêner les commerçants européens établis dans la ville. Ils durent donc retirer tout leur appui à Clénard et même chercher à le faire partir en usant de leur influence auprès du Sultan et par toutes sortes de moyens, mesquins certainement, répugnants peut-être. Clénard le sut bientôt et, voua au consul qui menait la bande ou était mené par elle, une haine véhémence. Je ne crois pas qu'il faille supposer, comme l'ont fait Chauvin et Roersch (3), que le feitor s'était livré à des malversations et que Clénard le menaça de les dévoiler.

Il est certain que le dénouement fut très brusque. Le 21 août 1541, Clénard écrit encore à Joannès Parvus qu'il a l'intention de rester deux ans en Afrique et que l'arabe le passionne :

« Toute ma vie est désormais suspendue à mes études arabes que j'aimerais mieux poursuivre en perdant mes subventions qu'abandonner en les gardant ».

Il semble donc que ses adversaires manœuvraient pour lui faire perdre les subventions qu'il recevait du roi de Portugal, mais qu'il voulait rester quoiqu'il arrive.

Le 18 septembre, il était à Arzila, en fuite. Que s'était-il passé?

Peut-être aurions-nous des détails supplémentaires, si nous possédions le texte intégral de la Lettre aux Chrétiens. Mais là encore une question se pose : Clénard termina-t-il sa lettre, comme il en avait l'intention (4), par une relation de son voyage à Fès, ou en fut-il empêché par la maladie et la mort?

(1) Lettre du 4 décembre 1540.

(2) Cf. le passage cité, *supra*, p.

(3) *Etude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard*, Bruxelles, 1900.

(4) Lettre du 5 août 1541 à Vasaeus.

Cependant, les passages de Clénard que nous avons sur Fès, pour trop brefs qu'ils nous paraissent, contribuent dans une assez large mesure à nous restituer la physionomie de Fès au xvi<sup>e</sup> siècle, et il ne semble pas qu'en quatre siècles elle ait beaucoup changé. En pourra-t-on dire autant au siècle prochain ?

R. LE TOURNEAU.

---

## UN TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI PIERRE IV D'ARAGON ET LE SULTAN DE TUNIS ABŪ ISHĀK II (1360) <sup>(1)</sup>

Lorsque Mas Latrie publia sa collection de « Traités de Paix et de Commerce et Documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Age » (Paris, 1866), il ne put apporter que trente-neuf pièces, concernant le Royaume d'Aragon, qui se répartissent ainsi :

Sept traités politiques ou commerciaux, des années 1271, 1274, 1285, 1309, 1314 (7 janvier), 1314 (21 février) et 1323.

Huit instructions, ou commissions, pour divers envoyés et négociateurs, qui s'échelonnent entre les années 1292 et 1361.

Quatorze pièces de correspondance échangées entre les rois d'Aragon, les Conseillers de Barcelone et les rois d'Afrique.

Et dix documents divers (privileges royaux, lettres des magistrats municipaux de Barcelone ou de Cagliari aux rois d'Aragon et aux consuls catalans résidant en Afrique), dont les dates vont de 1227 à 1512.

Tous ces documents avaient été déjà publiés et sont empruntés aux collections de Capmany (2) et de M. Champollion-Figeac (3). « Je n'ai pu rien ajouter, dit M. de Mas Latrie, aux pièces recueillies par mes savants prédécesseurs ». Le même éditeur remarque que les documents royaux d'Aragon, concernant l'Afrique, relativement assez nombreux jusqu'au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, deviennent très rares à partir de cette époque. « Les décisions de la municipalité de Barcelone, nous dit-il, que Capmany semble avoir

(1) Communication au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, avril 1933. L'auteur n'a pu, faute de temps, présenter au Congrès de Fès, une étude complète du document que l'on trouvera plus loin. Il demande qu'on veuille bien considérer les pages qui suivent comme la première esquisse d'un travail qui sera repris plus tard.

(2) *Memorias. Coleccion Diplomatica*, tomes II (Archives Municipales de Barcelone) et IV (Archives de la Couronne d'Aragon).

(3) *Docum. Hist. Extraits de la Bibliothèque Royale.*

particulièrement relevées à l'époque où les documents des archives politiques lui faisaient peut-être défaut, nous servent au moins à constater, par quelques circonstances certaines, la permanence des rapports commerciaux des Catalans avec l'Afrique à peu près dans les mêmes conditions, mais avec beaucoup moins d'étendue qu'aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles » (1).

En parlant des traités de paix et de commerce entre les rois d'Aragon et les émirs africains, le même auteur nous dit : « On remarquera que notre dernier traité est d'une date déjà bien reculée. C'est la convention conclue en 1323 entre le roi d'Aragon et l'émir de Tunis et de Bougie. Il est hors de doute que les rois d'Aragon, postérieurement à l'année 1327 — à laquelle expirait le traité de 1323 — n'aient arrêté de nouveaux accords politiques ou commerciaux avec les émirs de Tunis et du Maroc. Nous voyons les Catalans et les Roussillonnais jouir, au XV<sup>e</sup> siècle, dans l'Est et l'Ouest du Magrib, des mêmes facilités commerciales qu'ils avaient aux siècles antérieurs et invoquer à l'occasion, pour leur maintien, des pactes récents que l'on ne connaît pas. Nous ne savons pas où ces traités peuvent se trouver aujourd'hui, s'ils existent, soit à Barcelone, soit ailleurs ; et Capmany nous laisse à cet égard dans l'incertitude la plus entière » (2).

Récapitulons :

1<sup>o</sup> Le dernier traité que l'on connaisse entre la couronne d'Aragon et l'Afrique est de 1323.

2<sup>o</sup> Les décisions de la municipalité de Barcelone et autres pièces, prouvent la permanence des rapports commerciaux avec l'Afrique au delà de cette dernière date.

3<sup>o</sup> Il y a eu des pactes postérieurs à l'année 1323, mais ils sont absolument inconnus.

Je ne rappellerai pas tout ce que nous apprennent la superbe collection de documents de Capmany et celle de Mas Latrie, cette dernière spécialement consacrée aux relations entre l'Europe et l'Afrique au moyen-âge. Tout cela n'est plus à reprendre ; mais je puis aujourd'hui, par un vrai hasard, présenter le texte d'un de ces traités qu'on considérait comme perdus : un traité de paix entre la couronne d'Aragon et les Hafsides de

(1) *Traité de Paix, etc.*, Préface, page XXIV.

(2) *Idem*, page XXIII. Cf. la Préface de Capmany au Tome II, relative aux archives de la municipalité de Barcelone et la Préface du Tome IV, relative aux archives de la Couronne d'Aragon.



Tunis, daté de la deuxième partie du XIV<sup>e</sup> siècle. Il est très probable qu'entre les traités de 1323 et celui-ci, d'autres pactes nous restent inconnus. Cette trouvaille, au surplus, ne manque pas d'intérêt. Tous les traités insérés dans les collections citées sont des transcriptions administratives d'originaux qu'on ne connaît pas (1). Le traité que je possède est l'acte même dressé en présence des plénipotentiaires. Il va nous renseigner sur les formes et les formalités purement diplomatiques qui manquent précisément dans les transcriptions publiées. Ces petits détails, qui nous font connaître la vieille chancellerie aragonaise ainsi que tous les rouages compliqués de la chancellerie tunisienne, manquent dans les autres traités. La forme du document ajoute à l'intérêt que présente le texte même.

La charte est un parchemin de grand format, mesurant 59 centimètres de large sur 57 centimètres de hauteur ; son état de conservation est bon en général ; quelques mots à peine ont disparu sous l'action corrosive du temps ; mais la partie endommagée est, heureusement, la moins intéressante du texte. Le document est d'une belle calligraphie de l'époque, très sobre au point de vue ornemental, de très belle allure, fort lisible ; mais qui comporte une quantité d'abréviations, quelquefois capricieuses et quelquefois faussées ; quand on les regarde de près, on se trouve, parfois, gêné pour interpréter correctement et pour saisir la bonne lecture. C'est dire, aussi, tout ce que le langage de la charte, traduite « *de lingua sarracénica in lingua latina* », laisse à désirer comme correction et comme style. Mais je n'ai pas osé changer la langue du texte, avec ses innombrables variantes, ses flexions incorrectes et archaïques, ses différentes graphies pour un même nom et, surtout, sa continuelle bigarrure de bas latin entremêlé d'hispanismes, de catalanismes et même d'arabismes. Toutes ces bévues nous sont des témoignages irrécusables de ce style diplomatique qui, au moyen-âge, sévissait partout et rendait cette littérature officielle si lourde, si foisonnante et si ennuyeuse. Nous acceptons donc le texte tel que nous le donne l'original de la charte.

Le voici simplement transcrit et sans aucune correction :

(1) « Nous ne trouvons donc pas ici absolument dans sa première disposition le texte des traités tels qu'ils existaient sur l'instrument original ; mais les transcriptions qui nous en sont parvenues offrent toutes les garanties désirables d'authenticité et d'exactitude ». *Id.*, Préface, page XXII.

[1] (1) *IN* Nomine pii. et magni dei.

*Hec est carta pacis generose. que ligata est per dominum nostrum. dominum generalem et locumtenentem in terra. Et per excelsum dominum. adiuuante deo. victoriosum propter gratiam dei. omnium credentium dominum Abusac abraym filium domini nostri. domini generalis et locumtenentis in terra. [2] per altissimum dominum. deo adiuuante. deitati recomendatum et in uictoria adiuuatum propter deum. dominum omnium credentium. et sanctificatum. et a deo omnia sua peccata dimissa. Abuyehaya buccar. dominorum nostrorum antiquorum filii. Regum iustorum qui deus perseuerat et adiuuat. et exaltat nomen eorum. et illuminat honorem eorum [3] et dominationem eorum faciat esse durabilis. et quod deus faciat. quod terra sit in dominatione eorum. Gobernator eorum dominationis et dominationis eorum antiquorum nobilium. et eorum secretorum. et eorum magis propinquorum et potentis. visu Rex dictorum Regum. et procurator per illos dictos Reges. Integraliter factus. semper in uictoria in omni [4] tempore. et in omni hora notus. dominus senex. purificatus et autentificatus. alchayg. et in ueynat. honoratus. et autentificatus. magnus et apparens nobilis protector et gloriosus in potestate sua. perfectus et notus in magnis rebus. et per omnes populos signatus. Accostatus. Appreciatus. et honoratus Benignus felix et apparens fir [5] mitas. et completum Bumachamet abdalla. reparator omnium bonorum factorum destructorum. et gubernator omnium expectantium gratiam optatam. qui nomen suum exaltatur super omnes tronos. et Sedes. Et quod sit nomen suum laudatum in populis. et quod deus faciat mandatum suum. cum felicitate in longitudine dierum sine fine [6] et quod statum suum. sit cum firmitate durable. et nunquam sit alius dominus nisi ipse. filius domini Senix magni et accostati elfachimi Sapientis in bonis moribus. Sapientis et autentificati. et apreciati et honorati Nobilis et apparentis. Notissimi. et apreciati in unitate et in apparencia signati. excelsi et felici [7] perfecti et Sanctificati. et coram deo sine peccato. Abbulabbes achamet benthejegin. qui deus sanctificat animam suam. et quod deus ipsam animam perducat ad paradysum. et ibi faciat statum suum. ligauit dictam pacem. deus protegat et dirigat ipsum ad suum honorem. et deus custodiat ipsum et dominationem suam ab omni periculo. [8] et ponat statum suum cum felicitate. et illud quod uenturum est. cum domino francisco Sacosta Milite qui uenit tempore quo apparet in dicta carta. in Ciuitate Tunisi. que deus exaltat et omnia sua bona renouat. dictus dominus franciscus ambassiator ex parte domini Regis. Purificati. victoriosi et excelsi. et apparentis [9] Petri dei gratia Rex Aragonum. Valencie. Maioricarum. Sardinie. et Corsice. Comesque Barchinonensis. Rosillionis et Ceritanie. filii nimis nobilis et illustrissimi excelsi domini Alfonsi. uenit in nobili Ciuitate Tunisi. et ostendit quandam cartam. ex parte mictentis. scilicet illustrissimi Regis uictoriosi et [10] purificati domini petri supradicti. et continetur in dicta carta que dominus ambassiator apportauit. quod sit sibi creditum in omnibus etiam quicquid ipse facit et dicit. et quod habet etiam liberam et plenam potestatem*

(1) Les chiffres entre crochets correspondent aux lignes du document original.

*faciendi dictam pacem Nobilis Ciuitatis Tunisiæ, cum dicto domino ambassiatore Nobilis et illustrissimi domini Regis [11] purificati, victoriosi, altissimi et apparentis, Petri superius nominati.*

*Et sic quod predicta pax fuit ligata, ut in presenti carta apparet per decem annos christianorum, uno anno sequente ad alium, et fuit incepta dicta pax, a die date presentium cum predicto ambassiatore domino francisco sacosta Milite ex parte illius mic [12] tentis ipsum pro ambassiatore, scilicet illustrissimi purificati, uictoriosi, et altissimi domini Regis Petri superius nominati, et conuenerunt se cum dicto ambassiatore, secundum capitula, que inferius continentur.*

*Primum capitulum tale est. Quod predicta pax sit cum omnibus terris, Nobilis Ciuitatis [13] Tunisiæ in unitate cum omnibus terris illustrissimi Regis, Purificati, uictoriosi, et altissimi Petri superius nominati tantum in terra quantum in mari, ab oriente usque ad occidentem, ab aquilone usque ad meridiem, tantum de longinquo quantum de propinquo, Omnis dominatio nostra cum tota dominatione dicti Regis, tantum [14] si aliam dominationem acquireremus, quantum si dictus dominus Rex aliam dominationem acquireret, usque ad predictos decem annos completos.*

*Item quod quilibet sarracenus quod exiret de Tunisiæ, uel de eius constricto, sit securus cum gratia dei, de rebus et de persona, et quod non recipiat dampnum de aliqua persona, [15] et quod Nobilis et illustrissimus dominus Rex purificatus uictoriosus Petrus superius nominatus, debeat contradicere quod lignum nec galea seu aliquod fustum Regni sui, debeat uenire, ad dampnificandum portum Ciuitatis Tunisiæ, uel eius constrictu, et quod non dampnificant aliquod lignum sarracenorum, uel [16] christianorum cuiuscumque generationis existunt, Ingredientes et egredientes de dicto portu Tunisiæ, Saluo tamen quod castellanos possunt capi in personis et in rebus, tam infra portum quam extra, possunt etiam dampnificare, omnes Inimicos dicti Regis, dum modo quod sint extra portum, dicti Ciuitatis.*

*Et si forte aliqua [17] persona reciperet aliquod dampnum, et dicta persona esset in Nobili Ciuitate Tunisiæ, uel in eius constricto, et quod gentes dicti illustri domini Regis predicti facerent dictum dampnum, quod predictus dominus Rex debeat cum omni diligencia perquirere illum seu illos qui fecerunt istum dampnum, et quod faciat restitui dictas res illis merca [18] toribus, seu personis qui reciperent dictum dampnum, postea quod dampnum probatum fuerit per gentem suam esse factum, Et si forte aliquas personas Nobilis Ciuitatis Tunisiæ, uel de eius constricto, iret ad terras seu ad partes uel loca que essent in dominio Nobilis Regis Petri superius nominati quod essent salui tam [19] in rebus quam in personis.*

*Item quod dictus illustrissimus dominus Rex Petrus non prestat subsidium nec fauorem alicui, ad dampnificandum seu ad dampnum faciendum in dicta Ciuitate Tunisiæ uel in eius constricto.*

*Item si aliquod lignum Nobilis Ciuitatis Tunisiæ uel de eius constricto frangeret in aliquo litore seu loco maris, [20] in dominatione nobilis et excelsi domini Regis Petri sit securus totum quicquid in terra uel in litore inuenietur, aut fustum aut*

*mercancia. et quod aliqua persona non intromittat se de aliquo nec in personis nec in rebus eorum.*

*Item si aliquod lignum alicuius nationis seu generationis in dictis locis frangeret. et in illo ligno esset [21] aliquis sarracenus uel aliquis mercator dicte nobilis ciuitatis Tunisi. esset cum omni custodia securus tam in rebus quam in persona.*

*Item si aliquod uassellum seu uassellos. existeret infra portum dicte Nobilis Ciuitatis Tunisi uel eius constrictu cuiuscumque generationis esset quod essent salui et securi. nisi castellanos qui poteri [22] tis ipsos capi. cum omnibus rebus et personis eorum.*

*Et si forte aliquod lignum seu uassellum cuiuscumque nationis esset. ueniret et dampnificaret dictam Nobilem Ciuitatem Tunisi. uel eius constrictum. de personis aut de Rebus. quod dictus dominus Rex Petrus non sustineat. quod in dominatione sua fieret aliquod incantum. et quod nullus [23] debeat emere raubam. nec sclauum. et quod non det dictis malefactoribus aliquod refrigerium. et quod statim expellat eos de Regno suo. Sic e conuerso de domino Rege predicto. quod si aliquod uassellum. seu uassellos cuiuscumque generationis esset. dampnificaret aliquam personam seu aliquas personas. illustrissimi et excelsi domini Regis [24] Petri quod dominatio Ciuitatis Tunisi teneatur expellere omnes. et quod non dimictat in ciuitate. et in eius constrictu facere incantum. et quod nullus esset ausus. emere raubam nec personas. et quod dicta dominatio non det eis aliquod refrigerium. et quod debeat expellere eos de suo constrictu.*

*Item si lignum uel lignos aut [25] aliquod exercitum Nobilis Ciuitatis Tunisi iret in partibus illustrissimi domini Regis Petri in insulis uel in costeris eundo uel redeundo. dummodo quod non sint pro faciendo malo. quod teneantur illi de illo loco in quo sunt dare eis refrigerium cum eorum peccunia. et quod non contradicatur eis si uellent aurire aquam.*

*Item si aliqua persona [26] de partibus uel de constrictu. illustrissimi domini Regis Petri ueniret in ciuitate Tunisi. quod esset saluus et securus. in rebus et in persona. et quod nullus sit ausus facere sibi dampnum.*

*Item quod predicta dominatio Nobilis Ciuitatis Tunisi teneatur uelare et contradicere omni ligno seu lignis. quod non debeant ire ad dampnificandum [27] in partibus seu in locis aut in terris illustrissimi et excelsi Regis domini Petri.*

*Item quod dicta dominatio nobilis Ciuitatis Tunisi. debeat mandare omni ligno seu lignis de dicta ciuitate. et eius constrictu. quod non debeant dampnificare seu disrobare aliquod portum dominationis dicti domini Regis. Petri. nec ibi in [28] aliquo ligno nullum malum facerent. cuiuscumque nationis existeret christianorum uel sarracenorum.*

*Et si forte aliqua persona dicti illustrissimi et excelsi domini Regis Petri ab aliqua persona Ciuitatis Tunisi uel de eius constrictu aliquod dampnum reciperet. quod predicta dominatio Ciuitatis Teneatur ad restituendum [29] de omnibus dampnis. dum modo quod dictum dampnum appareat manifestum.*

*Item quod omnes illi qui veniunt de dominatione uel de constrictu illustrissimi prin-*

*cipis domini Regis Petri in ciuitate uel in eius constrictu. erunt salui. et securi in rebus et in personis.*

*Item si forte aliqua generatio iret contra illustrissimum [30] dominum Regem Petrum quod predicta dominatio non det eis aliquod adiutorium.*

*Item si aliquod uassellum seu uassellos. illustrissimi et excelsi Regis Petri ueniret ad percuciendum seu ad frangendum. in Ciuitate Tunisi uel in eius constrictu. quod quicquid in dicto uassello seu uassellis aut in litore maris inuenientur [31] erunt salui et securi. tam in personis quam in rebus eorum. et quod aliquis non se intromictat in predictis.*

*Item si aliqua persona siue persone de dominio illustrissimi et excelsi domini Regis Petri ueniret in aliquo ligno cuiuscumque nationis existeret. tam Sarracenorum quam christianorum et dictum lignum frangeret [32] in plagis uel in costeris dominationis Regis Nobilis Ciuitatis Tunisi. quod predicta persona siue persone erunt salui et securi. tam in personis quam in rebus eorum.*

*Et si aliqua persona cuiuscumque generationis gentis esset dampnificaret aliquam gentem illustrissimi et excelsi domini Regis Petri quod dominium Nobilis Ci [33] uuitatis tunisi teneatur contradicere eis quod non faciant incantum. et quod non emat raubam. nec aliquam personam. et quod non det eis refrigerium. nec etiam aquam. et quod expellat eos de suo Regno et constrictu.*

*Item et si forte aliquod lignum seu ligni aut aliquod stolum uel apparatus dominationis illustrissimi [34] (et) excelsi domini Regis Petri. ueniret in Nobili Ciuitate Tunisi. uel in eius constrictu placet nobis quod possint habere refrigerium cum eorum peccunia. Et quod nullus audeat eis contradicere aquam.*

*Item si aliquis sarracenus nobilis Ciuitatis predictae. iret in dominio illustrissimi et excelsi domini [35] (R)egis (Petri) sit securus tam de persona quam de rebus. et quod nichil sit sibi petitum nisi tamen quod est de iure consuetum. eundo stando et redeundo.*

*Item si aliquis ueniret de dominio illustrissimi et excelsi Regis Petri. in Ciuitate Tunisi uel in eius constrictu idem per similem modum tractabitur. Et quod dominatio [36] Ciuitatis Tunisi teneatur facere fundachos in Ciuitate pro mercatoribus.*

*Item quod teneatur dare predictis mercatoribus Cameras pro eorum statu. et potecas pro mercancias custodienda. et quod teneat eis conductis. et quod non habitant cum eis alique naciones sine uoluntate et consensu eorum.*

*Et quod illu [37] strissimus et excelsus dominus Rex Petrus possit infra Nobilem Ciuitatem Tunisi et eius constrictu ponere consulos ubi mercatores habitant. et quod dicti consuli faciant iustitiam omnibus uassallis illustrissimi et nimis excelsi domini Regis Petri. et quod nullus se intromictat nisi dominus consul. [38].*

*Et quod dictus dominus consul habeat son dret consuetum. et etiam de omnibus mercatoribus.*

*Et quod nullus Sarracenus nec nullus iudeus Nobilis Ciuitatis Tunisi non possit esse captus nec sclauum. in dominio illustrissimi et excelsi principis domini*

*Regis Petri. a die date presencium usque ad decem [39] annos completos. Et si forte infra istud tempus aliquis esset captus uel seruum quod statim debeat esse liber. Similiter etiam si aliquis de dominio illustrissimi et excelsi domini Regis Petri esset captus non ualeat esse sclauum nec captiuum. in dominatione Nobilis Ciuitatis Tunisi et eius constrictu. [40] ab illa hora que ista pax facta fuit. usque ad decem annos completos.*

*Et si forte infra istud tempus aliquis esset captus seu captiuus quod statim debeat liberari. Et quod possit in domum suam reddere si uellet.*

*Item quod Nobilis Ciuitas Tunisi. et eius constrictu teneatur dare pro quolibet anno duas [41] Milias dublas auri. usque ad complementum dictorum decem annorum predicte pacis. Et quod duana Nobilis Ciuitatis Tunisi. vna cum aliis duanis. de eius constrictu. debet solui dictas duas Millias dublas auri annuatim. Et quod dictas duas Milias dublas auri. debet recipere procurator altissimi [42] domini Regis Petri vel ille qui predictus dominus Rex ordinabit. Et hec Intelligitur quicquid mercanciam apportabunt. illi qui venient de Regno dicti Regis christiani siue iudei in dicta Ciuitate Tunisi. et in suo constrictu. tam in introitu quam in exitu. Et dictus procurator debet recipere medietatem [43] del dret acostumat qui ueniet in dicta duana Nobilis Ciuitatis Tunisi. et in omnibus aliis duanis de eius constrictu. et quod alias medietas debet remanere in dictis duanis.*

*Et quando dictus procurator erit solutus del mig dret vel habeat duas Milias dublas auri annuatim quod totum residuum sit [44] dictarum duanarum.*

*Et si forte dictus procurator non haberet co(m)plementum solutionis del mig dret ad istas duas Milias dublas auri annuatim quod expectaret sequentem annum et solueret se totum de illo quod deficit de eodem dimidio dret et sic annuatim annuatim perueniet ad complementum dictorum decem annorum [45] predicte pacis semper habendo dictas duas Millias dublas auri annuatim. Et quod semper alium dimidium dret. remaneat in duanis Nobilis Ciuitatis Tunisi.*

*Et ista benedicta pax est ligata sic superius est enarratum. cum perfecto ligamento deliberata. et super dictum dominum ambassiatorem testimoniata. et in predictis [46] omnibus ipse consensit. cum plena diligencia et memoria. et cum omne bona uoluntate sua sine aliqua vi sibi fac a. et ad plenum mandatum suum. Hoc factum fuit per torcimanniam Sarracenorum. et omnium illorum qui consueti fuerunt torcimanniare. qui sunt omnes credendi et fidei digni.*

*Et dedimus testimonium. et [47] (de)dimus uerba testimonialia ab illo qui habet potestatem et facit mandata de omnibus rebus regalibus in Nobili Ciuitate Tunisi. qui deus conseruat ipsum in magno honore. et custodiat magnitudinem suam. consiliator regalis magestatis. et adiuuator in omnibus factis suis propter quod ipse est dignus [48] omni laude et omni honore. weyl omnium almuhahats et visu Rex dominorum antiquorum. magnus. victoriosus. et autentificatus excelsus et victoriosus. el chayg. el ueyn. el cambiat et potens. ipse totus est solus. nominatus et excelsus. et lo complit. Ebumachameth abdalla filius dignissimi [49] domini phaki sapientis in uerbis excelsis. et nominati perfecti et sanctificati in paradiso. ebulabbes. achameth.*

*bentheferaglim qui deus perseuerat statum suum. et suum bonum adiuuamentum et perseuerat dominationem suam. procurator Regalis maiestatis procuratio completa. cum dignis testimoniis et completis [50] (f)dei.*

*Totum hoc fuit die jouis. xxv. mensis Saphar Anno. dCC. L<sup>o</sup> xi<sup>o</sup>. Et hoc concordatur die Jouis. xv. Januarii. Anno a natiuitate domini. Millesimo Trescentesimo Lx<sup>o</sup>. xiii Indictionis.*

*Presentibus testibus fratre Johanne de ordine fratrum minorum. francisco de termini. fran [51] (cisc)hino de termini. Andrea (P)onte. Jaymo acolit. francisco cogrs. Bernardo riuchar. Bernardo sabbel. massia pheliu. Guillermo torrella. martino artal. scriuano galee. Guillermo gergy. Bartholomeo burges. Arnao ginta. Jaymo bertiran. Berengario sardan. de soldaneriis [52] (Ferrandus in)peris. Et omnes (su)prascriptos testes viderunt dictam cartam. et viderunt ipsam ex omne latere. et dixerunt omnes in unum. quod in dicta carta continebatur bona procura et perfecta. pro dicto nobili domino francisco sacosta milite ambassiatore predicto. et quod possint cum illa carta ligare dictam [53] (pacem..... illust)rissi(mi) principis d(omini Re)gis Petri predicti. Et in dicta carta continebatur procuram perfectam totum hoc facere. et plus quam h(abere) uellet. Et fuerunt in isto ligamento pacis. predictus ferrandus inperis. franciscus de entermen cum filio suo francischino de entermen. Et totum hoc gestum [54] ..... de..... etiam fuit hoc in turcimannia supradictorum torcimanniorum. qui semper fuerunt torcimani in testimonium premissarum fuit etiam in isto ligamento predictae pacis. lo cadi omnium mtrer ciuitatis Tunisi nomine alchameth. nomine filius machameth. filius bulcassem [55] ...chay ...hameth filius machametti. benarphe. ebusayt. filius dachameth. filius achamel algrabrini. ebulchassim filius machametti filius abdarachamen elmmathi etomen filius yaheya. filius otomen. filius benebibrabech emassaray emachamel. filius del cosay [56]..... y domino abda(Allah) lo cadi. maior populi scriptum laudetur deus. facit omnibus manifestum quod ipse affirmat predictam pacem hamor filius abdalthazis filius machemetti filius abderaphae errabay.*

[57] (Sig + num) *Petrus Florentini ex Imperiali Auctoritate publicus ubique notarius. predicta manu propria scripsi. et publicauit. Et per viam turcimanni de lingua Sarracenicam in lingua latina presentem cartam copiauit. et solito meo signo signauit. [58] (a)dicto domino Ambassiatore Rogatus. et ad hoc Specialiter requisitus.*

En lisant rapidement la date de ce traité : « *Totum hoc fuit die jouis XXV, mensis Saphar, anno DCCLXI et hoc concordatur die jouis XV Januarii, anno a Natiuitate Domini millesimo trescentesimo LX<sup>o</sup>, XIII indictionis* », il est très facile de se tromper et de fixer la concordance à l'année 1373 de J.-C. Dans la chancellerie royale de la couronne d'Aragon, on avait écrit au dos du parchemin (probablement lors de l'enregistrement de la charte) : « *Regis tunisi qui facit pro tributo. II. M. duplas* », et immédiatement au-dessous un autre scribe avait ajouté : « *Rey D. Pedro el IIII, anno 1373* ».

Je dois avouer que j'avais lu toujours la date chrétienne comme l'an 1373 ; des amis, meilleurs connaisseurs que moi, ont lu aussi les chiffres romains de la même façon, sans aucune méfiance, puisque l'écriture est très nette ; la vérité est que le ms. présente ici, sans que rien ne le révèle, une rédaction qui change complètement la vraie lecture des chiffres de notre ère. M. de Mas Latrie disait que « si l'on retrouvait jamais les originaux des traités dont nous n'avons que les transcriptions administratives, on n'aurait à constater vraisemblablement qu'un très petit nombre de différences essentielles entre les deux textes » (1). Mais je dois dire ici que jamais les transcriptions (avec toutes les garanties désirables d'exactitude et d'authenticité) ne peuvent avoir la valeur des originaux eux-mêmes. Si on avait trouvé, dans un registre officiel la transcription de ce traité, je suis sûr que la date chrétienne aurait été faussée ; et il aurait été bien difficile de s'expliquer l'erreur. Mais si l'on a sous les yeux le parchemin original de l'acte dressé à la cour tunisienne, il est facile de retrouver la faute.

S'il s'était agi d'un document castillan, au lieu d'un aragonais, on aurait pu penser d'abord à une mauvaise corrélation de dates à l'intérieur du document même. L'emploi de l' « ère de la Nativité » aurait été une anomalie et pourrait induire en erreur l'historien qui prendrait l'ère de César pour la vulgaire. A cette époque-là, le comput par l'ère espagnole ou de César (en avance de 38 ans sur l'ère chrétienne) était de règle pour la Castille et la plus courante dans les diplômes, chroniques, chartes et actes notariés (2). Mais on sait très bien qu'en Aragon on comptait depuis le XII<sup>e</sup> siècle par années « *du Seigneur* » ou « *de l'Incarnation* ». L'erreur ne doit pas se trouver dans la date écrite, mais dans la lecture qu'on en fait à première vue. Car l'an 761 de l'hégire ne peut pas correspondre à l'année 1373 de J.-C., et il serait vraiment étonnant de trouver une erreur aussi grave : 13 ou 14 ans de décalage dans une concordance, dans un document officiel.

A côté de ces présomptions, ou de ces demi-preuves, je n'ai pas cru devoir omettre quelques preuves directes qui nous poussent à faire une lecture plus attentive de la date chrétienne ; nous verrons que cette corrél-

(1) *Op. cit.*, Préface, page XXIII.

(2) La loi du roi D. Jean II de Castille, qui abolissait l'ère d'Espagne (datée de 1383), ne changea rien au commencement de l'année, bien qu'elle prétendit fixer le premier jour de l'an 1384 au 25 décembre 1383.



lation factice ne résiste pas à un examen quelque peu sérieux. Par un auteur contemporain de notre traité (1), nous savons que le sultan, signataire du document, Abū Ishāk Ibrahīm, fils du sultan Abū Yaḥya Abū Bakr, avait été proclamé à Tunis, le 11 ġumadā premier 751 (juillet 1350) (2). L'an 770 de l'hégire (c'est-à-dire en 1368-69 de J.-C.), le domestique de service, étant venu pour le réveiller, le trouva mort dans sa chambre (3). On ne pouvait donc conclure un traité de paix en son nom quatre ou cinq ans après sa mort. Dans le texte de la charte, nous trouvons aussi, avec la haute dignité de « *visu Rex* » — c'est-à-dire hāġib de la cour — le tout puissant ministre de Tunis, Abū Muḥammad 'Abd Allāh ibn Tāfrāġin (4), grand chef des Almohades et premier ambassadeur de l'empire, qui avait été nommé Chambellan l'an 744 (1343 de J.-C.) par le sultan Abū Yaḥyā Abū Bakr et qui avait fini par devenir plus puissant que les sultans eux-mêmes. Il dut s'enfuir à Alexandrie, mais il plaça, deux ans après, sur le trône du ḥalifat le sultan Abū Ishāk, qui avait à peine l'âge de la puberté. Ainsi, pendant tout le reste de sa vie, il conserva l'administration de son royaume ; il donna sa fille en mariage au sultan, sur la demande de celui-ci, et il mourut peu de temps après la célébration de ce mariage, en 766 de l'hégire (1364-65 de J. C.) (5) ; c'est-à-dire huit ou neuf ans avant l'an 1373 que la chancellerie aragonaise avait assigné comme date à notre document. Ces deux preuves sont tout à fait suffisantes pour qu'on rejette la mauvaise lecture de la date qu'on trouve au dos du parchemin.

Pour mieux fixer la vraie date chrétienne du document, nous emprunterons, au même auteur, une seconde preuve qui achèvera d'établir solidement notre raisonnement. Ibn Ḥaldūn nous dit, en effet, que le sultan

(1) Ibn Ḥaldūn, né à Tunis l'an 1332, et qui a parlé de ce qu'il avait eu sous les yeux la plus grande partie de sa vie.

(2) *Hist. des Berbères*, t. III, p. 43.

(3) *Idem*, t. III, p. 78.

(4) Les Tāfrāġin appartenaient à une puissante famille almohade de Tinmalal et leur aïeul, 'Umar b. Tāfrāġin fut un des « *ait al-ḥamsin* » (la bande des cinquante compagnons d'Ibn Tūmart) Voy. Ibn Ḥaldūn, *H. des Berb.*, t. II, pp. 170-71 et t. III, pp. 10 et suiv. — Zarkaši, *Chronique des Almohades et des Hafside*, p. 6. — Ibn al-Aṭīr, *Annales*, pp. 535-86. — Ibn Faḍl Allāh al-'Umari, *Masālik al-Absār fī mamālik al-amṣār*, etc.

(5) « Le sultan témoigna une douleur profonde en apprenant cet événement ; il assista à l'enterrement, qui se fit dans l'école fondée par le défunt, en face de son hôtel, à l'extrémité septentrionale de la ville, et là, debout auprès de la fosse, il versa des larmes pendant que les courtisans la remplissaient de terre : en un mot, il lui rendit les derniers devoirs avec une attention qui frappa tout le monde ». Ibn Ḥaldūn, *H. des Berb.*, t. III, p. 71. — « Au commencement de 766 (28 sept. 1364), mourut à Tunis le chambellan Aboū Mohammed b. 'Abd Allāh b. Tāferrādġin, qui fut inhumé dans le collège fondé par lui, qui se trouve au pont d'Ibn Sākin, en-deçà du Bāb es-Soweyk'a. Le khalife Aboū Ishak' assista à la cérémonie jusqu'à la mise au tombeau. A partir de la mort de son ministre, il exerça librement le pouvoir et la réalité du gouvernement passa entre ses mains ». Zarkaši, *Chron. des Almohades et des Hafside*, p. 161.

Abū Ishāk Ibrahīm occupa Bougie en l'an 761 (1), c'est-à-dire l'année même de la signature de notre document. Malheureusement, Ibn Ḥaldūn a oublié de nous donner le mois et le jour de cette occupation ; mais, d'après ce que dit un autre auteur, Zarkaši, il semble que celle-ci a eu lieu vers la fin de l'année (2). Je suis bien sûr que, si le traité de paix avait été rédigé après la prise de Bougie, son rédacteur n'aurait pas manqué de donner au sultan Abū Ishāk son double titre de « roi de Tunis et de Bougie » (3). Le traité a donc été signé peu avant l'occupation de Bougie.

Ces soupçons sont confirmés d'ailleurs par la correspondance entre les dates arabe et chrétienne : l'an 761 de l'hégire avait commencé, exactement, le 23 novembre 1359 de J. C. et le 25 du mois de safar (4) — date du traité — avait été le 15 janvier 1360, c'est-à-dire bien au commencement de l'année arabe et avant la prise de Bougie. Si maintenant nous regardons une autre fois la correspondance établie dans notre texte, nous verrons qu'elle est exacte : « *Totum hoc fuit die jovis XXV, mensis Saphar... et hoc concordatur die jovis XV Januarii* ». Nous arrivons, donc à établir que la date du jour et du mois arabe concorde rigoureusement, dans le texte, avec le jour et le mois transcrits de l'ère chrétienne.

Cela posé, nous nous heurtons, en voulant aller plus avant, à une nouvelle difficulté. Il faut lire — de toute évidence — « *anno millesimo trescentesimo sexagesimo*. » Mais il faut, aussi, trouver une explication plausible aux chiffres romains « XIII » qui sont écrits immédiatement après la date, et même de telle façon qu'ils avaient trompé, déjà, les anciens lecteurs de la chancellerie royale aragonaise. A mon avis, cette dernière difficulté est aisée à résoudre : le notaire, qui avait rédigé la charte, avait voulu y mettre l'indiction ; mais on n'aurait pas trouvé une autre façon plus bizarre et inattendue de l'indiquer que celle que nous avons vue : ajouter l'indiction à la date elle-même, sans que rien n'en prévienne le lecteur. Il aurait été normal d'écrire, par exemple, « *hec pax est anno Domini curente*

(1) *Op. cit.*, t. III, p. 62.

(2) « Abū Ishāk' — nous dit Zarkaši — fit son entrée à Bougie en 761 et y exerça une autorité absolue pendant cinq ans, période pendant laquelle il fut soutenu de Tunis par son chambellan et tuteur Abū Muḥammad b. Tafrāgīn ». *Chron. d. Almoh. et d. Hafsidés*, p. 157. La ville de Bougie fut, après, prise par l'émir Abū 'Abd Allāh au mois de ramadān, c'est-à-dire vers la fin de l'an 765 (juin-juillet 1364). Voy. Ibn Ḥaldūn, *op. cit.*, t. III, p. 69.

(3) Ainsi désigne-t-on son père, le sultan Abū Yahya Abū Bakr, dans le traité de paix et de commerce conclu, pour quatre ans, avec le roi Jacques II d'Aragon l'an 1323, traité qui confirmait expressément le traité conclu par Guillaume Onlomar en 1314, avec le roi de Tunis Abū Yahya Zakāriya. — V. MAS LATRIE, *Traité, etc.*, p. 319 et suiv.

(4) Deuxième mois de l'année musulmane.

*M. CCC. LX., indictione XIII* », suivant une formule qui était très à la mode. Mais le notaire a préféré employer cette mauvaise graphie : « *M. CCC. LX, XIII indictionis* ». Le lecteur est obligé à un vrai travail de tri et d'analyse, difficile à faire en lisant.

Il est à peine nécessaire de rappeler que les indictions sont des périodes de quinze années, et que l'on recommence toujours au chiffre un lorsque le nombre de quinze est épuisé (1). Dans les documents aragonais, ces annotations sont très rarement employées (nous avons sous les yeux trois textes notariés originaux et elles manquent dans les trois). Ajoutons, pour terminer, que l'indiction de l'an 1360 est bien la *decima tertia*. Il faut donc lire la date chrétienne : « *die jovis XV Januarii, anno a Nativitate Domini, millesimo trescentesimo sexagesimo, indictione decima tertia* », qui correspond exactement au 25 de safar 761 de l'hégire.

Rabat, avril 1933.

Isidro de LAS CAGIGAS,  
Consul d'Espagne.

---

(1) Il y a eu des indictions différentes : celle de Constantinople, l'indiction césarienne ou constantinienne, l'indiction romaine ou pontificale, etc..., qui commencent respectivement le 1<sup>er</sup> septembre, le 24 septembre, le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier, etc. On ne sait pas exactement quand a commencé le système de l'indiction ; quelques auteurs placent la première indiction en 312, la plupart la font commencer en 313, d'autres en 314 ou 315. — V. MAS LATRIE, *Trésor de Chronologie*, p. 27 ; DU CANGE, *Glossarium Mediae et Infimae Latinitatis*, etc.

## UNE CHRONIQUE JUIVE DE FÈS : LE " YAHAS FÈS " DE RIBBI ABNER HASSARFATY <sup>(1)</sup>

---

Nous avons eu la bonne fortune de parcourir un manuscrit récent, ne datant que de 1879, le *Yahas Fès*, la « Chronique de Fès » qui nous semble présenter quelque intérêt pour les études marocaines. C'est le travail de feu le Grand Rabbin de Fès, Ribbi Abner Hassarfaty, né dans cette ville en 1827 et qui y est mort en 1884.

L'origine de la famille Hassarfaty « la française », établie d'après les actes de mariage en sa possession, remonte, en suivant dix générations de savants, à Ribbi Isaac Hassarfaty. Expulsé d'Espagne en 1492, il vint alors s'établir à Fès. La tradition donne comme aïeul à cette famille le savant Rabénu Tam, petit-fils de Raschi, le célèbre commentateur français de la Bible et du Talmud, dont l'école, à Troyes en Champagne, attirait, au XI<sup>e</sup> siècle, de nombreux étudiants d'Allemagne et d'autres pays.

L'auteur du *Yahas Fès*, Ribbi Abner, est une des plus belles figures de la lignée de rabbins qui illustrèrent Fès dans le passé. Talmudiste renommé, il s'intéressait également aux études modernes et il recevait les livres hébraïques nouveaux qui s'imprimaient en Europe. Par son enseignement et la dignité de sa vie, il exerçait une autorité sans limite sur la communauté dont il était le chef. Sa renommée s'étendait au loin. De toutes les villes du Maroc, des villes de l'Afrique du Nord, on avait recours à lui pour qu'il tranchât les difficultés d'interprétation de quelque texte sacré, pour qu'il donnât son avis dans les litiges touchant le statut personnel qui divisaient les juges des tribunaux rabbiniques. Les Musulmans, eux-mêmes, rendaient hommage à sa science, à son expérience, à sa vertu. Ils allaient le voir pour causer avec lui, pour le consulter sur quelque point

(1) Communication présentée au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, section IV, le 19 avril 1933.

de droit, pour lui demander conseil sur des questions personnelles qui les embarrassaient.

Il a laissé certains travaux religieux, tous manuscrits, et cette Chronique de Fès dont nous allons nous occuper. Sa bibliothèque hébraïque qui réunit un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns sont reliés avec goût, a été pieusement conservée par ses descendants, dans les armoires de sa chambre de travail de la maison familiale du *mellah*.

Ses manières distinguées, la douceur de son caractère, sa bonté égalaient son savoir et sa piété. Les pauvres venaient régulièrement s'asseoir à sa table et partager son frugal repas ; il se nourrissait surtout de fruits, de légumes et de laitages. Cependant, pour faire honneur au jour saint du samedi, « léoneg chabat », il consentait à prendre un peu de viande.

A sa mort, toute la communauté porta son deuil ; et sur sa tombe, objet de vénération des foules, on vient à certains jours de l'année, brûler des milliers de bougies pour que de sa demeure éternelle, le « sadik », l'homme juste, intervienne auprès de Dieu afin d'obtenir la réalisation de vœux ardents.

\* \* \*

Les conditions dans lesquelles fut écrit le *Yahas Fès*, méritent d'être connues. Deux rabbins commerçants, Ribbi Haïm Yamin Cohen et Ribbi Jacob Benzimra quittèrent Fès en 1878 pour un voyage d'affaires en Europe. A Paris, ils rendirent visite au Grand Rabbin de France et au savant professeur Isidore Loeb, alors secrétaire de l'Alliance Israélite. A Londres, ils allèrent voir le Grand Rabbin Abraham Halévy, président de l'Association *Agoudath Ahim* (L'Union des Frères). Ces personnalités les firent parler sur leur pays et leur demandèrent des renseignements sur la vie des Juifs marocains. Afin d'obtenir des données abondantes et précises, ils établirent des questionnaires écrits qu'ils leur remirent, les priant d'y répondre à loisir à leur retour dans leurs foyers.

Nos voyageurs ne rédigèrent pas eux-mêmes les réponses aux questions qui leur étaient posées. Leurs occupations commerciales ne leur permettaient pas de faire un tel travail ; ils demandèrent à leur ami Ribbi Abner de s'en charger : telle fut l'origine du *Yahas Fès*.

Le manuscrit que j'ai entre les mains n'est pas de l'écriture de l'auteur qui était, dit-on, un calligraphe émérite. C'est une copie faite par le notaire

Raphaël Benatar. L'original doit se trouver à Paris ou à Londres. Dès le début, de nombreuses copies furent faites de ce livre et circulèrent dans différentes villes.

L'œuvre est rédigée en hébreu, dans cette langue rabbinique émaillée de citations de la Bible que manient avec tant de facilité tous les lettrés de l'ancien temps. Dès le début, nous sentons que nous n'avons pas devant nous un travail dû à la spontanéité d'un rabbin de Fès, si érudit fût-il. Des savants européens en ont dressé le plan et quel que soit le désir de l'auteur de se laisser entraîner, comme dans les homélies synagogales, à des digressions sans fin, à des rapprochements lointains, à des discussions théologiques ; il est arrêté dans son élan et obligé de suivre les directives fixées d'avance, de répondre à des questions précises et c'est là son originalité, et ce qui donne au livre sa valeur.

Ribbi Abner possède bien son sujet. Sa mémoire remarquable a enregistré tout ce qu'il a lu ; pour chaque fait qu'il avance, il cite ses références : livres anciens ou nouveaux, notes exemplaires qu'il a trouvées sur les pages de garde ou en marge de divers exemplaires de la Bible ou du Talmud que possèdent les familles juives. Il a consulté des ouvrages manuscrits (contaris) et particulièrement celui de Ribbi Saadia Aben Danan, le rabbin du xvii<sup>e</sup> siècle qui nous a laissé une histoire des Israélites en judéo-arabe.

Lorsqu'un renseignement lui fait défaut, il s'adresse aux personnes capables de le lui donner : rabbins, notaires, fonctionnaires de la communauté et aussi à des amis arabes qui lui lisent les passages du *Rawd al-Kirtas* et lui apprennent l'histoire de la fondation de la ville de Fès. Lui recueille ce qu'on lui rapporte, fait passer les faits au crible de son esprit critique et nous en donne le résumé simple et clair.

Ce *Yahas Fès* est une véritable encyclopédie sur le judaïsme marocain. Nous y trouvons :

Une chronologie des grands événements qui marquèrent la vie de la communauté depuis sa fondation à nos jours.

L'histoire des rabbins qui ont nés à Fès ou qui y ont enseigné, avec des indications sur les ouvrages qu'ils ont écrits.

La généalogie des grandes familles juives.

Des poèmes et des chants usités dans les fêtes de famille, dans la liturgie de la synagogue.

Un tableau de l'état matériel et moral de la communauté aux environs de 1879.

Des renseignements sur les occupations des Juifs, sur les métiers exercés par eux et par la même occasion sur certains métiers exercés par les Musulmans.

Des notions sur l'instruction, la charité.

Enfin, des données statistiques sur la population du mellah, sur le nombre de maisons qui le constituent, sur les pièces d'habitation et cela non seulement pour la ville de Fès, mais aussi pour Sefrou, Meknès, Taza et Debdou.

\* \* \*

Parcourons rapidement divers chapitres de ce petit livre nourri de faits.

#### ORIGINE DE L'ÉTABLISSEMENT DES ISRAÉLITES A FÈS

##### GRANDS RABBINS

Ribbi Abner indique d'après le Kirtas, que la ville de Fès a été fondée par Idris ben Idris dans l'année 192 de l'Hégire. « Tenant compte, dit-il, de la différence qui existe entre les années lunaires des Musulmans et les années lunaires-solaires des Juifs, en ajoutant à cette date le nombre 33 afin de compenser cette différence, nous trouvons que Fès a été fondée en l'année 4560 de la Création » (800 de l'ère chrétienne). — « Si je cherche à présent, ajoute-t-il, vers quelle époque les Israélites s'y sont établis, je trouve dans la préface de l'*Aarouh Pirhon* de Rappaport cette indication : « Eldad le Danite s'entretenait à Fès avec Ribbi Yéhoua Koreich en 4650 (890). » On peut donc déduire de là qu'il y avait déjà une communauté israélite à Fès 90 ans après la fondation de la ville. »

Plusieurs pages sont alors consacrées aux rabbins qui ont illustré Fès. Ribbi Abner s'occupe tout d'abord de Ben Koreich ; il nous indique qu'il a compulsé différents ouvrages et nous apprend que ce savant est né à Tahort, dans la région de Tlemcen appartenant au royaume d'Algérie, et qu'il a enseigné à Fès. Ribbi Abraham Ben Ezra, dans son livre *Moznaïm* écrit : « Ben Koreich a composé le *Sépher Ayahas* qui mérite le respect. » On connaît aussi de lui la lettre qu'il a écrite à la communauté de Fès sur

l'utilité de l'étude de l'araméen pour les Israélites. — Il y avait à ce moment-là, à Fès, un mouvement réformateur en faveur de l'adoption de l'arabe dans le service de la synagogue ; Ben Koreich proteste contre cet abandon du *Targoum Onkélos* et explique que la connaissance de l'araméen aide à mieux comprendre l'hébreu. Il établit ainsi la parenté des langues entre elles et fut par là l'un des fondateurs de la linguistique comparée, le fondateur de la grammaire hébraïque. — Ben Koreich exerçait la médecine et soignait le Sultan ».

Après Koreich, Ribbi Abner nous présente la figure de Rabéno Adonim Halévy ben Librat, le Marocain de la ville de Fès. Il a composé un livre « Les Racines de la Grammaire » ; Raschi le cite plusieurs fois sur le nom de Dounasch ben Librat.

Au Maroc, écrit le Grand Gaon Yaabetz (Ribbi Jacob Abensour) dans son livre *Mitpahat Assejarim*, habitait le savant renommé qui découvrit la science de la grammaire : Ribbi Yéhoudah Ben Hayoudj de Fès. Ce rabbin, d'abord adversaire des théories de Dounasch, fut, par la suite, son plus ardent défenseur et compléta son œuvre. Il fut également un poète novateur.

Siècle après siècle, la liste de ces savants de Fès s'allonge ; leur action s'étend sur tout le judaïsme de l'époque et plusieurs deviendront présidents des communautés les plus importantes de l'Orient, chefs des grandes écoles du Talmud de Babylonie. Ribbi Chémouel ben Hofni, connu sous le nom de Haham de Fès, fut Gaon à Soura.

Au ix<sup>e</sup> siècle du cinquième millésime de la Création (vers 1200), vivait à Fès, Arif Ribbi Ishak ben Jacob Alfassi, le plus grand talmudiste de l'époque. Vers la fin de sa vie, fuyant les persécutions, il alla se réfugier à Lucena en Espagne et continua son enseignement jusqu'à un âge très avancé.

Au x<sup>e</sup> siècle du même millésime (1300), Ribbi Abner nous présente la belle figure de Maïmonide, la plus vaste intelligence de son siècle. Venu jeune à Fès, il étudia sous la direction du savant Ribbi Juda Acohen. Il habitait dans Fès el Bali, une maison célèbre. Sous chacune de ses treize fenêtres étaient fixées une cloche et on l'appelle encore aujourd'hui « La Maison aux Treize fenêtres » ; les touristes vont encore la visiter et les femmes juives s'y rendent en pèlerinage.

En 1492, lorsque les rabbins expulsés d'Espagne vinrent à Fès, le mou-



vement intellectuel prit encore un plus grand essor ; mais des discussions religieuses violentes éclatèrent entre eux et les rabbins autochtones au sujet de l'examen des bêtes abattues pour la consommation de la viande par les fidèles. A la suite de diverses controverses, l'entente se fit et les procès-verbaux furent signés par les rabbins des deux partis. La première de ces décisions, de Sivan 5253 (1503), fut rédigée en langue vulgaire (en castillan).

#### LES GRANDES FAMILLES

C'est par la piété et le savoir que l'Israélite arrive à la place d'honneur dans la cité. Dans le chapitre consacré aux grandes familles, Ribbi Abner répète les noms des rabbins dont les descendants acquirent une grande autorité dans la communauté. Il nous fait remarquer que les famines, les épidémies, les persécutions de toutes sortes, anéantirent la population de Fès, à différentes époques. Les habitants actuels du *mellah*, sont, dit-il, les uns originaires d'Espagne, les autres sont venus de différentes villes du Maroc : Sefrou, Meknès, Taza, Debdou, Tetuan, Marrakech, du Rif et du Tafilet.

La famille Cohen, l'une des plus importantes de la ville, que de nombreux rabbins rendirent célèbre, est venue de Debdou. Les grandes familles originaires d'Espagne, sont : Abensour, Aben Danan, Serrero, Alcalai, Aben Zimra, Aben Attar, Ben Elbaz, Almoznino, Hassarfaty. Pour chacune de ces familles, il donne, d'après les actes de mariage, la généalogie qui la fait remonter à l'ancêtre né en Espagne, qui dut quitter le pays alors de l'expulsion de 1492 et vint ensuite s'établir à Fès.

Voici les renseignements donnés sur les Hassarfaty et tirés de la Ké-touba (l'acte de mariage) de Ribbi Abner :

« Le Rab de la communauté, qui pourra dénombrer ses qualités et ses dons ? lumière agéable, flambeau du Maroc, homme respecté et honoré, ornement de la ville, source jaillissante et pleine de force, grandeur absolue de la Tora, poivron excitant, rocher résistant ; sa fonction mérite la louange, sa science est comme le Sinaï et les montagnes, son nom est fameux dans les villes fort et multiple. Il est bon pour la maison d'Israël, le juge distingué et honoré, le Grand Rab *Abner Israël*. Que sa fin soit bonne.

Il est le fils du juste, le Rab de la communauté qui mérite d'être encensé

pour sa science égalant le Sinaï et les montagnes. Son nom est fameux dans les cités, c'est une lampe éclatante, qui rend lumineux tous les côtés obscurs de la loi. Juge qui scrute et approfondit les sciences, il est une bénédiction parfaite, l'honoré, le Grand Rab de la communauté *Ribbi Vidal*. Que sa vertu lui serve dans la vie du monde futur.

Il est le fils de l'homme intègre *Ribbi Chlomo*. Que son souvenir soit béni.

Il est le fils du juste, l'homme puissant aux nombreuses et bonnes actions; chaîne d'illustre descendance, couronne de beauté et de vieillesse, possesseur de tous les dons, le rabbin intègre et parfait, modeste comme l'était Hillel, chef puissant d'Israël, juge considéré et honoré, le Grand Rab de la communauté *Israël Jacob*. Que sa vertu lui serve dans la vie du monde futur.

Il est le fils de ce juste, grand luminaire, un maître parmi une lignée de rabbins, arbre aux branches nombreuses, qui ressemble à un ange, savant comme le Sinaï et les autres montagnes; il partage en tranches la mer des connaissances. Son nom est fameux dans les villes, le Rab merveilleux, considéré et honoré, l'homme de Dieu. Il est saint, il est comme un fleuve qui jaillit d'une source de sciences, il rend clairs tous les mystères de la loi il est la clef de voûte de toute science sacrée: lumière du soleil, chef du peuple, vieux parmi les juges qui commentent les paroles d'Elie, notre maître, notre rabbin, le grand, le parfait, le savant *Rabbénou Eliaou*. Le souvenir du juste, de saint, se maintient dans la vie future. Que sa vertu nous protège. Amen.

Il est le fils de ce juste, fondement du monde, homme puissant aux nombreuses actions, le savant, le parfait, le Dayan de la communauté, modeste comme Hillel, qui connaît ses mérites et que les gens louent, plein de piété et de sainteté. Son nom est grand en Israël; savant comme le Sinaï et les montagnes, qui partage en tranches la mer des connaissances; son nom est fameux dans les villes, le distingué, le savant, le parfait *Ribbi Yossef*. Le souvenir du juste est saint et béni.

Il est le fils de ce juste fondement du monde, le Grand Rab, puissante forteresse; il est toute bénédiction, le rabbin illustre, frère de l'éclair, savant comme le Sinaï et les montagnes qui partage en tranches la mer des connaissances. Son nom est fameux dans les villes comme chef de l'administration de la communauté; il réunit en lui le commandement avec la science

de la loi. Fleuve qui jaillit de la source de la science, il rend clairs les mystères de la loi. Droiture et justice sont autour de son siège, il est le Dayan distingué, le grand savant, le parfait *Ribbi Ishak*. Le souvenir du juste et du saint est une bénédiction.

Il est le fils de ce saint, fondement du monde, lumière d'Israël et sa sainteté; le diadème de Dieu est sur sa tête. Agréable clarté, flambeau d'Occident, savant comme le Sinaï et les montagnes, qui divise en tranches la mer des connaissances; son nom est fameux dans les villes; il est le pilon puissant, la colonne droite, la merveille de son siècle et sa beauté. Il est unique dans son époque, l'homme de Dieu. Il est saint, le Grand Rab, il est comme une tour puissante, comme la clef de voûte, comme la lumière du soleil, pieux, saint et éclatant, Rab de sa communauté, conseiller de son peuple, gaon transcendant et célèbre, notre seigneur, notre maître, le grand, le célèbre Rab de la communauté *Ribbi Vidal*. Le souvenir du juste et du saint se maintien dans la vie du monde futur. Que sa vertu nous aide. Amen.

Il est le fils de ce saint, fondement du monde, savant comme le Sinaï et les montagnes, qui divise en tranches la mer des connaissances; son nom est connu dans les villes, il est le pilon puissant, la colonne dressée, la clarté agréable, le flambeau de l'Occident, le rabbin merveilleux plein de l'honneur de Dieu, la lumière d'Israël et sa sainteté; sur sa tête est posée la couronne de Dieu, il est le plus vieux parmi les juges, un fleuve qui jaillit de la source de la science, qui rend clairs les mystères de la loi, le grand Rab de la communauté, *Ribbi Ishak*. Le souvenir du juste et du saint est une bénédiction.

Il est le fils de ce saint, fondement du monde, prince de l'exil d'Ariel, pilon puissant, droite colonne, lumière agréable, flambeau d'Occident, la merveille de sa génération et sa beauté, il fut unique dans son siècle, un Sinaï et une montagne, divisant en tranches la mer de la science; son nom est fameux dans les villes, clef de voûte de toute question de sainteté, prince de l'intelligence, pieux et saint, éclatant, Grand Rab, puissante forteresse, la merveille de son siècle, il s'est fixé dans cette ville, l'illustre gaon, le plus vieux des juges, l'homme de Dieu, le saint, la lumière d'Israël, l'élú du troupeau, son chef de file. Il est la tête, le père de la famille, le Grand Rab de la communauté *Ribbi Vidal*. Le souvenir de l'intègre, du juste, du saint de maintient dans la vie du monde futur. Que sa vertu nous protège. Amen.

Il est le fils de ce saint, fondement du monde, un maître parmi les artisans, grand par le savoir, le Rab étonnant, plein de l'honneur de Dieu, le grand juge de la communauté, *Ribbi Ishak*. Le souvenir du juste est une bénédiction. Il portait comme nom de famille le nom de Hassarfaty. »

\*  
\* \*

#### QUARTIER JUIF. COMMUNAUTÉ. SYNAGOGUES

##### *Cimetière. Ecoles. Associations*

« Depuis l'année 5198 (1438), les Israélites habitent dans un quartier particulier, le *mellah*. Il est constitué actuellement par dix rues (1) contenant 235 maisons avec 1.461 pièces d'habitation abritant 5.844 personnes :

Rues	Maisons	Chambres
Darb de Bab el-Mellah ou Souk .....	19	125
Darb El-Fasiyin .....	11	60
Darb El-Fouki .....	46	279
Es-Saba del Qouas ou Darb Addouk...	10	78
Es-Saba Ed-Diyika .....	15	95
Es-Saba El-Ouasaa .....	11	80
Driba 'di Bab el-Mellah' .....	4	24
Driba de min djhat es-Souk .....	32	175
Driba Nouail de min djhat el-Ghézzarin	27	124
Driba El-Ghédia .....	60	421

La communauté, nous apprend Ribbi Abner, n'a pas une organisation déterminée; elle ne possède pas un conseil directeur assumant la charge de gérance des biens du groupement. Chaque fois qu'il est nécessaire, *dayanim* (juges au Tribunal Rabbiniq) et notables se réunissent pour s'occuper des questions du jour.

Il existe, à l'intention des indigènes, des biens *ekdèch* inaliénables, dont les revenus permettent la distribution de secours. Un Talmid Haham (un lettré) reçoit en général un demi-douro par semaine; les autres indigents un peu moins. On entretient également 10 *batlanim*, 10 vieillards pris

(1) Le *mellah* comprend aujourd'hui 22 rues.

parmi les gens du peuple et très pauvres, qui lisent toute la journée des psaumes de David.

Nos Israélites sont pieux et généreux ; ils font en toutes occasions de larges aumônes : dons à la quête pendant la prière du matin, dons spéciaux pour le rachat de l'âme (*pidion néfesch*), en certains cas. Souscription régulières (*nédaba*) au moment des trois grandes fêtes. Souscription spéciale pour la distribution de vêtements en hiver (*Malbich aroumim*). Enfin, à la suite de quelque catastrophe, lorsque la vie renchérit et que la misère augmente, la communauté s'efforce de secourir efficacement ses pauvres. Dans l'année où j'écris, 5639 (1879), ajoute Ribbi Abner, la disette est sévère ; la mesure de blé vaut 9 fr. ; les gens de Fès ont fait, du mois d'Ab au mois de Tébet (juin-décembre) trois souscriptions extraordinaires ; les riches ont donné chacun 100 douros et les autres proportionnellement à leur situation de fortune. En outre on ramasse dans les maisons du pain et de la farine qui sont tous les jours répartis entre les indigents.

*Synagogues.* — Il n'y a pas de vieilles synagogues à Fès ; toutes ont été détruites en 5550 (1790). Les synagogues nouvelles appartiennent à des particuliers, elles sont au nombre de 14 ; il y a une seule synagogue communale :

Slah del-Fassiyin ou Bet Akénesset chel Atochavim.

— del-Souk ou de Ribbi Matatia Serrero.

— Yaabetz (Ribbi Jacob Abensur).

— Ribbi Mimon.

— Dadbadbah.

— Obed.

— Ribbi Jacob Acohen.

— del Haham (Ribbi Eliaou Assarfaty, grand-père de Ribbi Abner).

— Ribbi Abou.

— Saba (R. Chimon Elbaz).

— Ribbi Emmanouel.

— Ribbi Eliaou Assarfati ou (du nom de l'officiant) Aron Monsonego.

— Ribbi Juda Benattar el Aharon.

— Ribbi Juda Serrero del Fzer, propriété de la communauté.

Les ressources de ces synagogues proviennent des dons que les fidèles font lorsqu'ils assistent auprès de l'officiant à la lecture de la loi ; à l'occa-

sion des circoncisions comme redevance pour la « chaise d'Eliaou Anavi ». Ces revenus appartiennent au propriétaire de la synagogue, généralement le rabbin qui officie.

*Cimetière.* — Le Cimetière est également nouveau. Le tombeau le plus ancien que nous connaissions est celui de notre vénéré aïeul Eliaou Hassarfaty. Il est allé vers Dieu en 5565. L'emplacement sur lequel se trouve sa tombe, qu'on appelle la Tombe de Haham, était une synagogue. Un autre rabbin, Ribbi Judah Benatar, est également enterré sur l'emplacement d'une synagogue et sa tombe porte le nom de Tombe de la Synagogue.

Le *mellah* était autrefois plus vaste que le *mellah* actuel; aussi chaque fois qu'on creuse un tombeau, on met au jour un pan de mur, le dallage d'un parquet ou les marches d'un escalier.

Les écoles sont installées dans des chambres d'habitation louées par les rabbins.

*Ecoles.* — L'enfant commence son instruction à l'âge de quatre ans; à 10 ans, il a appris à lire la Bible en hébreu et peut traduire en arabe divers passages. Il prépare alors sa majorité religieuse (*téphilim*). Son maître lui enseigne un discours (*darouch*) qu'il va prononcer en public.

Le père qui désire pousser plus loin l'instruction de son fils le conduit, après sa majorité, chez un autre rabbin qui lui enseigne la loi orale, le Talmud.

Le salaire qu'on paye au maître primaire est de 1/4 ou 1/2 franc par semaine (Ribbi Abner emploie le terme franc). Celui du maître de Talmud se monte à un franc par semaine.

Les enfants indigents sont répartis dans les différentes écoles de la ville par les soins d'un préposé communal (*gabbay*); c'est lui qui recueille tous les matins le produit des quêtes spéciales faites dans les synagogues, et il paie avec cet argent les rétributions scolaires dues aux rabbins pour ces enfants indigents.

Il y a également à Fès cinq *yéchiboth* (écoles supérieures) qui sont régulièrement fréquentées par des rabbins et des étudiants.

Beaucoup de rabbins préfèrent se grouper à deux afin de mieux travailler. Quelques-uns même font seuls des études dans leurs maisons.

Cependant, tous sont forcés de consacrer une partie de leur journée

à des occupations qui leur procurent les ressources nécessaires à leur entretien et à celui de leur famille.

#### ASSOCIATIONS

Il y a à Fès une seule société de bienfaisance bien organisée, celle de *Ghémilouth Hassidim* : on l'appelle également Société de Ribbi Chimon Bar Yohay, bien qu'il n'y ait aucun motif pour lui donner un tel nom. Elle compte 70 adhérents répartis en 7 groupes : chaque groupe est de service un jour par semaine. Elle a à sa tête un chef supérieur et 7 chefs de groupes,

Sa mission principale est d'enterrer les morts, de soigner les malades ; mais elle se charge aussi d'organiser les réjouissances dans la maison du marié et de la mariée, pendant 15 jours, lors de la célébration des fêtes nuptiales. Ils accompagnent en chantant le marié, lorsqu'il va, le samedi précédant le mariage, rendre visite à la mariée ; ils conduisent la mariée au bain rituel, ils décorent la maison et se dépensent *léchem chamaïm* de différentes manières afin de faire le bien. Bien heureuse est leur part.

#### SITUATION MATÉRIELLE

Les Israélites de Fès s'occupent les uns de commerce, les autres de métiers manuels. Ceux qui vendent des marchandises d'outre-mer sont riches, mais leur nombre est fort restreint : une dizaine en tout. Leurs affaires leur imposent un dur labeur. Ils doivent tous les jours se rendre pour leur négoce au quartier arabe distant de plus d'une demi-heure de marche ; ils sont obligés de marcher pieds nus tant par les chaleurs du mois de juillet qu'aux jours de pluie et de boue de l'hiver.

Les gens qui prêtent à intérêt font de très gros bénéfices, c'est malheureux, dit Ribbi Abner, d'avoir à recourir à de tels moyens pour gagner sa vie ; mais on s'y résigne en songeant aux souffrances que les affaires imposent aux commerçants.

Les artisans de tous genres sont nombreux parmi les Israélites ; ils vont généralement travailler en journée.

Le métier le plus répandu est celui de passementier (*doucca*) ; on fait tordre des fils d'argent, blancs ou dorés avec des fils de soie, qu'on appelle en arabe *scali* et en vulgaire (espagnol) *balacian* (Valence). Cette industrie

comporte plusieurs métiers, tous aux mains des Israélites ; plus de trois cents familles en vivent.

Les ouvriers qui travaillent l'argent et l'or pour en faire des bijoux pour les femmes et des couronnes pour le roi, les tailleurs qui confectionnent les vêtements de drap et les habits des princes et des rois, les brodeurs qui font les selles, les harnais des bestiaux, en soie et en velours brodés d'argent et d'or, les cardeurs et ceux qui fabriquent les cardes sont tous juifs. Mais les tanneurs, les potiers et ceux qui fabriquent les émaillés, les carreleurs sont tous musulmans.

Les cordonniers, les tisserands de haïk (pièce dont les femmes indigènes s'enveloppent pour aller en ville), les ouvriers qui fabriquent les ceintures de soie brodées, les maçons, les menuisiers, les forgerons et ceux qui travaillent le cuivre, sont aussi bien juifs que musulmans.

Les femmes musulmanes et les femmes juives confectionnent le linge avec des toiles de coton ou de fil.

Tous ces ouvriers ont régulièrement du travail ; leur métier les nourrit et leur situation est actuellement meilleure que par le passé.

#### LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DU PASSÉ

Dans l'ancien temps, les Israélites, mêlés aux Arabes habitaient Fès El Bali ; ils en furent chassés en l'année 5198 (1438). « J'ai trouvé écrit, nous dit Ribbi Abner, à la fin d'un Homech en parchemin (recueil des cinq livres de Moïse) ce qui suit : Ce fut un amer et épouvantable exil ; les Juifs durent quitter la Médina et allèrent s'installer au Mellah où quelques familles se construisirent des maisons. Le motif de cette expulsion fut l'accusation portée contre les Juifs ; ils auraient rempli de vin les réservoirs des lampes de la Mosquée. C'est sous le règne de l'Emir Yaqoub que fut fondé le *mellah* et le premier acte de propriété des maisons construites par les Israélites porte la date de 1838. En l'année 5225 (1465) les Israélites ont été accusés d'avoir assassiné un Musulman ; les Arabes envahirent alors le mellah et massacrèrent tant de Juifs qu'ils purent et Ribbi Saadia Aben Danan, qui nous fait le récit de cette catastrophe, le termine par ces mots : « Seuls une vingtaine de chefs de famille et un petit nombre de femmes et d'enfants échappèrent à la mort ». Et Ribbi



Abner ajoute : « Est-ce à ce malheur que s'applique le passage de *Chebeth Yehouda* où je lis : Dans la grande ville de Fès il y eut une épouvantable destruction ».

En l'année 5253 (1493), arrivèrent à Fès les Israélites expulsés d'Espagne l'année précédente. Ils furent, pendant l'hiver et au printemps, décimés par une terrible mortalité ; puis vint la famine ; plusieurs de ces fugitifs se convertirent au christianisme et retournèrent en Espagne. Après leur départ, Dieu eut pitié de son peuple.

5268 (1508) fut une année bénie. Dieu nous a accordé ses faveurs et nous avons bâti de vastes maisons à étages, embellies par des peintures et des arabesques ; nous avons eu des Yéchiboth pleines d'étudiants et des synagogues possédant de nombreux *sépharim* recouverts de riches ornements.

Malheureusement, viennent ensuite les années de misère et de famine et les Sultans qui se succèdent sur le trône ne songent qu'à persécuter les Israélites.

5313 (1553). Grande sécheresse.

5314 (1554). Guerre de Mohamed Chérif contre Moulay Bouhsin le Mérinide. Les Israélites supportent de grandes souffrances.

5318 (1558). Grande mortalité : 1640 décès parmi les Israélites de Fès, 5.600 à Marrakech.

5338 (1578). Bataille des Trois Rois. Les Israélites, qui avaient eu beaucoup à souffrir pendant cette guerre, se sentirent quelque peu soulagés et firent du premier Elloul un jour de fête, le *Pourim dal Cor*.

5355 (1591). Assassinat du juif Saïd ben Laouad (?)

5364 (1604). Famine ; 800 morts.

5371 (1611). Guerres : des malheurs s'abattent sur les Israélites qui avaient comme cheikh Jacob Roti.

5374 (1614). Famine.

5381 (1621). Guerres, durs impôts sur les Israélites.

5385 (1625). Dans la nuit du samedi du 22 Yar, un terrible tremblement de terre détruit plusieurs maisons à Fès, Sefrou et Meknès.

5396 (1636). Grande épidémie.

5411 (1651). Année épouvantable dans cette lugubre histoire. Le 18 Elloul, sur les ordres du Chérif Mohamed El Haj de la Zaouya Aïat Ishak dans le Tadla, les Musulmans détruisirent à Fès la synagogue des

Atochavim, celle des Espagnols, puis les synagogues de El Tazi, du Talmud Tora, de Ribbi Ishak Abergel, les Midrach Hadach et Yachan. Deux synagogues purent être sauvées à prix d'or : celle de Ribbi Saadia ben Abaouab et celle de Jacob Roti.

En l'année 5425 (1665), Moulay Arzid (Rachid) vint à Fès ; on lui ouvrit la porte Elbouzat et il dormit ce soir-là dans la maison du juif Juda Mansano, chef de la communauté. Le lendemain, il entra à Fès Djedid par la porte des Sammarin et ce n'est que trois ans après que Fès el Bali consentit à traiter avec lui.

Le Sultan se rendit alors à Tadla et s'empara de la Zaouïa du Chérif El Hadj. Les juifs qui se trouvaient dans cette région étaient riches, 1300 chefs de familles vinrent alors s'installer à Fès au mois d'Ab de l'année 5433 (1673), le jour même de la naissance de Ribbi Chémouel Aben Danan, l'auteur du livre d'histoire que nous citons.

A partir de 5461 (1701), sous le règne de Moulay Ismaïl, les Israélites doivent payer de lourds impôts et sont odieusement persécutés.

Dans une chronique de l'époque (*Divré Ayamim*), nous lisons : « C'est aujourd'hui 10 Tébet 5484 (Novembre 1724), nous subissons depuis trois ans une famine très lourde. La ville est abandonnée, les pères de famille et les rabbins s'en vont mendier dans les campagnes... Les Arabes viennent au mellah et enlèvent les portes et les fenêtres des maisons abandonnées et les emportent à Fès Djedid. Dans ces années sont morts, d'après le registre de la Hevra, 2.000 personnes et 1.000 autres se sont converties.

5550 (1790) : Moulay Yézid monte sur le trône. Il dépouille la plupart des Juifs de son royaume ; ceux de Fès furent chassés du mellah et ils allèrent habiter la Casbah, où ils furent très malheureux. Leurs maisons furent cédées aux Arabes qui déterrèrent les morts du cimetière où ils construisirent une mosquée. Les murailles du mellah furent abattues, on les reconstruisit en laissant au dehors de grands espaces qui furent transformés en jardins, et le quartier qui, au temps de Maari Berab de la famille Maïmaran, en 5320 (1560), possédait 5.000 chambres d'habitation, n'eut plus dans la suite que le quart de son étendue.

Moulay Yézid fut assassiné en 5552 (1792) et son successeur Sidi Sliman accueillit la demande des Juifs qui voulaient retourner au mellah. Il leur rendit leurs propriétés ; la mosquée fut détruite et on bâtit à sa place une maison qui porte encore le nom de Dar Jama (maison de la mosquée).

\*  
\* \*

Nous arrêterons là les citations que nous avons faites de ce petit livre du Grand Rabbin Ribbi Abner Hassarfaty. Ce que nous avons dit suffit à prouver l'intérêt qu'il présente. Un chercheur trouverait dans les diverses bibliothèques de Fès, Meknès, Tétuan, Tanger, Rabat et Marrakech des documents concernant l'histoire des Juifs du Maroc. Beaucoup de manuscrits ont été acquis par les grandes bibliothèques d'Europe. Ont-ils été tous déchiffrés ? Le travail ne manquerait pas à celui qui voudrait se spécialiser dans ces études.

Y. D. SÉMACH.

---

## LES ÉCHANGES ARTISTIQUES ENTRE L'EGYPTE ET LES PAYS MUSULMANS OCCIDENTAUX <sup>(1)</sup>

---

Quand on visite les monuments du Caire, si jusque-là on a acquis quelque familiarité avec l'art musulman occidental, on a, de temps à autre, l'impression de rencontrer des figures de connaissance, soit que certaines formes manifestement égyptiennes, faisant corps avec les styles égyptiens, rappellent au voyageur des formes entrevues dans les monuments occidentaux, soit qu'au contraire des formes retrouvées dans les monuments égyptiens y apparaissent comme exotiques et qu'on les puisse identifier comme d'origine occidentale.

Il n'est pas douteux que les premières sont fort nombreuses. L'art musulman est oriental avant de s'étendre à l'Occident. M. Terrasse a magistralement montré ce que l'art du khalifat de Cordoue en particulier doit aux écoles d'Orient (2). Je n'insisterai d'ailleurs pas sur ce côté de la question, sur les courants d'Est en Ouest. Je me contenterai d'attirer votre attention sur deux manifestations probables, à un siècle d'intervalle, de l'influence égyptienne ressentie par l'art d'Andalousie et du Maghreb.

Dans son excellente étude sur les plafonds de la Grande Mosquée de Cordoue (3), D. Félix Hernández a noté l'intervention vraisemblable d'artisans mésopotamiens dans l'exécution des décors. Il rapproche de certains plâtres de Samarra les formes géométriques qui meublent les caissons séparant les entrants. L'analogie est, en effet, certaine. Toutefois, n'y aurait-il pas lieu de penser plutôt à la mosquée d'Ibn Touloun, dont l'art est, d'ailleurs, tout mésopotamien, comme on sait ? Si le décor des

(1) Communication présentée au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, avril 1933, 5<sup>e</sup> section.

(2) Henri TERRASSE, *L'art hispano-mauresque des origines au XIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 127 ss.

(3) Félix HERNÁNDEZ, *La techumbre de la Gran Mezquita de Córdoba*, in *Archivo Español de Arte y Arqueología*, N<sup>o</sup> XII, 1928, pp. 191 ss.



Le Caire  
Mosquée  
d'El-Hakim.  
Minaret Nord.



Le Caire. Eglise de St Barbara  
Tirredu de bois sculpté  
X<sup>e</sup>. XI<sup>e</sup> Siècle



Le Caire  
Mosquée d'El-Hakim  
Minaret Sud.

Cordoue.  
grande Mosquée  
Poutre  
face inférieure



Cordoue. Coffret d'ivoire. 355 heg. : 966 AD.



Musée des  
Arts  
décoratifs  
Paris

Poutre-Face latérale

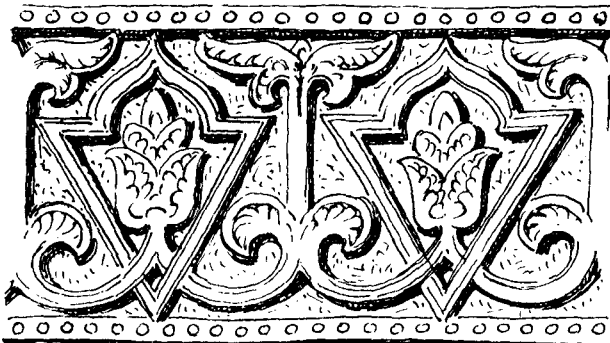


FIG. 1

caissons rappelle Fostât aussi bien que Samarra, le décor des entrails nous ramène à Fostât, ou plutôt au Caire, et ne doit presque rien à la Mésopotamie. Ces entrails font penser à l'art fâtimite, tel qu'il s'exprime aux minarets de la mosquée d'El-Hâkim construits vers l'an 1000 (1). On y trouve, comme dans le minaret nord, les combinaisons d'éléments végétaux avec des éléments géométriques, l'entrelacs des galons recticurvilignes et des tiges. Parmi les tracés de galons, je signalerai cette forme en « cerf volant », ce triangle posé sur la pointe dont le côté supérieur est interrompu par un petit arc en accolade, si caractéristique de l'ornementation fâtimite. Elle figure sur les poutres de Cordoue ; elle figure déjà sur le coffret d'ivoire andalous du Musée des Arts décoratifs de Paris daté de 966. On peut supposer qu'une forme de ce genre s'est introduite dans l'art du khalifat par la voie, d'ailleurs habituelle, des objets mobiliers. Si le coffret (966) est chronologiquement antérieur au décor d'El-Hâkim (1000), cela prouve que cette forme était déjà connue de l'art égyptien avant la construction des minarets d'El-Hâkim. Elle abordait l'Espagne musulmane vers 966, c'est-à-dire sous le khalifat de l'Omeiyade El-Hakam II, à qui l'on doit probablement les plafonds de la Mosquée.

L'autre exemple d'emprunt à l'Égypte se place au début du XII<sup>e</sup> siècle et il se manifeste à Tlemcen. Dans la Grande Mosquée almoravide, à la base de la coupole précédant le mihrab, on remarque des arcs recticurvilignes servant de point de départ aux fuseaux entre les nervures, tandis que des formes analogues circonscrivent les trompes à stalactites qui semblent en avoir inspiré le tracé (fig. 2) (2).

L'art de la Grande Mosquée de Tlemcen, construite en 1135, est tout à fait dans la tradition de Cordoue. Toutefois, si l'on rapproche ces petits arcs recticurvilignes des petits arcs employés à la place correspondante dans le tombeau de Sitta 'Atika au Caire (fig. 3) (3), on est frappé de l'analogie. L'imitation est évidente. Les dates la rendent vraisemblable : le tombeau de Sitta 'Atika fut élevé entre 1100 et 1120.

A l'importation de ce tracé d'arc en Maghreb, il faut sans doute relier la question de la transmission de la stalactite, forme orientale adoptée

(1) Cf. S. FLURY, *Die Ornamente der Hakim und Ashar-Moschee*, pl. XXVII-1, XXXIV-1. La même forme figure dans les bois fâtimites, voir E. PAUTY, *Bois sculptés d'église coptes*. Publications du Musée arabe du Caire, pl. XII-1. — Voir notre fig. 1.

(2) Cf. notre *Album de pierre, plâtre et bois sculptés*, 2<sup>e</sup> fasc., pl. XI et XIII.

(3) Cf. WIET et HAUTECEUR, *Les mosquées du Caire*, pl. 36.

par l'Occident. Il y aurait cependant à déterminer le rôle que put jouer l'Ifriqiya fâtimite (Kairouan, la Qal'a des Beni Hammâd, Bougie), dans cette transmission.

\* \* \*

J'en arrive aux influences, évidemment plus rares, que l'art musulman occidental a pu exercer sur l'art d'Égypte. Je me bornerai, ici encore, à

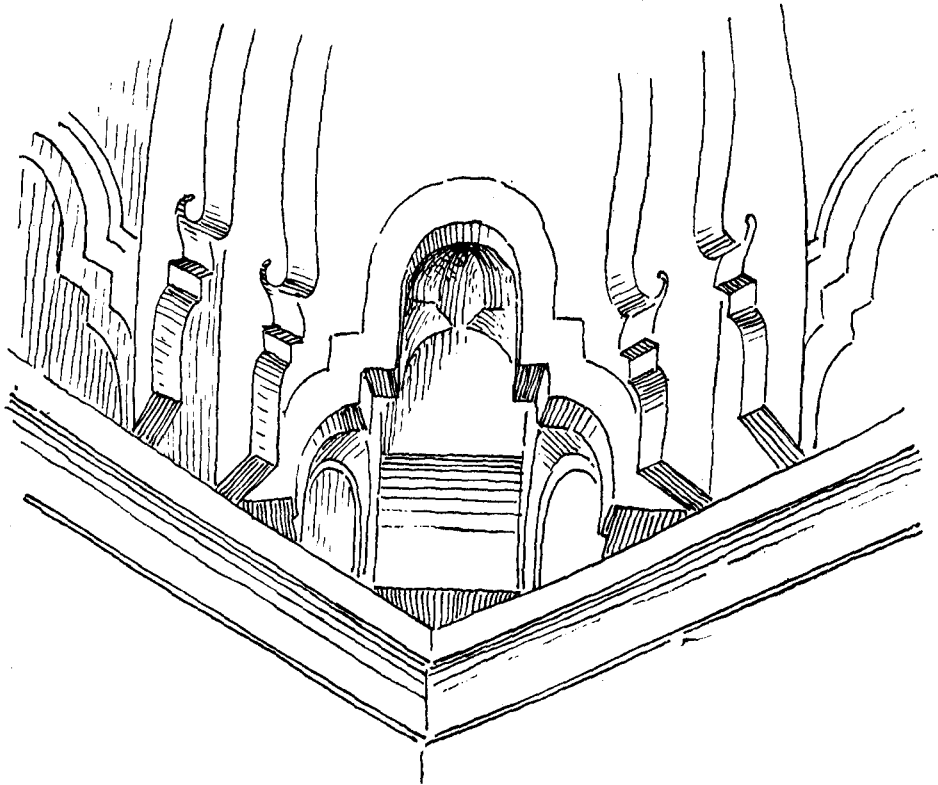


Fig. 2. — Tlemcen, Grande Mosquée (530/1135).

quelques manifestations qui m'ont frappé ; j'essaierai d'en fixer la date, d'établir le synchronisme qu'elles représentent pour l'art occidental et pour l'art d'Égypte, et de rechercher les conditions historiques générales qui ont rendu ces rapports possibles.

Il y aurait d'ailleurs lieu de distinguer entre les influences affectant l'ordonnance même des édifices et celles qui ne se trahissent que dans quelques parties du décor et qui laissent supposer l'intervention d'artistes venus d'Occident.

Au premier genre d'influences, qui n'impliquent pas nécessairement cet emploi de main-d'œuvre étrangère et peuvent être voulues par le fondateur ou son entourage, je rattacherais les traits au reste bien connus que l'on relève dans les fondations des Fâtimides, et qui rappellent l'Ifrîqiya, leur premier domaine. Il n'est pas douteux que le Nouveau Caire reçut d'importants éléments ifrîqiyens, notamment ces Kotâma de la

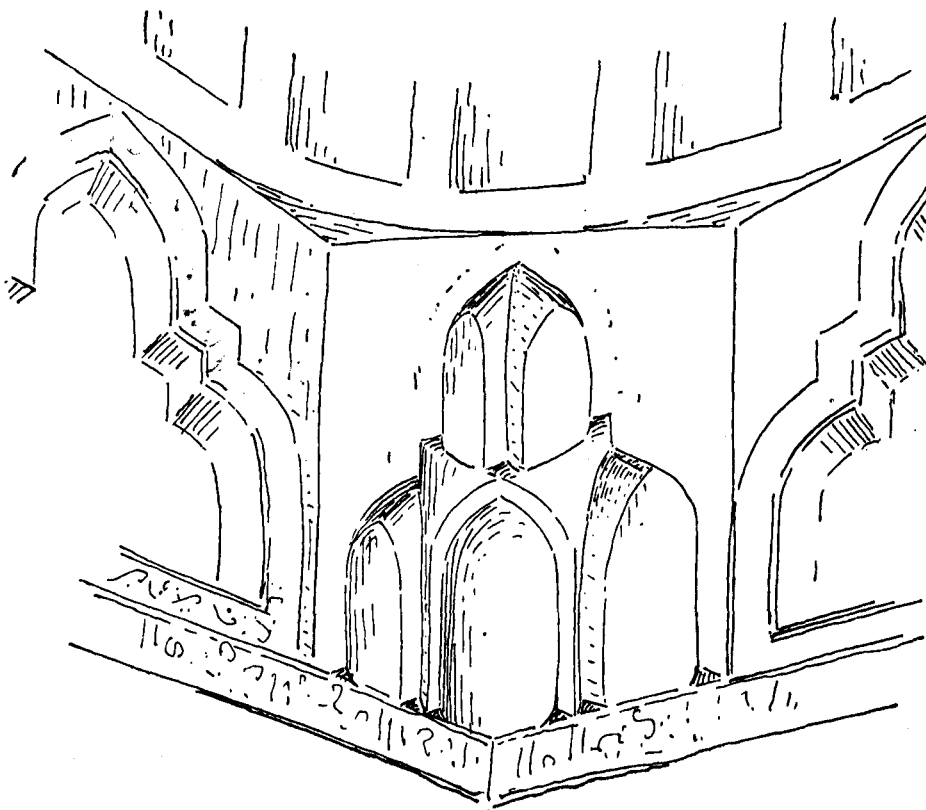


Fig. 3. — Le Caire, Mausolée de Sitta 'Atika (1100-1120).

Petite Kabylie, qui se firent cordialement détester des Egyptiens. On relève plus d'une tradition ifrîqiyenne dans le Caire fâtimite : le nom de la porte Zawileh rappelle un faubourg de Mahdiyya ; la disposition des deux palais séparés par une place se trouvait déjà dans la même ville de Mahdiyya (1). On a signalé (2) les éléments ifrîqiyens probables dans le

(1) Cf. notre *Manuel d'art musulman*, I, p. 117. Sur la place Bain el-Qaçraïn, séparant les palais fâtimites du Caire, cf. P. RAVAISSE, *Essai sur l'histoire et sur la topographie du Caire d'après Makrisi* (Mémoires de la Mission archéol. du Caire), 1887, 3<sup>e</sup> fasc., p. 409 ss.

(2) Voir notamment WIET et HAUTECEUR, *Les mosquées du Caire*, pp. 219-220.



plan de la mosquée El-Azhar et qui ont bien alors, en Egypte, le caractère de nouveautés. La nef médiane dirigée dans le sens de la profondeur et bordée par des colonnes accouplées ; les coupoles aux deux extrémités de cette nef : autant de traits qui semblent inspirés par la Grande Mosquée de Kairouan. L'influence ifrîqiyenne s'affirme encore à la mosquée d'El-Hâkim (vers l'an 1000) dans les porches saillants à grande baie centrale flanquée de niches (1). Ce type, qui dérive du porche de la mosquée de

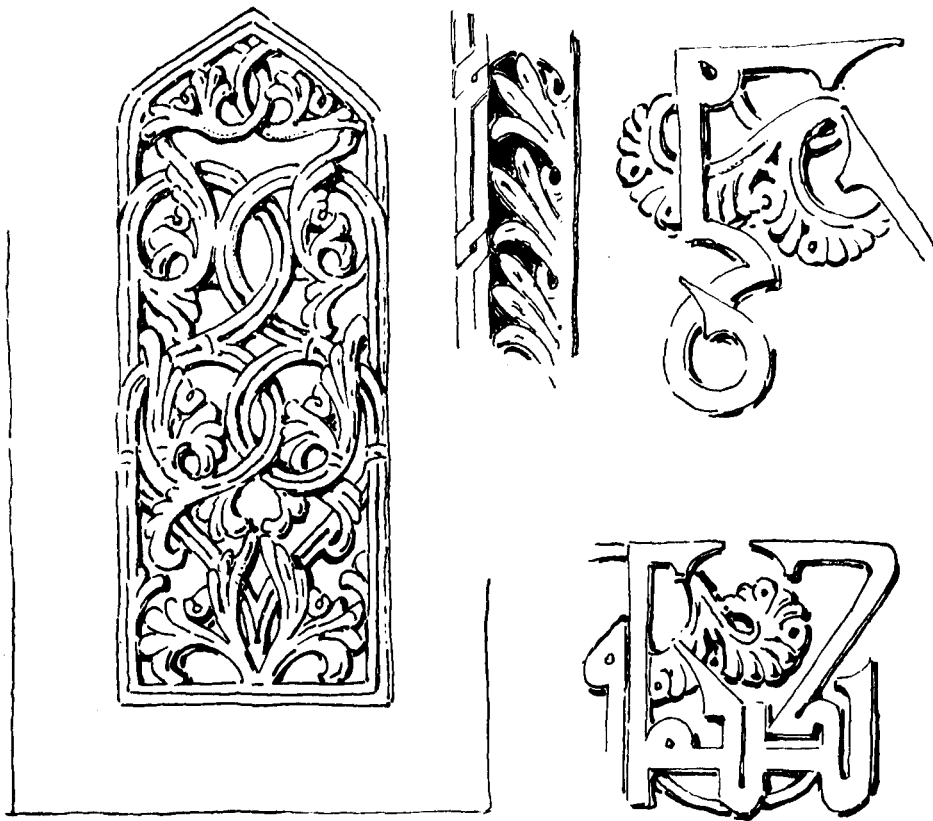


Fig. 4. — Le Caire. Mosquée de Şalih Talâh' (1160).

Mahdiyya, s'installe dans le style d'Egypte. Il se retrouvera à la mosquée El-Aqmar (1125) et surtout à la mosquée du sultan Mamlouk Baibars I<sup>er</sup> (1267). Ifrîqiyennes aussi, ou plutôt mésopotamiennes, ayant passé par l'Ifrîqiya aghlabite avant d'aborder l'Egypte, sont les niches en cul de four

(1) Cf. WIET et HAUTECEUR, *Les Mosquées du Caire*, p. 221. E. PAUTY, *L'évolution du dispositif en T dans les mosquées à portiques* (*Bulletin d'études orientales, Institut français de Damas*), 1932, t. II, p. 91.

surmontant une partie inférieure à fond plat (El-Hâkim) (1). Enfin l'emploi des carrés posés sur la pointe, que nous trouvons à la mosquée d'El-Hâkim, semblent bien venir de Kairouan ou de Sousse, où ils existent dès le IX<sup>e</sup> siècle.

Cependant, l'époque des Fâtimides n'était pas achevée que le Caire devait recevoir des ouvriers venant, non plus de l'Ifrîqiya, mais du Maghreb. C'est à l'intervention de la main-d'œuvre occidentale que j'attribuerai le décor des claustra et des bordures d'arcs de la mosquée de Şâlih Ṭalâi' qui date de 1160 (fig. 4). Un des claustra conservé au Musée du Caire est formé d'entrelacs végétaux axés. L'élément végétal est la feuille d'acanthe à deux lobes. Cette feuille se retrouve comme remplissage des bandeaux à inscriptions coufiques. Tout ce décor se rattache à l'art almohade ou à un art almoravide attardé. Les claustra rappellent, en beaucoup moins touffu, ceux du fond du mihrâb de la Grande Mosquée de Tlemcen (2).

Les conditions historiques rendent cette transmission de formules ou même ces voyages d'artisans tout à fait vraisemblables. En 1160, le maître de la Berbérie est 'Abd el-Moûmin. C'est l'heure de son apogée. L'année précédente, il a repris Mahdiyya aux Chrétiens de Sicile qui la possédaient depuis douze ans. Il apparaît comme le champion de l'Islam. Son prestige politique et religieux doit s'imposer bien au-delà du pays berbère. On est autorisé à croire que le prestige des modes et de l'art hispano-maghrebins s'en est également ressenti. Nous aurons une manifestation plus tardive de leur rayonnement en 1194 dans le mihrâb de Tozeur (3). Dès 1160 l'ornementation de la mosquée Şâlih Ṭalâi' nous montre que ce rayonnement avait touché l'Égypte des derniers Fâtimides.

Nous constatons une influence de tout autre nature un peu plus d'un siècle après. Je veux parler des restaurations bien connues exécutées à la mosquée d'Ibn Toûloûn par le sultan mamlouk Lâgîn, en 1296. On a plusieurs fois signalé les modillons à copeaux de la façade jointe au minaret (fig. 5), la porte en fer à cheval et la double fenêtre du même minaret (fig. 6 et 7). On en a noté le caractère nettement andalous (4). Velazquez Bosco avait indiqué le rapprochement, mais il croyait à une transmission

(1) Cf. S. FLURY, *Die Ornamente der Hâkim und Ashar-Moschee*, pl. XIX. Comparer nos *Coupoles et plafonds de la Grande Mosquée de Kairouan*, p. 14 ss.

(2) Cf. notre *Album de pierre, plâtre et bois sculpté*, pl. IX-X.

(3) Cf. *Le mihrâb maghrebin de Tozeur (Mémorial Henri Basset, II)*, pp. 39 ss.).

(4) Cf. R. VELAZQUEZ BOSCO, *Medina Azzahra y Alamiyya*, p. 7 ss.; WIET et HAUTECEUR, *Les mosquées du Caire*, pp. 215-216.

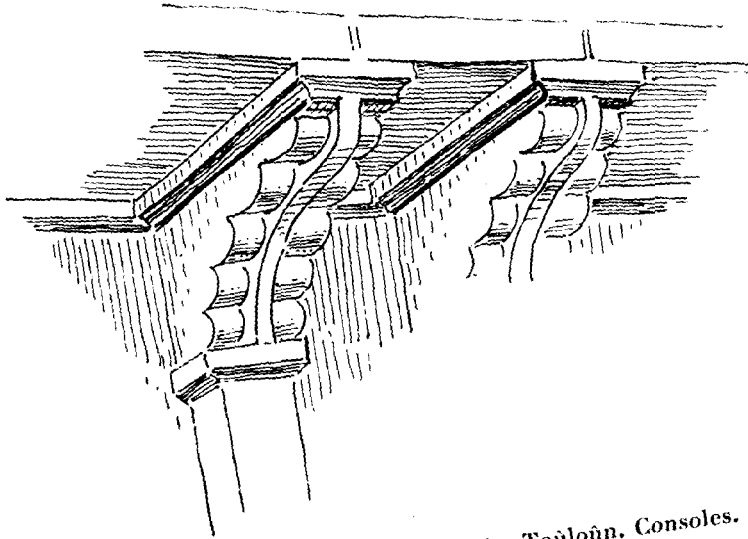


Fig. 5. — Le Caire. Mosquée d'Ibn Tôuloûn. Consoles.

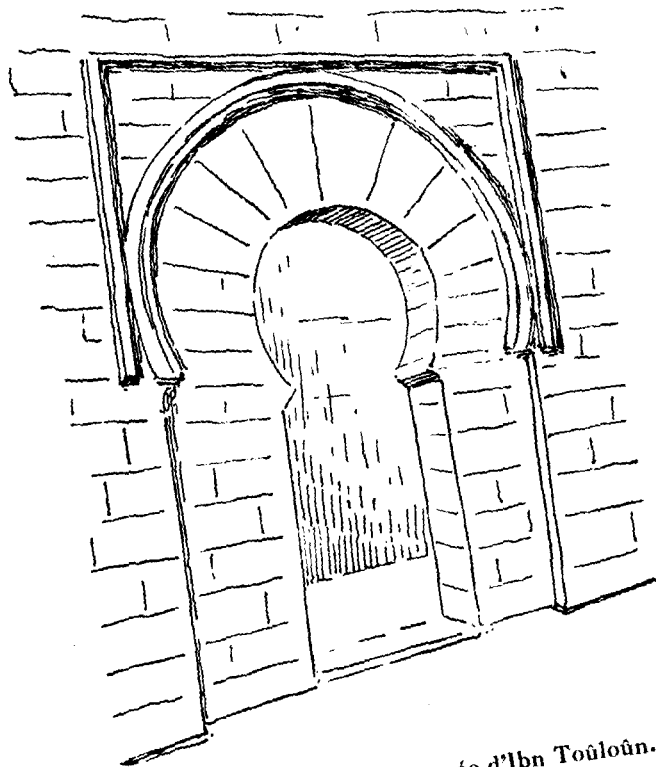


Fig. 6. — Le Caire. Mosquée d'Ibn Tôuloûn.  
Porte d'entrée du minaret.

de formule d'Égypte en Espagne. La mosquée d'Ibn Toûloûn a pu inspirer les artistes de Cordoue, comme je l'ai rappelé plus haut ; mais ici, c'est le Caire qui reçoit de l'Espagne, de Cordoue peut-être ou, comme je l'imagine, plutôt de Tolède. Je dois à M<sup>me</sup> Devonshire d'avoir pu dessiner, dans une salle annexe de la mosquée, accolée extérieurement à la qibla, un blochet en bois sculpté (fig. 8), qui date évidemment de l'époque des restaurations de Lâgîn. Le caractère occidental en est évident, et l'on est naturellement tenté de rapprocher ce blochet de ceux de la Grande Synagogue de Tolède, dite Sainte Marie la Blanche, que M. Lambert considère comme vraisemblablement bâtie à la fin du XII<sup>e</sup> siècle (1). Il se serait écoulé un siècle entre la construction de cet édifice tolédan et les restaurations d'Ibn Toûloûn. La forme du blochet de Lâgîn est très archaïque ; les modillons à copeaux

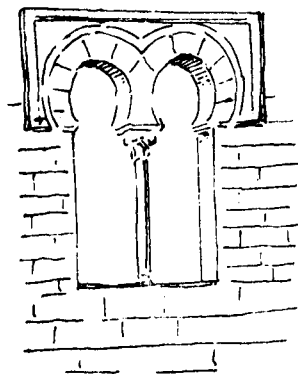


Fig. 7. — Le Caire.  
Mosquée d'Ibn Toûloûn  
Fenêtre du minaret.

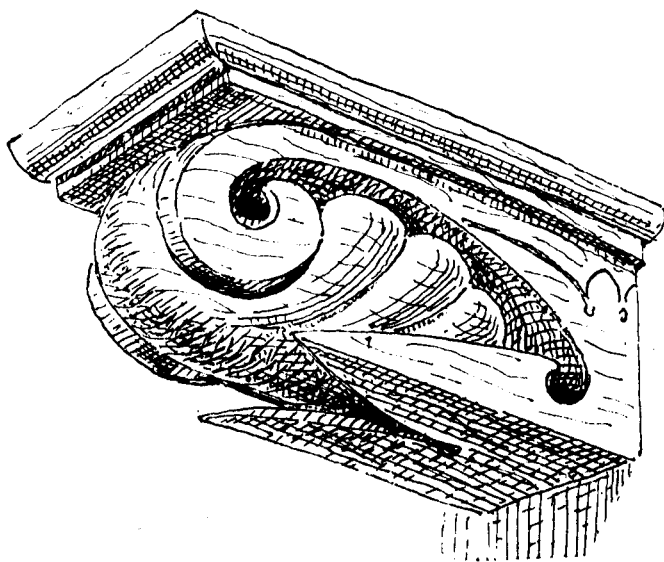


Fig. 8. — Le Caire. Mosquée d'Ibn Toûloûn. Blochet.

et les ouvertures en fer à cheval le sont bien davantage. Je crois qu'il n'y a pas lieu d'en être surpris. L'art de l'Espagne devenue chrétienne vit sur

(1) E. LAMBERT, *Tolède*, pp. 40-41 ; Id., *Les Synagogues de Tolède*, in *Revue des Etudes juives* 1927, II, pp. 15-33.

ses brillants souvenirs et ne se renouvelle guère. Qu'on se rappelle l'archaïsme de l'Alcazar de Pierre le Cruel et celui de la Puerta del Sol de Tolède. Je considère comme très admissible l'intervention dans les chantiers égyptiens travaillant pour le sultan mamlouk Lâgîn en 1296 d'ouvriers musulmans émigrés d'Espagne, probablement tolédans ou conservant des traditions tolédanes.

Sept ans à peine séparent cette transmission de formules occidentales de celle que je voudrais signaler pour finir. Mais cette dernière est d'un genre bien différent quant à son caractère, quant à son origine et aux conditions historiques qui l'ont provoquée. Elle a d'ailleurs été également signalée.

Dans son étude sur l'ornementation de la mosquée El-Azhar et de la mosquée d'El-Hâkim, M. S. Flury reproduit les claustra de la qibla à la mosquée d'El-Hâkim (1); il y reconnaît une influence occidentale et attribue ces morceaux décoratifs aux restaurations de 703/1303. Je crois que le rapprochement s'impose entre l'histoire de ce temps et les faits qui nous ont permis d'éclairer la présence du décor maghribin à la mosquée fâtimite de Şaliḥ Ṭalaï'. Comme à l'époque de 'Abd el-Moûmin, les environs de l'an 1303 voient des conditions particulièrement favorables à la diffusion des modes maghrebines. Nous sommes à l'époque du Merînide Abou Ya'qoub Yoûsof. Il tient Tlemcen étroitement bloquée et apparaît comme l'arbitre des destinées de la Berbérie. Les princes almohades de Tunis et de Bougie lui envoient des ambassades dans son camp de Manşoura, et de même les souverains de l'Orient et les émirs tures de l'Égypte. C'est Ibn Khaldoun qui souligne le fait, et il ajoute (2): « Un grand nombre de Maghrebins, voyant la sûreté des communications si bien établies que les caravanes se rendaient à destination sans être inquiétées, formèrent le projet d'accomplir le pèlerinage et sollicitèrent du sultan la permission de s'embarquer pour aller à la Mekke. Jusqu'alors les chemins avaient été si dangereux pour les voyageurs et l'autorité des gouvernements si peu respectée que l'occasion de remplir ce saint devoir ne s'était pas présentée depuis longtemps. Cette demande éveilla dans le cœur du sultan le désir de visiter la ville sainte ». Il n'y va pas lui-même, mais il facilite le départ d'une caravane qui portera un splendide exemplaire du Coran

(1) S. FLURY, *Die Ornamente der Hakim und Ashar-Moschee*, p. 21.

(2) Ibn KHALDOÛN, *Histoire des Berbères*, texte II, 330-332, trad. de Slaue, IV, pp. 153-154.

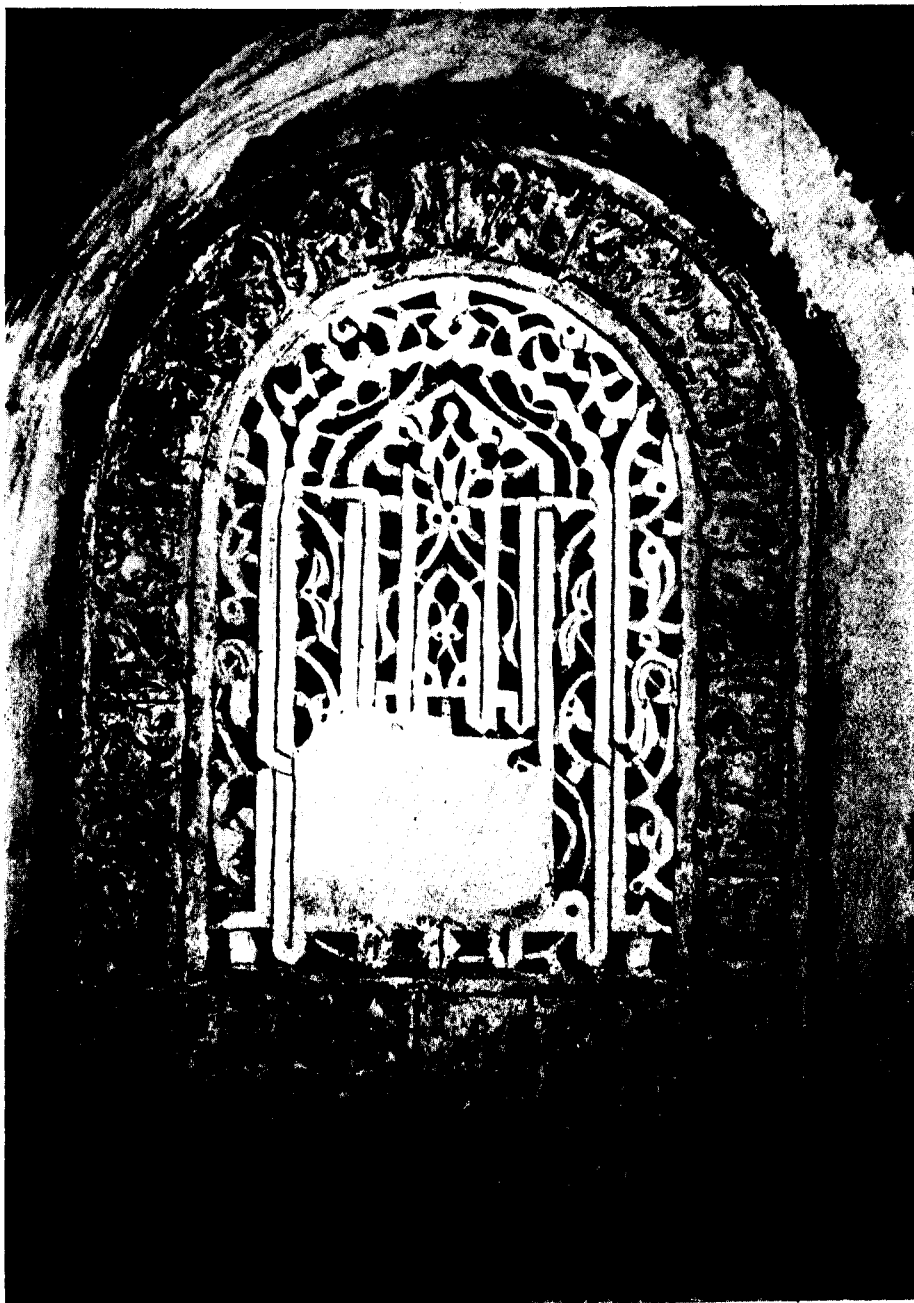


Fig. 9. — Le Caire. Mosquée d'El-Hakim. Restauration de 703/1303.

à la Mekke. La caravane sera escortée de 500 cavaliers Zenâta, et Ibn Khaldoun poursuit : « Aboû Ya'qoub adressa en même temps une lettre au souverain d'Egypte dans laquelle il lui recommanda les pèlerins du Maghreb, sujets de l'empire merînite. Par la même occasion, il lui expédia un présent composé de tout ce que le Maghreb pouvait fournir de plus beau en fait de meubles et d'autres objets... ».

Le sultan mamlok envoie à son tour des présents somptueux au Merînide. Rarement les rapports entre l'Egypte et le Maghreb furent aussi étroits, et cela ne durera pas longtemps. Mais ce moment, propice aux échanges artistiques, est précisément celui où le sultan mamlok fait réparer la vieille mosquée d'El-Hâkim, et ces restaurations porteront la marque, sinon de l'intervention d'une main maghrebine, du moins du rayonnement des modes du Maghreb. Le décor d'un des claustra (fig. 9) porte une formule en écriture coufique : « El-moukoulillâh », se détachant sur un fond végétal. L'analogie est frappante avec le décor des édifices du Maghreb contemporains ou de peu antérieurs, la mosquée de Taza (1294), la mosquée de Sidi bel-Hasan à Tlemcen (1296). Ce panneau, qui mesure à peine un mètre de côté mais dont la datation ne paraît pas douteuse, marque bien un moment où l'art du Maghreb imposa son prestige très au delà des bornes de son véritable domaine.

Georges MARÇAIS.

---

# L'EXPÉDITION DE SUETONIUS PAULINUS

## DANS LE SUD-EST DU MAROC

---

On sait relativement peu de choses de l'expédition que dirigea ce général romain, en 42 de notre ère, sur les confins sud de ce qui est actuellement le Maroc et l'Algérie. Parmi les quelques auteurs qui nous l'ont rapportée, Dion Cassius, Solin et Pline l'Ancien, ce dernier est le seul qui nous fournisse directement quelques détails, bien insuffisants d'ailleurs à notre gré :

« Suetonius Paulinus (que nous avons vu consul), écrit-il, est le premier chef romain qui ait dépassé l'Atlas de quelques milliers de pas. « Ses rapports sur la hauteur de cette chaîne concordent avec tous les autres : le pied de l'Atlas est rempli de forêts, épaisses et profondes, « d'arbres d'une espèce inconnue, leurs troncs sont brillants et sans nœuds, « leurs feuilles rappellent celles des cyprès ; leur odeur est pénétrante et « ils sont recouverts d'un léger duvet dont on peut faire, en le travaillant, « des vêtements comme avec la soie. Les cimes de l'Atlas sont recouvertes, « même en été, d'une couche épaisse de neige.

« En dix jours Suetonius Paulinus arriva, dit-il, à l'Atlas, puis au-delà, à un fleuve, qui serait appelé Ger, en traversant des déserts d'un « sable noir, où émergent de place en place des rochers comme brûlés ; « ce pays est rendu inhabitable par la chaleur même en hiver, comme il « en a fait l'expérience. Ceux qui habitent les forêts voisines remplies « d'éléphants, de fauves et de serpents de toute sorte, s'appellent Canariens. C'est qu'ils vivent comme des chiens et partagent avec ces animaux les entrailles des fauves.

« Il est assez bien établi que sur les frontières de cette région vit une tribu d'Ethiopiens qu'on appelle les Pérorsés » (1).

(1) *Histoire Naturelle*, V, 14-16 ; trad. de ROGEE, *Le Maroc chez les auteurs anciens*, pp. 33-34.



Solin (1), le « singe de Pline », n'a rien ajouté d'autre ; Dion Cassius ne consacre directement qu'une seule phrase à ce raid (2) ; on la lira plus loin.

Rien en somme, dans les textes qui nous sont parvenus ni dans les documents épigraphiques découverts jusqu'à ce jour, ne permet de déterminer exactement l'itinéraire qu'il a suivi pour parvenir au fleuve *Ger*, qu'on s'accorde généralement à identifier à l'oued Gir, au sud-est du Maroc (3). Cependant, comme cet oued Gir se trouve sur le territoire de l'Empire Chérifien, le raid de S. Paulinus n'a guère retenu l'attention des historiens que depuis l'établissement de notre Protectorat sur le Maroc et il a naturellement intéressé en premier lieu ceux qui se sont consacrés à l'étude de ce pays. Il s'en suit qu'on l'a rattaché à ce qu'on y savait déjà de la domination romaine et l'on a admis que Suetonius avait dû partir de la région du Sebou, puis qu'il avait traversé le Moyen-Atlas pour arriver au Gir par Qaşbat el Makhzen et Gourama ; telle était, en effet, la solution la plus logique pour qui considérait les choses de Volubilis, voire même de Tanger. Il y a quelques années d'ailleurs, le Colonel de Ganay découvrait des ruines romaines à 4 kilomètres d'Anoser, près de la qaşba des Ait Khalifa, et y mettait au jour la stèle d'un soldat gaulois d'une *aile* de cavalerie. On pouvait ainsi croire à l'existence d'un poste avancé de la Tingitane, dernier témoin sans doute de l'expédition de 42, à l'entrée de ce qui devait être plus tard la *route impériale* de Fès au Tafilelt.

Avec tout le respect et l'amitié que nous professons pour l'admirable équipe de savants qui s'applique, depuis la lointaine époque de M. de la Martinière, à faire revivre le passé romain du Maroc, nous voudrions pourtant proposer ici l'hypothèse d'un autre itinéraire, en nous appuyant sur des arguments d'ordre sociologique, puisqu'il n'est pas possible de rien tirer des textes qui nous sont parvenus. Le désir de montrer une fois de

(1) C. IULII SOLINI, *Collectanea rerum memorabilium*, iterum recensuit Th. Mommsen, Berlin, 1895, p. 110.

(2) *Histoire Romaine*, LX, 9.

(3) On a maintenant renoncé à l'hypothèse qui identifiait le *Ger* avec le Niger actuel. Dès 1807, d'ailleurs, Latreille (*Dissertation sur l'expédition du consul Suetone Paulin en Afrique et sur le fleuve Niger de Pline ou le Nigir de Ptolémée*, Paris, Imprimerie de Delance, 1807) avait montré qu'elle était inconciliable avec le texte de Pline.

Il n'est pas impossible que le souvenir de l'expédition de S. Paulinus ou de celle de son successeur, H. Geta, soit à l'origine des traditions qui attribuent à un général romain la fondation de la ville de Sijilmasa, au Tafilelt (Cf. LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, III, p. 269), c'est-à-dire non loin du Gir ; ce général, dit Léon l'Africain, aurait appelé la ville *Sigillum Massae* « tant pour être à l'extrémité du domaine de Massa comme pour seing de sa victoire.

plus l'aide que l'étude des sociétés humaines peut apporter à l'histoire suffira peut-être à justifier cette incursion dans un domaine qui n'est pas le nôtre et à nous la faire pardonner auprès de nos amis du Service des Antiquités au Maroc.

Faute de connaître les étapes des soldats romains qui allèrent « promener leurs étendards au-delà de l'Atlas », comme dit Solin, on peut, en effet, se demander s'il ne serait pas utile de recueillir quelques indications sur leurs adversaires.

L'expédition de Suetonius Paulinus est, à n'en pas douter, une expédition de représailles ; elle est évidemment dirigée contre des indigènes qui ont commis des agressions multipliées sur des troupes romaines et qui compromettent d'une façon très grave la sécurité du pays que ces dernières ont mission de garder ; on ne comprendrait pas sans cela cette téméraire décision de lancer contre eux, à travers un pays vraisemblablement mal connu, non seulement une, mais plusieurs colonnes, qui iront jusqu'à l'oued Gir et même jusqu'au Sahara. Voici, en effet, ce qu'en écrit Dion Cassius :

« L'année suivante, les Maures, qui avaient recommencé la guerre, « furent domptés. Suetonius Paulinus, ancien préteur, fit à son tour des « incursions dans leur pays jusqu'à l'Atlas ; Cn. Hosidius Geta, personnage « du même rang et successeur du précédent, fit aussitôt marcher son armée « contre leur chef Salabos et le vainquit une première et une deuxième fois. « Celui-ci, après avoir laissé sur les frontières quelques soldats chargés « d'arrêter la poursuite, s'étant réfugié dans les régions sablonneuses, « Hosidius osa y pénétrer avec lui : disposant une partie de son armée « de façon à se garder contre les embuscades, il poussa en avant, emportant « avec lui la plus grande quantité d'eau qu'il put. Mais, quand cette eau « vint à manquer et qu'il n'en trouva plus d'autre, il fut en proie à toutes « sortes de tourments ; les Barbares, habitués à résister pendant longtemps « à la soif, et réussissant, grâce à leur connaissance des lieux, à se procurer « de l'eau, prolongeaient leur résistance, tandis qu'il était impossible aux « Romains d'avancer et qu'il leur était difficile de revenir en arrière. Dans « cet embarras, un indigène allié décida Hosidius à recourir aux incan- « tations et à la magie, affirmant que souvent un pareil moyen avait amené « de l'eau en grande quantité : en effet, il en tomba du ciel une si grande « abondance que l'armée put éteindre sa soif et que les ennemis furent

« effrayés, pensant que c'était un secours divin survenu à leurs adversaires. « Aussi se décidèrent-ils spontanément à traiter de la paix » (1).

Ce texte permet d'écarter aussitôt, à l'origine de l'expédition de 42, l'hypothèse d'agressions venues de quelque tribu montagnarde, habitant par exemple le Moyen-Atlas, qui, devant la menace d'une colonne romaine, serait allée se réfugier dans le Sud. Les adversaires de Suetonius sont les mêmes que ceux d'Hosidius Geta et ce sont très certainement des nomades sahariens, puisqu'ils se replient jusque dans l'Erg, qu'ils sont « habitués à résister pendant longtemps à la soif » et qu'ils « réussissent, grâce à leur connaissance des lieux, à se procurer de l'eau » ; ils vivent donc généralement dans la région du Gir et en bordure du désert. Peut-être alors n'est-il pas impossible de déterminer avec quelque précision sur quel point du Tell s'exerçaient leurs déprédations.

\*  
\* \*

Quel était alors, dans cette région, le territoire soumis à la domination des Romains ? Plus tard, aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, quand leur occupation se fut tout à fait stabilisée dans toute l'Afrique du Nord et quand ils connurent plus exactement le pays et ses habitants, ils purent se limiter aux territoires qu'il leur était nécessaire de tenir et de défendre et laisser au-delà de leurs frontières ceux qu'il leur eut coûté trop cher de conquérir ou de conserver sous leur autorité effective. On trouve à ce moment, loin vers le Nord-Ouest du Gir, la province de Maurétanie Tingitane ; loin vers le Nord-Est, celle de Maurétanie Césarienne ; entre les deux s'étend un large vide, où l'on n'a décelé nulle part de traces de leur occupation.

La Tingitane se réduisait à peu près au triangle Volubilis-Sala (Rabat) Tingis (Tanger) ; au dehors, il n'y avait guère que des colonies maritimes isolées, telles que *Tamuda* (Tétouan) et *Rusaddir* (Melilla) et des postes militaires : celui du Bou Hellou (2), sur la route de Fès à Taza, faisait face au couloir qui mène à l'Algérie ; celui d'Anoser bloquait la grande route du Sud ; celui de *Tocolosida*, en avant de Volubilis, protégeait cette ville en direction des plateaux du Moyen-Atlas ; celui d'*Ad Mercurios* s'appuyait enfin, au delà de Sala, sur une frontière fortifiée qui gardait le couloir du

(1) *Histoire Romaine*, LX, 9 ; trad. E. Gros et V. Boissée, tome VIII, pp. 500-501.

(2) On en ignore le nom, de même que celui du poste qui avoisinait Anoser.

littoral et couvrait cette lointaine possession romaine contre les nomades qui vivaient entre l'Atlas et l'Océan ; ceux-ci, à la faveur des forêts, toutes proches ici de la côte, s'insinuaient en effet jusqu'à ses portes. D'autres postes peut-être veillaient encore aux débouchés du Rif, soit au nord-est de Volubilis, soit dans le pays actuel des Jbala ; on n'en a pas déterminé les emplacements.

La Césarienne ne s'étendait en profondeur que dans sa partie orientale ; à l'Ouest, ses limites étaient proches de la Méditerranée ; un *limes* la couvrait des environs de Nemours à Lalla Maghnia et obliquait ensuite en direction de Tlemcen, de Lamoricière et de Chanzy. Ainsi, bien que la Moulouya fût la frontière officielle de la province, pratiquement c'est à la Tafna qu'elle s'arrêtait (1).

Cependant, à l'époque de l'expédition de Suetonius Paulinus, au milieu du 1<sup>er</sup> siècle, il n'était pas question d'une telle organisation, ni de frontières aussi précises : les Romains venaient à peine de débarquer leurs troupes en Maurétanie. Le roi Ptolémée, qui depuis la mort de son père Juba II (vers l'an 23), gouvernait sous leur protectorat toute la région comprise entre l'Atlantique et l'oued el Kebir, au nord de Constantine, avait été assassiné en 40 sur l'ordre de Caligula et c'est ce meurtre précisément qui avait entraîné ou permis l'annexion de son royaume. Mais celle-ci n'avait nullement été pacifique et il avait fallu faire face aussitôt à de vives résistances : Aedemon, un affranchi du roi, avait provoqué une grave révolte des Maures, qui semblent avoir sérieusement menacé Volubilis, une des capitales royales, devenue la base d'opérations des troupes romaines (2). M. Valerius Severus, à la tête de contingents auxiliaires, parvint en définitive à réprimer l'insurrection et Licinius Crassus Frugi, légat de l'empereur, mérita peut-être les ornements du triomphe, mais, aux dires de Pline (3), on avait du lancer plusieurs expéditions et pousser à diverses reprises jusqu'à l'Atlas. Il avait fallu faire venir d'Espagne non seulement des auxiliaires, mais encore des éléments légionnaires, provenant de la X<sup>e</sup> Gemina, dont on a trouvé la trace à 'Ain Temouchent et à Volubilis (4)

(1) E. ALBERTINI, *La route frontière de la Maurétanie Césarienne entre Boghar et Lalla Maghnia*, Bull. Soc. Géogr. d'Oran, n<sup>o</sup> du cinquantenaire, 15 avril 1928.

(2) Cf. J. CARCOPINO, *Volubilis regia Iubae*, Hespéris, 2<sup>e</sup> tr. 1933.

(3) *Histoire Naturelle*, V, II.

(4) Renseignement obligeamment donné par M. Thouvenot, du Service des Antiquités au Maroc.

et peut-être de la IV<sup>e</sup> Macedonica, dont une inscription semble indiquer la présence en Maurétanie à cette époque (1) ; ce fut le gouverneur de Bétique qui fut chargé du ravitaillement des troupes en opérations.

Il est intéressant de noter que c'est avec des troupes venues d'Espagne que se sont faites l'occupation et la pacification du royaume de Ptolémée, car on peut alors croire, semble-t-il, que leur intervention dans la Maurétanie orientale, c'est-à-dire dans la région qui allait devenir plus tard la province de Césarienne, ne s'est pas faite en partant du Maroc (2). Depuis Octave, Rome avait en effet, des colonies sur les côtes de l'Algérie actuelle, en particulier à l'emplacement de Djijelli, de Bougie, et de Ténès ; il était plus simple et moins hasardeux d'y envoyer directement le corps d'occupation, qui pourrait conjuguer son action avec celle d'éléments venus par terre des anciennes provinces romaines d'Afrique, c'est-à-dire de l'est.

Ce serait donc seulement plus tard, quand les premières révoltes eurent été maîtrisées et que furent tenus les points vitaux du pays, que la question dut se poser d'une liaison entre les deux armées par le couloir de Taza, la région d'Oujda et Tlemcen (3).

Que cette liaison ait été effective à diverses époques, ce n'est pas douteux ; on n'en veut pour preuve par exemple que cette inscription de Cherchell, qui sert d'épithaphe au tribun d'un détachement syrien, mort en convoyant un millier d'hommes en Tingitane (4). Mais il semble bien qu'elle ait été généralement difficile. Le fait qu'à diverses reprises, les deux Maurétanies furent placées sous les ordres d'un même gouverneur, qui s'intitulait *procurator utriusque Mauretaniae*, ne saurait en effet prouver le contraire, car il semble bien qu'un tel commandement n'ait existé qu'en périodes de troubles et que dès lors il ait eu précisément pour but le maintien ou le rétablissement de la liaison, plus ou moins compromise ; car s'il s'agissait dans ce cas, comme le pense M. Cagnat et comme il est logique, d'assurer l'unité d'action entre les corps d'armée des deux provinces, on ne voit pas où cette unité d'action aurait été nécessaire en dehors du Maroc

(1) R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Paris, 1912, I, p. 29, note 4.

(2) Bien que la légion X Gemina ait été identifiée à la fois à Volubilis et à Ain Temouchent, car il n'est pas sûr que l'inscription découverte en ce dernier point date de cette époque.

(3) Ce qui pourrait alors expliquer le passage des légionnaires de la X<sup>e</sup> Gemina de Volubilis à Ain Temouchent et le fait qu'au moins en 44 le gouverneur de toute la Maurétanie — non encore scindée en deux provinces — résidait au Maroc (Cf. J. CARCOPINO, *loc. cit.*, p. 16).

(4) Dans une récente conférence, M. Carcopino exprimait même cette opinion qu'une route romaine avait dû relier entre elles les deux provinces.

oriental. La réunion de la Tingitane et de la Césarienne sous un même chef a d'ailleurs été un cas relativement rare ; dès lors, aurait-elle été la conséquence et la consécration du rétablissement de la sécurité sur la voie de communication reliant le poste du Bou Hellou à celui de *Numerus Syrorum* (Lalla Maghnia), qu'il faudrait encore conclure au caractère exceptionnel de cet état de choses. C'est en tout cas la première réflexion qui vient à l'esprit quand on recherche les raisons qui, vers 47-48, ont pu décider les Romains à diviser l'ancien royaume de Ptolémée.

Dès 69 en effet, la liaison paraît bien avoir été menacée puisque, au moment où Luceius Albinus, gouverneur des deux Maurétanies, se mit en révolte contre Vitellius, c'est par mer qu'il se rendit de Tingitane en Césarienne (1). Or, jusqu'au règne de Domitien (81-96), aucune expédition ne paraît avoir été conduite au Maroc oriental : le gros des troupes romaines semble occupé ailleurs, il s'efforce de dégager les confins méridionaux des provinces d'Afrique et de Numidie, c'est-à-dire de la Tunisie actuelle et de l'Algérie orientale. Et quand à nouveau sous Domitien, l'attention va se tourner vers les provinces de l'Ouest, les Maurétanies sont réunies sous un même gouverneur, qui porte le « titre absolument extraordinaire, dit M. Cagnat, et dont il n'est pas d'autre exemple connu » de *legatus pro praetore utriusque Mauretaniae*. C'est décidément « qu'il se passait à ce moment en Maurétanie des événements pareillement extraordinaires et qu'on jugea nécessaire pour y faire face d'y envoyer des renforts commandés par des officiers de rang sénatorial, c'est-à-dire empruntés à une ou plusieurs légions. Dès lors il fallait pour commander en chef au-dessus d'eux quelqu'un qui ne fût pas un simple chevalier, comme les gouverneurs de Maurétanie » (2). Une inscription, signalée par M. Cagnat (3) précise d'ailleurs que l'expédition avait été décidée *ad nationes quae sunt in Mauretania comprimendas*. Et les réflexions qu'on a cru pouvoir faire sur les circonstances qui ont pu nécessiter la création d'un commandement unique en Tingitane et en Césarienne, amènent à penser qu'il s'agissait de rétablir la liaison entre ces deux provinces et qu'on était décidé à faire dans ce but l'effort nécessaire. Tel fut encore sans doute, après les règnes de Trajan (98-117) et d'Hadrien (117-138), où il fallut faire face à de nouvelles insur-

(1) TACITE, *Histoires*, II, 50.

(2) *Loc. cit.*, pp. 39-40.

(3) *Loc. cit.*

rections, l'objectif de la campagne offensive, organisée en pays maure sous Antonin (138-161), la dernière, à notre connaissance, qu'y entreprennent les Romains. A vrai dire, les renseignements que l'on possède sur cette époque sont assez imprécis ; on sait seulement qu'alors des troupes d'Espagne et aussi de Syrie débarquèrent à la fois en Tingitane et en Césarienne. S'agissait-il d'actions isolées dans chaque province ou, comme on l'a supposé d'une opération d'ensemble, dans laquelle deux colonnes convergentes auraient cherché à se joindre à travers les tribus insoumises ? Il n'est pas possible de le dire en s'appuyant sur des textes ; mais la deuxième hypothèse, celle qui serait la plus intéressante, est du moins vraisemblable ; elle impliquerait un nouvel effort — sans doute couronné de succès — en vue du rétablissement de la liaison entre les deux provinces. Mais de cette expédition, on peut seulement dire, d'après Pausanias, qu'elle repoussa les Maures jusqu'au désert et jusqu'à l'Atlas.

La paix a pu durer alors quelques vingt ans, puis les Maures se révoltèrent à nouveau sous le règne de Marc-Aurèle (161-180) et celui de Commode (180-192), poussant cette fois leurs incursions sur les confins de la Numidie et jusque sur les côtes d'Espagne ; c'est peut-être à cette époque qu'il faut placer ce raid audacieux des Baquates, une tribu du Maroc occidental (1), en pleine Césarienne, sur la ville de Cartennas (Ténès), qui fut sauvée seulement par le courage de ses habitants. Il fallut, en tout cas, envoyer des renforts dans la Péninsule Ibérique et y faire même intervenir des troupes de Tingitane, tandis qu'une colonne poussait sur les hauts-plateaux oranais jusqu'à l'emplacement actuel de Géryville. Au milieu de ces graves désordres, on peut penser que les Romains ne devaient plus guère se préoccuper des communications entre les deux provinces et qu'elles durent être bien gravement compromises ; on comprendrait alors qu'une fois encore, sous Septime Sévère (193-211), deux procurateurs aient été successivement chargés de commander l'ensemble des Maurétanies et qu'enfin de guerre lasse, après ces coûteuses expéditions aux résultats constamment éphémères, un édit de Caracalla (211-217), consacrant sans doute un état de fait, ait rattaché la Tingitane à la Bétique. C'est l'époque d'ailleurs où l'*Itinéraire d'Antonin* nous montre que toutes les pistes de Tingitane ont leur origine à Tanger et qu'aucune d'entre elles ne dépasse *Ad Mercurios*

(1) Il est vrai que les Baquates de Tingitane ont pu avoir des frères nomadisant en Césarienne ; l'histoire des tribus montre que de tels fractionnements ont été fréquents en Afrique du Nord.

et *Tocolosida* ; c'est par mer seulement qu'on peut se rendre de Tanger à *Rusaddir* (Melilla).

Il est vraisemblable qu'ensuite l'édit de Caracalla ne fut pas rapporté (1) et que le Maroc romain officiel, si l'on peut dire, fut pratiquement isolé du reste de l'Afrique. Ce n'est pas, en effet, dans l'anarchie qui secoua l'Empire pendant plus de cinquante années, entre le règne d'Alexandre Sévère (222-235) et celui de Dioclétien (285-305) et dont l'Afrique du Nord subit les inévitables contre-coups, qu'on peut songer à la sécurité des routes à travers le Maroc oriental : c'est l'époque où Volubilis elle-même vit de trêves avec la remuante tribu des Baquates. On comprendra donc qu'en 253 Valérien, confiant à son fils Gallien le gouvernement de l'Occident, lui ait donné le Maroc, tandis qu'il se réservait avec l'Orient toutes les autres provinces africaines, et que Dioclétien, dans sa réorganisation de l'Empire, ait confirmé l'édit de Caracalla. D'ailleurs, si l'on interprète comme Tissot (2) la *Notice des Dignités de l'Empire*, il est possible qu'au <sup>ve</sup> siècle déjà les troupes romaines aient été ramenées vers le littoral et que l'occupation de la Tingitane ait été ainsi sérieusement restreinte, en attendant que s'estompe peu à peu la domination de l'Empire.

Des rapports assez intimes ont bien pu être maintenus très tard, jusqu'à la fin du <sup>vii</sup>e siècle, entre les communautés chrétiennes de *Pomaria* (Tlemcen) et de Volubilis (3) mais est-ce seulement parce qu'au point de vue religieux la Tingitane restait rattachée à l'Afrique, dont elle constituait une des provinces ecclésiastiques? Autrement dit, peut-on réellement parler de relations officielles? De part et d'autre, ne s'agissait-il pas plutôt de Berbères ou à la rigueur de Romains berbérisés et non plus de fonctionnaires ou de soldats, représentants d'un pouvoir central, naturellement détesté? Dès lors, grâce à la coutume protectrice de la *zeflala*, traditionnelle chez les Berbères, coutume qu'a bien connue Foucauld lors de son exploration au Maroc, on peut fort bien concevoir que des citoyens unis par une même foi aient pu conserver entre eux de fréquents contacts et

(1) Il est possible cependant que le commandement des deux Maurétanies ait été réuni sous le même *praeses* Lucilius Constantius, à une date très tardive qu'on ne peut situer avant la seconde moitié du <sup>iv</sup>e siècle, ce qui pourrait indiquer qu'on se préoccupait encore, à cette époque, de la liaison entre la Césarienne et la Tingitane (Cf. PAILLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine*, II, pp. 350-352).

(2) *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, p. 172.

(3) J. CARCOPINO, *Note sur une inscription chrétienne de Volubilis*, *Hespéris*, 2<sup>e</sup> tr., 1928.  
J. CARCOPINO, *Note sur deux documents chrétiens de Volubilis*, *Comptes rendus Ac. des Inscr.* janvier-mars 1933.



circuler à peu près en sécurité, même dans les périodes les plus troublées et à travers les tribus les plus pillardes et les plus indépendantes. Mais on estimera sans doute que de telles relations sont d'un tout autre ordre que celles qu'on s'efforçait d'établir entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> siècles. Elles n'ont peut-être pas été elles-mêmes d'ailleurs sans aléa, puisque les évêques de Tingitane ne paraissent pas avoir généralement pris part, comme ceux de Tlemcen, aux conciles africains de l'époque Vandale et Byzantine.

\* \* \*

Cette longue digression sur l'histoire de la liaison entre les deux provinces maurétaniennes était nécessaire pour montrer que ce fut, en somme, un problème constamment difficile à résoudre pour les Romains. On veut bien admettre qu'ils aient fini, après des tentatives infructueuses, par se résigner à un état de choses auquel ils n'auraient pu porter remède sans de lourds sacrifices : en définitive, la Tingitane n'avait de réel intérêt pour eux que parce qu'elle servait de couverture à l'Espagne contre les entreprises des Maures, comme la Césarienne protégeait à l'Ouest la Numidie. Il n'en est pas moins vraisemblable que la liaison eût été réalisée d'une façon durable et que des postes auraient été créés pour la protéger, si une dangereuse menace n'avait pas constamment pesé sur elle. C'est cette menace qu'on voudrait maintenant s'appliquer à préciser pour en revenir à l'expédition de Suetonius.

Certes, les conditions de la vie ont pu changer depuis tant de siècles dans ces régions comme ailleurs ; en particulier, il semble bien qu'à l'époque romaine le peuplement du Maroc ait été sensiblement moins dense qu'aujourd'hui et que le nomadisme y ait été beaucoup plus développé. Mais, pour autant que nous puissions prospecter les temps passés, il semble cependant qu'il y ait des conditions géographiques et des traditions qui perpétuent leur influence, surtout chez ces populations si étonnamment conservatrices. Dès lors, il n'est peut-être pas inutile d'étudier, à travers des événements plus récents, les difficultés auxquelles les Romains ont dû se heurter ici.

Sur la ligne de communication qui, à la belle époque de leur domination en Afrique, reliait le poste du Bou Hellou à celui de *Numerus Syrorum*, la nature a placé d'abord le couloir de Taza, entre le Moyen-Atlas

et les contreforts du Rif, et la plaine de la basse Moulouya, qui va jusqu'aux montagnes de Tlemcen.

Au cours de l'histoire, les Berbères ont fréquemment menacé le couloir ; le temps n'est pas lointain d'ailleurs où Taza vivait dans la terreur des pillards Ghiyata. Mais le passage est relativement étroit et facile à défendre ; les montagnards voisins, au moins depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, sont de petits transhumants, dont le territoire, tout proche de la piste, est peu étendu. Les maîtres du couloir ne sont pas sans moyens de réprimer leurs déprédations : leurs richesses sont à la portée d'une expédition de représailles, énergiquement et rapidement conduite. Aussi leur menace n'est-elle pas une très lourde hypothèque sur les communications entre le Maroc occidental et le Maroc oriental ; on l'a bien vu à l'époque où nos convois, fortement escortés, côtoyaient des régions insoumises pour se rendre de Fès à Taza ; il fallait quelquefois se battre, mais on passait toujours.

Tout autre doit avoir été le danger qui pesait sur les pistes romaines à travers le Maroc oriental. Ici, le désert pénètre très profondément dans le Tell : les paysages, les toponymes, la végétation, le climat, tout y évoque le Sahara, y déterminant des conditions de vie très différentes de celles qu'on observe dans les montagnes voisines ; c'est, par excellence, une zone de grand nomadisme, c'est surtout une porte largement ouverte aux migrations périodiques et aux méfaits des tribus pré-sahariennes et sahariennes.

A vrai dire, il nous est très difficile, à nous, de mesurer toutes les conséquences d'une telle hypothèque, parce que les circonstances nous ont permis de nous en libérer dès que nous avons pénétré au Maroc. En occupant presque en même temps Oujda, le pays Beni Gil, Bou Denib et Tabelbala, c'est-à-dire tous les terrains de parcours des pasteurs, entre le désert et la Méditerranée, nous y avons immédiatement contrôlé le nomadisme dans toute son étendue ; celui-ci d'ailleurs y avait sensiblement diminué d'ampleur depuis un siècle au moins. Mais aux temps d'El Bekri (XI<sup>e</sup> siècle), d'Ibn Khaldoun (XVI<sup>e</sup>) et de Marmol (XVI<sup>e</sup>), et plus tard même sous le règne de Moulay Isma'il par exemple (1672-1727), il y avait là de grandes tribus, les Miknasa d'abord, puis les Zénètes (Maghrawa, Beni Irnian, Beni Merin, Beni 'Abdelwad) et enfin les Arabes Ma'qil et leurs alliés, qui oscillaient constamment depuis le Sahara du Gir et de la Saoura jusqu'à la basse Moulouya et à la plaine du Garet, au sud de Melilla. Elles passaient

sans doute la saison froide dans le désert ou sur sa bordure et se rapprochaient de la Méditerranée pendant l'été.

On conçoit l'insécurité que devait créer, sur les pistes, la présence de ces pillards professionnels, de ces pasteurs faméliques, toujours en quête de nouveaux pâturages pour leurs troupeaux, toujours à l'affût d'une caravane à razzier. Aussi ne passait-on qu'en tremblant dans les pays qu'ils hantaient (1) et au XII<sup>e</sup>, siècle, les chameliers qui se rendaient de Tlemcen au Tafilelt préféraient-ils faire le tour par Fès, Tadla, Aghmat et le haut Dra, plutôt que de s'aventurer sur les hauts plateaux (2). La menace de ces nomades était en effet d'autant plus redoutable que l'étendue de leurs terres habituelles de parcours leur permettait de faire le vide devant toute expédition de représailles et qu'ils trouvaient constamment dans le désert un refuge à peu près inviolable, d'où, l'orage passé, ils reparaissaient plus menaçants que jamais ; on n'en finirait pas de citer tous les passages du *Kitab et 'Iber* et de la *Bighia-t-er-Rowwad*, où Ibn Khaldoun et son frère Yahya signalent de tels reflux.

Aussi, quand le pouvoir, qui avait la rude tâche de garder les portes du Maroc proprement dit ou du Tell oranais, s'y montrait inférieur, les nomades avaient-ils tôt fait de déborder sur ces régions. Plusieurs dynasties marocaines sont donc nées là, dans les tribus errantes : les Miknasa (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles), fondateurs de Taza et de Sijilmassa, les Maghrawa et les Beni Ifren (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles), qui les remplacèrent et créèrent à leur tour Tlemcen et Oujda, les Mérinides et les 'Abdelwadites (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), les 'Alawites enfin (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), dont le premier souverain vint du Tafilelt chercher parmi les Ma'qil d'Oujda le moyen de conquérir son trône.

Cette remarquable continuité de l'histoire dans le Maroc oriental, continuité qu'on pourrait suivre à travers de multiples exemples tirés des historiens et des géographes déjà cités, tient évidemment à l'influence de la géographie plus encore qu'à celle d'une tradition propre à un groupement de tribus. Les hauts-plateaux Oranais, en se prolongeant presque jusqu'au Moyen-Atlas, ont créé entre le Maroc et l'Algérie une frontière vivante de nomades, infiniment plus hermétique qu'un accident de terrain. C'est ainsi, sans doute, qu'il faut comprendre le rôle de la Moulouya « frontière

(1) Cf. par exemple, MHAMMED BEN RAHHAL, *A travers les Beni Snassen*, p. 8.

(2) EDRISI, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje, pp. 93-94.

historique » du Maroc — entre les Maures et les Masaesytes, entre Bocchus l'Ancien et Jugurtha, entre Bogud et Bocchus le Jeune, entre la Tingitane et la Césarienne, entre les Mérinides et les 'Abdelwadites, entre les sultans chérifiens et les Turcs, entre le Maroc et l'Algérie : ce fleuve en lui-même n'arrête personne, c'est le flux périodique des pasteurs qui, bien plus efficacement, suivant son cours ou remontant vers le Nord à travers les plateaux qui le bordent, interdit ici toute circulation sûre, au moins à certaines époques de l'année.

Il n'est donc pas trop audacieux, croyons-nous, de penser que l'antiquité a connu ce même danger, car les documents qu'elle nous a légués semblent bien faire deviner, malgré leur prolixité, la menace des tribus sahariennes sur tout le Maroc septentrional. C'est peut-être ce qu'il faut retenir de la tradition qui, aux dires de Strabon, attribuait aux Pharusiens et aux Nigrites la destruction des établissements carthaginois situés sur la côte atlantique ; ces nomades vivaient en effet à trente jours de marche de Lixus, autrement dit de Larache, vers les « Ethiopiens occidentaux », qu'Hannon avait rencontrés aux environs du bas Dra, et ils traversaient parfois le désert, en attachant des outres d'eau sous le ventre de leurs chevaux. De même l'expédition du roi Bogud contre ces mêmes Ethiopiens et celle que le roi Juba poussa jusqu'à l'Atlas ont pu avoir pour cause la nécessité de refouler des nomades sahariens trop entreprenants. Enfin, Aurelius Victor signalera plus tard (1) : « *A meridie Mauri accessere provinciis* ». On comprendra donc qu'aux dires de Pline, les anciens habitants du Tell aient fini par être submergés et par disparaître et qu'il y ait connu, installés en maîtres à la place des Maures, des nomades pré-sahariens : les Gétules.

\* \* \*

Il semble alors, à la lueur de ces considérations, que l'expédition de Suetonius Paulinus n'apparaisse plus comme un simple « fait-divers » et qu'elle prenne un sens beaucoup plus profond. S'il a combattu des nomades sahariens, habitués à fréquenter l'oued Gir — et le rapprochement des textes de Pline et de Dion Cassius ne permet pas d'en douter — on peut affirmer que ce ne fut pas pour répondre à des incursions sur Volubilis et le Maroc romain. Non pas évidemment que la chose apparaisse en soi

(1) *De Caes.*, IV, 2.

tout à fait impossible, mais, pour expliquer que des sahariens en *rezzou* aient pu traverser le Haut et le Moyen-Atlas, assez souvent pour devenir réellement dangereux, il faudrait supposer qu'ils étaient capables de vaincre constamment l'habituelle répulsion des gens du désert pour la montagne, qu'ils disposaient d'une étonnante supériorité militaire sur les habitants de ces chaînes ou bien qu'ils avaient contracté avec ces derniers des alliances, dont on n'a pas d'autres exemples dans l'histoire. Il faudrait admettre surtout que le dynamisme des populations se soit complètement modifié dans les premiers siècles de notre ère. Car ici, comme en d'autres régions de l'Afrique du Nord, la vie sociale et politique, depuis le ix<sup>e</sup> siècle, semble s'être constamment orientée selon des méridiens (1). Aussi loin que remontent les historiens arabes, les nomades du Gir sont axés vers la Moulouya et non pas vers le Maroc occidental (2); à défaut de ce qu'on a dit déjà, il n'est que de considérer par exemple l'extension du maraboutisme sur les confins algéro-marocains: la zone d'influence des gens de Kerzaz (oued Saoura), de Qenadza (près de Colomb Bechar), de Saheli (près de Bou Denib) s'étend à peu près exclusivement vers le Nord, entre le méridien de Taza et celui de Tlemcen.

Il est beaucoup plus simple d'admettre que les adversaires de Suetonius Paulinus et d'Hosidius Geta vivaient à peu près comme vécurent leurs successeurs du Moyen-âge et des temps modernes, et qu'ils pillaient les convois romains ou les caravanes des populations soumises à Rome, sur leurs habituels terrains de parcours, c'est-à-dire dans les plaines actuelles de Gersif et d'Oujda.

Les événements qui ont déterminé le raid de 42 apparaissent ainsi comme la première manifestation d'un danger qui ne cessera plus de menacer la liaison entre la Césarienne et la Tingitane; ils ont eu pour théâtre la basse Moulouya et pour origine le Sahara. Dès lors on ne voit pas pourquoi les Romains, soucieux de les sanctionner pour assurer la sécurité de leurs communications, auraient risqué une expédition à travers le Moyen et le Haut Atlas, qu'on devait fort mal connaître et où une colonne avait toute chance d'être constamment arrêtée par les gens de la montagne, servis

(1) C'est-à-dire selon des zones de production complémentaires.

(2) Les deux seules exceptions que nous puissions signaler sont celles des Ait Seghrouchen, dont une partie a gagné le Moyen-Atlas, et des gens de Toulal qui sont allés jusqu'aux portes de Meknès; mais il s'agit, dans le premier cas, d'une lente migration provoquée en partie par les invasions arabes, dans le second cas, de l'exil d'un petit groupe isolé.

par un terrain très propice à la défense : s'il s'agissait d'aller au Gir et surtout de s'y battre, il importait évidemment d'utiliser le chemin le plus court et le plus facile, afin de réduire au minimum la résistance des habitants et la fatigue des troupes. Aurait-elle d'ailleurs réussi à traverser les deux chaînes, que l'expédition ne pouvait conserver aucun espoir de rentrer par cet itinéraire : le combat en retraite dans un tel pays, sur une telle longueur, avec des adversaires aussi mordants que les Berbères, ne pouvait que se terminer en désastre.

Ces considérations n'auraient certainement pas échappé à Suetonius, qui semble fort loin d'avoir été un médiocre chef de guerre : après avoir combattu en Maurétanie, nous savons qu'il s'est illustré en Gaule et surtout en Grande-Bretagne où en 61 il vint à bout d'une formidable insurrection et où il s'acquit la réputation du « militaire le plus habile de son temps » (1); il fut consul en 66 et devint, quelques années plus tard, le conseiller très écouté de l'empereur Othon pour les affaires de la guerre (2). Ce n'était nullement un impulsif ni un improvisateur, capable de se lancer dans une aventure, car « il était lent par caractère et préférait les opérations sûres, conduites par la prudence, aux succès qu'on doit au hasard » (3). On le verrait avec beaucoup plus de vraisemblance utiliser les hauts plateaux et le pays actuel des Beni Gil, d'autant plus que rien ne permet de croire qu'il ait prévu d'abord une randonnée jusqu'au Gir ; il est plus probable que ce sont les nomades eux-mêmes qui l'ont entraîné aussi loin.

Notons en tout cas qu'aucun texte ne s'oppose à l'hypothèse d'un tel itinéraire, pas même celui de Pline, qu'on a cité en débutant : en franchissant l'Atlas à l'Est du Talghemt, en effet, Suetonius a fort bien pu voir le Jbel 'Ayyachi, qui s'élève à plus de 4000 mètres, et noter, comme il l'a fait, que « les cimes de l'Atlas sont couvertes, même en été, d'une épaisse couche de neige » ; il a pu trouver des forêts sur son passage, dans ces régions où les traces n'en manquent pas et où les rivières ne devaient pas être saignées comme aujourd'hui par les nombreux canaux qui irriguent les oasis. Il n'y avait guère que quatre siècles que l'auteur du *Périple de Scylax* avait rapporté que des chasseurs d'éléphants vivaient au Sahara atlantique (4), dans une région fort éloignée aujourd'hui de tout pâturage, propre

(1) TACITE, *Histoires*, II, 31.

(2) *Ibid.*, I, 90.

(3) *Ibid.*, II, 25.

(4) Apud ROGET, *loc. cit.*, p. 20.

à ces grands animaux. Au reste, le fait que Suetonius ait dépassé l'Atlas de quelques milliers de pas avant d'atteindre le Gir, paraît bien indiquer qu'il est passé très à l'Est du Talghemt, de façon à atteindre la basse vallée de cet oued.

Il semble alors qu'on puisse reconstituer maintenant, sans trop de chances d'erreur, la succession des événements. La soumission des Maurétanies obtenue, c'est-à-dire la révolte d'Aedemon réprimée, — car il n'y a pas eu nécessairement de lien entre cet événement et l'expédition de 42 (1) — les Romains se sont naturellement préoccupés de relier leurs deux nouvelles possessions. Seulement, les nomades n'ont pas tardé à leur montrer qu'une telle tâche n'était pas aisée. Après de coûteuses tentatives sans doute, on s'est décidé à châtier ou tout au moins à refouler vers le Sud les tribus errantes ; celles-ci, devant les colonnes romaines, ont, selon leur tactique habituelle, fait le vide jusqu'à l'Atlas, puis jusqu'au Gir, et enfin jusqu'au désert.

Suetonius a dû partir de Césarienne, comme l'a supposé Vivien de Saint-Martin (2) et comme semblent l'avoir soupçonné certains auteurs, qui l'ont placé parmi les procurateurs de cette province et non de Tingitane (3), ou qui en ont même fait un légat d'Afrique. Il a traversé les hauts plateaux, peut-être en suivant la piste qui devait être, plus tard, celle de Tlemcen à Sijilmassa, par Sebdou, Tendrara, la plaine de Tamlelt et 'Ain Chair (4) ; il a pu, dès lors, parvenir à l'Atlas en dix étapes (5), comme le dit Pline, et atteindre le Gir quelque part au Sud de Bou Anan. On s'expliquerait alors qu'il ait rencontré sur sa route « des déserts de sable noir, où émergent de place en place des rochers comme brûlés », c'est-à-dire des *garas*, très fréquentes dans ces régions.

(1) Quoiqu'en dise Pallu de Lessert (*loc. cit.*, I, p. 470), qui n'a pas connu, il est vrai, l'inscription de Valerius Severus à Volubilis, mais qui s'appuie d'une façon très discutable, semble-t-il, sur le texte de Pline l'Ancien.

(2) *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine. Etude historique et géographique*, p. 107. Toutefois, ce n'est pas, comme il l'a cru, parce que la Tingitane n'appartenait pas encore à l'Empire.

(3) Il est vrai qu'il peut s'agir, chez ces auteurs, d'un simple procédé d'exposition, car on sait que la division de la Maurétanie en deux provinces est postérieure à l'expédition de Suetonius (Cf. DION CASSIUS, *loc. cit.*)

(4) Cf. MERCIER, *Sijilmassa selon les auteurs anciens*, Rev. Afric., juil. 1867, pp. 274-276 ; il compte 8 jours de Tlemcen à 'Ain Chair. Cf. aussi l'itinéraire d'El Hôjj el Bachir (F. PHILIPPE, *Voyage d'El Hadj el Bachir au Tafilala en 1867*, Rev. Afric., 3<sup>e</sup> trim. 1911), par Bergent, Debdou, Anwal, Beni Tajjit. Nous n'avons pu identifier les étapes de celui que décrit Edrisi (*loc. cit.*, p. 94).

(5) Il y a environ 300 kilomètres de Tlemcen à l'Atlas par cette voie et l'on peut estimer l'étape journalière romaine à 30 kilomètres (F. KRAMER, *L'armée romaine au temps de César*, trad. fr., p. 52, note 3)

L'expédition a pu durer plusieurs mois, puisqu'aux dires encore de Pline, Suetonius a fait des observations météorologiques en hiver et en été. Les nomades se tenaient vraisemblablement hors de sa portée, car ses troupes n'étaient évidemment pas équipées pour pénétrer dans le désert ; il a dû demeurer longtemps sur place (1), dans l'attente d'une occasion favorable, qui lui permettrait d'imposer des conditions de paix susceptibles de garantir la sécurité des communications entre les deux Maurétanies. Et puis, de guerre lasse, il fallut bien se résigner à revenir en arrière sans avoir rien obtenu ; et le fait seul que cette retraite se soit, à notre connaissance, effectuée sans incident, semble bien prouver qu'il n'a pas du se replier sur la Tingitane, mais bien sur la Césarienne ; dans un terrain aussi facile que celui des hauts plateaux, la supériorité de son armement conservait en effet toute sa valeur.

Il importait toutefois de ne pas rester sur ce demi-échec. On monta donc une deuxième expédition que cette expérience permit de mieux adapter aux difficultés du pays et qui fut confiée à Cn. Hosidius Geta. Bien que celui-ci ait emporté « la plus grande quantité d'eau qu'il put », l'opération faillit bien ne pas réussir, une fois encore, malgré deux combats victorieux ; elle aurait même, sans nul doute, fini par un désastre sans une chance inespérée. A travers Dion Cassius, on suit toutes les angoisses de cette armée, envoyée là pour arracher aux nomades la promesse formelle de respecter les communications romaines et constamment menacée de mourir de soif, cherchant en vain à imposer sa volonté à un adversaire insaisissable et tenace. On juge alors l'immense soulagement qu'elle dut éprouver lorsqu'enfin celui-ci, surpris de la voir se maintenir et subsister si longtemps dans ces contrées déshéritées, finit par solliciter la paix.

Ces deux expéditions prouvaient aux tribus pillardes que le désert même ne les protégeait pas des représailles de Rome. Elles ne semblent pas cependant avoir eu l'effet durable qu'on pouvait en attendre : comme nous l'avons vu plus haut, dès 47-48, on estima devoir officiellement diviser la Maurétanie en deux provinces, reconnaissant ainsi la « frontière vivante » qui la partageait. D'ailleurs, au moins à partir de Domitien, il fallut constamment défendre par la force la sécurité des pistes traversant le Maroc oriental.

(1) C'est peut-être sur les ruines de son camp (Cf. LÉON L'AFRICAIN, *loc. cit.*) que les Miknasa construisirent, au VIII<sup>e</sup> siècle, la ville de Sijilmassa.



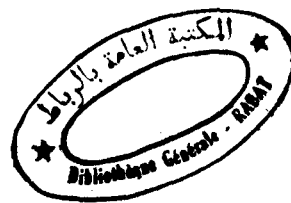
La dernière de ces colonnes répressives fut sans doute celle du règne d'Antonin; elle semble bien avoir eu les mêmes adversaires que Suetonius: « vagabonds et errants », difficiles à atteindre « parce qu'insaisissables, se déplaçant à cheval avec leurs femmes »; on dut, comme en 42-43, les repousser « hors des frontières, dans les extrêmes solitudes de la Libye jusqu'à l'Atlas » (1). Mais ce suprême effort, malgré son succès momentané, demeura vain, lui aussi.

C'est que, comme le prouve ici l'histoire de notre occupation, pour pouvoir régner pacifiquement sur l'Afrique du Nord, il faut en étendre la conquête jusqu'au Sahara et y maintenir constamment des forces suffisantes, sous peine de voir sans cesse renaître et grandir la menace des nomades sur le Tell et d'être, tôt ou tard, contraint de subir leur loi.

F. DE LA CHAPELLE.

---

(1) PAUSANIAS, *Description de la Grèce*, VIII, 43, 4.



# Communications

---

## ENCORE L'AMBASSADE DE JORGE JUAN AU MAROC (1767)

---

Après avoir décrit, dans *Hespéris* (tome XVII, fac. I, 2<sup>e</sup> trimestre 1933, pp. 45-47), trois relations de l'ambassade de Jorge Juan au Maroc en 1767, conservées l'une à la Bibliothèque Générale du Protectorat à Rabat, les deux autres à la Bibliothèque Nationale de Madrid, j'ajoutais : « L'existence d'autres mss. paraît... peu probable ». L'expérience vient de me prouver, une fois de plus, qu'on ne saurait être trop prudent en pareille matière, que mon affirmation, si réservée qu'elle fût, restait encore trop absolue, et que des recherches qui semblent de prime abord peu apparentées s'entr'aident parfois de la manière la plus inattendue. Dans le précieux *Catálogo de manuscritos de América existentes en la Biblioteca Nacional* (Madrid, 1933), que vient de publier M. Julián Paz, je trouve en effet, sous le n<sup>o</sup> 151 (p. 72), un recueil factice composé de quatre pièces, dont la première, la troisième et la quatrième se rapportent aux affaires américaines, mais dont la seconde est intitulée : « *Brebe noticia de lo más particular sucedido y observado en el viaxe de Marruecos* ». Año 1767. Elle occupe les feuillets 85-147 du recueil. Le fait que la première pièce est un ouvrage de Jorge Juan et de son compagnon Ulloa et surtout la date suffisent à prouver qu'il s'agit bien de l'ambassade du mathématicien espagnol à Marrakech. Par ailleurs, ni la cote actuelle (n<sup>o</sup> 3100) ni les caractéristiques de ce recueil factice ne correspondent à ceux des deux mss. madrilègnes que j'ai étudiés dans *Hespéris*. Ce quatrième ms. représente donc soit une copie d'un des trois textes connus jusqu'à présent, soit un autre texte original. Je ne crois pas que cette petite découverte soit de nature à modifier les conclusions de mon article précédent ; mais il m'a paru utile de la consigner ici, sans attendre l'occasion d'examiner le ms. que signale M. Julián Paz.

Robert RICARD.

\* \* \*

## NOTE SUR LES MONNAIES ANTIQUES TROUVÉES A CHELLA

---

Les pièces de monnaie antiques trouvées jusqu'à ce jour dans les fouilles de Chella sont au nombre de 68. Toutes, sauf deux, sont en bronze et malheureusement assez mal conservées; toutefois, six seulement sont complètement illisibles et n'ont pu être identifiées. Les 62 autres se décomposent ainsi (1) :

République Romaine : 2 (deniers d'argent).  
 Dynastie julio-claudienne : 1 bronze (peut-être Auguste et l'Autel, Lyon).  
 Claude : 1.  
 Domitien : 4.  
 Nerva : 2.  
 Trajan : 6.  
 Hadrien : 4.  
 Antonin : 5 (dont une douteuse, mais appartenant sans aucun doute au 11<sup>e</sup> siècle).  
 Faustine l'ancienne : 2.  
 Marc Aurèle : 2.  
 L. Verus : 1.  
 Faustine la jeune : 1.  
 Commode : 1.  
 Julia Maesa ou Mamaea : 1.  
 Sévère Alexandre : 1.  
 Maximin : 2.  
 Gordien III : 4.  
 Gallien : 2.  
 Claude le Gothique : 5.  
 Constantin : 6.  
 Licinius : 2.  
 Constantin II : 3.  
 Constance II : 1.  
 Dynastie constantinienne : 1.  
 Honorius : 1.  
 Ville de Lixus : 1.

On peut y ajouter un bronze d'Aurélien trouvé par un promeneur et demeuré en sa possession, et probablement plusieurs autres de l'ancienne collection Rouland Mareschal.

(1) Ces pièces ont été gracieusement remises au Service des Antiquités par M. Borély, Chef du Service des Beaux-Arts, qui dirige actuellement les fouilles de Chella. Elles sont aujourd'hui exposées, au moins les mieux conservées, au Musée du Service des Antiquités.

Le nombre de ces pièces est faible, mais les fouilles ont porté, en somme, sur l'agglomération musulmane, et n'ont encore dégagé qu'une minime partie de la ville romaine, surtout des monuments publics, et aucune de ces habitations privées qui sont particulièrement riches en trouvailles de monnaies. Pourtant, de ce tableau, nous pouvons déjà dégager deux conclusions.

L'existence de deux deniers républicains est intéressante. Le seul qui soit identifiable porte au droit la tête de Rome casquée et au revers Jupiter tenant un foudre et une palme et debout sur un quadrigé allant au pas à droite. Or, les pièces qui se rapprochent le plus de ce type ont été frappées par Q. Caecilius Metellus, monétaire en 129 av. J. C. ou par son collègue M. Vargunteius (1) ; il semble que notre denier appartienne au premier. Même en admettant qu'il soit resté fort longtemps en circulation, on peut légitimement supposer que dès le 1<sup>er</sup> siècle avant J. C., les espèces romaines étaient acceptées dans la région de Sala, sujette des rois Maures, donc que les *negotiatores* poussaient leurs affaires assez loin vers le Sud (2).

D'autre part, la série se prolonge jusqu'au milieu du iv<sup>e</sup> siècle (avec des lacunes explicables par le manque d'ampleur des fouilles) ; Constantin et sa famille sont représentés dans la même proportion que les dynasties précédentes, signe que le commerce romain poursuivit normalement son cours jusqu'à cette époque. La pièce d'Honorius étant isolée, on ne peut assurer qu'il continua jusqu'au v<sup>e</sup> siècle. Pourtant, le petit trésor de monnaies qui fut trouvé dans un champ près de Safi, il y a quelques années, et qui fut acheté par le vice-consul d'Italie à Mazagan, contenait des pièces de Constantin et de Valentinien, ce qui nous amène jusqu'à 364-375 ; et, à Lixus, il a été trouvé plusieurs pièces à l'effigie de Théodose et d'Honorius. Nous pouvons ainsi admettre que, dans la région de Sala, la monnaie romaine a continué de circuler jusqu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle. L'influence économique de l'Empire, sinon son administration, avaient donc subsisté jusqu'à cette époque sur la côte atlantique de la Maurétanie Tingitane.

R. THOUVENOT.

---

(1) BABELON, *Monnaies de la République Romaine*, t. I, p. 265, et II, p. 525.

(2) C'est ce que nous prouvait déjà l'inventaire de la collection formée par Rouland-Mareschal, qui comprenait 70 deniers d'argent de la République Romaine, dont le plus ancien remontait à 204 av. J.-C. Lorsqu'Auguste fonda ses colonies sur la côte océanique de Maurétanie, le terrain avait donc déjà été longuement préparé par la pénétration commerciale.

# Bibliographie

---

George SARTON. — *Introduction to the history of science*. Volume II (from Rabbi ben Ezra to Roger Bacon), published for the Carnegie Institution of Washington by the Williams et Wilkins Cy, Baltimore, U. S. A., 1932, 2 tomes in-4° de XXXV, 1251 pp.

Je regrette de n'avoir pu signaler au moment où il a paru, en 1927, le premier volume de cette œuvre monumentale, élevée en l'honneur de la science universelle par un de ceux qui l'ont servie le mieux en montrant combien est réelle et profonde la solidarité de l'intelligence humaine à toutes les époques, et comment l'étude comparée des diverses cultures peut être utile à l'homme de science pour lutter contre les excès de la spécialisation qui nous submerge aujourd'hui.

M. G. Sarton, belge d'origine, est le fondateur et est resté l'animateur de la revue *Isis*, imprimée à Bruges, qui, chaque trimestre, apporte à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des sciences, en dehors d'une série de travaux originaux, remarquables autant que variés, une bibliographie critique unique en son genre. D'une érudition encyclopédique, possédant la plupart des langues européennes, ayant étudié l'arabe et l'hébreu, il avait patiemment amassé dès avant la guerre, en vue de son futur ouvrage, des documents qu'il put heureusement préserver durant l'occupation de son pays. L'Institution américaine Carnegie s'est grandement honorée en lui donnant les moyens de continuer ses travaux et de les publier sous la forme qui lui a semblé s'adapter le mieux au plan à la fois analytique et synthétique qu'il a conçu. Il place, en effet, au début de chaque volume, un grand chapitre d'introduction qui fournit à quiconque veut avoir une idée d'ensemble sur le développement de la pensée scientifique durant une période donnée (ici, les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles), le tableau le plus vivant qui soit.

Cela fait, G. Sarton aborde séparément chaque demi-siècle, suivant la méthode adoptée pour la bibliographie d'*Isis*. Il caractérise cette tranche d'années en la mettant, pour mieux fixer l'esprit, sous l'égide des savants dont l'influence la domine, appelant : l'époque de Guillaume de Conches, d'Abraham Ibn Ezra et d'Ibn Zuhr (Avenzoar) la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle ; l'époque de Gérard de Crémone, d'Ibn Rushd (Averroès) et de Maimonides la seconde moitié, etc. Et, en tête de chacune, on trouve une nouvelle préface, intitulée : « Coup d'œil sur la

science et le progrès intellectuel », développant, pour le lecteur non spécialiste qui ne désire pas pousser plus loin son investigation, le tableau panoramique que l'introduction générale lui a déjà fourni dans ses grands traits.

Pénétrant alors dans le cœur du sujet, G. Sarton examine en détail successivement pour chaque branche de la science, les œuvres et les hommes qui contribuèrent le plus, durant la période envisagée, au développement de la pensée humaine, de l'extrême Occident et l'extrême Orient. Deux points, d'ailleurs connexes, sont particulièrement à signaler ici : d'une part, la place accordée non seulement à l'Asie et à la Chine, tout incomplète que soit encore notre information sur le passé scientifique de ces pays ; d'autre part, l'importance reconnue aux idées religieuses et philosophiques qui forment le fond du tableau et sans la connaissance desquelles on ne saurait s'assimiler pleinement la pensée médiévale.

Ainsi donc, tout spécialiste pourra trouver dans celui des chapitres qui s'adresse à sa spécialité, et pour chaque demi-siècle, les renseignements détaillés qu'il peut désirer, contrôlés aux meilleures sources, et susceptibles même d'être tenus à jour au moyen de la bibliographie critique de *Isis*, qui publie régulièrement les *addenda et corrigenda* aux notices de l'*Introduction*. Si on ajoute à cela les index copieux et commodes, on voit de quel remarquable instrument de travail disposent à présent les chercheurs, qu'il s'agisse de l'histoire des mathématiques et de l'astronomie, de celle de la physique, de la technologie et de la musique, de l'histoire de la chimie, de la géographie, des sciences naturelles et de la médecine, ou même d'historiographie, droit, sociologie et science de l'éducation. Telle est, en effet, la large acception que G. Sarton donne au mot science, d'accord en cela avec les idées qui dominèrent les siècles passés. Les pseudo-sciences comme l'astrologie et l'alchimie ne sont pas oubliées, on le conçoit, tant leur étude est liée à celles des connaissances véritables de cette espèce jusqu'à l'époque moderne.

Pour les islamisants, les deux volumes déjà parus de l'*Introduction* — titre vraiment trop modeste pour une œuvre de cette envergure, mais qui ne veut avoir d'autre prétention que de servir de cadre aux travaux futurs des historiens des sciences — présentent un intérêt spécial. Dans le premier (d'Homère à 'Omar Khayyâm), on voit se dérouler toute l'histoire scientifique de l'Antiquité orientale et classique et se tracer le chemin qui conduit d'Alexandrie à Bagdad, par où sera transportée et sauvée, au moment où le monde occidental s'écroule, la tradition hellénistique, confiée aux mains pieuses des savants musulmans. Dès la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, c'est le nom d'un des leurs que G. Sarton met en tête d'un de ses chapitres, Ġābir ibn Ḥayyān ; sans doute aujourd'hui, après les travaux des D<sup>rs</sup> Kraus et Ruska, préférerait-il substituer à cette figure dont l'historicité même devient douteuse, celle de l'astronome Māšāllāh, de qui les œuvres furent de très bonne heure traduites et utilisées en Catalogne, comme l'a montré J. Millas.

Le IX<sup>e</sup> siècle est placé sous l'égide de deux illustres persans, le mathématicien al-Ḥwārizmī et le médecin al-Rāzī. Pour la première moitié du X<sup>e</sup>, c'est l'encyclo-

pédiste égyptien al-Mas'ūdī, bien que le philosophe al-Fārābī puisse lui disputer ce rang. Nous sommes d'ailleurs à l'apogée de la science « arabe » en Orient ; les noms des savants musulmans se pressent sous la plume de l'auteur qui juge Abu l-Wafā [al-Buzḡānī] digne, en raison de la qualité de ses travaux astronomiques, de présider à la seconde moitié de ce siècle glorieux. Enfin, le volume s'achève (après 839 pp.) par le XI<sup>e</sup> siècle, caractérisé, en dépit du grand nom d'Avicenne, par ceux d'al-Bīrūnī et de ' Umar Ḥayyām.

Après cette apothéose, le second volume nous fait assister au déclin progressif de la culture arabe au profit des cultures juive et chrétienne qui ne cessent « d'absorber sa force et de la transformer en leur propre substance ». G. Sarton montre que c'est plutôt dans cette assimilation et non dans le « surclassement » d'un idéal par rapport à un autre, que réside le triomphe de l'Occident. Cette victoire « n'implique pas pour l'humanité un changement de conduite ». Le XIII<sup>e</sup> siècle marque cette première renaissance de l'Europe. A partir du XII<sup>e</sup>, « on peut dire qu'il ne resta plus en présence que trois civilisations indépendantes : la gréco-arabo-latine, l'indoue et la sino-japonaise... Le conflit entre l'Orient et l'Occident continua à se faire sentir à l'intérieur de la première, mais il fut bien plus net encore entre celle-ci et les deux autres ».

G. Sarton n'oublie pas les grands noms de cette époque de décadence de la science arabe ; celui du botaniste de Malaga, Ibn al-Baitār, est associé, pour la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, aux noms de Robert Grossetête et de Jacob Anatoli ; la seconde moitié est l'époque de Jacob b. Mahir b. Tibbon, de Quṭb ad-dīn aš-Šīrāzī, et, bien entendu, de Roger Bacon.

Souhaitons que les difficultés financières que l'Amérique connaît, elle aussi, ne viennent pas mettre obstacle à la publication des trois volumes consacrés aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, qui doivent suivre, et remercions M. Sarton d'avoir conçu et exécuté, avec une telle maîtrise, une œuvre dont l'ampleur aurait fait reculer des esprits moins vastes et moins audacieux.

H. P. J. RENAUD.

\* \* \*

GOICHON (M<sup>lle</sup> A.-M.). — *Introduction à Avicenne. Son épître des définitions*  
Traduction avec notes. Préface de Miguel Asín PALACIOS. Bibliothèque  
française de philosophie, Paris, 1933.

La lecture des philosophes arabes exige autre chose que des connaissances linguistiques. Il faut pour aborder leurs ouvrages, connaître les sources grecques auxquelles ils sont allés puiser leur science, le mouvement des idées vers le X<sup>e</sup> siècle et l'interaction de l'esprit religieux et de l'esprit philosophique dans la conscience d'un musulman de cette époque.

Encore n'est-ce pas tout : « En abordant la philosophie scolastique arabe, le lecteur habitué à la scolastique latine est frappé par une similitude d'expression

en même temps que par des différences de pensée ». Trompé par les mots — ou par le sens qu'il leur donne en partant de son vocabulaire personnel — le lecteur trébuche, s'égaré, puis ne comprend plus.

Les contemporains d'Avicenne, de son vivant déjà, avaient éprouvé le besoin de connaître exactement le sens des termes techniques de sa philosophie. Besoin évident, qui se manifeste dès qu'on aborde non seulement l'étude d'une théorie ancienne, mais encore celle des spéculations les plus modernes. Dans l'exposé des idées, il faut commencer par « définir les termes ». Répondant aux désirs de ses auditeurs, Avicenne rédigea lui-même une « épître des définitions » véritable clef indispensable aujourd'hui plus qu'autrefois à la compréhension de sa philosophie.

C'est cette épître que M<sup>lle</sup> Goichon a traduite.

« Il est inutile de peser ici, dit dans la préface M. Miguel Asin Palacios, la difficulté qu'offre l'exégèse d'un texte de cette nature. La brièveté, la concision du style, caractéristiques obligées de toute définition exacte, voilent son contenu idéologique au lieu de le révéler. Toute définition est, en réalité, la condensation d'une théorie, supposée déjà connue dans tout son développement. C'est pourquoi, afin d'être interprétée fidèlement, une définition exige l'analyse préalable de ses éléments ou termes, en fonction du système entier de l'auteur qui la formule. C'est cela précisément que, dans une étude pénétrante, et avec une patience infatigable, a fait M<sup>lle</sup> Goichon pour interpréter les définitions d'Avicenne. Chacune d'elles est l'objet d'une monographie érudite, dans laquelle les idées cardinales du défini et les vocables arabes qui les expriment sont doctement commentées d'abord, à la lumière des œuvres d'Avicenne où on les trouve plus expliqués, et sont comparés avec les sources philosophiques grecques, dont ils dépendent plus ou moins directement. Ce double commentaire est un modèle d'investigation critique et historique, qui aidera à situer Avicenne à la place qui est sienne dans le cadre général de la philosophie, particulièrement de la philosophie islamique ».

On ne saurait paraphraser une opinion aussi compétente, exprimée de façon si claire et si complète. Tout lecteur de l'ouvrage de M<sup>lle</sup> Goichon sera pris d'un sentiment de reconnaissance et d'admiration pour l'auteur d'un travail si délicat et si indispensable néanmoins.

L. BRUNOT.

\* \* \*

Ch. BUTTIN. — *Catalogue de la collection d'armes anciennes européennes et orientales de Charles Buttin*, Rumilly, 1933, in-8°, 204 pages, XXXII planches et un frontispice.

Tous les collectionneurs d'armes contemporains ont connu Charles Buttin, qu'une compétence technique exceptionnelle et une érudition hors pair ont rendu justement célèbre. La maîtrise de ce savant fut telle que des spécialistes ès-armes du monde entier vinrent solliciter ses expertises et considérèrent ses travaux comme références inattaquables.



Non content de faire connaître le résultat de ses recherches par des ouvrages et des articles aussi solides que nombreux, il voulut encore constituer une collection à laquelle son discernement et son goût devaient conférer une valeur toute particulière. Et il y réussit pleinement.

« Tous les collectionneurs, dit M. François Buttin, nourrissent l'ambition de dresser le catalogue complet et détaillé de leur collection. Mon père naturellement avait entrepris le sien... Chercheur infatigable et travailleur acharné, ce n'était plus un catalogue ordinaire que rêvait de réaliser Ch. Buttin. Attiré depuis une vingtaine d'années par l'Orient, dont les armes mal étudiées, presque inconnues pour beaucoup, le passionnaient, il avait procédé à quantité d'échanges, épurant sa collection européenne, dont il ne voulait conserver que les pièces les plus remarquables et celles qui devaient servir à l'exécution de son plan. L'ouvrage qu'il projetait devait tout à la fois être le catalogue de ses armes et, à leur propos, l'histoire de l'armement en Orient et surtout l'étude des influences réciproques de l'Europe et de l'Orient dans leurs armes. Les circonstances hélas, le desservirent... et le second essai de son catalogue devait, comme son premier projet, demeurer inachevé ».

Ce travail heureusement ne fut pas perdu : Ch. Buttin laissait plusieurs fils qui, dès leur jeune âge, avaient été initiés à l'histoire des armes et sont eux-mêmes devenus, quoiqu'ils s'en défendent, des connaisseurs de très haut mérite. Aussi l'un d'eux, M. François Buttin, s'est-il dévoué, dans une pensée qui l'honore hautement ainsi que toute sa famille, pour rassembler les notes de son père, rédiger et classer celles qui ne l'étaient pas encore, publier le tout et le mettre à la portée de tous. Telle est la genèse du document qui nous est ainsi offert et qui décrit une à une, et avec une précision remarquable, les 1.112 pièces d'une collection unique, groupées en 32 planches avec une clarté et un goût exemplaires.

Décrites les premières, les armes européennes occupent 126 pages de texte et 16 planches. Et c'est un défilé, admirablement ordonné, de casques, de boucliers, d'armures, de dagues, de poignards, de cinquadeas, de couteaux de chasse, de baïonnettes, de pièces de coutellerie, d'épées et de sabres, de cannes à épée, de sabres-outils de paysans, d'armes d'hast, d'arbalètes, d'armes à feu grandes et petites, d'accessoires divers, de 549 objets choisis parmi les plus caractéristiques, remontant parfois jusqu'au moyen-âge, auxquels les connaisseurs et les étudiants pourront se référer avec le plus grand profit.

Puis sont passées en revue, en 158 pages de texte et 16 planches, 563 autres armes originaires de tous les pays d'Orient : Pologne, Russie, Albanie, Turkestan, Afganistan, Boukhara, Inde, Ceylan, Malaisie, Extrême-Orient (Birmanie, Laos, Chine), Japon, Arabie, Maroc, Afrique et divers.

Jamais jusqu'à ce jour aucun des auteurs qui ont écrit sur l'histoire de l'armement n'avait entrepris de donner une étude aussi générale et aussi complète des armes de l'Orient. Il est vrai que peu d'entre eux avaient eu l'occasion de commenter une collection qui renfermât une variété aussi remarquable des armes

blanches asiatiques et marocaines. De cet armement si peu connu, la plupart des grands Musées européens n'ont retenu que les pièces les plus riches, alors que Ch. Buttin a patiemment recherché les exemplaires les plus caractéristiques.

Mais, ce qui nous intéresse surtout, dans ce vaste répertoire, c'est la place très honorable encore qu'incomplète, puisque les fusils n'y figurent pour ainsi dire pas, occupée par le Maroc qui, sur ce point comme sur tant d'autres, affirme son originalité propre.

Et voici comblée une sérieuse lacune : tout le monde sait qu'à part la substantielle enquête de A. Joly, sur la fabrication des armes à Tétouan, les deux excellentes mais trop courtes études qui nous avons pu naguère obtenir de M. P. de Vigy sur les armes du musée de Batha à Fès, publiées ici même, et les indications fournies par Ch. de Foucauld, M. le marquis de Segonzac et le capitaine Delhomme, nos renseignements sur ce sujet fussent restés assez limités.

C'est ainsi que les pages 265 à 277 et la planche XXXI du livre de Ch. Buttin sont consacrées à la description et à la figuration méthodique de près d'une cinquantaine d'armes et accessoires divers spécifiquement marocains. Poignards, sabres, poires à poudre, amorçoirs, etc., y prennent une place d'autant plus intéressante qu'ils peuvent être immédiatement comparés avec les pièces similaires provenant du Caucase, de la Perse, de l'Inde, du Ceylan et surtout de l'Arabie. Comparaison extrêmement instructive, qui démontre que c'est vers l'est de l'Islam qu'il fallait se tourner pour bien comprendre l'histoire des armes maghrébines.

Il aura appartenu par exemple à Ch. Buttin d'être le premier à établir la parenté qui existe entre les sabres de Ceylan, ceux d'Arabie et du Maroc.

Avant lui, on n'avait pas relevé non plus que l'arc de jointure, allant de l'écusson au pommeau, première tentative de la grosse garde des sabres actuels, est venu de Ceylan en Arabie, au Maroc, en Espagne, d'où il a gagné toute l'Europe.

Un examen même succinct de la documentation fournie par Ch. Buttin montre enfin que les trois principaux types de poignards du Maroc (khanjer, koummīya, shoula) offrent, par plus d'un côté, de saisissantes analogies avec certaines parties des « candjia » turcs et persans, des « kindjal » du Caucase et des « djambia » d'Arabie.

Nous sommes persuadé que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'armement apprendront en outre avec satisfaction que, sur la prière que nous lui en avons faite de son vivant — car il vint plusieurs fois au Maroc rendre visite à deux de ses fils qui y étaient établis — Charles Buttin entreprit une étude sur les armes marocaines. S'il mourut avant de pouvoir l'achever, il en laissa du moins la première partie complètement terminée. Celle-ci, qui a trait aux poignards et aux sabres, et qui a été présentée par nous au dernier congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines (Section des Arts Indigènes), est à la veille d'être publiée.

La deuxième partie, qui sera consacrée aux armes à feu et à leurs accessoires,

fait en ce moment l'objet d'une mise au point par M. le Commandant Pierre Buttin (1). Elle doit être publiée par le même Institut.

En terminant, nous nous faisons l'agréable devoir de rendre un reconnaissant hommage à la mémoire de Charles Buttin et d'exprimer toute notre gratitude à ses deux fils Pierre et François, qui ont mis tant de bonne grâce à réunir et parachever les documents qu'ils détenaient et à les mettre à la portée du public.

Pussions-nous voir enfin les actuels collectionneurs d'armes du Maroc suivre ce bel exemple. Quels trésors ne nous révéleraient pas en effet, les ensembles réunis par M. le Général de Loustal, Commandant le Territoire de Tadla, M. Maître, Contrôleur Civil, Chef des Service Municipaux d'Oudjda, M. Bonnet, propriétaire à Casablanca, enfin MM. Buttin fils, qu'un long séjour au Maroc et qu'un étroit contact avec les habitants ont rendu particulièrement experts en la matière ?

*P. S.* — Peut-être n'est-il pas inutile de reproduire le passage suivant, extrait d'un compte-rendu de M. le Dr Rose, paru dans la revue sur les armes « *Zeitschrift für Historische Waffenkunde* », où le critique allemand s'exprime ainsi :

« La deuxième partie du catalogue est consacrée aux armes orientales. Cette partie est particulièrement importante pour la science historique des armes, parce qu'elle fournit des bases importantes pour la distinction souvent difficile des différents types d'armes d'après leur nationalité, espèce et ancienneté. La partie sur les armes de l'Inde, ainsi que les chapitres suivants sur Ceylan, la Malaisie, l'Arabie et le Maroc sont parmi les plus riches et les plus instructifs du catalogue entier. Ils donnent non seulement des explications sur les armes spécialement en usage dans les différentes régions de ces pays, mais aussi établissent des désignations précises de toutes ces variétés et par cela créent une base solide pour ce terrain peu étudié. »

Prosper RICARD.

\* \* \*

FR. CHARLES-ROUX. — *France et Afrique du Nord avant 1830. Les Précurseurs de la conquête*. Paris, Alcan, 1932, gr. in-8°, 752 p., 42 planches h. t. (*Collection du Centenaire de l'Algérie*).

L'ouvrage qu'à l'occasion du Centenaire de l'Algérie M. Fr. Charles-Roux a consacré aux Précurseurs de la conquête française en Afrique du Nord est semblait-il le premier travail d'ensemble que l'on ait composé sur cet important sujet. L'auteur, très au courant des études de ses devanciers, comme en fait foi la bibliographie qu'il cite aux pages 729 à 736, ne s'est pas borné à résumer et à mettre au point, avec une grande connaissance du sujet, les recherches et les conclusions de

(1) A la suite de notre communication devant les membres du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, M. le Commandant Pierre Buttin, actuellement fixé à Ras Tebouda, voulut bien faire, devant le même Congrès, un exposé sur les Armes marocaines du Musée du Batha de Fès, exposé qui fut particulièrement remarqué par sa précision, sa clarté et sa documentation.

ceux qui lui ont préparé la voie. Il a fait œuvre personnelle. Les Archives du Ministère des Affaires Etrangères, celles du Ministère de la Marine (conservées aux Archives Nationales), et celles du Ministère de la Guerre lui ont fourni un grand nombre de documents nouveaux. Son enquête s'étend, aussi bien qu'à l'Algérie, à la Tunisie, à la Tripolitaine et au Maroc. La part faite à celui-ci est importante. C'est sur cette partie de l'ouvrage qu'il nous convient surtout d'insister.

La conclusion qui s'impose à l'esprit, lorsqu'on achève la lecture du livre de M. Charles-Roux, c'est qu'il fallait que le mouvement qui entraînait la France vers l'Afrique du Nord eût quelque chose de fatal puisque, malgré toutes nos résistances, nous ne pûmes nous dispenser de nous établir dans ce pays.

Ni les intérêts commerciaux, dont la tradition est pourtant très ancienne, puisque, dès le <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, les Marseillais commercent aussi bien à Ceuta qu'à Tunis et Mahdiya et qu'à Bône ou Bougie, ni un dessein colonisateur, c'est-à-dire le souci d'organiser un pays pour en exploiter les richesses, ne sont historiquement à l'origine de notre installation là-bas. Si les Barbaresques avaient été des voisins traitables, il est probable que nous n'aurions pas songé, ou que nous n'aurions songé que beaucoup plus tard à occuper leur territoire. Le principal, on dirait presque l'unique souci de la politique française sous l'ancien régime, en matière d'Afrique du Nord, c'est de réduire à l'impuissance la piraterie barbaresque. On essaie pour cela tous les moyens. Les traités de paix et de commerce, rarement respectés, alternent avec les blocus, les croisières sur les côtes et même les bombardements des ports. Le résultat de ces mesures est généralement décevant. C'est alors, en désespoir de cause, qu'on étudie l'éventualité d'une occupation totale ou partielle du pays comme l'unique moyen qui reste de rendre inoffensif un adversaire qui se moque des mesures purement maritimes. Du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, après avoir à diverses époques envisagé, avec plus ou moins de complaisance, l'idée d'une installation sur quelque point du littoral africain, le gouvernement royal rejette régulièrement les suggestions qui lui sont proposées, et essaie de neutraliser les Barbaresques par des moyens, quels qu'ils soient, qui ne comportent pas installation de la France en Afrique du Nord. En 1683, quand l'Angleterre se décide à abandonner Tanger, une occasion tentante s'offre à Louis XIV de se faire céder la place. Il la repousse après l'avoir un moment examinée. D'autres soucis l'occupent. Pour lui, les régences barbaresques, peut-être plus encore le Maroc, sont un guépier où il ne veut pas mettre la main.

L'une des parties les plus intéressantes du livre de M. Charles-Roux est celle où il montre comment, au cours du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, se forme peu à peu une atmosphère favorable aux idées de colonisation et de conquête. A défaut de la presse, incapable à cette époque de créer un mouvement d'opinion, les gens que la question intéresse, les « coloniaux » d'alors, s'efforcent de faire prévaloir leurs vues à l'aide de mémoires adressées aux ministres.

« De là résulte, écrit M. Charles-Roux, une abondance extraordinaire de manuscrits contenant des propositions ou saugrenues ou prophétiques, ou encore les

deux à la fois : car le contraste de l'insensé et du sensé paraît la loi du genre... Les excentricités de certains plans, ajoute-t-il, ne doivent pas empêcher de voir le principe qu'ils ont de commun avec des projets plus raisonnables ». Tous voient dans l'occupation totale ou partielle qu'ils proposent le moyen de contraindre les Barbaresques à respecter le pavillon français ; mais déjà, dans quelques phrases, apparaît l'idée coloniale : « Les Espagnols, Portugais, Anglais et Hollandais ont des Indes : il serait facile à Votre Majesté, et à beaucoup moins de frais, d'en avoir aussi », écrit en 1729 Pierre Terral, ancien esclave à Meknès, auteur d'un projet relativement raisonnable qui conseille au Roi de chercher ces « Indes » au Maroc. Mêmes tendances dans le plan, de pure fantaisie, du baron de Saintot qui, en 1777, propose de faire du Maroc un apanage destiné au comte d'Artois. Les ministres se gardent bien d'encourager ces rêveries : mais malgré le peu de crédit qu'on leur accorde, par leur répétition, elles préparent l'esprit des agents des ministères à examiner plus sérieusement les projets plus sensés, lorsqu'ils leur seront proposés. Ainsi se crée peu à peu une opinion et une doctrine. Napoléon, qui songe à tout, fait étudier sérieusement un plan d'occupation de l'Algérie et un plan de conquête du Maroc. Mais il cherche à faire de ces deux pays des pièces de son jeu contre l'Angleterre plutôt qu'à les coloniser. Chose curieuse, ces projets d'occupation nés du besoin de réprimer la piraterie, c'est à l'époque où la piraterie a cessé d'être dangereuse, pour nous du moins, puisque les vaisseaux d'Alger ont renoncé à courir contre les nôtres, qu'ils arrivent à leur réalisation. C'est que le pli est pris de regarder le Dey d'Alger comme un adversaire irréductible dont on n'aura raison que par les grands moyens. M. Esquer a jeté un jour bien curieux sur les intérêts « d'affaires » qui eurent une influence non négligeable sur les origines de la campagne de 1830. Mais, pour l'opinion tout entière et pour le gouvernement presque entier, la conquête d'Alger a pour unique objet de châtier le Dey : si bien qu'Alger conquis, on se demande encore ce qu'on en fera et qu'il faut beaucoup de diplomatie et d'efforts pour faire accepter, non seulement par les puissances étrangères, mais aussi par l'opinion française, que la seule solution raisonnable est, pour nous, d'y rester.

Pierre de CENIVAL.

\* \* \*

FR. MACLER. — *Une lettre royale de sauvegarde chez les Infidèles*, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, tome CV, janvier-février 1932, pp. 85-97, 1 pl. h. t.  
— P. de CENIVAL. *Relations commerciales de la France avec le Maroc au xv<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'Histoire des Colonies*, 1932, n<sup>o</sup> 5, pp. 451-460.

Nous avons chacun de notre côté, M. Macler et moi, publié presque en même temps un même document. Il s'agit du texte d'une lettre du roi de France Charles VII, que l'on peut dater des environs de 1458, rédigée en forme de circulaire, de manière à pouvoir être adressée, en changeant pour chaque expédition le nom du destinataire, à cinq princes musulmans : « regibus de Tunetis, Armanie, Bugie,

de Fex et de Oren », afin de leur recommander les marchands français allant commercer dans leurs états. Cette pièce m'a semblé digne d'être signalée, car elle paraît être le plus ancien document conservé où l'on voit un roi de France se préoccuper de nouer des relations commerciales avec le Maroc. Aussi en ai-je fait l'objet d'une communication présentée au Congrès international d'Histoire Coloniale tenu à Paris en septembre 1931. Cette pièce, malheureusement, ne nous apprend rien de précis sur la réalisation du projet qui la motiva. On sait, par ailleurs, que Charles VII, après la ruine de Jacques Cœur, essaya de maintenir ou de reprendre les relations commerciales et maritimes des ports français avec les pays du Levant. La lettre du Roi, conservée aux archives de l'Aube, est une manifestation de ce dessein politique, mais nous ne savons pas dans quelle mesure elle fut suivie d'effet.

Se plaçant à un tout autre point de vue, M. Macler, spécialiste des études arméniennes, a été attiré par le nom du roi d'« Armanie » inscrit parmi ceux des destinataires de la lettre de Charles VII. Il y avait longtemps, en 1458, qu'il n'existait plus de roi d'Arménie ; aussi avais-je pensé, suivant en cela le sentiment de M. Vallet de Viriville, lequel avait autrefois signalé le document, que le mot d'« Arménie » représentait ici la Karamanie ou Etat du Grand Karaman, souverain d'un royaume créé, au XIII<sup>e</sup> siècle, au sud de l'Anatolie, et qui comprenait un certain nombre de territoires démembrés de l'ancien royaume d'Arménie. M. Macler, qui étudie aussi cette hypothèse, ne la juge pas absurde, mais il en propose une autre. Surpris de voir l'Arménie citée à une époque où aucun Etat ne portait plus ce nom, M. Macler est encore plus étonné de la voir figurer dans une énumération entre Tunis et Bougie, à côté de Fez et d'Oran. Il en vient à penser qu'Armanie ne peut être qu'une faute du copiste ; qu'il n'est pas question de l'Arménie, mais probablement d'une ville de l'Afrique du Nord. Aux arguments qu'il donne en faveur de sa thèse. M. Macler pourrait en ajouter un autre, tiré du texte même du document qu'il publie. Charles VII, dans un passage de sa lettre, s'exprime en ces termes : « ... *Galeacias et navigia nostra de proximo versus orientis et vestrarum [regionum] meridiei fines... duximus transfretandum* », soit : « nous avons jugé bon d'envoyer nos galéasses et nos navires d'ici vers les régions de l'Orient et vers vos régions du midi », c'est-à-dire que les cinq destinataires de la lettre sont rangés parmi les souverains des *régions du midi* et non pas des régions de l'Orient. Mais quelle ville de l'Afrique du Nord pourrait représenter « Armanie? » « Dans tous les noms de villes et de ports du littoral tunisien, je ne vois guère, écrit M. Macler, qu'Almahdia qui puisse, avec quelque vraisemblance, être rapprochée de l'« Armanie » de Troyes ».

Cette identification offre beaucoup de vraisemblance. El-Mahdiya, en Tunisie, fut pendant tout le Moyen âge une des villes les plus importantes de la côte et les mieux connues des Européens. Mais on peut faire à la thèse de M. Macler une grave objection. C'est qu'El-Mahdiya, à cette époque, était désignée en Europe, non pas sous son nom arabe, qui dans l'oreille d'un scribe aurait pu se confondre, avec « Armanie », mais sous son nom latin d'*Africa*. Ce nom se trouve au XII<sup>e</sup>

siècle dans la chronique du Mont Cassin, par Paul Diaire ; au xv<sup>e</sup>, dans Froissart, sous la forme Auffrique, pour ne citer que deux exemples que le hasard de lectures m'a mis récemment sous les yeux. Je ne trouve qu'un seul auteur qui nomme cette ville El-Mehdia, c'est Léon l'Africain, qui est un auteur arabe : mais Marmol, démarquant Léon, traduit El-Mehdia par Affrica. Il paraît donc difficile qu'un scribe de la chancellerie royale ait pu confondre Africa avec « Armanie », et c'est le seul argument qui me retienne d'adhérer sans réserve à l'hypothèse de M. Macler, satisfaisante à tous autres égards.

Pierre de CENIVAL.

\* \* \*

Domingos Mauricio G. DOS SANTOS. — *O Infante Santo e a possibilidade de seu culto canonico*, dans *Brotéria*, Lisbonne, Serie mensal: fé — sciências — letras, vol, IV, mars-avril 1927.

L'Infant Saint, c'est Fernando de Portugal, fils du roi Jean I<sup>er</sup>. On sait comment le Portugal, maître de Ceuta depuis 1415, voulut en 1437 tenter la conquête de Tanger. L'entreprise mal préparée et mal conduite aboutit à un affreux désastre. Les Musulmans vainqueurs exigèrent la restitution de Ceuta. En attendant qu'on leur remît la ville, il fallut leur livrer, comme caution, l'infant Fernando. Mais la perte de Ceuta était si grosse de conséquences et compromettait de telle façon l'avenir de la politique portugaise, que le Portugal passa outre, garda Ceuta et sacrifia l'Infant qui mourut en captivité à Fès, le 5 juin 1443.

La tragique destinée de l'Infant frappa les imaginations d'une manière profonde et durable. La cause pour laquelle il était mort, en même temps que politique et portugaise, était religieuse et chrétienne : car l'idée de croisade contre l'Islam tenait une très grande place dans la pensée des promoteurs des expéditions marocaines. C'est seulement après la conquête d'Arzila (1471) que le Portugal obtint que les restes de l'Infant fussent restitués. Pour les recevoir on édifia, dans l'église de Batalha, un somptueux tombeau, encore existant, auprès duquel prit naissance un véritable culte en l'honneur de celui que le sentiment populaire vénérât comme un martyr. Les documents cités par M. Dos Santos attestent la permanence de ce culte, au moins jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. D'après une note émanant des religieux de Batalha et communiquée aux Bollandistes, qui l'insérèrent (*Junii*, t. I, p. 561 et suiv.), il y avait en 1680 auprès du tombeau de l'Infant une petite chapelle, sur l'autel de laquelle était exposé un retable représentant l'Infant, entouré de scènes rappelant quelques épisodes de sa vie. Une gravure d'après ce retable, publiée par les Bollandistes, est reproduite dans l'article de *Brotéria*. On voyait de plus, sur l'autel, une statue de D. Fernando grossièrement vêtue d'une longue tunique, le visage abattu, la barbe longue, les cheveux en désordre, tel enfin qu'il devait être pendant les années de sa captivité. Le retable de Batalha, ou au moins l'image de l'Infant, paraît exister encore : c'est elle, semble-

t-il, dont M. David Lopes donne une reproduction dans un récent chapitre de l'*Historia de Portugal*, consacré aux conquêtes portugaises au Maroc. (Portucale editora, Barcelos, 1931, fasc. 35, p. 428). Or, M. Dos Santos illustre son article de *Brotéria* d'un dessin fort curieux, qui apporte un renseignement plein d'intérêt sur l'origine et la date de ce portrait de D. Fernando et sur sa valeur iconographique.

Le manuscrit latin 3634 de la bibliothèque du Vatican contient un récit intitulé : *Martyrium et gesta Infantis Ferdinandi Portugalice regis filii*. Bien que ce texte ait été publié deux fois, il est demeuré à peu près inconnu. Une première édition imprimée en 1836 à Modène, par un érudit nommé Fr. Fortunato de S. Boaventura, exilé du Portugal pour cause de libéralisme, disparut presque tout entière dans un naufrage. C'est à peine si quelques exemplaires ont été conservés, dont l'un à la bibliothèque de l'Université de Coïmbre (Reservados N° 10053). Une traduction italienne du même texte, publiée la même année, n'eut guère plus de rayonnement. Cette biographie de l'Infant n'a d'ailleurs pas de valeur originale : elle paraît n'être qu'un abrégé de la *Cronica do Infante Santo D. Fernando*, œuvre de Fr. João Alvares, secrétaire de l'Infant, texte essentiel pour l'histoire de D. Fernando. Bien que sans originalité, le *Martyrium et gesta...* est du moins intéressant par sa date. Il fut écrit à un moment où les reliques de l'Infant n'avaient pas encore quitté Fès, c'est-à-dire antérieurement à 1471. M. Dos Santos croit pouvoir le dater des environs de 1467. A cette époque, Dona Isabel de Portugal, duchesse de Bourgogne, sœur de D. Fernando, demanda au Pape Paul II des indulgences spéciales (qu'elle obtint par bref du 10 janvier 1470), à gagner le jour anniversaire de la mort de l'Infant. Il est probable que le manuscrit du *Martyrium et gesta...* fut envoyé à Rome par ses soins, à l'appui de sa requête.

Or, la première page du manuscrit du Vatican contient un dessin en grisaille, que reproduit M. Dos Santos. L'Infant, tout à fait semblable à la description des Bollandistes, avec sa barbe longue, ses cheveux en désordre, son bonnet et sa longue lévite, tel qu'il paraît au retable de Batalha, foule sous ses pieds trois couronnes qui symbolisent, selon les inscriptions qui les accompagnent : *caro*, *mundus* et *diabolus*. Il en résulte que l'image du Saint Infant, offerte au xvii<sup>e</sup> siècle à la vénération des fidèles, sur l'autel de Batalha, a des chances d'être un authentique portrait de l'Infant, puisqu'en 1467, vingt ans après la mort de D. Fernando, le type était fixé et adopté par la famille et par l'entourage du défunt. Si, comme il est probable, ce portrait n'a pas été dessiné à Fès d'après nature, il dut être au moins composé d'après des souvenirs, ou même en modifiant un portrait de l'Infant, antérieur à l'expédition de 1437, d'après les descriptions de personnes l'ayant connu pendant sa captivité.

L'Infant Fernando, objet d'un culte populaire à Batalha et sans doute à Lisbonne, au moins au xv<sup>e</sup> siècle, ne fut jamais canonisé, bien que sa biographie contienne, semble-t-il, des éléments qui justifieraient son inscription au catalo-



gue des saints. Il ne semble même pas qu'une procédure de canonisation ait jamais été entreprise.

L'étude de M. Dos Santos, très documentée et très précise, doit être signalée, notamment pour les indications bibliographiques qu'elle contient.

Pierre de CENIVAL.

\*  
\* \* \*

Andrés COLL. — *Villa-Cisneros*, 1<sup>re</sup> édition, Madrid, 1933, 189 p. in-8°, 139 photographies, 6 graphiques et 21 croquis.

Signé uniquement par l'auteur principal, ce livre est en réalité, comme nous l'apprend la préface, le fruit d'une collaboration : il a été rédigé sur place par un groupe de prisonniers politiques déportés au Río de Oro et qui ont eu le mérite de s'intéresser au pays dans lequel ils étaient appelés à séjourner de façon inattendue. Il ne semble pas que le résultat réponde à l'effort, mais on aurait bien mauvaise grâce à se montrer sévère pour un travail entrepris dans des conditions si défavorables. Si ces pages un peu rapides ne manquent pas d'agrément, je doute qu'elles apportent aux ethnographes et aux sociologues beaucoup d'informations nouvelles. Il est abusif de faire de l'Infant Henri le Navigateur un roi de Portugal (p. 38 et p. 177). Le style paraît quelquefois un peu lâché (par exemple p. 32), mais les allusions politiques sont relativement rares, et il faut en savoir gré aux auteurs.

Robert RICARD.

\*  
\* \* \*

Durval R. PIRES DE LIMA. — *História da dominação portuguesa em Çafim (1506-1542)*, Dissertação para doutoramento, Lisbonne, 1930, 115 p. in-4. — *Azamor. Os precedentes da conquista e da expedição do Duque Dom Jaime*, Lisbonne, 1930, 54 p. in-4.

La rareté de ces deux dissertations, qui ne sont pas dans le commerce et que je dois à l'obligeance de l'auteur, excusera le retard que j'apporte à en rendre compte. De toute façon, il eût été regrettable qu'elles ne fussent pas signalées ici : fondées sur un dépouillement consciencieux des sources et l'étude critique d'un grand nombre de documents inédits, elles constituent une bonne contribution à l'histoire du Maroc portugais. On serait heureux de pouvoir suivre et discuter en détail l'exposé de M. Pires de Lima. Il y faudrait tout un article. Notons seulement que l'auteur insiste avec raison sur l'importance de la question du blé dans les relations entre le Portugal et le Maroc, et qu'il met bien en relief ces dissensions perpétuelles qui divisaient les chefs portugais et qui eurent une influence si désastreuse sur la marche des affaires. M. Pires de Lima est de ceux qui croient que l'avenir du Portugal était au Maroc, et non aux Indes, et que l'évacuation ordonnée par Jean III, sans être une lâcheté, ne fut pas un acte de bonne politique. Il est bien difficile de résoudre un problème qui nous

entraîne tout de suite dans le domaine de l'hypothèse. Les Indes ont épuisé le Portugal, c'est un fait certain. Mais le Maroc coûtait cher et rapportait peu, c'est un autre fait, qui n'est pas moins certain. Ce que l'on peut dire, semble-t-il, c'est que, si le Portugal voulait renoncer à une partie de son immense empire, qui l'écrasait, pour concentrer ses forces et mieux employer ses ressources, il ne fallait pas attendre 1542. La faiblesse de la décision de Jean III consiste surtout à avoir été trop tardive. Eût-il abandonné les Indes au lieu du Maroc, le résultat aurait été probablement le même : la ruine du pays était déjà consommée dans son principe depuis les folies du règne précédent. Je sais bien que ce que l'on peut dire, c'est que, si les Portugais avaient maintenu et affermi leur domination au Maroc, il n'y aurait pas eu El-Ksar et l'union avec l'Espagne, et tant de choses qui sont venues bouleverser la vie du Portugal ! Mais ce ne sont là que jeux de l'imagination. M. Pires de Lima, il faut d'ailleurs le reconnaître, ne s'y laisse entraîner que par exception. Il s'attache surtout, très méthodiquement, à établir les faits, puis à les expliquer. C'est ce qui fait la solidité et l'utilité de son travail, auquel on doit souhaiter sincèrement une seconde édition, moins modeste que la première, et plus accessible aux historiens.

Robert RICARD.

\* \* \*

*Cartas dos grandes do mundo coligidas por Francisco Rodrigues Lôbo (1612). — Cartas dos reis, senhores e homens insignes portugueses tresladadas do códice do Museu Britânico e editadas com prefácio e notas por Ricardo Jorge. Coimbra, Imprensa da Universidade, 1934, XVII + 112 p. in-8°.*

Une partie des matériaux réunis dans ce recueil intéressent plus ou moins étroitement l'histoire du Maroc. En voici le relevé :

1° N<sup>os</sup> VIII à XIV (pp. 17-24), série de brèves lettres de recommandation du roi Jean II en faveur de l'évêque de Ceuta D. Fernando de Almeida ;

2° N<sup>o</sup> XXI (pp. 33-35), lettre du roi Jean II au roi de Fès, au sujet d'une affaire d'achat de chevaux ; il ne peut s'agir que du Wattaside Moḥammed ech-Cheikh ;

3° N<sup>o</sup> XXV (pp. 39-45), lettre de D. Diogo de Almeida au pape Innocent VIII sur les services qu'il a rendus dans la lutte contre les Maures, en particulier au Maroc ;

4° N<sup>o</sup> XL (pp. 82-86), lettre des habitants de Safi au roi D. Manuel contre les abus commis par Diogo de Azambuja. Le texte est un peu différent dans le détail de celui qui est conservé à la Bibliothèque Nationale de Lisbonne et qui a été publié par M. David Lopes dans ses *Textos em aljamia portuguesa*, Lisbonne, 1897, pp. 82-83. Sur cette lettre, voir les remarques du même M. David Lopes, dans *l'História de Portugal* de M. Damião Peres, tome III, Barcelos, 1931, p. 473, n. 3.

5° N<sup>o</sup> XLII (p. 91-93), lettre de l'évêque de Coïmbre D. Jorge de Almeida au roi Jean III sur le projet d'abandon des places marocaines. Il s'agit d'une lettre

différente de celle dont on trouve une traduction dans *Les Sources inédites*, France, 1<sup>re</sup> série, tome I, Paris, 1905, n<sup>o</sup> XIX, pp. 88-89.

Le livre est présenté avec le soin qui caractérise les publications de l'Université de Coïmbre. Les commentaires de l'éditeur sembleront peut-être exagérément sévères pour la politique marocaine de Jean III.

Robert RICARD.

\* \* \*

Agustín MILLARES CARLO. — *Ensayo de una bio-bibliografía de escritores naturales de las Islas Canarias (siglos XVI, XVII y XVIII)*, Madrid, Tipografía de Archivos, 1932, 716 p. in-8<sup>o</sup>.

On sait les liens qui unissent les Canaries au continent voisin, aussi bien après qu'avant la conquête espagnole. Cependant, bien que le volumineux recueil de M. Millares Carlo soit très minutieux et très complet, les africanistes n'y trouveront que peu à relever. Le religieux augustin Fr. Luis de Aguirre (p. 41), originaire de La Laguna (Tenerife), fut martyrisé en 1568 à Guecija, dans la région de Grenade, lors du soulèvement des Morisques de l'Alpujarra. José Hipólito Caraveo Grimaldi (p. 157), né à La Orotava (Tenerife), participa à la prise d'Oran par les Espagnols en 1732. On attribue à Cristóbal Joaquín Franchi Benítez de Lugo, marquis de la Candia (1700-1766) (p. 215), également originaire de La Orotava, un *Dictamen... sobre lo que importaba la conservación de los presidios menores de África*, etc. L'ecclésiastique Sebastián Padrón Bethencourt (pp. 393-394), originaire de Valverde (Hierro), fut esclave en Alger et écrivit une *Relación verdadera de los sucesos que ha tenido la Redención de cautivos de la Orden de Nuestra Señora de la Merced en la ciudad de Argel, por fines del año pasado de 1669* (Madrid, 1670). Le renseignement le plus curieux est celui que l'on trouve en appendice (p. 631), dans le journal inédit d'un magistrat basque, José María de Zuaznávar y Francia, qui séjourna à Telde (Grande Canarie) à la fin de 1805 et au début de 1806. Ce magistrat, qui occupait ses loisirs à faire des recherches sur l'histoire de Telde, déclare avoir découvert le procès-verbal de la bénédiction de l'église de l'hôpital de San Pedro Mártir de Telde, signé par D. Sancho Trujillo, évêque de Maroc, visiteur du diocèse des Canaries pour l'évêque Fr. Juan de la Cerda. Le document, dont il ne donne malheureusement pas la date, était rédigé en castillan, mais la signature était en latin : « Sanctius, Episcopus Marrochitanus ». Sancho Díaz de Trujillo, évêque de Maroc et de San Telmo de 1539 à 1570, est un personnage parfaitement bien connu, mais, à en juger par la notice du P. Atanasio López dans son important mémoire sur les évêques de Maroc (*Archivo Ibero-Americano*, novembre-décembre 1920, pp. 488-492), on ignore trop souvent son séjour aux Canaries, qui a cependant été consigné par des érudits locaux, comme Viera y Clavijo. Le même D. Sancho bénit vers 1551 la chapelle de San Sebastián de Telde (p. 651).

Robert RICARD.

**ACTES**

DU

**HUITIÈME CONGRÈS**

DE

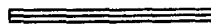
**L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES**

**MAROCAINES**



**RABAT - FÈS**

**13-20 AVRIL 1933**



VIII<sup>e</sup> CONGRÈS  
DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES,  
sous le haut patronage de M. LUCIEN SAINT,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE,  
RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC.

---

COMITÉ D'HONNEUR

- M. Urbain BLANC, Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale de France au Maroc.  
S. E. SI MOHAMMED EL-MOKRI, Grand-Vizir de S. M. le Sultan.  
M. le Général HURÉ, Commandant supérieur des Troupes du Maroc.  
M. CAVALIER, Directeur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Éducation nationale.  
M. CHARLÉTY, membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Paris.  
M. William MARÇAIS, membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.  
M. MÉRILLON, Secrétaire général du Protectorat français au Maroc.

COMITÉ D'ORGANISATION

*Président :*

- M. GOTTELAND, Directeur Général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc.

*Secrétaire Général :*

- M. LÉVI-PROVENÇAL, Directeur de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

*Membres :*

- S. E. SI MOHAMMED EL-HAJOUÏ, délégué du Grand-Vizir à l'Instruction publique ;  
MM. le Général MARQUIS, Commandant la Région de Fès ; BARRAUX, président de la Chambre de Commerce de Fès ; le Pacha de Fès ; LEMAIRE, chef des Services Municipaux de la ville de Fès ; CHATELAIN, chef du Ser-

vice des Antiquités ; P. RICARD, chef du Service des Arts Indigènes ; BORÉLY, chef du Service des Beaux-Arts et des Monuments Historiques ; DE CÉNIVAL, Directeur de la Section Historique du Maroc ; FUNCK-BRENTANO, conservateur de la Bibliothèque Générale du Protectorat ; VANNIER, adjoint au Directeur Général de l'Instruction publique ; BRUNOT, chef du Service de l'Enseignement des Indigènes ; BLACHÈRE, BRUNO, CÉLÉRIER, COLIN, LAOUST, D<sup>r</sup> RENAUD, R. RICARD, TERRASSE, directeurs d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines ; SALENC, directeur du Collège Moulay-Idris, à Fès ; VICAIRE, inspecteur des Arts Indigènes, à Fès ; MASLOW, inspecteur des Beaux-Arts et des Monuments Historiques, à Fès.

---

ACTES DU VIII<sup>e</sup> CONGRÈS  
DE  
L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

---

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

---

La séance plénière d'ouverture du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines s'est tenue le 13 avril 1933, dans la salle de la Mamounia, à Rabat, sous la présidence de M. Urbain Blanc, ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence Générale.

Sur l'estrade avaient pris place : S. E. le Grand Vizir ; M. le Général Hanotte, représentant le Général Commandant en chef les troupes d'occupation du Maroc, absent ; M. Cavalier, Directeur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale ; M. W. Marçais, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France ; M. Mérillon, Secrétaire général du Protectorat ; M. Gotteland, Directeur général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc ; M. Lévi-Provençal, Directeur de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines ; Si El Hajoui, délégué du Grand Vizir à l'Instruction Publique ; M. Leproux, Chef du Cabinet Civil ; M. le Colonel Juin, Chef du Cabinet Militaire ; M. Marchat, Chef du Cabinet Diplomatique ; MM. les Directeurs d'Etudes de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

Dans la salle, en plus des congressistes, avaient pris place les notabilités françaises et musulmanes de Rabat, ainsi que les Consuls généraux d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Urbain Blanc prononça l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Au nom de Sa Majesté le Sultan, qui a tenu à se faire représenter par S.E. le Grand Vizir, au nom du Gouvernement du Protectorat, au nom de Monsieur le Résident Général et au mien, je vous adresse, à tous, mes compliments de

bienvenue ; je vous remercie d'apporter à notre jeune Institut le haut parrainage de votre amitié et de votre science.

« Cet enfant que j'ai vu naître, dont j'ai suivi les premiers pas et les progrès avec les yeux attentifs et affectueux d'un grand-père, voici que le jour est venu pour lui de revêtir la toge virile. Si je ne me trompe, c'est bien à la seizième année, c'est bien en cette saison du renouveau, que le jeune Romain était admis au rang de ses aînés. Je me plais à imaginer que notre Institut, dans le cadre prestigieux de Fès, va célébrer ses « Liberalia ». Il n'y manquera pas une belle statue de Dionysos, récemment exhumée du sol de Volubilis par le patient et savant labeur de mon ami M. Chatelain. Il n'y manquera même pas les petits gâteaux de farine et de miel que les vieilles femmes, dit-on, vendaient ce jour-là dans les rues de Rome, et qui vous seront offerts dans les souks de la capitale idriside. Il me plaît de voir là, non des rencontres fortuites, mais un heureux augure pour notre Institut des Hautes-Etudes et pour l'épanouissement de notre création marocaine dont il a été et dont il reste l'un des meilleurs ouvriers. »

M. Urbain Blanc donna ensuite la parole à S. E. le Grand Vizir Si Mohammed El Mokri, qui souhaita les congressistes la bienvenue au nom de S. M. le Sultan du Maroc. Il se réjouit que ce Congrès, dont il appréciait toute la portée, se déroulat au Maroc, terre d'Islam, où, sous la protection de la France, la culture et la tradition arabes continuent à être conservées intactes.

Il se félicita enfin de voir la Tunisie représentée par une délégation comprenant des savants musulmans et le Congrès compter parmi ses membres des érudits arabes du Maroc.

M. Urbain Blanc donna ensuite la parole à M. Lévi-Provençal, Directeur de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, qui prononça en français puis en arabe le discours suivant :

« Monsieur le Ministre,  
 « Excellence,  
 « Monsieur le Directeur de l'Enseignement Supérieur,  
 « Mesdames, Messieurs,

« Au moment même où s'ouvre le VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, les paroles liminaires dont l'honneur m'échoit veulent être surtout une adresse de bienvenue cordiale à nos savants hôtes de quelques jours. Mais qu'il me soit d'abord permis, Monsieur le Ministre, de vous remercier d'avoir bien voulu présider cette solennité, entouré des plus hautes autorités civiles et militaires du Protectorat : de cette marque nouvelle de la sympathie que toujours vous avez bien voulu porter à notre Institut, nous vous sommes profondément reconnaissants. Et nous vous demandons de dire une fois encore, pour l'intérêt bienveillant qu'il a bien voulu prendre à l'organisation de notre Congrès, notre très déférente gratitude à M. le Résident Général, qui se plaisait à rappeler, à



notre séance de rentrée d'il y a quelques mois, que sa présence à cette cérémonie constituait, depuis quatre ans, une tradition qui lui était devenue chère : précieux témoignage, parmi tant d'autres, de sa constante sollicitude pour nos travaux.

« J'ai le privilège de pouvoir également saluer à vos côtés S. E. le Grand Vizir de S. M. Chérifienne : comme à notre Congrès d'il y a cinq années, sa présence parmi nous prend une valeur symbolique, en ce jour faste d'une institution dont l'un des buts essentiels a toujours précisément consisté dans la recherche d'une collaboration intellectuelle féconde avec l'élite cultivée de la société musulmane marocaine, héritière à si bon droit orgueilleuse de cette civilisation hispano-maghribine du Moyen-Age, dont tant de témoins par tout ce pays provoquent encore l'admiration et situent, à travers le passé du Maroc, les périodes les plus glorieuses de son histoire.

« Parmi les témoins de cette civilisation, il n'en est point peut-être qui soient si évocateurs, si complètement significatifs, que ceux que groupe l'ensemble incomparable de Fès, la vieille capitale du Maroc du Nord, qui va offrir demain aux travaux du VIII<sup>e</sup> Congrès le cadre le plus propice que l'on eût pu souhaiter pour eux : une grande cité musulmane que son négoce a enrichie au cours de tous les siècles passés, qui tire assurément fierté de la grandeur de son site, du charme de ses jardins clos, de ses vergers l'entourant, parmi les eaux courantes, d'une magnifique ceinture, mais qui, par-dessus tout, se glorifie de son renom millénaire de ville studieuse, de métropole incontestée de la science islamique au Maghreb extrême. Dans la contribution du Maroc à la luxuriante floraison de la littérature de langue arabe à toutes les époques du Moyen-Age et des temps modernes, nul n'a jamais songé à disputer à Fès la place la plus éminente ; ses savants ont rivalisé avec ceux de Kairouan, avant de se proclamer les successeurs, les héritiers spirituels des docteurs de Cordoue, de Séville et de Grenade. Et cette grande tradition de culture s'est maintenue intacte jusqu'à nos jours. Fès a été la première ville du Maroc à posséder une imprimerie ; les livres sortis depuis plus de cent ans de ses presses lithographiques ont révélé aux orientalistes d'Europe la richesse, jusqu'alors insoupçonnée, des bibliothèques de ses mosquées, des collections de manuscrits conservées par ses familles lettrées. Elle s'est toujours attachée à justifier l'invocation de son fondateur, qui souhaitait pour elle qu'elle fût avant tout une demeure du savoir, le centre d'élection des études islamiques en Occident.

« Parmi les grandes cités du monde musulman, il n'en est point peut-être dont la physionomie originale se soit conservée avec un soin aussi jaloux, qui ait gardé un caractère aussi nettement médiéval, où l'historien, pour découvrir le passé, soit si peu gêné par le souci de la transposition ou de la reconstitution. Rien n'est plus saisissant, dans sa vérité toujours actuelle, que le minutieux tableau de Fès et de son bazar que parcourait, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le célèbre voyageur Léon l'Africain. Et nous ne doutons pas, Messieurs, que les aspects que vous allez bientôt en découvrir, dans les intervalles des séances de travail

de notre Congrès, ne revêtent pour vos esprits avertis une signification profonde ! Après avoir goûté le charme de Rabat, après avoir emporté de Marrakech la vision d'un ensemble prestigieux, vous vous sentirez enveloppés à Fès de l'ambiance d'un autre âge, et ce ne sera pas l'une de vos moindres surprises que le contraste, par delà les enceintes des vieilles médinas, du spectacle d'une ville française surgie en quelques années, selon les règles les plus ordonnées de l'urbanisme moderne.

« Mais je ne voudrais pas, en poursuivant plus longtemps une esquisse des raisons qui ont pu nous dicter le choix de Fès comme centre d'intérêt du VIII<sup>e</sup> Congrès, tarder davantage à vous dire, Messieurs, la joie profonde que nous procure votre présence, à adresser à toutes les personnalités du monde universitaire français et étranger, qui ont bien voulu répondre à son invitation, les souhaits de bienvenue de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines. Ce n'est pas sans une légitime fierté que notre maison adresse son salut déférent à M. Cavalier, Directeur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale, dont la venue constitue pour elle à la fois un encouragement et une consécration ; qu'elle retrouve aujourd'hui encore dans la présence de deux de mes maîtres les plus chers, MM. William Marçais et Jérôme Carcopino, qui, avec M. Auguste Audollent, représentent ici l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la preuve d'une inappréciable amitié. Que MM. les Recteurs des Académies d'Alger, de Bordeaux, de Toulouse, de Montpellier et de Strasbourg, et M. l'Inspecteur de l'Enseignement en Afrique Occidentale Française veuillent bien accepter nos vœux de bon séjour ; et quelle profonde satisfaction c'est pour nous de saluer affectueusement, parmi eux, en la personne de M. Georges Hardy, le créateur si clairvoyant de notre Institut et le premier animateur de ses travaux, en celle de M. Albert Charton, l'un de ses premiers directeurs d'études. Je suis heureux d'adresser aussi notre salut à M. Paul Boyer, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales vivantes, à M. le recteur Dumas, directeur de la Casa Velazquez, et à son adjoint, notre ami M. Maurice Legendre, à M. le Ministre Gabriel Ferrand, à MM. les professeurs Alfred Bel, Louis Milliot et Georges Marçais, à tous nos éminents collègues de l'Enseignement supérieur que je m'excuse de ne point nommer un par un ; de même, aux délégués que le Gouvernement tunisien a bien voulu envoyer pour le représenter au VIII<sup>e</sup> Congrès.

« L'éminent orientaliste de l'Université Columbia, M. le professeur Gottheil ; M. le professeur Béguinot, l'érudit berbérisant de l'Institut oriental de Naples ; M. le professeur Correia, l'archéologue si apprécié de l'Université de Coïmbre, voudront bien aussi accepter nos souhaits de bienvenue. Ces souhaits, nous les adressons enfin à nos collègues espagnols, venus nombreux de la grande République voisine, participer à nos travaux. Eux aussi, je m'excuse de ne point les citer tous. Que le chef de leur délégation, mon savant confrère et ami, M. Gonzalez Palencia, membre de l'Académie d'histoire, que le représentant du Haut-Commissariat de la zone espagnole, M. le Consul général Ontiveiros me permettent de rappeler que l'étude commune du passé de l'Occident musulman qui se poursuit

à Madrid, à Grenade, à Tétouan et à Rabat, a depuis longtemps scellé entre nos instituts une amitié profonde, que nous sommes heureux de proclamer une nouvelle fois aujourd'hui.

« On a dit avec raison, Messieurs, que les communications apportées aux Congrès scientifiques n'étaient, au fond, que les prétextes savants de ces fêtes de l'esprit. La grande utilité de ces réunions, ce qui les rend incontestablement fécondes, c'est qu'elles permettent de se retrouver, de se mieux connaître et s'apprécier. Notre Congrès n'a d'autre ambition que de provoquer ces fructueuses rencontres parmi les spécialistes. Mais, par surcroît, ne vient-il pas, Messieurs, leur donner l'occasion de parcourir et d'admirer un grand pays qui jamais, depuis des siècles, n'a été si complètement pacifié, qui, dans sa longue histoire aux fastes souvent glorieux, n'a point encore connu dans son essor de période aussi marquante que celle qu'est venue ouvrir sur son sol la France amie, soucieuse du respect et de la sauvegarde de sa civilisation séculaire ? »

M. Urbain Blanc donna ensuite la parole à M. Gotteland, directeur général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc, qui prononça le discours suivant :

« Monsieur le Ministre,  
« Excellence,  
« Monsieur le Directeur,  
« Mesdames, Messieurs,

« On pourrait croire, en ce printemps de 1933, que le Maroc, Empire Fortuné, est devenu le paradis des Congrès. Les groupements les plus divers y tiennent en ce moment leurs assises, sans y avoir le moins du monde pris rendez-vous, et l'usage s'établit de venir célébrer les Pâques à Fès ou à Marrakech, comme il fut jadis de bon ton d'aller passer le Carnaval à Venise.

« Mais ce n'est point pour suivre la mode, hâtons-nous de l'affirmer, que l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines a pris l'initiative de vous rassembler aujourd'hui. En cette terre d'Islam, où la « caïda » acquiert vite force de loi, nos Congrès ont un passé, et ils représentent pour nous une tradition qui nous paraît précieuse et féconde.

« Ce Congrès de 1933, vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, en l'absence de M. Lucien Saint, accepter d'en présider l'inauguration ; nous vous en exprimons toute notre déférente gratitude ; de même que nous sommes reconnaissants à S. E. le Grand Vizir de bien vouloir l'honorer de sa présence.

« Ce Congrès est le huitième ; et si trois années le séparent du précédent, c'est que des circonstances, auxquelles il était sage de se plier, nous ont conseillé d'attendre notre heure.

« La grandiose manifestation de notre expansion dans le monde que fut l'Exposition Coloniale, les fêtes qui ont marqué, à Alger, un centenaire, à Tunis, un

cinquantenaire, dont la France à bon droit s'enorgueillit, se sont accompagnées de Congrès scientifiques de toute nature et de premier ordre, auxquels le Maroc tenait à apporter sa modeste collaboration et avec lesquels il ne pouvait avoir la prétention de rivaliser.

« Le voici récompensé aujourd'hui largement d'avoir su patienter un peu. Votre présence, Monsieur le Directeur de l'Enseignement Supérieur, Messieurs les Membres de l'Institut de France, Messieurs les Recteurs, Messieurs les Professeurs des Universités, françaises ou amies, Messieurs les Représentants de la Tunisie, de la Syrie, de l'Afrique Occidentale, en est une preuve éclatante ; elle nous apporte un haut témoignage de sympathie et d'estime dont nous savons le prix. Nous vous remercions, mes collaborateurs et moi-même, dans un sentiment unanime de respectueuse reconnaissance et de légitime fierté, d'avoir bien voulu nous accorder ce haut parrainage de votre amitié et de votre science.

« Le Maroc déjà vous a accueillis avec toutes ses magnificences naturelles ; il a étalé sous vos yeux, ou déroulé sous vos premiers pas, les merveilles de sa parure printanière, l'infinie variété de ses nobles horizons, la féerie prestigieuse d'un décor où le soleil, magicien, sait accorder, en une symphonie harmonieuse, la patine des vieux remparts, la blancheur neuve des villes modernes, les splendeurs éternelles de sa terre et de son ciel. Que la beauté des choses soit, pour vos yeux et pour vos cœurs, le signe et le symbole de la joie que nous éprouvons à vous recevoir, des souhaits que nous formons pour la fécondité de vos travaux et l'agrément de votre séjour.

« L'époque semble encore toute proche où le premier bâtiment de notre « Ecole Berbère » venait de dresser, solitaire, sa coupole dans la verdure naissante de l'Aguedal, au delà des murs, à distance des premiers immeubles administratifs, à l'écart des quartiers promis à la vie urbaine, au trafic commercial, à l'activité bureaucratique.

« Celui qui bâtissait nos villes, de son regard impérieux, avait choisi cette colline pour être notre Montagne Sainte-Geneviève : bientôt, en effet, l'Institut des Hautes-Etudes se trouva flanqué, à sa droite, de la Direction générale de l'Instruction Publique ; à sa gauche, de la Bibliothèque Générale du Protectorat ; aujourd'hui, l'Institut Scientifique chérifien s'y installe à son tour, près de l'Institut d'Hygiène : le plan conçu se réalise ; dans le cadre ainsi tracé, l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines se développe sans démentir les espoirs que l'on mit en lui.

« Il y eut certes quelque audace, en ces premières années du Maroc français, à vouloir le doter du premier coup de ces institutions savantes dont une vue superficielle des choses aurait pu méconnaître l'intérêt primordial et l'urgence.

« Vous serez d'accord avec moi, Messieurs, je le sais, pour affirmer qu'il n'y eût là que haute clairvoyance, sentiment juste des besoins profonds, essentiels, d'une œuvre de civilisation, conscience claire des valeurs éternelles. Bientôt, d'ailleurs, et d'année en année, l'expérience, sur ce point comme sur les autres

en dépit des difficultés passagères, des à-coups inévitables, des crises de croissance, apporte la preuve que Lyautey et ses successeurs ont eu raison.

« Après les bons ouvriers de la première heure, après les Henri Basset et les Georges Hardy, leurs successeurs n'ont eu d'autre souci que de ne pas laisser périliciter l'œuvre de longue haleine entreprise par leurs aînés.

« L'Institut des Hautes-Etudes Marocaines s'est limité à sa mission propre, mais il s'applique à la remplir tout entière : étudier, et, s'il est nécessaire, enseigner ici tout ce qui peut s'étudier au Maroc mieux qu'ailleurs : géographie et histoire de ce pays, langue arabe et dialectes berbères, ethnographie et sociologie, droits musulman et coutumier, tels sont les objets principaux de nos directions d'études : une longue série de belles publications, les cinquante fascicules de la revue *Hespéris*, vingt volumes d'ouvrages importants appréciés de tous les spécialistes, représentent une riche moisson ; mais le champ est vaste et fécond, et tous les lauriers sont loin d'être coupés.

« Comme il était naturel, ce foyer de recherches scientifiques est devenu un centre vivant d'études supérieures proprement marocaines. Son existence même, la présence de ses professeurs a permis la création de ce Cours de perfectionnement d'où sort, chaque année, une promotion d'officiers des Affaires Indigènes et de contrôleurs civils, hardis pionniers de l'influence française, jeunes animateurs aussi ardents à se donner aux travaux de la paix qu'à répondre, quand il le faut, à l'appel des armes, officiers français au grand cœur, à la formation desquels cet Institut s'honore d'être associé. Une école d'interprètes civils, un centre de préparation à l'enseignement des indigènes satisfont à d'autres besoins vitaux de notre Protectorat.

« L'enseignement de l'arabe et du berbère a atteint, au cours des dernières années, par le nombre des auditeurs réguliers, par la qualité des résultats obtenus dans les examens et les concours, une importance qui serait à elle seule, une raison suffisante de cette institution : les cours publics qu'elle assure dans l'ensemble du Maroc ont réuni, l'an dernier, environ sept cents étudiants, près de six cents pour l'arabe, plus de cent pour le berbère, et deux cent cinquante d'entre eux sont inscrits à Rabat. Si l'on ajoute à ces chiffres les quatre cents étudiants des Centres d'études juridiques qui répondent à d'autres exigences, nous constatons que l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines compte plus d'un millier d'étudiants : c'est dire assez clairement que ses professeurs ne se sont pas enfermés dans la tour d'ivoire de la recherche personnelle.

« Ces précisions, dont je m'excuse, mais que je ne crois pas inutiles, montrent aussi que le Maroc n'a jamais songé, ne songe pas le moins du monde à se doter d'une Faculté des Lettres, ni à instituer ici un enseignement supérieur des grandes disciplines générales. Nous sommes profondément convaincus que notre jeune élite française ou musulmane doit aller puiser la science aux sources les plus hautes, les plus abondantes et les plus pures, dans nos Universités françaises.

« Je suis heureux d'exprimer devant vous, Monsieur le Directeur de l'Ensei-

gnement Supérieur, notre particulière gratitude aux éminents représentants des Universités de Bordeaux, de Toulouse et d'Alger, qui nous donnent généreusement, dans cet ordre d'idées, tous les concours dont nous avons besoin. Mais je souhaite aussi que votre passage parmi nous, si bref qu'il soit, vous permette de nous mieux connaître, de voir le Maroc tel qu'il est, pour que vous l'aidiez à devenir, dans son originalité, ce qu'il doit être, l'un des plus vigoureux, des plus vivaces rejetons de la culture française. »

Enfin, M. Urbain Blanc donna lecture du discours suivant de M. Lucien Saint résident général de France au Maroc, encore retenu à Paris par les devoirs de sa charge :

« Messieurs,

« Il y a quelques semaines, nous recevions les représentants de la Presse Latine et nous étions heureux, à cette occasion, de souligner l'œuvre accomplie par la France dans ce pays ; œuvre qui s'inscrit à l'honneur de notre patrie en même temps qu'au profit de l'humanité. Aujourd'hui, devant les représentants de la science, délégués par les Universités de l'ancien et du nouveau monde, notre fierté de civilisateurs s'avive du sentiment d'avoir ouvert aux chercheurs, par qui le progrès se réalise, un immense champ d'investigation et d'avoir créé un centre d'études, qui s'ajoute à leurs instruments de travail, comme au nombre de leurs collaborateurs.

« L'abondante moisson, qui a déjà récompensé ses efforts, les élèves qu'il ne cesse de recruter, les volontaires qu'il suscite, l'intérêt de plus en plus grand que témoignent les savants à ses publications, disent assez à quels besoins de l'esprit répond l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines et combien heureusement furent inspirés mes éminents prédécesseurs, Monsieur le Maréchal Lyautey et Monsieur Théodore Steeg : le premier, en fondant, le second en l'entourant de toute sa sollicitude éclairée. Croyez bien, Messieurs, que le gouvernement actuel du Protectorat considère comme un de ses plus impérieux devoirs de suivre scrupuleusement l'exemple qu'ils lui ont donné et qu'il ne négligera rien, malgré les difficultés de l'heure, pour permettre au Maroc de se maintenir et de se grandir, s'il se peut, dans cette dignité, que seul confère à un pays son amour constant et actif du savoir.

« Il s'agit d'ailleurs, pour lui, d'un acte de reconnaissance et de justice. La science est l'une de ses marraines : une des fées, dont le sourire a le plus avantageusement illuminé son berceau. Soldats, administrateurs, colons, furent l'élan qui brise l'obstacle, l'amour qui crée, la volonté qui organise. Mais ces fondateurs du nouveau Maroc sont les premiers à reconnaître qu'ils n'auraient pu mener leur entreprise avec un tel bonheur et une telle rapidité, s'ils n'avaient eu en main le levier d'Archimède, cette science forgée par une lignée ininterrompue de chercheurs héroïquement enfermés dans leurs observations et leurs méditations. C'est sur leurs découvertes que le Maroc s'est bâti et nous éprouvons, nous, Français,

d'autant moins de gêne à l'avouer, que la France, à l'avant-garde de la pensée comme de l'action, peut revendiquer sa large part dans la conquête intellectuelle qui a transformé le monde et qui, par les chemins capricieux des contingences historiques, lui a permis d'ajouter la pacification et l'organisation d'un empire à tous les actes de bienfaisance et de générosité, dont se glorifie son histoire.

« Le Maroc, Messieurs, n'oublie pas le long et sublime labeur d'où sa génération est sortie. Il associe son culte de la science à celui de la nation protectrice ; il les fortifie l'un par l'autre, rêvant, à l'exemple de sa grande sœur l'Algérie, de mettre sous le patronage des Descartes, des Pascal, des Buffon, des Berthelot, des Pasteur et de leurs glorieux émules, les nouveaux centres de peuplement qu'il bâtira, afin de témoigner de sa double filiation, ou plutôt d'une filiation unique, où s'identifie la chair de la France et le plus pur de son esprit.

« Que votre modestie, Messieurs, ne s'effarouche pas de m'entendre saluer en vous les continuateurs de ces hommes illustres. Vous les prolongez par votre érudition et vos travaux ; vous les multipliez par votre enseignement. Ne me dites pas que, voués aux études désintéressées de l'archéologie et de l'histoire, vous n'avez pas droit aux acclamations dont la foule entoure les auteurs de sa puissance et de son bien-être. La science est une dans son essence et nous savons qu'elle grandit tout entière du progrès de chacune de ses disciplines. Les spéculations les plus désintéressées ne porteraient-elles d'ailleurs d'autre fruit que d'élever quelques-uns de nos semblables sur les cimes de la pensée, nous devrions encore lui être reconnaissants du spectacle qu'elles nous offrent de cet affranchissement. Mais il n'est point de science inutile, et le fondateur du positivisme nous a lui-même signifié combien il eût été téméraire de réprover le désintéressement pratique des anciens Pythagoriciens, dont les théorèmes les plus apparemment spéculatifs ont suscité, après deux mille ans, quelques-unes des découvertes les plus fécondes de la mécanique. Les recherches historiques sur le passé le plus définitivement enseveli recèlent, elles aussi, des germes de vie. Les idées de Condorcet, de Saint-Simon, d'Auguste Comte, ont enfin obtenu droit de cité. Nous croyons avec eux que l'art d'organiser les sociétés peut et doit se fonder sur l'histoire et que la sociologie constituée nous fournira, un jour, les éléments d'une véritable technique politique. Grande œuvre de la science ! Point culminant d'une ascension qui, après nous avoir donné la maîtrise des forces physiques de l'Univers, nous permettra de préposer à leur direction un groupement harmonieux de toutes les volontés.

« Combien nous souhaitons que l'Afrique du Nord profite un jour de ces progrès ! Ce n'est pas sans un certain émoi que nous parcourons son histoire. Aussi loin que notre regard s'étende, nous la voyons soulevée, par intermittences, de puissants élans qui étonnent le monde, puis retourner bientôt à de longues torpeurs où elle s'émiette et se stérilise. Sa grandeur, à travers le temps comme les espaces où elle se déploie, est faite d'oasis fertiles et souriantes, séparées par des immensités désertiques. Nous ne serions pas, Messieurs, les fils d'un peuple qui

tirait de l'arc contre le tonnerre, les disciples d'un siècle qui s'est donné pour tâche de vaincre la tyrannie de toutes les fatalités, si nous nous soumettions à ce rythme historique et si nous nous résignons, par avance, dans ce pays, à une éclipse de la civilisation et de la puissance française. Nous entendons que nos efforts d'aujourd'hui soient la semence d'une prospérité qui ne finira plus.

« Pour réaliser ce programme, la France aura demain, comme hier, le courage de ses soldats, l'expérience et l'esprit de suite de ses administrateurs, le labeur inlassable de ses colons. L'élargissement, à tous les domaines de l'activité, de cet esprit de collaboration, dont l'union des savants français et indigènes nous offre aujourd'hui un si réjouissant exemple, solidariserà de plus en plus intimement les intelligences et les volontés dans la poursuite d'un but commun et versera sur tous les cœurs le baume d'un même succès. Il restera toujours à se prémunir contre les tempêtes du destin, surgies des profondeurs de l'inconnu. Mais votre connaissance indéfiniment accrue du passé, votre exploration de plus en plus approfondie des mystères de la nature et de la race, nous en faciliteront de mieux en mieux la prévision et peut-être — car il ne faut point douter du travail humain — vos recherches accumulées fourniront-elles, un jour, à l'humanité le moyen de les conjurer, sans avoir à supporter leurs assauts.

« C'est, Messieurs, dans la lumière de cette victoire future que je me plais à vous considérer, en invitant les Européens et les indigènes de ce pays, conscients de tout ce qu'ils doivent à la science, à reconnaître encore et à saluer en vous les plus authentiques ouvriers d'un meilleur avenir. »

Après la lecture de ce discours, M. Urbain Blanc déclara ouvert le VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines et leva la séance.

\* \* \*

Un déjeuner à la Résidence Générale réunit sous la présidence de M. Urbain Blanc, délégué à la Résidence Générale, les délégués officiels du VIII<sup>e</sup> Congrès, les principales notabilités françaises et musulmanes de Rabat et les Directeurs d'études de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

Une réception, le même jour à 17 heures, fut offerte à tous les congressistes à la Résidence Générale.

\* \* \*

La journée du 14 avril fut consacrée à la visite de Rabat et de Salé.

Un thé fut offert chez lui par Si Mohammed El Hajoui, délégué du Grand Vizir à l'Instruction publique, à 17 heures ; une soirée artistique musulmane fut offerte le même jour, à 21 heures, par Si El Hadj Omar Tazi, en son palais de la Menebhia.

\* \* \*



Après avoir participé les 15, 16 et 17 avril à une excursion archéologique ou à une excursion géographique à leur choix, les membres du VIII<sup>e</sup> Congrès se retrouvèrent à Fès le mardi 18 avril au matin, et, ce jour-là, ainsi que le lendemain et le surlendemain, se déroulèrent les séances de sections du Congrès dont on trouve le compte-rendu d'autre part.

Une délégation des congressistes se rendit, le 18 avril, au vieux cimetière militaire de Dar Debibagh, pour assister à la cérémonie commémorative des événements de 1912. A 11 h. 30, un vin d'honneur fut offert aux congressistes par la ville de Fès. A la table d'honneur avaient pris place, en même temps que les délégués officiels au VIII<sup>e</sup> Congrès, M. le Général Marquis, commandant la région de Fès, S. E. le Pacha et M. Lemaire, chef des services municipaux, ainsi que principales les notabilités françaisés et musulmanes de cette ville. Au cours de cette réception, M. Lemaire prononça le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

« C'est bien un grand honneur pour la ville de Fès que de donner l'hospitalité au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines et je l'éprouve doublement moi-même, puisqu'en ma qualité de Chef des Services municipaux, il m'est échu de lui souhaiter la bienvenue.

« Bienvenue donc aux Congressistes des nations voisines et amies, bienvenue à nos compatriotes de France et de l'Afrique du Nord.

« Rarement, peut-être même jamais, la bonne ville de Fès n'a eu l'heur de voir groupée simultanément, à l'abri de ses vieilles murailles, une compagnie aussi brillante : Institut, Sorbonne, Collège de France, Ecole des Langues orientales, Sciences, Arts, telles sont, en effet, les grandes entités intellectuelles qui ont délégué ici leurs membres les plus éminents. Vous ne douterez pas que Fès ne soit très sensible à une telle manifestation et qu'elle n'ait mis tout en œuvre pour séduire des hôtes aussi flatteurs.

« Je reconnais d'ailleurs, en faisant taire pour un instant ma modestie de Fassi, que le cadre glorieux dont votre illustre Congrès sera pour quelques jours trop courts le plus bel ornement, n'est pas indigne de vos travaux ni de votre attention, car aux prestiges étincelants que votre présence apporte ici répondent les échos de la gloire millénaire de Fès, cette cité où les lettres et les arts ont acquis jadis une renommée universelle.

« Cette gloire était quelque peu déchuë il est vrai, disons-le tout bas, au moment où s'est produite l'intervention française au Maroc et il semblait qu'elle fut désormais exclusivement du domaine de l'Histoire.

« Or, vous allez découvrir sans peine, Messieurs, que nos méthodes ont revivifié ce qui paraissait mort et qu'il a suffi d'un petit nombre d'années pour ranimer une flamme précieuse.

« Il n'appartient nullement au Chef des Services municipaux de Fès de faire à une Compagnie aussi distinguée que la vôtre, à des savants universellement connus un cours sur un sujet que vous connaissez mille fois mieux que lui, et depuis votre arrivée sur la terre marocaine vous avez entendu ou prononcé vous même tant de discours que vous me saurez sans doute gré d'abrégé ces quelques mots de bienvenue, mais laissez-moi cependant attirer votre attention sur ces écoles nombreuses que vous allez rencontrer pendant votre séjour ici, où à côté du vieux cycle musulman, à peu près immuable et figé, une jeunesse avide de science a à sa disposition, sous la direction des meilleurs maîtres, les programmes les plus modernes, les plus variés.

« Les arts indigènes ont été arrachés à leur perte, en dépit de l'indifférence, de l'indolence du milieu, de la concurrence dangereuse de l'industrie européenne, en dépit également des besoins et tentations de toutes sortes qui pourraient pousser les artisans à sacrifier, au goût du jour et aux exigences croissantes de la vie, les vieilles méthodes, créatrices jadis de chefs-d'œuvres immortels.

« Bref, c'est l'esprit qui a triomphé, et il n'est de meilleure preuve aujourd'hui de ce triomphe que la vitalité et le renom de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

« Aussi, la présence de son VIII<sup>e</sup> Congrès nous apparaît-elle comme la synthèse de tous les efforts de l'intelligence tendus vers le mieux. Nous y voyons encore le symbole de l'infusion de sang marocain, je veux dire de culture nouvelle issue de l'incomparable culture latine, grâce à laquelle le Maroc et l'Afrique du Nord tout entière connaîtront un avenir de plus en plus heureux.

« Fès l'ensorceleuse, s'est parée pour vous recevoir de toutes ses séductions du printemps comme l'amante se couronne de jasmin pour recevoir l'amant ; j'espère que votre séjour ici sera doux et agréable et ne vous laissera que d'aimables souvenirs. Puisse la renommée de la Cité de Moulay Idris en être accrue.

« Je lève mon verre à votre prospérité, à la gloire de vos travaux, à l'heureux résultat de vos entretiens et des relations que vous ne manquerez pas de nouer ici, au succès du VIII<sup>e</sup> Congrès. Je bois à la grandeur de Fès, à notre Résident général, M. Lucien Saint, à S. M. le Sultan Sidi Mohammed. »

\* \* \*

Une réception fut offerte le même jour, dans l'après-midi, en son palais de Bab-Guissa, aux congressistes, par S. E. Si Mohammed Tazi, pacha de la ville de Fès. Un certain nombre d'entre eux furent également conviés le 18 et le 20 avril à des déjeuners offerts en leurs résidences par MM. Bendjelloun, président de la Chambre de Commerce indigène de Fès, et Marnissi, président de la Chambre d'Agriculture indigène de Fès.

\* \* \*

Le 19 avril, à 11 heures, une délégation du VIII<sup>e</sup> Congrès, sous la conduite de MM. Gotteland et Lévi-Provençal, fut reçue en audience privée par S. M. Sidi Mohammad, Sultan du Maroc, en son palais de Fès-Djedid.

A l'issue de cette audience, au cours de laquelle le souverain exprima sa satisfaction du choix de Fès comme siège du VIII<sup>e</sup> Congrès et s'entretint avec les délégués, il tint à remettre lui-même, à MM. Cavalier et W. Marçais, les insignes de grand-croix de l'Ordre Chérifien du Ouissam Alaouite; à MM. Gottheil, Gonzalez Palencia, Carcopino et Ferrand ceux de grand-officier.

## SÉANCE DE LANGUE ARABE

---

Une séance de langue arabe du VIII<sup>e</sup> Congrès eut lieu le 20 avril, à 15 heures, sous la présidence de S. E. le Grand Vizir et se poursuivit à partir de 21 heures, sous la présidence de Si Mohamed El Hajoui, délégué du Grand Vizir à l'Instruction Publique.

Les séances s'ouvrirent par l'allocution de S. Mohamed El Hajoui et se continuèrent par les communications suivantes :

1<sup>o</sup> Communication de Si Abderrahman Ben Zidan, nakib des Chorfa Alaouiyine de Meknès sur l'organisation intérieure des palais chérifiens ;

2<sup>o</sup> Communication de Si Abdelwahad El Fassi sur la prédication et les prédicateurs à Fès ;

3<sup>o</sup> Communication de Si Larbi Kabadi, délégué du gouvernement tunisien, sur Ibn El Khatib, poète et prosateur ;

4<sup>o</sup> Communication de Si Ali Echchorfi, sur les œuvres de bienfaisance à Fès ;

5<sup>o</sup> Communication de M. Sadeddine Ben Cheneb sur les œuvres poétiques d'Ibn Hani ;

6<sup>o</sup> Communication de Si Mohamed El Mahdi El Hajoui sur la biographie de Léon l'Africain ;

7<sup>o</sup> Communication de Si Mohamed El Iraki, sur l'histoire de la Bibliothèque de Karaouiyine.

Enfin, Si Abdallah Kabbadj et Si Larbi Kabadi prononcèrent des poèmes composés par eux pour la circonstance.

---

## SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLOTURE

La séance plénière de clôture du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines eut lieu le 20 avril 1933, à 17 heures, sous la présidence de M. Lucien Saint, Résident général de France au Maroc, dans l'amphithéâtre du Collège Moulay Idris, à Fès.

Sur l'estrade et au premier rang de la salle avaient pris place les congressistes et les autorités.

M. Lucien Saint déclara la séance ouverte et donna la parole aux délégués étrangers du VIII<sup>e</sup> Congrès.

M. Gonzalez Palencia, chef de la délégation espagnole, prononça le discours suivant, traduit en français par M. Garcia Gomez :

« S. E. Monsieur le Résident Général,  
« Monsieur le Directeur,  
« Mesdames, Messieurs,

« C'est pour moi un grand honneur d'être porteur de la voix de l'Espagne dans cette séance solennelle de clôture du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, et je veux que mes premières paroles soient pour exprimer ma reconnaissance et mon respect pour S. M. le Sultan et son Gouvernement, ainsi que pour S. E. M. le Résident Général et les hautes autorités du Protectorat, et d'une façon générale pour ce noble peuple, pour les innombrables preuves de déférence qu'ils ont bien voulu accorder aux délégués espagnols pendant la durée du Congrès.

« Parmi mes compatriotes ici présents, je suis de ceux qui ont eu l'occasion de vérifier personnellement la transformation opérée au Maroc dans la très courte période de vingt ans.

« Mon premier voyage d'études au Maroc a eu lieu en 1914, où je suis venu à Rabat. En revoyant ces jours-ci la belle cité, capitale administrative du Protectorat, il m'a semblé voir se réaliser un de ces contes féeriques des Mille et Une Nuits.

« Nous, arabisants, espagnols, savons bien ce qui est et ce que représente l'Institut des Hautes-Études Marocaines. Depuis sa fondation, on peut le dire, nous maintenons les plus cordiaux rapports avec les savants français, qui ont

tant contribué et contribuent toujours, dans leurs efforts, au développement du progrès intellectuel du pays. Ces relations, il faut le dire, ne sont que la continuation de celles qu'a toujours maintenues l'école des arabisants espagnols, MM. Cordera et Ribera, avec leurs collègues et amis les arabisants français. Soyez sûrs que ces rapports deviendront plus intimes et plus fructueux pour approfondir l'étude de l'histoire et de la civilisation islamique, but fondamental de nos travaux.

« Pour raffermir et augmenter le rayon d'action des études arabes en Espagne, le Gouvernement de la République Espagnole, conscient de l'importance que, d'une façon spéciale, revêt l'étude de la civilisation arabe dans l'Histoire du Moyen Age des peuples méditerranéens, a fondé deux Ecoles d'Etudes Arabes, l'une à Madrid, sous la direction de notre savant maître le professeur Asin Palacios, et l'autre à Grenade, dirigée par le professeur Garcia Gomez. Ces deux noms vous donneront une idée de la sécurité avec laquelle nous pouvons attendre les fruits de ce labeur déjà entrepris. En effet, très prochainement paraîtra une revue, sous le titre « Al Andalus », qui diffusera nos études sur les matières se rapportant à l'Islam espagnol. Et je m'empresse de dire que tous les arabisants du monde entier ont la porte ouverte pour collaborer avec nous et faire connaître l'histoire de l'Espagne musulmane. Il va sans dire que s'ils nous aident de leurs brillants travaux, nous en éprouverons un grand honneur et un grand plaisir.

« Parmi les autres projets des dites Ecoles, il y a une série de publications érudites et de vulgarisation, qui vont paraître très prochainement, les éditions d'Ibn Ruchd, Ibn Quzman et Ibn Hayan : recueils de documents diplomatiques ; traduction d'Ibn Tufayl, al-Saqundi, Ibnu-l-Arabi ; formulaires notariaux ; études sur la dialectologie marocaine, etc...

« Le labeur accompli dans ce Congrès, les rapports personnels avec les savants ici présents, sont pour nous un nouvel encouragement pour poursuivre notre tâche. Les Universités espagnoles, notamment celles de Madrid et Grenade, ici représentées, l'Académie d'Histoire, et les jeunes Ecoles des Etudes Arabes, vous adressent, Messieurs, par l'entremise de ma modeste parole, les plus vifs remerciements pour l'attention que vous avez bien voulu prêter aux travaux espagnols.

« Je suis sûr que le Gouvernement de la République Espagnole et, d'une façon spéciale, S. E. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, M. Fernando de los Rios, qui a adhéré à ce Congrès, les suivront en leur prêtant la même sollicitude qu'ils n'ont jamais cessé, jusqu'à présent, d'accorder aux études islamiques. Et vous aussi, vous pouvez être sûrs que le labeur de l'Espagne sera toujours associé au vôtre, surtout en ce qui concerne le Maroc, et que les deux peuples contribueront à la prospérité du pays. »

M. Béguinot, délégué de l'Italie, adressa ensuite, dans une remarquable improvisation en français, des remerciements aux organisateurs du Congrès.

Puis, M. William Marçais, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, prononça, en français d'abord, puis en arabe, l'allocution suivante :

« Nous lisons, dans la chroniques musulmanes, qu'il y a plus de onze siècles, vers le temps où Charlemagne songeait à restaurer l'Empire d'Occident, Idris fils d'Idris, dans le dessein d'enraciner profondément l'Islam chez les Berbères, choisit le site de Fès pour y bâtir une capitale. Il souhaitait que sa ville connût une existence longue et prospère, qu'elle fût abondamment peuplée, qu'elle devînt un centre de culture dont le rayonnement s'étendrait toujours plus loin et s'accroîtrait d'âge en âge. Ses vœux furent exaucés. De l'Orient, de tous les points du Nord de l'Afrique, les hommes accoururent en grand nombre vers la nouvelle cité. Un groupe particulièrement important vint d'Andalousie, un autre de Kairouan. Ces émigrants s'installèrent de part et d'autre de l'Oued Fès où les quartiers par eux fondés perpétuent leur nom et leur souvenir. Fès devint une ville de science, un foyer de lumière dont mille ans passés n'ont pas plus affaibli l'éclat qu'ils n'ont diminué l'abondance des eaux où s'alimentent la vie de ses jardins, de ses collèges et de ses palais ; aujourd'hui, l'effort prestigieux des fils de mon pays reprend et parachève l'œuvre de l'illustre fondateur ; par leurs mains, une ville nouvelle s'élève et s'ordonne, jeune sœur de l'antique métropole.

« Et nous-mêmes, nous voici venus aujourd'hui vers les rives de l'Oued Fès, comme jadis les uns d'Andalousie, les autres du Maghreb central, les autres d'Ifriqiya ; et d'autres aussi de France, d'Amérique et d'ailleurs encore. Combien d'entre nous seraient heureux de jeter ici le bâton du voyageur et de planter leur tente. Mais nous avons fait notre vie ailleurs ; et ailleurs la vie nous rappelle. Tout en ce monde a une fin, même les plus beaux Congrès.

« Mais tous nous garderons un précieux souvenir de l'accueil si large, si cordial que nous a réservé le pays où règne le très noble rejeton d'une très noble lignée. Il nous est doux d'en exprimer notre profonde, notre respectueuse reconnaissance à celui qui, de façon éminente, représente la France en ce pays et dont, de longue date, j'ai appris à connaître l'active, l'inépuisable bienveillance ; et à celui aussi qui, quand les intérêts du pays appellent au loin le résident général, emploie à continuer son action le trésor d'une incomparable expérience. Tous deux, je me permets de le leur rappeler respectueusement, avant d'être Marocains ont été Tunisiens. Notre plus déferente gratitude va à son Excellence le premier Ministre dont les souhaits de bienvenue nous ont accueilli au seuil de ce Congrès ; et aussi à M. le Directeur Général de l'Instruction Publique qui, avec tant de fermeté, de sagesse et de hauteur de vues, s'applique à faire produire à l'esprit français, sur cette terre antique, des fruits nouveaux et savoureux. Son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique qui, au milieu des devoirs de sa charge, a trouvé le temps d'ouvrir par ses savants écrits une voie nouvelle à l'étude du droit musulman, a bien voulu participer personnellement à nos travaux. Nous lui en sommes sincèrement reconnaissants. Enfin, à tous ceux qui, à Rabat, à Fès, à Marrakéch ont collaboré à l'organisation de ce beau Congrès, aux hautes personnalités de l'administration et de la science qui ont tant fait pour nous accueillir, nous disons merci du fond du cœur.

« L'ami très cher, le savant Directeur de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, et la brillante phalange des maîtres qui l'entourent ont été les héros de cette fête. C'est un honneur qui n'allait pas sans charges. Ils en ont, sans fléchir, supporté le poids et prouvé qu'à l'occasion, les érudits sont de remarquables organisateurs. C'est un titre de plus à notre reconnaissance. Il s'ajoute à ceux qu'ils se sont acquis de longue date en montrant au monde savant ce que peut donner la précision française dans un pays dont la nature et les hommes ont fait pour la recherche scientifique une terre d'élection. »

M. Cavalier, Directeur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Éducation Nationale, en une allocution improvisée, montra ensuite tout l'intérêt que la Métropole attachait à l'œuvre scientifique entreprise au Maroc par l'Institut de Rabat.

Enfin, M. le Résident Général Lucien Saint, avant de lever la séance, prononça le discours suivant :

« Excellence,  
« Mesdames, Messieurs,

« J'avais le plus vif désir de présider à l'ouverture de vos travaux, et je me réjouissais de vous accueillir à Rabat.

« Les obligations impérieuses de la charge que m'a confiée le Gouvernement de la République en ont disposé autrement, et j'ai dû prier M. Urbain Blanc de vous dire les paroles de bienvenue que j'avais écrites à votre intention et que j'aurais été heureux de vous adresser moi-même.

« Je me félicite aujourd'hui d'avoir pu, du moins, rejoindre le Maroc assez tôt pour prendre séance au milieu de vous au moment où l'achèvement de vos travaux vous donne une dernière occasion de vous réunir, en séance plénière, dans ce Collège Moulay Idris, qui se souviendra longtemps de l'honneur que vous lui avez apporté en y tenant le VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

« Vous ne vous étonnez pas, Messieurs, que je ne prononce pas aujourd'hui devant vous un discours. Je n'ai plus à vous dire avec quelle fierté la jeune et brillante équipe de nos savants se disposait à vous recevoir, ni avec quelle joie nos villes si diverses dans leur beauté, et toutes, si séduisantes par l'infinité et riche variété de leurs attraits, vous offraient leur plus cordiale hospitalité. Vous en avez fait l'expérience et il est trop tôt encore, quelques minutes à peine, après la clôture de ces vivantes séances de sections où plus de cent communications savantes ont retenu votre attention et suscité parfois vos discussions passionnées, il est trop tôt pour tenter d'en faire une synthèse prématurée.

« Je ne veux donc que vous remercier tous d'être venus voir notre Maroc dans sa réalité vivante. Vous avez, Messieurs, une longue habitude des méthodes rigoureuses et de l'observation scientifique que vous les appliquez aux choses



ou aux hommes, à l'étude des phénomènes naturels, ou à l'analyse des œuvres humaines. Beaucoup d'entre vous, je le sais, sont des maîtres d'une autorité reconnue, dans les domaines divers de la géographie ou de la linguistique, de la sociologie ou du droit, de l'archéologie ou de l'histoire.

« Je ne doute pas que vous n'ayiez appliqué vos méthodes et votre critique à vous faire une opinion sur tout ce que vous avez pu voir, ou apercevoir, au cours d'un trop rapide séjour et, en particulier, sur l'effort accompli ici dans le domaine de l'exploration scientifique.

« Vous avez constaté que l'objet de nos institutions, d'une forme si différente de celle des Universités françaises, n'est point de donner ici un enseignement supérieur général.

« Certes, nous ne renonçons pas — et c'est trop légitime — à enseigner ici ce qui peut s'apprendre au Maroc mieux qu'ailleurs : l'arabe par exemple. Mais, notre préoccupation essentielle est ailleurs : étudier les réalités marocaines, celles d'un passé glorieux, celles d'un présent si riche d'avenir, les étudier en liaison étroite avec tous les spécialistes de la Métropole et de l'étranger, telle est la raison d'être de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, comme de l'Institut Scientifique Chérifien, comme de nos trois services des Antiquités préislamiques, des Beaux-Arts et des Monuments historiques, et des Arts indigènes.

« Je suis certain que, sans complaisance, comme sans prévention, au terme de votre séjour, vous conclurez que le Maroc, tel que le font de bons ouvriers conscients des difficultés, mais aussi de la grandeur de leur tâche, supporte d'être étudié tel qu'il est ; tel qu'il est, il mérite d'être connu, aimé et encouragé.

« Dans cette éblouissante capitale Idriside, vous avez saisi la synthèse de son passé et de son présent, de tout ce qui fait son charme, son pittoresque et sa grandeur. Je dirai plus encore, vous avez deviné son âme et compris ses légitimes aspirations.

« J'aurai, Messieurs, dans quelques instants, l'honneur de m'entretenir avec vous ; si vous voulez bien me le permettre, je retarderai donc de quelques instants le moment de vous remercier chacun de votre présence : membres de l'Institut de France, éminents représentants de l'Enseignement Supérieur, professeurs des Universités françaises ou étrangères, réunis dans le culte des mêmes études, je ne veux pas vous séparer dans l'expression des sentiments profonds que j'éprouve à me trouver au milieu de vous.

« Le Résident général de la République Française au Maroc sait combien vos recherches sont nécessaires à l'achèvement de la création marocaine. Il vous remercie de la magnifique consécration apportée par ce Congrès à ce qui a été fait déjà, et de l'impulsion nouvelle que vous donnez à l'exploration scientifique dans notre Protectorat.

« Messieurs,

« Je désire passionnément que tant d'heureuses promesses portent leurs fruits. Je souhaite que les liens étroits qui unissent le Maroc, glorieux foyer de civilisation musulmane, à la France, patrie de la haute culture intellectuelle et de la science, se resserrent et se multiplient pour le plein épanouissement de la grande œuvre civilisatrice de pacification et de progrès que notre pays s'est assigné et que nous sommes résolus, mes collaborateurs et moi-même, à réaliser intégralement. »

---

### EXCURSION EN ZONE ESPAGNOLE (TÉTOUAN ET CEUTA)

---

Une partie des congressistes arrivant au Maroc, par Tanger, dès le lundi 10 avril, et l'inauguration officielle du Congrès n'étant fixée qu'au jeudi 13, le Comité d'organisation avait prévu entre ces deux dates une excursion à Tétouan et à Ceuta. Grâce aux démarches de M. Ontiveiros y Laplana, consul général d'Espagne à Rabat, auprès des autorités de police et de douane de la zone espagnole, à l'obligeance éclairée de M. Carlos Quiros, directeur de l'Académie d'arabe et de berbère de Tétouan, et de M. Emilio Tubau, secrétaire de la *Junta de Monumentos*, et au dévouement des organisations locales, cette visite put avoir lieu dans les meilleures conditions. Conduite par MM. Robert Ricard et Henri Terrasse, directeurs d'études à l'Institut, l'excursion, qui comptait une trentaine de personnes, quitta Tanger le lundi à la fin de l'après-midi, après l'arrivée du courrier d'Algéciras. La soirée du 10 et la matinée du 11 furent consacrées à la visite de la médina de Tétouan, du Musée archéologique et des centres susceptibles d'intéresser les congressistes, que MM. Quirós et Tubau voulurent bien guider avec une obligeance inépuisable et la compétence la plus avertie. A la fin de la matinée, l'excursion partait pour Ceuta, où l'on put admirer successivement la magnifique situation de la ville et du port, les restes des fortifications portugaises, la cathédrale et l'église Notre-Dame d'Afrique, et les dernières améliorations urbaines. Pour beaucoup qui n'avaient pas encore pris contact avec la zone voisine, cette vision de Tétouan et de Ceuta, si rapide qu'elle ait été, fut une véritable révélation de l'œuvre menée à bien par l'Espagne au Maroc. Après déjeuner, les congressistes regagnaient Tétouan, puis Tanger, où la plupart d'entre eux prirent plaisir à flâner de nouveau, et qu'ils quittèrent le mercredi 12 au matin, en direction de Rabat.

---

## EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE (MARRAKECH, SAFI, MAZAGAN, AZEMMOUR)

---

Les congressistes, qui s'étaient donné rendez-vous à Casablanca, quittèrent cette ville le samedi 15 avril au matin, dans deux cars spéciaux, et accompagnés de MM. Robert Ricard et Henri Terrasse. Arrivés à Marrakech peu avant midi, ils furent accueillis par M. Clair, directeur du collège secondaire, M. Mammeri, inspecteur des arts indigènes, et M. Métérier, inspecteur des beaux-arts. Les congressistes passèrent à Marrakech l'après-midi du 15 et la matinée du 16, et purent visiter, sous la direction de MM. Métérier, Mammeri et Terrasse, la Menara, l'Agdal, le palais de la Bahia, la médersa Ben Youssef, la Koutoubia, les portes et les remparts, les souks, et les tombeaux saadiens. Ils eurent également l'occasion d'admirer les magnifiques jardins de Dar Moulay Ali, où le général commandant la région et Madame Catroux avaient tenu à les recevoir. Le départ pour Safi eut lieu dès le début de l'après-midi du 16 ; un arrêt de deux heures permit de voir l'église portugaise, dont la visite fut facilitée par les ordres de M. le Chef des Services municipaux, le magasin des poteries Lamali, et les imposantes fortifications portugaises, spécialement le château de la mer. On arrivait le soir pour dîner à Mazagan, où les congressistes furent reçus par le Président et plusieurs représentants du Syndicat d'Initiatives, qui avait pris la peine d'organiser leur séjour. La matinée du lundi 17 fut consacrée à la visite de la ville portugaise et des environs, en particulier du beau jardin municipal, sous la conduite du très aimable et très compétent secrétaire du Syndicat d'Initiatives, M. Sautriot. Après le déjeuner, les congressistes, enchantés de l'accueil qu'ils avaient trouvé, partaient pour Azemmour, où l'on ne put s'arrêter que trois quarts d'heure, puis Casablanca, d'où chacun devait gagner Fès par ses propres moyens.

---

## EXCURSION A SEFROU

---

Le programme du VIII<sup>e</sup> Congrès prévoyait pour le 21 avril, au lendemain de la séance de clôture, une excursion à Sefrou offerte par le Comité d'organisation à l'ensemble des congressistes, avec le précieux concours de M. le Général commandant la Région de Fès et de M. le Contrôleur Civil du Cercle de Sefrou.

Les congressistes, amenés de Fès à Sefrou en autocars, visitèrent longuement la pittoresque ville berbère, sous la conduite de M. le Contrôleur Civil Coliac et de M. le Chef des Services Municipaux Vézine de la Rüe. Après une promenade dans les vergers, qui font à Sefrou une incomparable ceinture, les congressistes se dirigèrent vers le plateau de Bahlil, où, dans un site remarquable, des tentes avaient été dressées à leur intention et une *diffa* fut servie. A la fin du déjeuner, des réjouissances berbères, chants et *ahidous* laissèrent aux congressistes d'inoubliables impressions.

---

## EXPOSITIONS

---

Signalons enfin, pour terminer, qu'à l'occasion du VIII<sup>e</sup> Congrès et à l'intention des participants, deux expositions spéciales furent organisées à Fès, en plus de l'Exposition Triennale de Peinture et de Sculpture Nord-Africaine, dont l'inauguration, dans la capitale du Nord-Marocain, coïncida avec l'ouverture du Congrès.

La première de ces expositions, consacrée aux Art appliqués du Moyen-Atlas et du Rif, fut organisée au palais du Batha, par M. Prosper Ricard, Chef du Service des Arts Indigènes, et M. Marcel Vicaire, Inspecteur des Arts Indigènes, à Fès.

La seconde exposition, relative à la Cartographie et l'Iconographie marocaines, eut lieu au Collège Moulay Idris, où elle fut organisée par M. Funck-Brentano, Directeur de la Bibliothèque Générale et des Archives du Protectorat, avec le concours du Service Géographique du Maroc.

---

## RAPPORTS DES SECRÉTAIRES DE SECTIONS SUR LES TRAVAUX DU VIII<sup>e</sup> CONGRÈS

---

### PREMIÈRE SECTION

#### GÉOGRAPHIE DU MAROC ET BIOGÉOGRAPHIE

La Section de géographie et biogéographie du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines a tenu trois séances qui eurent lieu le matin, les 18, 19 et 20 avril, au Collège musulman de Fès.

La première séance, le 18 avril, fut présidée par M. Joleaud, professeur de géologie et paléontologie à la Sorbonne.

Sept communications furent présentées et discutées.

\* \* \*

M. EMBERGER, botaniste à l'Institut Scientifique Chérifien, présente et commente la « carte de la distribution géographique au Maroc du Doum (*Chamaerops humilis*) ».

Cette carte montre que le Doum est localisé dans les étages de végétation méditerranéen semi-aride, doux, tempéré et humide doux. Le Doum fuit les climats trop secs, ainsi que les climats tropicaux. Cette répartition, très nette au Maroc, se retrouve dans l'ensemble de la distribution géographique du Palmier-nain. C'est ainsi que cette espèce se raréfie de plus en plus vers l'Est du bassin méditerranéen où le climat devient de plus en plus continental. Rare en Italie, le Palmier-nain disparaît complètement en Grèce et en Asie-Mineure.

L'absence de *Chamaerops humilis* du Rharb s'explique par l'origine récente de cette vaste plaine marocaine; récemment encore golfe marin, ce dont témoignent les nombreuses « merdjas », le Rharb n'a pas encore pu être colonisé par le Palmier-nain, qui se ressème très lentement et ne supporte pas les inondations périodiques.

\* \* \*

Puis, il présente et commente la « carte de la distribution géographique au Maroc de l'Halfa ».

La carte de la distribution de l'Halfa montre la localisation de cette graminée dans les régions sèches du Maroc. L'aire morcelée à la périphérie indique que cette espèce était autrefois plus répandue et qu'elle bat actuellement en retraite. C'est ainsi qu'elle a presque complètement disparu de tout le Maroc atlantique, sauf de quelques points très secs, tous situés en basse montagne. On remarque que les communications de ces peuplements avec les grandes nappes algéro-marocaines de l'Est sont établies par les vallées de l'Oued el Abid-Moulouya pour l'Halfa du Grand Atlas et par celles de la Seguina-Moulouya pour les stations du Moyen Atlas.

\* \* \*

M. EMBERGER présente ensuite et commente la « carte des climats du Maroc dans leurs rapports avec la végétation ».

Cette carte des climats a été établie d'après les principes que l'auteur a énoncés dans une précédente étude (*Rev. Gén. de Bot.*, 1930), dans laquelle il a distingué cinq types de climats méditerranéens : aride, semi-aride, tempéré, humide, de haute montagne, constituant chacun un étage climatique. A l'intérieur de chacun de ces types, on peut reconnaître au moins deux variétés, une variété douce ou maritime caractérisée par une moyenne des minima du mois le plus froid élevé et une variété dure ou continentale à minima du mois le plus froid bas. Le climat méditerranéen semi-aride, qui est très développé au Maroc, se présente même sous trois formes, l'une douce dans les plaines atlantiques et sur le littoral méditerranéen, une deuxième, moyenne, régnant aux moyennes et une troisième, continentale et très froide, aux hautes altitudes.

Quelques particularités sont à signaler : sur le versant Sud du Grand Atlas, à l'exception de la partie occidentale, le climat méditerranéen tempéré ne se différencie que très peu et seulement localement, tandis que sur le versant Nord, il occupe un territoire continu. Le territoire du climat méditerranéen humide est encore plus réduit et atteint à peine, à l'état de zone continue, le Grand Atlas.

Au point de vue de la végétation, les caractères généraux de ces climats sont les suivants :

1. Végétation sous le climat méditerranéen aride : steppe d'Halfa, savanes d'Argania, de Jujubier et de Gommiers (*Acacia gummifera*).
2. Végétation sous le climat méditerranéen semi-aride : Olivier.
  - a) Climat semi-aride doux : *Callitris articulata* (Arar ou Thuya) ;
  - b) Climat semi-aride moyen : *Juniperus phoenicea* ;
  - c) Climat semi-aride froid : *J. thurifera*.
3. Végétation sous le climat méditerranéen tempéré : Chêne-liège, Chêne vert.
4. Végétation sous le climat méditerranéen humide : Chênaies à feuilles caduques, Cédraies, Sapinières (*Abies Pinsapo ssp. marocana*).
5. Végétation sous le climat méditerranéen de haute montagne : végétation

asylvatique ; xérophile et, aux plus hautes altitudes, hémicryptophytes et chaméphytes herbacées.

\* \* \*

M. EMBERGER présente enfin et commente « une nouvelle carte des pluies du Maroc », établie avec la collaboration du Service de physique du globe et de météorologie de l'Institut scientifique chérifien.

La dernière carte des pluies établie par MM. G. Dedeband et G. Roche date de 1926. Il a paru intéressant de publier un document plus récent. Le réseau météorologique étant encore beaucoup trop lâche pour établir une carte en tenant compte seulement des seules observations enregistrées par les appareils météorologiques, l'auteur n'a pas hésité à s'adresser à la végétation pour combler les lacunes. Connaissant la végétation des localités où sont installés des postes météorologiques, il avait à sa disposition un point de départ précis. Ce canevas permettait de tirer des déductions sur la pluviométrie des régions dépourvues de postes météorologiques en se basant sur la végétation.

Ce procédé, quelle que soit la prudence qu'on y mette, ne saurait naturellement prévaloir contre l'enregistrement direct de la pluviosité à l'aide d'appareils, mais il met néanmoins, en attendant mieux, bien des détails en évidence, et on aurait tort de les négliger.

\* \* \*

M. le capitaine Th. J. DELAYE, chef de la Section de photographie du Service Géographique du Maroc, fait une communication sur la « carte de la région de Fès ».

La Carte de Reconnaissance du Maroc est restée, pour la région de Fès, le document cartographique fondamental sur lequel s'appuient son développement actuel, et les recherches scientifiques qui l'ont progressivement améliorée.

Établie d'abord, à la faveur de nos colonnes, par les officiers géodésiens et topographes des Bureaux topographiques de Casablanca et Oujda (1907), puis du Service Géographique du Maroc (1919), cette carte fut poursuivie au lendemain de la guerre 1914-1919, presque exclusivement à l'aide de la photographie aérienne.

La présente communication a pour but de détacher des grandes étapes de l'œuvre cartographique poursuivie au Maroc, les résultats obtenus dans la région de Fès grâce à l'emploi intensif de la photographie aérienne. La carte établie par ce moyen à l'occasion de la campagne du Rif reste dans les annales de la cartographie coloniale un des plus beaux exemples d'une progression remarquablement rapide dans la connaissance topographique d'un pays neuf.

Toutefois, si ces résultats sont magnifiques, si la carte ainsi faite a rendu des services particulièrement précieux aux Etats-Majors et aux troupes, il n'en est pas moins qu'elle reste une carte de reconnaissance présentant encore des lacunes et qu'elle doit être améliorée pour être mise à la disposition d'usagers de plus en plus nombreux et exigeants.

Cette amélioration est poursuivie sans cesse, en attendant que puissent être étendus à toute la région les levés réguliers entrepris par le Service Géographique de l'Armée pour répondre aux nécessités de la mise en valeur économique du pays.

En l'absence momentanée du Président, le Secrétaire de la section rappelle l'œuvre incomparable réalisée par le Service Géographique du Maroc qui est parvenu, même pour des régions inaccessibles, à doter d'un merveilleux instrument de travail tous ceux qui collaborent à la mise en valeur et à l'exploration scientifique du Maroc. Les chaleureux applaudissements des auditeurs font écho à ces éloges justifiés.

\* \* \*

MM. CARLE et GATTEFOSSÉ présentent deux communications intitulées : « De la production agricole mondiale dans ses rapports avec les sols ; un moyen de la régulariser » et « Réserves naturelles et parcs chérifiens ».

Ces deux communications portent sur deux applications d'une même observation générale synthétique.

Les formations biologiques du globe, flore et faune, étroitement associées entre elles et avec le sol géologique, constituaient une harmonie parfaite avant l'intervention de l'homme civilisé.

Les auteurs définissent les caractères des formations biologiques autochtones et examinent les diverses modifications que la civilisation humaine leur a fait subir depuis des millénaires pour assurer la pâture des ruminants domestiques et installer ses cultures. Il en est résulté les formations biologiques modifiées ou de remplacement dont les caractères sont opposés aux formations autochtones.

Ces formations constituent un état transitoire qui s'achemine progressivement vers un état « abiotique » du globe, c'est-à-dire une terre sans vie, sans existence possible pour quoi que ce soit de vivant.

L'homme moderne a commencé à réagir depuis quelques décades contre ce processus de mort, l'instinct de conservation de l'espèce humaine et de son patrimoine s'est affirmé, notamment par la création des grands centres de culture intensive et par des mesures de conservation de la flore et de la faune.

M. Gattefossé examine cet aspect particulier de la question et préconise des mesures de conservation pour le Maroc, création de réserves naturelles zoologiques et botaniques et de parcs nationaux. L'état de dégradation très avancée de ce pays, habité par des populations pastorales depuis des millénaires, exige des mesures rapides et efficaces.

M. Carle examine une autre répercussion sur l'économie mondiale de l'opposition entre les formations autochtones et les formations modifiées.

La forêt primitive, surtout dans les régions tropicales, exécute un travail d'accumulation de l'énergie solaire, sous forme d'humus riche en matières organiques, phénomène identique à celui de formation de la houille.



Les cultures tropicales se font sur défrichement, c'est-à-dire sur l'humus résultant de l'incendie de la forêt — le prix de revient de ces cultures est presque nul (valeur nulle du terrain, faible main-d'œuvre, absence de frais de culture et d'engrais). La production du coton, du blé, du café, du caoutchouc, du thé et du sucre, par exemple, est liée à l'exploitation des terres de défrichement.

Ces cultures s'opposent aux méthodes de culture intensive par assolement des pays tempérés et jettent dans l'économie mondiale une perturbation considérable, cause essentielle de la crise actuelle dite de surproduction.

Les auteurs préconisent donc l'étude internationale d'une législation destinée à provoquer la réduction et la réglementation tendant vers la suppression des cultures sur défrichement de forêt. Les explications fournies sont particulièrement impressionnantes et le Congrès émet des vœux tendant à l'application au Maroc, comme dans le monde entier, des mesures de préservation préconisées par MM. Carle et Gattefossé. Les difficultés d'application, dans l'état actuel de l'économie mondiale, apparaissent comme devant être très grandes et c'est d'une coopération compréhensive des grandes institutions internationales que pourront surgir les méthodes les plus appropriées; l'homme civilisé ne peut rester indifférent à l'appel des techniciens qui fixent son attention sur les dangers que l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles fait courir à son existence.

\* \* \*

La deuxième séance, le 19 avril, a été présidée par M. Hardy, recteur de l'Académie d'Alger.

Cinq communications furent présentées et discutées.

\* \* \*

M. GUESSOUS étudie « le rayonnement économique de Fès ».

Fès doit son rayonnement économique à son activité industrielle et à son organisation commerciale.

Ses nombreuses industries sont célèbres par la qualité des produits que garantit le contrôle corporatif et l'on peut parler de « l'article de Fès » avec le sens élogieux qui s'attache à « l'article de Paris ».

Cette production, vendue aux enchères, est ensuite revendue au détail dans les souks ou exportée. L'exportation des babouches et de certains tissus représentait jadis un courant très actif vers l'Égypte. Le meilleur débouché est maintenant l'A. O. F. Dakar a une importante colonie de Fasis.

Les Fasis sont de très remarquables commerçants qui, même avant le Protectorat, n'ignoraient point la technique moderne des grandes affaires et avaient des correspondants dans les grandes villes d'Europe.

L'industrie et le commerce de Fès n'échappent pas à la crise mondiale, aggravée par l'absence au Maroc d'une véritable protection douanière, par la révolution qui s'est opérée dans les moyens de transport.

\*  
\* \*

M. L. JOLEAUD, professeur à la Sorbonne, présente une étude sur « le sanglier en Berbérie ».

L'Afrique du Nord est habitée, à l'heure actuelle, par des sangliers très étroitement apparentés au *Sus scrofa* L. d'Europe. Vers le Sud, ce suidé se raréfie et sa distribution géographique affecte la forme d'îlot. Le sanglier du sud-oranais appartient à une forme spéciale adaptée à la montagne sèche couverte d'halfa. Au contraire, le sanglier du sud-tunisien et du sud-constantinois. aujourd'hui disparu, était, comme celui signalé près de Massat, un sanglier de marais.

Cette distribution subinsulaire d'un animal eurasiatique de forêt humides, en bordure du Sahara et également au Soudan oriental, est tout à fait remarquable. Elle affecte le même dispositif géographique général que les aires de répartition de l'éléphant et du rhinocéros au quaternaire dans le Sahara.

Au quaternaire ancien, de vrais sangliers se rencontraient encore bien plus au Sud, dans l'Afrique orientale. La régression, en Afrique orientale, n'a donc cessé de s'accroître depuis le début du quaternaire. Elle est actuellement manifeste dans le sud-tunisien et constantinois, mais moins accusée dans le sud-oranais et marocain.

Au quaternaire moyen et même jusqu'au néolithique, les sangliers ont coexisté dans toute la Berbérie avec le *Phacochoerus africanus* Gmel. En Algérie, on a même signalé (pliocène de Constantine) un type de passage entre sangliers et phacochères.

\*  
\* \*

M. le D<sup>r</sup> P. Russo fait un « essai d'une histoire de la plaine du Sebou aux temps quaternaires ».

A la fin des temps pliocènes, la plaine du Sebou était un golfe limité au Nord par les collines miocènes d'El-Arbaa, au Sud par les pentes de la Mamora, à l'Est par les collines de la région de Petitjean. Des cours d'eau venus de tout son pourtour s'y jetaient, dont principalement le Sebou et le Beht.

Les alluvions apportées par ces cours d'eau se déposaient au fond du golfe et s'épandeaient plus ou moins loin. Une partie d'entre elles, reprises par les courants au droit de la ligne côtière, s'alignaient en une levée rectiligne tendant à former le golfe de l'Ouest et à le transformer en un « Haff » comparable à ceux de la Baltique. D'autre part, les alluvions gagnaient de l'Est vers l'Ouest et peu à peu, sur les deltas formés par les embouchures des cours d'eau, des anastomoses se produisaient entre les divers fleuves, et des méandres se dessinaient.

Il a été possible de reconnaître trois cours successifs du Sebou.

La masse des dépôts alluviaux atteint au moins 250 mètres au droit de Si-Allal-Tazi et, dans la partie haute de ces alluvions, le Sebou a tracé d'abord un

lit plus septentrional que l'actuel, puis il s'est porté plus au Sud et plus à l'Ouest, s'est enfin rejeté plus à l'Est et a atteint sa position actuelle.

La tendance actuelle du Sebou est l'exhaussement de son lit et l'accentuation des méandres ; le fleuve est très près du profil d'équilibre, la pente entre la partie le plus en amont de la plaine et la mer n'est que de 26 mètres.

Le président souligne la présence, parmi les auditeurs, de plusieurs personnes qui se sont intéressées, à des titres divers, au Sebou. La communication provoque en effet une discussion particulièrement animée. De nombreuses observations sont présentées : sur l'origine exacte des thalwegs abandonnés (Dresch), le rôle des affluents (Célérier), le mode de comblement alluvionnaire et le développement de la chaussée littorale (Joleaud et Marçais), les conclusions à tirer des vestiges préhistoriques (Carle).

\* \* \*

La troisième séance, le 20 avril, a été présidée par M. Ferrand, ministre plénipotentiaire.

Cinq communications furent présentées par leurs auteurs ou lues par le Secrétaire.

\* \* \*

M. Jean MARÇAIS, géologue à l'Institut scientifique chérifien, expose les résultats généraux de ses recherches géologiques dans la zone française du Rif oriental et les enseignements qui s'en dégagent au point de vue de la géographie physique.

Ses observations ont prouvé, pour la première fois, l'existence dans le Prérif d'une remarquable série de lambeaux paléozoïques. Elles révèlent un curieux développement des facies gypseux mésozoïques et, enfin, le caractère d'une mer à archipel offert localement par le sillon miocène.

M. Joleaud souligne tout l'intérêt des découvertes faites par M. Marçais. Tous les traits paléogéographiques ainsi précisés achèvent de différencier la bordure septentrionale de la terminaison nord du Moyen Atlas des compartiments voisins de la zone intérieure subméditerranéenne du Maghreb.

\* \* \*

M. Ch. SAUVAGE, élève de l'École Normale Supérieure, présente et commente la carte phytogéographique du massif du Zerhoun. Il a étudié la végétation du Zerhoun en vue d'un diplôme d'études supérieures de Botanique. La carte qu'il présente met en existence l'état primitif de la végétation, c'est-à-dire celle qui existait avant sa destruction par l'homme ; elle exprime donc la vocation des sols. Le Chêne-vert occupe la première place dans le paysage végétal ; en plus des surfaces qui lui reviennent naturellement, il a conquis, grâce à sa puissante vitalité, tous les grès du Zerhoun sur lesquels il y avait jadis une forêt de chênes-lièges.

Le Zerhoun, trop humide, ne porte pas de *Callitris*, mais la Callitriaie « s'amorce » dans les stations les plus sèches du massif sans cependant se différencier. *Globularia Alypum* et *Fumana Calycina* indiquent cette tendance.

Les terrains argileux sont occupés par une brousse à Olivier et Lentisque.

Au point de vue floristique, le Zerhoun est nettement atlantique, mais il a des reflets eu-méditerranéens et rifains qui font de ce massif le point de liaison entre les montagnes du Nord du Maroc et les chaînes atlasiques.

\* \* \*

M. J. DRESCH, professeur agrégé au Collège musulman de Rabat, présente des « remarques sur le cours de l'Oued Sebou dans la région de Fès » (1).

Dans la région de Fès, l'Oued Sebou, issu du Moyen Atlas, traverse un bras du détroit sud-rifain, puis pénètre dans le Prérif. La vallée est profonde. Les terrasses inférieures sont les mêmes que celles des autres oueds de la région et ne sont pas déformées jusqu'à la terrasse 200. Mais il existe au-dessus d'autres niveaux. Le plus important est constitué par des cailloux roulés de quartzites et schistes métamorphiques, déposée au sahélien, semble-t-il, dans une zone d'épandage bordant les collines pré-rifaines, et occupée par un lac au pliocène ancien. Ces niveaux ont été affectés par des mouvements de bascule ou par des avant-plis pré-rifains. L'Oued Sebou (ainsi que l'Innaouen) résulte peut-être d'une capture au profit d'un oued longitudinal pré-rifain (Oued Leben) au sahélien, mais est antécédent par rapport aux plis contemporains du sahélien et du pliocène ancien ; il semble s'être enfoncé dans un bombement de la plate-forme pliocène déformée, avoir envoyé à Fès un bras vers le lac en partie asséché, bras qui aurait servi au contraire d'égouttoir après l'époque du niveau 200, c'est-à-dire, peut-être, à partir du pliocène moyen.

L'origine des cailloux alluvionnaires d'âge primaire, découverts par l'auteur, pose un problème des plus intéressants. Des observations sont présentées par M. Marçais sur le rôle possible du trias, par M. Célérier sur l'hypothèse d'un affluent aujourd'hui détourné.

\* \* \*

M. le Dr WEISGERBER rappelle ses « randonnées topographiques à travers l'ancien bled el-makhzen ».

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nos connaissances géographiques sur le Maroc, renouvelées par l'inoubliable exploration de Foucauld, restaient encore incertaines sur de nombreux points. En particulier, la cartographie qui fixe avec précision l'état de l'exploration scientifique faisait ressortir nos ignorances.

Les conditions matérielles et morales dans lesquelles on circulait au Maroc, il y a trente-cinq ans, ne favorisaient guère les levés topographiques. Cependant,

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 21 et suivantes.

l'auteur, débarqué au Maroc pour la première fois en 1896, n'a cessé de parcourir le nord du pays, mesurant les distances au pas de son cheval, recoupant ses itinéraires, se dirigeant à la boussole.

Ainsi ont été établies les premières cartes à grande échelle de diverses parties du Maroc qui ont rendu les plus grands services aux troupes françaises de débarquement.

\*  
\* \*

M. R. WERNER présente une « étude phytogéographique comparée du Rif et du Moyen Atlas ».

Le massif du Tazzeka formant l'extrême pointe Nord-Est du Moyen Atlas, a été exploré, au point de vue botanique, en 1925, par MM. Humert et le Dr Maire. Il possède, d'après ses auteurs, un reliquat de la flore hispano-rifaine qui s'est conservé au sud du seuil de Taza. L'étude détaillée de cette flore, comprenant non seulement la Phanérogamie, mais aussi la Cryptogamie, confirme absolument en concordance avec les données les plus récentes de la phytogéographie, l'opinion des auteurs cités.

M. Werner conclut donc à une parenté phytosociologique étroite de ce massif avec la chaîne du Rif occidental. On en trouve des analogies sur le plateau Zaïan, pointe Nord-Ouest du Moyen Atlas ; ici, cependant, la faible altitude ne permet pas un développement floral aussi important.

\*  
\* \*

M. J. CÉLERIER, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes marocaines, étudie « les conditions géographiques du développement de Fès » (1).

Fès fut vraiment la métropole de l'ancien Maroc par son activité économique comme par son prestige religieux et intellectuel. Forces spirituelles et richesses matérielles n'ont d'ailleurs cessé de réagir les unes sur les autres.

Dans le développement de Fès il y eut, dès l'origine, des causes historiques, qui tiennent aux qualités des hommes groupés dans la fondation idriside et à la loi même de l'évolution de l'Etat marocain. C'est seulement après avoir fait, brièvement mais nettement, cette réserve indispensable qu'il est permis d'essayer d'analyser les conditions proprement géographiques du développement de Fès.

Ces conditions, réparties en trois groupes pour ainsi dire concentriques, sont, les unes strictement locales, d'autres régionales, d'autres générales.

a) Les *conditions locales* se résument dans les avantages du site. Les touristes sont sensibles à sa beauté qui procède elle-même de phénomènes naturels. Le fait essentiel est l'existence de l'Oued Fès, avec son profil et son régime. Pour l'alimentation, l'hygiène, l'irrigation, l'énergie, l'eau de l'oued suffit à tout.

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 1 et suivantes.

Ajoutons que l'on trouve, sur place ou à proximité, tous les matériaux nécessaires pour bâtir et orner les maisons : pierre, argile, chaux, plâtre, bois.

b) Les *conditions régionales* ne sont pas moins favorables. Fès est le centre de cette merveilleuse plaine du Saïs, cuvette attirant les eaux et entourée de hauteurs tempérées : grains, fruits, légumes, viande, huile, sel, tout est en abondance pour le « ventre » de Fès et même pour son activité industrielle.

Cette plaine est, d'autre part, le lieu de rencontre des montagnards rifains et atlasiques qu'elle sépare.

c) Les *conditions générales* ont fait de Fès un carrefour de routes dont l'importance déborde le territoire marocain.

Ce carrefour de routes apparaît dès le Moyen Age. Fès est sur la grande voie orientée suivant un parallèle qui mène du Tell algérien à l'Océan Atlantique. Cette voie est recoupée à Fès par une voie méridienne qui se dirige au nord vers les ports méditerranéens, au sud vers les oasis et le Niger. Chacune de ces voies comprend un certain nombre de variantes. Les chemins de fer et les automobiles, qui ont remplacé aujourd'hui « le pas lent des caravanes », permettront-ils à Fès de conserver ses anciennes fondations ? Le problème est nettement posé.

\* \* \*

M. Gabriel FERRAND, ministre plénipotentiaire, présente une communication sur la « Géographie et la cartographie musulmanes ».

La magistrale *Introduction générale à la géographie des Orientaux* publiée par Reinaud, en 1848, reste toujours notre meilleure source d'informations. Mais il faut la compléter par les publications plus récentes de nombreux textes arabes, persans et turcs.

La géographie musulmane est d'origine grecque. Les auteurs utilisent les divisions en longitudes et latitudes de Ptolémée et la division du cercle en 360 degrés. Cependant, on voit apparaître, dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, une autre unité de mesure, l'*isba'* (litt. « doigt »), qui équivaut à 1°37'. L'origine de cette formule est inconnue et n'est ni grecque ni arabe, ni persane, ni hindoue, ni malaise, ni chinoise.

La cartographie musulmane n'a pas été étudiée encore comme il conviendrait. En dehors des *Monuments de la Géographie* de Jomard, il faut signaler la récente publication de M. Konrad Miller (*Mappae arabicae*) et une importante étude de M. J. H. Kramers (dans *Acta Orientalia*, t. X, 1931).

\* \* \*

La section a enfin adopté les vœux suivants :

*Premier vœu*

I. — Considérant que la majeure partie des grandes cultures mondiales, céréales, sucre, café, coton, etc..., sont établies sur défrichement de forêts ;

II. — Considérant que ce mode de culture instauré par les peuples primitifs a été intensifié et méthodisé par les nations civilisées colonisatrices et que le prix de revient des produits qui en résultent, est extrêmement bas ;

III. — Considérant que l'économie mondiale est totalement perturbée et privée de bases solides par l'opposition entre les cultures sur défrichement de forêts et les cultures intensives rationnelles ;

IV. — Considérant que les cultures sur défrichement privent définitivement le patrimoine humain de ses réserves en humus riche en matières organiques précieuses ;

V. — Considérant, enfin, qu'il est logique et désirable de favoriser les cultures intensives par assolement, génératrices d'un équilibre économique favorable au développement de la civilisation ;

Attire l'attention des grandes Institutions Internationales sur la nécessité de réglementer et de réduire les défrichements de forêts par application de principes de conservation analogues à ceux qui ont été adoptés pour les réserves mondiales de pétrole et de charbon.

*Deuxième vœu*

I. — Considérant que le Maroc fait partie d'une des régions du globe les plus anciennement habitées par des populations essentiellement pastorales et que, de ce fait, sa végétation primitive et autochtone a été lentement dégradée ; que la limite de cette dégradation semblait atteinte, puisque la nécessité impérieuse des pâturages était devenue la cause principale des luttes entre les divers groupes humains qui l'occupent ;

II. — Considérant que, par suite des circonstances économiques généralisées par l'après-guerre, la direction imprimée au développement du Maroc par la gestion européenne, a été caractérisée par l'application des méthodes d'exploitation intensives des ressources naturelles, qui se sont manifestées par l'aggravation rapide de la dégradation biologique (dédoumagement de vastes superficies, création de nouveaux centres urbains, barrages hydrauliques et utilisation des eaux de la montagne, centre naturel d'expansion des indigènes, au profit de la plaine, extension des moyens de chasse, interpénétrations de caractères et d'intérêts différents, etc...).

III. — Considérant que non seulement les formations biologiques autochtones

ont à peu près complètement disparu, mais que les éléments les plus caractéristiques de ces anciennes associations, plantes et animaux, aujourd'hui isolés et menacés, sont en voie d'extinction rapide et fatale ; que les disparitions enregistrées par la préhistoire et l'histoire de l'Afrique du Nord ne tarderont pas à être suivies sous nos yeux, d'extinctions d'espèces intéressantes ;

IV. — Considérant que l'exploitation intensive des ressources du monde, a provoqué, depuis quelques décades, chez l'homme civilisé, un réflexe de dépense qui a conduit toutes les nations et puissances colonisatrices à créer des réserves territoriales mises à l'abri de toute incursion de l'homme et de ses commensaux, les animaux domestiques ;

V. — Considérant que c'est ainsi que cette idée, généralisation de l'instinct de conservation de l'espèce humaine et de son patrimoine, a provoqué dans le monde entier la création de réserves nationales et de parcs de conservation de la nature ;

VI. — Considérant, d'autre part, que ces œuvres éparses dues à l'initiative de chaque nation et organisées selon leur génie particulier, ont provoqué la tendance à une codification internationale,

Emet le vœu :

Que les autorités du Protectorat prennent les mesures législatives nécessaires pour la mise en réserve de territoires choisis selon les principes généraux qui viennent d'être définis ;

Que l'action administrative soit soutenue par un organisme privé de caractère à la fois scientifique et touristique.

*Le Secrétaire,*

J. CÉLÉRIER.

\* \* \*

## DEUXIÈME SECTION

### LINGUISTIQUE ET DIALECTOLOGIE ARABE ET BERBÈRE

La Section de linguistique (dialectologie arabe) a tenu trois séances, les 18 et 20 avril.

Au cours de la séance du 18 avril, présidée par M. William Marçais, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, ont été entendues les communications suivantes :

M. F. BÉGUINOT, directeur de l'Institut oriental de Naples, présente une étude intitulée *Appunti di epigrafia libica III*, dont voici le résumé établi par



l'auteur. Une discussion à laquelle prennent part MM. Marçais, Cohen, Laoust, souligne le bien fondé des solutions présentées par M. Béguinot.

« L'auteur in precedenti lavori, ha cercato di interpretare col berbero alcune parole e frasi delle iscrizioni libiche. Anche qualche altro studioso ha di recente ritenuto come dimostrato che le epigrafi libiche siano redatte in antico berbero. Seguendo tale concetto l'autore presenta all'esame dei dotti berberisti alcuni nuovi tentativi di interpretazione di parole libiche, a titolo di semplici ipotesi, nella fiducia che anche altri si mettano per tale via, e che riunendo le forze si giunga presto alla risoluzione dell'antico enigma, alla quale molto gioverà anche quel *Corpus* epigrafico libico che più volte è stato auspicato.

« Le osservazioni della presente comunicazione riguardano principalmente le iscrizioni 115 e 112 della Raccolta del Sig. Halévy (J. Halévy, *Essai d'épigraphie libyque*, in *Journal Asiatique*, 1874, pp. 146-147); e la voce *mwsn* che figura in alcune delle iscrizioni di Dugga egregiamente e con tanto acume lette e pubblicate dal Sig. Chabot (J.-B. Chabot, *Mélanges épigraphiques*, in *Journal Asiatique*, 1921, pp. 67-96). Nella 115 l'autore paragonando la linea a destra (rnmsytn) con quella corrispondente della 112 (wmsytn) viene alla conclusione che se quest'ultima deve interpretarsi « figlio di Masitan » l'altra può leggersi « ara ne Masitan » cioè « figli di M. » e riferirsi quindi a due fratelli, i cui nomi effettivamente si trovano nelle voci *Ndn* e *Knwswt* che sono a sinistra della linea medesima, il primo dei quali è già conosciuto come nome di persona libico, ed il secondo, pur tenendo conto delle incertezze della lettura, può avvicinarsi ad altri nomi libici.

« Circa la voce *mwsn* designante una carica, l'autore, pur lasciandone incerto l'originario preciso significato, propone di riconnetterla col târgi *amûsen* derivato dalle nota radice *essen* e indicante « uomo che sa, o che ha esperienza ». Molti altri raffronti si possono fare con voci consimili di dialetti berberi che si riferiscono alla idea di « scienza, conoscenza, discernimento, esperienza, etc. » et di « dotto, arbitro, giudice ecc. » Si tratterebbe quindi di una funzione di governo implicante in modo speciale tali requisiti. »

\* \* \*

M. L. BRUNOT, Directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, souligne les difficultés, particulières au Maroc, que rencontre « l'élaboration du questionnaire destiné à l'établissement de l'Atlas linguistique du Maroc », dans les termes suivants :

« Ce n'est pas d'un questionnaire terminé, arrêté au moins dans ses grandes lignes, que je veux vous entretenir. C'est plutôt des caractères particuliers de ce questionnaire que je parlerai : caractères particuliers, parce qu'il s'applique à un domaine linguistique qui diffère par plus d'un aspect du domaine indo-européen. Ces caractères s'accusent dès que l'on commence à composer les premières questions. Et l'on se rend compte peu après d'une complexité linguistique telle

que l'on se demande si un seul questionnaire peut servir pour une enquête concernant tout le territoire marocain. Pour ma part, ma conviction se fait qu'un questionnaire unique qui voudrait obtenir des renseignements quelque peu typiques, simplement dans le lexique, contiendrait des phrases très nombreuses qui resteraient sans réponses tantôt ici, tantôt là.

« Mais n'anticipons pas et ne donnons pas la conclusion avant les prémisses.

« Quand on examine de près le questionnaire de Gillerion, on s'aperçoit qu'il ne convient pas du tout à l'enquête marocaine. Il s'intéresse, en effet, à un pays dont la vie sociale et économique est à peu près homogène, un pays qui subit très fortement l'influence d'une langue considérée comme supérieure, un pays où l'école joue un rôle considérable.

« Au Maroc, les conditions sont toutes différentes. Le Maroc n'a d'unité politique que depuis vingt ans ; son économie est fragmentaire et très variée ; ses habitants se groupent en petits blocs hostiles ou tout au moins attachés à leurs particularités. Pour nous en tenir aux parlers simplement, conditionnés d'ailleurs par cet état de choses, signalons que les citadins ignorent tout de la vie rurale qu'ils ne savent exprimer et que, réciproquement, les ruraux ignorent tout de la vie citadine ; que les cultivateurs ont un vocabulaire dédaigné des pasteurs et que les pasteurs ont, de leur côté, un lexique spécial que les agriculteurs n'emploient pas dans toute sa richesse.

« En France, les villes n'ont pas ou ne veulent pas avoir de patois ; elles tendent toutes à la possession du français normalisé par l'école et l'académie ; non seulement elles éliminent les vocables qui sentent trop le terroir, mais encore elles font la chasse à l'accent.

« Ici, chaque ville a un dialecte, un vocabulaire à elle, des mots-outils à elle, une prononciation à elle, et elle estime qu'on ne parle bien qu'à la condition de parler son dialecte.

« On voit, par ce simple exposé des grandes lignes du problème, qu'il sera nécessaire de refaire plusieurs fois le questionnaire, en cours d'enquête, si l'on veut sortir de la phonétique et de la morphologie et des grands faits syntaxiques, pour aborder l'étude du vocabulaire. Ainsi, il est probable que le vocabulaire concernant le chameau ne pourra être établi qu'après enquête chez les Beni-Guil de Tandrara ou les Houara de la Moulouya, de préférence à une première étude chez les Chaouya ou les 'Abda qui, *a priori*, semble être moins productive.

« Car la question se pose d'abord de fixer les limites de l'enquête relative au vocabulaire. Dans ce domaine, on pourrait pousser l'enquête si loin qu'elle tendrait plus à la confection d'un dictionnaire qu'à la discrimination des dialectes et à leur classement. Encore faut-il avoir fait l'inventaire d'un domaine, celui du chameau pour en revenir à notre exemple, pour déterminer ce qui est essentiel.

« Pour ce qui est de la phonétique et de la morphologie, on est moins embarrassé. On connaît les différentes consonnes, et leur traitement possible, que les

dialectes maghribins emploient. Le vocalisme distingue un dialecte d'un centre par sa plus ou moins grande richesse. Les métathèses, les assimilations et dissimilations possibles sont relativement faciles à dénombrer.

« En morphologie, les faits caractéristiques sont déjà suffisamment connus pour qu'on puisse les forcer à se révéler dans un dialecte donné à l'aide d'un questionnaire.

« Mais en syntaxe, le travail devient obscur. Aucune étude de syntaxe approfondie n'existe qui intéresse ces parlers de l'Afrique du Nord et du Maroc en particulier. D'ailleurs, une syntaxe est un ensemble si complexe qu'on se demande, ici encore, dans quelle mesure on doit — si on le peut — pousser l'enquête qui la concerne. C'est ici que j'aimerais à avoir les lumières des gens compétents. Jusqu'à ce que l'enquête menée effectivement révèle d'autres voix à explorer, je pense que la syntaxe du verbe est l'essentiel. On bornerait à ce domaine — qui est vaste — les recherches envisagées, qu'on obtiendrait certainement une collection de faits capitaux, caractérisant suffisamment les dialectes étudiés.

« Ne parlons pas de stylistique, au sens où l'entend M. Bally. Il semble bien qu'on ne puisse la mettre en atlas, surtout lorsqu'il s'agit de parlers aussi éloignés parfois les uns des autres que ceux qui nous intéressent ici. Qu'en pensez-vous ?

« Restent deux questions encore à aborder sur lesquelles votre avis me serait précieux.

« Premièrement : faut-il faire porter l'enquête sur les parlers judéo-arabes ? J'ai pu constater que chaque ville a son parler juif propre qui est assez différent du parler des musulmans de la même localité et des parlers juifs des autres localités. Les conditions de vie imposées aux juifs dans le Maroc d'hier sont telles que c'est presque une langue à part, une langue étrangère presque que ces groupements parlent au Maroc. Il faudrait, je crois, avant que les dialectes juifs ne disparaissent, les étudier rapidement — et à part — tout comme les dialectes berbères, les premiers menacés par le français, le seconds par l'arabe.

« Secondement : est-il nécessaire d'accompagner les réponses à l'enquête de dessins et de photographies représentant les objets — ou les attitudes — dont les noms figurent dans ces réponses ? Je pense que c'est indispensable en raison de ce que les mêmes mots désignent souvent des objets différents d'un pays à l'autre et que, réciproquement, le même objet porte des noms différents ici et là.

« Conçu sous cette forme, le questionnaire serait un questionnaire général n'ayant pour but que de fixer les caractères essentiels des différents parlers. Comme des satellites à ce questionnaire, il en faudrait d'autres qui exploreraient en détail certains domaines : botanique, poissons, insectes, vêtements, poteries et récipients, techniques telles que tissage, cordonnerie, teinture, agriculture, élevage... La liste peut s'allonger indéfiniment. Par là, nous arrivons immédiatement à la confection du dictionnaire général.

« Ainsi, l'élaboration du questionnaire en vue de l'établissement d'un atlas

linguistique arabe du Maroc, apparaît comme sensiblement différente dans ses principes mêmes de celle du questionnaire de Gillerion pour la France. Le problème, dans les deux cas, ne se présente pas avec les mêmes données. Il faut donc refaire ici le même effort de composition en s'adaptant à une variété, qui paraît quelque peu déconcertante au premier abord, dans la vie sociale, la vie économique et les origines ethniques des Marocains ».

MM. Marçais, Cohen, Colin font remarquer qu'il s'agit moins de composer un dictionnaire général du Maroc que de relever les différences qui caractérisent les dialectes, que les mots qui traduisent ici et là des idées aussi simples, aussi générales que « monter-descendre » « prendre-lâcher », etc... se révéleront certainement à l'enquête riches de données intéressantes.

\* \* \*

M. BURET, professeur à l'Institut des Hautes-Études Marocaines, fait une communication sur le « vocabulaire du jardinage arabe à Sefrou ».

Il extrait de notes prises à Sefrou, en juillet-août 1932, ce qui concerne le jardinage et la culture des pastèques. Un jardin de Sefrou se divise généralement en deux parties : une partie plantée d'arbres, dite *syaj*, et une partie destinée à la culture des céréales, des légumes, de la menthe, du chanvre ou des cucurbitacées, dite *qa' da*, plur. *qwa'ed*.

Dans les jardins en pentes, des terrasses *trafed* (sing. *terfedah*) sont aménagées.

M. Buret s'étend ensuite sur la description d'un jardin de pastèques. Il explique les travaux successifs nécessités par cette culture, et indique les termes techniques désignant chacune des opérations et chacune des parties du jardin de pastèques (*bhîra*).

Il fait ensuite ressortir la présence d'un certain nombre de mots berbères ou à forme berbère dans le vocabulaire arabe des jardiniers de Sefrou.

\* \* \*

La séance du 19 avril est présidée par M. C. di Marzo.

M. Marcel COHEN, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études et professeur à l'École des langues orientales vivantes, fait un exposé sur les « divisions internes du chamito-sémitique ».

L'ensemble des langues *chamito-sémitiques*, caractérisé par un grand nombre de faits morphologiques et phonétiques, se décompose en quatre groupes, dont chacun est défini par diverses particularités : *sémitique*, *égyptocopte*, *berbère*, *couchitique*.

En raison des facilités plus ou moins grandes de la comparaison et à cause de la succession fortuite des découvertes, les linguistes du XIX<sup>e</sup> siècle ont été, malheu-

reusement, amenés à opposer au groupe bien étudié des langues sémitiques un groupement plus lâche réunissant sous le nom de *chamitique* les trois groupes parents non sémitiques.

Plus tard, au xx<sup>e</sup> siècle, des égyptologues, entraînés par leurs connaissances des faits sémitiques, ont tendu à constituer un groupement égypto-sémitique. Certains savants ont alors attribué le nom de chamitique à un groupement restreint fait des éléments restés en dehors de l'égypto-sémitique, à savoir les berbère et le couchitique (en y joignant parfois d'autres langues africaines).

Un examen du soi-disant chamitique, pris soit au sens large soit au sens étroit, montre qu'il ne peut pas être défini par des particularités communes nettes et nombreuses qui excluraient le sémitique. De même, les particularités communes de l'égyptien et du sémitique sont contrebalancées d'un côté par des divergences entre égyptien et sémitique, d'un autre côté par des ressemblances soit de l'égyptien, soit du sémitique avec les autres éléments de l'ensemble.

Il y a donc lieu d'abandonner la notion de « chamitique » ; le terme *chamito* — dans chamito-sémitique — ne représente pas plus une réalité dialectale que *européen* dans indo-européen. Il est sage de poursuivre l'étude des données linguistiques chamito-sémitiques sans préjuger d'aucun groupement particulier entre les quatre grandes composantes de cette famille de langues.

Observations de MM. W. Marçais, Laoust, Roux qui donnent des exemples illustrant la théorie de M. Cohen.

\* \* \*

M. G. S. COLIN, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, parle ensuite des « caractéristiques du parler arabe des Ghzawa ». C'est une revue rapide des faits linguistiques les plus remarquables qui font l'originalité du dialecte en question ou qui rappellent un substrat berbère. Observations de MM. W. Marçais et Cohen. M. Colin n'a donné qu'un aperçu d'une étude qu'il a entamée ; le temps lui manquait pour exposer l'ensemble des remarques importantes auxquelles a donné lieu cette étude.

\* \* \*

M. Ahmed SBIHI, nadir des habous à Meknès, fait, en arabe, une communication sur les étymologies réelles de certaines expressions courantes de l'arabe dialectal, expressions à qui le peuple attribue abusivement une origine étrangère. Si Sbihi fait un choix de vingt locutions ou vocables dont il signale l'existence dans l'arabe ancien. Observations de M. W. Marçais qui approuve la plupart des remarques de Si Sbihi.

\* \* \*

La séance du 20 avril est présidée par M. Marcel Cohen, professeur à l'École des Langues orientales vivantes de Paris.

M. W. MARÇAIS, propose une explication à la présence des pluriels en *مجمعلة* dans les parlers bédouins de l'Afrique du Nord. L'hypothèse donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Marcel Cohen et Colin.

\* \* \*

M. E. LAOUST, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Études Marocaines, présente une étude sur « le nom berbère du qsar : *ighrem* ».

Ce mot s'observe aux points extrêmes du domaine berbère avec un son pré-radical *i* ou *a* ; la forme *iX* paraît prévaloir, au Maroc, dans les parlers des Sanhadja montagnards et sahariens ; la forme *aX*, dans les parlers zénètes, Aït Seghrouchen, Aït Waraïn, Figuig, et exceptionnellement Aït Youssi.

Chez les Beni-Mgild, *ighrem* désigne une enceinte carrée, bastionnée aux angles de tours basses, formant enclos pour les bestiaux, et abritant, adossées à la muraille, un nombre variable de maisons utilisées comme greniers. Dans ce sens, le mot est familier aux Zayan, Ichqern, Beni-Mtir, pour qui il désigne encore une ville entourée d'un rempart, telles Fès, Meknès, Rabat. Il est surtout le synonyme de *qsar* dans les parlers du Sud, Aït Ayyach, Aït Ouafella, Aït Izdeg, Aït Merghad, Aït Khebbach, Aït 'Aṭṭa, etc. Le pluriel uniformément observé est *igherman*.

Exceptionnellement cependant, *ighrem* désigne un « village » ou un « hameau », Aït Yahya, Aït Hadiddou et, plus rarement, une « maison », Aït Ouirra, bien que ce soit la forme diminutive *tighremt* qui ait le plus souvent ce sens. La *tighremt* répond à un type d'habitation différent de la *taddart*. Comme son nom l'indique, elle est un qsar en miniature : elle en possède les murs élevés et épais, percés de meurtrières, flanqués de tours aux quatre coins. Elle est, le plus souvent, la demeure du paysan riche, Aït Yahya, Aït Messad, Aït 'Aṭṭa Oumalou, Dads, etc. Ce peut être aussi un type courant d'habitation, Inoultan, Ntifa, autour duquel s'entassent parfois, dans un grand désordre, de pauvres constructions, étables, écuries et gourbis à l'usage des serviteurs, khammès, jardiniers et bergers.

En règle générale, la *tighremt* est isolée, à mi-flanc de la colline ou de la montagne ou sur un plateau, plus rarement au fond d'une vallée ou au sommet d'un lieu difficilement accessible. Dans ce dernier cas, elle sert de « grenier collectif » et s'appelle *tighremt lekhzin*, Aït Bou Guemmaz, Aït Bou Oulli, etc. Elle comporte plusieurs étages divisés en petites pièces où les gens du village entassent leurs provisions et leurs richesses et, où, naguère encore, comme chez les Aït Outferkal, se célébraient, après les moissons, les fêtes du mariage.

Le domaine de la *tighremt* ne dépasse guère, vers le Nord, la région d'Ouaouizght ; elle s'étend loin vers le Sud, dans les contrées montagneuses du Haut-Atlas. C'est l'immense pays encore peu connu qui rayonne au-delà de Demnat, peuplé de Zenaga, aux parlers proches de la *tachelhit*.

Contre toute attente, une forme *igherm* désigne un « magasin collectif » chez les tribus montagnardes du Haut-Atlas, à l'ouest du Tizi n Tichka : Glawa, Souk-tana, Aït Ouazouguit, tribus importantes du groupe linguistique Chleuh qui emploie plus communément *agadir* avec les mêmes acceptions de « forteresse » et de « mur ». Un toponyme *igherm* désigne cette sorte de vaste cercle tracé par les vallées entourant le Siroua et constituant un refuge naturel dont l'aspect est bien fait pour justifier le nom de « forteresse » que lui donnent les Aït Ouazouguit.

Cependant, en *tachelhit*, *igherm* se rapporte plus fréquemment au « mur de pierres sèches soutenant une terrasse cultivée établie sur une pente déclive » et, par extension, à toute « planche cultivée » ainsi soutenue par un « mur » : Idaou Zal, Idaou Zikki. Chez les Haha, le mot s'applique à la « murette de tir » derrière laquelle le Berbère, au combat, se tenait à l'abri, ou à celle qu'élève encore, dans l'Anti-Atlas, le chasseur de moutons, quoique cette sorte d'abri porte plus communément le nom de *achbar*.

En dehors du Maroc, on signale *aghrem*, pl. *ighermawen* au Mzab, avec le sens de « ville » dont Ghardaïa constitue le type le plus complet ; *aghrem*, pl. *igherman*, « cité, ville, bourg, village, château, hameau » dans les parlers touaregs, Ahaggar, Taïtoq, Ghat. En Tripolitaine, le mot a disparu devant *ghasru* qui lui est synonyme et qu'on a identifié au latin *castrum*, mais il a prévalu en toponymie. De même en Libye où, *aghormi*, dans l'oasis de Siwa, désigne le petit *q̣sar* curieusement perché sur le rocher qui abrite les derniers vestiges du Temple de Jupiter Ammon.

À l'extrémité occidentale de l'Afrique berbère, le mot survit sous la forme *irmi*, pl. *armun* et le sens de « ville » chez les Zenaga qui vivent en bordure de la côte Atlantique, au Nord du Sénégal. On le rapprochera aussi de la forme *roma*, que signale un auteur espagnol comme étant du temps des Guanches des Iles Canaries, le nom d'une « maison avec d'énormes murailles sur laquelle les conquérants édifièrent un fort ».

Au total, on note que *ighrem*, ou sa variante *aghrem*, est particulièrement vivant dans les parlers berbères du Sud, des régions présahariennes et sahariennes de Siwa à l'Océan, peuplées de sédentaires zénètes ou Sanhadja. Si le mot s'observe avec une telle fréquence dans les parlers du Maroc Central, cela tient sans doute à l'origine saharienne des tribus transhumantes. Dans les parlers du Nord où il est tombé en désuétude, on le relève sous forme de toponymes, même en régions actuellement arabisées.

L'emploi du terme s'avère donc universel au Maghreb. Il est étonnant que les géographes arabes Idrisi et Bekri, qui ont parlé les premiers des choses de ce pays ne l'aient pas signalé parmi les « bourgs » qui jalonnent leurs itinéraires. L'auteur de la chronique almohade El-Baidaq signale cependant un *ighram n waṭub*, dans la vallée du Ziz, entre le Tizi n Telghemt et Sidjilmassa, c'est-à-dire dans une région où le mot *ighrem* est actuellement courant pour désigner un *q̣sar*.

D'autre part, l'expression est curieuse en ce sens qu'elle laisse supposer qu'à

cette époque le qsar berbère était fait de « toub » ou de terre pressée comme le sont, aujourd'hui, tous les qsour des vallées présahariennes.

On ne peut dire si le mot était familier aux Africains avant l'arrivée des Musulmans. Peut-être se dissimule-t-il parmi les toponymes que révèle l'époque romaine et byzantine. On note entre autres *Augarmi* dans le Sud-Tunisien comme étant le siège d'un évêché aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles. Il n'est pas sûr qu'on doive rapporter au même mot le nom de *Garama*, capitale des Garamantes au 1<sup>er</sup> et au 11<sup>e</sup> siècles de notre ère et dont les ruines gardent aujourd'hui encore le nom de *Djerma*, à trois journées au Nord-Ouest de Mourzouk, capitale actuelle du Fezzan.

De cet examen, il ressort que *ighrem* « bourg fortifié, petite ville ceinte d'une muraille bastionnée de tours » et sa forme diminutive *tighremt* « château, donjon, maison fortifiée » et, par extension, « grenier collectif », renferment à l'origine l'idée de « muraille », de « rempart » et, plus précisément, de « mur en pierres sèches ». Le mur d'enceinte de l'*ighrem* berbère est fait de pisé et porte le nom de *agadir*, d'origine phénicienne, ou de *sour* qui est arabe, tandis que le mur de soutènement des terrasses cultivées appelé également *ighrem* en tachelhit est fait de pierres sèches. Gautier signale au Sahara, dans la région des Beni-Goumi, très anciennement habitée — on y trouve une belle station de gravures rupestres — des vieilles ruines éparses dont les plus intéressantes sont perchées au sommet d'une falaise. « Elles sont en pierres sèches, tandis que les constructions actuelles sont en pisé. Toutes ces ruines ont un nom, et il en est de significatifs ; ainsi celui de *aghrem bu zukket*, le nom de *aghrem* n'a survécu aujourd'hui dans l'usage courant que chez les Touaregs. »

On sait que le mot possède une aire d'extension autrement considérable ; mais il est exact qu'au Maroc aussi, les *igherman* sont, aujourd'hui, bâtis en pisé, et il n'est pas indifférent de savoir que les ruines des *qsur* qui abondent en terre marocaine au sommet des lieux escarpés portent, comme au Sahara, le même nom de *ighrem* et qu'ils sont de murs croûlants de pierres sèches.

C'est un fait universellement constaté que l'habitat dispersé recherche sa protection par des moyens de clôture les plus divers : fossé, haie, levée de terre, talus, rideau d'arbres, palissades, mur. Il semble bien qu'en ce pays la haie épineuse de jujubier et la muraille de pierres sèches dont le mot *ighrem* perpétue sans doute le souvenir aient été, de tous temps, pour les Africains, le mode de défense le plus apprécié.

\* \* \*

M. G. MARCY présente une communication sur l'« instabilité dialectale du timbre vocalique et la conjugaison au prétérit des verbes dits du type *negh* ». (1)

Les conditions très particulières au milieu desquelles s'élabore de nos jours la

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, t. XVI, 1933, p. 139 suiv.



morphologie berbère, soit dans une ambiance rurale très fruste exclusive depuis des siècles de toute influence littéraire normalisatrice, rendent fort difficile d'en aborder sans précaution l'étude comparative à travers les différents parlers : l'on a, en effet, beaucoup moins à faire à des tendances grammaticales proprement dites, puisant dans les phénomènes d'analogie l'occasion d'un perpétuel renouvellement du matériel commun primitif, qu'à des tendances exacerbées de conservation de ce vieux matériel qui se maintient séculairement en emploi en s'adaptant aux claviers phonétiques dialectaux les plus résistants. Il en est ainsi notamment des voyelles pleines *a*, *i*, *u*, usitées comme éléments morphologiques : le timbre commun primitif n'apparaît relativement bien maintenu que dans les parlers les plus conservateurs du point de vue grammatical : parlers du Sous marocain, berâber du Maroc Central, ahaggar, soit d'une manière générale les parlers Branès. Ailleurs, dans les parlers à tendances évolutives (Zénètes-Botr), le timbre plein fondamental a été presque toujours remanié et échangé pour le timbre local le plus fort afin de contrebalancer l'usure phonétique trop poussée qui l'avait conduit au bord d'un amuissement total. Ainsi, par exemple, une personne verbale du prétérit : *nghan*, « ils ont tué » (parlers Branès), où *a* a la valeur primitive d'un indice de plur. a été remaniée en *nghin* dans les parlers les plus représentatifs du groupe zénète (Rif, Zkara, Aït Seghrouchehen). Cette instabilité dialectale du timbre vocalique essentiel est, au demeurant, un phénomène absolu qui se constate aussi bien dans des mots arabes d'emprunt. Les séries locales ne sont, du reste, jamais tout à fait homogènes : c'est qu'il y a lieu de tenir compte avant tout de la date du remaniement et des refontes successives du substrat ethnique entraînées par les vicissitudes de l'histoire. Dans l'ensemble, le timbre *i* fort paraît caractéristique du groupe de la Znatia, le timbre *u* du groupe des parlers libyens ; le timbre *a* fort aurait été lui-même particulier à d'anciennes tribus berbères de plaines ou de montagnes sub-limitrophes qui tenaient les principaux centres urbains à l'arrivée des conquérants arabes ; il ne subsiste plus comme tendance vivante que dans la petite enclave berbérophone des Ghmâra du Nord marocain, mais on en retrouve des vestiges toponymiques ou lexicographiques dans toute la province de Fès, à Figuig, à Fassâto (Jebel Nefûsa), et jusque dans le vieux centre citadin constitué par l'oasis de Siwa, à l'extrême avancée orientale du monde berbère.

M. G. Marcy montre, en terminant, comment ces considérations suffisent à rendre compte de l'ensemble des particularités dialectales observées dans les parlers Botr relativement à la conjugaison au prétérit des verbes bilitères dits du type *negh* ; il ressort de l'examen mené sur ce plan que le prototype commun de cette conjugaison repose sur une bi-alternance vocalique post-radical : *i* (personnes du sing.), *a* (pers. du plur.), conservée sans remaniements dans les seuls parlers du groupe Branès.

\*  
\*  
\*

M. A. ROUX, directeur du Collège berbère d'Azrou, étudie « le verbe dans les parlers berbères des Ighezran, Beni Alaham et Marmoucha ».

Il existe dans le quadrilatère délimité approximativement au Nord par la route de Fès à Taza, à l'Ouest par la vallée du Sebou, au Sud par la plaine de la Moulouya, à l'Est par le versant occidental de la chaîne du Moyen-Atlas d'où s'élève le Bou-Iblane, tout un groupe important de tribus berbérophones.

Ce sont, en allant du Nord au Sud, les Beni-Sadden, les Aït-Seghrouchen de Harira, les Ighezrane, souvent rattachés aux Beni-Ouarain de l'Ouest, les Beni-Alaham, les Aït-Seghrouchen de Sidi Ali, les Aït-Youssi et les Marmoucha.

Laissant de côté les parlers des Beni-Sadden et des Aït-Youssi nettement apparentés au groupe linguistique Senhaja du Maroc Central, et sur lesquels on a déjà quelques informations, M. Roux se propose d'étudier plus spécialement le verbe dans les parlers des Ighezran, des Beni-Alaham et des Marmoucha.

Il résulte de cette étude que ces trois parlers s'apparentent par bien des points au dialecte des Aït Seghrouchen et que, par lui, ils se relient aux dialectes des Beni-Iznasen, des Mtalsa, des Beni-Ouarain, des Beni Bou Zegzou, des Zkara des Beni-Yala, des Beni-Amer, sous-groupe qui, avec le groupe rifain, constitue le groupe Nord-Marocain.

Entre chacun des parlers étudiés et celui des Aït-Seghrouchen, on relève néanmoins nombre de discordances dont les suivantes :

1<sup>o</sup> Une forme réciproque en *m̄la* ou *m̄lu* préfixes presque inconnue chez les Aït Seghrouchen ;

2<sup>o</sup> Un préfixe *twa* de la forme passive, contre *tu* chez les Aït Seghrouchen ;

3<sup>o</sup> Une désinence *et* ou *il* de la 2<sup>e</sup> personne du masculin pluriel de l'impératif positif, contre *em* ;

4<sup>o</sup> Un impératif négatif *il*, *ur* ou *ul* suivi de la forme d'habitude contre *ad ur* ;

5<sup>o</sup> Pour les verbes du type C'eC<sup>2</sup>, thème sans voyelle (Ighezrane, Mermoucha) et thème en *a* final (Aït Alaham), à la 3<sup>e</sup> personne du singulier et à la première du pluriel, contre thème en *u* (Aït Seghrouchen) ;

6<sup>o</sup> Emploi de particules auxiliaires du présent actuel, *qla*, *aq̄a*, *qay*, contre *ha* ;

7<sup>o</sup> Emploi des formes *ttugh* ou *ttukh* comme verbes auxiliaires du passé, contre *ili* (Aït Seghrouchen).

Par ailleurs, le parler des Marmoucha présente avec celui des Aït Seghrouchen plus de points communs que ceux des Ighezrane et des Aït Alaham, par exemple : emploi d'une désinence *ent* et *end* de la 2<sup>e</sup> personne du féminin pluriel contre *emt* ; forme réciproque en *m̄la* moins fréquente que chez les Ighezrane et les Aït Alaham ; le préfixe *tu* de la forme passive employé concurremment avec *twa*.

On note des oppositions entre le groupe Marmoucha, Ighezrane et les Aït Alaham (notamment dans la conjugaison des verbes du type *negh*). Mais, inversement, le groupe Mermoucha-Aït Alaham et Aït Seghrouchen se sépare des Ighezrane par la conjugaison des verbes d'état.

Celle-ci n'offre pas de flexions nouvelles dans la conjugaison du parfait positif ou négatif, et de l'aoriste aux deux premières personnes du singulier et du pluriel, Elle en présente, par contre, à la troisième ou on relève : emploi du thème impératif sans préfixation de *i* au singulier masculin et suffixation de *ekt* au féminin ; un suffixe *t* commun aux personnes du pluriel et une alternance vocalique *e/u* ou *e/a* devant la dernière radicale :

Ex. : *meqqor*, il est âgé.  
*meqqorekt*, elle est âgée.  
*meqqart*, ils (ou elles) sont âgés.

Bien que certains verbes d'état — notamment ceux d'origine arabe — se conjuguent normalement, la persistance d'un pareil système de flexions donne au parler des Ighehrane un caractère conservateur bien marqué et le distingue non seulement des parlers voisins, mais encore des parlers zénètes du Maroc et du grand groupe Beraber-Chleuh.

Il le rapproche des dialectes où une conjugaison analogue a été signalée : Ahaggar, Nefousa, Zouaoua, et plus particulièrement parlers tripolitains (Motylinski pour Nefousa ; Béguinot pour Fassato ; Sarnelli pour Sokna).

En effet, la désinence *ekt* des Ighehrane correspond *it* en Tripolitaine où s'observe comme chez les premiers, l'alternance vocalique *e/u* de la troisième personne du pluriel.

Le peu que dit l'histoire sur l'origine orientale (Tripolitaine) des tribus qui vivaient autrefois sur le territoire actuel des Ighehrane semblerait indiquer que ce rapprochement n'aurait rien de fortuit.

\* \* \*

M. LAKHDAR, professeur au Collège musulman de Fès, fait une communication sur « les *izerzain* ou portefaix berbères de Fès ».

Les portefaix forment une corporation importante dont les Guiris représentent environ le 1/5<sup>e</sup>. Par « *Izerzain* », les gens du Guir entendent uniquement les habitants du village d'Umugguer.

Cette corporation a de tout temps existé et Léon l'Africain en a parlé dans son livre. Voici la version berbère sur l'origine de cette corporation :

Sous le règne d'Idris II, les Guiris vinrent en grand nombre à Fès pour y travailler ; au bout d'un certain temps, la plupart d'entre eux eurent à souffrir des effets du chômage. Une députation alla trouver le monarque et lui exposa ses doléances. « Il ne faut pas que cette crise temporaire soit une cause qui vous oblige à retourner dans votre pays natal, leur déclara le prince. Demeurez ici et soyez, par la grâce de Dieu, pareils aux infatigables chameaux du désert, vous servirez à transporter tous les matériaux ou objets que les gens achèteront. C'est un apanage que je vous confère ainsi qu'à vos descendants, jusqu'au jour de la résurrection ». Depuis cette époque, les portefaix exercent ce métier de père en fils.

Un emplacement déterminé leur fut assigné. Aux Ait Umugguer échet la place d'Ain-Allu(n) et celle de Rahbet El-Qis. Plus tard, ils occupèrent les places de Qantret Bou-Rous et de Souiqet Ben-Safi.

Le métier de *zerzai* est héréditaire. Seuls, les jeunes gens qui prouvent par écrit ou par témoins que leur ancêtre était portefaix et qui fournissent un répondant agréé ont le droit d'exercer ce métier, même de nos jours.

D'une façon générale, les portefaix sont d'une probité au-dessus de tout soupçon mais, s'il arrive qu'un abus de confiance est commis par un membre de la *tarbi't*, celle-ci est tenue de payer en totalité la somme détournée (car on leur confie jusqu'à de l'argent) ou le prix de la chose volée.

Les portefaix sont chargés quelquefois de missions délicates. C'est à eux seuls qu'échoit l'honneur de conduire la Chérifa nouvellement mariée à la demeure conjugale. A cet effet, elle prend place dans un palanquin, '*ammariya*, qui est porté par eux. On leur confie également son trousseau.

De même, à l'occasion de la circoncision, les personnes qui ne veulent pas, soit par coutume, soit par indigence, célébrer cette cérémonie en grande pompe, font porter l'*amekhloum* par les *izerzain* au mausolée où doit se pratiquer l'opération.

Les portefaix prêtent également leur concours à toutes les manifestations publiques.

A l'occasion de cérémonies officielles, comme l'arrivée du Sultan, sur l'ordre de leur *amin*, ils se groupent par tribus et forment plusieurs cortèges qui se distinguent nettement des autres corporations par leurs chants et leurs danses berbères.

D'autres sont chargés, ce jour-là, de la mission parfois périlleuse de porter et de protéger les énormes poupées *abeyyadi* que les *cheikhat* et les *ngagef* ont parées de leurs bijoux les plus précieux.

Les *izerzain* n'ont pas de tarif : nous travaillons avec les *ajouad*, disent-ils, c'est-à-dire les personnes généreuses et se contentent, le plus souvent, de ce qu'on leur donne.

Le costume du portefaix n'est pas très compliqué : bien qu'il habite la ville, il continue à s'habiller comme les gens de son pays. Il porte une espèce de chemise *ajellab*, sur laquelle il met un haïk *a'ban* qu'il enroule autour de son corps et qu'il maintient par une sacoche *aqrab* en bandoulière. Il se coiffe d'un turban, *trezzit* ou d'une cordelette en poil de chameau, *afoulou n loubet*. Pour les besoins du métier, il a toujours sur lui un sac, *takhenchit*, qu'il porte sur son épaule et une corde, *toual*, qu'il fixe à sa sacoche. Les traditionnels *idouka*, mocassins, lui servent de chaussures.

Le patron des portefaix est Moulay Idris. Chaque année, ils se cotisent et achètent un taureau qu'ils vont immoler avec apparat au mausolée du saint.

\* \* \*

La deuxième section décide enfin de présenter le vœu suivant :

La section de linguistique du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes

Marocaines insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à dresser sans plus de retard un atlas linguistique du Maroc en particulier et de l'Afrique du Nord en général. Elle renouvelle le vœu émis à l'occasion d'un précédent Congrès marocain, tendant à inviter les linguistes que cette question intéresse à collaborer à l'établissement du questionnaire de base de l'enquête et à la détermination des points du territoire sur lequel cette enquête devra porter.

La section de linguistique émet aussi le vœu que les Gouvernements de l'Afrique du Nord acceptent de patronner officiellement le travail envisagé, dont l'importance pratique aussi bien que scientifique ne saurait leur échapper, et veuillent bien prendre des dispositions pour fournir aux enquêteurs l'aide nécessaire à la prospection et à la publication des résultats de l'enquête.

*Les Secrétaires,*

L. BRUNOT. E. LAOUST.

---

TROISIÈME SECTION

ISLAMOLOGIE ET HISTOIRE DU MAROC

Au cours des trois séances de travail tenues par cette section, dix-neuf communications ont été présentées.

\* \* \*

La séance du 18 avril est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. le professeur Gonzalez Palencia, assisté de M. Blachère, secrétaire.

M. ALLOUCHE donne communication d'un travail entrepris sur des documents relatifs à la répartition des eaux de l'Oued Fès (1). Poussés par la nécessité de rédiger des actes notariés signalant tous les faits qui touchent la distribution de l'eau dans leur ville, les habitants de Fès ont été amenés à consigner aussi leurs droits sauvegardés souvent par l'usage et la notoriété publique. Le texte étudié est un de ces actes. La valeur en est certaine pour l'histoire des canalisations de Fès et pour la détermination de la technologie.

\* \* \*

M. BEN CHENEB esquisse ensuite le développement du théâtre arabe d'Alger. Depuis 1921, il y a eu, dans cette ville, différentes tentatives pour introduire un théâtre en arabe classique. Après une série d'échecs et une interruption de deux ans, acteurs et auteurs se détournèrent de la langue classique et adoptèrent l'arabe vulgaire. Les sujets sont empruntés au folklore. Le succès de ce nouveau théâtre

(1) Cette communication a paru dans *Hespéris*, tome XVIII, 1934, p. 49 et suivantes.

ouvre les plus belles perspectives pour l'avenir et l'enrichissement de la littérature arabe.

\* \* \*

La communication de M. BRUNDSCHVIG porte sur l'aspect militaire de la conquête almohade. Les premiers émirs de cette dynastie ont été des montagnards incapables de lutter avec avantage en plaine et de réduire des places fortes. Les textes permettent de se rendre compte sur un certain nombre de points précis, comment le génie militaire d'Ibn Toumert et de 'Abd al-Mu'min a su s'adapter à ces circonstances et à peu à peu transformé le corps almohade rudimentaire en une armée différenciée, habile aux entreprises guerrières les plus difficiles et les plus variées.

\* \* \*

M. BLACHÈRE signale les données nouvelles que les auteurs géographiques en langue arabe peuvent fournir pour l'histoire de Fès au Moyen Age (1). Parmi les textes d'une longueur et d'importance inégales qu'il étudie, il note qu'il convient d'accorder une spéciale attention à la description d'Ibn Fadl Allah al-'Umari (début du XIV<sup>e</sup> siècle), précieuse par les détails qu'elle donne sur la ville à cette époque. D'une façon générale, ces auteurs peuvent servir à des recoupements pour ce qui touche la vie économique de Fès, au cours de son histoire.

\* \* \*

M. GONZALEZ PALENCIA précise quelques points de l'origine musulmane vraisemblable de la geste de Garin (2). En relisant, en effet, celle-ci, on rencontre un épisode où l'on voit le héros induit en tentation. Or, certains récits ayant cours en Espagne musulmane, au Moyen Age, offrent des traits semblables qui pourraient faire croire à une parenté entre les deux cycles légendaires.

\* \* \*

Les travaux de la séance du 19 avril sont ouverts à 9 heures, sous la présidence de M. le professeur Béguinot, assisté de M. Blachère, secrétaire.

M. COLIN présente un manuscrit du texte qu'a abrégé 'Abd al-Kâdir al-Fâsî, sur les grandes familles de Fès aux temps anciens. Il est l'œuvre d'Ibn al-Ahmar, auteur de la *Rawdat an-nisrîn* et contient une foule de renseignements historiques et sociologiques qui avaient été supprimés par l'abrégiateur.

\* \* \*

(1) Cette communication a paru dans *Hespéris*, tome XVIII, 1934, p. 41 et suivantes.

(2) Cette communication a paru dans *Al-Andalus*, tome I, 1933, p. 335 et suivantes.

M. William MARÇAIS retrace, dans ses grandes lignes, la vie d'une famille andalouse, les Rassâ', dont les descendants vivent encore à Tunis et qui eut un représentant à Tlemcen, au Moyen-Age. Ce dernier personnage, dont M. Marçais a retrouvé la stèle funéraire en 1882, à Tlemcen, était venu d'Algésiras, avait parcouru le Maghrib en exerçant le métier de marqueteur et, en cette qualité, avait, à Tlemcen, exécuté la chaire de la grande mosquée. De là, ses fils, par étapes, émigrèrent vers Tunis, comme put l'établir M. Marçais, grâce à un *kunnach* familial par lui retrouvé.

\* \* \*

SI AL-ARAQÎ lit ensuite une étude, en arabe, relative à la bibliothèque de la mosquée d'el-Karawiyine, à Fès. Il rappelle d'abord dans quelles conditions cette bibliothèque fut fondée par le sultan mérinide Abû 'Inân, comment cette première fondation fut agrandie sous Abû Sâlim. Il fournit quelques précisions sur les apports successifs des divers grands monarques du Maroc, sous les Saadiens et les Alawites. Il termine par une vue rapide sur ce qui a été fait depuis l'établissement du Protectorat pour reconstituer cette bibliothèque.

\* \* \*

M. LÉVI-PROVENÇAL expose dans quelles circonstances il put déterminer ce qu'Ibn Khaldûn doit à une chronique composée en 725 de l'Hégire, dont il vient de donner une édition. Le titre de l'ouvrage, *Mafâkhir al-Barbar* (*Fastes des Berbères*), laisse très bien transparaître les intentions de l'auteur. Celui-ci a en vue de montrer la grandeur de la race dont il rapporte l'histoire. Cet écrit n'est toutefois pas un simple panégyrique. Il est aisé d'y retrouver une matière historique du plus haut intérêt, notamment en ce qui concerne la politique africaine des Khalifes de Cordoue, l'apparition des Almoravides et de leurs successeurs les Almohades, en Berbérie.

\* \* \*

M. PÉRÈS donne une esquisse du mouvement littéraire à Fès, d'après des anthologies inédites écrites à l'époque almohade (1). Il signale le rapport qui existe entre cette activité littéraire et le milieu scientifique de la mosquée d'el Karawiyine. Parmi les hommes qui illustrent cette ville, le Fâsi Ibn Habûs et les maghribins Ibn al-Binnî et al-Yakkî eurent, en leur temps, une certaine célébrité. Malgré tout, ce milieu, comparé à celui de l'Espagne musulmane à la même époque, ne laisse de paraître d'importance très secondaire.

\* \* \*

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVIII, 1934, p. 9 et suivantes

M. LEVI DELLA VIDA n'ayant pu assister aux travaux du Congrès, le secrétaire de la section donne lecture de la communication suivante transmise par cet orientaliste :

*Une nouvelle source pour l'histoire de l'Afrique du Nord  
à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.*

« Les manuscrits 728 et 729 du fonds arabe de la Bibliothèque du Vatican contiennent deux fragments (s'étendant de l'an 844 à l'an 850 de l'hégire le premier, et de 865 à 874 le second) de la chronique égyptienne *ar-Rawd al-basim fi hawadit al-'umr wa-t-tarajim* de 'Abdalbasit ben Khalil al-Malati. Cet historien n'était connu qu'imparfaitement (Brockelmann II 54.17, 82.24, 183.1 *a* est inexact et insuffisant) et l'ouvrage dont il est question ici n'a jamais été étudié. 'Abdalbasit (né en 844 de l'hégire, mort en 920) était fils du fonctionnaire et écrivain bien connu Khalil ben Chahin (Brock. II 135.6) ; la chronique d'Ibn Iyas (éd. Kahle I 373-4) donne de lui une biographie assez étendue, mais c'est surtout à son œuvre que nous devons la plupart des renseignements sur son compte. L'intérêt que la chronique d'Abdalbasit présente pour l'histoire de l'Afrique du Nord est dû à de longues digressions autobiographiques que l'auteur y a introduites et qui se rapportent à un voyage qu'il entreprit en 867 et à un séjour qu'il fit à Tripoli, à Tunis, à Tlemcen, à Oran, en poussant jusqu'à Grenade et en rentrant enfin en Egypte, en 871, par la voie de terre, à travers la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Pendant ce voyage, 'Abdalbasit est entré en relations avec de nombreux personnages de marque, en commençant par le sultan hafside de Tunis, Abu 'Amr 'Otman, et celui de Grenade, le nasride Abu-l-Hasan 'Ali ; il s'est donné non seulement la peine d'enregistrer les événements politiques dont il était le témoin, mais aussi de recueillir les nouvelles qui lui parvenaient des pays voisins : son récit est donc une source importante pour une période de l'histoire de l'Afrique du Nord sur laquelle les sources indigènes sont, comme on le sait, excessivement maigres. Notre auteur donne, par exemple, de nombreux renseignements sur la lutte entre le sultan de Tunis et l'Abdalwadide Muhammad ben Abi Tabit de Tlemcen ; il a, sur la grande insurrection de Fès, en 869, qui mit fin à la dynastie des Mérinides, un long récit qui renferme des détails curieux et inédits. Mais c'est surtout par la peinture des mœurs locales, par les anecdotes de la menue chronique, par les récits des relations que l'auteur a entretenues avec une quantité de savants, de fonctionnaires, de marchands, que notre texte acquiert une saveur toute particulière et présente un intérêt remarquable pour la connaissance de la vie intellectuelle, économique et sociale de l'Afrique du Nord à la fin du IX<sup>e</sup> siècle de l'hégire.

« Je me propose de publier prochainement les passages de ce texte, qui est l'autographe même de l'auteur, relatifs à l'Afrique du Nord, en les accompagnant d'une traduction et d'un commentaire. »



M. le D<sup>r</sup> RENAUD étudie les quelques manuscrits scientifiques contenus dans les deux catalogues de la bibliothèque d'el-Karawiyine, publiés, le premier en 1883 par R. Basset, le second en 1918 par A. Bel (1). Il compare ces catalogues à un troisième daté de 1855, déposé à la Bibliothèque Nationale depuis 1889. Il signale qu'en fait, ce dernier n'est pas un relevé des manuscrits existant à la mosquée d'el-Karawiyine, mais celui des ouvrages se trouvant à la Zâwiya de Sidi Hamza sur le versant saharien de l'Atlas. Le D<sup>r</sup> Renaud a identifié les manuscrits scientifiques mentionnés dans ce troisième catalogue. Il y a là un certain nombre d'ouvrages non encore signalés jusqu'à ce jour.

\* \* \*

Les travaux de la séance du 20 avril sont ouverts à 9 h. 15, sous la présidence de M. le professeur Gottheil.

M. ROUX fait connaître que des manuscrits relatifs aux diverses campagnes du sultan du Maroc Moulay al-Hasan lui ayant été communiqués, l'examen de ces ouvrages lui permet de constater qu'il y avait là une série de renseignements du plus haut intérêt. Ces écrits, en effet, furent rédigés à l'occasion de la préparation des diverses expéditions entreprises par ce monarque. Certains précisent, avec une minutie qui ne laisse rien à désirer, le détail relatif à l'itinéraire, les subsistances, les armements prévus pour chaque campagne. Il ne semble pas qu'un historien du règne de Moulay al-Hasan puisse faire œuvre utile s'il ne consulte des ouvrages de ce genre.

\* \* \*

M. WEISGERBER trace un portrait de trois marocains de l'ancien régime. L'un, Si Ahmad Ben Mousa, vizir de Moulay al-Hasan, incarne l'homme du Makhzen, les anciennes méthodes gouvernementales nées du milieu et faites pour lui. L'autre, El-Hadj Ahmad Sousi, représente la science maghribine avant l'installation du Protectorat. Le troisième, Si El-Baghdadi, est l'homme de guerre, né pour l'action. De ces trois figures, à l'aide de ses souvenirs personnels, M. Weisgerber trace un portrait vivant et d'un intérêt incontestable.

\* \* \*

M. TAPIÉRO lit une communication sur l'ouvrage de l'écrivain andalou Ibn Khâkân, intitulé *Matmah al-anfus* dont il vient de préparer une réédition. Quoique le livre soit écrit en une langue ridiculement précieuse, il ne laisse en effet de renfermer, comme on le sait depuis longtemps, une matière historique assez importante et des renseignements littéraires introuvables ailleurs. Tout cela n'est mal-

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVIII, 1934, p. 76 et suivantes

heureusement guère accessible en l'absence d'une édition critique complétée par des tables. Cette lacune est aujourd'hui comblée.

\* \* \*

M. MOHAMMED TORKI présente une étude sur la 'Alâma ou visa officiel, d'après un ouvrage intitulé *Mustawda' al-'alâma*, par Ibn al-Ahmar, mort à Fès en 810 de l'hégire. Il complète les lacunes que laisse subsister ce livre, sur cette question. Il rappelle notamment ce qu'est la 'alâma d'après les écrivains musulmans qui ont étudié particulièrement les institutions musulmanes. Il retrace aussi le développement pris par cette institution chez les Hafside d'Ifrikiya.

\* \* \*

SI ZAGHARI décrit ce qu'était la vie à l'école coranique, à Fès, il y a quelques années. D'une façon très pittoresque, en faisant appel à ses souvenirs d'enfance, il rapporte les impressions d'un jeune fasi se rendant pour la première fois à l'école. Il note sa progression dans l'étude du Coran, décrit les diverses cérémonies qui marquent ses études.

\* \* \*

M. SALLEFRANQUE, d'après la fameuse lettre écrite au roi d'Angleterre, Jacques II, étudie Moulay Ismâ'il en tant qu'apologiste de l'Islam. Après avoir mis en lumière le goût de ce sultan pour les discussions théologiques, il souligne ce que la lettre a de caractéristique et de propre à l'Islam marocain. Il montre, en particulier, l'importance de ce document pour la définition de la psychologie religieuse de ce pays.

\* \* \*

M. SURDON lit, enfin, en arabe, une communication sur la terminologie juridique au Maroc. Il en fait sentir l'importance. Surtout, il insiste sur ce qu'elle a de fatalement instable, sur la nécessité où se trouvent les juristes de la rajeunir, de l'adapter à des conditions de vie nouvelles. Il termine en remarquant que cette adaptation peut se faire par le seul emploi de la langue arabe, comme le cas s'est produit à toutes les époques.

La séance est levée à 11 h. 15.

*Le Secrétaire,*  
R. BLACHÈRE.

---

## QUATRIÈME SECTION

## SOCIOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE

La séance du 18 avril est présidée par M. Robert Montagne, directeur de l'Institut Français de Damas.

M. G.-S. COLIN, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, étudie les vicissitudes du commerce juif à Fès.

\* \* \*

M. le D<sup>r</sup> J. HERBER présente une communication sur le mensonge et la feinte prophylactiques au Maroc. Selon lui, les génies que nous considérons aujourd'hui comme des épouvantails de bonne femme étaient primitivement des dieux. On s'assurait leur bienveillance en leur portant des offrandes ; mais, lorsqu'on doutait d'y réussir, on s'efforçait de les tromper. Cette manifestation de la mentalité primitive n'a pas été assez étudiée. Elle permet de donner un sens nouveau à certains rites qui eussent tendu à la destruction des sociétés s'ils avaient eu le caractère qu'on leur attribue. Elle paraît expliquer d'une façon logique et nouvelle le mariage par rapt et certains sacrifices agraires. La feinte et le mensonge prophylactiques sont si communs qu'il faut toujours songer à eux lorsqu'on essaie d'interpréter les pratiques primitives.

\* \* \*

M. L. JOLEAUD, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, fait une conférence avec projections sur les rites magiques de l'eau aux temps néolithiques dans le nord-ouest africain (1). La magie en Berbérie et au Sahara a comporté et comporte toujours, parmi ses rites prédominants, les invocations à la pluie. Au cours des cérémonies qui ont lieu à ces occasions, les animaux domestiques des troupeaux, moutons et bœufs surtout, n'ont cessé de jouer un rôle prépondérant. Accessoirement interviennent en ces circonstances des cortèges portant des cuillers et des pelles, ou encore des jeux de balle soit avec bâtons, soit à la main, soit au pied. Bêtes et humains, acteurs de ces fêtes, doivent en bien des cas uriner, afin que les prémices en soient favorables au but recherché. Ovins et bovins sont, pour ces solennités, ornés d'objets divers : casques, plumes, feuillages, colliers, talismans au cou, caparaçons, sous-ventrières, ceintures, bracelets, etc... Les organes génitaux des bêtes et des gens sont particulièrement en honneur dans ces mascarades rituelles, qui se terminent souvent par des sacrifices. A côté de ces rites de la pluie, se sont, depuis fort longtemps, organisés en Berbérie les promenades carnavalesques et les feux de joie de caractère saisonnier. Tous ces épisodes

(1) Voir *Journal de la Société des Africanistes*, tome III (1933), pp. 197-282.

sociaux plus ou moins aisément observables encore en bien des lieux du nord-ouest africain, principalement dans l'Atlas du Maroc central ou méridional et au Sahara, ont des origines préhistoriques. Il nous est parfois possible de suivre leur évolution à travers les temps de l'antiquité classique, grâce aux textes des auteurs grecs et latins.

Ce sont les gravures rupestres du sud-oranais et, accessoirement, du Sahara qui apportent surtout des témoignages de l'origine néolithique des rites magiques berbères actuels. Alors, comme maintenant, béliers et taureaux avaient une place importante dans les scènes d'invocation à la pluie, de carnaval saisonnier et de feux de joie. Fréquemment, nous voyons sur les tableaux des rochers des Ksour, de l'Adrar Ahnet, etc..., des ovins casqués ou des bovins caparaçonnés urinant. Parfois, ces bêtes reçoivent la pluie sur les dessins des hadjerat mektoubat. Les cultes antiques d'Ammon, de la Gorgone ou du Catoblepas et de Gurzil sont des témoignages ultimes de ces faits ethniques antérieurs à l'histoire. Des simulacres en pierre de ces dieux trouvés au Sahara et d'âge néolithique apportent la preuve de l'archaïsme de rites ayant peut-être des rapports avec de vieux totems. Dans le sud-est marocain, le sud-oranais et le sud-ouest algérois, le bélier fut surtout le support du rituel au néolithique ancien. Dans le Sahara central et oriental, ainsi qu'en Tripolitaine, c'est le taureau qui remplace le bélier, en des temps un peu plus jeunes d'ailleurs et contemporains alors de l'énéolithique égyptien. Des personnages en adoration et en train d'uriner devant des béliers ou des taureaux sacrés sont gravés sur les rochers de Berbérie. D'autres humains jouent à la balle devant des animaux destinés au sacrifice. Certains individus ont sur l'épaule une pelle. Les hommes sont souvent coiffés de plumes et les femmes portent, dans certains cas, l'égide sur les hadjerat mektoubat : les uns font songer aux Nemencha actuels par leur bonnet, les autres évoquent les Libyennes d'Hérodote par leurs costumes. Parfois, les gens des gravures rupestres sont vêtus de peaux et rappellent le Boujloud de l'Aïd el Kebir marocain, ou encore le Dhou l Kornin, l'homme aux deux cornes, patron des eaux artésiennes dans les oasis du Sahara. Deux hommes vêtus de peaux et attachés dos à dos sous une même draperie ressemblent à Buho n tachourt de l'Achoura de l'est du Bani. Une personne couverte d'un cuir de mouflon à manchettes peut être comparée à la fois aux hommes ayant endossé des peaux de chèvres pour les feux de joie de Taliza et aux acéphales d'Hérodote.

Les pratiques magiques concernant l'eau dans le nord-ouest africain avaient et ont encore en vue surtout la pluie en Berbérie, les inondations dans le bassin du Haut Draa, les eaux artésiennes dans les oasis sahariennes.

\* \* \*

La séance du 19 avril est présidée par M. L. Joleaud, professeur à la Sorbonne.  
M. A. LAHLOU, interprète à la Banque d'Etat du Maroc à Fès, résume l'histoire

de la banque et des moyens d'échanges commerciaux à Fès avant l'établissement du Protectorat. Il montre, tout d'abord, que le commerce de Fès se trouvait dans la dépendance étroite du port de Tanger, par lequel la capitale du Nord était obligée de passer pour communiquer avec l'Europe. C'est ainsi que Tanger servit longtemps d'intermédiaire avec Gibraltar pour les opérations bancaires ; la fondation d'une banque à Fès est relativement récente. M. Lahlou étudie ensuite le paiement des importations et des exportations, les modes d'envois de fonds, et les monnaies marocaines et étrangères employées dans les transactions. Puis, il dégage les causes du développement du commerce européen au Maroc, et rappelle la fondation des premières banques à Tanger, ainsi que l'introduction de la monnaie fiduciaire. Après avoir examiné la question du change français et anglais, il termine par diverses observations sur les litiges en matière de chèques, de traites, de monnaie métallique et de change entre les commerçants de Fès, et sur la manière dont ils étaient réglés.

\* \* \*

M. G. MÉRAT, directeur du collège Sadiki, à Tunis, attire l'attention sur la situation précaire de beaucoup d'artisans tunisiens dont les métiers sont en train de mourir. Certains petits métiers, qui naguère faisaient vivre de nombreux artisans, tendent à disparaître ou à dégénérer sous l'influence de la mode, de besoins nouveaux, de l'emploi de machines, au contact de deux civilisations différentes. Quelques souks, quelques rues où les artisans étaient groupés par corporation ne renferment plus que quelques rares échoppes affectées à ces métiers et ne méritent plus leur nom. Si on laisse de côté les fabricants de chéchias dont les presses se pourrissent, les tisserands en soie et tant d'autres qui sont réduits au chômage et à la misère et dont la profession mériterait une étude particulière et très longue, on peut se borner à signaler le fabricant de tamis de crin, le tourneur sur bois, l'armurier, le sellier, le charron et le menuisier. Toutes les ménagères achètent des tamis en toile métallique ou en alfa, parce qu'ils sont moins chers ; un fusil à bascule est préféré au vieux mokahla ; les cadis, les uléma ont délaissé la mule richement harnachée, et le grand seigneur, s'il en existe encore, préfère l'auto à la fringante monture dont la selle était rehaussée de broderies d'or et d'argent ; la vigneronne a chassé l'antique charrue et les meubles sont achetés dans les grands magasins. M. Mérat conclut en insistant sur l'intérêt qu'il y aurait à étudier la technique des métiers qui sont en train de disparaître.

\* \* \*

M. Robert MONTAGNE, directeur de l'Institut Français de Damas, compare la structure sociale du Maghreb et celle de la Péninsule Arabique. Au point de vue du développement des conditions de la vie humaine, les deux régions présentent une grande analogie : des régions côtières dans lesquelles se trouvent les villes ;

un désert intérieur dans lequel vivent les tribus de pasteurs. On peut noter cependant que la zone côtière méditerranéenne est, en Orient, une zone de passage et de communications entre les empires ; en outre, le contraste y est plus marqué encore entre le désert et les zones de cultures. Dans le désert, la structure est la même de part et d'autre. Mais, alors qu'en Afrique du Nord on voit les tribus se sédentariser par groupes entiers (tribus ou fractions), dans le Proche-Orient la fixation au sol produit une véritable dislocation de la tribu. Les causes de cette dissociation sont : d'une part, le climat qui rend précaire les établissements sédentaires ; d'autre part, le rôle de la colonisation urbaine et l'intervention d'une féodalité citadine dont les moyens d'action sont essentiellement financiers. La persistance des influences politiques de tribus apparaît cependant en Orient sous la forme des alliances traditionnelles de *Yemen* et *Qais* dans le Liban, comparables aux *leffs* et aux *soffs* du Maghreb. L'affranchissement relatif des tribus, dans le Proche-Orient, explique dans ce pays le rôle prépondérant des cités.

\* \* \*

M. Y. D. SÉMACH, délégué de l'Alliance Israélite au Maroc, analyse un important travail qu'il a eu dernièrement la bonne fortune de pouvoir examiner (1). Il s'agit du *Yahas Fès*, de l'histoire de Fès, manuscrit hébraïque du Grand Rabbin Abner Hassarfati, mort à Fès en 1884, et dont la tombe est un objet de vénération pour les foules du Mellah. Ce livre, rédigé en 1879, n'est pas l'œuvre spontanée d'un rabbin marocain habitué aux discussions religieuses, aux considérations morales, aux digressions sans fin. Dès les premières lignes, on devine une collaboration étrangère. Le livre n'est, en effet, que la réponse à un questionnaire dressé par deux savants européens, l'un Français, Isidore Loeb, secrétaire de l'Alliance Israélite, l'autre Anglais, le Grand Rabbin Abraham Halévy. Mais il donne un tableau très précis de la situation matérielle, morale et intellectuelle de la population juive de Fès en 1879 ; nous y trouvons également une chronologie des événements qui marquèrent la vie des Israélites depuis la fondation de la ville, des données statistiques sur le nombre des habitants, sur les maisons du mellah, des notes généalogiques sur les grandes familles et, enfin, quelques poèmes et chants employés dans la liturgie de la synagogue. M. Sémach signale, à propos de cet ouvrage, l'intéressante documentation qui est encore conservée dans les communautés israélites de Fès, de Marrakech, de Tétouan et de Tanger, et l'utilité qu'il y aurait à organiser méthodiquement les études juives au Maroc.

\* \* \*

M. M. TAZI, ancien élève du collège Moulay Idris, présente une communication sur les rivalités de quartiers dans la médina de Fès avant l'établissement du Protec-

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 79 et suivantes.

torat. La vie des quartiers, ou *haouma*, se manifestait en particulier sous la forme d'émulation et de rivalité dans certaines circonstances (moussems, hediya) et par la défense contre une attaque, lors d'une crise d'autorité. M. Tazi s'attache spécialement à l'étude des rivalités enfantines entre haoumas. Il raconte les guerres dont les haoumas étaient fréquemment le théâtre, il en examine les causes, en rappelle les hymnes, les principes, et les différents modes de combat (el-mâzba et el-m-da'a). Il décrit ensuite les petites fêtes organisées par les msids la veille d'El 'Achoura et au printemps sous le nom de Saba' Maouloud. A propos de ces épisodes, il évoque les principaux aspects de la vie enfantine à Fès avant l'établissement du Protectorat.

\* \* \*

M. A. ROUX, directeur du collège berbère d'Azrou, dépose sur le bureau de la section, au nom des auteurs, le texte de deux communications, l'une de M. Fernand Sudre, sur *La première enfance chez les Beni Sadden*; l'autre, de M. Emile Serres, intitulée *Jeux berbères*; MM. les Docteurs David et Herber déposent également une note sur des pierres à empreintes du Cap Cantin.

*Le Secrétaire,*  
Robert RICARD.

\* \* \*

## SOURCES EUROPÉENNES DE L'HISTOIRE DU MAROC

(Sous-section rattachée à la quatrième section)

La séance du 20 avril est présidée par M. E. Déprez, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.

M. ISIDRO DE LAS CAGIGAS, directeur de l'Office économique espagnol au Maroc, donne lecture d'un traité conclu entre les rois d'Aragon et les Hafsides de Tunis (1); ce texte inédit, qui fait partie de la bibliothèque personnelle de l'auteur et qui est rédigé en latin, apporte les précisions les plus intéressantes sur les relations de l'Espagne orientale et de l'Ifrikiya au Moyen Age. On relève le nom d'un religieux franciscain parmi les signataires aragonais.

\* \* \*

M. Pierre DE CENIVAL, directeur de la Section historique du Maroc, étudie les lettres patentes (2) conservées dans les Archives de la Torre do Tombo, à Lisbonne, par lesquelles le roi de Portugal Jean II, en 1493, donne à René de Châteaubriand, baron de Longny et seigneur du Lion d'Angers, gentilhomme de la chambre du

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 65 et suivantes.

(2) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 27 et suivantes.

roi de France, le comté du bourg et de la terre de Guazaua, qui fait partie de la « conquête » du Portugal au royaume de Fès. René de Châteaubriand, qui a offert ses services au roi de Portugal pour l'aider dans la guerre d'Afrique, touchera une pension annuelle de 2.000 couronnes de 120 reis la couronne, en attendant qu'il puisse entrer en possession de son comté, qui est actuellement occupé par les infidèles. Divers passages des chroniques portugaises permettent d'ajouter quelques détails aux renseignements fournis par ces lettres patentes. Guazaua semble pouvoir être identifiée avec la tribu des Ghezaoua située aux environs d'el-Ksar el-Kebir.

\* \* \*

M. DÉPREZ, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, annonce la découverte qu'il vient de faire d'un texte selon lequel les Portugais auraient franchi le Cap de Bonne-Espérance dès 1484, soit trois ans plus tôt que ne l'admet la chronologie traditionnelle ; il s'agit du discours de l'ambassadeur portugais, Vasco Fernandes de Lucena, au pape Innocent VIII (13 décembre 1484). Après avoir lu et traduit ce texte, M. Déprez fait diverses remarques sur l'exploration de l'Afrique par les Portugais.

\* \* \*

M. Roger LE TOURNEAU, professeur agrégé au collège Moulay Idris, présente une communication (1) sur le séjour de Nicolas Clénard à Fès, en 1540-1541. Le fameux humaniste flamand nous a laissé une série de lettres latines, adressées à ses amis, qui permettent de suivre son itinéraire jusqu'à Fès, puis sa vie au mellah, où il s'était installé. M. Le Tourneau examine la description que Clénard nous a donnée de la ville de Fès, et la compare avec celle de Léon l'Africain ; il résume les informations qu'il nous fournit sur les mœurs des habitants, sur l'enseignement, sur les médecins et sur les procès. Clénard était venu à Fès afin d'acquérir des manuscrits de théologie musulmane dont il voulait entreprendre la réfutation. Est-ce à ce sujet qu'il entra en conflit avec le personnage mystérieux qu'il appelle « le monstre » et qui était peut-être le facteur portugais ? Toujours est-il qu'il dut quitter Fès et regagner l'Espagne par Arzila.

\* \* \*

Le P. Fernando de Contreras est surtout célèbre, dans l'histoire marocaine, par ses voyages de rédemption à Tétouan ; on a moins étudié ceux qu'il fit à Fès en 1536 et en 1539. M. Robert RICARD, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Études Marocaines, prenant pour base un ouvrage peu connu publié à Séville à

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 45 et suivantes.



la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, donne quelques précisions sur ces deux séjours, sur les captifs rachetés par Contreras et sur ses relations avec le sultan Ahmed el-Ouattassi (1).

\*  
\* \*

M. BONJEAN, professeur au collège Moulay Idris, lit enfin quelques notes sur l'enseignement de la littérature française au collège musulman de Fès (2).

*Le Secrétaire,*  
Robert RICARD.

---

CINQUIÈME SECTION

ARCHÉOLOGIE MUSULMANE

La section d'archéologie musulmane s'est réunie le 18 et le 19 avril au Musée du Batha.

La séance du 18 avril a eu lieu sous la présidence de M. Georges Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

M. Alfred BEL, directeur de la Médersa de Tlemcen, présente une communication sur les dirhems carrés de l'empire almohade et les dirhems analogues d'émirs indépendants (3). Il s'agit de dirhems provenant d'un lot de plusieurs milliers, trouvés dans la banlieue de Tlemcen, en décembre 1932, dans une jarre enfouie dans un champ depuis le milieu ou la fin du xiii<sup>e</sup> siècle de J.-C. Ces pièces d'argent peuvent se répartir en deux groupes : l'un, de plus de 3.000, ne comprenant que des pièces almohades ; l'autre, de quelques dizaines de dirhems frappés — au temps de la décadence almohade (Al-Māmūn) — par des émirs qui s'étaient déclarés indépendants. M. Bel a examiné toutes ces pièces qui appartiennent à M. Barisain, ancien maire de Tlemcen et propriétaire du terrain où elles ont été trouvées. Elles permettent de préciser ou de compléter parfois ce que l'on sait des monnaies analogues, notamment par les travaux de Codera et de Lavoix sur la numismatique hispano-maghribine de cette époque. On peut signaler, par exemple, des dirhems frappés à Sidjilmāsa et qui diffèrent des autres dirhems almohades de la même ville ou d'autres lieux de frappe : la formule *al-mahdi imāmunā* y est remplacée par *al-qorān imāmunā*, sans doute en exécution de la réforme imposée par le Khalife Al-Māmūn. Pour les dirhems d'émirs indépendants, à la fin des Almohades,

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1934, p. 30 et suivantes.

(2) Cette communication a été publiée dans le *Bulletin de l'Enseignement Public du Maroc*, mai-juin 1933, pp. 240-253.

(3) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVI, 1933, p. 1 et suivantes.

le lot des pièces examinées nous apporte deux types au moins de dirhems nouveaux qui, à notre connaissance du moins, n'ont pas encore été signalés :

L'un est un dirhem anonyme frappé à Ceuta, avec reconnaissance par l'Emir de la suzeraineté abbasside ; une telle pièce, du type carré almohade, ne peut guère être attribuée à d'autre qu'à l'Emir Al-Yānchatī Al-Muwaffaq qui gouverna Ceuta en prince indépendant de 1223 à 1237-8 de J.-C. ; l'autre, est un dirhem carré portant le nom du prince et de la ville de frappe. C'est un spécimen des monnaies qu'a fait frapper l'Emir de Séville, Abū Marwān Aḥmad Al-Bādjī Al-Mu'tadid qui gouverna cette cité de 629 à 631 (1231-1234). Ce dirhem d'Al-Bādjī enrichit d'une unité nouvelle, non encore révélée jusqu'ici, la série des monnaies musulmanes occidentales de cette époque.

\* \* \*

M. DESSUS-LAMARE, conservateur au Musée d'Art musulman d'Alger, étudie la Madrasa de l'Achrafiyya, à Jérusalem. La première madrasa fut élevée sur les plans de Malik Zāhir Hušqadam, vers la fin de 872. Ce sultan meurt, après l'achèvement du gros œuvre, le 10 rebī' I 872 (1467). La madrasa attribuée à Qaïtbay est aménagée sous son administration en 873. Cette école était très simple et ne comprenait qu'une salle de réunion, une loggia et une chambre particulière pour le cheikh directeur de la madrasa. Tout cet ensemble, de dimensions assez restreintes, portait sur les reins du portique du Haram. Une cour terrasse et quelques cellules bordant la salle de réunion s'élevaient sur la madrasa Baldiyya. L'escalier du minaret de la porte de la chaîne desservait cette école. En 885, après démolition, la construction d'une deuxième madrasa est amorcée par l'élévation d'une salle de réunion au rez-de-chaussée, établie en bordure du portique. Un architecte chrétien, habitant le Caire, est alors envoyé à Jérusalem par Qaïtbay pour diriger et activer les travaux. Cette construction, faite sur un plan étroit et long, ne lui plaît pas. Il fait démolir le tout et commence la troisième madrasa.

La madrasa définitive se compose d'un rez-de-chaussée en saillie sur le portique du Haram comprenant : un porche, une salle de réunion et un escalier assez monumental pour l'époque, en communication avec l'escalier du minaret condamné dans sa partie inférieure. Le premier étage inscrit dans un rectangle allongé donne un plan cruciforme très déformé, dans lequel les *liwāns* sud et nord seuls comptent. Le *liwān* ouest n'est plus que symbolique et le *liwān* est devenu une sorte de *liwān*-loggia largement ouvert sur le Haram ach-Charif. De même que dans la première construction, la salle de cours est bordée d'une cour-terrasse autour de laquelle sont groupées les cellules, la chambre d'abrutitions, la cuisine, etc. Cette madrasa achevée en 887 semble bien avoir été copiée sur sa contemporaine, la madrasa Al-Muzhiriyya du Caire, qui peut servir de point de comparaison. Les sources de la description de l'Achrafiyya sont le texte de Mudjūd-Din oublié par Van Berchem et celui de 'Abd al-Ghanī an-Nāboulousī dont le manuscrit

est à la Bibliothèque Nationale de Paris. Ce dernier texte renferme des termes techniques inédits ; l'auteur les étudie en décrivant le monument et il présente en même temps des plans et une coupe dressés récemment, qui donnent l'état actuel de la madrasa et en permettent la reconstitution.

\* \* \*

M. José FERRANDIS, professeur à l'Université Centrale de Madrid, expose le résultat de recherches récentes sur l'atelier d'ivoires de Cuenca (Espagne). L'atelier d'ivoires arabes de Cuenca fut l'héritier de la glorieuse tradition de l'ivoirerie cordouane. Il y a quelques années, cet atelier était à peine connu : en effet, le nom de la ville de Cuenca ne se lisait avec certitude que sur le coffret qui était jadis conservé à la cathédrale de Palencia (aujourd'hui au Musée Archéologique National). Les deux premières lettres du même nom se lisaient avec une moindre certitude sur le coffret de Silos (aujourd'hui au Musée de Burgos). A ces deux pièces d'art, dont l'attribution ne faisait pas de doute, on pouvait rattacher les plaques du coffret dit des « Bienaventuranzas » au Musée Archéologique National, celle du Victoria and Albert Museum à Londres (n° 4075/57) et celle qui appartient à D. Manuel Gómez Moreno. De nouvelles pièces nous font mieux connaître l'existence et l'activité d'un atelier d'ivoireries qui travailla régulièrement à Cuenca, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Ces pièces, toutes inédites, sont : le coffret de la cathédrale de Narbonne, la petite plaque de la collection Stoclet et une autre plaque qui fit partie de la collection Chicote à Valladolid. Le coffret de Narbonne est une boîte cylindrique, avec un couvercle hémisphérique, analogue par sa forme au coffret de la cathédrale de Zamora. Comme ce dernier coffret, il est composé de deux parties qui sont réunies par des charnières d'argent. Sa décoration est faite tout entière de rinceaux floraux disposés en motifs symétriques et dont la répétition trahit un défaut d'imagination dont ne souffrait pas l'atelier cordouan. Au bas du couvercle, court l'inscription suivante en caractères coufiques : « La bénédiction d'Allah ! (Ceci est) de ce qui fut fait dans la ville de Cuenca pour la . . . . . du hajib, caïd des caïds, Ismaïl ». Il s'agit donc d'une œuvre dédiée au prince tolédan Ismaïl qui mourut jeune encore, trop tôt pour avoir pu régner à Tolède. La plaque de la collection Stoclet est très étroitement apparentée à celle que possède D. Manuel Gómez Moreno. Leurs dimensions sont semblables et leurs rinceaux floraux sculptés en fort relief, présentent de grandes ressemblances. Leur décoration est faite de deux cercles entrelacés qui enserrant des couples d'oiseaux affrontés, séparés par une plante stylisée qui rappelle le *hem*. La plaque qui appartient à la collection Chicote forme partie des versants latéraux du couvercle pyramidal d'un coffret. La décoration consiste en deux gazelles affrontées, aux cous enlacés, sur un champ couvert de rinceaux floraux. Les grandes ressemblances qui existent entre ces restes de coffret et les coffrets de Palencia et de Narbonne nous permettent d'affirmer que nous sommes en face d'œuvres sorties de l'atelier de Cuenca, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

Lecture est enfin donnée d'un travail de M. E. LAMBERT, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, sur les rapports de l'art hispano-mauresque et de l'art roman (1). Les éléments que l'art roman de France a empruntés à l'art hispano-mauresque ont déjà été étudiés, par M. Mâle, de façon telle qu'il n'y a plus lieu de revenir aujourd'hui sur cette question. Mais les relations qui ont existé en Espagne même entre l'art musulman et l'art chrétien médiéval offrent encore bien des problèmes à résoudre; et, d'autre part, on se rend compte de plus en plus combien il est artificiel de considérer l'histoire de l'art roman comme s'étant développée indépendamment au nord et au sud des Pyrénées dans les régions qu'ont séparées depuis des frontières politiques. L'influence de l'art hispano-mauresque s'est exercée sur l'art roman d'Espagne en même temps que sur celui de France et à peu près de la même manière. Les variétés de l'art hispano-mauresque qui ont influé ainsi que l'art roman ne peuvent guère être, d'après la chronologie, que l'art musulman du Califat andalou du x<sup>e</sup> siècle et celui des « Reyes de Taifas » au siècle suivant. Mais il ne faut pas négliger en même temps l'action indirecte de l'art chrétien mozarabe qui a, sur bien des points, reflété celui de l'Islam espagnol contemporain. Les emprunts de l'art roman hispano-mauresque ont porté d'abord sur des éléments du décor architectural: le modillon à copeaux, employé plus ou moins librement sous les diverses formes que l'on en trouve à la mosquée de Cordoue et dans les églises mozarabes; les coupolettes creusées pour orner une surface lisse comme aux coupoles de Cordoue et au mihrab de Saragosse. Ce sont ensuite des formes proprement architecturales: l'art polylobé qui a eu de beaucoup la grande fortune dans les monuments chrétiens; parfois, bien plus rarement, l'arc outrepassé circulaire ou brisé plus ou moins bien compris; enfin, l'encadrement rectangulaire des arcs, si caractéristiques de tant de portes musulmanes. L'imitation des formes de l'art musulman a été, en outre, en Espagne jusqu'à faire reproduire parfois dans des œuvres romanes l'aspect extérieur de monuments d'Islam. Peut-être en a-t-il été ainsi au clocher catalan de San Cugat del Vallés, dont l'aspect actuel est celui d'un minaret de mosquée. Les tours hispano-mauresques à lanterne ou polygonales ont inspiré, en tout cas, la chapelle funéraire de Torres del Río en Navarre; et les « cimborios » célèbres de Zamora, Salamanque et Toro rappellent à certains égards des coupoles musulmanes comme celle qui s'élève en avant du mihrab de la grande mosquée de Kairouan. C'est, enfin, au nombre de ces emprunts faits à l'art hispano-mauresque par l'art roman qu'il faut compter l'imitation des voûtes nervées musulmanes ou mozarabes dans d'assez nombreux monuments chrétiens au nord et au sud des Pyrénées. Dans ce cas, comme dans tous les autres, il y a eu imitation très libre, ou plus exactement transposition de formes orientales dans un esprit tout différent de celui qui avait inspiré les œuvres ayant servi de modèles.

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVII, 1933, p. 29 et suivantes.

\* \* \*

La séance du 19 avril est présidée par M. José Ferrandis.

M. Georges MARÇAIS étudie les rapports artistiques entre le Maghreb et l'Égypte. On a signalé, à diverses reprises, les traces d'influences maghrébines — de Berbérie ou d'Espagne — dans l'art musulman d'Égypte. L'auteur essaie d'en dresser le bilan et de préciser ce qui, dans les monuments égyptiens, leur confère un caractère exotique. Il recherche quels moments de l'art du Maghreb ces importations représentent et quelles conditions de l'histoire politique ont pu favoriser ce rayonnement de l'art maghrébin (1).

\* \* \*

M. Boris MASLOW, inspecteur des Beaux-Arts à Fès, présente une communication sur la décoration des minarets mérinides de cette ville. M. Maslow a étudié et relevé cinq minarets mérinides de Fès : le minaret de la Grande Mosquée de Fès-Jdid, le minaret de la medersa Seffarin, le minaret de la mosquée Al Hamra à Fès-Jdid, le minaret de la mosquée Cherabliyn, le minaret de la medersa Bou Inaniya. Il a établi les plans, coupes et élévations de tous ces minarets. Il s'est, ensuite, attaché à retrouver les tracés géométriques de tous les entrelacs losangés, aujourd'hui oubliés des artisans marocains. Il a pu constater que non seulement les grandes lignes de l'entrelacs, mais les courbes florales elles-mêmes étaient déterminées par des tracés rigoureux. L'entrelacement du réseau à son cadre et ses conséquences décoratives ont été également analysées par M. Maslow. Cette série de relevés et d'études techniques complète notre connaissance du décor hispano-mauresque aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et fournit les documents nécessaires aux travaux de restauration qui viendraient à être entrepris pour ces minarets.

\* \* \*

M. A. RUHLMANN, du Service des Antiquités du Maroc, examine, dans sa communication, des moules à bijoux d'origine musulmane. Au cours des travaux de fouilles entrepris par le Service des Antiquités du Maroc, tant à Volubilis qu'à Dchîra (à 17 km. au sud de Rabat), on a découvert, dans chacun de ces chantiers, un fragment de moule. Ces pièces sont, l'une et l'autre, assez grandes et surtout suffisamment explicites, par les motifs en creux et au rebours qui les caractérisent pour ne pas laisser de doute quant à leur destination : ce sont des moules à bijoux d'origine musulmane. Ces deux fragments appartiennent au modèle dit « bivalve » et permettaient d'en tirer un nombre illimité d'objets du même genre, à savoir des plaquettes, des amulettes, des pendeloques et des éléments de collier. On retrouve sur les deux moules comme sujet principal, une plaquette radiée à zones concentriques. Pour celui de Dchîra, la présence d'un thème décoratif de l'ordre animal

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XIX, 1984, p. 95 et suiv.

est de quelque aide pour lui assigner une date. Ce motif, qui rappelle le style fatimide d'Égypte, reflète une réminiscence pré-islamique et paraît se rattacher à un prototype oriental, par exemple aux arts sassanides. Comme ce fragment était associé, à sa découverte, à des poteries qui apparaissent par ailleurs dès le XI<sup>e</sup> siècle, il semble à son tour à peu près de la même époque. Celui de Volubilis ne fournit pas de critère aussi précis pour son classement. D'une facture plus archaïque, d'un dessin simple et purement géométrique, il pourrait être de fabrication indigène et appartenir, sinon à l'époque pré-islamique (berbère), du moins à l'ère proto-islamique (époque idriside).

\*  
\* \*

La communication que fait ensuite M. Henri TERRASSE, directeur d'études à l'Institut des Hautes-Études Marocaines, porte sur le *jama' al-gnaiz* de la mosquée d'al-Qarawiyyin. Le plan de la mosquée d'al-Qarawiyyin publié par A. Pauty dans *Hespéris*, avait donné les grandes lignes des constructions qui s'appuient sur le mur de la qibla et qui, par leur aspect extérieur, semblaient bien appartenir à la reconstruction almoravide qui a donné à la mosquée ses dimensions actuelles. Il a été possible, il y a quelques années, de visiter ces annexes sud de la mosquée. En dehors d'une bibliothèque, de construction plus récente, aujourd'hui agrandie et ouverte au public, ces constructions, qui datent de 1143-1147, comprennent un pavillon sur arcades qui constitue le *jama' al-gnaiz* proprement dit et une cour de forme irrégulière bordée de galeries. Le *jama' al-gnaiz* est une qoubba de plan carré, aux murs allégés d'arcades géminées, en plein cintre outrepassé, qui retombe, par l'intermédiaire d'un motif serpentiforme, sur des colonnes et des chapiteaux oméiyades. Les Almoravides ont donc, avant les Almohades, orné leurs sanctuaires de colonnes et de chapiteaux arrachés à des monuments espagnols de temps du Califat. Ce pavillon carré est couvert d'une très belle coupole à stalactites, ponctuée de coupolettes à côtés. Ce dôme, qui a la même vigueur que les coupoles à nervures des mosquées almohades, est le plus ancien des dômes à stalactites connu dans l'Occident musulman. D'autres plafonds à stalactites, plus vastes encore, se verraient dans l'oratoire même de la mosquée. La présence d'une mosquée des morts au sud de la salle de prières a obligé, contre l'usage, à percer des portes de communication dans le mur de la qibla. Ces portes à arcades géminées sont des répliques des arcades du *jama' al-gnaiz* : elles s'ornent, elles aussi, de colonnes et de chapiteaux oméiyades. Le *jama' al-gnaiz* et ses abords forment donc, malgré l'irrégularité de leur plan, un ensemble décoratif parfaitement ordonné et d'une réelle beauté. De ces annexes sud, il est possible d'étudier le décor du pignon de la nef axiale de l'oratoire. Les belles arcatures florales qui tapissent ce mur s'apparentent étroitement, par leur vigoureuse mouluration et par leurs lignes raffinées, aux décors de l'Aljaferia de Saragosse. Tout ce que nous pouvons saisir maintenant de la mosquée almoravide d'al-Qarawiyyin nous montre donc un art purement espagnol, soucieux de richesse autant que de sub-

tilité. Le sultan almohade Abd el Moumen, en imposant le décor large aux maîtres d'œuvre qu'il chargeait d'orner ses mosquées, a donc bien changé pour quelque temps l'évolution décorative de l'art hispano-mauresque.

\* \* \*

M. Marcel VICAIRE, inspecteur des Arts Indigènes à Fès, présente un bois sculpté récemment acquis par le Musée du Batha. C'est un fragment de poutre sculptée dont le décor s'ordonne en panneaux. Des entrelacs géométriques, dessinés en minces baguettes, se mêlent parfois à la flore. Le tracé de ces motifs géométriques, les types des palmes nervées rappellent la décoration du palais de l'Aljaferia à Saragosse et surtout les panneaux sculptés de la chaire almoravide d'Alger. Le modèle est d'une vigueur et d'une finesse exceptionnelles. Tout fait donc penser qu'on est en face d'un bois sculpté du XI<sup>e</sup> siècle, sans doute d'époque almoravide. Cette poutre sculptée, trop large pour avoir appartenu à une chaire, trop mince pour avoir été utilisée comme semelle ou linteau, pourrait être un montant de porte, ou mieux, un fragment de maqsoura.

\* \* \*

Le 20 avril, la section s'est transportée à Volubilis. Les membres de la section se sont entretenus en particulier des survivances de l'art antique dans l'art musulman d'Occident.

*Le Secrétaire,*  
Henri TERRASSE.

---

#### SIXIÈME SECTION

#### DROITS MUSULMAN ET COUTUMIER

La section de droit musulman et de droit coutumier berbère du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, présidée par M. Louis Milliot, professeur de droit musulman à la Faculté de Droit d'Alger, a tenu deux séances, les 18 et 19 avril, et a entendu sept communications de MM. Milliot, Maunier, Surdon, Loubignac, Pesle, Peyronnie, Guay, Marcy et Bruno.

\* \* \*

La communication de M. Louis MILLIOT a pour objet « la notion de souveraineté dans le droit public nord africain ».

On admet généralement que, si la suppression, en Algérie, du gouvernement des beys, a entraîné la disparition de la souveraineté algérienne, au contraire le maintien en Algérie et au Maroc d'un gouvernement et d'une administration

indigène comportait l'existence et la superposition de deux souverainetés, une souveraineté indigène, maintenue par les traités mais vidée d'une partie de ses attributions dévolues à la souveraineté française. En fait, l'idée d'une souveraineté indigène a rendu de grands services, en matière judiciaire, politique et administrative. Et cependant, il est bien évident que cette croyance en une souveraineté indigène préexistante néglige le fait, bien connu, qu'en passant d'une civilisation à une autre les concepts prennent une signification différente : elle est, d'autre part, peu en accord avec la tradition anarchique de l'Afrique du Nord, où la situation juridique que nous appelons souveraineté n'a jamais pu s'établir d'une manière durable. Il apparaît ainsi que nous avons dû traiter avec des souverains sans royaume, sauf à entreprendre ensuite la conquête du pays révolté. Le bey et le sultan devenus, en Tunisie et au Maroc, les collaborateurs de notre entreprise de pacification et d'organisation se sont vu reconnaître rang et attributions de souverains ; mais nous ne leur avons pas abandonné la souveraineté et, ainsi, l'on peut dire que l'existence de souverains tunisien et marocain n'emporte pas celle de souverainetés tunisienne et marocaine.

Ainsi, nos sujets algériens, comme nos protégés tunisiens et marocains sont des « mineurs politiques ayant pour tuteurs naturels les délégués du pouvoir souverain de la France ».

\* \* \*

M. René MAUNIER étudie « l'idée d'Etat et la notion de droit territorial en Algérie ».

La colonisation est un contact entre des peuples d'état différent, qui ne sont pas au même rang dans la gamme des types sociaux : elle est, en Algérie surtout, la mise en relation de la Tribu, ou bien de la Cité, avec la Nation et avec l'Etat. Les indigènes algériens avaient l'idée de parenté et l'idée aussi de proximité ; ils n'avaient pas, à proprement parler, l'idée de nationalité, avec ses attributs : le terroir commun, le parler commun et le droit commun. Ce sont les Turcs, et surtout les Français qui ont donné aux Algériens l'idée de nation et l'idée d'Etat, en imposant un droit commun territorial valant pour tous, régnant pour tous, sur tout un ample territoire dessiné par des frontières.

On peut trouver pourtant, chez les Kabyles et chez les Mzabites, des germes de l'idée d'Etat territorial. On peut saisir, au Mzab surtout, la formation d'un droit commun territorial et d'un ordre public national.

\* \* \*

M. SURDON étudie « les concepts du droit public en Occident et en droit musulman dans la notion du Protectorat ».

Les auteurs européens ont édifié une théorie du Protectorat dite théorie du Protectorat en droit international. Dans cette théorie, ils envisagent les rapports



du protecteur et du protégé comme si les concepts de l'Etat et de la Nation étaient les mêmes de part et d'autre, c'est-à-dire sous le seul angle des données du droit international public d'Occident.

Ils aboutissent ainsi pour rendre compte des faits à une série de contradictions qu'ils expliquent en donnant au fait le pas sur le droit.

Il existe même des faits dont ils ne peuvent rendre aucun compte : le rôle exact du Résident général, le support législatif dans le Protectorat, la naturalisation française, obtenue *jure soli* dans le protectorat marocain, les opérations effectuées au Maroc par la Caisse Nationale d'Épargne et la caisse des Dépôts et consignations, le rôle du Trésorier général etc...

Pour plus de commodités dans l'explication de certains faits, ils ont assimilé le Protectorat tantôt à une tutelle tantôt à une curatelle en indiquant à propos du Maroc notamment, que la curatelle française s'était transformée peu à peu en tutelle.

Enfin, pour certains auteurs le Protectorat serait un état instable destiné à se transformer soit en indépendance du pays protégé, soit en annexion.

Toutes ces conceptions cessent d'aboutir à des impasses si on fait intervenir, dans la convention du Protectorat, la notion du droit public musulman telle qu'elle nous est donnée par Ibn Khaldoun.

On s'aperçoit alors que le souverain du Maroc, lorsqu'il a apposé son sceau sur le traité de Protectorat, a transféré à la France tout ce qu'en droit public occidental on range sous la rubrique souveraineté externe, en conservant pour lui les pouvoirs tirés du seul concept qui n'ait pas place dans notre droit public : la souveraineté théocratique.

C'est, d'ailleurs, l'opposition radicale entre les deux concepts de droit public, l'occidental et l'oriental, qui a conduit la France à établir son Protectorat au Maroc. L'histoire des relations entre la France et le Maroc, avant l'établissement du Protectorat, le démontre surabondamment. On n'a plus besoin, dès lors, de recourir à la comparaison du Protectorat avec la tutelle ou la curatelle pour rendre compte des relations entre le protecteur et le protégé et l'on n'est plus obligé de conclure que le protectorat est un état instable.

Enfin, on cesse, lorsqu'on a introduit dans l'étude du Protectorat la notion du droit public oriental, de rendre compte des faits en faisant constamment prédominer le fait au préjudice du droit. On demeure dans le domaine du droit et, si l'on quitte le droit international public d'Occident, c'est pour entrer dans le droit international public d'Orient.

\* \* \*

M. LOUBIGNAC étudie « la représentation en droit musulman ».

La tentative d'introduction de la représentation dans le droit musulman, à la faveur d'une stipulation expresse du de cujus, a tourné court par suite de l'opposition des docteurs.

Elle prend la forme d'un acte par lequel le disposant attribue aux descendants de l'un de ses enfants prédécédé, la part que ce dernier aurait eue s'il avait été vivant à l'ouverture de la succession de son père disposant.

Les auteurs ont restreint les conséquences de cet acte en le considérant, après discussion, comme un testament dont ils lui ont appliqué les règles; ils ont, en conséquence, décidé que les appelés ne sauraient avoir ensemble plus de la quotité disponible et, à ce titre, ils n'ont retenu à l'égard de l'appelé qu'une condition, à savoir, qu'il ne doit pas hériter du disposant au moment où s'ouvre sa succession; il n'est même plus nécessaire qu'il soit parent de ce dernier; le représenté, par contre, doit être obligatoirement un enfant de l'appelant. Ajoutons qu'en pratique les bénéficiaires d'un acte de représentation sont toujours ses petits-enfants.

Les appelés se partagent donc la part que leur auteur aurait reçue, s'il avait été vivant à l'ouverture de la succession: la notion de partage par souche apparaît ainsi en droit musulman.

La part des bénéficiaires étant déterminée par prélèvement sur celle des agnats le plus souvent puisque le représentant est un fils — ou, s'il est une fille quand elle a des frères — il reste à l'imputer sur l'ensemble des parts en faisant concourir les réservataires au sacrifice, par deux méthodes de calcul, selon les termes employés par l'appelant pour exprimer sa volonté. Cette part est répartie, pour le cas, le plus général, où les appelés sont des enfants de fils ou de filles selon la règle de partage des agnats, à savoir deux au garçon pour une à la fille.

\* \* \*

M. O. PESLE, sous ce titre: « Une idée générale en droit musulman », se propose de montrer que les principales règles du statut personnel musulman suivent pas à pas la nature, de telle sorte qu'elles permettent de fixer l'état et la capacité des personnes d'une façon plus exacte que les législations modernes; et alors que les lois modernes se contentent très généralement de présomption, le droit musulman exige la preuve du fait lui-même tel qu'il a lieu réellement: ainsi, pour la puberté, la majorité civile, c'est-à-dire l'aptitude de l'homme à gérer ses biens, la majorité matrimoniale, c'est-à-dire l'aptitude à consommer le mariage.

Ainsi, le statut personnel des musulmans est concret et « suit trait pour trait le développement physique de l'individu et les formes extérieures dont il s'accompagne, aux étapes les plus importantes de sa course. Moins réaliste, le droit moderne substitue aux constatations directes les données de l'expérience... Il est abstrait ».

\* \* \*

M. Georges PEYRONNIE présente une étude d'ensemble sur « le serment dans le droit malékite et plus particulièrement dans la procédure marocaine ». Après avoir indiqué l'importance du serment dans la loi religieuse, il expose les règles de la prestation du serment judiciaire et étudie les principales catégories de serments (*tohma, qada, inkar, tekml enniçab*) ainsi que les conditions d'aptitude exigées de celui qui prête serment ; les cas du mineur pubère ou impubère, de la femme, du dément sont analysés très minutieusement à la lumière de la jurisprudence, telle qu'elle est rapportée dans l'*Amal el Fasi*.

\* \* \*

M. Francis GUAY présente le « Commentaire, par Sidi Abdeslam ben Mohamed el Hawari, du formulaire des actes juridiques de Sidi Mohammed ben Ahmed ben Hamdoun Bennani dit Feraoun ». Il étudie, à titre d'exemple et à l'occasion du commentaire de l'acte premier de ce formulaire, relatif au mariage, le texte de l'acte, puis le texte du commentaire et analyse les règles qui s'en dégagent tant en ce qui concerne l'acte juridique en général que l'acte du mariage proprement dit.

La traduction de cet important ouvrage apportera une très utile contribution à l'étude du notariat musulman marocain.

\* \* \*

M. G. MARCY, dans une communication sur « le serment en droit coutumier berbère du Maroc central », montre la place considérable qu'occupe, en fait, dans la coutume ce mode de preuve. Le serment berbère, qui est essentiellement un serment collectif et non individuel, s'analyse « en une sorte d'épreuve solennelle de pureté subie par le défendeur et sa famille, mystiquement responsable avec lui de sacrilège éventuel constitué par un faux serment ». Il rejoint, sous la forme originale de l'anthropolâtrie, qui est la religion traditionnelle des indigènes, la série des ordalies, ou moyens mystiques d'épreuve connus autrefois sous le nom de « jugements de Dieu ».

\* \* \*

M. Henri BRUNO fait une communication sur un manuscrit, encore inédit, du jurisconsulte Al Wancharisi, le *Kitab Al-Aqdia* (livre des affaires judiciaires). Ce manuel du parfait cadî réuni des matières généralement éparses et traitées sans ordre logique dans les différents recueils de droit musulman. L'auteur y étudie successivement la définition de la judicature, sa qualification légale, le principe de son institution, le fait de rechercher la judicature et la qualification de cette recherche suivant les circonstances, les conditions que doit réunir le cadî, et les éléments fondamentaux de la judicature ; des appendices exposent très clairement la jurisprudence des cadîs de Fès sur des points particuliers de procédure.

Ce manuscrit sera prochainement édité (texte et traduction) par MM. Gaudetroy-Demombynes et Henri Bruno.

*Le Secrétaire,*  
Henri BRUNO.

---

SEPTIÈME SECTION

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE PRÉISLAMIQUES

La septième section du VIII<sup>e</sup> Congrès a tenu trois séances, présidées tour à tour par MM. J. Carcopino, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne ; par M. A. Audollent, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont et par M. Reygasse, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Le 20 avril, une excursion a été organisée à Volubilis. Aux membres de la section s'étaient joints une quinzaine d'autres congressistes heureux de visiter les ruines de la cité romaine du Zerhoun. C'est là qu'ont été faites les trois dernières communications du Service des Antiquités. Le Service a profité de la présence des directeurs et ancien directeur des Antiquités d'Algérie et de Tunisie, pour procéder à d'utiles échanges de vues sur l'entretien des ruines, la restauration et la conservation des monuments, surtout celles des mosaïques, problème délicat entre tous et pour lequel aucune solution rigide ne peut intervenir.

\* \* \*

A la séance du 10 avril, M. REYGASSE aborde, dans une communication, des *Questions de préhistoire nord-africaine*.

\* \* \*

Puis, M. RUHLMANN présente un mémoire sur *Volubilis préhistorique*.

Au cours des fouilles entreprises à Volubilis par le Service des Antiquités, on a également mis au jour, trouvailles plutôt inattendues, toute une série d'objets préhistoriques. Ces vestiges, qui comprennent : de nombreuses haches polies, un polissoir, une meule dormante et un broyeur, un petit racloir en silex et un vase en terre cuite, représentent, pour l'instant, la plus ancienne civilisation rencontrée sur la butte principale de Volubilis : le Néolithique.

Les origines pré-romaines de Volubilis ne faisaient plus aucun doute, depuis la découverte, en 1916, de la fameuse inscription de Marcus Valérius Séverus. Celle-ci nous apprend, en effet, entre autres, que l'administration de la ville primitive, à la tête de laquelle se trouvait un suffète, était calquée sur celle des colonies carthaginoises. Mais, à la suite de ces nouvelles découvertes, Volubilis, connue

jusqu'à présent uniquement comme grande cité romaine du Maroc, prendra également rang parmi les stations préhistoriques de ce pays.

Grâce à sa situation exceptionnelle, la hauteur avancée, facile à fortifier et à défendre, a sans doute été habitée depuis la plus haute antiquité et a dû porter, pour ne mentionner que les agglomérations connues, le village néolithique, la colonie punique et, enfin, la cité romaine. Les origines de Volubilis sont donc bien antérieures à la période historique et se perdent dans la nuit des temps.

\* \* \*

M. L. POINSSOT, directeur des Antiquités de Tunisie, à son nom et à celui de M. A. MERLIN, membre de l'Institut, présente, à la séance du 19 avril, une communication sur les *Chapiteaux ioniques trouvés en mer près de Mahdia (Tunisie)*.

Si des différences de décor et de dimensions permettent de répartir en neuf groupes et en trois catégories, grands, moyens et petits, les nombreux chapiteaux ioniques sortis de la mer, ceux-ci n'en ont pas moins entre eux un air de famille sur lequel on ne saurait trop insister et ils sortent d'ateliers dont les ouvriers ont subi les mêmes influences et travaillé selon les mêmes méthodes. Comme aucun d'eux ne porte de trou de scellement, il est évident qu'ils n'ont jamais été mis en place et sont tous contemporains. On ne peut, ici, qu'indiquer les points communs qu'offrent les différents types.

Malgré l'économie de matière qui en serait résultée, jamais le bloc dans lequel a été taillé le chapiteau ne fait corps avec le premier tambour du fût. Selon l'usage de l'époque hellénistique, le plateau est toujours très aminci. L'abaque, qu'il ait pour profil un angle obtus ou un quart de rond, est nu ; sa surface supérieure est rigoureusement carrée ou, dans le cas des chapiteaux qui ont quatre faces à volutes, inscriptible dans un carré. La volute qui est constituée non par une baguette demi-ronde, mais par des filets juxtaposés à trois involutions, on compris celle incomplète adhérent à l'œil : ces spires dont, comme on sait, le tracé présente d'assez grosses difficultés ne sont jamais tout à fait régulières. Une verticale passant par le centre de la volute aboutirait à l'intérieur de la face d'appui et à une légère distance du bord de celle-ci.

Comme dans d'autres chapiteaux hellénistiques, il n'y a d'oves, à cause de l'amincissement du plateau, que sur les faces à volutes. Sur chacune, l'ove médian est toujours entièrement dégagé, alors que les autres sont plus ou moins recouverts par les palmettes accolées aux volutes.

\* \* \*

M. LESCHI, directeur des Antiquités d'Algérie, aborde le problème de l'*Alimentation en eau de Timgad*.

Une découverte récente (dernier mois de 1932) vient compléter ce que nous savions déjà de l'alimentation en eau de Timgad.

On a trouvé, en effet, à 200 m. environ à l'Ouest du Baptistère, deux grandes

conduites d'eau sensiblement parallèles et mesurant à l'intérieur 1 m. 30 de hauteur et 0 m. 60 de largeur. A peu de distance de ces conduites, on a découvert deux bassins contigus.

L'un, en briques, mesure 4 m. 60 × 1 m. 75 et 1 m. 30 de profondeur. Le second, en pierre, 6 m. 70 × 4 m. 25 et 2 m. de profondeur. Ils communiquent par trois ouvertures percées à mi-hauteur dans le mur mitoyen. Une inscription a été trouvée dans le grand bassin, elle permet de dater le monument de façon approximative. Elle a été gravée sous le règne de Commode. Les noms et titres de l'empereur ont été martelés, puis rétablis sous le règne de Septime Sévère, mais de façon succincte. L'inscription nous apprend que c'est le légat, M. Valerius Maximianus, consul, qui fait exécuter ce travail de captage d'une eau qualifiée de « paludensis ». Il faut en conclure que nous nous trouvons en présence de deux bassins de décantation selon la formule de Pline (Hist. Nat. XXXVI, 52) : « Utilius geminas esse ut in priore vitia considant atque per colum in proximam transeat maxime pura aqua ». Organisation d'autant plus nécessaire que cette eau, dite paludensis, marécageuse, devait probablement être chargée d'impuretés et souillée de terre. Frontin appelle ces bassins des « piscinae limariae ».

L'ouvrage de Timgad a dû être effectué autour de 191, époque du commandement de Valerius Maximianus, époque où la cité fondée par Trajan en 100 s'était considérablement agrandie et avait de plus grands besoins en eau. Le problème qui reste à résoudre est celui du point de départ des canalisations. Les travaux qui se poursuivent permettront, il faut l'espérer, d'apporter une réponse à cette question.

\* \* \*

M. J. CARCOPINO, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, lit un mémoire intitulé « *Volubilis regia Jubae* » (1). Frappé du nombre et de la qualité des œuvres d'art qui ont été exhumés des fouilles de Volubilis, dont les plus belles, une tête de marbre et le Dionysos couronné de lierre, ne sauraient descendre plus bas que la période augustienne, où la Maurétanie était encore indépendante, M. Carcopino s'est demandé si leur découverte en cette cité ne devait pas s'expliquer comme celle des chefs-d'œuvre retrouvés à Cherchell par la présence du roi Juba. A ses yeux, Volubilis, à égalité avec Caesarea (Cherchell), a été une résidence du roi-collectionneur.

Juba II s'est intéressé à la portion occidentale de ses Etats. Il y a séjourné, s'il est vrai qu'il a lui-même choisi le site de Mogador pour y installer, comme le dit Pline, ses teintureries des îles purpuraires ; et qu'on ait pu attribuer soit à lui-même, soit à son médecin qui, évidemment, l'y avait accompagné, la découverte, dans l'Atlas, de l'Euphorbe. Or, Juba, dans l'ouest de la Maurétanie, pouvait résider partout, sauf à Tanger, Zilis, Babba et Banasa qui, colonies fondées

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVII, 1933, p. 1 et suivantes.

par Octave, étaient soustraites à son autorité, et rattachées au gouvernement de l'Espagne.

Cela posé, le choix de Volubilis devient évident, et les ressemblances que présentent l'histoire et les monuments de cette ville avec les monuments et l'histoire de Caesarea sont décisives :

1<sup>o</sup> Caesarea s'appelait d'un nom punique Iol, et son sol nous a livré une série de vestiges puniques. Volubilis, à l'époque de l'indépendance, était une ville organisée à la punique, avec des sufètes comme magistrats supérieurs ;

2<sup>o</sup> Après Carthage, Caesarea est la ville d'Afrique où l'on a découvert le plus d'inscriptions grecques, dont l'existence est liée aux goûts grécisants de Juba II. Si l'on excepte l'épithaphe d'El Ksar, tous les fragments d'inscriptions grecques exhumés du Maroc viennent de Volubilis.

3<sup>o</sup> Caesarea abonde en monuments relatifs aux cultes égyptiens que la femme de Juba II, Cléopâtre Seléné, y avait mis en honneur. Les mêmes cultes ont laissé leurs traces à Volubilis.

4<sup>o</sup> Caesarea, qui avait été résidence de Bocchus, puis de Juba, devint résidence du procurateur de Maurétanie Césarienne. Volubilis, pareillement, a servi de résidence au procurateur de Maurétanie Tingitane, qui y habitait la *domus* officielle, le palais du gouvernement reconstruit sous Gordien III, et qui, aussi bien sous Probus (en 277 et 280) que sous Marc Aurèle (161-180), y a négocié et conclu la paix avec les Baquates.

Ce dernier argument, fortifié par la localisation, à Volubilis même, du *concilium provinciae*, et à Volubilis ou aux environs immédiats de Volubilis, de la plus forte garnison romaine qui ait été concentrée au Maroc, emporte la conviction. Le gouverneur romain a succédé au roi indigène ; et l'on peut conclure en toute tranquillité : *Volubilis regia Jubae*.

\* \* \*

M. RUHLMANN présente une note sur *Le bracelet-bourse romain de Volubilis*.

Fin décembre 1930, on a mis au jour, à Volubilis, en dégageant une conduite d'eau, un bracelet creux, d'un modèle spécial. Sa surface extérieure porte, en effet, une ouverture fermée par une petite trappe qui coulissait perpendiculairement dans deux glissières rapportées. Le vide intérieur était rempli de monnaies anciennes. Le tout formait un bracelet-bourse, d'un aspect peu élégant, mais d'une utilité incontestable.

Le trésor contenu dans ce bracelet se compose de 115 deniers romains d'argent, dont 3 pièces de la République et 112 du Haut-Empire. En ce qui concerne la date de constitution de ce trésor, ce sont les monnaies d'Hadrien (117 à 138), les plus récentes, qui sont de quelque aide. Elles fournissent, par la mention du I<sup>er</sup> et du II<sup>e</sup> consulat de cet empereur, des indications chronologiques assez précises. Il en résulte, en effet, que ce petit trésor a dû être formé dans les premières années

de son règne et qu'il a été perdu ou enfoui à Volubilis entre 120 et 124 ap. J.-C., car on ne rencontre plus aucune monnaie frappée à partir de l'an 125 ap. J.-C.

Quant aux motifs politiques ou événements historiques qui ont pu causer la perte ou l'abandon de ce bracelet, il est difficile, sinon impossible, de se prononcer. Toutefois, la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle de notre ère fut, en Maurétanie Tingitane, une époque tumultueuse. Y a-t-il corrélation entre ces événements guerriers et l'enfouissement du trésor ? Il se peut, mais d'un autre côté ce fait est trop isolé, trop insignifiant et l'histoire de Volubilis est encore trop peu connue pour affirmer des rapports directs.

Mais, d'autre part, le bracelet-bourse de Volubilis, avec son trésor, trouvaille peu commune, constitue un fait unique dans les annales de l'archéologie romaine du Maroc.

\* \* \*

Au cours de la séance du 20 avril, M. R. THOUVENOT fait une communication sur *Les thermes de la maison d'Orphée à Volubilis*.

La maison que l'on appelle la maison d'Orphée, à cause du sujet de la grande mosaïque qu'elle renferme, occupe, dans la région sud-est de Volubilis, une place à part. Au milieu d'un quartier industriel et commercial, c'est un bel hôtel particulier à qui on a réservé une superficie de près de 1.800 mètres carrés. Elle offre l'intérêt de montrer dans un même bâtiment, à la fois les locaux industriels : pressoir, moulin, boutiques qui font vivre le propriétaire, et son habitation. Dans celle-ci se trouve, fait unique à Volubilis, une installation de bains privés ; c'est elle qui fait l'objet de cet exposé.

Cette installation ne modifie pas, il est vrai, ce que l'on savait déjà sur les thermes romains. Mais elle a l'avantage de montrer, régulièrement disposés suivant l'ordre des différentes opérations, toutes les salles nécessaires au bain : une étuve tiède, une étuve chaude, deux salles à bain chaud avec leurs baignoires de ciment, deux foyers, les hypocaustes avec leurs piliers de briques, et leurs conduits articulés, deux piscines froides, une grande et une petite, une salle de destination indéterminée, située entre les bains chauds et les bains froids ; sans doute devait-elle servir aux frictions.

L'intérêt de ces thermes réside dans les particularités suivantes :

1<sup>o</sup> Leur facilité d'accès : ils donnent sur le grand vestibule, donc entrée commode pour les membres de la famille et invités ; et, à l'opposite, un petit escalier permet au maître de maison d'y monter tout de suite de ses bureaux ;

2<sup>o</sup> L'habileté déployée dans leur organisation : porte de sortie directe sur la rue, petit réduit entre les deux foyers pour placer le charbon, autre réduit sous l'escalier pour le matériel, système d'allumage perfectionné, utilisation au maximum de la chaleur des pièces chaudes vers les pièces tièdes : raccord rapide avec la canalisation et l'égoût ;



3° La beauté de leur décoration — sans doute le gros œuvre est en petit appareil, les hypocaustes en briques, et la maçonnerie grossière — mais les revêtements étaient en mortier très fin, et surtout les pavements en mosaïques très belles : la mieux conservée a malheureusement été maladroitement réparée dès l'Antiquité ; mais son décor géométrique est très varié, très soigné, et de très bon goût.

On reste donc vraiment surpris de voir comment l'architecte, dans un espace relativement restreint, a pu faire tenir une installation aussi complète et aussi commode. Dans cette province, pourtant tardivement soumise, on trouve d'emblée, chez un particulier, les qualités maîtresse de la colonisation romaine : l'amour du confortable et l'économie des forces.

\*  
\* \*

M. O'FARREL, conservateur des ruines de Volubilis, présente une note sur *Les chapiteaux de Volubilis*.

Le nombre des chapiteaux retrouvés dans les ruines s'élève, à ce jour, à 330 (chapiteaux de colonnes, de demi-colonnes, de piliers, de pilastres).

On peut les classer en quatre groupes et distinguer :

1° Un type ionique (une quinzaine d'exemplaires) ; ce groupe paraît circonscrit à la partie nord de *decumanus maximus*. Il est, en général, d'une facture assez lourde. Tous les exemplaires sont taillés dans un calcaire gris à grain serré ;

2° Un type ionique corinthisant (six exemplaires), trouvés dans la maison aux colonnes ou aux abords : ionique par la forme des volutes, corinthien par la forme générale tronconique et la présence de couronnes de feuilles superposées.

3° Un type de chapiteaux corinthiens ou corinthisants. C'est le plus répandu. La forme est ordinairement celle d'un tronc de cône, quelquefois d'un cylindre presque parfait, ou d'une pyramide quadrangulaire. Il est orné de deux couronnes de feuilles, celle du bas en général plus haute. La feuille rappelle rarement celle de l'acanthé ; quelques détails la rapprochent plutôt de celle du palmier-nain. Un autre motif de décoration est formé par les hélices, celles-ci traitées avec plus d'originalité : plates, triangulaires, ou striées, et emboîtées par deux et trois paires superposées sur les calices d'où elles sortent.

4° Un type de forme un peu particulière — pseudo-corinthien — très homogène, taillé dans un grès jaunâtre, spongieux. La couronne se compose de lourdes feuilles à nervure centrale en saillie, serrée à la base par une astragale en demi-boudin. De cette couronne sortent de grèles hélices qui s'enroulent à droite et à gauche sous l'abaque.

Il est hors de doute que cet art s'est inspiré de l'art romain d'Occident par initiation directe ou souvenirs plus ou moins vivaces. Il a conservé les formes générales, et la disposition des éléments constitutifs du chapiteau, et un certain sens aussi des jeux de la lumière. Mais il est probable que la nécessité de satisfaire

une clientèle plus pressée qu'artiste, a fait adopter un type plus simple. La matière première, d'ailleurs médiocre (calcaire gris compact, mais souvent fissuré), ne se prêtait pas à un travail fouillé. Mais cet art inhabile est loin d'être décadent. Il est vigoureux et franc. Il ne lui a manqué que d'observer la nature, peut-être le temps lui a-t-il fait défaut. Quant à la question des dates, elle est loin d'être résolue : il semble qu'on puisse distinguer une première époque de tâtonnement au I<sup>er</sup> siècle, et la seconde de plein développement jusqu'au début du III<sup>e</sup> siècle, ce qui concorde avec le témoignage des textes, des monnaies, de la céramique.

\* \* \*

Enfin, M. L. CHATELAIN, chef du service des Antiquités du Maroc, entretient les membres de la section d'*Une inscription de Petitjean* et du *Poste romain d'Anoceur*.

Si le nom du commandant de la quatrième cohorte de Gaulois, Valerius Salvianus, est inconnu, il n'en est pas de même de celui du gouverneur pro légat, C. Julius Maximinus. Il serait hasardeux de voir en celui-ci le futur empereur du même nom, de qui d'ailleurs on ne s'attend nullement à voir matérialiser par une inscription un témoignage de loyalisme envers Sévère Alexandre qui fut sa victime. Il serait plus logique de voir en lui un *custos armorum* de la Legio Prima Adiutrix Severiana, qui éleva, en Pannonie, une inscription à Jupiter en l'honneur d'Alexandre Sévère et qui reconstruisit un temple. Mais il ne paraît pas que l'on se trouve ici en présence du personnage qui fut légat de Dacie en 198 et qui semble bien, comme l'a si opportunément conjecturé M. Jardé, avoir donné son nom au futur empereur : en recevant ainsi de droit de cité, l'ancien berger eut dès lors la faculté de passer d'une aile thrace à une légion.

\* \* \*

En juin 1919, M. le Général de Ganay, alors lieutenant-colonel commandant le Cercle de Sefrou (région de Fez), voulut bien aviser M. Chatelain de la toute récente découverte, faite par lui, de trois inscriptions latines ; un peu plus tard, il en découvrit deux autres et réussit à mettre à jour un assez grand nombre de pierres de grand appareil. Le Service des Antiquités reprit, l'année suivante, les fouilles commencées et, dès lors, il lui fut facile de conclure qu'il s'agissait bien d'un poste romain.

L'extrême difficulté des communications, l'obligation de voyager uniquement à pied ou à cheval depuis Anoceur jusqu'aux Aït-Khalifa, éloignent de ce poste à la fois touristes et spécialistes, et n'a point permis, comme on se l'était proposé tout d'abord, de comprendre le poste romain d'Anoceur dans l'itinéraire archéologique du présent Congrès.

Il se présente sous l'aspect d'un réduit rectangulaire inscrit dans une enceinte



de même forme et duquel il reste encore environ trois cents pierres de grand appareil bien taillées, épargnées jusqu'ici — qu'on le dise bien vite — par les amateurs de pierre à bâtir. Des cinq inscriptions découvertes, la moins importante, ou mieux la plus fruste, puisque M. Chatelain put à peine y déchiffrer quelques lettres, semble avoir été détruite dans le poste même d'Anoceur, aujourd'hui inoccupé (1).

Du point de vue de la répartition géographique des postes romains de la Maurétanie Tingitane, ce poste constitue, ainsi que celui du Bou-Hellou, entre Fès et Taza, une exception à la règle qui limite au triangle *Tingi-Sala-Volubilis*, ou plus exactement *Tingi-ad Mercurios-Tocolosida*, le « Maroc utile » des Romains, pour adapter à l'antiquité l'une des expressions lumineuses du Maréchal Lyautey.

Le poste du Bou-Hellou, découvert en 1919, paraît bien avoir assuré la liaison entre le Maroc occidental, et le Maroc oriental, soit lors de l'annexion par Caligula, soit depuis la division de la Maurétanie par Claude en deux provinces, la Tingitane et la Césarienne.

Quant au poste d'Anoceur, il y a lieu de reconnaître en lui l'un des gîtes d'étape ou le point de concentration du « groupe mobile » de Suetonius Paulinus. Sous Néron, en effet, nous le savons par Pline l'Ancien (V, I), une armée romaine poursuivit en dix jours de marche, *decumis castris*, une harka de dissidents, jusqu'à un point d'où l'on apercevait le Guir, *usque ad fluvium qui Ger vocaretur*. M. Chatelain a essayé, au cours de ses deux premiers séjours dans la Haute-Moulouïa et le Tafilalet, en avril-mai 1922 et en novembre-décembre 1923, de reconstituer les dix étapes de Suétonius, et ce n'est pas le lieu d'en parler ici, puisqu'aussi bien il s'agit d'exposer des résultats et non d'esquisser des hypothèses, mais il est pourtant nécessaire d'expliquer la raison d'être de ce petit poste en un point que l'on aurait en vain imaginé si l'on s'était borné à interroger l'*Itinéraire* dit d'*Antonin*.

Il semble également inadmissible de supposer qu'il puisse s'agir ici d'un simple poste de surveillance placé en antenne du *limes*, et il est, au contraire, tout-à-fait logique d'expliquer son existence et sa situation si l'on évoque l'expédition de Suétonius : explication à laquelle l'épigraphie n'est point contraire, puisque l'inscription de Flavia Germanilla, flaminique de Tingitane, semble bien dater sans conteste possible du premier siècle de notre ère.

\* \* \*

La septième section du VIII<sup>e</sup> Congrès, convaincue de l'importance des découvertes archéologiques effectuées au Maroc, a enfin émis, à l'unanimité, les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que, sans préjudice des communications qui pourraient être faites à Paris tant à l'Académie des Inscriptions qu'à la Commission de l'Afrique du Nord, les

(1) CAGNAT-MERLIN-CHATELAIN, *Inscriptions latines d'Afrique* (Paris, E. Leroux, 1923), n<sup>os</sup> 645-649.

documents nouvellement mis au jour par le Service des Antiquités soient, au fur et à mesure de leurs trouvailles, publiés dans *Hespéris*, revue destinée à centraliser tous les résultats scientifiques intéressant l'histoire du Maroc.

2<sup>o</sup> Que, par les soins du Service des Antiquités, soit constituée le plus rapidement possible une série de publications relatives au Maroc préislamique, notamment :

Un recueil des inscriptions latines ;

Un recueil de la céramique romaine (marques et motifs décoratifs) ;

Un recueil des chapiteaux et des motifs décoratifs de Volubilis.

Et, en attendant que puisse être utilement entrepris un atlas archéologique du Maroc, conforme au modèle fourni par Gsell en Algérie, un inventaire raisonné des découvertes préhistoriques et une réédition tenue au courant, complétée et corrigée le cas échéant, du mémoire de Tissot sur la Tingitane.

3<sup>o</sup> Que soient continuées, avec le même rythme, les fouilles de Volubilis, jusqu'ici couronnées de tant de succès, que soient rapidement poussées celle de Banasa, ville dont l'importance nous est attestée par les textes littéraires et épigraphiques ; que soient entreprises des fouilles au delà des murs musulmans de Chella et, parallèlement, intensifiées les recherches préhistoriques.

4<sup>o</sup> Que les relations scientifiques avec la Junta de Monumentos Historicos de la zone du Maroc espagnol, jusqu'ici si cordiales, soient rendues de plus en plus étroites pour le plus grand profit de nos études communes.

*Le secrétaire,*  
L. CHATELAIN.

---

#### HUITIÈME SECTION

#### ARTS INDIGÈNES

Les séances ont lieu au Musée du Batha, sous la présidence de M. Prosper Ricard, chef du service des Arts indigènes, qui remplit en même temps les fonctions de secrétaire de la section.

La séance du 18 avril comporte une communication de M. Baldoui et une communication de M. Bel.

M. Jean BALDOUI, inspecteur des arts indigènes à Rabat, présente une communication sur les nouveaux éléments d'évolution dans les arts du Maroc. Tenant leurs principes constructifs de Carthage, de Rome et de Byzance, empruntant leur répertoire ornemental au bassin méditerranéen, à l'Orient et à l'Andalousie, deux formes d'esthétique se sont fixées au Maroc : dans les campagnes, un art populaire qui répondait aux besoins de la vie collective et, dans les villes, un art monarchique obéissant aux directives des souverains et bénéficiant de leur géné-

rosité. Menacés dans leur esprit, aussi bien que dans leurs procédés d'exécution, par la concurrence des importations étrangères, ces deux arts, berbère et arabe, ne pouvaient attendre de salut que d'une rééducation technique conforme aux anciennes traditions, sous le contrôle du Protectorat qui devait en même temps assurer de nouveaux débouchés aux corporations regroupées. Le réveil est aujourd'hui si complet qu'il semble porter en soi les ferments d'une évolution spontanée où l'observation réaliste des objets et des êtres intervient pour la première fois. Alors que l'influence européenne pousse inconsidérément à une « modernisation » des arts locaux, ne convient-il pas de tenir compte de ces éléments, d'en favoriser le développement, d'en canaliser les déviations, enfin de les rendre viables en les greffant sur la connaissance de techniques appropriées, fresque ou miniature dont l'Orient perpétue les traditions ?

M. Baldoui présente, au cours de sa communication, de nombreux dessins qui représentent des scènes de la vie courante et qui ont été faits spontanément par des Marocains nés depuis l'établissement du Protectorat.

\* \* \*

M. Alfred BEL, directeur de la Médersa de Tlemcen, résume ensuite l'histoire, de la fondation du Musée Archéologique de Fès. Dès son arrivée à Fès (mars 1914), où l'avait appelé le résident général Lyautey, pour une mission qui devait durer trente mois, M. Bel, entre autres préoccupations, songea à la fondation d'un musée archéologique susceptible de recueillir les objets anciens à valeur artistique ou archéologique, pouvant être trouvés à Fès et dans la région. L'idée, bien accueillie par les notables de la ville, le fut davantage encore par le Résident Général qui, sur la proposition du capitaine Georges Mellier, le premier « maire » de Fès, ne tarda pas à lui donner une forme concrète en mettant à la disposition de M. Bel l'une des salles du palais du Batha. Mais, avant même que cette salle ne fut prête, M. Bel découvrait, au fond de la cité, une maison en ruine au décor architectural très riche, contemporaine des grands sultans mérinides, dont les matériaux lui furent généreusement offerts par les propriétaires, les frères Berrâda et Si Tayyib Zmiro. Vingt-cinq pièces de dimensions diverses (céramique polychrome, plâtres sculptés, linteaux, corbeaux et panneaux de bois de cèdre décorés d'arabesques polygonales, florales et épigraphiques du plus pur style), tels furent les premiers éléments d'un musée qui s'enrichit bientôt et que les successeurs de M. Bel (MM. Prosper Ricard, Jean Baldoui et Marcel Vicaire) s'appliquèrent à compléter de leur mieux.

\* \* \*

Au début de la séance du 19 avril, M. Prosper RICARD donne quelques indications sur l'action musicale exercée jusqu'ici au Maroc par le service des Arts Indigènes : observations et manifestations diverses tendant à déterminer les

divers genres de musique et de théâtre populaire ; création à Rabat de « la Maison de la Musique », office d'études, de perfectionnement et d'enseignement ; à l'exemple de l' « Andalousia » d'Oujda, fondation de sociétés musicales à Marrakech et à Fès ; publication du premier fascicule (musique andalouse) du « Corpus de musique marocaine » et préparation d'un deuxième fascicule (musique et danse du pays chleuh), action qui a un retentissement très grand dans toutes les classes de la société musulmane et qui voudrait se poursuivre vigoureusement.

\*  
\* \*

M. Alexis CHOTTIN, directeur du Conservatoire de musique marocaine de Rabat, donne ensuite lecture d'une communication de M. le professeur Robert Lachmann, de Berlin, sur la musique dans le Proche-Orient. Voici comment ce travail peut être résumé :

I. — *Méthodes*. La musique du Proche-Orient, y compris l'Afrique du Nord, est encore en grande partie inexplorée. Quand elle l'a été, elle a trouvé des amateurs isolés parmi les missionnaires et les voyageurs dont les observations ont, en général, manqué de précision ou d'exactitude. Certaines réminiscences d'airs européens viennent parfois se superposer aux chants indigènes entendus, pour en transformer étrangement la transcription. De plus, chez l'exécutant indigène, qui joue de la musique non écrite, il n'y a pas de leçon authentique : à chaque répétition se produisent des modifications de détail qui rendent parfois très difficile la fixation des mélodies par l'écriture. Seul, l'emploi du phonographe, joint à l'observation directe complétée par un questionnaire minutieux et prudent, est capable d'offrir une méthode de recherches satisfaisantes.

II. — *Etat actuel des recherches*. 1<sup>o</sup> Musique citadine : la musique liturgique juive a été étudiée par A. Z. Idelsohn, qui a pu établir sa concordance avec le plain-chant grégorien. Le caractère général de la musique citadine du Proche-Orient, improprement appelée musique arabe, consiste dans le fait qu'elle est divisée suivant un système de types mélodiques et rythmiques. Aux qualités tonales et mélodiques de tout type, se trouve liée une force déterminée d'expression ou de manière d'agir, ce que les Grecs entendaient par *ethos*. Mais, tandis que le système des types fondamentaux est partout le même, la musique soumise à ces principes diffère suivant les régions. En Afrique du Nord, les indigènes désignent leur musique classique du nom de musique andalouse, la considérant comme un bien culturel qui leur vient des Maures d'Espagne. Jusqu'à quel point cette prétention est-elle justifiée, c'est ce qu'il est difficile de décider, attendu que la tradition musicale « andalouse » diffère essentiellement dans chacun des trois pays intéressés ;

2<sup>o</sup> Musique des populations rurales : elle comprend deux genres distincts : musique bédouine, musique berbère, inséparables des principaux événements

de la vie populaire. A ce propos, il y aura lieu de rechercher des rapports de cette musique avec celles de l'antiquité, grecque notamment. Cet art, d'un caractère populaire, n'a donné lieu qu'à des monographies restreintes ;

3<sup>o</sup> Musique de danse et musique religieuse : la critique historique et le classement de ces forces musicales demeurent réservées à des recherches ultérieures.

III. — *Problèmes à résoudre.* Si nous sommes assez bien renseignés sur la musique citadine, nous ignorons presque tout de la musique rurale, surtout dans le Proche-Orient. Or, ces recherches doivent profiter, non seulement à la science musicale, mais encore à d'autres disciplines, en particulier à l'histoire de la civilisation et à l'ethnographie. Mais ces études sont menacées par les sciences européennes qui combattent les vieilles idées cosmologiques et magiques du système musical arabe, et par le phonographe lui-même, qui tend à diffuser une seule forme d'art au détriment des autres, et à uniformiser les particularismes intéressants. On ne peut arrêter tous ces processus : il faut donc recueillir, aussi vite et aussi largement que possible, ce qui existe encore.

\* \* \*

Puis, M. Chottin fait lui-même, avec exemples et notations à l'appui, une communication sur le rythme et la mesure dans la musique marocaine de tradition andalouse. La musique marocaine citadine de tradition andalouse s'organise selon un système de types mélodiques et rythmiques, établi à l'imitation de systèmes analogues beaucoup plus anciens. C'est ainsi que, aux onze types mélodiques (ou modes) conservés par les musiciens marocains sur les vingt-quatre dont on retrouve les traces, correspondent onze grandes compositions musicales : les noubas, sortes de symphonies vocales, qui doivent normalement s'échelonner tout au long des vingt-quatre heures de la journée. Si les types mélodiques donnent à la nouba l'unité modale, les types rythmiques, dont il est seulement question ici, interviennent dans la constitution de chaque nouba, à laquelle ils confèrent l'unité de plan, comparable à l'unité de structure de la sonate. Au Maroc, les rythmes portent le nom de mîzan, le mîzan étant considéré surtout comme une mesure, un moyen pratique d'observer le mouvement et les valeurs, longues ou brèves, du chant. Lorsqu'un musicien veut évaluer l'importance d'une chanson, il dit qu'elle contient quinze, vingt « daur », c'est-à-dire quinze, vingt périodes rythmiques, le « daur » désignant l'unité de rythme, composée d'un groupe de coups sourds et de coups clairs, correspondant aux temps forts et aux temps faibles de notre mesure. La succession régulière des daur évoque tout à fait la baguette de nos chefs d'orchestre. L'examen détaillé des différents mîzan employés révèle la nature rythmique particulière à ces mesures, que l'on peut qualifier, en général, de complexes. Cette complexité ne va pas jusqu'à celle des rythmes longs en usage en Turquie ou en Egypte, mais elle semble assez dériver de l'emploi primitif des mètres de la poésie classiques, sans qu'il soit possible de découvrir

actuellement une corrélation étroite et nécessaire entre les rythmes musicaux et les rythmes poétiques. On ne saurait davantage — comme c'est le cas pour les différents « mouvements » de la sonate — rapporter avec certitude les mizan à des rythmes de danse, sauf peut-être pour le qoddam. Les mizan sont au nombre de cinq, et ils se succèdent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- Le bsit, mesure générale à 12 temps ;
- Le qaïm-ou-nouçç, mesure générale à 16 temps ;
- Le btaïhi, mesure générale à 16 temps ;
- Le qoddam, mesure générale à 6 temps ;
- Le derj, mesure générale à 4 temps.

\* \* \*

M<sup>lle</sup> Jeanne JOUIN expose enfin ses recherches sur le costume de la femme israélite au Maroc. Elle a étudié le costume citadin, le costume de Debdou, le costume de Midelt et le costume du Tafilalet :

1<sup>o</sup> *Le costume citadin*. Lemprière, dans la relation de son séjour au Maroc en 1790-91, donne une assez bonne description du costume de la femme israélite ; ce costume vu par Lemprière s'est perpétué jusqu'à nos jours. Sans doute, ce n'est plus le costume courant ; l'habillement courant, pour les jeunes générations, c'est le vêtement européen et, pour les femmes d'âge mûr, une jupe froncée, *saya*, une camisole, un châle et, sur la tête, un mouchoir, *sebniya*. Mais le costume traditionnel, conservé dans quelques familles comme une précieuse relique, se porte encore dans les cérémonies familiales : la fiancée le revêt la veille de son mariage, la jeune mère, le jour de la circoncision de son fils et, si bon leur semble, les invitées à la fête peuvent s'en parer aussi. Il se compose : d'un boléro, *goubāz* (*kassod*, à Tétouan) ; d'un plastron, *punta* (Tétouan), *petto* (Tanger), *ktef* (Rabat, Salé, Mogador), *ujha* (Fès, Meknès, Sefrou) ; d'une jupe fendue du haut en bas, *jelteta gialdeta* (Tétouan) (remplacée souvent à Fès, Meknès, Sefrou, par une *saya*) ; de larges manches de mousseline, *kmam mangas* (Tétouan) ; d'une ceinture de soie lamée d'or, *kusaka hzam* (Rabat, Salé) ; d'une écharpe couvre-tête, *festul* ; de faux cheveux de brins de soie noire, *swalef*, surmontés d'un bandeau galonné, *sfifa*. Quelques vieilles Israélites des villes de l'intérieur, soucieuses du précepte talmudique qui interdit à la femme mariée de montrer sa chevelure, portent encore journellement la perruque de soie. Il y a vraisemblablement lieu de rapporter à l'Espagne l'origine de la jupe et du boléro du costume traditionnel des juives marocaines.

2<sup>o</sup> *Debdou*. Le costume des juives de Debdou offre un mélange d'éléments israélites citadins et d'éléments musulmans ; les premiers représentés par la jupe *saya* ; la chevelure de soie, *swalef* et le bandeau, *sfifa* ; les seconds par le *caftan* écourté porté en guise de corsage, le vêtement transparent, *farajiya*, passé sur le *caftan* et la ceinture de cuir brodé, *mdouma* ;



3° *Midelt*. Les juives de Midelt s'habillent comme les femmes berbères de la région : d'une chemise et d'une pièce de cotonnade blanche fixée sur chaque épaule par une agrafe et retenue à la taille par une ceinture. Leur coiffure est très particulière ; son originalité réside surtout en deux mèches de poil de chèvre, *dlail*, qui glissent le long des joues et en une coiffe pointue de teinte vive appelée *beniqa* ;

4° *Tafilalet*. Les juives du Tafilalet montrent une prédilection très vive pour le rouge et ce n'est qu'avec parcimonie qu'elles admettent d'autres couleurs dans leur costume. Leur vêtement comporte une robe chemise, *saya* ou *dorra'a* (cette dernière brodée sur le plastron et sur l'envers des manches qui se portent relevées), une pièce de tissu drapée comme celle des musulmanes et des juives de Midelt et appelée *hilala*. La coiffure, plus seyante que pratique, se compose de deux lourds coussinets de laine, *groun*, assujettis sur le sommet de la tête au moyen des nattes de cheveux, d'un bonnet, *beniqa*, et de deux fichus, dont l'un disposé en bandeau entoure le front, et l'autre, épinglé à l'avant du bonnet et entièrement déployé, couvre la nuque et flotte sur les épaules.

\* \* \*

La séance du 20 avril commence, dans la salle d'armes du Musée du Batha, par une communication de M. le commandant BUTTIN, fils du grand collectionneur d'armes, sur les poignards et les sabres marocains. Les souks du Maroc mettent en vente des armes qui non seulement sont mal connues mais qui, pour la plupart, tombent en désuétude. Leur étude est d'autant plus urgente qu'il s'en fait de nouvelles tendant à répondre plutôt à des fins touristiques qu'utilitaires. Le travail de M. le commandant Buttin a pu être réalisé grâce à l'examen de la collection du Musée de Batha de Fès, conservée par le Service des Arts Indigènes, de celle de M. le général de Loustal, commandant le territoire du Tadla, enfin, et surtout, de celle de l'auteur.

Parmi les poignards, on distingue :

- 1° Les koumîyas de type ordinaire ;
- 2° Les koumîyas à pommeau en chapeau de gendarme ;
- 3° Les khenjars ;
- 4° Les koumîyas de type mixte.

M. le commandant Buttin étudie leurs différentes parties : poignée, fourreau, mode de suspension, lame. Les uns ni les autres n'ont jamais été, comme les dagues européennes, une arme de main gauche pouvant seconder l'arme de la main droite. Ils servent sans nul doute d'arme dans les corps à corps, mais ils sont en même temps une arme de luxe, quelque chose comme ce qu'était jadis chez nous l'épée de gentilhomme ou épée de cour. Ce rôle n'est jamais dévolu au sabre dont on ne connaît guère qu'un seul type et qui reste l'arme du cavalier. Sa poignée, sa garde et sa lame sont successivement étudiées ; mais c'est la garde qui en est la partie la plus caractéristique : cet organe tout entier est d'ailleurs en germe dans

la gardé des plus anciens sabres de l'Arabie et même de Ceylan. L'influence de la garde marocaine ne se rencontre pas en Italie. En revanche, on la trouve en Espagne, au xv<sup>e</sup> siècle. En France, le type marocain a été copié dans un modèle de la Convention : le sabre des « commissaires aux armées ».

\*  
\* \* \*

Dans la salle des reliures et enluminures, M. Prosper RICARD présente les nouveaux documents de reliure marocaine récemment découverts à Marrakech (1). Entreprise à Fès, dès 1915, la rénovation de la reliure d'art repose à peu près complètement sur la documentation alors découverte dans cette ville. Celle-ci se composa, tout d'abord, d'ouvrages contemporains négligemment réalisés sur les cuirs de qualité inférieure et avec un outillage très usagé et rudimentaire. Les compositions toutefois ne manquaient pas d'originalité. Le premier soin du Service des Arts Indigènes fut de rajeunir l'outillage pour le confier au dernier relieur digne de ce nom à qui l'on passa des commandes qu'il devait exécuter de son mieux moyennant une juste rémunération. Se mettant ensuite à la recherche de plus vieux documents, il fut assez heureux pour en découvrir d'autres, ainsi qu'un manuscrit arabe traitant de l'art de la reliure et de la dorure et datant de 1610. C'est ainsi qu'on put établir que, du xvii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle, le Maroc dut connaître trois types bien définis de reliures :

1<sup>o</sup> Un type d'inspiration orientale avec médaillon central et motifs d'angle remplis d'arabesques florales s'enlevant parfois sur un champ d'or appliqué au calame ;

2<sup>o</sup> Un type d'inspiration hispano-mauresque comportant un décor polygonal accompagné surtout de rehauts d'or appliqué au moyen de fers ;

3<sup>o</sup> Un type peut-être plus spécialement marocain, au décor rare et simplement gaufré.

Là s'arrêterait la connaissance que nous avons de cet art au Maroc si ne nous avait été dernièrement ouverte la bibliothèque arabe de la médersa Ben Youssef de Marrakech, qui renferme non seulement des manuscrits, mais encore des reliures dont quelques-unes remontent à l'époque des Almohades (première moitié du xiii<sup>e</sup> siècle). Ces reliures très différentes des précédentes s'en distinguent par un entrelacs géométrique extrêmement ténu exécuté aux petits fers, avec ou sans or. On n'y rencontre pas d'or appliqué au calame. Comme style, elles font penser aux combinaisons d'entrelacs qui caractérisent tant d'ouvrages coptes, ainsi qu'aux reliures de l'époque aghlabide découvertes par M. L. Poinssot à Kairouan et présentées au Congrès de langue, littérature et art arabes de Tunis (1931) par MM. L. Poinssot et G. Marçais. Elles serviront de modèles pour de

(1) Cette communication a été publiée dans *Hespéris*, tome XVII, 1933, p. 109 et suivantes

nouveaux ouvrages qui vont être remis en faveur par le Service des Arts Indigènes à Marrakech.

\* \* \*

Il est ensuite donné lecture de deux notes de M. Jacques REVAULT, l'une sur les tissus des tribus berbères de la région de Meknès, l'autre sur les tatouages berbères du Moyen Atlas.

Le Service des Arts Indigènes, réorganisé à Meknès en 1926, s'est proposé d'agir non seulement sur les industries d'art de la ville, ainsi qu'il avait été fait jusque là, mais encore sur celles des grandes tribus berbères du Moyen Atlas. Pour avoir une idée précise de l'importance et du caractère de ces industries qu'on ne connaissait jusqu'alors que par ce qu'on en avait appris dans les souks citadins, un inventaire devait d'abord être établi. Des visites nombreuses furent donc faites au cœur du pays par l'Inspecteur régional qui, grâce à l'appui des Contrôleurs civils et des Officiers des Affaires Indigènes, put procéder à une enquête approfondie qui porta principalement sur les tapis et les tissus confectionnés chez les Mjat, les Guerouane, les Beni Mtir, les Beni Mguild et les Aït Segougou. Les Zaïane furent également prospectés à plusieurs reprises. Il en est résulté une documentation photographique qui a servi, d'autre part, de base à une rénovation déjà très affirmée quant à la conservation des types traditionnels, et au retour aux colorants végétaux autrement solides et harmonieux que les anilines d'importation étrangère.

Bien que les tatouages ne paraissent pas devoir faire l'objet d'une étude artistique particulière — leur valeur magique, prophylactique, ethnique, même ornementale ayant été sérieusement traitée par MM. le docteur Herber, Laoust et Marcy — ils ont cependant retenu l'attention du Service des Arts Indigènes à cause de leurs rapports probables avec l'ornementation des tissus berbères. Des recherches, entreprises depuis 1928 dans les tribus Guerouane, Beni Mtir, Beni Mguild, Aït Segougou et Zemmour, ont fait découvrir que, d'une façon générale, des motifs caractéristiques des tissus, ras ou à haute laine, se retrouvent dans les tatouages. Quelques noms de motifs ont pu être recueillis, mais ces appellations animales, végétales et astrales n'ont-elles pas été l'objet, du fait de l'imagination des hommes et de l'oubli de leurs traditions, de maintes altérations ? L'ignorance fréquente du sens mystérieux de cette parure primitive qu'est le tatouage, est, sans doute, un acheminement vers son abandon. Il serait donc nécessaire d'étendre sans retard cette étude à tous les tatouages des tribus du Moyen et du Haut Atlas avant leur transformation et leur disparition. Elle aiderait peut-être aussi à mieux comprendre l'origine de ces tribus et leur art encore mal assez définis.

\* \* \*

M. Marcel VICAIRE, inspecteur des Arts Indigènes à Fès, présente les nombreuses planches en couleurs et en noir qu'il a fait établir au cours de ses minu-

tieuses études sur les poteries berbères des régions nord de Fès et de Taza et sur les poteries blanches de Fès à décor au goudron.

Sur la demande de plusieurs congressistes, M. Prosper Ricard présente enfin une quarantaine de planches établies par le cabinet de dessin du Service des Arts Indigènes en vue de la constitution du cinquième tome du « Corpus des tapis marocains », qui donnera une idée très exacte du coloris et du décor de tous les types de tapis marocains.

\* \* \*

Avant de se séparer, la section adopte, à l'unanimité, les vœux suivants :

« Tenant à souligner l'intérêt qui s'attache à la connaissance aussi étendue que possible des techniques du passé, en même temps qu'à la découverte des nouvelles formes d'art qui peuvent se faire jour, désireuse d'attirer davantage encore l'attention des pouvoirs publics sur le rôle éminemment économique, artistique et social que joue le Service des Arts Indigènes,

« La section des Arts Indigènes émet les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que les arts industriels en général, aussi bien dans les formes nouvelles qu'ils peuvent spontanément prendre que dans leurs formes traditionnelles, continuent à être l'objet de l'indispensable et précieuse sollicitude du Protectorat ;

2<sup>o</sup> Que soient généralisées à toutes les manifestations artistiques du Maroc, aussi bien rurales que citadines et le plus tôt possible, les monographies déjà amorcées pour les tapis, les broderies, les dentelles, les armes et les poteries ;

3<sup>o</sup> Que soient plus largement dispensés la protection et les encouragements aux groupements officiels et privés s'occupant d'art musical et de théâtre populaire ;

« 4<sup>o</sup> Que soient amplement développées les collections d'armes de Fès déjà les plus riches qui soient en armes marocaines, de manière qu'elles constituent, un jour, le vrai musée d'armes nord-africaines ;

« 5<sup>o</sup> Que, pour l'extension de ces collections d'armes comme des autres collections d'objets d'art industriel de la ville et de la région de Fès, si exceptionnellement riches, soit affecté au Musée de Fès, dès que les circonstances le permettront, l'immeuble tout entier du Batha ».

*Le Secrétaire,*  
Prosper RICARD.

---

# Table des Matières

du Tome XIX

## ARTICLES

	Pages
I. DE LAS CAGIGAS. — <i>Un traité de paix entre le roi Pierre IV d'Aragon et le sultan de Tunis Abū Ishāk II</i> (une planche hors texte).....	65
J. CÉLÉRIER. — <i>Les conditions géographiques du développement de Fès..</i>	1
P. DE CENIVAL. — <i>René de Châteaubriand, comte de Guazaua, au Royaume de Fès. 1493</i> .....	27
F. DE LA CHAPELLE. — <i>L'expédition de Suetonius Paulinus dans le sud-est du Maroc</i> .....	107
J. DRESCH. — <i>Remarques sur le cours de l'Oued Sebou dans la région de Fès</i> (1 dépliant).....	21
G. MARÇAIS. — <i>Les échanges artistiques entre l'Égypte et les pays musulmans occidentaux</i> (9 figures).....	95
R. RICARD. — <i>Les deux voyages du P. Fernando de Contreras à Fès</i> ....	39
Y. D. SÉMACH. — <i>Une chronique juive de Fès : le « Yahas Fès » de Ribbi Abner Hassarfaty</i> .....	79
R. LE TOURNEAU. — <i>Notes sur les lettres latines de Nicolas Glénurd relatant son séjour dans le royaume de Fès</i> .....	45

\* \* \*

## COMMUNICATIONS

R. RICARD. — <i>Encore l'ambassade de Jorge Juan au Maroc</i> .....	125
R. THOUVENOT. — <i>Note sur les monnaies antiques trouvées à Chella</i> .....	126

\* \* \*

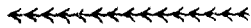
## COMPTES RENDUS

Ch. BUTTIN. — <i>Catalogue de la collection d'armes anciennes européennes et orientales de Charles Buttin</i> (P. RICARD), .....	132
--	-----

<i>Cartas dos grandes do mundo coligidas por Francisco Rodrigues Lôbo (1612); Cartas dos reis, senhores e homens insignes portuguezes trasladadas do códice do Museu Britânico e editadas com préfacio e notas por Ricardo Jorge (R. RICARD).</i> .....	142
FR. CHARLES-ROUX. — <i>France et Afrique du Nord avant 1830. Les précurseurs de la conquête (P. DE CENIVAL)</i> .....	135
A. COLL. — <i>Villa-Cisneros (R. RICARD)</i> . .....	141
D. M. G. DOS SANTOS. — <i>O infante santo e a possibilidade de seu culto canonico (P. DE CENIVAL)</i> .....	139
A. M. GOICHON. — <i>Introduction à Avicenne. Son épître des définitions (L. BRUNOT)</i> . .....	131
FR. MACLER. — <i>Une lettre royale de sauvegarde chez les infidèles; P. DE CENIVAL, Relations commerciales de la France avec le Maroc au xv<sup>e</sup> siècle (P. DE CENIVAL)</i> . .....	137
A. MILLARES CARLO. — <i>Ensayo de una bio-bibliografia de escritores naturales de las Islas Canarias (R. RICARD)</i> .....	143
R. PIRES DE LIMA. — <i>História da dominação portuguesa em Çafim; Azamor. Os precedentes da conquista e da expedição do Duque Dom Jaime (R. RICARD)</i> . .....	141
G. SARTON. — <i>Introduction to the history of science (H. P. J. RENAUD)</i> . ...	129

\*\*\*

ACTES DU VIII <sup>e</sup> CONGRÈS DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES..	145
---	-----



ROCHEFORT-SUR-MER. - IMPRIMERIE A. THOYON-THÈZE

